

File Name: 933.pdf

UNESCO Region: EUROPE AND THE NORTH AMERICA

SITE NAME: **The Loire Valley between Chalonnes and Sully-sur Loire**

DATE OF INSCRIPTION: 2nd December 2000

STATE PARTY: FRANCE

CRITERIA: C (i)(ii)(iv)

DECISION OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE:

Criterion (ii): The Loire Valley is an outstanding cultural landscape along a major river which bears witness to an interchange of human values and to a harmonious development of interactions between human beings and their environment over two millennia.

Criterion (iv): The landscape of the Loire Valley, and more particularly its many cultural monuments, illustrate to an exceptional degree the ideals of the Renaissance and the Age of the Enlightenment on western European thought and design.

Chambord has been inscribed on the World Heritage List on the basis of criterion (i) alone. The revised State Party nomination incorporated this property into the cultural landscape of the Loire Valley. The Committee decided that criterion (i) is also applicable to this new inscription.

Criterion (i): The Loire Valley is noteworthy for the quality of its architectural heritage, in its historic towns such as Blois, Chinon, Orléans, Saumur, and Tours, but in particular in its world-famous castles, such as the Château de Chambord.

BRIEF DESCRIPTIONS

The Loire Valley is an outstanding cultural landscape of great beauty, containing historic towns and villages, great architectural monuments (the châteaux), and cultivated lands that has been formed as a result of many centuries of interaction between human beings and their physical environment, primarily the river Loire itself. The site includes the Château and Estate of Chambord, inscribed on the World Heritage List in 1981.

1.b State, Province or Region: Départements of Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, and Maine-et-Loire, Régions of Centre and Pays de la Loire

1.d Exact location: 47° 21' N, 0° 45' W

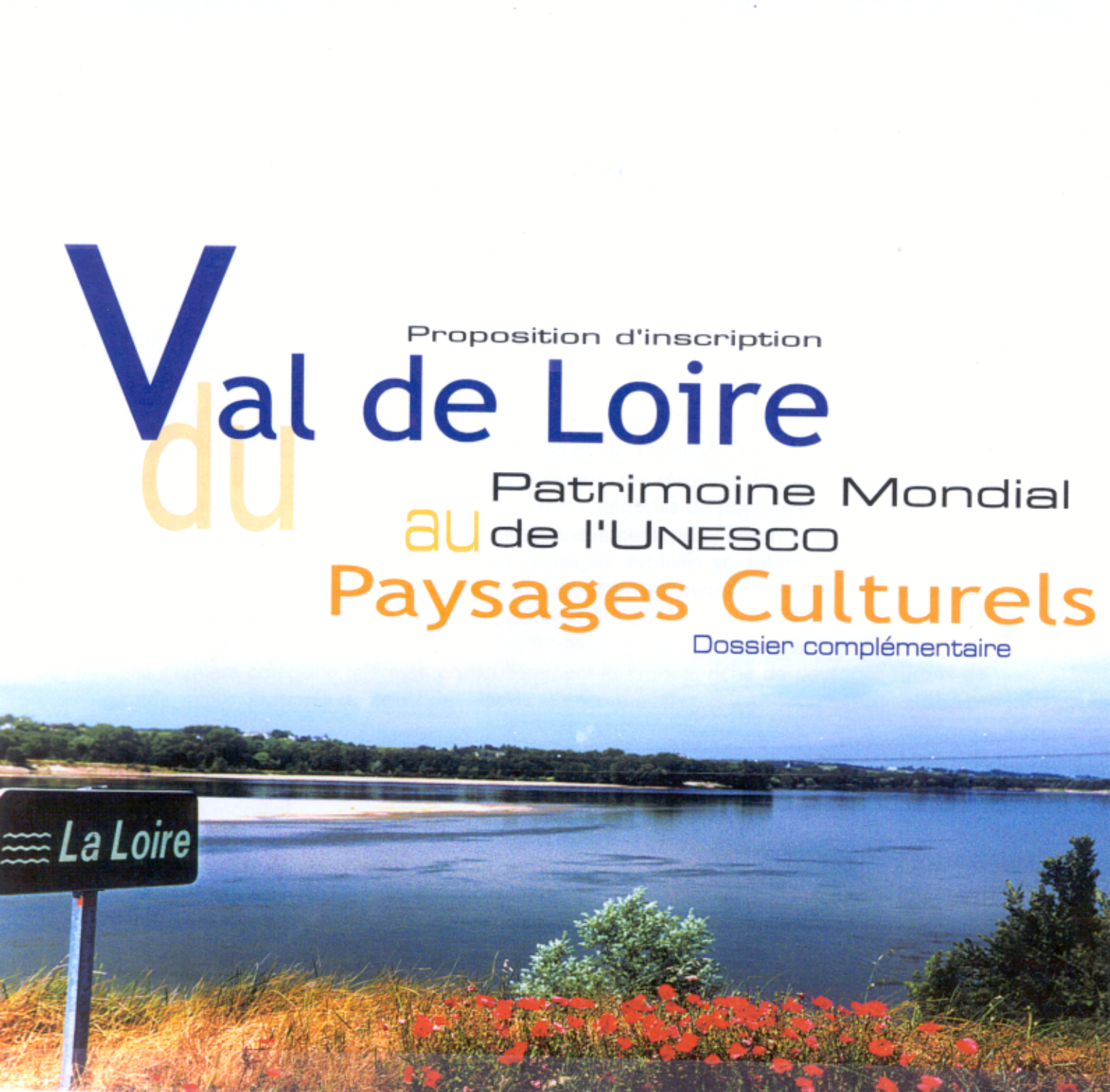
Val de Loire

Proposition d'inscription

Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

Paysages Culturels

Dossier complémentaire

A scenic view of the Loire River valley. In the foreground, there is a sign on a metal post that reads "La Loire" with a wavy line symbol to its left. The sign is set against a background of tall grass and red flowers. The river flows through the middle ground, surrounded by lush green trees and a clear blue sky.

La Loire

Introduction

Lors de sa 23^e session en décembre 1999, le Comité du Patrimoine Mondial a reconnu que le Val de Loire avait une valeur universelle exceptionnelle et méritait d'être inscrit au titre des paysages culturels.

Depuis 1992, le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO reconnaît une nouvelle catégorie de biens culturels : les paysages culturels, qui résultent de l'interaction physique ou symbolique de l'homme et de la nature. Trois catégories de paysages culturels ont alors été définies : (a) les paysages créés intentionnellement par l'homme, (b) les paysages évolutifs, (c) les paysages associatifs. Les paysages évolutifs se subdivisent en paysages reliques (ou fossiles) et paysages vivants (cf. *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, paragraphe 39).

Cette dernière catégorie intéresse particulièrement la France, riche de paysages ruraux de grande valeur, élaborés au cours des siècles et encore actifs.

A ce titre, le gouvernement français a déposé en juin 1998 auprès du Centre du Patrimoine Mondial un dossier de candidature pour l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial.

Le périmètre de ce site s'étend de Sully-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire, sur la Corniche angevine, soit un linéaire de 260 kilomètres sur une largeur de quelques kilomètres, comportant de larges parties naturelles mais également de nombreux espaces habités.

L'interaction étroite entre l'homme et la nature, qui est l'une des caractéristiques de ce territoire, a permis dans le Val de Loire un développement harmonieux entre les espaces restés naturels et ceux qui ont été occupés ou modifiés par l'homme au cours des siècles.

Cependant, la présence d'une centrale nucléaire au milieu du périmètre a conduit certains membres du Comité à s'interroger sur le bien-fondé de l'inscription : un bien reste-t-il un paysage culturel lorsqu'une centrale nucléaire, considérée comme un "élément perturbant", figure dans le périmètre ?

Des interrogations ont également été soulevées sur les difficultés que pouvaient engendrer dans la gestion d'un paysage culturel son caractère évolutif et la grande variété de ses usages.

Plus généralement, ces débats ont fait émerger la question de l'interprétation à donner à la notion de paysages culturels évolutifs, dynamiques et vivants et à la nature des biens, équipements ou "éléments de modernité" que l'on peut y admettre. Le projet du Val de Loire a en effet introduit un élément nouveau dans le débat en incluant des éléments

contemporains significatifs de l'évolution économique et sociale du site, tels qu'une centrale nucléaire.

Ce débat est d'autant plus important que les paysages culturels intégrant de semblables éléments contemporains seront de plus en plus nombreux à l'avenir.

En effet, le " paysage culturel " comprend par définition des composantes très différentes telles que des monuments culturels, des paysages naturels ou modifiés par l'homme ainsi que des éléments inhérents à l'évolution de l'histoire économique et sociale d'une région. Comme le précise le paragraphe 39 des *Orientations*, il s'agit bien d'un paysage qui conserve un rôle actif et qui continue à évoluer.

C'est donc le concept même de paysage culturel qui est en question sur le point précis d'admettre la notion d'évolution inhérente aux mutations économiques et sociales des territoires concernés, évolution qui intervient dans le respect et la continuité des éléments justifiant l'inscription du bien au patrimoine mondial.

Le Comité ayant décidé de différer l'examen du dossier à sa prochaine session, le gouvernement français a décidé de préparer un dossier complémentaire, afin d'enrichir le débat sur le concept encore récent de " paysage culturel ", parallèlement aux travaux menés dans le courant de l'année par des groupes de travail thématiques, dans la perspective d'une meilleure compréhension de cette catégorie de biens. Il faut rappeler que la France avait, en son temps, appuyé la reconnaissance par le Comité du Patrimoine Mondial de cette nouvelle catégorie de biens éligibles sur la liste. Depuis, le Comité a accepté d'inscrire dans cette catégorie des sites tels que le Canal du Midi, le Mont Perdu et les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, dans le souci de diversifier la représentativité de la liste.

Ce dossier complémentaire a été constitué en vue de son examen par le bureau du Comité du Patrimoine Mondial en juin 2000 avant son passage devant le Comité, en décembre. Il reprend point par point les arguments développés au cours des débats qui se sont déroulés lors de la session de décembre 1999 à Marrakech, en apportant des éléments de réponse. Il comprend cinq chapitres :

La continuité historique dans les paysages culturels approfondit la notion de paysage culturel et en propose une évolution.

Le Val de Loire, un paysage culturel authentique démontre la continuité de la présence de l'homme et des usages sur ce territoire.

Le Plan Loire Grandeur Nature explicite la démarche d'aménagement de l'Etat et des collectivités sur le cours du fleuve.

Les centrales nucléaires dans le Val de Loire explique les conditions de leur implantation dans le site et leur insertion paysagère ainsi que la gestion des risques.

La gestion du site précise les structures et moyens mis en œuvre pour une gestion partenariale du site.

L'inscription du Val de Loire permettrait au Comité de franchir un pas significatif dans cette évolution en prenant en compte des éléments contemporains qui sont étroitement intégrés

au tissu social et économique du site considéré et d'enrichir une nouvelle vision patrimoniale des paysages culturels.

La continuité historique dans les paysages culturels

Le présent chapitre analyse la doctrine du paysage culturel telle qu'elle se dégage des divers documents émis par le Comité, le Centre du Patrimoine Mondial ou des experts conviés par le Centre (Icomos, Iccrom, UICN), ainsi que des théoriciens du paysage (Roger, Berque, etc.).

La question posée est de savoir si la notion de paysage culturel admet celle d'évolution, et à quelles conditions un paysage culturel peut absorber des éléments nouveaux. C'est celle de la continuité historique.

1. Continuité historique dans la relation de l'homme au site

En d'autres termes, il s'agit de déterminer quels éléments de modernité ou d'évolution sont acceptables, et dans quelle mesure, dans un paysage patrimonial vivant sans qu'il perde les composantes de son identité qui lui confèrent sa valeur patrimoniale (cette valeur patrimoniale est dite *universelle exceptionnelle* dans le cas du patrimoine mondial, mais la problématique est similaire dans le cas d'un patrimoine plus local).

Les composantes d'identité qui peuvent conférer une valeur universelle exceptionnelle à un paysage culturel - comme plus généralement à un bien culturel - correspondent aux critères définis par les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, au paragraphe 24 :

" Un monument, un ensemble ou un site (...) proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sera considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle aux fins de la Convention lorsque le Comité considère que ce bien répond à l'un au moins des critères ci-après et au critère d'authenticité. En conséquence, tout bien devrait :

- i. soit représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;*
- ii. soit témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*
- iii. soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*
- iv. soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine ;*
- v. soit constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles ;*
- vi. soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (...)"*.

Les paysages culturels sont définis plus loin dans les Orientations (paragraphe 36), comme suit :

“ Les paysages culturels représentent les “ ouvrages combinés de la nature et de l’homme ” désignés à l’article 1 de la Convention. Ils illustrent l’évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l’influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. Ils devraient être choisis sur la base de leur valeur universelle exceptionnelle et de leur représentativité en termes de région géo-culturelle clairement définie et de leur pouvoir d’illustrer les éléments culturels essentiels et distincts de telles régions. ”

Ils sont répartis en trois catégories majeures (paragraphe 39) :

- i. *Le plus facilement identifiable est le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l’homme, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou des ensembles religieux.*
- ii. *La deuxième catégorie est le paysage essentiellement évolutif. Il résulte d’une exigence à l’origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux catégories :*
 - un paysage relique (ou fossile) est un paysage qui a connu un processus évolutif qui s’est arrêté, soit brutalement soit sur une période, à un certain moment dans le passé. Ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles ;
 - un paysage vivant est un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.
- iii. *La dernière catégorie comprend le paysage culturel associatif. L’inclusion de ce type de paysages sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d’association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l’élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes. ”*

On voit que les critères de valeur d’un bien culturel (paragraphe 24 des Orientations), au moins les critères ii à vi, concernent la relation de l’homme au lieu, et que les différentes catégories de paysages culturels (paragraphe 39) correspondent à autant de types de relation :

- la catégorie des paysages évolutifs à la relation d’usage ;
- celle des paysages intentionnels à l’aménagement en vue du paysage (ce qu’Alain Roger appelle “ l’artialisation *in situ* ”)
- celle des paysages associatifs à la relation symbolique, qui correspond à une représentation au sens large (mythique, artistique, littéraire, etc. : “ artialisation *in visu* ”).

Les éléments de modernité constituant un prolongement de la relation historique de l’homme au site lui confèrent sa valeur (ici universelle exceptionnelle). Ces éléments de modernité, même s’ils ne sont pas eux-mêmes de valeur universelle exceptionnelle, sont plus acceptables que les éléments de modernité sans rapport avec cette relation.

En dehors de l'Europe, par exemple, beaucoup de sites classés comme biens naturels ont aussi une valeur de paysages culturels pour les populations autochtones : paysages associatifs par les mythes et croyances, paysages évolutifs par les pratiques extensives traditionnelles. Dans ce cas, les bâtiments, infrastructures ou autres éléments de modernité introduits par les populations d'origine européenne ou par la société industrielle contemporaine sont sans rapport avec la relation des populations autochtones au lieu, relation qui donne à celui-ci une valeur universelle exceptionnelle de paysage culturel (associatif ou évolutif).

En revanche, les régions de vignobles d'appellation, comme Saint-Emilion dans le Bordelais, ont su mécaniser, au moins en partie, la culture et la vinification, sans rompre avec leur paysage ni leurs traditions séculaires. Dans un autre domaine que les paysages culturels, de nombreuses villes historiques ont pu accueillir, sans perdre leur identité, de nouveaux usages de leurs bâtiments, de nouveaux moyens de transport dans leurs rues, et même des édifices modernes. Dans tous ces cas, l'évolution s'est faite progressivement, avec les mêmes domaines de relation au fil du temps (exploitation viticole dans le premier cas, habitat, circulation et autres fonctions urbaines dans le second).

Cette considération pourrait d'une manière plus générale guider l'évaluation des paysages culturels comprenant des éléments modernes importants : y a-t-il ou non continuité entre le passé et le présent dans la relation de l'homme au site qui confère à celui-ci sa valeur universelle exceptionnelle ?

Pour qu'on puisse parler de continuité, trois conditions semblent devoir être réunies :

- Les modes de relation contemporains de l'homme au site doivent avoir une certaine parenté avec les modes de relation traditionnels.
- Il doit y avoir eu une évolution progressive des modes de relation traditionnels aux modes de relation contemporains, ou au moins un passage sans interruption, plutôt qu'un abandon des premiers suivi plus tard de l'apparition des seconds.
- Les modes de relation contemporains ne doivent pas avoir effacé les traces des modes traditionnels.

La question de la continuité historique peut se poser pour chacun des trois modes de relation de l'homme à la Loire et à sa vallée, pour un des trois types de relation définis ci-avant :

- Dans la relation d'usage, y a-t-il continuité des usages traditionnels à l'énergie nucléaire ?
- Dans l'aménagement intentionnel, y a-t-il continuité des parcs des châteaux Renaissance au festival des jardins de Chaumont-sur-Loire ?
- Dans la relation symbolique, y a-t-il continuité des modes de représentation, de la peinture à la photographie ? Y a-t-il continuité des éléments représentés ?

En ce qui concerne la continuité de la relation d'usage, les modes de relation intentionnelle et associative, s'ils donnent un supplément de valeur à ce site, n'y sont toutefois pas considérés comme d'une valeur universelle exceptionnelle. Le Val de Loire est proposé à l'inscription en vertu des critères ii (échange d'influences sur le développement de l'architecture, de la technologie, de la planification des villes, de la création de paysages) et iv (exemple d'un type de paysage illustrant une période significative de l'histoire humaine), mais non i (qui correspond souvent aux paysages intentionnels) ni vi

(qui concerne les paysages associatifs). C'est en tant que paysage évolutif qu'il présente une valeur universelle exceptionnelle, même s'il est aussi un paysage associatif et, localement, un paysage intentionnellement créé.

Plus brièvement, la question de la relation symbolique (associative) est cependant abordée, dans la mesure où cette relation est présente dès qu'on parle de paysage, par définition, même si sa valeur n'est pas universelle exceptionnelle.

2. Rappel des usages traditionnels et contemporains

Parmi les usages d'un cours d'eau, certains, que l'on peut qualifier de *diffus*, ont des conséquences sur la qualité et la quantité de la ressource en eau, mais peu sur l'aspect du fleuve et de la vallée :

- l'alimentation en eau potable,
- l'irrigation,
- la pêche,
- le lavage,
- l'élimination des eaux usées ;

D'autres, que l'on peut qualifier de *lourds*, modifient profondément l'aspect du fleuve et de ses abords, directement ou par les ouvrages qui leur sont nécessaires :

- la navigation,
- la production d'énergie,
- l'extraction de matériaux.

Aux travaux liés aux usages du fleuve, il faut ajouter ceux qui servent à se prémunir de lui :

- la protection contre les crues.

Au cours de son histoire, la Loire a connu tous les usages d'un cours d'eau, et notamment les plus lourds. Le "dernier fleuve sauvage d'Europe" a donc longtemps été le plus aménagé de France (voir le dossier initial *Proposition d'inscription*, 1999, pp. 25 sq.).

La question de la continuité dans les usages diffus listés ci-dessus ne sera pas examinée ici, parce que leur impact est faible sur le paysage et que l'alimentation en eau ou la gestion des eaux usées ne sont ici guère supports de traditions ou d'aménagements ayant valeur patrimoniale ou d'identité. Seule la pêche, notamment au saumon, peut être considérée comme une tradition ayant ces valeurs, d'ailleurs en relation avec la navigation. Sa préservation, qui s'inscrit dans celle plus générale des ressources naturelles, fait l'objet de mesures (limitation des ouvrages, aménagement de passes, restauration de frayères, etc.).

La question de l'extraction de matériaux ne sera pas non plus examinée : elle n'a pas davantage créé de valeur patrimoniale (au moins dans le fleuve lui-même, car si l'on s'en écarte, l'exploitation de l'ardoise ou du tuffeau contribue fortement à l'identité de la région) ; et depuis plus d'une dizaine d'années, elle a totalement cessé dans le lit mineur du fleuve et s'est considérablement réduite dans la vallée.

L'évolution des usages anciens aux usages modernes sera donc étudiée pour la navigation, la protection contre les crues, et surtout l'énergie, puisque c'est la production de cette dernière qui est au cœur du débat.

Navigation et protection contre les crues

La navigation sur la Loire a été, jusqu'à l'avènement du chemin de fer, bien plus importante que sur la Seine ou le Rhône, atteignant jusqu'à 300 000 tonnes de fret par an. Cette navigation a modelé l'aspect du fleuve par les nombreux ports qui jalonnent son cours, et surtout par les célèbres levées, édifiées du 12^e au 19^e siècle : " De Decize à Nantes, sur 530 kilomètres, la Loire est enserrée de façon à peu près continue par des digues qui dominent de plus de 7 mètres son lit ordinaire et dont l'assise atteint près de 30 mètres pour une largeur de 12 mètres au couronnement ".

Au départ, il y a eu des bourrelets naturels formés par le dépôt de matériaux grossiers lors des crues du fleuve. Ces bourrelets ont progressivement été renforcés, à la fois pour créer des chaussées insubmersibles, pour protéger des crues les villes et les champs du val, et surtout pour fixer le lit du fleuve, créant ainsi un chenal navigable permanent. Plus qu'à la protection contre les crues, loin d'être absolue (celle de 1856 les a dépassées), les levées peuvent être considérées comme des ouvrages essentiellement liés à la navigation.

Lorsque la Loire était navigable, aucun arbre n'était toléré entre les levées et le lit était maintenu ouvert par des pâtures. Mais lorsque la navigation a été abandonnée, les levées, qui rendaient le lit difficilement accessible, lui ont permis de revenir à un état aussi naturel que possible. C'est donc, paradoxalement, les mêmes ouvrages qui ont modifié le plus profondément la physionomie du Val de Loire et qui lui permettent d'être considéré aujourd'hui comme le dernier fleuve sauvage d'Europe.

Energie

La force motrice des eaux du bassin de la Loire a longtemps été employée par de nombreux moulins, sur ses nombreux affluents et sur le fleuve lui-même en amont du val. La carte de Cassini au 18^e siècle en recense, en moyenne, un tous les kilomètres, il en reste encore un tous les trois kilomètres aujourd'hui. Le régime capricieux de la Loire n'a pas permis d'y construire beaucoup de moulins, et la plupart se situent donc hors du périmètre proposé. Le Loiret cependant en porte plusieurs.

Une autre technique a permis de tirer parti de l'abondante source d'énergie que représentait le fort débit de la Loire : les moulins-bateaux. Ces derniers étaient très nombreux tout au long du cours jusqu'au 18^e siècle, à tel point qu'ils ont causé d'incessants conflits avec la navigation et qu'ils ont fini par disparaître pour cette raison.

Sur les coteaux, les moulins à vent ont aussi marqué le paysage jusqu'à la fin du 19^e siècle. A cette époque, on en comptait encore 32 autour de Saumur, entre le château, Varrains et Dampierre.

Les moulins, qu'ils soient bâtis au fil de l'eau, moulins-bateaux ou à vent, se rencontrent sur tous les cours d'eau et tous les coteaux de France. Mais ils sont parmi les éléments qui font de ce lieu l'un des archétypes du paysage français, même si c'est à un moindre degré que les châteaux, les jardins ou l'habitat.

Ensuite, dès le début du 20^e siècle, vient l'électricité. D'abord l'hydroélectricité, comme les moulins, s'établit sur le cours supérieur et ses affluents. A peu près en même temps, mais sur le cours moyen et inférieur, apparaissent les centrales thermiques, d'abord au charbon, puis au fioul, puis nucléaires. En bordure du périmètre proposé, celle de Chinon a une

valeur historique, puisqu'elle fut, en 1963, la première de France. Sa première tranche, aujourd'hui désaffectée, a été aménagée en musée.

3. Continuité historique de la relation d'usage de l'homme à la Loire

Première condition de continuité

Parenté entre les usages contemporains et les usages traditionnels

La parenté est évidente entre les moulins et les turbines hydroélectriques, qui tous utilisent l'énergie mécanique de l'eau. Elle est moins directe des moulins aux centrales thermiques, pour qui l'eau n'est plus elle-même source d'énergie mécanique, mais une simple source froide dans un processus de transformation d'une énergie thermique extérieure en énergie mécanique. Cependant, les centrales thermiques, qu'elles soient classiques ou nucléaires, ne se sont pas installées par hasard au bord de la Loire : comme les moulins et les turbines, elles ont tiré parti de l'abondance de l'eau. Que ce soit pour sa force motrice ou pour sa capacité calorifique, c'est la même ressource qui a été employée.

Les centrales thermiques ont noué d'autres relations avec le fleuve : la voie d'eau a servi à l'acheminement du charbon et du fioul (Cheviré, Cordemais) ; les retenues de l'amont ont autant servi de source froide pour les centrales thermiques de l'aval (soutien d'étiage) que de source d'énergie mécanique pour leurs propres centrales hydrauliques.

La relation des centrales thermiques au fleuve s'atténue encore avec le refroidissement en circuit fermé : désormais, c'est l'air qui sert de source froide. C'est notamment le cas à la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux. Mais, de même qu'on peut établir une parenté entre les centrales refroidies en circuit ouvert et les moulins à eau, on peut en établir entre les centrales en circuit fermé et les moulins à vent :

Rôle énergétique du fluide	Fluide	
	Eau	Air
Source mécanique d'énergie	Moulins à eau (fixes ou bateaux) Turbines hydroélectriques	Moulins à vent Eoliennes
Source froide d'un processus thermique	Centrales thermiques (classiques ou nucléaires) refroidies en circuit ouvert	Centrales thermiques refroidies en circuit fermé

Si l'on compare d'une manière plus générale les usages contemporains de la Loire aux usages passés, sans se limiter au domaine de l'énergie, on peut constater que les centrales nucléaires, comme les barrages, et comme les levées auparavant, ont été l'occasion de grands travaux de génie civil, à la pointe des techniques de leur temps et marquant fortement le paysage.

En résumé, les principaux points communs entre les centrales nucléaires et les ouvrages anciens sont les suivants :

Parenté avec les moulins	Utilisation de grands volumes d'eau et/ou d'air dans un processus de production d'énergie
Parenté avec les levées	Grands travaux de génie civil, à la pointe des techniques de leur temps et marquant fortement le paysage

Deuxième condition de continuité :

Evolution progressive des usages

L'évolution progressive peut se faire à l'intérieur d'un même type d'usage, mais aussi entre des domaines différents. Ainsi, avant de disparaître, la navigation a permis l'essor d'activités " aussi diverses que les vins de Touraine et d'Anjou, les industries mécaniques de Bourges, Vierzon, Montluçon ou les porcelaines du Berry, pour n'en citer que quelques-unes ". D'une manière plus générale, elle a favorisé le développement des villes et des activités le long de la vallée, donc des besoins en énergie, qui ont conduit aux centrales modernes.

Si l'on s'en tient au domaine de l'énergie, il est remarquable de constater que toutes les principales techniques de production, et tous les stades dans le progrès de chacune de ces techniques, se sont succédés dans l'histoire du fleuve et de ses affluents : moulins, centrales thermiques classiques au charbon puis au fioul, centrales nucléaires refroidies en circuit ouvert puis en circuit fermé... (cf. le chapitre *Les centrales nucléaires dans le Val de la Loire* du présent dossier).

On peut donc considérer que les centrales nucléaires constituent l'aboutissement d'une évolution progressive de l'exploitation économique et des techniques de production d'énergie.

Troisième condition de continuité :

Préservation des traces des usages traditionnels

Certes, les " voituriers d'eau " ont disparu de la Loire, de même que ses moulins-bateaux, de même que les moulins à vent sur ses coteaux. Pendant ce temps, d'autres fleuves, comme le Rhin, le Rhône ou la Seine, ont vu se poursuivre l'évolution de la navigation, avec la motorisation et l'accroissement continu des tonnages et des gabarits.

Mais dans ces cas, la poursuite des usages " lourds " du fleuve a effacé les ouvrages précédents. Sur la Loire, l'arrêt de ces usages a maintenu les levées et les ports, traces exceptionnelles de plusieurs siècles de navigation. Le Val de Loire représente donc un point d'équilibre relativement rare entre un paysage " fossile " (au sens des *Orientations*) et un paysage dont la modernité aurait effacé toute trace du passé.

Conclusion sur la continuité des usages

Les centrales nucléaires représentent donc la continuité d'un usage énergétique du fleuve (où elles succèdent aux moulins et aux centrales hydroélectriques et classiques), et plus généralement d'un usage économique (auparavant manifesté principalement par la navigation).

4. Continuité de la relation symbolique

En ce qui concerne la relation associative ou symbolique, la continuité des modes de représentation (notamment de la peinture à la photographie) est moins en question que celle des éléments représentés, celle de l'appréciation esthétique du paysage lui-même.

Les différents éléments d'un paysage n'ont pas tous la même importance pour son appréciation. Certains sont contingents : ils peuvent se modifier sans transformer profondément le paysage tel qu'il est perçu.

D'autres sont essentiels ou structurants. Il peut s'agir de traits du relief, de grandes formes végétales, de la géométrie du parcellaire, de silhouettes urbaines, mais aussi d'éléments physiquement plus modestes qui sont reconnus culturellement. A ces éléments reconnus, Augustin Berque et d'autres auteurs à sa suite donnent le nom de *motifs*, puisqu'ils sont souvent des motifs picturaux et toujours des motifs d'intérêt. " Ce sont eux que notre milieu culturel nous a appris à reconnaître à travers les manuels de l'école, les chefs d'œuvre de la peinture, de la littérature, de la photographie et du cinéma, la presse, en un mot de tous les médias qui forment notre regard et notre sensibilité ".

Parmi les principaux motifs du paysage ligérien, on peut citer " les vignobles, les falaises de tuffeau, les grandes perspectives sur le fleuve, les modèles d'urbanisme des villes-ponts (...) ou de certaines petites bourgades portuaires ", les îles et les bancs de sable, et, bien sûr, les châteaux.

Première condition de continuité :

Parenté des motifs du paysage

Les ouvrages industriels et techniques, usines, barrages, viaducs, etc., comptent parmi les réalisations les plus puissantes de notre époque, au même titre que les églises et les châteaux avant la révolution industrielle. Comme les châteaux, ils sont aussi symboles d'un pouvoir et d'une histoire qui a sa grandeur et ses conflits. En témoignent des expressions telles que " les châteaux (ou les cathédrales) de l'industrie " ou " l'épopée du nucléaire ". Une étude plus approfondie permettrait sûrement de dégager de nombreuses autres parentés symboliques entre les monuments de la société féodale et ceux de la société industrielle.

Deuxième condition de continuité :

Evolution progressive des motifs

Cette condition semble moins bien remplie. On peut démontrer une évolution progressive entre des ouvrages d'un même usage, mais plus difficilement entre des ouvrages d'usage différent.

Troisième condition de continuité :

Préservation des motifs

La question couramment soulevée des *impacts sur le paysage* peut se formuler comme la *préservation des motifs*, une des conditions de continuité de la relation symbolique. Les centrales nucléaires préservent-elles ou non les motifs qui contribuent à la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire ?

Les principales atteintes à ces motifs structurants sont diffuses : ce sont le mitage par l'habitat sur les coteaux et dans la plaine alluviale derrière les levées, l'envahissement de certaines îles par les peupliers, la banalisation des entrées de villes, le piètre dessin des nouvelles infrastructures routières. On peut considérer que les centrales électriques ont aussi un impact diffus, indirectement, par les lignes électriques à haute tension qui en partent. Mais celles-ci ne croisent la Loire qu'au droit des centrales, et s'en éloignent en-dehors.

Les éléments ponctuels, si puissants soient-ils, comme les centrales nucléaires, n'ont pas les mêmes conséquences. Visibles de loin par leur masse, et même de très loin par leur panache blanc, elles restent cependant des monuments isolés, qui laissent lire les lignes du site. Et un impact fort n'est pas forcément négatif : elles ont une valeur de point de repère, et une qualité architecturale indéniable.

Conclusion sur la continuité de la relation associative ou symbolique

Deux conditions sur trois sont bien remplies ; celle de la parenté des motifs et celle de la préservation des motifs traditionnels. La continuité de la relation symbolique est donc selon ces critères moins bien assurée que celle des usages, mais elle existe bien.

5. Autres questions

Le débat sur l'énergie nucléaire

Parmi les objections formulées ou sous-jacentes à l'inscription du Val de Loire, la nature des centrales nucléaires n'est pas indifférente. Les débats n'auraient pas été aussi passionnés pour d'autres installations industrielles, minières ou énergétiques. Peu de technologies ont fait l'objet de débats aussi âpres que l'énergie nucléaire.

Il importe de rappeler que le débat politique, écologique ou économique sur le bien-fondé de l'énergie nucléaire n'a pas lieu de se poser dans le cadre de celui sur l'inscription d'un site au patrimoine mondial.

L'inscription d'un bien culturel signifie d'une manière ou d'une autre sa reconnaissance comme témoignage de l'histoire humaine, mais c'est de façon très nuancée qu'elle porte un jugement sur la tranche d'histoire correspondante. Certes, elle révèle souvent un jugement positif (œuvres d'art, ouvrages religieux, témoignages d'événements libérateurs, etc.), plus rarement un jugement négatif (témoignages de guerres ou de déportations, inscrits pour rendre hommage aux victimes et pour servir d'avertissement aux générations suivantes). Mais elle peut aussi signifier la simple reconnaissance de l'importance de la période, sans la juger globalement. On peut considérer que c'est l'approche qui prévaut dans l'inscription de sites industriels. Des sites très anciens pourtant dévastés par leur exploitation ont été malgré tout inscrits pour l'intérêt historique de cette exploitation et l'intérêt archéologique de ses traces.

Risque et valeur

Parmi les arguments contre l'inscription, le risque technologique a été également évoqué. Cet argument peut être contré par les remarques suivantes :

- Le dossier complémentaire dont ce chapitre fait partie démontre par ailleurs que toutes les précautions ont été mises en œuvre pour situer la probabilité d'accident à un niveau extrêmement bas.

- Les risques technologiques dépendent de facteurs tels que la distance, la circulation de l'air ou de l'eau, et ne s'arrêtent pas à un périmètre de classement. Le risque est identique de la part d'un établissement situé en dehors du périmètre mais à proximité, comme l'a malheureusement montré la pollution du parc de Doñana il y a peu d'années.

- Comme plusieurs délégués l'ont fait remarquer, l'inscription au patrimoine mondial permet de placer le bien et son évolution future sous le contrôle du Comité du Patrimoine Mondial : elle accroît la protection et diminue le risque, encore un peu plus que le classement selon les lois nationales qui lui est préalable. Le risque a même parfois été un des arguments en faveur de l'inscription, qui a pu s'accompagner de l'inscription immédiate sur la liste du patrimoine mondial en péril, par exemple Angkor en 1992. C'est même parfois lorsqu'un bien est menacé que l'on commence à prendre conscience de sa valeur patrimoniale. L'argument avancé porte en fait une confusion entre le risque, qui est une dégradation potentielle, et la dégradation effective. La dégradation effective peut justifier le refus ou le retrait d'une inscription, si elle fait perdre au bien ce qui faisait sa valeur. La dégradation potentielle doit jouer en sens contraire, pour éviter qu'elle ne devienne effective.

Conclusion

A la question initiale - y a-t-il avec les centrales nucléaires continuité ou rupture entre le passé et le présent dans la relation de l'homme au site qui confère à celui-ci sa valeur universelle exceptionnelle - on peut répondre de la façon suivante :

- Quant à la relation d'usage, les centrales nucléaires présentent :

une parenté avec les usages anciens du fleuve (usage énergétique nécessitant de grands volumes d'eau et/ou d'air, où elles succèdent aux moulins et aux centrales hydroélectriques et classiques, grands travaux de génie civil, comme les levées et plus généralement usage économique, auparavant manifesté principalement par la navigation) ;

une évolution progressive des usages (dans les différents stades de la production d'énergie, dans un usage économique constant du fleuve) ;

une préservation des traces des usages anciens (principalement les levées et les ports).

- Quant à la relation associative ou symbolique, deux conditions sur trois sont remplies :

la parenté des motifs (constructions puissantes témoignant d'une histoire) ;

la préservation des motifs traditionnels (impact localisé des centrales).

On peut conclure que la continuité de la relation d'usage, la plus importante dans le classement, est parfaitement assurée, celle de la relation symbolique moins complètement,

mais en grande partie. Les centrales nucléaires implantées au bord de la Loire respectent donc la continuité de la relation de l'homme au site qui donne à celui-ci sa valeur universelle exceptionnelle de paysage culturel évolutif vivant.

Le Val de Loire, un paysage culturel authentique

Le site du Val de Loire n'est pas un paysage culturel figé dans un passé artificiellement entretenu ou reconstitué mais bien un paysage culturel vivant engagé dans un processus de développement durable garant de son authenticité.

Le concept de paysage culturel trouve en effet tout son sens dans les relations dialectiques étroites entre l'élaboration lente et continue du patrimoine architectural et monumental, le façonnement des paysages agraires et le maintien de la qualité du paysage naturel dans une région à forte implantation humaine toujours en développement.

Comme toutes les régions actives des pays développés, l'histoire de ce site est certes traversée par les enjeux parfois contradictoires de son développement mais le Plan Loire Grandeur Nature a intégré ces données dans l'élaboration d'un projet global affirmé dans ses valeurs fondatrices tout en se voulant souple dans ses modalités opératoires.

1. Le paysage : une identité naturelle

Le Rhin, le Danube, le Rhône ont connu des transformations considérables pour satisfaire aux besoins de la navigation commerciale : ces grands fleuves, chenalisés pour permettre le transit d'énormes convois, sont ainsi devenus des voies d'eau ayant perdu une grande partie de leur caractère naturel. Parmi les grands fleuves européens, la Loire est en outre le seul dont l'intégralité du bassin versant se trouve dans un seul pays : cette situation garantit l'homogénéité des moyens mis en œuvre pour valoriser sa vallée, d'autant plus que le gouvernement français a doté la Loire d'une autorité administrative de coordination sur l'ensemble de son bassin.

Le site proposé au classement, qui peut paraître vaste avec ses 260 kilomètres de longueur, a été choisi pour sa grande unité. Chacune des parties qui le composent (le val d'Orléans, le val blésois, le val de Touraine, le val d'Authion et la Corniche angevine) ne peut se comprendre sans le lien - la Loire - qui les unit les uns aux autres d'un point de vue topographique et historique. Ce lien est si fort que les populations riveraines se définissent comme ligériennes autant qu'orléanaises, blésoises, tourangelles ou angevines.

Le site concerne la vallée de la Loire dans toute sa traversée de la cuvette sédimentaire du Bassin parisien jusqu'au début du massif schisteux de l'Anjou. Il présente plusieurs caractéristiques qui expliquent l'intérêt de l'homme pour le cours d'eau lui-même et la vallée qu'il a créée.

2. Un paysage culturel : le Val de Loire foyer de civilisation

L'authenticité - notion par essence dynamique - de la Loire tient à son évolution, dans ses

aspects positifs comme dans ses aspects négatifs, et à l'appréciation que l'on fait de son caractère patrimonial.

La présence d'éléments contemporains dans le Val de Loire, comme les centrales nucléaires ou les franchissements de la vallée, conforte son caractère de creuset d'innovations technologiques et lui permet de ne pas être fossilisé dans un passé révolu.

Les modifications apportées par l'intervention humaine sur le paysage naturel méritent d'être préservées et mises en valeur car elles sont la réponse spécifique du Val de Loire au développement humain.

Ce témoignage vivant de l'apport de l'homme à un site naturel se traduit visuellement par une intégration architecturale et paysagère, certes plus ou moins réussie selon les époques, mais qui exprime quelques moments forts du génie créateur humain.

Des époques successives de modernité

La voie romaine : dès l'époque celte, des pistes suivaient la Loire et la franchissaient par des gués dont la toponymie a gardé la mémoire et qui sont encore visibles l'été. Mais la première entreprise technologique d'envergure le long du fleuve est l'œuvre des Romains : une fois maîtres de la Gaule, ils relient Lyon à Nantes par une voie pavée qui se maintient prudemment loin des crues sur le coteau de la rive droite. Sur son parcours les villes d'Orléans, Tours et Angers sont créées ou aménagées par les Romains sur le modèle de leurs camps militaires.

Les abbayes bénédictines : annonçant la renaissance carolingienne, plusieurs abbayes puissantes étendent leurs domaines tout au long de la vallée aménageant pour la première fois le territoire sur une (relativement) vaste échelle. La richesse d'abbayes telles que Marmoutier à Tours, et Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire, permet la création de foyers intellectuels rayonnant dans tout l'empire carolingien et au delà (Angleterre, Italie). Deux conseillers de Charlemagne s'y illustrèrent : Theodulfe, dont l'oratoire de Germigny (9^e siècle) existe encore, et Alcuin, d'origine anglaise, abbé de Marmoutier et créateur de la " minuscule caroline ", l'écriture que nous utilisons tous les jours.

L'époque des Plantagenêt : aux 12^e et 13^e siècles, la dynastie angevine, puis anglaise, des Plantagenêt, dont la mémoire est conservée à l'abbaye de Fontevault, organise la colonisation systématique de la vallée selon le principe " *hortus-ager-saltus* " : le jardin proche des maisons, les champs dans la vallée et la forêt au delà des coteaux. Une utilisation sophistiquée de l'espace permet, entre autres innovations, la culture de la vigne sur les versants bien exposés des coteaux et le travail du vin dans les anciennes carrières d'où l'on tirait la pierre de taille. Événement majeur pour le site : les Plantagenêt imposent aux campagnes riveraines, qui profitaient jusque là de la fertilisation alluviale, la création de " levées ", digues destinées à contenir les plus hautes crues de la Loire mais surtout à la rendre navigable. Des travaux grandioses sont entrepris, remaniés, renforcés de mille manières sur une longueur de plus de 500 kilomètres pendant près de six siècles pour favoriser l'agriculture intensive et le commerce fluvial. La Loire finit pourtant par l'emporter quand les inondations catastrophiques de 1846, 1856 et 1866 font condamner le principe des digues insubmersibles.

Le terreau du sentiment national : au 10^e siècle, dans les décombres de l'empire carolingien, le duc de France n'est qu'un petit seigneur des alentours de Paris sans autorité sur les puissants seigneurs que sont les comtes de Blois et les ducs d'Anjou protégés par des forteresses telles que Saumur, Langeais ou Chaumont-sur-Loire. En étendant par les

armes son domaine jusqu'à la Loire et en se faisant sacrer roi à Orléans en 987, Hugues Capet installe une nouvelle dynastie qui, en quatre siècles rassemble tous les éléments du territoire national. Les capétiens ont gardé le souvenir que leur fortune commença dans la grande courbe du fleuve royal. Au 14^e siècle, les revers de la Guerre de Cent Ans et l'occupation étrangère contraignent les rois de France à s'installer durablement en Val de Loire : c'est pourquoi Charles VII reçoit Jeanne d'Arc à Chinon puis, après la libération d'Orléans, à Sully-sur-Loire. Cette longue implantation ligérienne a, selon l'historien Pierre Goubert, plusieurs conséquences importantes pour le destin national : la langue du Val de Loire, celle que parlent les rois de France, devient en 1539 (édit de Villers-Coterêts) la langue officielle du royaume, la livre de Tours (la livre tournois) évince la monnaie parisienne et une forte minorité de Tourangeaux, de Blésois et d'Orléanais peuple les cercles gouvernementaux.

Les châteaux et jardins de la Renaissance : le site du Val de Loire présente une densité exceptionnelle de monuments historiques des 15^e et 16^e siècles. En effet la Renaissance a pris son essor dans le Val de Loire dès l'époque du roi René d'Anjou, au début du 15^e siècle : les forteresses commencent à s'ouvrir pour recevoir l'air et la lumière. On rénove de vieilles demeures ou on leur ajoute des bâtiments nouveaux avec de larges fenêtres, des balcons et escaliers ouvragés. On les entoure de jardins d'agrément qui donnent non seulement des fruits et des légumes pour accompagner le produit de la chasse mais aussi des fleurs pour le décor et le parfum. L'influence italienne se renforce au 16^e siècle mais on continue à utiliser les matériaux du pays, ardoise fine et tuffeau blanc ou doré. La présence de la cour favorise l'activité économique et enrichit les grands seigneurs et les financiers qui construisent de nombreux châteaux résidentiels, tels qu'Azay-le-Rideau et Beauregard.

Le commerce fluvial : au long des siècles, la Loire a contribué de plus en plus à la prospérité économique au fur et à mesure des travaux pour en améliorer la navigabilité. Un type très particulier de batellerie, la "marine de Loire", utilisant la voile pour la remontée du courant, s'est développé d'abord pour transporter les richesses produites tout au long du val puis, au 17^e siècle, pour établir une liaison économique, plus rapide et plus sûre que la route, entre Paris, redevenue capitale, et Nantes, port de commerce international. C'est pourquoi on a vu se développer dans les ports du fleuve des industries de transformation de produits exotiques tels que le sucre ou le cacao (chocolaterie Poulain à Blois). En 1661, un arrêt du Conseil d'Etat le reconnaît : "La rivière de Loire est le plus grand fleuve et le plus important du royaume assurant la meilleure partie du commerce de la France". Les ports et les cales gardent un souvenir nostalgique de cette époque qu'un intérêt récent pour la batellerie ancienne revivifie : chaque année une flottille de bateaux traditionnels remonte, comme jadis, une cargaison de sel de Guérande vers Paris.

Le divorce : le développement de la voie ferrée au milieu du 19^e siècle et de la route ont condamné le commerce fluvial ligérien au déclin puis à la disparition totale en moins de cent ans. Alors, ressentie comme une barrière à la formation du territoire national et comme un conservatoire de vestiges du passé, la Loire a été méprisée et même niée : l'entretien de son infrastructure de navigation a été abandonnée, l'urbanisation s'en est détournée et n'a pas tenu compte des leçons de son histoire en colonisant ses zones inondables, l'industrie a puisé dans son lit des réserves apparemment inépuisables de matériaux et pollué son eau sans vergogne. Du coup, l'environnement a été fortement dégradé : l'assèchement de nombreux bras du fleuve a fait disparaître les frayères de poissons et le développement des arbres entre les digues accroît les risques des grandes

crues.

La prise de conscience : paradoxalement, l'installation de centrales nucléaires sur les bords de la Loire a suscité un regain d'intérêt pour ce fleuve qui n'existait plus dans la mémoire collective nationale que pour sa longueur et ses châteaux de la Renaissance. Les nombreuses études scientifiques nécessaires pour la construction des centrales et pour répondre aux critiques ont prouvé à la fois que les centrales étaient sûres et respectueuses de l'environnement et que les autres atteintes à l'écologie du fleuve - baisse de la ligne d'eau, dégradation des levées, pollution de l'eau, atteintes aux zones humides - méritaient un traitement de grande ampleur. Craignant de la voir perdue, les habitants du Val de Loire et, au delà, l'ensemble des Français, se sont mobilisés et ont alors entrepris un long travail de réappropriation du fleuve sous tous ses aspects dont le site proposé au classement dans le patrimoine mondial veut être le symbole et l'exemple.

3. une nouvelle convivialité avec la Loire

Le volet culturel du Plan Loire Grandeur Nature conclu en 1994 entre l'Etat et les collectivités territoriales a permis la prise en compte de la valeur patrimoniale de la Loire : il est apparu primordial de maintenir vivantes les traditions qu'elle porte directement (pêche, navigation, culture du risque d'inondation) ou indirectement (habitat troglodytique, viticulture, modes culturels spécifiques) en leur donnant un nouveau sens : une qualité durable de la vie. L'idée s'est en effet imposée que ces activités traditionnelles doivent être maintenues ou adaptées, non par nostalgie ou conservatisme mais parce qu'elles permettent le mieux de vivre avec le fleuve, à son rythme, et non à son détriment.

Si l'état de la Loire jusqu'aux dernières années du 20^e siècle a pu susciter des inquiétudes du fait de l'intensification de l'activité humaine au dépens du milieu naturel, les doutes sont désormais levés grâce à l'engagement des collectivités concernées de réhabiliter et mettre en valeur ce patrimoine naturel et culturel.

La notion de patrimoine doit être comprise au sens large du terme : si le patrimoine comprend évidemment les châteaux et les sites historiques, il comprend également l'environnement, les paysages dans ce qu'ils ont de naturel et de fabriqué par l'homme, les anciens ouvrages de navigation (quais, cales, etc.), les bâtiments industriels comme les agglomérations en évolution.

La gestion du patrimoine doit être également entendue comme la recherche d'une optimisation de la biodiversité et des paysages dans le fonctionnement des sociétés humaines. Ce type de gestion, rendu indispensable par une demande sociale motivée par la prise de conscience d'une moindre qualité de vie, est maintenant reconnu par l'Etat et il conduit, dans le cadre du Plan Loire, à la mise en oeuvre de politiques opérationnelles.

Un projet culturel porteur de sens

Le concept du site du Val de Loire est basé sur deux notions étroitement liées : la qualité et la cohérence.

Le concept de qualité concerne aussi bien la préservation de ce qui est déjà reconnu comme patrimoine que l'aménagement des espaces du site qui constitueront le patrimoine de demain. Il n'est pas question d'interdire, par respect du passé, les " éléments de

modernité " que sont les habitats urbains, les industries ou les autoroutes. Il s'agit au contraire, d'une part, de protéger les monuments et autres vestiges significatifs du passé et, d'autre part, d' " intégrer " les nouveaux équipements de façon à ce qu'ils ne dénaturent pas leur environnement. Cette qualité est un élément fondamental pour concrétiser la prise de conscience des partenaires et des habitants comme pour initier les visiteurs à un nouveau type de tourisme.

Le concept de cohérence des actions s'entend aussi bien sur le plan géographique que sur le plan conceptuel :

la structure du Plan Loire - structure à la fois contractuelle (entre l'Etat et les collectivités territoriales), interrégionale et interministérielle - garantit la cohérence géographique et administrative des actions sur l'ensemble du site,

la mise au point d'une valeur patrimoniale de référence, commune à l'ensemble du site et agréée par le Comité du Patrimoine Mondial, servira d'exemple pour les aménagements, restaurations et développements éventuels.

L'ambition de la France sera que ces notions de qualité et de cohérence mises en œuvre dans la gestion du site du Val de Loire puissent servir de référence pour l'ensemble des " paysages culturels ".

Le tourisme durable, avenir de la Loire

Le tourisme durable, notion neuve en France, doit être un moyen de concilier le développement économique et la protection de l'environnement naturel et humain afin d'assurer une activité pérenne sur un territoire en préservant son patrimoine naturel et culturel.

Le patrimoine historique des " Châteaux du Val de Loire " a été longtemps une destination facile pour le tourisme de masse en expansion. Mais en se concurrençant les uns les autres sur le même réseau de " tourisme charter " (vite payé, vite consommé, vite oublié, comme pour la restauration rapide), même les plus beaux châteaux et les plus beaux sites peuvent lasser : le public est devenu plus exigeant, en quête d'autres valeurs, de retour aux sources ou d'animations culturelles.

Pour relancer la fréquentation de ces grands châteaux, leurs propriétaires, publics ou privés, ont dû mettre en place des compléments de visite : attractions, activités de loisirs et spectacles permettent aux touristes de visiter en prenant leur temps et de comprendre ainsi l'esprit des lieux dans ses dimensions historiques et conviviales.

A côté de ces sites de notoriété internationale qui doivent s'adapter aux nouvelles exigences des visiteurs, le Val de Loire dispose d'un patrimoine touristique varié trop longtemps occulté par les châteaux : paysages du fleuve, milieu naturel (faune et flore) des parcs et réserves, patrimoine vernaculaire de la viticulture et de la marine de Loire, auberges et accueil chez l'habitant. Tous les atouts existent pour développer des activités touristiques de qualité au bénéfice du développement local dans le respect des modes de vie des habitants, des paysages et du milieu naturel.

Cette politique s'articulera autour des " Maisons de Loire " dont la vocation est l'information du public, et en particulier la formation des jeunes, sur les divers aspects du milieu ligérien.

Des activités de randonnée par tous les modes de transport et sur des itinéraires adaptés

permettront une découverte fine et originale des paysages du site, et au delà. Par exemple, le projet " La Loire à vélo " permettra de sillonner la vallée de la Loire et la " Route du saumon " proposera un itinéraire suivant les différentes étapes de sa migration jusqu'en haute Loire.

Des circuits thématiques (sur les écrivains, les vins, la marine de Loire) permettront une approche transversale des éléments touristiques du site.

Ces quelques exemples de " tourisme durable " déjà engagés dans le site du Val de Loire présentent tous le point commun d'aller à l'encontre du " tourisme charter " et de favoriser plutôt un tourisme respectueux des espaces, un tourisme de séjour, plus propice à une découverte fine des éléments diffus qui forment l'essence d'un paysage culturel.

Le Plan Loire Grandeur Nature

1. Rappel historique

Au cours des années 1970, la définition d'un vaste projet de lutte contre les inondations et pour le soutien des étiages, comportant le renforcement des levées et la construction de plusieurs grands barrages, a été élaborée. Deux courants d'opinion ont commencé à s'affronter à partir de 1980, schématiquement :

celui des " aménageurs " estimant que les moyens techniques modernes permettaient de maîtriser les débits fantasques de la Loire (en crue comme en étiage), d'assagir le fleuve et de poursuivre les implantations humaines dans les zones jusqu'alors inondables, celui des " écologistes " estimant que ces grands investissements étaient illusoires, que le dernier mot reviendrait toujours au fleuve qui retrouverait tôt ou tard le chemin des zones inondables et qu'il valait mieux tenir compte de ses " caprices " en recherchant un développement moins vulnérable.

Dans le souci de concilier le développement économique et la protection de l'environnement, le gouvernement français a arrêté le 4 janvier 1994 un Plan Loire Grandeur Nature, concernant l'ensemble du bassin de la Loire :

" Le gouvernement décide d'un plan global à 10 ans d'aménagement de la Loire visant à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique ".

Ce plan s'inscrit dans le cadre du débat national sur l'aménagement du territoire et dans une perspective de développement durable.

Il a été complété par une charte d'exécution conclue le 6 juillet 1994 entre l'Etat, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et des ses Affluents (EPALA) (syndicat mixte regroupant les principales collectivités territoriales du bassin : régions, départements, grandes villes) et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cette charte précise les grandes actions à mener en commun sur cette période et les moyens financiers affectés.

Le plan comporte trois grands volets :

La sécurité des populations face au risque d'inondation : publication de la carte des risques en zone inondable, contrôle strict des constructions, renforcement des moyens d'alerte et d'annonce de crues.

La satisfaction des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau : soutien des étiages très sévères de la Loire, relèvement de la ligne d'eau en basses eaux, (le lit du fleuve s'étant abaissé suite aux travaux réalisés en faveur de la navigation et aux extractions massives de granulats, au cours des dernières décennies).

La restauration de la diversité écologique du milieu : actions en faveur des poissons migrateurs (saumon, alose, lamproie), reconquête de l'estuaire dégradé par le développement portuaire, reconstitution des milieux naturels, protection des espaces naturels et maîtrise des paysages.

Ce programme d'actions est à ce jour largement engagé.

2. Le Plan Loire et le paysage

Les actions du Plan Loire concernant exclusivement le paysage, tel qu'arrêté en janvier 1994, sont les suivantes :

" Le gouvernement lancera, en liaison avec les collectivités concernées, une étude détaillée des paysages les plus typés et les plus menacés. "

Deux études ont été engagées :

- la première inventorie les sites classés ou protégés selon les diverses possibilités réglementaires sur le cours de la Loire. Cet inventaire est particulièrement long, car les qualités du site de la Loire ont justifié, au cours des temps, la mise en place de nombreuses protections. Le dossier présenté en 1999 pour l'inscription du Val de Loire énumère en détail ces diverses mesures.

- une seconde étude vise à définir les grands types de paysages ligériens tout au long du cours de la Loire et à ébaucher des premières recommandations pour une gestion paysagère. Elle vient de s'achever fin 1999. Elle propose de répartir le cours de la Loire, des sources à l'estuaire, en neuf séquences. Le site proposé à l'inscription par l'UNESCO couvre sensiblement quatre séquences : le val d'Orléans, le val blésois, le val de Touraine, le val d'Authion.

Pour chaque séquence, l'étude décrit d'abord les grandes lignes du paysage et en rappelle la genèse. Elle se termine par des préconisations visant soit à maintenir durablement la qualité paysagère, soit à la restaurer.

Ces indications sont à la base des réflexions de la structure de coordination pour la gestion du patrimoine paysager et culturel.

" Le gouvernement décide de demander l'inscription d'une partie significative du val de Loire à la liste des paysages culturels du patrimoine mondial géré par l'UNESCO. "

Avant de présenter cette demande en 1999, l'Etat a tenu à s'assurer que les actions prévues par le Plan Loire Grandeur Nature, en partenariat avec les collectivités locales, étaient suffisamment engagées. Dès qu'il a été démontré qu'un authentique développement durable était possible et que l'Etat et les collectivités partageaient les mêmes objectifs, la demande d'inscription à la liste du patrimoine mondial des paysages culturels apparaissait comme la reconnaissance officielle de la qualité du site et des volontés communes d'un aménagement respectueux du patrimoine.

Cependant au delà de cette action " directe " sur le paysage, le Plan Loire agit de façon " indirecte " par l'intermédiaire de multiples thèmes.

3. La sécurité vis-à-vis du risque inondation

La sécurité des personnes et des biens vis-à-vis du risque d'inondation est la grande priorité du Plan Loire Grandeur Nature. Le paysage de la Loire reste marqué par les fortes crues des siècles passés et par les ouvrages construits par l'homme pour s'en préserver.

Elle passe par un ensemble de dispositions que le Plan Loire a prévu de mettre en œuvre :

- connaissance des phénomènes naturels, prévision des crues et dispositifs d'alerte et de secours
- contrôle de l'urbanisation des zones inondables et maintien des champs d'expansion des crues
- actions pour la protection des lieux habités, entretien du lit et des levées
- mesures de réduction des dégâts liés à l'inondation pour les biens situés en zone inondable
- mesures permettant le retour rapide à la vie normale après la crue

En amont de ces dispositions, l'Etat et ses partenaires ont engagé dès 1994 une étude de la propagation des crues et des risques d'inondation en Loire moyenne. Une équipe pluridisciplinaire de 7 personnes a été constituée et a réalisé une modélisation numérique du cours de la Loire (sur 400 kilomètres) permettant de simuler différents niveaux de crues possibles et leurs conséquences sur les vals.

La totalité du site proposé à l'inscription est concernée par cette étude.

Cette simulation décrit précisément l'hydrologie des crues, la vulnérabilité des vals et de leurs moyens de protection et donc des lieux habités et des biens économiques situés à l'intérieur de ceux-ci. Une étude des enjeux socio-économiques exposés au risque complète ce travail. Afin de sensibiliser les élus et les populations, de nombreuses réunions d'information sur ces nouvelles connaissances ont été organisées, avec l'aide de l'équipe, dans les départements.

Une stratégie de réduction des risques liés aux fortes crues a ainsi pu être élaborée par les services de l'Etat et proposée aux collectivités en 1999. Elle s'appuie sur un programme d'actions qui pourraient être mises en œuvre dans les 10 à 20 ans.

Parmi toutes ces dispositions concernant la sécurité, plusieurs auront un impact fort sur le paysage :

Le contrôle de l'urbanisation qui a pour but de contenir les zones construites dans les périmètres actuellement occupés et d'éviter la dispersion de l'habitat dans le paysage (lutte contre le mitage). Il nécessite des réglementations sévères et acceptables par les populations et leurs représentants.

La préservation des champs d'expansion des crues : mesure favorisant l'étalement des crues sur des terrains où leurs effets sont peu dommageables. La hauteur d'eau est de ce fait réduite dans la traversée des agglomérations situées à l'aval. La mise en œuvre de cette mesure conduit à maintenir des paysages naturels par la préservation, en fond de vallée, de prairies vouées à l'élevage. Par ailleurs l'inondation de ces champs est une action bénéfique pour la recharge des nappes alluviales.

L'entretien du lit du fleuve et des levées : il consiste principalement à contrôler la végétation située entre les levées et qui pourrait freiner l'écoulement des eaux en cas de crue. Cet entretien a été négligé durant de nombreuses décennies. La nouvelle prise de conscience de l'importance de ce travail s'accompagne, en zone urbaine, d'études paysagères pour satisfaire au double objectif de faciliter l'écoulement des eaux et de maintenir un paysage de qualité. Une telle étude est en cours dans la traversée d'Orléans. La simulation a montré que le risque majeur, lors d'une crue, est actuellement la rupture de levées. Leur entretien reste une préoccupation des services gestionnaires.

4. La restauration du patrimoine

Le Plan Loire a permis d'engager plusieurs actions pour restaurer le patrimoine :

Etablissement de mesures réglementaires : par exemple des dispositions ont été prises dans le département de Maine-et-Loire, pour maîtriser dans la vallée de la Loire les plantations de peupliers au détriment de la prairie naturelle.

L'objectif est de maintenir un paysage ouvert de prairies et de haies entretenu par l'élevage, de préférence à un paysage monotone de peupleraies constitué d'arbres de même hauteur et de même couleur en formation géométrique.

Des restaurations de milieux naturels : conduites avec le concours financier de l'Union Européenne, par des associations de protection de la nature dans le but d'y mener des opérations exemplaires pouvant être reproduites ailleurs. Sur les 10 sites restaurés à ce jour sur le cours de la Loire et de l'Allier, deux concernent la zone proposée au classement de l'UNESCO :

- les méandres de Guilly (entre Sully-sur-Loire et Châteauneuf-sur-Loire) : dans ces méandres, l'île aux Canes, présente un milieu écologiquement diversifié et très riche de 92 hectares (présence en particulier du balbuzard). Le projet a permis de maîtriser le domaine foncier et, après avoir éliminé les espèces arbustives indésirables (robinier-faux-acacia) à assurer la gestion pastorale de l'île grâce à un troupeau ovin qui garantit ainsi la pérennité du paysage traditionnel.

- le val de Montlouis (situé entre Amboise et Tours) : il s'agit de protéger les îlots situés dans le lit de la Loire ainsi que les forêts alluviales de ses rives. L'originalité de la démarche a été de maîtriser simultanément des terrains privés et des terrains appartenant au domaine public pour aboutir à un ensemble cohérent de 560 hectares où sont conciliés le libre écoulement des crues et le maintien de la qualité écologique et paysagère.

La remise en eau d'anciennes annexes hydrauliques du fleuve asséchées par l'enfoncement progressif du lit de la Loire permet de retrouver la diversité biologique (faune et flore), de restaurer des habitats pour le poisson et de rétablir un paysage typique des bords de la Loire. Par exemple, à Beaugency, le lit du fleuve a été restauré et toutes les arches du pont historique ont été réouvertes à l'écoulement de l'eau, rendant ainsi au paysage son aspect originel.

La sauvegarde et la restauration des cales et des quais, souvenirs nombreux du très grand développement de la marine fluviale de Loire qui ponctuent les villages riverains. Depuis 1994, les collectivités ont pris conscience de la valeur de ce patrimoine et ont engagé sa restauration. Ces initiatives ont été particulièrement soutenues en région Pays de la Loire, notamment par un colloque organisé en 1998 par le Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents.

5. Le développement de la concertation

L'application des différentes actions inscrites dans le Plan Loire a exigé des mesures spécifiques de concertation, dans le respect des compétences de chaque partenaire :

Au niveau de l'Etat, avec la désignation d'un préfet coordonnateur du Plan Loire, assisté par un chargé de mission interministériel.

Au niveau du bassin de la Loire, dans le cadre du comité de bassin avec la création d'une commission spécifique " la commission Loire ".

Au niveau technique par la désignation de coordonnateurs pour les principaux thèmes d'activités.

Pour le suivi du dossier d'inscription et la gestion durable du site, la ministre de la culture et de la communication a, par lettre du 27 octobre 1999, confié à Monsieur Alain Marais, ancien directeur régional des affaires culturelles du Centre, une mission de coordination de cette opération.

Au delà de ces structures, la concertation a été permanente avec les collectivités territoriales, directement ou à travers leur regroupement dans l'EPALA, ainsi qu'avec les associations, en particulier dans le cadre du contrat européen " LIFE Loire nature " (L'Instrument Financier de l'Environnement). Elle est la marque de la volonté des élus et des responsables de gérer en commun le patrimoine du Val de Loire.

Ainsi un dialogue constant s'est instauré grâce auquel des préoccupations communes ont pu émerger, dont en tout premier lieu, la préoccupation paysagère.

6. Et maintenant.....

Le gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion au Plan Loire en 1999, alors qu'il en était à mi-parcours de sa réalisation. Les travaux préparatoires conduits sous l'autorité du préfet coordonnateur ont explicitement réservé une place au paysage, au patrimoine et à la culture.

Le comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire du 23 juillet 1999 a pris en compte ces réflexions et a défini les priorités de l'Etat pour la période 2000-2006 sur la base desquelles se négocient les contrats de plan Etat - Régions. Le Plan Loire est ainsi prolongé jusqu'en 2006.

Cette décision retient trois priorités pour la deuxième phase du Plan Loire :

- la sécurité des populations face au risque d'inondation
- l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels et ruraux des vallées
- la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées ligériennes.

L'affirmation forte de cette dernière priorité constitue une inflexion officielle du Plan vis-à-vis de la décision du 4 janvier 1994 et traduit bien les progrès des notions de paysage et de culture dans les mentalités depuis ces six dernières années.

L'engagement de l'Etat est sans équivoque :

" La mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées s'inscrit dans un objectif de développement durable (...).

La mise en valeur des paysages, en particulier en accompagnement de la procédure d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, sera encouragée. L'Etat apportera dix millions de francs à cet effet (...)

L'Etat pourra apporter des financements à hauteur de soixante millions de francs pour encourager la mise en œuvre d'opérations de valorisation du patrimoine, des sources de la Loire à l'estuaire... "

La négociation des contrats de plan entre l'Etat et les régions a permis de constater le bon accueil de ces propositions et la volonté des collectivités territoriales d'être des partenaires majeurs de ces programmes.

Les centrales nucléaires dans le Val de Loire

“ Les sites envisagés pour le nucléaire sont des sites de qualité, des paysages caractéristiques de notre pays qui font partie de notre patrimoine affectif. Après le passage d'Electricité de France, ils doivent affirmer une nouvelle cohérence et devenir à leur tour éléments du patrimoine, aspect accepté et aimé du vécu. ”
Claude Parent, *Architecture et énergie nucléaire*, 1976.

La production d'électricité et le Bassin de la Loire, c'est une histoire vieille de près d'un siècle.

Dès le début du 20^e siècle, des installations hydroélectriques ont été implantées sur des affluents de la Loire, notamment sur la Sioule, le Cher, la Vienne et surtout la Creuse qui a joué, dès les années 1930, un rôle fondamental dans l'interconnexion de la région parisienne avec les usines du Massif Central.

Puis vient, après la Seconde Guerre Mondiale, le temps d'aménagements hydroélectriques plus conséquents comme Montpezat sur la haute Loire et Grangent près de Saint-Etienne. Des aménagements thermiques, utilisant du charbon ou du fioul, se succèdent dans l'estuaire : Chantenay puis Cheviré et enfin Cordemais. Enfin sur les bords de la Loire a débuté l'utilisation de l'atome pour la production d'électricité.

Les centrales de Chinon et Saint-Laurent-des-Eaux sont à présent intégrées au patrimoine de la région, depuis la première centrale de Chinon, aujourd'hui transformée en musée du nucléaire avec l'aide des collectivités locales, jusqu'aux tranches les plus récentes, implantées avec l'aide d'architectes parmi les plus renommés, et exploitées avec un constant souci d'amélioration des performances environnementales.

Ces centrales sûres et respectueuses de l'environnement constituent en outre de véritables pôles de développement, par leur forte contribution à l'activité économique et culturelle. Elles sont un outil de l'aménagement du territoire et un partenaire aux côtés de l'ensemble des acteurs ligériens.

1. Près d'un demi-siècle d'histoire

L'histoire du nucléaire civil en France commence sur les bords de Loire.

Un esprit pionnier a favorisé cette grande épopée technologique : pionnier en initiant des technologies de production, de sécurité et de maintenance ; pionnier en innovant sur le plan de l'architecture, des procédés de construction et de déconstruction et enfin, pionnier dans l'intégration du site dans l'économie locale.

L'époque des pionniers

La première centrale nucléaire française spécialement conçue pour la production d'électricité, a livré ses premiers kilowatts en 1963. Elle fut rapidement connue sous le nom de " la Boule " car le réacteur et les échangeurs étaient installés dans un bâtiment sphérique en acier de 55 mètres de diamètre. Les travaux de construction auront duré dix ans : dix années suivies de près par toute la population locale. Les péripéties liées à l'édification de Chinon A sont encore dans la mémoire des anciens.

Cette " Boule ", les collectivités locales ont souhaité la conserver après le démantèlement de la centrale et elle abrite actuellement un musée du nucléaire.

En 1965 et en 1966 suivront la mise en service de Chinon A2 puis de Chinon A3. En tout, Chinon produisait 750 MW. En 1969 et 1971, ce sont deux autres unités de production de cette filière nucléaire française qui démarrent à Saint-Laurent-des-Eaux, totalisant 840 MW.

Le développement d'une nouvelle filière

A partir de 1977 une nouvelle filière est développée, plus performante, plus sûre encore. Pendant dix ans, vont se dérouler les travaux des quatre réacteurs " à eau pressurisée " de Chinon, réacteurs de 900 MW chacun. Dans la même période, Saint-Laurent s'équipe de deux nouvelles unités de production du même type. Par leur implantation et leur développement, l'une comme l'autre centrale ont transformé l'économie locale. Mais cette transformation, les autorités locales et nationales (Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire [CIAT], élus locaux, organisations socioprofessionnelles) ont voulu la maîtriser. Optimiser l'impact économique des travaux, notamment en associant la main d'œuvre locale, préparer l'après-chantier, telles étaient les ambitions du label " Grand Chantier ". Placée sous l'autorité du préfet, cette opération, qui impliquait EDF, travaillait à la création d'entreprises, à la reconversion professionnelle des acteurs et pilotait les programmes d'équipement (logements, écoles, transport,...)

Dès la conception, une préoccupation forte : la sûreté et l'environnement

Bien avant le début des chantiers, dix ans environ, des études de sûreté et des études d'impact environnemental avaient été lancées. Leur but : vérifier que la conception et l'exploitation des centrales préservent l'homme et l'environnement de tout risque. Au vu de ces études, les autorités administratives ont délivré les autorisations de construction d'abord puis ensuite d'exploitation.

En matière de sûreté, les centrales sont en particulier conçues pour résister à une crue d'un débit deux fois supérieur à celui de la plus forte crue jamais observée.

Les études d'environnement couvraient des disciplines très nombreuses et ont impliqué par leur diversité la participation de tous les organismes de recherche ayant compétence dans les domaines concernés : grands établissements nationaux, équipes du Centre National de la Recherche Scientifique, laboratoires universitaires ...

Ces études ont fait considérablement progresser la connaissance de l'écosystème ligérien.

2. Une réflexion poussée en matière d'architecture et d'insertion dans le paysage

Pour l'architecte Claude Parent, les préoccupations de beauté architecturale, d'intégration harmonieuse des grandes installations industrielles dans leur site d'implantation peuvent créer une nouvelle esthétique, respectueuse de l'environnement. Claude Parent et un groupe d'architectes ont aidé EDF à élaborer une politique pour que l'architecture des centrales nucléaires et leur insertion dans les sites soient autant d'occasions de rencontres positives avec le paysage national.

Ce groupe a œuvré dans deux directions : l'architecture des bâtiments et l'insertion des centrales dans le paysage.

Pour les études d'insertion dans le paysage, les architectes Michel Homberg (Chinon) et Jean Demailly et Jean Dubuisson (Saint-Laurent) avec des paysagistes et des coloristes conseils ont traité les sites en jouant sur la définition du plan masse, les aménagements paysagers, le choix des matériaux et des couleurs, le choix entre les différents types de réfrigérants, l'architecture des bâtiments annexes (bureaux, bâtiments techniques, restaurant, ...).

Des choix innovants en matière de réfrigération atmosphérique

Après l'arrêt des premières unités de production, les centrales nucléaires de Chinon et de Saint-Laurent-des-Eaux sont refroidies par l'atmosphère : l'eau de refroidissement des condenseurs cède ses calories dans de grandes tours où circule un courant d'air permanent. L'eau à refroidir tombe en pluie et s'évapore en partie. C'est cette vapeur d'eau, et non de la fumée, qui contribue à former des panaches aux formes variant au gré du vent, de la température et de l'humidité.

A Saint-Laurent-des-Eaux, la hauteur des tours de réfrigération a été réduite à 120 mètres - au lieu de 160 mètres pour les centrales du même type - afin de les rendre invisibles des terrasses du château de Chambord situé à 13 kilomètres de la centrale.

Chinon est la seule centrale française à posséder des réfrigérants à tirage induit : l'écoulement de l'air y est assisté par des ventilateurs géants. La hauteur des tours de refroidissement a pu ainsi être contenue à 30 mètres et leur impact visuel considérablement réduit.

Pour évaluer l'impact réel des réfrigérants sur le climat local, des programmes de recherche ont été lancés dès la fin des années 1970, associant des campagnes de mesures "in situ", des observations sur de longues périodes et des modélisations numériques.

Aucun effet significatif sur la température au sol n'a été révélé ; le seul impact mesurable, dû aux panaches de vapeur d'eau, est une réduction d'insolation de 2 à 5 %, soit 40 à 100 heures par an, entre 2 et 5 kilomètres autour des centrales. De plus il a été montré qu'il n'y avait pas de risque de précipitations artificielles.

3. Des installations sûres et respectueuses de l'environnement

Une surveillance constante du milieu

Avant la mise en service des centrales un état de référence est établi ; il s'agit d'un constat le plus précis possible de l'état de l'environnement ; il concerne aussi bien l'écosystème terrestre que l'écosystème aquatique. En matière de radioécologie notamment, il s'agissait de mesurer la radioactivité naturelle et artificielle et de déterminer l'origine de la radioactivité artificielle éventuellement présente avant la mise en service des centrales (provenant essentiellement des expérimentations réalisées à des fins militaires dans l'atmosphère).

Cet état de référence permet ensuite d'interpréter correctement les mesures faites dans l'environnement et d'évaluer les conséquences éventuelles de chaque centrale.

Le système de refroidissement atmosphérique limite les échauffements de la Loire : des laboratoires universitaires et des instituts nationaux de recherche ont montré que l'ordre de grandeur des effets des centrales est inférieur aux fluctuations naturelles liées aux aléas climatiques.

De même, l'atmosphère et le milieu aquatique font l'objet d'une surveillance permanente et d'un contrôle réglementaire assuré par un organisme placé sous l'autorité des ministres en charge de la santé et de l'environnement, l'Office de Protection contre les Rayonnements Ionisants (OPRI).

Ce suivi radioécologique s'appuie sur de nombreuses analyses destinées à déterminer les quantités rejetées et leur impact sur l'environnement. Il s'agit, en particulier, de vérifier tous les "compartiments" de la chaîne alimentaire. Des échantillons représentatifs de l'écosystème terrestre sont analysés (indicateurs végétaux, échantillons de sol, eaux, cultures de plein champ) ainsi que de l'écosystème aquatique (mousses, poissons, invertébrés). En pratique, ce sont plus de 7 000 mesures réglementaires qui sont effectuées chaque année au voisinage des sites.

Les bilans annuels ne montrent aucune modification notable de l'environnement des centrales. La radioactivité supplémentaire apportée à la population avoisinante est inférieure de plusieurs ordres de grandeur à la dose annuelle intégrée par exposition à la radioactivité naturelle.

L'administration revoit régulièrement à la baisse les autorisations de rejet dans l'air et dans l'eau, conduisant l'exploitant à toujours utiliser les meilleures technologies disponibles. Les limites annuelles qui s'imposent désormais aux centrales sont largement inférieures aux limites initiales, qui garantissaient déjà l'absence de conséquences sanitaires et environnementales.

Une prise en compte des poissons migrateurs

Le site de Saint-Laurent-des-Eaux est concerné par le passage des espèces migratrices du fait de la présence d'un seuil dans le fleuve sur lequel a été aménagée une passe à poissons.

Les efforts faits à Saint-Laurent se situent dans le contexte global de l'action d'EDF sur l'ensemble du bassin de la Loire, depuis l'estuaire jusqu'au haut Allier ou encore sur la Vienne. Cette action est menée en étroite collaboration avec tous les organismes concernés et s'intègre dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature.

La passe de Saint-Laurent-des-Eaux va faire l'objet, l'été prochain, d'améliorations pour être encore plus efficace vis-à-vis des aloses et des anguilles.

Des déchets maîtrisés

Les déchets solides de faible et moyenne activité proviennent du traitement des rejets gazeux et liquides (filtres des circuits d'eau, des pièges à iode, concentrats d'évaporateurs) et d'opérations d'entretien (chiffons, papiers, gravats, gants, tenues d'intervention, huiles, effluents de décontamination).

Ces déchets sont conditionnés sur les sites sous forme de colis (fûts métalliques ou coques béton suivant la nature du déchet), caractérisés et suivis jusqu'à leur traitement dans un centre agréé, soit par élimination complète (incinération, fusion) ou stockage définitif.

Les seuls déchets de très haute activité sont les éléments combustibles qui sont évacués vers le centre de retraitement de la Hague.

En ce qui concerne la déconstruction des centrales, les déchets solides produits par le démantèlement des circuits de la partie nucléaire sont conditionnés sous forme de colis métalliques fermés faiblement ou très faiblement actifs. Là aussi, le suivi est assuré jusqu'à leur traitement dans les mêmes centres agréés. Ainsi, à la fin des opérations de déconstruction et de décontamination, le site est remis en état comme EDF s'y est engagée.

Une volonté constante d'amélioration

Les centrales nucléaires du Val de Loire, comme leurs homologues françaises, recherchent l'amélioration constante de leur qualité d'exploitation. Le fonctionnement général des installations est contrôlé très régulièrement par les ministères de l'industrie, de la santé et de l'environnement. De même, des inspections sont organisées par des organismes internationaux. Si l'on y ajoute la communication régulière qui est faite sur la vie des centrales et les événements d'exploitation, ces dispositifs expliquent l'acceptation du nucléaire par les populations voisines des sites de Saint-Laurent et Chinon.

Souhaitant faire reconnaître les résultats obtenus sur le plan de l'environnement, les deux centrales du Val de Loire se sont engagées dans une démarche ISO 14001 qui constitue le standard optimal en matière de management de l'environnement. Un organisme indépendant validera l'obtention de cette certification d'ici 3 à 4 ans.

4. Des centrales aux côtés des acteurs ligériens pour la notoriété de la Loire

Les centrales se placent résolument aux côtés de l'ensemble des acteurs ligériens qu'il s'agisse de gérer la ressource en eau, de préserver et de mettre en valeur l'espace ligérien ou bien encore de développer le tourisme.

A Chinon, la "Boule" est entrée dans le patrimoine culturel industriel de la région. Transformée en musée de l'atome, elle reçoit 25 000 visiteurs par an, français et étrangers. A Saint-Laurent un nouveau centre d'information vient d'être inauguré pour mieux accueillir les visiteurs (5 000 personnes par an actuellement).

Chinon est la seule centrale française à être située dans un parc naturel. Aussi, dès la création du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, fin 1996, EDF a manifesté, dans un protocole d'accord, sa volonté de contribuer à la réussite de ses missions. EDF et le PNR travaillent notamment de concert dans le domaine de la formation à l'environnement. Plus généralement l'entreprise EDF est complètement impliquée dans la réussite du Plan Loire Grandeur Nature.

L'Etat a notamment demandé à EDF de mettre en œuvre un programme ambitieux d'enfouissement de lignes électriques basse et moyenne tension mais aussi de participer à la mise en valeur des sites par l'éclairage dans le cadre d'un " plan lumière " du Val de Loire, en cours d'élaboration.

" (...) il semble très important de faire savoir que les centrales nucléaires ne sont pas construites pour l'éternité, mais pour quelques dizaines d'années seulement (...) . "
Cl. Genzling, Cl. Parent, J. Willerval, G. Simon, *Les réfrigérants à tirage naturel : architecture et paysage*, 1980.

La gestion du site

Depuis des décennies, l'Etat et les Collectivités ont manifesté leur volonté d'une gestion équilibrée du Val de Loire et traduit leur intérêt par une série de résolutions, d'études et d'actions dont l'une des premières était la commande, par l'Etat, en 1968 et approuvée en 1975 par les instances locales et nationales, d'un schéma de la " Métropole-Jardin ", précurseur du Plan Loire.

Il est apparu indispensable à toutes les parties d'assurer la transparence et la plus large information sur les différentes actions déjà conduites, ou à venir, sur le bassin ligérien et de les ancrer dans le cadre d'un développement durable pour répondre aux besoins actuels des populations, sans compromettre ceux des générations futures et dans le respect le plus absolu de l'héritage.

C'est pourquoi l'Etat a jugé nécessaire la mise à l'étude d'un plan de gestion en élargissant les champs d'intervention du chargé de mission interministériel du Plan Loire Grandeur Nature et en nommant un chargé de mission pour la gestion du site patrimoine mondial.

L'Etat et les collectivités se sont également entendus sur la création d'un conseil des collectivités et d'un comité de gestion capables d'assurer la coordination des différents projets et aménagements entre leurs services aux fins d'une gestion commune pour la préservation et la mise en valeur des paysages culturels du Val de Loire tout en respectant les vocations et les compétences propres à chaque collectivité, administration ou association.

1. Les structures

Un conseil des collectivités et un comité de gestion assistés d'un conseil scientifique ont été institués.

Le conseil des collectivités

Ce conseil, présidé par le Préfet de la région Centre, coordonnateur de Bassin, se réunit au moins une fois par an. Il comprend les représentants :

- des régions des Pays de la Loire et du Centre
- des départements du Maine-et-Loire, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret
- des Villes (Tours, Blois et Orléans)
- du Parc Naturel Régional Loire - Anjou - Touraine
- des établissements concernés

Il propose les orientations communes et fixe les modalités de gestion et de suivi des différents projets, en particulier par le plan de gestion.

Il approuve les chartes et contrats d'objectifs entre les différentes collectivités et les organismes intervenant dans le Val de Loire.

Il favorise ainsi la concertation entre les différents partenaires en vue d'assurer une meilleure cohérence des projets.

Le comité de gestion

Ce comité est chargé du suivi permanent de la mise en œuvre des orientations et de leur exécution sous le contrôle du conseil des collectivités. Il comprend :

Pour les collectivités

- 1 représentant des régions
- 1 représentant des départements
- 1 représentant des villes
- 1 représentant du secteur associatif

Pour l'Etat

- le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR)
- le chargé de mission interministériel
- le chargé de mission patrimoine mondial

Un expert international

Ce comité est animé par le chargé de mission « Patrimoine Mondial ».

Le conseil scientifique

Le conseil scientifique et des groupes de travail assistent le conseil des collectivités et le comité de gestion en leur fournissant tous les éclairages techniques, scientifiques, artistiques et historiques souhaitables.

Le conseil scientifique comprend un expert dans chaque domaine de compétence : environnement, culture, équipement, agriculture, forêt, tourisme, industrie, recherche, éducation.

Les groupes de travail rassemblent, en tant que de besoin, les représentants des administrations et associations concernées ainsi que les institutions spécialisées, telles que le Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents, l'équipe pluridisciplinaire du Plan Loire Grandeur Nature, l'Ecole Nationale de la Nature et du Paysage (Blois), les Universités (Nantes, Angers, Tours, Orléans), le CNRS, l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (les Barres), l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), les professionnels des différents secteurs...

2. Les actions

Une telle organisation permet d'établir et de maintenir un contact entre tous les acteurs impliqués dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine ligérien, de concevoir un programme commun d'actions et d'en assurer l'homogénéisation.

La perspective de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité a provoqué et favorisé des échanges multiples sur de nombreux sujets et projets, notamment dans les domaines du développement mais également de la sensibilisation, de l'information, de la formation et de la communication.

C'est ainsi qu'ont été réalisés ou mis à l'étude dans le cadre d'un large partenariat, à l'initiative des collectivités, associations, administrations et établissements :

- La fédération des " Maisons de la Loire " et leur extension à tout le bassin ligérien.
- L'aménagement de pistes cyclables et d'itinéraires balisés pour la randonnée pédestre, dans un cadre interrégional.
- La mise en valeur des maisons d'écrivains et des musées, qui fait l'objet d'un plan de concertation particulier. A cet effet, le ministère de la culture a nommé, pour chacun de ces secteurs, un conseiller.
- La mise en place d'un observatoire ligérien, en vue de recueillir, de traiter et de restituer des données patrimoniales et environnementales sur le bassin ligérien.
- La remise en état des voies navigables et de leurs annexes gérées par Voies Navigables de France afin de développer le tourisme fluvial et les activités nautiques.
- La création et l'aménagement, pour les poissons migrateurs, de " passes " et un projet de valorisation touristique : " la route du Saumon ".
- Un inventaire des points sensibles environnementaux : lignes électriques, décharges sauvages, friches industrielles, bâti dégradé, plantations,...
- Un plan d'enfouissement des lignes électriques.
- La réalisation d'un plan lumière sur les sites et monuments du Val de Loire.

Formation

La volonté unanime s'est exprimée de former les différents acteurs impliqués sur le site, en vue de mieux les sensibiliser à l'environnement (élus, responsables administratifs et associatifs, responsables dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ...).

La région dispose, à cet effet, de formateurs particulièrement compétents (professeurs et chercheurs à l'Ecole Nationale de la Nature et du Paysage (Blois), à l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (les Barres), Universités, au CNRS, à l'Ingénierie des Milieux Aquatiques et des COrridors Fluviaux [IMACOF], au Centre National de Promotion Horticole (Angers), à l'Agence pour le Développement Des Activités Touristiques et Culturelles du Centre).

Information

La nécessité d'informer les partenaires mais aussi le grand public s'est imposée.

C'est pourquoi sont en cours de préparation différents documents et supports adaptés qui répondront à cette politique, venant compléter une panoplie déjà existante :

- Points Presse
- Voyage de correspondants de la presse étrangère
- Colloque sur les " Paysages Ligériens "
- Création d'un site Internet

Les populations, à travers les collectivités locales, ont ainsi adhéré très concrètement au projet et manifesté leur volonté de faire du classement par l'UNESCO le départ d'une nouvelle étape de mise en valeur du patrimoine ligérien.

Conclusion

La présentation du site du Val de Loire comme " paysage culturel " a reçu une approbation unanime de la population à travers les soutiens tant des élus que des associations qui s'intéressent au patrimoine naturel et culturel ligérien.

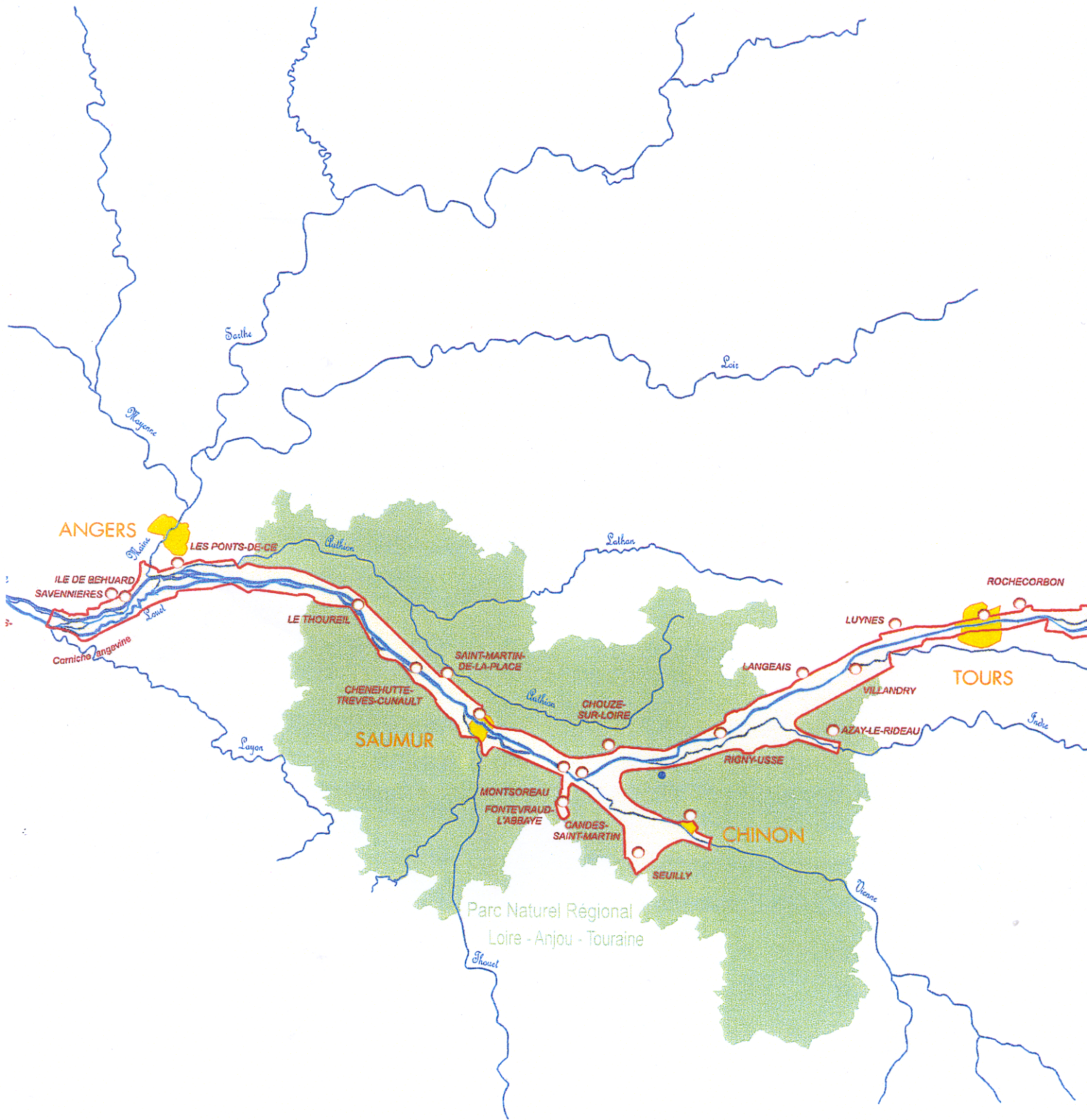
Depuis une vingtaine d'années, en effet, une prise de conscience progressive de l'intérêt fondamental de la préservation de la qualité du cadre de vie est apparue, issue des travaux des associations de naturalistes et d'historiens de la marine de Loire. Ce " retour à la Loire " sous-tend désormais l'action des régions, départements et communes de l'ensemble du bassin : largement représentés dans un établissement public chargé de l'aménagement du fleuve et de ses affluents, les élus ont conclu le Plan Loire Grandeur Nature avec l'Etat pour répondre à l'attente des populations en ce qui concerne l'amélioration du milieu naturel et du cadre de vie.

C'est dans cet esprit que les élus ont rédigé une déclaration de soutien à la candidature d'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'engouement est tel qu'il n'y a eu aucune difficulté à obtenir le soutien de toutes les collectivités, qui auraient souhaité souvent un périmètre encore plus important. Il a été nécessaire, lors des échanges et des réunions d'information, de rappeler que le site choisi se veut la quintessence et la vitrine d'un espace ligérien plus large qui profitera de la proximité d'un site du patrimoine mondial : des effets positifs seront induits par le site " Val de Loire " sur la gestion de l'ensemble du bassin et sur un nouveau type de tourisme plus soucieux de découverte, de compréhension et de préservation du milieu.

Les associations pour la sauvegarde et la mise en valeur du milieu naturel ou patrimonial de la Loire ont souscrit spontanément à un projet qui répond si bien à leurs préoccupations. L'inscription permettra de mieux valoriser leurs actions qui rencontrent un accueil de plus en plus favorable des touristes et des habitants : par exemple les " Journées de la Loire " attirent ainsi chaque année, en octobre, plusieurs milliers de personnes pour des manifestations sportives et culturelles tout au long du fleuve.

L'ambition du projet d'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial est que chaque jour de l'année devienne une " Journée de la Loire ", d'abord pour les ligériens et pour tous les visiteurs tout autant que pour les aménageurs et les acteurs du développement.



ANGERS

LES PONTS-DE-CE

ILE DE BEHUARD
SAVENNIERES

LE THOUREIL

SAINT-MARTIN-
DE-LA-PLACE

CHENEHUTTE-
TREVES-CUNAUT

SAUMUR

MONTSOREAU
FONTEVRAUD-
L'ABBAYE

GANDES-
SAINT-MARTIN

CHINON

SEULLY

LANGEAIS

LUYNES

TOURS

VILLANDRY

AZAY-LE-RIDEAU

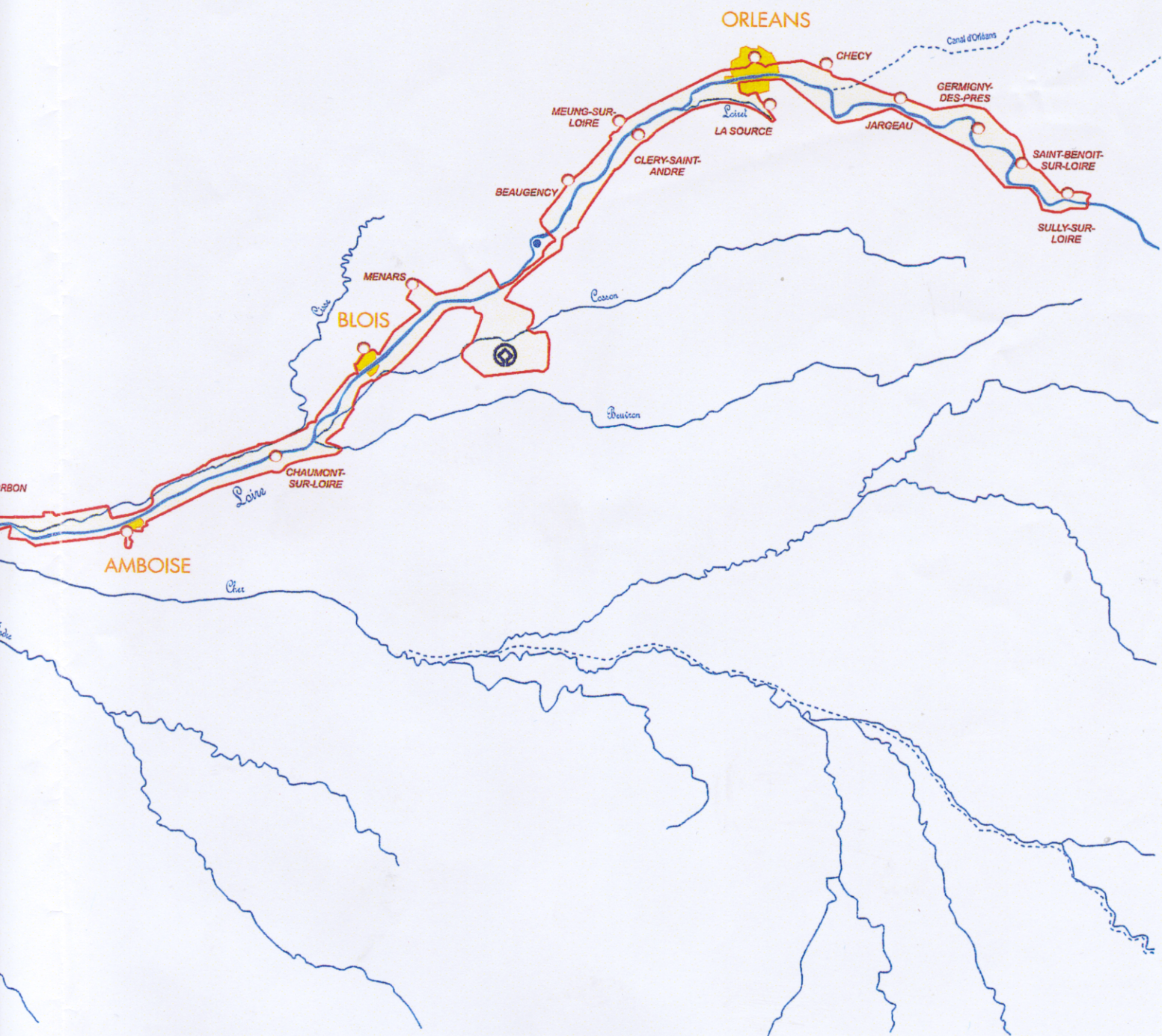
RIGNY-USSE

ROCHECORBON

Parc Naturel Régional
Loire - Anjou - Touraine

Amboise Avaray Avoine Azay-le-Rideau Ballan-Miré Baule
 Beaugency Beaumont-en-Véron Béhuard Berthenay Blaison-
 Gobier Blois Bou Bouchemaine Brain-sur-l'Authion
 Bréhémont Candés-Saint-Martin Candé-sur-Beuvron Cangey
 Chailles Chaingy Chalennes-sur-Loire Chambord Chargé
 Châteauneuf-sur-Loire Chaumont-sur-Loire Chécy Chcillé
 Chanchutte-Trèves-Cunault Chinon Chouzé-sur-Loire Chouzy-
 sur Cisse Cinais Cinq-Mars-La-Pile Cléry-Saint-André
 Combleux Courbouzon Cour-sur-Loire Darvoy Denée Dry
 Fondettes Fontevraud-l'Abbaye Gennes Germigny-des-Prés
 Gully Huismes Ingrandes-de-Touraine Jargeau Joué-lès-
 Tours Juigné-sur-Loire La Boballe La Chapelle-sur-Loire La
 Chapelle-aux-Naux La Chapelle-Saint-Mesmin La Chaussée-
 Saint-Victor La Daguennière La Ménitrie La Possonnière La
 Riche La Roche-Clermault La Ville-aux-Dames Lailly-en-Val
 Langeais Larçay Le Thoureil Lorné Les Ponts-de-Cé Les
 Rosiers Lestion Lignéres-de-Touraine Limeray Lussault-sur-
 Loire Luynes Mardié Marçay-aux-Prés Maslives Ménars Mer
 Meung-sur-Loire Monteaux Montlivault Montlouis-sur-Loire
 Montsoreau Mosnes Muides-sur-Loire Murs-Erigné Nazelles
 Négron Neuvy-en-Sullias Noizay Olivet Onzain Orléans
 Ouvrouer-les-Champs Parnay Pocé-sur-Cisse Richy-Ussé
 Rilly-sur-Loire Rivarennes Rivière Rochechouart Rochefort-
 sur-Loire Saint-Clément-des-Levées Saint-Jean-de-la-Croix
 Saint-Jean-des-Mauvrets Saint-Martin-de-la-Place Saint-
 Mathurin-sur-Loire Saint-Rémy-la-Varenne Saint-Saturnin-
 sur-Loire Saint-Sulpice Saint-Avertin Saint-Ay Saint-Benoît-
 sur-Loire Saint-Claude-de-Diray Saint-Cyr-sur-Loire Saint-
 Denis-de-l'Hôtel Saint-Denis-en-Val Saint-Denis-sur-Loire
 Saint-Dyé-sur-Loire Sainte-Gemmes-sur-Loire Saint-Etienne-
 de-Chigny Saint-Genouph Saint-Germain-sur-Vienne Saint-
 Gervais-la-Forêt Saint-Hilaire-Saint-Mesmin Saint-Jean-de-
 Braye Saint-Jean-de-la-Ruelle Saint-Jean-le-Blanc Saint-
 Laurent-Nouan Saint-Martin-d'Abbat Saint-Michel-sur-Loire
 Saint-Patrice Saint-Père-sur-Loire Saint-Pierre-des-Corps
 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin Sandillon Saumur Savennières
 Savigny-en-Véron Savonnières Seully Sigloy Souzay-
 Champigny Suèvres Sully-sur-Loire Tavers Thizay Tours
 Trélazé Turquant Vallères Varennes-sur-Loire Véréze Vernou-
 sur-Brenne Venves Villandry Villebernier Vineuil Vouvray

Les 159 communes du site Val de Loire





Reg. N°. 933 Date 20.6.98

Tome I Copy N°. 2



PROPOSITION D'INSCRIPTION
du

VAL DE LOIRE

entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine-et-Loire)

au

**PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
AU TITRE DES PAYSAGES CULTURELS**

Tome I

Identification - Justification - Description - Gestion - Suivi

Ce document a été réalisé
par les services des ministères
de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
et de la Culture et de la Communication
avec le concours de M. Jean-Louis COYAUD, Professeur des Universités
et de M. Alain MAZAS, Paysagiste D.P.L.G.

Page de couverture : William Turner, Tours vu de la côte surplombant la place de la tranchée,
vers 1826-1828, cat. 84

SOMMAIRE

I. Identification du bien	3
II. Justification de l'inscription	7
Déclaration de la valeur	9
Critères selon lesquels l'inscription est proposée	11
Critère a(ii) d'appartenance à une aire culturelle qui a joué un rôle majeur dans l'émergence du paysage moderne	11
Critère a (iv) d'exemplarité et b(ii) d'authenticité	14
Critère b(ii) d'intégrité	17
III. Description du bien	
Délimitation du périmètre proposé	23
1. La part du fleuve	25
Le fleuve et les ouvrages de navigation	25
Les grandes levées	26
Les ponts	28
Les ports	29
Les îles permanentes	29
Les sites non endigués	30
Conclusion sur les caractères des paysages liés au fleuve	31
2. La part de la vallée et de ses bordures	33
La vallée	33
Les coteaux	35
Les héritages dans le paysage	36
Conclusion sur les traits géographiques des paysages ligériens	39
3. La part de l'histoire	41
Le rôle des grandes abbayes	41
Le rôle des souverains et des seigneurs	43
Le rôle des artistes et des écrivains	45
Le rôle des populations ligériennes	47
Conclusion sur les héritages comme paysages culturels	49

IV. Gestion et suivi du bien	51
Droit de propriété et statut juridique	53
Organisme(s) chargé(s) de la gestion et échelon auquel s'effectue la gestion	54
Plans adoptés concernant le bien	57
Sources et niveaux de financement	57
Sources de compétences et de formation	57
Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant	58
Plan de gestion du bien et exposé des objectifs	58
Nombre d'employés	58
Le suivi	59
Annexes	61
Bibliographie	63
Cartes du périmètre et de la zone tampon	71

I. IDENTIFICATION DU BIEN



Vue aérienne de Saint-Benoît-sur-Loire

Pays : France

Régions : Centre et Pays de la Loire pour partie

Départements : Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Maine-et-Loire pour partie

Nom du bien : Le Val de Loire entre la Maine et Sully-sur-Loire.

Situation géographique : de l'embouchure de la Maine (Maine-et-Loire) à Sully-sur-Loire (Loiret)

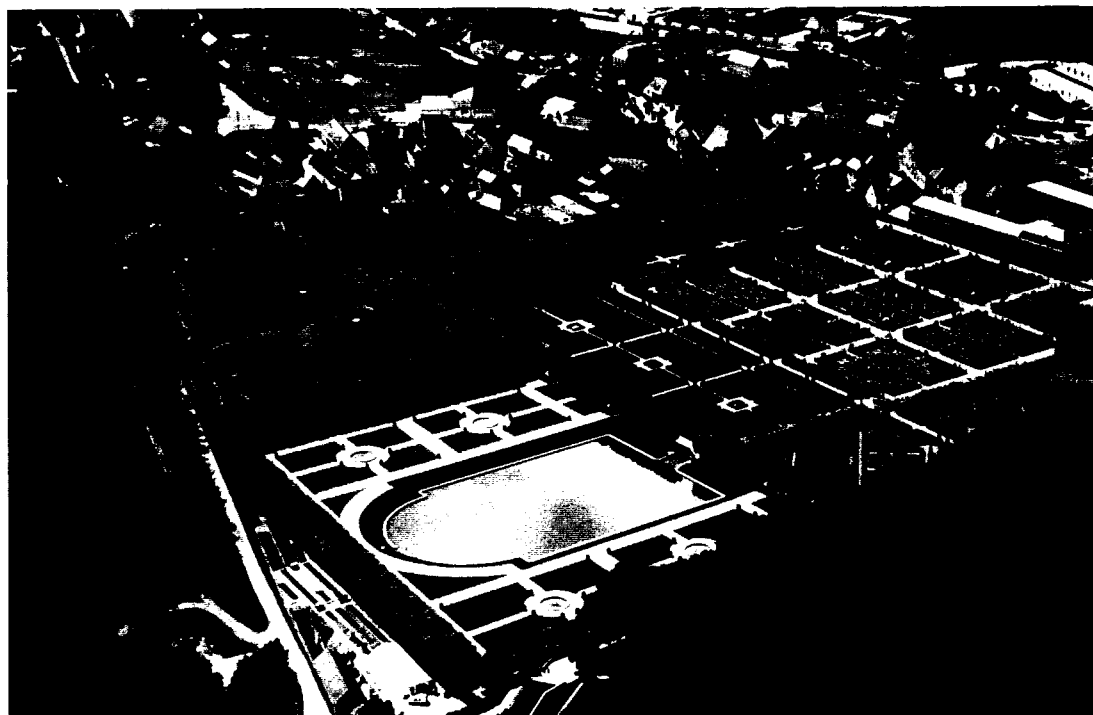
Cartes du périmètre et de la zone tampon du bien proposé à l'inscription :
voir en annexe

Surface du bien proposé à l'inscription :

- surface du bien proprement dit : 145 km²

- surface de la zone tampon : 400 km²

II. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION



Le jardin de Villandry

Déclaration de la valeur

Les paysages du Val de Loire sont présentés à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre de paysages culturels. Le fleuve fait partie de ces paysages autant que sa vallée, car s'il a été aménagé de longue date par ses riverains, notamment par la construction de ses fameuses levées, il n'a jamais été dénaturé et trouve aujourd'hui un regain d'intérêt qui le situe au centre des préoccupations du Plan Loire Grandeur Nature.

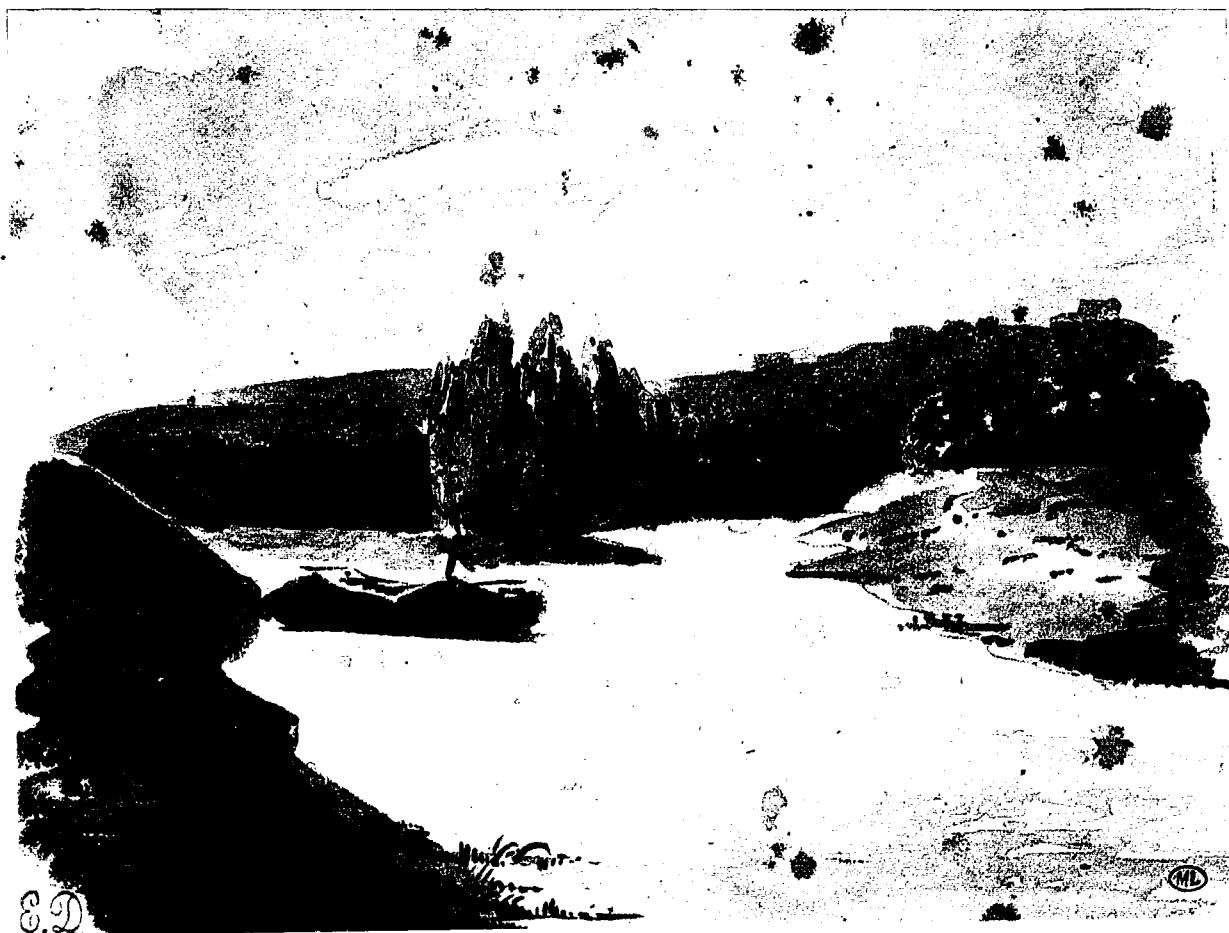
Ces paysages sont présentés au titre de paysages culturels parce qu'ils appartiennent à l'une des aires culturelles européennes majeures de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la France et les Flandres, pays qui ont vu émerger, à la Renaissance, la civilisation paysagère de la modernité. C'est là en effet que, conjointement à l'apparition du mot "paysage" lui-même en Europe, les développements originaux d'organisation de l'espace et de la nature apparus dans cette aire commencent à faire l'objet de représentations littéraires, picturales et jardinières qui les érigèrent en modèles esthétiques et explicitement paysagers, conditions requises pour que l'on puisse parler de paysages culturels (Berque, 1995).

L'apport le plus original de cette époque fut la métamorphose des jardins de subsistance simplement ornés de fleurs en jardins proprement esthétiques. Cette métamorphose accompagna celle des grandes forteresses moyenâgeuses en châteaux de plaisance et d'agrément. Les modèles d'un style nouveau qui apparurent alors et qui allaient passer à la postérité sous le nom de jardins "à la française", furent bientôt célébrés par les écrivains et les poètes. Leurs oeuvres véhiculèrent ces modèles à travers la France et l'Europe, puis, plus tard, jusque dans les deux Amériques. Le mouvement né de l'Humanisme de la Renaissance sur les bords de la Loire se poursuivit sans rupture jusqu'à nos jours, où ces paysages restent une des premières destinations touristiques du monde.

Quant aux représentations picturales des paysages ligériens, elles se limitèrent dans un premier temps au dessin et à la gravure mais connurent un renouveau à la période romantique avec Delacroix et principalement Turner, qui fut alors le peintre majeur de la Loire. C'est également à cette époque que les représentations émanant de géographes et de grands voyageurs se firent de plus en plus nombreuses. Enfin, avec l'avènement de la photographie, le Val de Loire fit l'objet de représentations si nombreuses que son renom s'étendit à la planète entière.

Ainsi naquit le mythe ligérien, qui joua et joue encore un si grand rôle dans le maintien de l'exemplarité, de l'authenticité et de l'intégrité des monuments et des paysages du Val.

Ce mythe, qui considéra si longtemps la Loire comme une reine en son royaume, prit au cours de l'histoire d'autres figures. Nous en retiendrons principalement deux. En premier lieu celle de la seconde Renaissance ligérienne, au XIX^e siècle, qui vit dans la Loire un modèle achevé de grandeur nationale. En second lieu celle de notre époque, qui découvre dans la Loire le dernier fleuve libre d'Europe, figure rassemblant dans un même respect et une même admiration historiens, scientifiques, artistes et amateurs de pittoresque. Pour les historiens, la Loire demeure un lieu de mémoire emblématique irremplaçable. Pour les scientifiques, c'est un nouveau monde à explorer et à mieux connaître afin de garantir au fleuve sa souveraine liberté tout en profitant de ses bienfaits. Pour les artistes elle est ce "monde d'essence poétique", selon le mot de Lanoux (Lanoux, 1958), si justement symbolique de la sensibilité contemporaine à l'égard des paysages (Berque, 1991). Pour les amateurs de pittoresque, c'est aussi un autre monde, source des émotions les plus diverses devant ses spectacles surprenants, impressionnants, sublimes, parfois terriblement angoissants, ou, à l'extrême opposé, prospères et accueillants, et que l'on désignait autrefois sous les termes de "riants" et de "bucoliques". Spectacles en un mot toujours renaissants, à l'image des métamorphoses du grand fleuve qui les fédère.



Eugène Delacroix. *Les bords de la Loire avec deux péniches.*

La Loire paresseuse coule largement épandue, bleue, unie comme un miroir, parsemée de bateaux aux larges voiles carrées que la brise pousse lentement contre le courant. Partout des rondeurs vertes, oseraies, bouleaux, petits bois, et des châteaux blancs sur les hauteurs, des roses et des bouquets de jolis arbustes sur les talus, des îles verdoyantes parmi des bancs de grèves, et l'eau nonchalante, toute ruisselante de lumière qui embrasse de son azur ces verdure éparées.

Hippolyte Taine

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Critère a (ii) : appartenance à une aire culturelle qui a joué un rôle majeur dans l'émergence du paysage moderne

La vallée de la Loire entre Sully-sur-Loire et la Maine a été, à la Renaissance, une aire culturelle majeure de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la douce France et les Flandres. Cette aire culturelle a vu l'émergence d'une civilisation paysagère, française en premier lieu, puis européenne, qui a élaboré certains des modèles les plus achevés des paysages de la modernité.

Les habitants de la vallée avaient certes cultivé, soigné et aimé contempler leur pays avant la Renaissance, en l'aménageant selon la séquence classique *domus-hortus-ager-saltus* entre les deux grands milieux naturels du fleuve et de la forêt environnante. Mais c'est à partir de la Renaissance, et conjointement à l'apparition du mot "paysage" en Europe, que les développements originaux de cette organisation de l'espace commencèrent à faire l'objet de représentations littéraires, picturales et jardinières qui les érigèrent en modèles esthétiques et explicitement paysagers, conditions requises pour que l'on puisse parler de paysages culturels.

Avant la Renaissance, les premières représentations littéraires de ces paysages sont dus à Charles d'Orléans, puis, sur un autre mode, à Rabelais, dont l'abbaye de Thélème restera un modèle emblématique jusqu'à aujourd'hui. A la Renaissance, les représentations littéraires seront principalement dues à Pierre de Ronsard, Honorat de Racan et Joachim du Bellay. Elles décrivent et célèbrent les beautés de ces paysages, non sans parfois marquer leur excellence par rapport à d'autres, pourtant fameux, ceux de Rome par exemple où séjourna Du Bellay.

Parallèlement à ces célébrations du pays, les représentations jardinières proprement esthétiques - et dépassant donc les simples jardins de subsistance ornés de fleurs - accompagnèrent la métamorphose des grandes forteresses moyenâgeuses en châteaux de plaisance et d'agrément. Dans ces jardins si

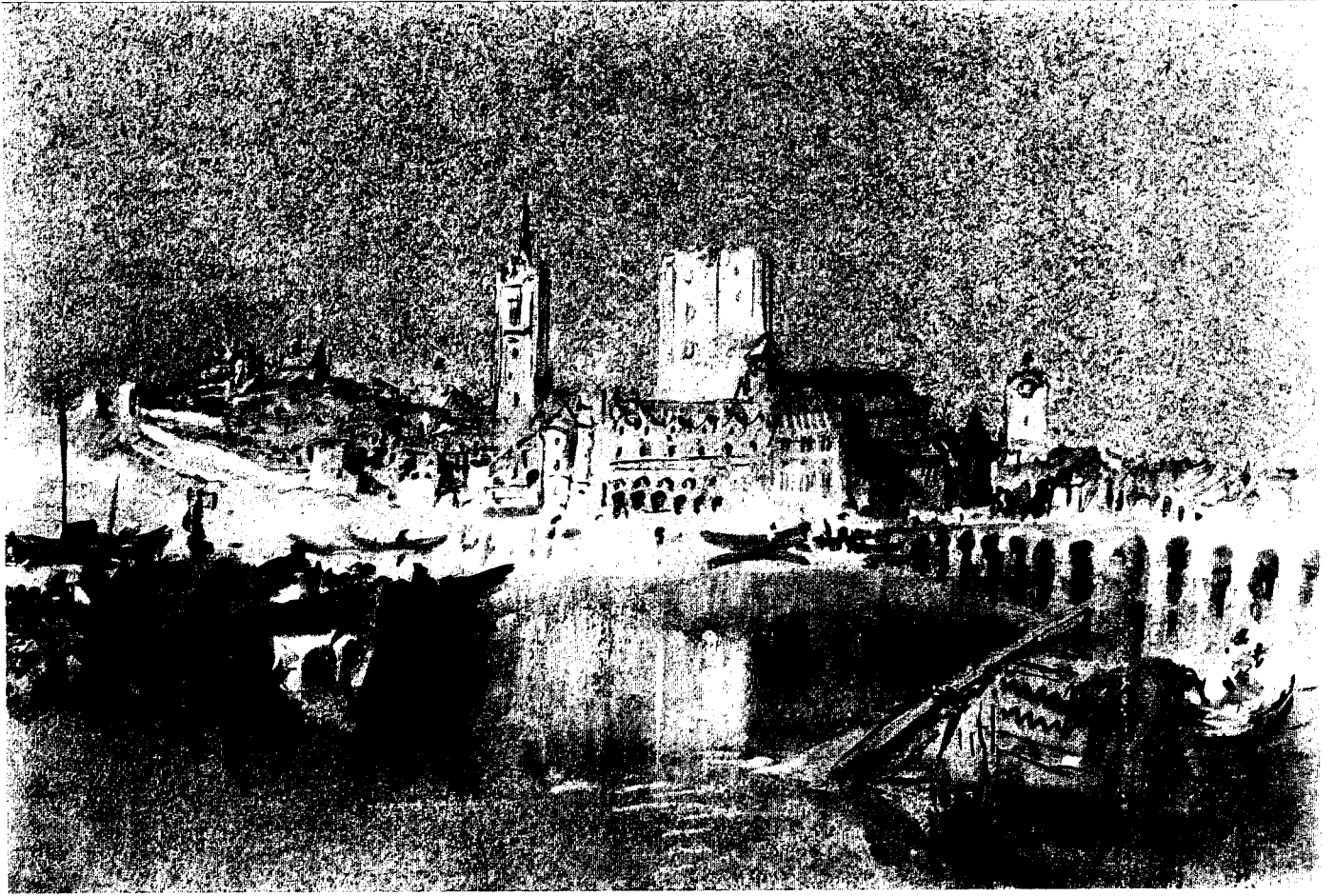
nombreux, *l'aquosité* (Guillerme, 1997), ce terme typique de la Renaissance aujourd'hui tombé en désuétude, qui signifiait la jouissance de l'eau sous toutes ses formes, stagnantes, courantes et jaillissantes, ne le céda en rien à l'amour des plantes et des animaux dans des mises en scène amplifiant considérablement les dimensions et les ambitions des jardins du Moyen-Âge.

Cette émergence de modèles nouveaux, célébrés *in visu* par les poètes et mis en oeuvre *in situ* par les architectes, ne fut pas sans lendemain. Le mouvement né de l'Humanisme sur les bords de la Loire allait se poursuivre et se répandre pendant des siècles, et ce fut la modernité. Les paysages ligériens allaient s'y inscrire et contribuer sans rupture au développement du paysage moderne.

Au XVII^e siècle, les paysages ligériens furent célébrés par Jean de la Fontaine et la marquise de Sévigné ; quant à l'art des jardins, il se prolongea dans les grands chefs d'oeuvre classiques où l'aquosité s'étoffa si bien qu'ils devinrent en quelque sorte les laboratoires de "l'architecture hydraulique" qui devait s'épanouir dans la construction des grands canaux au siècle des Lumières.

Au XIX^e siècle, les paysages ligériens furent célébrés, entre autres, par Alfred de Vigny, Gustave Flaubert, Honoré de Balzac, Baudelaire, et même Victor Hugo dont la sensibilité romantique rejoignait celle d'un Turner, peintre majeur de la Loire. Le Val de Loire fut également étudié et célébré par une pléiade de géographes dont certains, les deux Reclus par exemple, allèrent jusqu'à parler "*du plus beau royaume sous le ciel*" et affirmer que la Loire moyenne avait, "*plus que toute autre province contribué à la naissance et au développement de la nation*". Quant aux grands initiateurs du tourisme moderne, les Joanne, Abel Hugo et autres Ardouin-Dumazet, ils joignirent leurs voix à ces savants pour faire du Val une des plus grandes destinations touristiques d'Europe puis du monde, ce qu'il est resté. C'est d'ailleurs le XIX^e siècle qui vit le développement des représentations picturales et photographiques du fleuve, lesquelles jouèrent le rôle que l'on sait dans la diffusion de son renom et dans le renforcement de la volonté de protection de ses trésors patrimoniaux, souci apparu au milieu du siècle et demeuré intact jusqu'à nos jours.

Les représentations picturales des paysages ligériens apparurent en effet plus tardivement que leurs représentations littéraires et jardinières. René Bazin a attribué ce décalage à la difficulté de peindre la Loire du fait des trop vastes dimensions de sa vallée et de sa lumière, "fine, voilée, que ne relève aucune ombre forte, aucun contraste". Il est vrai que, dans la vallée de la Seine par exemple, les peintres pouvaient trouver des points de vue leur permettant d'en embrasser la totalité, de coteau à coteau, de façon à représenter le fleuve dans son cadre. Les dimensions de la Loire sont telles que ce type de cadrage y est quasi impossible, exception faite - et les peintres et graveurs en ont largement profité - des ponts, des quais et des fronts urbains de ses villes, tous motifs très tôt et très souvent représentés. Tel fut du reste le cas, au XIX^e, de Joseph Mallord William Turner. Mais il sut aussi inventer d'autres points de vue et, de plus, utiliser les transparences de l'aquarelle pour suggérer la finesse de la lumière ligérienne dans le Val. La série des tableaux qu'il réalisa lors de son voyage entre Nantes et Orléans en 1826 reste un monument et une consécration.



William Turner. Vue Sud - Est de Beaugency vers 1826 - 1830

Et l'on peut regretter que Delacroix, qui peignit la Loire avec une sensibilité prémonitoire des oeuvres les plus modernes, ne se soit pas davantage consacré à ces motifs si dignes de ses visions de grandeur. Regrettons enfin, pour tout dire, qu'un Stendhal n'ait pas eu connaissance, à ce qu'il semble, de ces oeuvres majeures. Son génie romantique aurait sans doute découvert dans ces paysages une dimension qu'il semble avoir ignorée.

L'époque moderne compte de nombreux peintres de la Loire, un Debré, un Boller, un Kolsek, un Verdenet. Mais les photographes sont bien sûr les plus nombreux. La photographie a pu, en Loire comme dans bien des paysages naturels de montagne inventés au siècle dernier, suppléer aux limites de la peinture pour exprimer le caractère monumental et grandiose du fleuve. Pour autant, ces représentations picturales et photographiques n'ont pas supplanté celles des écrivains et des poètes. Dans cette longue lignée, c'est surtout le nom de Maurice Genevoix qui vient à l'esprit, mais il ne doit pas faire oublier les autres, très nombreux, qui ont trouvé et trouvent encore dans la Loire leur source d'inspiration, on pense à Charles Péguy, René Bazin, René Boylesve, Julien Gracq, Francis Ponge et à ceux qui ont formé l'Ecole de la Loire à la fin du siècle dernier autour d'Hubert-Fillay.

Les célébrations séculaires des artistes, non seulement ligériens mais encore français et étrangers, auront tous contribué à l'éclosion du mythe ligérien. Tous auront longuement décrit et souvent apostrophé la Loire avec l'admiration mêlée de respect et de crainte qui conviennent à un très haut personnage, un personnage royal en vérité. Un ouvrage tout récent, résumant le sentiment unanime, la célèbre précisément comme une reine dont le cours moyen marque le couronnement (Pierre, 1997). Comme telle en effet, elle est digne d'admiration, de respect et de crainte, car quel est le souverain qui, tout soumis qu'il soit aux exigences de l'étiquette et des rituels de sa fonction, ne resterait souverainement libre, jusque dans ses colères, parfois dévastatrices? Ainsi en va-t-il de la Loire en son royaume. Consciente des exigences de son rang, elle se soumet aux contraintes des savoir-faire et des besoins de ses sujets et accepte de les voir aménager son lit pour mieux les combler de ses bienfaits, tout en restant souverainement libre. La Loire "dernier fleuve sauvage d'Europe"? Proposons plutôt cette autre figure du mythe : "La Loire dernier fleuve libre d'Europe".

Critères a (iv) d'exemplarité et b(i) d'authenticité

Une reine en son royaume : il est difficile d'imaginer symbole plus juste, dans le temps et dans l'espace, de la royauté qui a marqué notre histoire et qui fascine encore nombre de nos concitoyens et d'amis de notre pays. Il faudrait dénombrer les qualificatifs et les métaphores qui ont entouré et qui accompagnent encore la Loire depuis qu'elle a été reconnue dans sa majesté rayonnante. Le florilège qui en résulte (Bonin) met en avant sa beauté, à laquelle sont associées la magnificence, la grandeur, la gloire même, et, en second lieu, la douceur, le calme, la noblesse, ne faisant en fin de compte qu'une place réduite à son caractère changeant et capricieux. Cette image traduit admirablement le *genius loci* du Val de Loire, cet esprit et ce style qu'exprime l'expression "à la française" et qui a sans doute joué un rôle majeur dans la sauvegarde de son authenticité et de son exemplarité à travers l'histoire mouvementée de la modernité.

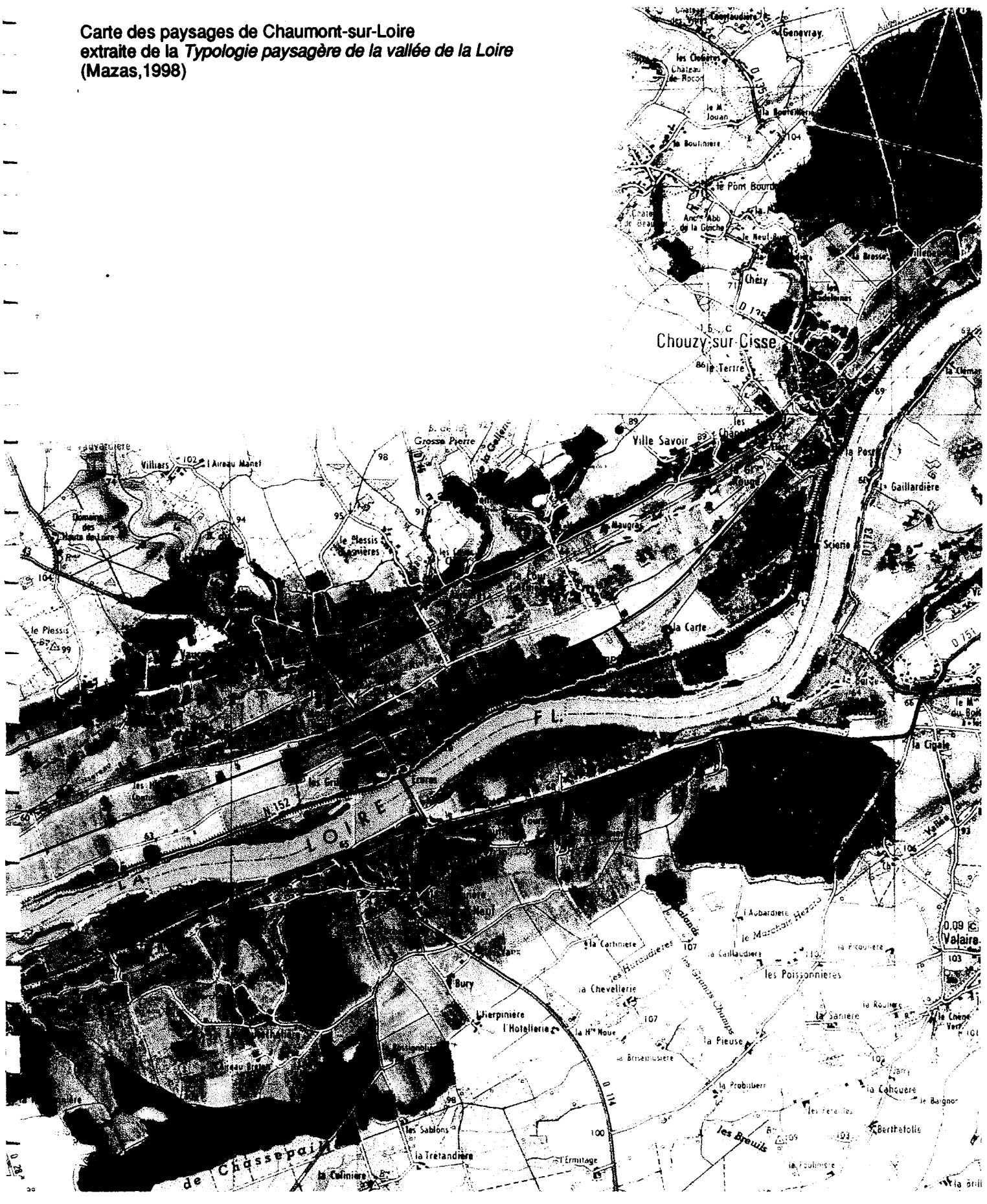
Exemplarité et authenticité des modèles cultivés du Val de Loire

Les modèles paysagers élaborés au cours de la Renaissance dans la vallée de la Loire se sont développés sur le fond de l'ordonnement *domus - hortus - ager - saltus*. L'apport spécifique de la Renaissance se mesure par les développements qu'elle a apportés trois des domaines de ce schéma d'organisation de l'espace.

L'invention majeure fut la métamorphose de l'*hortus* en jardin de plaisance attenant au château, puis, au fil du temps, aux autres demeures, et finalement à une part très importante de l'espace séparant les deux *saltus*, du fleuve d'un côté et de la forêt de l'autre. Non pas que cet espace fût explicitement conçu comme un jardin de plaisance, mais parce que les cultures relevant spécifiquement du jardin, notamment les vergers et la vigne, où la taille et les soins les plus attentifs tiennent une place prépondérante, y occupèrent progressivement la majeure partie de l'espace, en y supplantant souvent les labours de l'*ager*. Cette extension du jardin et de ses techniques au territoire ligérien entre fleuve et forêt a trouvé son expression la plus forte en Touraine, très tôt célébrée comme le Jardin de la France, lui-même fréquemment érigé en modèle représentatif de l'ensemble du territoire national : la France n'est-elle pas d'abord, pour beaucoup, un pays dont le caractère le plus frappant est d'être jardinée?

Les autres modèles développés dans le Val à la Renaissance sont ceux du bâti, sous la forme des célèbres châteaux, mais aussi des villes et des villages de la vallée. Les villes sont toutes des ports, construits sur un schéma simple et

Carte des paysages de Chaumont-sur-Loire
extraite de la *Typologie paysagère de la vallée de la Loire*
(Mazas, 1998)



Carte des paysages de Chambord
extraite de la *Typologie paysagère de la vallée de la Loire*
(Mazas, 1998)



Château de Chambord

puissant reprenant à sa façon le cardo et le décumanus romains. Les motifs maîtres en sont ainsi le quai, longé par l'esplanade puis par le front bâti, et, perpendiculairement à eux, le pont, prolongé par la voie monumentale sur laquelle, ou près de laquelle, s'organise la place, elle-même entourée des édifices de la vie publique. Ce sont ces motifs qui ont été le plus représentés et répandus comme modèles par les dessinateurs et les graveurs. Quant aux villages, leur typologie se partage entre ceux qui s'installent dans le lit majeur, au pied du coteau, sur la terrasse fluviale la plus élevée et ceux qui occupent le bord du coteau en jalonnant les grandes voies de communication telle la route de Paris à Tours. Ces modèles nous semblent aujourd'hui encore tellement achevés dans leur conception et leur mise en oeuvre qu'ils font partie intégrante de l'image du Val et bénéficient des mesures de protection, voire de restauration, les plus attentives. Ainsi les ponts de Loire détruits lors de la deuxième guerre mondiale furent-ils tous reconstruits à l'identique.

Quant aux deux *saltus* caractéristiques du Val, le fleuve lui-même d'un côté et la forêt de l'autre, ils reçurent aussi la marque des créateurs de la Renaissance et eurent à leur tour un rôle exemplaire dans l'organisation d'autres territoires. On en prendra pour exemple le traitement des grandes forêts en parcs voués au loisir de la chasse royale. Les motifs qui se lisent encore dans les forêts ligériennes telles que celle de Chambord, allées rectilignes de plusieurs kilomètres de longueur, clairières et carrefours, se retrouvèrent plus tard dans toutes les forêts d'Ile-de-France, et donnèrent lieu à la fameuse série des cartes dites Cartes des Chasses, dont un des avatars les plus connus fut la série aquarellée de l'abbé Lagrive.

Authenticité et exemplarité des modèles naturels du fleuve de Loire

Parallèlement au paysagement de la vallée, le fleuve lui-même a été l'objet, pendant des siècles, de travaux d'aménagement. Sa beauté n'en a pas été affectée. Par ailleurs, n'ayant pas connu les débordements de l'industrialisation qui ont marqué les autres fleuves européens au cours du dernier siècle, elle a conservé jusqu'à aujourd'hui l'essentiel des modèles naturels qui caractérisent l'équilibre, et de ce fait la beauté, d'un grand fleuve.

Cette beauté se mesure en premier lieu au nombre et à la diversité des motifs d'intérêt paysager de ses eaux. De tous les motifs d'intérêt du paysage, ceux de l'eau courante, bondissante et jaillissante sont les seuls, avec les météores, dont ils proviennent, à être doués du mouvement. C'est ce qui fait leur grande valeur paysagère par rapport aux autres. Or la Loire est comme une encyclopédie de ces motifs. Toutes les formes des eaux courantes, mais aussi des eaux stagnantes, elle est capable de les prendre au gré des saisons et des climats. Reine en son royaume, elle est d'abord reine des métamorphoses. Ainsi est-elle tantôt fleuve, tantôt rivière ou riviérette, tantôt simple ruisseau au coeur des canicules estivales. Mais elle prend aussi, dans son immense domaine, les formes du calme et de la tranquillité : ses bras anciens, ses boires et ses mares, la diversité de ses milieux humides, tous ces motifs ont leurs dimensions, leur originalité, et leur nom propres. Autres formes enfin, celles de ses crues si

impressionnantes, parfois terrifiantes, mais qui n'ont jamais découragé ses riverains de continuer de la fréquenter et de la célébrer.

On a dit de la Loire qu'avec la disparition de la navigation elle était devenue inutile et qu'on lui tournait le dos depuis plus d'un siècle. On réalise aujourd'hui à quel point elle constitue, avec son extraordinaire volume d'eaux courantes, une richesse, et une richesse inépuisable, dont la seule question est de savoir profiter des bienfaits sans l'épuiser, en quantité comme en qualité. En elle-même, elle est un capital naturel incomparable, où l'on vient puiser, parfois sans mesure, pour alimenter les établissements humains ou pallier la surexploitation des nappes alentour. Comment dès lors continuer de parler de la *Belle inutile?*...



Dampierre et Villebernier, en amont de Saumur

Critère b(ii) d'intégrité

Le succès touristique du Val de Loire ne s'est jamais démenti jusqu'à aujourd'hui et c'est un premier signe garant d'intégrité pour l'avenir. La métaphore qui en désigne le coeur, *la Vallée des Rois*, est dans le droit fil du mythe qui, comme tout mythe, a joué et joue encore un rôle social décisif dans le maintien de son authenticité et de son intégrité. Ses grands monuments sont protégés depuis un siècle. Ses paysages le sont de plus en plus, dans la mesure où, la prise de conscience de leur importance et de leur fragilité relative comme écrin de ces monuments est de plus en plus vive.

L'attention que notre société porte aux paysages fait l'objet d'une montée en puissance qui reste un des acquis majeurs de cette fin de siècle en matière d'environnement et de cadre de vie. On voit mal comment le mouvement s'arrêterait. Dans le cas du Val, on en prendra pour exemple le cas de Chambord. Si ce monument est considéré depuis toujours, selon le mot de Charles Quint, comme "*l'un des résultats les plus achevés de l'industrie humaine*", on découvre aujourd'hui qu'il ne se comprend et ne s'apprécie à sa véritable valeur que dans le cadre de ses abords, c'est-à-dire de ses paysages, et ce jusqu'à la Loire elle-même, pourtant distante de six kilomètres. De ce point de vue, qui donne à la notion d'abords éloignés d'un monument historique sa dimension véritable, on peut dire que les deux dernières décennies ont été marquées par une véritable redécouverte des paysages du Val. Cette redécouverte augure aussi, en soi, de l'intégrité à venir de leurs paysages.

Cette redécouverte s'accompagne de celle du fleuve lui-même. Il y a plus, désormais, dans notre relation au Val et à son fleuve qu'une nostalgie, une admiration et un devoir de mémoire pour sa valeur identitaire. Le fleuve lui-même est revenu à l'ordre du jour pour sa grande valeur intrinsèque, le Plan Loire Grandeur Nature en témoigne largement s'il en était besoin.

Comme milieu de vie, la Loire suscite désormais tous les efforts qui cherchent à lui faire retrouver sa pureté et rester l'habitat privilégié de sa faune et de sa flore si originales. Le mouvement incessant qui la caractérise est à l'origine de paysages qui se renouvellent et changent chaque année, avec des apparitions d'associations végétales aux formes inédites, où les couleurs se succèdent en larges nappes, tantôt rouges, tantôt jaunes, tantôt bleues selon les variétés végétales qui s'y épanouissent. Lieu de la Renaissance par excellence, on découvre aujourd'hui qu'elle est aussi le lieu de renaissances régulières et qu'elle demande à être reconnue chaque année, après ses crues saisonnières, par ses riverains eux-mêmes, qu'elle tient en éveil et en souci. Mais elle attire aussi les naturalistes autant que les amoureux de ses paysages, parfois si dépayésants,

dans leur exubérance, qu'ils en deviennent exotiques. Elle fait l'objet d'investigations et d'observations de scientifiques venus de toute l'Europe. On découvre qu'elle forme un immense organisme vivant où tout interagit et cette découverte frappe les esprits jusqu'à la fascination. Les modèles de sa dynamique fluviale commencent à être mieux connus et l'idée qu'il convient désormais, sur l'ensemble de son cours, de mieux les étudier et de mieux les connaître afin de lui garantir l'espace de liberté indispensable à ses renouvellements et à sa diversité, motive toutes les décisions d'aménagement dont elle fait l'objet.

La sensibilité contemporaine au paysage inaugure une ère nouvelle, dans laquelle le mythe lui-même se renouvelle. La Loire, restant reine en son royaume pour certains, prend pour d'autres des figures différentes, en fonction des points de vue qu'ils adoptent pour la contempler. Si l'on voulait résumer ces figures diverses du même mythe, on pourrait dire que la Loire est aujourd'hui vue comme un *autre monde*. Cette figure pourrait paraître un peu abstraite, il n'y en a cependant pas de plus ouverte. Elle se vérifie, comme on vient de le voir, du point de vue des sciences naturelles et environnementales. La Loire offre à leur investigation un champ d'autant plus intéressant qu'elle demeure un des rares grands fleuves du monde à avoir été apprivoisé par l'homme sans avoir été dénaturé pour autant. Elle se vérifie aussi sur un tout autre plan, celui de l'appréciation esthétique. Les études d'aménagement les plus techniques et les moins susceptibles de partialité mettent l'accent sur la difficulté à appréhender les paysages de la Loire parce qu'ils seraient d'essence poétique (Béture-Sésame). La Loire suscite toujours des poètes, dont le monde est par excellence cet autre monde auquel rêvent toujours les hommes. Le retour en force de la poésie est une des marques de la post-modernité, aux dépens d'une rationalité trop exclusivement instrumentale qui appauvrit le sens du monde (Berque, 1991). C'est en poète, pour reprendre le mot de Hölderlin, que l'homme d'aujourd'hui habite ses paysages, et les gère en meilleur jardinier encore qu'hier.

Le mythe d'une Loire souverainement vivante et libre est donc plus vivace que jamais. Il va aujourd'hui de pair avec une connaissance de plus en plus approfondie du fleuve et de son domaine. Il est le gage d'une meilleure coexistence en son sein de tous les modèles d'organisation de l'espace qui y prennent place. Cette coexistence a marqué notre temps et en motive nombre de progrès. Ainsi se comprend la multiplicité des initiatives dont le Val fait aujourd'hui l'objet, avec pour objectif commun d'en assurer l'authenticité, l'exemplarité et l'intégrité.

III. DESCRIPTION DU BIEN



Chambord

Sur les mille kilomètres de son cours, la Loire présente des paysages très variés, en relation avec les conditions naturelles, les héritages patrimoniaux et les formes actuelles de l'économie des régions qu'elle traverse.

De l'aval vers l'amont on distingue plusieurs grands ensembles très représentatifs d'un fleuve de pays tempéré de vieille humanisation :

- L'estuaire et la Loire maritime, de Saint-Nazaire à Nantes
- La Loire armoricaine, de Nantes au confluent de la Maine, caractérisée par l'encaissement dans le massif primaire
- La Loire angevine, qui s'inscrit dans la vallée très large et bordée au sud par des coteaux calcaires vigoureux. Ses paysages sont particulièrement représentés de la Maine à Saint-Patrice, en aval de Langeais.
- La Loire tourangelle continue cette section avec une moindre ampleur jusqu'aux alentours de Candé-sur-Beuvron, en aval de Blois
- La Loire blésoise, puis orléanaise, étend ensuite ses paysages jusqu'un peu en amont de Sully-sur-Loire, au sommet de la grande courbe du fleuve. De Candé-sur-Beuvron à Suèvres les coteaux sont encore marqués, mais ils deviennent plus modestes lorsque le fleuve coule entre le plateau de Beauce au nord et la Sologne au sud.
- En amont de Sully-sur-Loire, on trouve un axe d'écoulement non plus est-ouest, mais nord-sud : les conditions climatiques en sont de plus en plus profondément modifiées, les éclairages des paysages tout différents. Ce sont la Loire berrichonne, puis la Loire bourbonnaise. Elles sont ensuite relayées par des paysages de bordures de plus en plus accidentés, qui deviennent franchement montagnards en amont du bassin de Saint-Etienne. C'est alors jusqu'à la source, la Loire auvergnate et vivaraise.

Malgré des nuances très marquées, la Loire angevine, la Loire tourangelle, la Loire blésoise et la Loire orléanaise, qui nous intéressent ici, présentent une unité renforcée par de remarquables éléments patrimoniaux. Les héritages de l'Histoire y sont tout spécialement visibles, et souvent si abondants qu'ils constituent le paysage : leur place y a valeur d'exemple.

Toute cette partie du fleuve s'inscrit dans les calcaires du Bassin parisien sud et sud-ouest, ou leurs placages tertiaires. C'est aussi un couloir climatique spécifique.

Nulle part ailleurs sur le cours de la Loire ne se rencontre un tel patrimoine de châteaux, de villages et d'habitats très typés, ainsi que de mise en valeur raffinée des terroirs. Le rôle des grandes abbayes a été déterminant, plus tôt que n'importe où ailleurs, dans le peuplement, l'édification de nombreuses églises romanes remarquables et la mise en valeur des territoires.

Nulle part ailleurs non plus, ne se rencontre au bord d'un fleuve une si longue continuité de souvenirs littéraires et de personnages notoires dans l'histoire de l'art. Mises à part les villes capitales d'États, aucun autre exemple d'une telle richesse urbaine liée à un fleuve n'est pareillement représentatif d'une civilisation, de sa naissance à son développement dans les rivalités franco-anglaises et jusqu'à l'épanouissement de la Renaissance auquel se mêle cette fois l'Italie.

Parmi les caractères particuliers de cette partie du fleuve figurent les levées de défense contre les crues : nulle part ailleurs, encore une fois, des réalisations similaires n'ont une telle ancienneté ni un tel développement. On ne peut guère en Europe trouver que le Pô pour y trouver aussi 400 kms de cours endigué, selon un processus comparable quoique plus tardif dans son accroissement et aujourd'hui altéré par ses adaptations aux exigences du développement industriel et urbain. En Loire au contraire, les levées sont certes objets d'évolutions et de renforcements au cours des âges, mais de Saint-Martin-de-la-Place à Saint-Patrice subsistent, et en place, les 45 kms de levées du XII^e siècle dues à Henri II Plantagenêt. C'est sans aucun doute le plus grand ouvrage d'art qui nous soit resté de l'époque romane.

Délimitation du territoire proposé

Les paysages du Val de Loire sont avant tout des constructions humaines, qui reflètent les phases d'évolution successives des sociétés qui les ont créés en exploitant et en dominant un milieu naturel parfois hostile. Ce sont des paysages vivants, mais où les héritages restent très présents dans les organisations.

Le paysage est le visage d'un pays. Comme toute physionomie il évolue mais conserve des traits identitaires fondamentaux. Sur la partie du fleuve qui est ici proposée à l'inscription, l'unité vient plus de l'humanisation des milieux que de la topographie des coteaux encadrants, plus de l'homogénéité des formes construites, des héritages agraires et des plantes cultivées ou introduites, que de leur support naturel. Cette unité est renforcée par la qualité de la lumière, les traits climatiques et surtout le fleuve lui-même qui reste, de bout en bout, l'épine dorsale de la composition.

De la sorte, la partie proposée à l'inscription est à considérer comme un ensemble. Certains sites, dans cet ensemble, ont un intérêt exceptionnel. Ils ne prennent tout leur sens et leur valeur que dans le tout où ils sont enchâssés à la manière de pierreries sur un diadème.

L'extension du périmètre proposé à l'inscription prendra donc en compte la richesse et l'importance des héritages patrimoniaux reconnaissables au sein des paysages naturels. L'extension longitudinale proposée va de l'embouchure de la Maine, en Anjou, à Sully-sur-Loire, en Orléanais. Quant à l'extension latérale, il est proposé d'adopter le principe de la faire aller d'un rebord à l'autre des deux coteaux de la vallée. Ce principe admettra cependant quelques exceptions. Tout d'abord, dans la mesure où les coteaux se trouvent trop éloignés de l'axe de fleuve, comme dans le Val orléanais et la Vallée d'Anjou, on cherchera une juste mesure à la délimitation en tenant compte de la visibilité et de la valeur des motifs paysagers de la plaine. A l'inverse, là où la valeur de certains sites, localisés à une certaine distance du rebord du coteau de Loire, ou sur un de ses affluents, en impose l'intégration, on étendra le périmètre autant que de besoin. L'exemple-type du premier cas de figure est donné par le domaine de Chambord, dont le château est à six kilomètres à vol d'oiseau de la Loire mais dont les paysages en sont indissociables. Les exemples du second cas de figure sont ceux des sites de Chinon, de Fontevraud, d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau. S'agissant des vallées affluentes qui conduisent à ces sites, on leur appliquera donc le principe de la délimitation de rebord de coteau à rebord de coteau.

A ce périmètre, nous proposons d'adjoindre une zone tampon qui permettra de préserver des espaces d'approche et de co-visibilité de menaces et utilisations inconséquentes.



On distingue les deux épis noyés, perpendiculaires à l'axe du fleuve, qui ont entraîné l'ensablement de leur partie aval, permettant ainsi de dégager le chenal navigable.



Une île permanente à Saint - Patrice Port - Charbonnier.

I. La part du fleuve

LE FLEUVE ET LES OUVRAGES DE NAVIGATION

Considérée par certains comme "le dernier fleuve sauvage d'Europe", la Loire est pour d'autres "la belle inutile"... Il est vrai que peu de cours d'eau ont été aussi profondément artificialisés, et d'aussi longue date, pour une navigation désormais abandonnée.

R. Dion, qui a laissé sur le Val de Loire une oeuvre magistrale, a démontré le rôle des générations dans la lutte contre les eaux pour leur assigner un lit bien fixé et un débit compatible avec l'exploitation de la vallée. En retracer l'histoire, c'est reconstituer le long processus d'unification de la France par le pouvoir central.

Celui des Plantagenêts en Anjou d'abord, où apparaît la première grande levée, oeuvre considérable pour son temps. Mais on avait déjà de pareilles préoccupations au temps de Louis le Pieux (821). Le rôle ensuite du pouvoir des Valois, et notamment de Louis XI, sous le règne de qui s'achève l'essentiel des ouvrages. Colbert codifie le règlement d'entretien des levées mais c'est au XIXe siècle que se fait le plus sentir le besoin d'une voie navigable sûre et permanente : digues submersibles et épis noyés s'ajoutent au balisage, et on se préoccupe de la reforestation du haut bassin du fleuve.

Dans la partie du fleuve considérée, il n'a jamais été réalisé de canal latéral. Tous les ouvrages sont dans le lit même du fleuve.

Les épis noyés, moins répandus - ou plus souvent disparus - que dans la Loire armoricaine, avaient pour objet de concentrer l'ensablement et de dégager un chenal navigable. Il en subsiste de bons exemples. Mais ce genre d'aménagement n'ayant pas donné les résultats escomptés, il ne fut pas généralisé, comme ce fut souvent le cas sur d'autres grands fleuves, par exemple le Rhin.

Les digues submersibles sont au contraire très fréquentes, et généralisées partout où la largeur d'écoulement des eaux était trop grande en période de basses eaux pour que subsistent des fonds navigables. En période de hautes eaux, elles disparaissent complètement, comme les épis noyés. N'étant plus entretenues, elles sont désormais couvertes d'une végétation permanente et constituent autant de lignes boisées où peupliers, et saules surtout, atteignent avec l'âge des proportions considérables, créant ainsi de nouveaux paysages

rappelant les décors de parcs. Cependant, surtout en Anjou, il subsiste de longs tronçons où l'on peut contempler la Loire dans toute sa largeur.

La Loire est donc exemplaire d'un fleuve entièrement travaillé par l'homme. Mais c'est toujours son caractère fantasque, indompté et à l'occasion dangereux qui demeure permanent. De ceci vient sans doute le visage, sans cesse renouvelé au fil des saisons, d'une masse d'eau qui passe de plusieurs milliers de mètres cubes à la seconde coulant à pleins bords, voire d'une levée à l'autre, à de menus filets qui luisent entre d'immenses grèves de sable. Quant à sa couleur, personne de ceux qui en ont écrit ne voit la même - du bleu d'azur au jaune limoneux, du vert profond au ruban de lumière argentée - et sans doute ont-ils tous raison...

Désormais, le lit est interdit aux extractions industrielles de sable limoneux : le service de la navigation continue à assurer la responsabilité de l'entretien des levées et du lit d'écoulement, qui sont du domaine de l'Etat. Cette possession assure au fleuve un statut qui le garantit contre des initiatives incontrôlées et doit en permettre la gestion raisonnée. Il est possible d'y créer des réserves de nature et des zones protégées sans autres avis que ceux des scientifiques et des sociétés de protection de la nature.

LES GRANDES LEVÉES

C'est le trait le plus singulier et le plus important des paysages du Val de Loire. R. Dion a tiré de sa thèse (Dion, 1934) un ouvrage particulier *l'Histoire des levées de la Loire* (Dion, 1961), tellement il voyait dans la levée le plus original des paysages ligériens. En effet la levée est un paysage par elle-même, et à son sujet on peut réellement parler de paysage culturel tellement elle est essentielle dans la formation des sites actuels d'habitat et des mentalités de la population.

Il s'agit d'une oeuvre de longue haleine, sans doute précédée, historiquement, par de petites digues éparses et sans lien. C'est en Anjou, on l'a vu, sur la rive droite du fleuve et pour mettre en valeur la Vallée, large de plusieurs kilomètres, que naît la première manifestation en Europe d'une décision d'aménagement majeur. Vers 1150, Henri II Plantagenêt, sans doute d'abord à la demande de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, autorise l'établissement d'une levée de protection des terres cultivables, et cela sur quelques 45 kms, de Saint-Martin-de-la-Place en aval de Saumur à Saint-Patrice près de Langeais. C'est ainsi un souverain français roi d'Angleterre qui est à l'origine de cet immense ouvrage, haut actuellement d'environ six mètres et étendu depuis les portes d'Angers jusqu'au delà de Sully, partout où il y a une étendue de vallée à protéger. De la route qu'elle porte on peut découvrir quelques-uns des grands paysages du fleuve lui-même et de la vallée ainsi protégée.



La Loire vue de
l'île de Bondésir à
Montlouis-sur-
Loire.

*Beauté immuable et cependant changeante au caprice des heures et des saisons, beauté
de la Loire, tu es toujours émouvante.*

*Paysage de mystère : coteaux, arbres noyés dans la brume qui enveloppe les contours et
transforme l'ensemble. Le fleuve s'en va sans bruit; l'écho se tait; et là-bas, la grande mer au
destin non changeant attend le fleuve dont elle absorbe la vie sans cesse renouvelée.*

Marcel-Thomas Lavallée



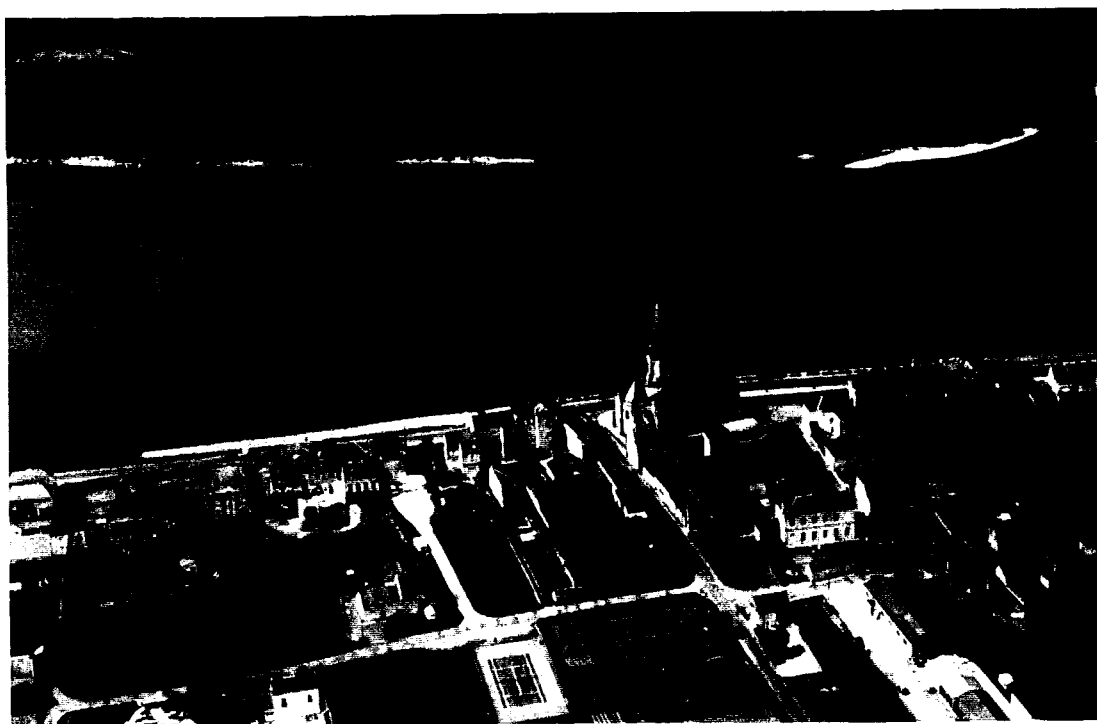
Candes-Saint-
Martin vue de la
Loire.



Maison appuyée
à la levée sur la
rive droite de la
Loire en amont
d'Amboise.

Une rangée de maisons anciennes appuyées à la levée même, de petits jardins au revers. Des pêcheurs et des mariniers avaient dû les bâtir naguère, à portée de se mirer dans l'eau. Des filets avaient séché sur les cailloux de ces murettes, des galiotes s'étaient amarées au lourds anneaux forgés scellés dans les pierres du quai. Un peu plus haute que les maisons voisines, l'auberge balançait son rameau de genévrier au faite d'un escalier extérieur. Un volubilis bleu, à grandes fleurs s'enroulait aux barreaux jusqu'à la rampe de fer, polie par le frottement des mains.

Maurice Genevoix



Bréhemont.

C'est un témoignage historique et géographique de l'action poursuivie depuis des siècles pour créer un terroir et pour tenir le fleuve dans un lit fixé une fois pour toutes. Ainsi se rencontrent les intérêts des cultivateurs et de leurs maîtres, des voituriers d'eau et des marchands. Certes ces intérêts sont contradictoires et l'expérience a montré bien des fois que la levée n'est pas une protection absolue, mais elle suffit à éviter les catastrophes à répétition, et l'importance du peuplement actuel -Tours et ses banlieues inclusivement- ne pourraient connaître une sécurité ordinaire sans les levées.

L'origine agraire de l'ouvrage explique certains de ses traits, ses sinuosités notamment lorsqu'il relie les tertres habitables au plus près du fleuve, ces monticules qui sont les lambeaux les plus élevés de la très basse terrasse. Et de siècle en siècle ce tracé sera maintenu avec quelques corrections contemporaines de détail pour recouper certaines courbes trop accentuées. Il en résulte une grande variété d'éclairages et de points de vue.

Le peuplement de la levée lui est parfois antérieur, mais il est aussi bien le résultat de cette création, car il fallait surveiller et entretenir l'ouvrage : le bourg de la Daguenière en est un exemple connu.

Longtemps les villages angevins de la rive droite ne furent que des dépendances de paroisse de la rive gauche en vis-à-vis, soit que les liaisons par bateau étaient plus aisées pour la traversée des zones basses de la vallée soit peut-être que le fleuve s'est inscrit dans une zone déjà peuplée, qu'il aurait en partie divisée lorsque fut fixée son ultime divagation.

Tels sont les traits particulièrement nets, connus et exemplaires de grandes vallées comparables, par exemple celle du Rhin avant ses corrections au XIXe siècle. Ici en effet, au contraire du Rhin, on a un ensemble exceptionnellement bien conservé, bien daté et dont la genèse est cependant parfaitement connue. A ce titre, on peut qualifier les grandes levées d'éléments de valeur universelle exceptionnelle et représentatives d'un aménagement de très grande ampleur constituant en cela un paysage culturel.

L'entretien, le confortement et la sauvegarde des centaines de kilomètres de levées est du ressort des services de la navigation du ministère de l'Équipement. Leur caractère d'ancienneté pourrait conduire à les classer au moins en partie au titre de monuments historiques et ceci d'autant que cette valeur représentative de grand aménagement médiéval reste trop méconnue pour la partie angevine.

LES PONTS

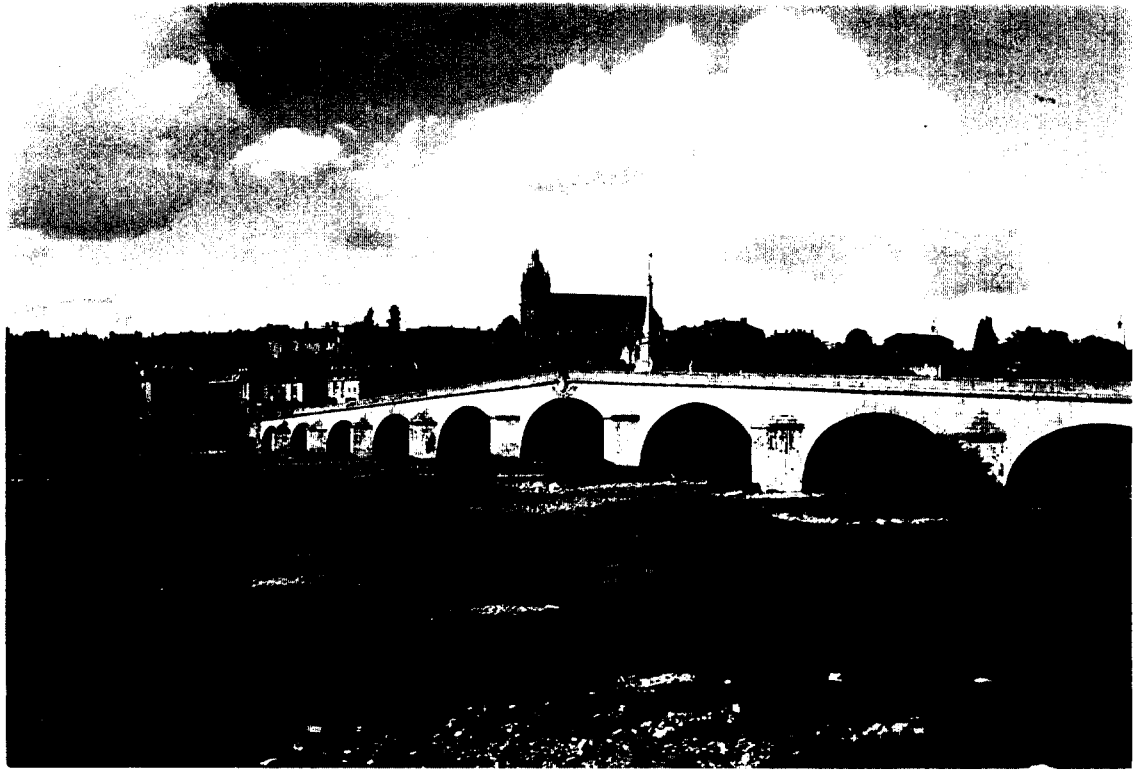
Il y eut très tôt, dès le Haut Moyen-Âge, peut-être dès l'Antiquité, des ponts permanents à Orléans, Beaugency, Blois, Amboise, Tours, Saumur et les Ponts-de-Cé. Tous avaient une importance stratégique, notamment celui d'Orléans qui assurait la liaison entre la France du sud et Paris. On sait quel enjeu il représenta dans la brève campagne de Jeanne d'Arc. Celui de Beaugency fut lui aussi dégagé en même temps que celui d'Orléans et reste le dernier pont médiéval qui ait laissé des vestiges majeurs.

Les grands ponts de Loire actuels sont des oeuvres plus récentes : Orléans, Blois, Tours et Saumur sont dûs aux Intendants du XVIII^e siècle. Ce sont à la fois des oeuvres d'art et des ouvrages d'art, d'autant qu'ils sont associés à des oeuvres d'urbanisme exemplaires. Les autres ponts sont du XIX^e siècle ou plus jeunes encore, notamment les interminables ponts angevins, tels ceux de Saint-Mathurin ou de Montsoreau, parfois financés par les communes riveraines elles-mêmes. Quelques ponts suspendus, par exemple ceux des Rosiers et de Langeais, complètent la gamme pour faire une collection intéressante de ce genre d'ouvrages. Tous mesurent plusieurs centaines de mètres de longueur du fait de la largeur du fleuve et de l'espace à ménager pour l'écoulement des crues. Celui de Tours a 434 m et 15 arches, et représente, avant 1780, le modèle des ponts à tablier plat qui deviendra la règle.

Tous ont été détruits et reconstruits à l'identique du fait de la guerre 1939-45 ou d'incidents divers. Ils représentent un motif majeur dans la composition des paysages, notamment urbains, et W. Turner a représenté la plupart de ceux qui étaient en place lorsqu'il remonta la Loire jusqu'à Orléans.

Par leur nombre, leur ampleur, la variété des techniques mises en oeuvre et l'échelonnement de leur réalisation sur plusieurs siècles, ces ouvrages constituent un patrimoine technique d'intérêt majeur, très représentatif des solutions apportées au franchissement d'un grand fleuve. Seuls les ponts de bois ont disparu, même s'ils reparurent un temps après la dernière guerre. Ce genre d'ouvrage n'a en effet jamais pu fournir de solution durable et sûre...

Il est intéressant de noter que plusieurs ponts du XIX^e siècle n'ont pas été suivis d'un développement de l'habitat et se situent en dehors des agglomérations : Montsoreau ou Port-Boulet en sont de bons exemples. Dans d'autres cas, il n'y a qu'une tête de pont, par exemple à Beaugency où le très vieux pont n'est pas accompagné d'un faubourg sur la rive sud. Ces particularités conduisent à la composition de paysages inhabituels et étranges.



Le vieux pont à
Blois.

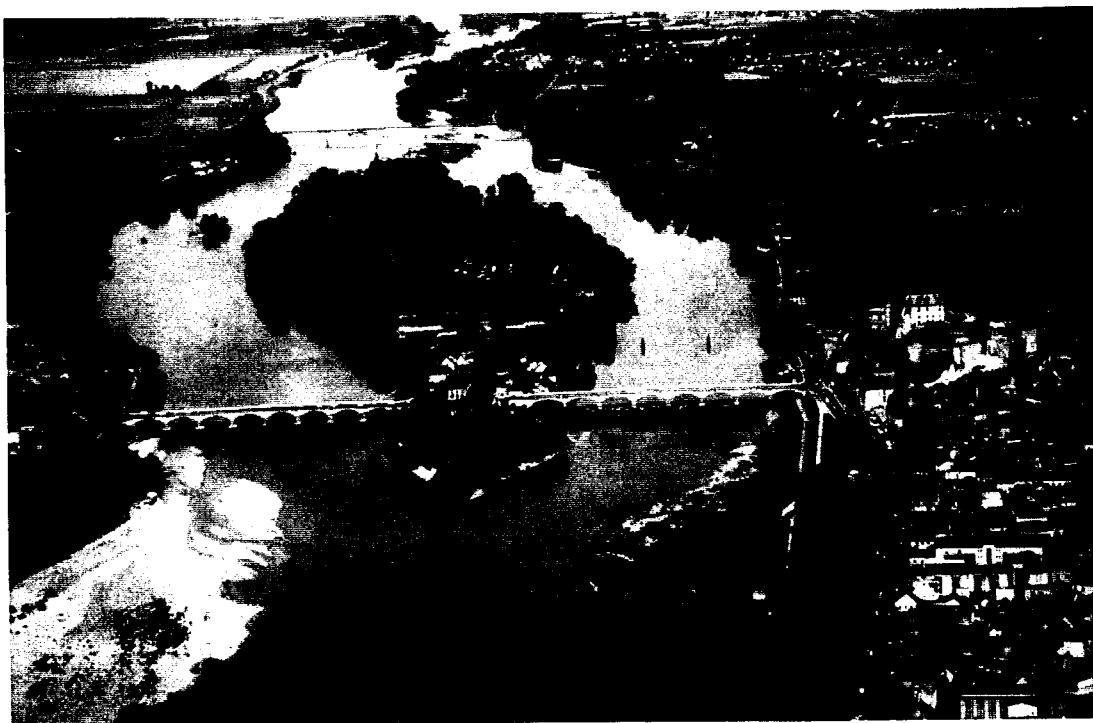


Saumur vue
de l'île
d'Offard,
avec le pont
Cessart et le
château à
l'arrière-plan
vers 1828-
1830.
William
Turner



Vue aérienne
d'Orléans.

Les ports principaux s'accompagnent de hauts quais maçonnés plantés d'arbres, trait identitaire des villes telles qu'Orléans, Blois, Tours et Saumur. Elles en montrent encore les plus beaux exemples et en font l'essentiel de leur caractère monumental. Malgré leurs transformations, ces "fronts de Loire" jouent un rôle de motif permanent dans le paysage.



L'île d'Or
à Amboise.

LES PORTS

Le rôle de la navigation dans la création des paysages culturels du Val s'est aussi traduit dans les aménagements nécessaires au trafic des marchandises et des voyageurs.

Toutes les villes ligériennes avaient leur port. Et il en fut créé au XIXe siècle dans maints villages pour le trafic local. Ces établissements se composent d'esplanades pavées équipées d'anneaux d'amarrage, et d'accès en pentes elles aussi pavées. Les ports principaux s'accompagnent de hauts quais maçonnés plantés d'arbres, trait identitaire de villes telles qu'Orléans, Blois, Tours et Saumur. Elles en montrent encore les plus beaux exemples et en font l'essentiel de leur caractère monumental. Malgré leurs transformations, ces "fronts de Loire" jouent un rôle de motif permanent dans le paysage.

Les esplanades pavées, qui font souvent l'objet de travaux d'entretien et de valorisation, ont été le plus souvent transformées en promenades ou en lieux de stationnement. Cependant il n'y a nulle part de "voie sur berge", soit que la politique locale ait eu souci de conserver son caractère au visage de la ville sur le fleuve, soit en tout cas que la menace de crues fréquentes ait dissuadé de réaliser de tels ouvrages. De la sorte les ports restent des équipements très reconnaissables, sinon intacts, et font partie intégrante du patrimoine ligérien. C'est au XIXe siècle qu'ils ont pris leur aspect actuel, même si les plus modestes, dans les petites villes par exemple, ont un visage fort voisin de ce que nous en montrent les vues du XVIIIe siècle ou même plus anciennes.

Beaucoup de localités rurales riveraines du fleuve portent le nom de "port" et ont un accès routier depuis la levée. Le faible tirant d'eau des bateaux permettait l'accostage dès qu'il y avait une fosse permanente et un trafic possible. Et de façon générale, les grèves, qui présentent un côté abrupt, servaient elles-mêmes de ports - les chantiers - lorsque le niveau de l'eau était convenable.

LES ILES PERMANENTES

Certaines de ces grèves, et parfois des lambeaux de très basses terrasses isolées par les divagations des courants des crues, forment des îles permanentes. La plupart étaient utilisées pour le pâturage saisonnier car elles restent submersibles en cas de très hautes eaux. Il en est aussi qui portent des habitations permanentes, voire des quartiers urbains. C'est le cas notamment à Saumur et à Amboise, où ces îles présentent encore des constructions médiévales. Elles jouent partout un rôle important dans le paysage et furent

jusqu'au début de ce siècle les seuls points où les arbres étaient tolérés dans le fleuve.

On sait que l'Ile-d'Or à Amboise a été le lieu de rencontre entre Alaric et Clovis vers 503 pour une tentative d'accord entre Wisigoths et Francs : la chapelle Saint-Jean en marquerait la place. C'est une illustration précoce du rôle des îles pour une entrevue en terrain neutre.

Si certaines îles habitées ont disparu, par exemple à Tours et à Orléans, celles qui subsistent sont fort nombreuses et conservent une importance considérable pour la faune sauvage qui trouve un refuge peu troublé dans leurs parairies et leurs boisements.

Enfin d'autres îles sont aujourd'hui rattachées au rivage : Saint-Côme-en-l'Île aux portes de Tours, où est enterré Ronsard, en est un exemple illustre. Elle porte encore les vestiges romans du prieuré.

Les unes et les autres, habitées ou non, utilisées ou non, présentent des motifs d'intérêt intimement liés au paysage ou à l'histoire.

LES SITES NON ENDIGUES

A la manière des îles, mais rattachés à une rive endiguée, ces espaces sont directement liés à la vie du fleuve et témoignent de ce que purent être les sites d'habitat, les formes de mise en valeur et les paysages avant la construction des levées.

On rencontre de tels sites un peu partout. Il est en effet assez rare que la levée soit directement baignée par le lit mouillé du fleuve. La plupart d'entre eux sont des pâturages, mais plusieurs ont connu un développement notable et portent habitat. On citera pour exemple le vaste territoire aval de Chouzé, qui n'a jamais été endigué. Près de Saint-Martin-de-la-Place ou de Saint-Michel-sur-Loire existent encore des chapelles romanes sur un modeste tertre. C'était le site ordinaire et obligé de tous les habitats et ce fut sans doute la règle à laquelle se soumirent les premiers défricheurs de la vallée. Ces témoignages ont l'intérêt de montrer les conditions de vie en zones inondables. Ils fournissent ainsi un exemple d'adaptation de la vie et de la mise en valeur agricole à des situations a priori rhédibitoires dans les grandes vallées inondables.

Ces sites, qui étaient le cas général avant l'endiguement, ont presque tous disparu au XIXe siècle avec l'achèvement des petites levées syndicales édifiées par les communes aux marges de leurs terroirs de vallée, marquant ainsi l'achèvement des ouvrages de protection. C'est là un exemple de l'assainissement et de la mise en valeur des zones humides inscrites dans le

grand courant agronomique mis à la mode par les agronomes anglais et les physiocrates français.

CONCLUSION SUR LES CARACTERES DES PAYSAGES LIGÉRIENS LIÉS AU FLEUVE AMÉNAGÉ

L'ensemble des traits qui viennent d'être évoqués forment une suite de paysages d'une ampleur et d'une luminosité unanimement admirées. Le fleuve et ses digues, les ponts et les ports témoignent d'une culture particulière, liée à la navigation et à l'aménagement du fleuve.

Le Parc naturel régional récemment créé veille à la sauvegarde de ces traits identitaires de Villandry à Saumur. Plusieurs musées - à Châteauneuf et à Orléans notamment - sont dédiés à la batellerie ligérienne. Parallèlement, des associations font revivre la tradition des toues, des gabares et des futreaux, ces embarcations admirablement adaptées à la navigation sur le fleuve et encore utilisables pour en vivre les instants privilégiés. La descente de la Loire sur l'un de ces bateaux est une expérience unique, en France et certainement aussi en Europe.

Quelques pêcheurs professionnels existent encore et continuent la tradition. Quant aux amateurs, ils sont légion. Les populations ligériennes manifestent un profond attachement au fleuve et à ses rivages, dans la mesure où il relève d'une culture et de la reconnaissance d'éléments esthétiques et environnementaux perçus comme un bien d'une valeur irremplaçable.

Malgré les nécessités du développement urbain, les villes riveraines, ainsi d'ailleurs que les autres localités, veillent soigneusement aux "fronts de Loire" et ménagent à leur façon un cadre au tableau du fleuve qui les traverse.

Vue ainsi, la Loire forme l'axe majeur de compositions dans lesquelles s'inscrivent, comme des éléments exceptionnels, nombre d'édifices mais aussi de parcs, de coteaux et de grands escarpements calcaires qui composent autant de scènes de valeur patrimoniale exceptionnelle et jalousement sauvegardées. Quelques églises et châteaux majeurs, mais aussi certains villages pittoresques, sont à considérer en eux-mêmes comme des motifs d'intérêt exceptionnel. Mais ils prennent toute leur valeur dans leurs rapports avec le fleuve et font avec lui partie intégrante de paysages multiples et réputés pour leur harmonie. Pour ces raisons, il est indispensable de les considérer comme formant un ensemble indissociable du fleuve. L'exposé sommaire va en rendre compte en identifiant leurs caractéristiques et les divers ordres de leur intérêt, après qu'aient été considérés la vallée et ses bordures de coteaux.



Le bec de
Vienne au coeur
du Parc Naturel
Régional Loire-
Anjou-Touraine.

Il est beau par sa vie naturelle, par ses îles boisées , par ses grèves jusqu'au coeur de nos villes. Il est beau jusque dans ses inconstances et ses humeurs ; ses fleuves boueux, ses embacles de glace ou l'indigence de ses eaux égarées dans le sable blond.
Daniel Coulaud.



La Loire en
amont d'Orléans.

II. La part de la vallée et de ses bordures

Les travaux de R. Dion ont démontré l'originalité et le caractère spécifique du peuplement et des paysages de la vallée. Les facteurs climatiques bien connus en font une coulée qui tranche nettement sur les plateaux voisins. La douceur du climat permet une végétation, inhabituelle à cette latitude, et des productions qui, depuis la Renaissance au moins, relèvent du jardinage. Cette douceur du climat permet l'existence d'un vignoble de grande qualité et très étendu, dont l'établissement est attesté dès le Haut Moyen-Âge. Ce vignoble, avec ses caves en roc et son habitat, constitue un trait de civilisation véritablement original. La nature des cultures conduit à une parcellisation menue des sols et à une véritable démocratie de petits paysans égaux. Cette culture se manifeste par la grande homogénéité des constructions, qui doivent répondre aux mêmes besoins de cultivateurs ayant à peu près les mêmes moyens. La qualité des constructions tient à celle des matériaux et à la dernière phase d'enrichissement au XIX^e siècle. Elle s'ajoute aux témoignages plus anciens pour constituer un prodigieux musée d'architecture populaire.

LA VALLÉE

La Vallée, au sens exact du mot, c'est la vallée d'Anjou, depuis le confluent de la Maine jusqu'à Saint-Patrice, la "Grande vallée" qui peut s'étendre sur dix kilomètres de largeur. Elle est souvent bordée de coteaux modestes et les reliefs qui la limitent sont bien marqués par une bordure forestière quasi continue formant écran protecteur contre les vents du nord.

Cette vallée angevine est l'archétype, d'une ampleur exceptionnelle, des formes qui caractérisent en général la vallée de la Loire. Au bord du fleuve et parallèlement à lui s'étend une bande d'alluvions sablonneuses et limoneuses, lambeaux de la très basse terrasse qui, sur les point hauts, porte l'habitat. C'est le "bombement médian" caractéristique de nombreux fleuves. La proximité de l'eau pour le transport, et l'abri contre les crues ordinaires expliquent l'intensité

des systèmes de culture et la densité de l'habitat. Cette organisation est, en Val de Loire au sens large, exemplaire et particulièrement remarquable. La levée, singulièrement là où elle est ancienne, n'a fait que renforcer ce caractère en fixant les bourgs. Tout le peuplement se concentre sur ces sols clairs et chauds si aisés à travailler. Les Varennes tourangelles, la vallée blésoise et le val d'Orléans présentent à quelques nuances près le même paysage lié aux zones les plus sèches proches du fleuve.

Au-delà de cette bande favorisée s'allonge une dépression latérale où prospèrent les zones humides, fréquemment inondables et délaissées par le peuplement. C'est le domaine de l'herbe, aujourd'hui du maïs, parfois de la peupleraie. Il y coule parfois un de ces affluents qui ne rejoignent le fleuve qu'après des kilomètres de cours parallèle : au nord l'Authion, depuis Bourgueil jusqu'aux portes d'Angers, sur une soixantaine de kilomètres ; au sud le Cher, qui a un cours commun avec l'Indre de l'amont de Tours aux limites de la province, sur une cinquantaine de kilomètres ; puis, de nouveau au nord, la Cisse de Chouzy, près de Blois, jusqu'à Vouvray trente kilomètres plus bas. En Blésois et en Orléanais ce sont des ruisseaux qui jouent le même rôle. Quant au Loiret, c'est une abondante résurgence de pertes de la Loire.

Ces pâturages, si précieux jusqu'à une date toute récente, ont fréquemment été appropriés et clos de haies après la Révolution. Ainsi ont été créés les grands bocages de la vallée angevine - et c'est le Véron - et des vallées tourangelles et blésoises. Ils présentent les caractères des bocages récents, géométriques et constitués de haies épaisses, où l'on trouve de nombreux arbres de haut jet ou taillés en têtards. Ce paysage est représentatif des bocages liés au pâturage mais il est, notamment en Véron, enrichi de fossés où les hautes eaux permettent l'établissement de frayères et la pêche lors de la décrue.

La dépression latérale est en général bordée, elle aussi, de lambeaux de basse terrasse qui suggèrent son rôle très ancien de lit de débordement du fleuve, avant la fixation du cours actuel par les travaux d'endiguement. Les lambeaux de basse terrasse, puis les coteaux qui les bordent, sont le siège des plus anciens villages, établis sur le chemin, toujours hors d'eau, qui permettait les communications en toute saison. C'est "la route de pied de versant" qui, elle aussi, se retrouve dans la plupart des grandes vallées fluviales humanisées et peuplées de longue date.

Ce schéma, développé dans la vallée d'Anjou avec l'ampleur qu'on a dite, se retrouve en Touraine et dans le val d'Orléans, avec les mêmes conséquences, et offre à la vue des paysages comparables dans leur organisation. Les nuances qui évitent toute monotonie tiennent aux cultures pratiquées, à la disposition de l'habitat et certainement, pour beaucoup, à l'historique du peuplement.



Candes-Saint-
Martin vue de la
Loire.

Coteaux riants y sont des deux côtés :
Coteaux non pas si voisins de la nue
Qu'en Limousin, mais coteaux enchantés,
Belles maisons, beaux parcs, et bien plantés,
Prés verdoyants dont ce pays abonde,
Vignes et bois, tant de diversités
Qu'on croit d'abord être en un autre monde
Jean de la Fontaine



Village des bords
de la Loire
angevine.



La lanterne de
Rochecorbon
vue de la Loire.

Ce que la Loire a de plus pittoresque et de plus grandiose, c'est cette immense muraille calcaire, mêlée de grès, de pierre meulière et d'argile à potier, qui borde et encaisse sa rive droite, et qui se développe au regard de Blois à Tours avec une variété et une gaieté inexprimables, tantôt roche sauvage, tantôt jardin anglais, couverte d'arbres et de fleurs, couronnée de ceps qui mûrissent et de cheminées qui fument, trouée comme une éponge, habitée comme une fourmilière.

Victor Hugo



Turquant.

LES COTEAUX

Ce sont eux qui, vus du Val, forment le fond des paysages. A l'inverse, lorsqu'ils servent de belvédères sur le Val, ils permettent de contempler les plus vastes scènes et panoramas où le fleuve se fond avec le ciel dans une vapeur argentée ponctuée de clochers, de châteaux et de masses boisées.

Ce sont des milieux originaux. Les plus développés se trouvent localisés en Saumurois et en Touraine, là où les calcaires tendres ont permis l'encaissement du fleuve et le maintien d'abrupts calcaires blancs ou dorés, percés de multiples cavités et d'habitats troglodytiques, localement aménagés en terrassements étagés portant chemins, maisons et jardins. Ils sont partie intégrante du paysage ligérien et lui donnent souvent un caractère unique.

A leur sommet, des vignes et plus souvent la lisière de la forêt forment la limite des paysages où s'inscrit la Loire. En amont d'Amboise et surtout de Blois les escarpements vigoureux disparaissent et laissent place à des pentes et à des reliefs plus doux limitant la Beauce sans pour autant que les altitudes soient partout négligeables. En effet la genèse du cours de la Loire, les différences locales de la géologie et des aménagements humains constituent des facteurs importants de différenciation des motifs paysagers entrant en composition avec le fleuve.

L'humanisation des coteaux calcaires a conduit à créer la forme la plus originale de ces motifs paysagers. Quelques archétypes existent à Amboise, Chaumont, Rochecorbon, Vouvray et dans les sites classés de Candes à Saumur en Touraine, ainsi que sur la Vienne "ligérienne", à Chinon. Ces abrupts, dont la hauteur est de l'ordre d'une cinquantaine de mètres, parfois quatre-vingts, se présentent comme des façades monumentales où s'inscrivent des constructions et toutes sortes d'aménagements rupestres, parmi lesquels des cavités habitées ou non, qui sont exemplaires par leur nombre, leur importance, leur variété, les éléments anciens qui s'y rencontrent et surtout leur état de conservation et d'entretien. Certains de ces ensembles, exemplaires de l'habitat troglodytique, sont d'un intérêt comparable à celui de sites de Matmata en Tunisie, de Vardzia en Géorgie, voire de Görem en Turquie, mais sur un espace ici beaucoup plus considérable dans l'étendue et le temps.

La mise en valeur des coteaux et de la vallée, dans toutes leurs parties, représente un patrimoine vernaculaire, un bien de qualité majeure, indissociable du fleuve dans sa genèse et son évolution. L'ensemble constitue un tout qui déroule sur plus de deux cents kilomètres une suite de paysages exceptionnels par leur variété, leur qualité de composition, et les réponses apportés à la domination des conditions naturelles. C'est la manifestation visible de la victoire des peuples du fleuve sur les menaces des crues, un paysage de conquête et d'enrichissement de la nature, maîtrisée et pourtant respectée. En cela encore, c'est un modèle de paysage de grand fleuve où chaque génération a marqué son passage. Une réussite aussi achevée a valeur d'exemple universel.

LES HÉRITAGES DANS LE PAYSAGE

Villes, bourgs et villages

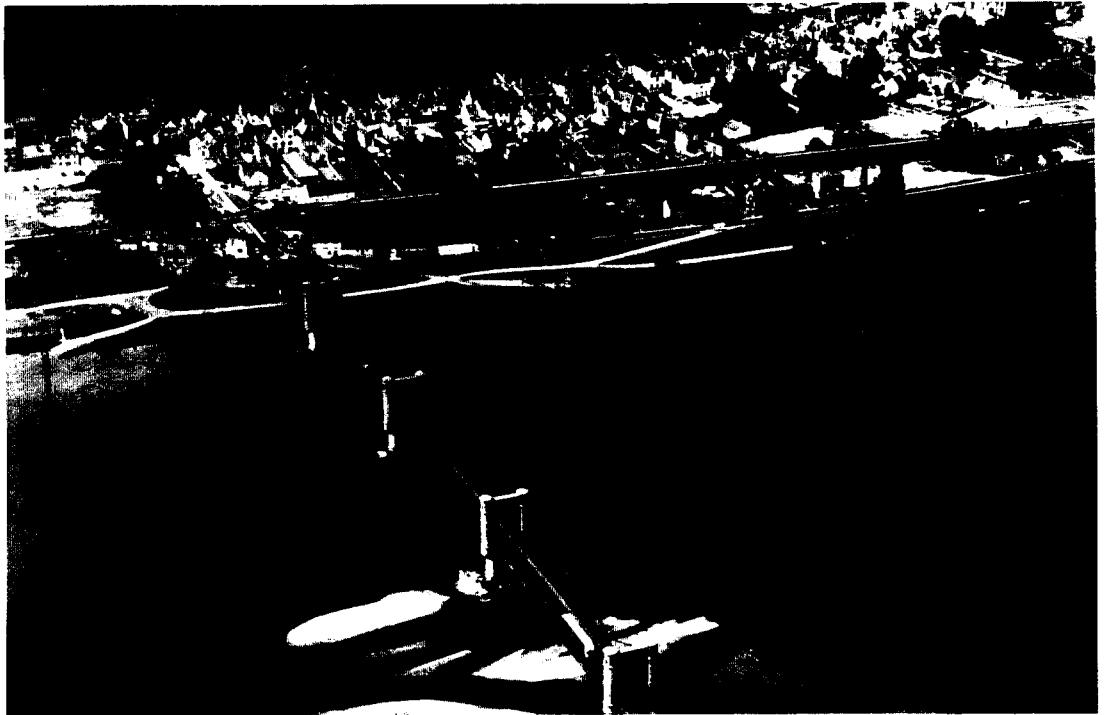
La particularité des villes ligériennes réside dans l'association traditionnelle au fleuve qui faisait tout ou partie de leur fortune. Leur décor urbain est donc à envisager à partir du fleuve comme partie de son paysage, sans considération spéciale pour leurs monuments protégés en ce qu'ils ont de remarquable : ce sont eux aussi des éléments de mise en scène.

Les villes majeures d'Orléans, Blois, Tours et Saumur, et à un moindre degré Angers, qui n'est pas sur la Loire, sont des cités blanches et bleu ardoise, généralement très marquées par les phases successives de leur développement et qui toutes ont eu à panser les blessures de la dernière guerre. Elles sont dominées par les clochers de leurs églises, et, à Blois, Saumur et Angers, par les tours de leur château... Comme marqueurs identitaires du paysage, ces monuments sont à inscrire dans l'ensemble qu'ils caractérisent.

L'unité de ces paysages urbains tient donc aux matériaux mais aussi aux formes architecturales et à leur trame organisatrice, réglée sur le fleuve, même à Blois et à Saumur, spécialement marqués par le relief. En cela les villes ligériennes sont parfaitement caractéristiques de l'urbanisme du bord du fleuve dont elles constituent des modèles particulièrement achevés. Villes cathédrales, villes castrales, villes-ponts, leurs fonctions anciennes restent lisibles et les exigences de leur évolution n'a ni effacé ni amoindri ces caractères. Aucune d'elles en effet n'a connu de grand développement industriel et n'a eu en conséquence ni les besoins ni les moyens de tout transformer.

Des centres plus modestes, comme les villes orléanaises de Sully, Jargeau, Meung ou Beaugency, et tourangelles comme Amboise et Chinon, s'inscrivent parfaitement dans le modèle des cités majeures. Ainsi peut-on affirmer l'existence d'un modèle ligérien de la ville bordière des fleuves. La collection en est plus homogène et plus séduisante que n'importe où ailleurs.

A leur échelle, les bourgs reproduisent les mêmes traits essentiels : mêmes couleurs, même ordre lié au fleuve, avec des édifices plus modestes mais souvent au moins aussi attachants. Ainsi les petites villes, les bourgs et les centres principaux forment autant de points d'appel qui organisent dans le paysage des relais visuels. Les villages, quant à eux, ont pour la plupart une histoire moins prestigieuse, même si c'est, en fin de compte, dans leur enfilade régulière que se rencontrent la plupart des grands châteaux de la Loire et des églises abbatiales ou priorales majeures. Leur architecture dite vernaculaire relève en fait de la même unité ligérienne : matériaux, formes, décorations ne dérogent en rien à ce qui existe dans les villes et les bourgs en fait de qualité du bâti. S'y ajoute même l'enrichissement des jardins et l'écrin des cultures



Vue aérienne de Langeais.



Vue aérienne de Sully.



Azay -
le - Rideau.

En même temps que les nuages du ciel, elle reflète des châteaux, blancs comme le tuffeau de son lit, des terrasses fleuries de géraniums et de glycines, rouges comme les coquelicots de ses landes, mauves comme les campanules sauvages.
Maurice Genevoix



Ménars

spécialisées pour former autant de motifs paysagers parfaitement représentatifs de la grande vallée alluviale de vieille civilisation. Ici l'ouverture sur le monde est exemplaire et a très tôt engendré une société rurale à forte coloration urbaine : cultures commerciales, vignoble, batellerie et, à l'occasion, séjour de la cour ou de l'aristocratie, ont grandement contribué à stimuler une société précocement attachée à une mise en valeur soignée des terroirs et à l'édification d'un habitat d'une qualité remarquable. Le village du Val de Loire, qui s'accompagne souvent d'un semis très serré de hameaux, occupe une place significative dans le paysage rural français. C'est une image très fortement typée de l'exploitation d'un milieu riche mais parfois hostile. Elle figure parmi les plus nettes et les moins altérées qui se puissent trouver et présente, à ce titre, une image très représentative ayant valeur universelle

Les châteaux et les manoirs

La plupart des grands châteaux et manoirs de Loire sont de très vieilles créations, typiques de l'utilisation des sites d'oppida dont l'intérêt stratégique remonte à la proto-histoire. Ces forteresses, adaptées siècle après siècle à quelque progrès de la défense, se maintiennent sur le même site, étendues et transformées par des terrassements et des remparts où le coteau lui-même revêt une cuirasse maçonnée. Au XV^e siècle, la fin des guerres ouvre des perspectives à une nouvelle existence : c'est désormais le temps des "Châteaux de la Loire", un des traits culturels majeurs du paysage ligérien, à valeur culturelle propre et d'intérêt exemplaire. Nulle part au monde ne se retrouve une telle densité de palais où le rêve et le réel ont abouti à pareilles féeries. La vogue du Val de Loire se maintiendra jusqu'au XVIII^e siècle, avec Ménars et ses jardins. Mais le siècle d'or se sera étendu du milieu du XV^e siècle à celui du XVI^e siècle, voire un peu au-delà. Il aura été le temps des innovations majeures dans l'architecture et la prise en compte de la nature dans la composition du château et de son environnement. Cette période essentielle peut être caractérisée comme celle où les inventions géniales de l'Italie du Quattrocento ont été reprises et réinventées dans des œuvres qui seront à leur tour source d'inspiration. C'est là un des exemples les plus achevés d'une adaptation réussie, partie de modèles inégalables pour en faire une véritable création. En cela, les châteaux de la Loire forment une collection unique. Ils ont une réputation universelle qui ne tient pas seulement à leur seul attrait touristique, mais à cette qualité de réalisations proprement révolutionnaires qui accordent l'édifice à son maître et le décor de nature à la volonté.

En tout premier lieu ces édifices sont tous liés à la Loire ou à quelque affluent offrant un miroir et une mise en scène à l'architecture. Héritage, peut-être, du temps des forteresses, où douves et fossés appartenaient au système défensif, les constructions de la Renaissance française inspirée d'Italie, reprennent le thème de l'eau mais en lui donnant souvent une place qui tient de l'insertion du monument dans le grand paysage. On passe ainsi d'une présence fonctionnelle à une composition décorative : c'est une étape majeure dans la vision européenne du paysage. Elle verra son achèvement avec les grandes perspectives de l'époque baroque, inventées à Chambord, reprises à Fontainebleau et triomphantes à Versailles, voire à Washington...

Mais à cette image liée au fleuve ou plus généralement à l'eau, il faut ajouter l'inscription du monument dans la forêt ou le parc. L'eau et l'arbre sont les deux éléments de nature qui sont désormais en eux-mêmes parties de l'architecture. Les châteaux ou les manoirs sont désormais des constructions complexes où le parc, le jardin et l'eau se présentent comme appartenant au monument, salons de plein air et espaces de vie et d'ostentation pour la glorification du maître et le bonheur des invités. Les terrasses de Blois, d'Amboise ou d'Ussé, qui dominent d'immenses horizons, représentent à la fois une reprise des vues dégagées pour les guetteurs de la forteresse médiévale et la valorisation d'un spectacle grandiose pour les maîtres de la paix retrouvée. On en trouverait aisément d'autres exemples.

Il n'y a pas lieu de développer longuement les souvenirs historiques liés à ces édifices : ils intéressent à la fois la France et l'Europe occidentale, du Moyen-Âge à la Renaissance. Le Val de Loire a été, durant plus de cinq siècles, un des axes du monde moderne et en cela il appartient au patrimoine de tous. Il est d'ailleurs resté depuis le XVII^e siècle un lieu de vie et de création continues, quoique de moindre ampleur qu'au temps où il connut drames et splendeurs. De cette modestie de moyens vient sans doute l'exceptionnelle conservation de son héritage, qui n'a guère subi de modernisations. De la sorte, il nous est advenu réparable et ses restaurations sont aujourd'hui des réalisations scientifiquement fondées.

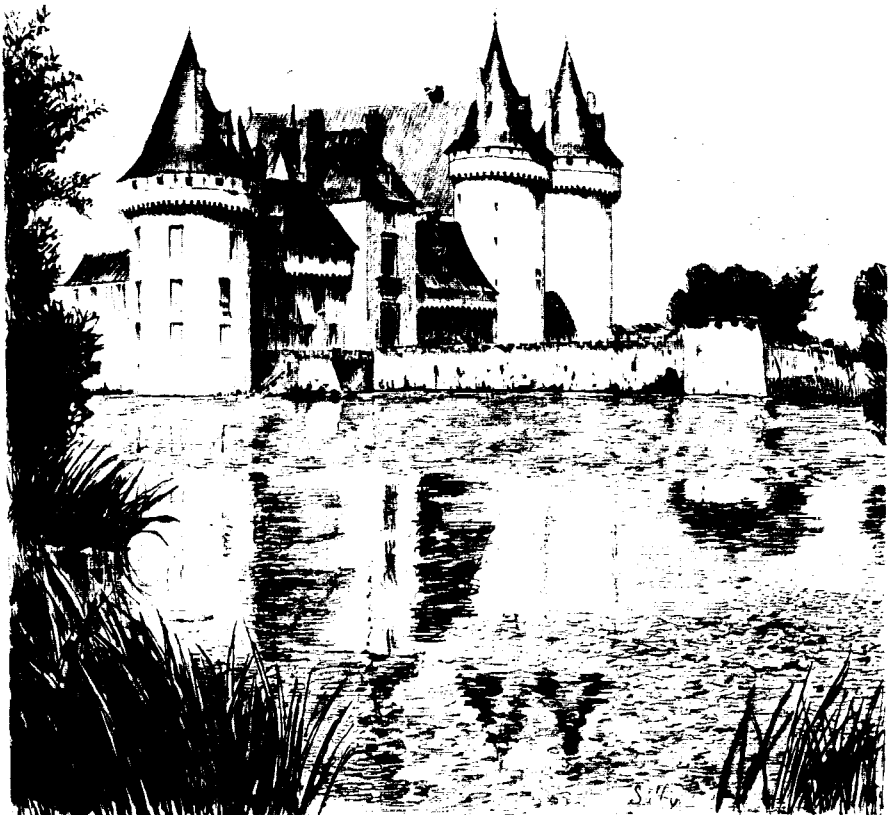
Des monuments eux-mêmes, les pouvoirs publics se préoccupent depuis un siècle et demi. De leurs parcs et jardins, le soin est plus récent et se poursuit. L'exemple bien connu de Villandry, où un jardin Renaissance a été restitué au début de ce siècle, est le plus grandiose. Les dispositions existent d'ailleurs pour qu'une nouvelle étape soit prochainement franchie et que les perspectives paysagères où le château s'inscrit lui soient bientôt rendues.

A ces édifices majeurs s'ajoute une multitude de manoirs plus modestes, pleins de charme, et dont les silhouettes sont autant de motifs paysagers, autant de rappels d'histoire, autant d'ancrages de mémoire. Certains sont illustrés de quelque nom lié à des faits notables, celui de Sully-sur-Loire par exemple. D'autres, plus nombreux, n'éveillent guère de souvenirs que pour les amateurs d'histoire locale, les spécialistes ou les érudits. Mais tous ont une âme et leur présence s'assimile à une note dans la symphonie : qu'elle vienne à manquer et l'oeuvre entière s'en trouverait altérée.

Les grandes églises

Malgré les pertes majeures à jamais déplorables telles que Saint-Martin et Marmoutier à Tours, il subsiste en Val de Loire une suite notable de grandes églises, liées au rôle des souverains et des peuples dans la manifestation de leur foi. Les cités antiques d'Angers, de Tours et d'Orléans présentent leurs cathédrales et leurs autres édifices précieux. Les localités plus modestes offrent d'autres exemples formant avec les précédents une suite où se lit l'évolution de notre architecture religieuse depuis un millénaire.

Sully, à demi ruiné, reste beau dans cette calme puissance. Campé sur le bord de la Loire, il reflète dans ses douves, entre les plaques de nénuphars, l'épaisseur massive de ses tours, ses hauts combles aux ardoises bleues.
Maurice Genevoix



Sully par
CH.Samson.

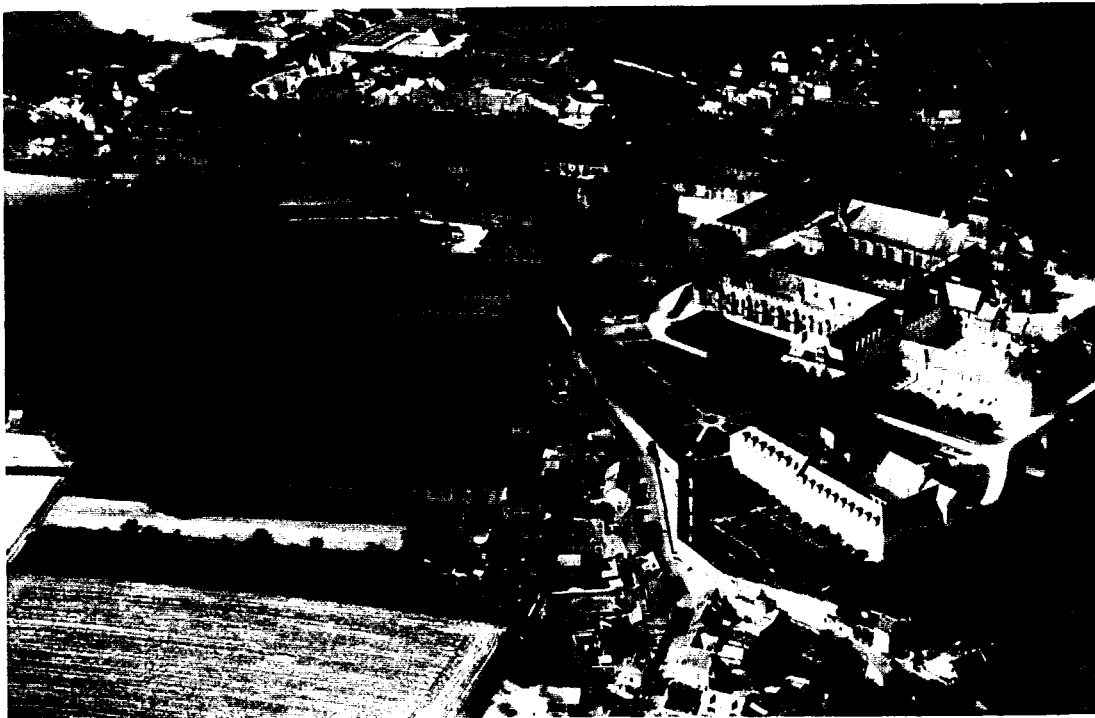


Langeais par
Ch.Samson.



Saint - Benoît -
sur - Loire

Il subsiste en Val de Loire une suite notable de grandes églises, liées au rôle des souverains et des peuples dans la manifestation de leur foi. L'exemple le plus considérable est sans conteste à Fontevraud, l'une des plus grandes abbayes médiévales qui nous soient parvenues. Par la qualité exceptionnelle de sa sauvegarde et l'intérêt de son architecture, elle a une incontestable valeur universelle.



Fontevraud

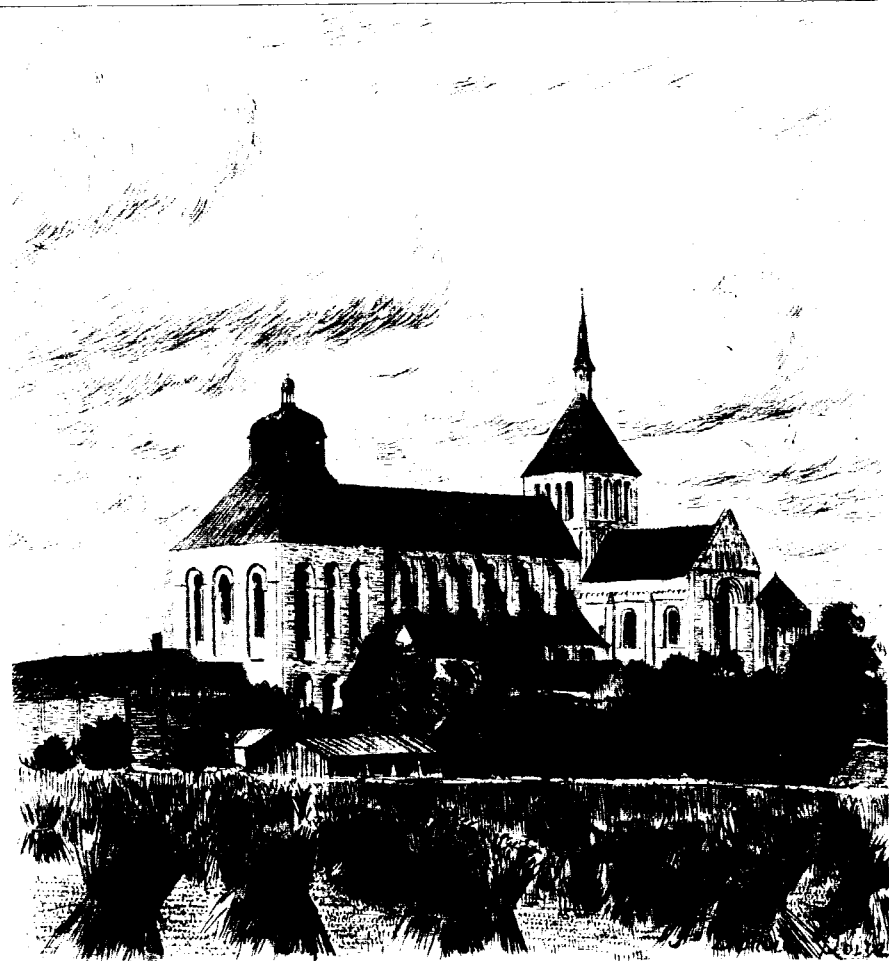
Dans cette suite remarquable, on distinguera les vestiges d'abbatiales carolingiennes, ou antérieures, révélés par les fouilles, mais surtout les grandes églises romanes de Saint-Benoît-sur-Loire, de Fontevraud, de Cunault, les églises ogivales de Blois et de Candès, enfin les clochers plus anonymes des bourgs et des villages. L'exemple le plus considérable est sans conteste à Fontevraud, l'une des plus grandes abbayes médiévales qui nous soient parvenues. Par la qualité exceptionnelle de sa sauvegarde et l'intérêt de son architecture, elle a une incontestable valeur universelle. Mais maintes églises villageoises symbolisent l'histoire des communautés paysannes et sont exemplaires de cet "urbanisme des campagnes" qu'ils organisent. Le spectacle peut atteindre au chef-d'oeuvre de composition, par exemple à Candès où la qualité des constructions induit un archétype de perfection. On pourrait en dire autant de Gennes et du Thoureil en Anjou, de Germigny-des-Prés dans le val d'Orléans et de certains villages de pied du coteau en Touraine.

De ces exemples illustres ou méconnus, accomplis dans leur esthétique ou modestement adaptés aux besoins et aux moyens de leurs communautés, ressort un ensemble représentatif des campagnes d'Occident par sa richesse, sa diversité et son état de conservation. Comme tel il figure parmi les ensembles les plus achevés d'une grande vallée fluviale.

CONCLUSION SUR LES TRAITS GÉOGRAPHIQUES DES PAYSAGES LIGÉRIENS.

La Loire est un fleuve multiplement unificateur, un lieu de convergences, de rencontres et d'ouverture : il en va ainsi pour ce qui relève de la géographie aussi bien que de l'histoire.

S'y manifeste dans le paysage l'importance essentielle de la cohérence des structures et de leur perception subtile dans une mise en scène architecturée et une orientation majeure dont le fleuve est le grand inspirateur. Des éléments auxquels il propose un axe : les levées dans leur déroulement, les coteaux (et surtout là où ils sont à proximité immédiate), les églises dont il est aussi l'axe organisateur sacré, les rues des villes et des bourgs, les parcelles des cultures, les maisons dont les façades s'ouvrent à la lumière du sud... Tous ces faits composent un paysage d'ordonnance classique, quasi cartésienne, et pourtant tout en nuances et en adaptations de détail introduisant la fantaisie et l'inattendu, bref une image de bonheur où "la France est plus France qu'ailleurs". Et ces paysages baignent dans une lumière argentée, une ambiance de douceur qui s'accorde au climat pour expliquer le long séjour des souverains et leur attachement à enrichir d'édifices majeurs la symphonie des paysages. Ici la culture est plus que nulle part paysage et le fleuve lui-même, les couleurs de ses eaux, les bancs de son sable, les levées, les oiseaux et les arbres, font en quelque sorte partie des intimes. La Loire est une reine souvent capricieuse, mais elle attire, comme partout au monde le font la terre riche et les communications faciles.



Saint - Benoit -
sur - Loire
par CH.Samson.

III. La part de l'Histoire

La géographie n'explique pas tout. Il est des fleuves de France que la nature a pourvus d'autres attraits naturels, et de villes plus fortunées qu'ici. Au-delà de la part de la géographie et, comme dans tout pays de vieille humanisation, de la géographie historique, on fera la part de la conjonction historique de faits majeurs dans la vie de l'Occident. C'est ici, sur les bords de la Loire, que l'existence de la France moderne s'est jouée. Il y a donc lieu de reprendre brièvement les étapes de ce destin et de voir comment le paysage témoigne de certains des traits de ce destin qu'il partage avec tout l'Occident.

LE RÔLE DES GRANDES ABBAYES

Les villes capitales ont eu leur rôle organisateur dès l'Antiquité. Il y a là un fait classique, qui n'a cependant laissé dans le paysage que les grandes lignes de l'organisation générale. Il est sans doute de plus grande originalité que certaines de ces villes aient jadis connu l'implantation de quelques unes des grandes abbayes d'Occident. Leur rôle dans la mise en valeur agricole et le peuplement rural, ainsi que dans la survie des connaissances historiques et scientifiques, est d'importance essentielle. Ainsi s'est singularisée l'aire culturelle du Val de Loire sur une durée de quinze siècles.

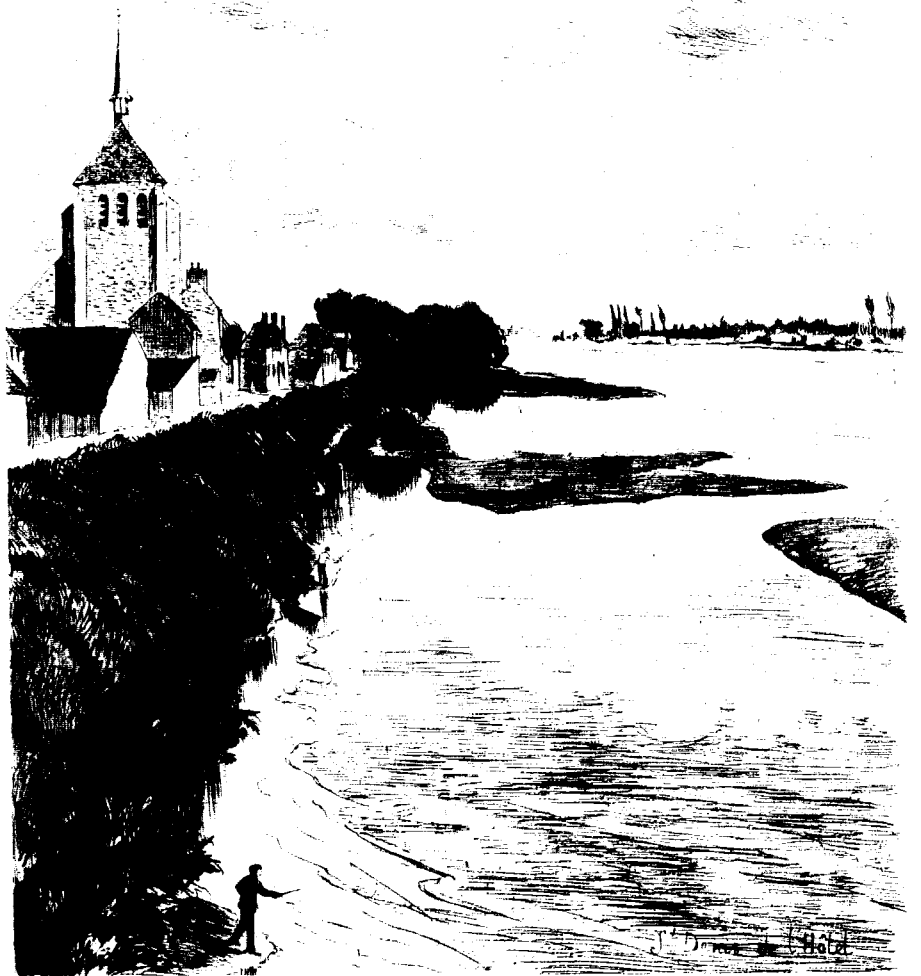
C'est vers 372 que Martin, le saint évêque de Tours, fonde à Marmoutier ce qui deviendra l'un des plus célèbres monastères de la chrétienté, dont relèveront de nombreuses églises et prieurés. L'architecture religieuse s'y révèle novatrice, comme dans d'autres grandes abbayes, notamment aux temps de la Réforme grégorienne de la fin du XI^e siècle. A cette période de reprise en mains des églises par les moines correspond l'essentiel de la floraison romane.

Tours, Saint-Aubin d'Angers et Fleury voient l'épanouissement d'un des foyers majeurs de la Renaissance carolingienne. Ses productions se comparent à celles de Metz. Le sanctuaire de Tours est vénéré par les souverains mérovingiens. C'est un pèlerinage majeur qui se compare à ceux de Rome, de Jérusalem et

plus tard de Compostelle. Son école est illustrée par Alcuin, ami de Charlemagne, qui le fait venir d'York. C'est aussi le temps où se consolide l'oeuvre de Martin, fondateur d'églises et missionnaire des campagnes. Il y a une Touraine imprégnée de culture martinienne, même si les trésors accumulés par les siècles y ont été réduits à rien. La pauvreté de ces vestiges rejoint celle du moine-évêque qu'ils voulaient glorifier. Paysages de traces, d'empreintes, voire de légendes et de traditions, paysages éminemment culturels et révélateurs de marques si profondes qu'elles demeurent le fonds même de notre civilisation : semis de paroisses, de lieux sacratisés, de chemins et d'étapes. C'est une longue suite de noms, de dates et de fêtes qui donnent aux sociétés et aux territoires leur identité culturelle, celle qui traverse les bouleversements du temps car là est ancrée la civilisation.

D'autres abbayes, plus "récentes", s'échelonnent depuis la Maine jusqu'à Saint-Benoît-Fleury. Saint-Maur-de-Glanfeuil, en Anjou, compose avec son site un tableau exceptionnel. Saint-Florent-de-Saumur témoigne des exodes devant les invasions normandes. Chaque fondation, du IV^e jusqu'au XI^e siècles pour Fontevraud et Bourgueil, pose un jalon dans la longue durée des mises en valeur agricoles, du repeuplement et de l'ancrage des campagnes dans la vie d'Eglise. En cela, le Val de Loire est exemplaire et l'oeuvre des abbayes demeure exceptionnellement lisible : environ 25 églises et villages, soit plus de la moitié des centres de la vallée d'Anjou relèvent de l'une ou l'autre abbaye de cette province. La proportion est du même ordre en Touraine.

C'est donc à l'histoire des abbayes qu'il faut faire appel pour écrire celle des bourgs, des villages et des terres cultivées, autant sinon plus qu'à celle des seigneurs laïcs. Par les sources qu'offrent cartulaires et chartes on connaît souvent la nature des cultures, l'économie et les dates de la mise en valeur organisée : c'est un moyen particulièrement riche de connaissance de la genèse et de l'évolution du paysage rural dans le Val. Cependant, qu'ils soient disparus ou préservés, voire toujours actifs comme à Saint-Benoît-sur-Loire, c'est dans le paysage que ces établissements restent présents, autant que dans les manuscrits de leurs *scriptoria* ou les trésors réunis dans les musées. C'est dans les jardins qu'ils ont diffusés en modèles, c'est dans l'art de bâtir et c'est dans l'art de cultiver la terre que les monastères se révèlent comme le facteur humain organisateur du paysage par excellence. En cela la vallée de la Loire présente un exemple de valeur universelle.



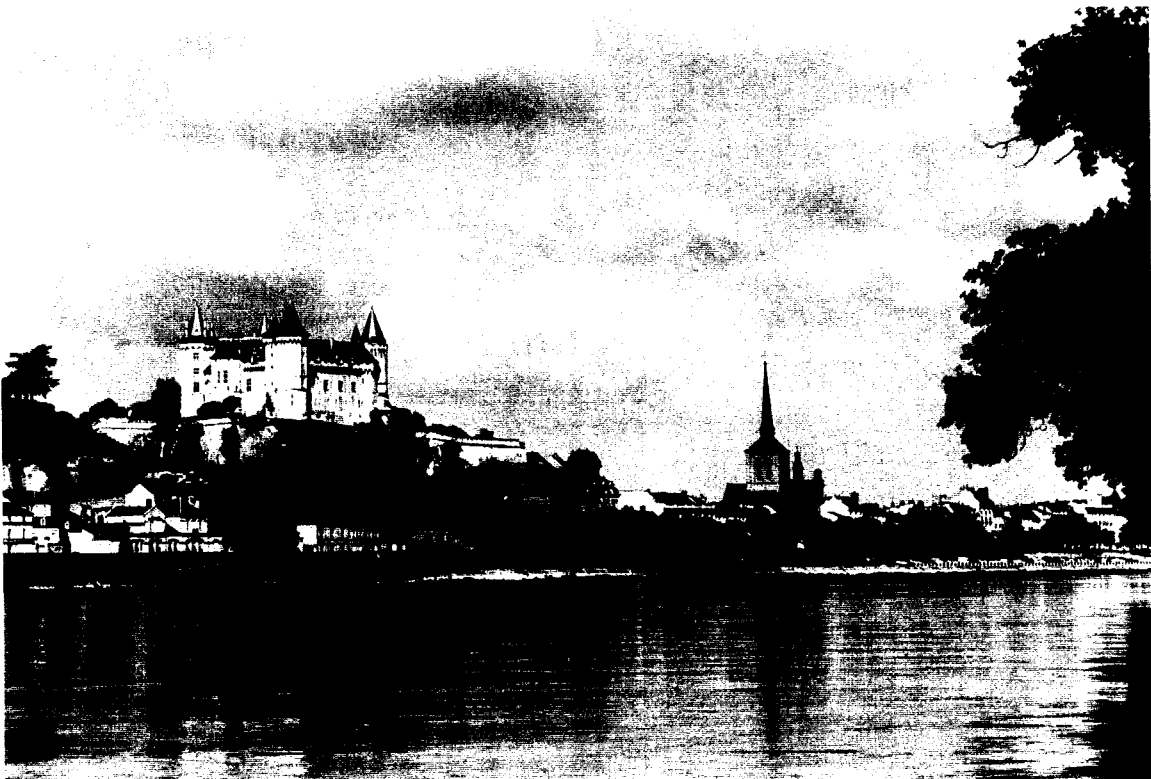
Saint - Denis -
de - l'Hôtel
par Ch.Samson.



Saint -
Florent-
le-Vieil.



Vue aérienne de
Chinon.



Saumur vu
du fleuve.

LE RÔLE DES SOUVERAINS ET DES SEIGNEURS

Le Moyen-Âge fait du Val de Loire le lieu de confrontations, de guerres et d'enjeux de pouvoir. L'essor des Plantagenêts, ces comtes d'Anjou qui deviennent rois d'Angleterre, s'accompagne de conflits de voisinage, notamment avec la maison de Blois-Champagne. Alors, dès avant l'an mil et jusqu'à la reprise en mains par le roi de France, se multiplient les forteresses. C'est aux confins de la Touraine qu'il s'en rencontre le plus grand nombre. Certains vestiges, dans le val lui-même, par exemple à Langeais, comptent au nombre des plus anciens que nous ait légués cette époque. Mais la plupart du temps la fortification reprenait un site antérieurement aménagé, comme à Chinon. De ces créations ou recompositions datent quelques traits de la région, notamment qu'elle fut longtemps une zone frontière au coeur de la France et que la Loire y devint alors un enjeu essentiel entre Nord et Sud. De ce temps et pour quelques siècles est demeuré un paysage où la marque militaire est profonde. Chinon et Saumur la portent encore, entre bien d'autres.

Cependant le caractère majeur de la vallée lui a été imprimé par le séjour de la cour. Autant que l'attrait des lieux, ce sont la menace anglaise sur Paris et l'insécurité environnante qui furent la cause première de la faveur dont sut bénéficier la Touraine. Sans doute l'Anjou du "Bon Roi René", mécène, artiste et seigneur puissant, avait-il préalablement connu son temps de fortune. Mais c'est de Charles VII à François Ier, voire Henri III, pendant plus d'un siècle, que la cour de France s'établit ordinairement en Touraine. C'est alors que la menace anglaise fut levée, ce temps de la chevauchée de Jeanne d'Arc de Tours jusqu'au-delà d'Orléans, "*le printemps de la France*". Le XV^e siècle, si mal commencé, s'achèvera par la fin des angoisses et la découverte d'un nouvel art de vivre. Les conditions seront réunies pour l'éclosion de l'Humanisme, dont les bords de la Loire sont un des sanctuaires, et où naîtra une toute nouvelle vision du château, désormais palais où l'architecture de l'édifice s'organise avec celle de son environnement.

Certes il faudra attendre la fin du siècle et les premiers souffles venus d'Italie pour que cette innovation majeure triomphe. Pourtant le Plessis de Louis XI, vers 1475, possède déjà des jardins réputés. L'expression "*Jardin de la France*" y serait née. Les seigneurs de la cour tentent de les imiter, mais ce sont des jardins encore utilitaires, des vergers et des potagers décorés de fleurs. L'avènement du jardin d'ornement proprement dit, qui est un château de plein air à la française, apparaît sans doute à Blois, mais avec une ampleur jamais connue, au temps de Louis XII. Les souverains innovent et créent une architecture "totale" très manifestement inspirée d'Italie, mais bientôt francisée et par là originale. Les tapisseries des Mille-fleurs, sorties des ateliers du Val de Loire, montreront ce

jardin nouveau, idéalisé par l'artiste en cadre du concert des musiciens et des anges de la Passion.

De Chinon à Blois, par étapes, la Cour retrouve Paris et ne fera plus que des incursions en Val de Loire une fois passé le XVI^e siècle. Pour autant restent les nobles, et les exemples laissés par les séjours royaux feront école. Jusqu'au XIX^e siècle, la marque la plus durable est celle du parc et du jardin d'ornement prolongeant la demeure. La fin de l'Ancien Régime et le XIX^e siècle verront s'acclimater et proliférer les arbres exotiques de haut jet : Cèdres de l'Atlas ou du Liban, conifères d'Amérique et autres Tulipiers de Virginie deviennent des ornements obligés du château en Touraine. Le végétal est devenu une marque de prestige. Il est aussi architecture.

Paysages d'élites, paysages de rois, monde de rêves et de dieux : les réussites achevées de châteaux et de palais, de frondaisons et de parterres, de *jardins du Jardin de la France*, appartiennent par leur exemplarité au patrimoine de l'humanité. En quelques lieux de haute symbolique, ils atteignent leur achèvement royal, mais leur signification n'est pleine et entière que dans le cadre de la vallée et de son déroulement, ce que Péguy a bien vu : "*châteaux semés comme des reposoirs*".

LE RÔLE DES ARTISTES ET DES ÉCRIVAINS

Comme pour ses architectes et ses jardiniers, le vallée de la Loire fut terre de prédilection pour de nombreux artistes. Léonard de Vinci meurt à Amboise après un trop bref séjour. Il ne put ignorer l'oeuvre de Jehan Fouquet (1420-1480 env.), qui inscrivit ses scènes dans une lumière aux bleus si délicats et fut le premier à avoir produit les premières visions réalistes du Val. Il n'eut cependant pas de réelle postérité, comme si tout était dit et qu'il soit trop difficile de faire mieux. Les représentations des paysages ligériens ne manquèrent pas pour autant, avec, comme en témoignent les collections des musées, les productions des décorateurs et surtout des dessinateurs et des graveurs.

D'aucuns en auront conclu, avec un Armand Lanoux, que *"la Loire n'est pas plastique et que sa beauté et sa lumière sont d'essence poétique"* (Lanoux.) Ce serait sans compter avec la deuxième Renaissance du Val, celle du Romantisme d'un Delacroix et d'un Turner. Pour autant, toute l'histoire de la poésie ligérienne, qu'elle soit littéraire, musicale ou plastique, témoigne amplement, depuis le XV^e siècle, de la qualité de l'inspiration dont la vallée fut la source. Un climat, une ambiance, où, de Joachim du Bellay jusqu'à Balzac, Genevoix, Poulenc, Calder ou Max Ernst, maints artistes sont venus se mettre au calme pour, peut-être, mieux s'entendre eux-mêmes... En cela, le Val peut être comparé à une thébaïde où les horizons très doux et l'atmosphère légère prédisposent à la pensée et à l'inspiration.

Faire l'énumération des écrivains qui célébrèrent la Loire, de Grégoire de Tours à Charles Péguy, serait établir une anthologie de la littérature française.

Le premier de leurs dons au Val fut de toute évidence la célébrité. Qu'un Rabelais écrive sur les beautés de son lieu de naissance et de son séjour, et voici établi dans la légende le site de Thélème et le pays de Gargantua! Que Péguy chante l'épopée de Jeanne d'Arc *"le long du coteau courbe et des nobles vallées"*, et voici que la magie des mots et la cadence musicale des vers évoquent des songes et des envoûtements. La Loire en sort idéalisée, dans l'esprit de l'écrivain et surtout dans celui du lecteur. Ainsi, de siècle en siècle, se compose et s'enrichit l'image de la Loire. Elle devient poème, lyrisme et musique. Si les temps s'y prêtaient, divinité.

Les célébrations des romanciers et des poètes ont créé un paysage imaginaire, à partir d'un réel transcendé et sublimé d'où est issue une Loire belle, souveraine, riche de paysages d'une qualité raffinée et d'un patrimoine à nul autre pareil - en un mot mythique.

Ce mythe est vivant. Comme le fleuve, ce phénix qu'il magnifie, il renaît toujours de ses cendres. ainsi qu'en témoignent ses trois grandes Renaissances. La première, la Renaissance par excellence, celle des commencements, considéra la Loire comme une reine en son royaume. La deuxième, celle du XIX^e siècle révolutionnaire, romantique et scientifique, la célébra comme un modèle achevé de la grandeur nationale. La troisième, celle de la post-modernité, la découvre aujourd'hui comme le dernier fleuve libre d'Europe, capable de rassembler dans un même respect et une même admiration historiens, scientifiques, artistes et amateurs de pittoresque et d'émotion.

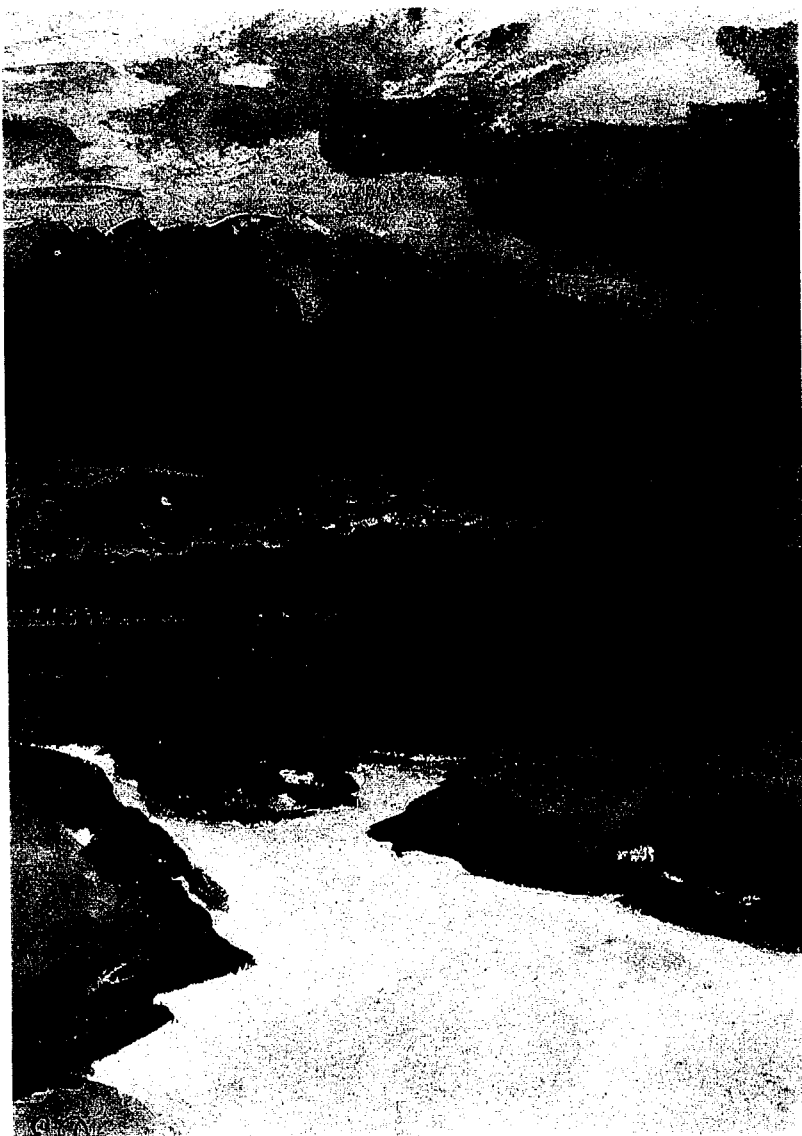
Lyriques et romanesques à la fois, Balzac, Delacroix et Turner furent les grands témoins de la seconde Renaissance ligérienne. Tous trois visionnaires de la Loire, ils la magnifièrent dans sa lumière et ses couleurs et en montrèrent les visages multiples, à toutes heures et sous tous les ciels. C'est en effet par l'ampleur de ses horizons, l'immensité de ses ciels, sa lumière changeante mais toujours douce, en quelque sorte même joyeuse, que la Loire a surtout séduit les artistes du XIX^e siècle. Ce faisant ils ouvraient des horizons nouveaux à leurs contemporains, épris de la grandeur de leur pays et spontanément enclins à le faire connaître à l'Europe entière. Portés par la vague d'enthousiasme que suscitérent les premières années du siècle ils ne furent pas étrangers au renouvellement et des sciences, notamment géographiques, et des premiers véritables inventeurs du tourisme moderne. Les noms de savants tels que les deux Reclus, Elysée et Onésime, et plus tard de Vidal de la Blache, ainsi que de voyageurs tels que Paul Joanne, Abel Hugo et Ardouin-Dumazet sont indissociablement liés à ceux des poètes et des écrivains dans l'éclosion de la deuxième Renaissance de la Loire.

Aussi pourra-t-on s'étonner que des hommes tels que Stendhal ou même Hugo et Flaubert aient pu être déçus par la Loire. A l'inverse, il en est qui sans rien avoir écrit sur la Loire, ou sans en avoir tiré quelque célébrité, ont trouvé sur ses rives le recueillement et l'accomplissement. Tel fut le cas d'Anatole France, de Jules Romains, de Bergson ou de Max Jacob.

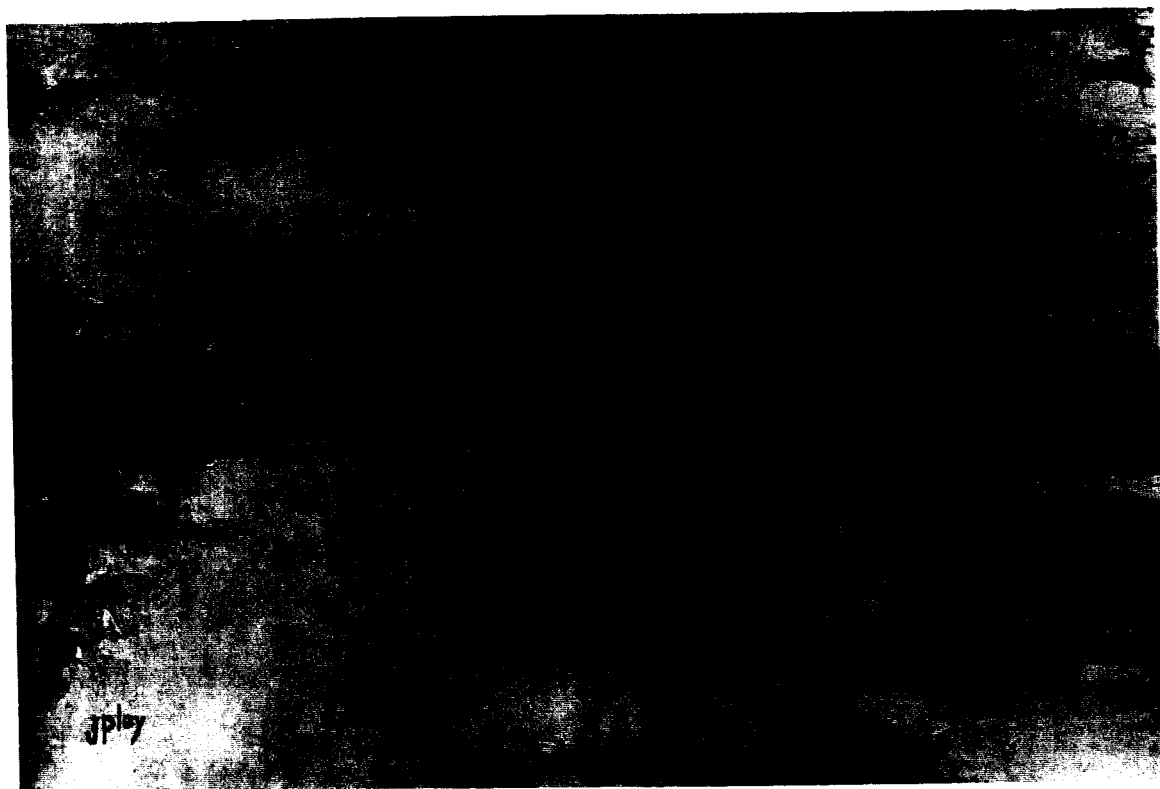
Ces quelques traits, qui pourraient être chargés de références et de citations à l'envi, suffisent à révéler la permanence du Val de Loire comme lieu d'élection pour le séjour d'artistes et d'hommes de lettres. Une promenade littéraire en ces lieux devient un pèlerinage aux sources. Sources de notre histoire avec Grégoire, de notre langue avec Rabelais et Ronsard, de notre roman avec Balzac, de notre poésie de Charles d'Orléans à Charles Péguy. Aucun siècle, aucun genre ne manque à l'appel, et à chaque nom est attachée une oeuvre ayant valeur d'universalité.

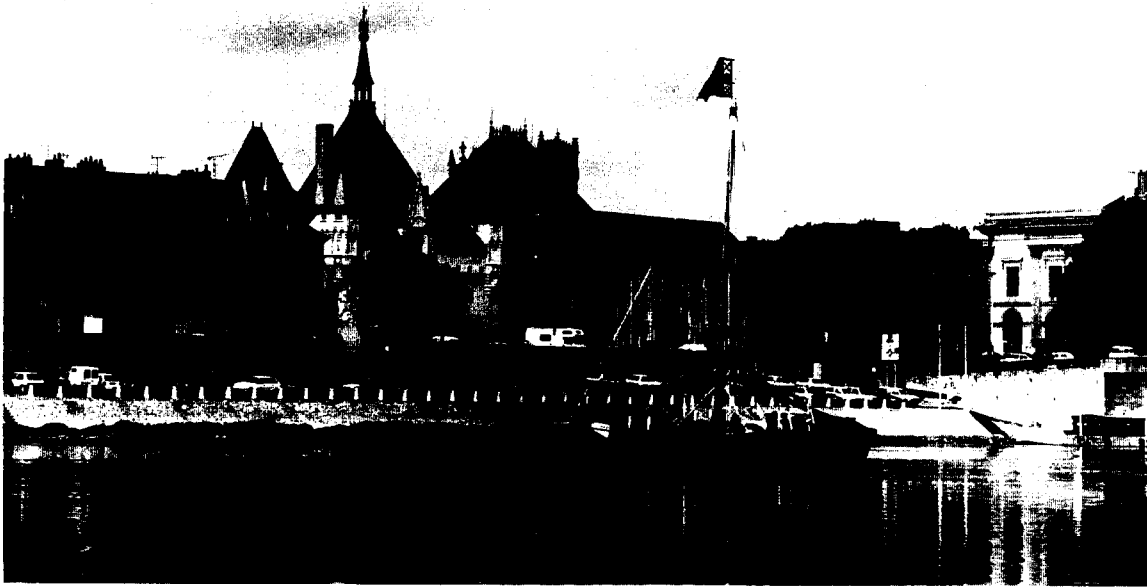
D'autres rivages peuvent résenter une densité d'auteurs et d'oeuvres comparable ou approchante. Mais exception faite des grandes capitales, il y a peu de lieux aussi durablement habités par l'esprit créateur. Peu de paysages restent empreints d'une telle charge émotionnelle. La vallée de la Loire est ainsi un exemple tout à la fois achevé et ouvert de ce qu'est le grand fleuve comme axe d'inspiration, et elle a par là une valeur universelle.

Eugène Delacroix
Paysage avec fleuve
Tours, 1828



La Loire
vue
par J.
Pley.





Une gabarre
au quai
de Saumur.



Une toue
cabanée
au pied
de la levée.

LE RÔLE DES POPULATIONS LIGÉRIENNES

Créer, maintenir, transformer un paysage vivant est la loi de tous les peuples sédentaires. L'histoire de la Loire ne connut pas de nomades, sinon les bateliers du fleuve au temps de la navigation, prospère jusqu'au second XIX^e siècle.

La batellerie de Loire fut une société bien particulière sur laquelle il a été beaucoup écrit. Sans doute, du temps de son activité, les nombreux bateaux et leurs voiles carrées faisaient-ils partie des motifs majeurs du paysage, ainsi qu'en témoignent les aquarelles et les dessins de Delacroix et de Turner. Cependant, sauf en ce qui concerne leurs maisons à terre, les mariniers de Loire ont surtout utilisé le fleuve et ses équipements sans créer par eux-mêmes rien de durable.

Les paysages de Loire sont d'abord affaire de terriens. Pour tout ce qui relève de l'agriculture, de l'architecture des châteaux, des églises ou de l'habitation, mais aussi pour tous les aménagements du fleuve, sans doute même pour les levées, au moins dans le principe de leur établissement, mais même pour les ponts et les ports, qui sont d'abord des lieux de rencontre avec la terre, l'ensemble est affaire de commerçants et d'agriculteurs, accessoirement d'ardoisiers ou de carriers. C'est un paysage utilitaire qui, par son obsolescence et sa survie (car le détruire est coûteux) est désormais objet patrimonial.

Les populations riveraines sont différemment intéressées à leur milieu de vie. Ici il n'y a pas eu abandon brutal d'un type d'activité plus que millénaire. C'est par touches successives, quasi insensibles et affectant des espaces exigus, que les paysages évoluent, comme un enfant qui grandit. Les saisons affectent plus le paysage - même urbain - que la construction d'une maison ou la disparition d'un bosquet. L'essentiel est que ces évolutions se fassent dans une continuité, dans un esprit qui respecte le "*genius loci*".

Depuis le milieu du XIX^e siècle sont protégés les grands édifices majeurs, classés ou inscrits, puis les sites ayant un intérêt particulier. Ces mesures sont conservatrices et encadrent rigoureusement les évolutions quand elles ne les rendent pas impossibles. Mais le paysage humanisé de la vallée ne peut relever d'une telle logique. On ne saurait interdire son évolution ailleurs qu'en des secteurs très limités, quasi ponctuels. S'il est tel que nous le voyons aujourd'hui, c'est parce qu'il a toujours été vivant. Les guerres, les inondations, les fléaux de toute espèce l'ont plus ou moins largement ravagé ; les progrès des communications y ont inscrit des chemins de fer et des autoroutes, jadis voies romaines et levées protectrices. C'est un paysage de création continue. La part d'innovation relevant des peuples qui y vivent se voit parfois supplantée par des ouvrages de plus en plus décidés à l'extérieur, souvent hors d'échelle et parfois peu adaptés aux réalités du lieu. Ce fut notamment le cas, après 1945,

lorsqu'il s'est agi de reconstruire les villes. Ont alors été créées des banlieues d'une qualité douteuse qui ne relèvent en rien de l'esprit du lieu. Force est de considérer que cette fois les populations n'ont eu aucun rôle dans ce paysage et il y a lieu de le sortir de l'ensemble car il ne lui appartient pas et ne participe pas à l'expression de la culture ligérienne. Ainsi le paysage de la Varenne de Tours (la Ville-aux-Dames, Saint-Pierre-des-Corps) serait à limiter à l'axe de la levée bordant le fleuve. Plus généralement, les extensions urbaines relevant de l'architecture internationale sont des corps étrangers et doivent être sorties en attendant leur inéluctable arasement.

De façon générale, les peuples sont les créateurs du paysage, qui s'en trouve être une construction proprement sociale. Mais le maintien des héritages passe aussi par le foncier, qui offre le cadre des opérations de mise en valeur ou de construction. Ainsi ont pu se maintenir au cours des âges des tracés que rien ne révèle en élévation : l'amphithéâtre de Tours en est un exemple saisissant. Ce processus est clairement explicatif du caractère stable des grands traits du paysage, ceux du moins que des mesures autoritaires émanant d'un pouvoir supérieur ne réduisent pas à néant. Ce fut le cas pour les grands tracés du XVIII^e siècle à Orléans et à Tours, mais aussi pour les chantiers de la reconstruction, donc plutôt en ville qu'en milieu rural.

De la sorte, les populations ligériennes ont pu maintenir les grands traits séculaires de leurs paysages. C'est une situation très représentative de celle qu'offrent les campagnes riches et abondamment peuplées. Mais ici les circonstances sont exceptionnellement complexes et les paysages demeurent remarquablement comparables à ce que nous savons de leur état ancien. Plus que les vallées d'importance analogue en Europe, la Loire est une sorte de modèle pré-industriel de grand fleuve humanisé. La vallée n'est que peu transformée par la modernisation des structures agraires et les changements restent lents. On pourrait parler de modèle paysager évoluant dans un temps ralenti, un autre monde, en quelque sorte, dans un monde où tout va si vite. En cela le Val est exceptionnel et très représentatif des grands fleuves de longue humanisation dont le paysage évolue au rythme lent des générations.

Il est aujourd'hui un fait plus que jamais attesté : l'attachement des populations ligériennes à leur cadre de vie. La qualité des paysages est aujourd'hui objet de conscience et de volonté clairement affirmées, après qu'elle ait été perçue et ressentie dans le seul domaine du sentiment. La vie associative s'est développée et touche à la protection de la nature et à la valorisation des milieux ligériens. Il est maintenant admis et revendiqué que des espèces soient préservées, voire honorées, et que des réserves naturelles soient soustraites aux usages habituels. Il est désormais établi que la Loire est un bien précieux mais périssable. Les paysages eux-mêmes semblent considérés comme plus qu'un simple décor mais comme la réalité même du pays, magnifié par le travail des générations, comme si on ne pouvait plus concevoir un pays qui n'ait toutes les qualités d'un paysage et qui ne soit une création continue que notre génération, selon une formule désormais célèbre, emprunte à celles qui la suivront.

CONCLUSIONS

SUR LES HÉRITAGES COMME PAYSAGES CULTURELS

Il n'est certes pas aisé de définir une âme, fût-elle celle d'un paysage. Pourtant c'est là que se manifeste l'essentiel et il est plus aisé d'aborder cette notion en expliquant ce qu'est la personnalité et l'originalité d'un ensemble de grands paysages culturels.

La marque majeure qui fait du Val de Loire un archétype de paysages culturels réside dans les héritages légués par l'Histoire plus que dans la qualité esthétique des milieux naturels, parmi lesquels seul le fleuve peut être reconnu comme exceptionnel. Or ces coteaux modestes, ces horizons souvent indistincts dans leur topographie trop souvent effacée, ont par là une valeur remarquable : ce milieu est tout à fait significatif d'une grande vallée de plaine. Il tire sa force exceptionnelle de la marque imprimée par l'histoire et l'oeuvre des hommes, plus constante et plus riche que n'importe où ailleurs.

Des novateurs qui ont littéralement créé un paysage exceptionnel, le Val de Loire a hérité sa valeur exemplaire. Magnifiés par quelques visionnaires, révélés par des rois et des architectes de génie qui en ont fait le cadre magique de leurs édifices, les paysages des châteaux prolongent ceux des paysans et des abbayes qui les commandaient. C'est la même harmonie, la même élégance souveraine des compositions, la manifestation du même souci d'ordre et de perfection qui commande la mise en scène du travail des bâtisseurs et des cultivateurs. La conservation de ces traits dans ce qu'ils ont d'essentiel est inégalée.

Dans un tel cadre s'épanouissent des générations d'artistes, de poètes et de romanciers, chantres de la rose et du fleuve, de la grandeur et de Dieu et des hommes. Création permanente d'une terre arrachée aux divagations des eaux ou d'un esprit à la découverte de lui-même, le Val de Loire demeure le lieu d'incessantes renaissances. Par là il a valeur de patrimoine pour l'humanité. Ici plus qu'ailleurs en effet il est révélateur du renouvellement de l'esprit et, dans la modestie aussi bien que dans les plus triomphales réalisations, de la grandeur humaine.



Olivier Debré, Longue traversée gris-bleu de Loire à la tache verte, Paris, 1977

IV. GESTION ET SUIVI DU BIEN

déconcentré). L'instruction du dossier est effectuée par les services de l'Etat dans le département (Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP), qui relèvent du ministère de la culture et de la communication) ou dans la région (soit directions régionales de l'environnement (DIREN) qui relèvent du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, soit directions régionales des affaires culturelles, qui relèvent du ministère de la culture et de la communication).

S'agissant du territoire couvert par le parc naturel régional, il est administré par le conseil syndical du syndicat mixte (région, département, communes situées dans le périmètre et grandes villes proches) et présidé par un élu. Les parcs naturels régionaux sont des projets de développement spécifique fondés sur la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager. La charte du parc, qui précise ces objectifs, doit être prise en compte par les plans d'occupation des sols (exigence de compatibilité). Il existe dans le périmètre proposé pour l'inscription au Patrimoine mondial, un parc naturel régional : le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (voir en annexe la charte du parc).

S'agissant des réserves naturelles, elles ont pour objet de préserver des parties de communes lorsque la conservation du milieu naturel (faune, flore, sol, eaux, gisements de minéraux et de fossiles, etc.) présente une importance particulière. L'acte de classement peut soumettre à un régime particulier et, le cas échéant, interdire à l'intérieur de la réserve toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore. La gestion en est confiée par convention à un établissement public, une association, une fondation, une collectivité territoriale ou le propriétaire. Un plan de gestion est établi dans chaque réserve, généralement sur cinq ans, la politique de gestion étant définie par un comité consultatif placé auprès du préfet et parfois assisté d'un comité scientifique.

Enfin, les territoires qui ne sont pas couverts par une des protections qui viennent d'être mentionnées sont très généralement couverts par un plan d'occupation des sols, qui a notamment pour vocation de déterminer les espaces constructibles et ceux qui ne le sont pas et de leur appliquer une réglementation adaptée. Ces documents sont élaborés et mis en oeuvre par les communes, puisque c'est sur leur fondement que sont délivrés notamment les permis de construire et autres autorisations, mais l'Etat est chargé de contrôler la prise en compte par ces documents, qui peut aller parfois jusqu'à une exigence de conformité, des politiques de niveau national (par exemple : le plan doit indiquer clairement les sites classés ou les monuments historiques classés qui existent sur le territoire de la commune).

Dans l'ensemble, ces diverses mesures tendent à la protection des espèces ou des espaces considérés par la réduction ou la maîtrise des activités humaines et leur contrôle dans le temps.

- concernant les monuments bâtis, il s'agit :

* de protections au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (la liste des monuments concernés classés ou inscrits figure dans le tome II du présent dossier d'inscription), ainsi que la date des actes juridiques et la nature du propriétaire, public ou privé, le texte de la loi et une note explicative sur les effets du classement),

* de secteurs sauvegardés destinés à protéger le coeur ancien des villes ou de l'institution de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) permettant de délimiter un espace de protection autour d'un monument historique classé (voir en annexe les effets de ces protections).

D'autre part, le Gouvernement français a décidé en 1994 de mettre en oeuvre un **plan global** pour un aménagement et une gestion cohérents, équilibrés et écologiques du bassin de la Loire, visant à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique. La durée d'exécution de ce plan est de 10 ans (jusqu'en 2003).

Ce plan, qui s'inscrit dans une volonté de développement durable et d'aménagement du territoire, sera mené en étroite concertation avec les acteurs concernés : collectivités territoriales, agents économiques, associations. Il comporte les grandes actions suivantes : sécurité des populations face aux risques d'inondation, mesures d'aménagement spécifiques à la Loire moyenne et à la Basse-Loire (ne concerne pas directement la présente proposition), mesures destinées à la satisfaction des besoins en eau et à la restauration de la diversité écologique des milieux. A ce programme d'actions a été ajouté en 1997 un "volet paysager" destiné à restaurer la qualité des paysages de la Vallée de la Loire.

Organisme(s) chargé(s) de la gestion et échelon auquel s'effectue la gestion

I - Ces organismes sont divers :

S'agissant des réglementations nationales (loi de 1913 sur les monuments historiques ou loi de 1930 sur la protection des sites, loi de 1962 sur les secteurs sauvegardés, etc.), elles sont mises en oeuvre par l'Etat, que ce soit au niveau central ou au niveau déconcentré : les autorisations éventuellement requises sont délivrées, selon l'importance des travaux ou le type d'espace ou de bâtiment concerné, par le ministre chargé de la mise en oeuvre de ladite réglementation ou par le préfet, qui est le représentant de chaque ministre dans les départements, éventuellement par son représentant (chef de service

Plans adoptés concernant le bien

L'ensemble de la Vallée de la Loire est couverte par un plan, financé en partie par l'Etat, en partie par les collectivités régionales, le **"Plan Loire Grandeur Nature"**. Il s'agit d'un plan global d'aménagement de la Loire à 10 ans visant à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique dans une perspective de développement durable. La maîtrise des paysages et de leur évolution est un de ses objectifs. Il est à noter que le "volet paysager" du plan Loire grandeur nature a été décidé plus tardivement et que sa durée d'exécution ne sera donc que de 5 ans.

L'autre plan concernant partiellement le bien est la **charte du Parc Naturel régional "Loire-Anjou-Touraine"**, déjà évoqué, qui ne concerne bien entendu que le seul périmètre du parc.

Sources et niveaux de financement

D'une manière générale, les procédures de protection, quel que soit leur objet, sont menées au niveau local par les services compétents sur des crédits délégués par les administrations centrales. Les collectivités territoriales (région, département, commune) peuvent apporter leur concours à ces financements.

Quant aux actions de protection proprement dites (entretien des bâtiments par exemple), elles sont également prises en charge par le propriétaire (public ou privé) du bien, qui peut le cas échéant bénéficier d'une aide publique sous condition (ouverture de leur bien au public par exemple).

Le Plan Loire Grandeur Nature est financé par l'Etat (crédits concentrés et déconcentrés) et par les collectivités territoriales : région, département, communes.

Le montant global de crédits affectés à la réalisation du Plan est de 1,7 milliards de Francs dont 500 millions à la charge de l'Etat et 300 Millions à la charge des Agences de l'eau. Le montant du financement destiné à la mise en oeuvre du volet paysager est de 15 millions de francs dont 50 % à la charge de l'Etat.

Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Les agents des services déconcentrés en ces différents domaines (chargés de mission "sites" dans les directions régionales de l'environnement, paysagistes, conservateurs dans les directions régionales des affaires culturelles) ont suivi des formations généralistes ou spécialisées (géographie, biologie, histoire, histoire de l'art, etc.). La plupart de ces agents sont recrutés par concours ; certains ont un contrat à durée déterminée (trois ans, renouvelable une fois).

II - Les personnes à contacter sont les suivantes :

Au niveau central

- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, direction de la nature et des paysages, sous-direction des sites et paysages : M. Bertrand CREUCHET, sous-directeur (20 avenue de Ségur - 75007 Paris)

- ministère de la culture et de la communication, direction du patrimoine, sous-direction des monuments historiques : M. Michel REBUT-SARDA, directeur-adjoint du patrimoine, chargé de la sous-direction (3 rue de Valois - 75001 Paris)

Au niveau local

- direction régionale de l'environnement de la région Centre : M. Bertrand LEFEVRE, directeur ou M. Bernard DESMAREST, adjoint chargé des sites et des paysages (5 avenue Buffon - BP 6407 - 45064 Orléans)

- direction régionale de l'environnement de la région Pays de la Loire : M. Eric BINET, directeur, ou Mme Dominique ARIBERT, adjointe (75 rue des Français Libres - BP 10437 - 44204 Nantes Cedex)

- direction régionale des affaires culturelles de la région Centre : M. MARAIS, directeur ou M. Marc BOTLAN, conservateur régional des monuments historiques (6 rue Dupanloup - 45043 Orléans)

- direction régionale des affaires culturelles de la région Pays de la Loire : M. Michel FONTES, directeur ou M. Robert JOURDAN, conservateur régional des monuments historiques (1 rue Stanislas Baudry - 44035 Nantes Cedex 01).

- services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) :

- Loiret : 5 place du Général de Gaulle - BP 2455 - 45032 Orléans (Mmes Commenge et Lavenue)

- Maine et Loire : 10 bis rue du Canal - 49100 Angers (M. Gailly)

- Loir et Cher : 17 quai de l'abbé GrÈgoire - 41000 Blois (M. Gondran)

- Loire Atlantique : 1 rue des Dervalières - 44000 Nantes (Mmes Congar et Alibert)

- Indre et Loire : 36 rue de Clocheville - 37000 Tours (M. Dollfus)

- Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine : M. Loïc BIDAULT, directeur - Abbaye de Seuilly - 37500 - Seuilly

ANNEXES

Comme dans beaucoup de services publics à l'heure actuelle, les effectifs pourraient être plus importants.

Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

De nombreuses publications sont mises gratuitement à la disposition des visiteurs et des touristes dans les offices de tourisme communaux ou dans les lieux de visite (châteaux) et des panneaux explicatifs ou indicatifs permettent aux touristes de suivre éventuellement des routes thématiques.

Chaque grande ville comporte un musée généraliste ou thématique. On peut citer par exemple le musée du compagnonnage à Tours, qui compte également un musée des Beaux-Arts, le musée des Beaux-Arts à Blois ainsi que le musée archéologique, le musée Jeanne d'Arc à Orléans, le musée des Beaux-Arts et le musée de la tapisserie contemporaine à Angers, etc.

Il n'est pas rare qu'un château abrite un musée dans ses murs, par exemple le musée consacré à Léonard de Vinci au château du Clos-Luçé à Amboise, le musée international de la chasse au château de Gien, le musée des vieux métiers de La Corbillière à Mer, le musée régional de l'Orléanais au château Dunois à Beaugency.

S'agissant d'un secteur très urbanisé et fréquenté de longue date par les touristes, il existe d'innombrables possibilités de logement et de restauration dans la région.

Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Pour l'aspect protection de la nature et des paysages, le "volet paysager" du Plan Loire grande nature ci-dessus évoqué doit déterminer l'ensemble des actions à mettre en oeuvre pour la sauvegarde des paysages ligériens. Il pourrait prévoir de classer de nouveaux sites au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites.

Nombre d'employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)

Il n'est pas possible de donner un chiffre concernant les employés compte tenu du nombre élevé de sites touristiques et des emplois saisonniers. Cependant, on peut dire que la fréquentation de la région fait vivre un important secteur économique lié au tourisme.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux sur les paysages culturels

BERQUE A., Les raisons du paysage, 1995, pp. 30 - 35. De paysage en outre-pays, in Le Débat N° 65, Gallimard, mai-août 1991, pp. 10 - 12.

GUILLERME A., La lecture des paysages de rivière par l'historien, in Ingénierie, Hors-Série 1997, Lavoisier, pp. 93 - 94. Les temps de l'eau, Seyssel Champvallon, 1997, 186p.

ROGER A., Court traité du paysage, Gallimard, 1997, 199 p.

Catalogues d'exposition

Peintres et poètes de la Loire, catalogue d'exposition, Association des amis de la Bibliothèque centrale de prêt d'Indre-et-Loire, Tours, 1988, 56 p.

WARRELL Jan, Turner, Le voyage sur la Loire, Réunion des musées nationaux, Ville de Blois, Nantes, 1998, 256 p.

Delacroix en Touraine, catalogue d'exposition, Musée des beaux-arts de Tours, William Blake & Co edit., 1998, 200p.

Anthologies de textes littéraires et colloques

ROUGE J.M., DUPUIS A., MILLET E., Aux Beaux Pays de Loire, Arrault, Tours, 1936, 391 p. (Recueil de textes à usage scolaire.)

BOURIN André, La Loire et ses poètes, C.L.D., 1978, 227 p. (Choix de textes avec présentation et gravures.)

UNIVERSITE D'ANGERS, Par la Loire et par les textes, Centre de Recherches en Littérature et Linguistique de l'Anjou et des Bocages de l'Ouest, vol. repro., 252 p. (Anthologie réunie à l'occasion du colloque Loire-Littérature, Angers, 26-29 mai 1988.)

UNIVERSITE D'ANGERS, Loire-Littérature, Presses de l'Université, Angers, 1989, 756 p. (Actes du colloque d'Angers du 26 au 29 mai 1988.)
Littérature

Géographies universelles - France

RECLUS Elisée, Nouvelle Géographie universelle, t. II, La France, Hachette, Paris, 1877, 959 p.

ALLAIN Maurice (dir.), Géographie universelle Quillet, t. II, Aristide Quillet, Paris, 1929, 582 p.

VIDAL de la BLACHE P., GALLOIS L. (dir.), Géographie universelle, Armand Colin, Paris.

MARTONNE (de) E., t. VI, La France, 1re partie, France physique, 1942, 463 p.

DEMANGEON A., t. VI, La France, 2e partie, France économique et humaine I, 1946, 459 p.

Géographie - France

VIDAL de la BLACHE Paul, Tableau de la géographie de la France, Hachette et Jules Tallandier, Paris, 1979, 403 p. (Réédition de la 1re édition de 1903.)

DEFFONTAINES Pierre, JEAN-BRUNHES DELAMARRE Mariel, Atlas aérien, France, t. II, Gallimard, Paris, 1956, 190 p.

CHABOT Georges, Géographie régionale de la France, Masson, Paris, 1975, 437 p.

ESTIENNE Pierre, La France, t. II, Masson, Paris, 1977, 215 p.

MATHIEU Jean-Louis, MESPLIER Alain, Géographie de la France, Hachette, Paris, 1986, 252 p.

Géographie / tourisme - France, Pays de la Loire

FAUCHER Daniel (dir.), La France, Géographie, Tourisme, t. II, Larousse, Paris, 1952, 584 p.

BABONAUX Yves, Les Pays de Loire, coll. Découvrir la France, Larousse, Paris, 1973, 120 p.

ISELIN Bernard, La France et les Français, t. II, Fernand Nathan, Paris, 1975, 356 p.

retrouvée", Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, communications du 3 mars et du 21 avril 1988, pp. 5-31.

POITRINEAU Abel, La Loire, les peuples du fleuve, Horvath, Le Coteau, 1989, 174 p.

Encyclopédies régionales (comportant des articles histoire, art, littérature, milieu naturel, économie, etc...)

Visages de l'Orléanais, BRULEY E., CROZET R., SIBERTIN-BLANC C., coll. Provinciales, Horizons de France, Paris, 1951, 185 p.

Visages de la Touraine, LEVEEL P., ROUGE J.M., DACIER E. et al., coll. Provinciales, Horizons de France, Paris, 1948, 214 p.

Orléanais Touraine, LEVEEL P., CROZET R., SIBERTIN-BLANC C. et al., coll. Les Nouvelles Provinciales, Horizons de France, Paris, 1968, 256 p.

Maine Anjou, WAGRET P., DORNIC F., CROZET R. et al., coll. Les Nouvelles Provinciales, Horizons de France, Paris, 1968, 253 p.

Touraine Orléanais, MARTIN-DEMEZIL J., TOULIER B., DAVAU M. et al., coll. Encyclopédies régionales, Christine Bonneton, Le Puy, 1980, 374 p.

Anjou, FAVREAU R., MARAIS J.L., G.R.E.A. et al., coll. Encyclopédies régionales, Christine Bonneton, Le Puy, 1985, 399 p.

VIGIER Philippe (dir.), Une histoire de la Loire, Ramsay, Paris, 1986, 413

Promenades érudites, itinéraires touristiques et albums de photographies - Loire, Val de Loire.

LEVRON Jacques, Châteaux et vallée de la Loire, Arthaud, Paris et Grenoble, 1958, 249 p.

CHAMPIGNEULLE Bernard, Promenades aux châteaux de la Loire, Club des Libraires de France, 1963, 292 p.

LANOUX Armand, Le voyageur du Val de Loire, Hachette, Paris, 1965, 214 p.

MARTIN-DEMEZIL Jean, Trésor du Val de Loire, Arthaud, Paris et Grenoble, 1967, 280 p.

BAUCHY Jacques, Le Val de Loire, Fernand Nathan, Paris, 1968, 159 p.

LA FONTAINE, "Relation d'un voyage de Paris en Limousin", Oeuvres diverses, La Pléiade, Gallimard, 1958, pp.533-568.

Madame de SEVIGNE, Correspondance II, La Pléiade, Gallimard, 1974.

BALZAC, "La Grenadière", "La Femme de trente ans", La Comédie humaine II, La Pléiade, Gallimard, 1976, pp. 409-443, 1015-1214.

JACQUES Georges, Paysages et structures dans "La Comédie humaine", Publications Universitaires, Louvain, 1975, 486 p.

FLAUBERT Gustave, du CAMP Maxime, Par les champs et par les grèves, éd. critique, Droz, Genève, 1987, 834 p.

STRINDBERG August, Parmi les paysans français, Actes Sud, Le Méjan, 1988, 304 p. (1re éd., Stockholm, 1889.)

GENEVOIX Maurice, Rémi des Rauches, Flammarion, Paris, 1922, 252

GENEVOIX Maurice, La Boîte à Pêche, Grasset, Paris, 1926, 272 p.

GENEVOIX Maurice, La Loire, Agnès et les garçons, Presses de la Cité, Paris, 1962, 233 p.

GENEVOIX Maurice, Portraits et paysages 1, Edito-Service S.A., Genève, s. d., 412 p. ; "Orléanais", pp. 359-386, "Images du Val de Loire", pp. 387 - 412.)

Descriptions et voyages pittoresques, guides touristiques anciens - France, Loire, Loiret.

HUGO Abel, VERNE Jules, JOANNE Adolphe, Le Loiret, Ed. du Bastion, 1990, 97 p. (Réédition d'extraits d'ouvrages anciens de ces trois auteurs.)

TOUCHARD-LAFOSSE G., La Loire historique, pittoresque et biographique, 11 vol., 1851, rééd. Horvath, 1975.

BARRON Louis, La Loire, Henri Laurens, Paris, 1888, 260 p.

JOANNE Paul, Itinéraire général de la France. La Loire, coll. des guides Joanne, Hachette, Paris, 1888, 298 p.

ARDOUIN-DUMAZET, Voyage en France, Berger-Levrault, Paris et Nancy.

- Morvan, Val de Loire et Sologne, 1re série, 1910, 407 p.

- Touraine et Anjou, 56e série, 1910, 577 p.

RECLUS Onésime, Atlas pittoresque de la France, t. II, Attinger, Paris, s. d., 639 p.

Ouvrages et articles consacrés à la défense de la Loire

GUILLEMOT Bernard, "La Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe en sursis", *Combat Nature*, août 1985, n° 69, pp. 61-62.

BLANCHARD F., DUVAL B., GARNIER A. et al., "Ces barrages qui assassinent la Loire !" (dossier), *Les Naturalistes Orléanais*, mars 1988, vol. 7, n° 3, pp. 3-14.

DUVAL B., GARNIER A., ROUSSEAU B., "Loire vivante ! Loire coulante ! Loire stagnante !" (dossier), *Les Naturalistes Orléanais*, mars 1989, vol. 8, n° 3, pp. 3-26.

"La Loire" (dossier), *Géo*, mai 1990, n° 135, pp. 113-190.

"La Loire, exemplaire unique" (dossier), *Diagonal*, mai 1990, n° 83, pp. 8-22.

BODDAERT Alexis, *La Loire déchirée*, La Nouvelle République, Tours, 1990, 144 p.

COURTET L., GATEAUD P., STEPHAN B., *La Loire en sursis*, Sang de la terre, Paris, 1991, 304 p.

PIERRE B., *Le roman de la Loire*, Plon, 1997, pp. 123 sq.

PIRO Patrick, "La Loire, fleuve indomptable ?", *Sciences et Avenir*, fév. 1991, n° 523, pp. 32-38.

"Pour une Loire vivante" (dossier), *Panda* (revue du W.W.F.), printemps 1992, n° 48, pp. 6-28.

Etudes, thèses

BONIN S., *La place du fleuve dans les paysages ligériens*, DIREN Centre - GÉOMÉDIA, 1996 (inédit), pp. 24 - 27

LASNE Ph., *Le val humanisé et le fleuve sauvage - Représentations paysagères du Valde Loire*, 1993 (inédit), passim.

MAZAS A., *Typologie paysagère de la vallée de la Loire*, in *Plan Loire grandeur nature*, 1998 (à paraître), passim.

Ministère de l'Équipement. Ministère de la Qualité de la vie-Environnement, *Le paysage rural et régional. Contribution à la méthodologie des études d'aménagement*, La Documentation Française, Paris, 1975, 127 p. (2e partie : le paysage de la Loire moyenne, pp. 82-127.)

Géographie - Loire, Pays de la Loire

BLANCHARD Raoul, "Le Val d'Orléans", *Ann. de Géogr.*, 1903, t. XII, n° 64, pp. 307 - 323.

GALLOUEDEC Louis, *La Loire, étude de fleuve*, Hachette, Paris, 1910, 347 p.

BRULEY Edouard, *Géographie des pays de la Loire*, Rieder, Paris, 1937, 222 p.

BABONAUX Yves, *Villes et régions de la Loire moyenne. Touraine, Blésois, Orléanais*, S.A.B.R.I., 1966, 743 p.

FENELON Paul, *Atlas et géographie des Pays de la Loire*, Flammarion, Paris, 1978, 501 p.

CABANNE Claude, *Pays de la Loire, Centre*, Sirey, Paris, 1984, 178 p.

GARNIER André, "Au long de la Loire dans le département du Loiret", *Les Naturalistes Orléanais*.

- 1re partie, dec. 1987, vol. 6, n° 11, pp. 3-9.

- 2e partie, jan. 1988, vol. 7, n° 1, pp. 3-9.

VERRIERE Jacques, *La Loire et Paris*, Flammarion, Paris, 1990, 288 p.

Roger Dion

DION Roger, *Le Val de Loire*, Arrault, Tours, 1934, rééd. Laffitte Reprints, Marseille, 1978, 752 p.

DION Roger, *Histoire des levées de la Loire*, Roger Dion, Paris, 1961, 312 p. (Réédition d'une partie de l'ouvrage précédent.)

DEMANGEON Albert, "Le Val de Loire, d'après l'ouvrage de R. Dion", *Ann. de Géogr.*, 1934, t. XLIII, pp. 315-319.

BROC Numa, "Roger Dion (1896-1981)", *Ann. de Géogr.*, 1982, n° 504, pp. 205-217.

Navigation et aménagement de la Loire

TOSCAN Raoul, *L'épopée des mariniers de la Loire*, Delayance, La Charité-sur-Loire, 1976 (1re éd. 1938), 289 p.

BONNEVIOT Bernard, "Essai de synthèse historique sur les aménagements de la Loire. La Loire naviguée, la Loire délaissée, la Loire

RIVIER Jean, Patrimoine paysager et aménagement de l'espace dans la vallée de la Loire des limites du département du Cher à l'Orléanais. Etude géographique, Thèse, Paris X, 1986, 287 p. (résumé).

SEGESA / CNRS, Inventaire des paysages ligériens, Paris, 1991. (Inventaire en région Pays de Loire.)

JEANBRAU Hélène, PEPIN Eugène, La Loire au fil de ses châteaux, Robert Laffont, Paris, 1970, 243 p.

LEVRON Jacques, Prestiges du Val de Loire, France-Empire, Paris, 1970, 252 p.

DELPAL Jacques-Louis, Le Val de Loire aujourd'hui, Jeune Afrique, Paris, 1976, 255 p.

POULAIN Claude, La Touraine, Arthaud, Paris, 1980, 188 p.

DESJEUX Bernard et Catherine, PROUTEAU Bernard, La rivière de Loire, SETS-ACE, 1984.

BENTLEY James, La vallée de la Loire, Arthaud, Paris, 1988, 216 p.

DELPAL Jacques-Louis, Val de Loire, Nathan, Paris, 1992, 189 p.

Encyclopédies de tourisme - France

Guide des merveilles naturelles de la France, Sélection du Reader's Digest, Paris, 1979, 688 p.

Les mille visages de la campagne française, Sélection du Reader's Digest, Paris, 1976, 628 p.

Guides de tourisme - Val de Loire

SAINT-BRIS Agnès, En Val de Loire. Orléanais, Blésois, Touraine, Guides bleus, Hachette, 1982, 191 p.

DELPAL Jacques-Louis, Val de Loire, Guides Delpal, Fernand Nathan, 1985, 272 p.

Châteaux de la Loire, Guide de tourisme, Michelin, Clermont-Ferrand, 1987, 217 p.

RIVET Christine, Châteaux de la Loire, Guide Arthaud, Paris, 1989, 255 p.

Centre, Châteaux de la Loire, Guides bleus, Hachette, 1991, 768 p.

CASELLI Giovanni, Loire, coll. Les itinéraires culturels, Casterman, Paris, 1992, 156 p.



PROPOSITION D'INSCRIPTION
du
VAL DE LOIRE
entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine-et-Loire)
au
PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
AU TITRE DES PAYSAGES CULTURELS

Tome II
Les monuments majeurs des paysages culturels
du Val de Loire

Descriptions et listes

**LA PROTECTION
DES MONUMENTS BÂTIS ET DES SITES**

Les mesures de protection des monuments naturels et sites

S'inspirant en grande partie de la loi relative à la protection des monuments historiques du 31 décembre 1913, la loi du 2 mai 1930 est le principal outil de protection des paysages français. Ceux-ci, nombreux, variés, de grande qualité esthétique, constituent une mosaïque d'une richesse exceptionnelle que nous envient les autres pays européens. Ils sont aussi un élément du patrimoine français nécessaire au développement de l'activité touristique. La protection des paysages de qualité est donc un investissement nécessaire à long terme.

La protection des monuments naturels et des sites a pour objet la conservation et la préservation des espaces présentant du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. La protection, selon le degré d'intérêt de l'espace concerné, se manifeste à deux niveaux :

- Le classement s'adresse à des paysages exceptionnellement remarquables, souvent uniques, et l'objectif de préservation du site est alors primordial.
- L'inscription s'applique à des paysages qui ont conservé leurs caractères originaux, mais dans lesquels des éléments nouveaux peuvent s'introduire, sous réserve d'une intégration convenable.

L'effet du classement est la création d'une servitude forte par laquelle toute modification de l'état ou de l'aspect du site devient :

- exceptionnelle
- motivée par la conservation du site ou compatible avec elle
- autorisée par le ministre chargé des sites, ou par le préfet du département pour les travaux mineurs.

2 690 sites et monuments naturels sont classés en France, et chacun reconnaît l'efficacité de la loi du 2 mai 1930, grâce à l'autorisation ministérielle, dans la protection "forte" des paysages.

L'effet de l'inscription est d'introduire une concertation entre toute personne désirant modifier l'état ou l'aspect d'un site et l'administration (Services départementaux de l'architecture et du patrimoine, Directions régionales de l'environnement), au terme de laquelle l'administration veille à la bonne insertion dans le site des projets qui lui sont proposés. L'administration a quatre mois pour faire connaître son avis avant le début des travaux. Plus de 5.085 sites sont inscrits à ce jour.

L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les permis de construire et les déclarations de travaux, mais un avis conforme sur les permis de démolir.

Les commissions départementales des sites, perspectives et paysages, présidées par les préfets, jouent un rôle essentiel dans la protection et la gestion des espaces protégés au titre de la loi du 2 mai 1930. Les administrations départementales et régionales, les élus locaux, les associations et personnes qualifiées se réunissent dans le cadre de cette instance, et de leur dynamisme dépendent la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine paysager du département.

Les mesures de protection des monuments bâtis

Les monuments bâtis peuvent bénéficier d'une protection au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

La liste des monuments concernés classés ou inscrits figure en annexe ainsi que la date des actes juridiques et la nature du propriétaire, public ou privé.

Les effets de la protection :

La protection d'un immeuble au titre des monuments historiques assure la pérennité de celui-ci et garantit sa conservation.

Elle impose des contraintes :

L'immeuble classé ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans l'accord préalable du ministère chargé de la culture. Les travaux autorisés s'effectuent sous la surveillance de son administration. Aucune construction neuve ne peut être adossée à un immeuble classé sans une autorisation spéciale du ministre chargé de la Culture. Les immeubles classés sont imprescriptibles.

Il ne peut être cédé sans que le ministère chargé de la Culture en soit informé, il ne peut s'acquérir par prescription et ne peut être exproprié sans que le ministère ait été consulté.

Toute modification effectuée dans le champ de visibilité d'un bâtiment classé doit obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Est considéré dans le champ de visibilité du monument tout autre immeuble distant de celui-ci de moins de 500 m et visible de celui-ci ou en même temps que lui.

L'immeuble inscrit ne peut être détruit, même partiellement, sans l'accord du ministre chargé de la Culture. Il ne peut être modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans que le ministre chargé de la Culture en soit informé quatre mois auparavant. Le

ministère ne peut s'opposer à ces travaux en engageant une procédure de classement.

Toute modification effectuée dans le champ de visibilité d'un bâtiment inscrit doit obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Est considéré dans le champ de visibilité du monument tout autre immeuble distant de moins de 500 m et visible de celui-ci ou en même temps que lui.

La protection des abords :

Dès qu'un édifice a fait l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre de la loi du 31 décembre 1913, une servitude de protection de ses abords s'applique immédiatement et automatiquement qui frappe tous les immeubles nus ou bâtis situés dans un rayon de 500 m et dans le champ de visibilité du monument.

Aucune modification de l'aspect extérieur des immeubles nus ou bâtis frappés par la servitude des abords : transformation, construction nouvelle, démolition, boisement ne peut être effectuée sans l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Les secteurs sauvegardés ont été institués par la loi du 4 août 1962.

Le document opérationnel du secteur sauvegardé est le plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Il s'agit d'un document d'urbanisme opposable aux tiers qui remplace tout plan d'aménagement et plan d'occupation des sols à l'intérieur du périmètre du secteur sauvegardé.

Les règles définies par un plan de sauvegarde sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, exploitation de dossiers et ouvertures d'installations diverses.

Tout projet susceptible de modifier l'état des immeubles nus ou bâtis situé à l'intérieur du secteur sauvegardé est soumis à autorisation spéciale de l'architecte des bâtiments de France.

Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysages instituées par la loi du 7 janvier 1983.

Il s'agit de documents contractuels entre l'Etat et les communes concernées. Aucune ZPPAUP ne peut voir le jour sans la volonté expresse des municipalités.

La ZPPAUP suspend lorsqu'elle est créée les effets des sites inscrits compris dans son périmètre ainsi que la servitude de protection des abords des monuments historiques situés à l'intérieur de son périmètre.

La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique.

Elle institue l'obligation d'obtenir une autorisation spéciale pour tout projet susceptible de modifier l'aspect extérieur des immeubles nus ou bâtis situés à l'intérieur du périmètre d'une ZPPAUP qui est de la compétence de l'architecte des bâtiments de France.

MONTSOREAU

Le château et le bourg

Localisation et dénomination

Montsoreau est une petite ville située à la frontière orientale de l'Anjou, à la confluence de la Loire et la Vienne, le long du coteau calcaire qui borde le fleuve, vers le sud. A cet endroit une vallée coupe le coteau en direction de Fontevrault, à 5 kms de là. Le château édifié à l'origine en partie dans le lit du fleuve, s'intercale entre l'ancienne place principale du bourg et la Loire. L'église paroissiale se trouve en aval, à l'entrée de la vallée de Fontevrault, et formait le centre d'une autre paroisse, Saint Pierre de Retz.

Contexte historique et description

Cette ville est née de l'établissement de la villa gallo-romaine de Rest où s'installera ensuite un prieuré de l'abbaye Saint-Florent-de-Saumur mentionné dès 1089, qui deviendra l'église paroissiale. Cet édifice conserve d'ailleurs des parties romanes, mais elle date essentiellement des XIII^e, X^e et XVII^e siècles. Parallèlement une forteresse existe en 1089, détentrice au XII^e siècle d'un péage fluvial. En 1101 le seigneur de Montsoreau donne au fondateur de l'abbaye de Fontevrault, Robert d'Arbrissel, les terres nécessaires à l'établissement de la nouvelle communauté religieuse. Peu après le port et le bac du lieu sont également offerts à l'abbaye, qui les conservera jusqu'à la révolution. Le château est reconstruit vers 1455, à l'instigation de Jean II de Chambes, membre du Conseil de Charles VII mais aussi jeune associé du financier Jacques Coeur dont il reçoit une partie des biens lors de sa déchéance en 1451. C'est le plus ancien des châteaux de la Loire bâti à peine la guerre de Cent ans achevée, et le seul à avoir cette position basse, presque « dans » le fleuve. Sans doute le contrôle militaire (frontière de l'Anjou) et économique (péage) de la confluence de la Vienne et de la Loire exigeait-il un accès direct au fleuve. Ses particularités architecturales font à la fois référence à des structures archaïques (tours carrées) mais annoncent déjà des caractéristiques de confort et de plaisance qui se généraliseront (grandes ouvertures, luminosité, éléments défensifs d'apparat). Aggrandi peu après, une seconde tour d'escalier est ensuite ajoutée dans les années 1510 -1520 : son foisonnant décor sculpté et sa terrasse illustrent avec panache l'influence italienne.

En 1519, Marie de Châteaubriand, épouse de Jean III de Chambes, fonde dans le bourg la collégiale Saint-Croix, pillée en 1568 par les protestants en même temps que la ville, dont il subsiste quelques vestiges.

Alexandre Dumas immortalisera cette cité dans son roman « la Dame de Montsoreau », mais prendra quelques libertés avec la vérité historique. La

dame s'appelait Françoise de Maridor, et non Diane, et c'est au château de la Coutancière à Brain-sur-Allonnes que l'amant supposé de la belle, le fameux Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou peu recommandable, fut assassiné en 1579 par Charles de Chambes, le mari. La seigneurie devient baronnie puis comté en 1573.

Montsoreau perd ensuite son rôle de place-forte, le château et les seigneurs de Montsoreau connaissent un lent déclin, tandis que l'activité économique du port et du village est en pleine extension. Et c'est grâce au marquis Jean de Geoffre, que le château sera sauvé de la ruine, racheté par le Conseil général de Maine-et-Loire. D'importantes restaurations réalisées à partir de 1923 rétablissent toutes les parties ruinées au XIXe siècle, c'est-à-dire les parties hautes, les planchers, certaines ouvertures.

Le bourg est typique des bords de Loire. Le rebord calcaire du plateau est à l'origine d'un développement longitudinal des différentes paroisses du village, qui s'étalent également à l'entrée de la vallée de Fontevault. L'habitat et les rues s'étagent donc en bas et sur le flanc du coteau, parallèlement au fleuve, et se mêlent à des habitations troglodytiques et à des carrières de tuffeau. Un chemin haut permet l'accès aux demeures en périodes de crues, relié au chemin bas par des rampes (certaines sont d'anciennes cales) ou des escaliers. La distribution des espaces libres - cours, jardins, clos de vignes - par rapport aux constructions s'effectue souvent de façon verticale. Les deux axes de circulation principaux sont la route de Fontevault, et la route longeant le fleuve, qui au niveau du château n'a été créée que vers 1820, les eaux du fleuve baignaient en effet la base du château. La rue ancienne existe toujours et remonte vers la place d'origine du bourg, où se trouvaient les halles et le marché. Le bourg était entouré d'une enceinte dont il ne reste rien, mais on y découvre encore de riches demeures des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Elles sont les signes évidents de la prospérité et de la puissance passées de cette ville, siège à la fois d'une châellenie importante, où résidaient nombre d'officiers, d'un port actif avec une grange dîmière, et d'une population enrichie par le commerce fluvial, les vignes environnantes et l'exploitation du tuffeau. Vers 1820, la construction d'une route avec perré sur le bord du fleuve incite les habitants à faire édifier des maisons en pierre de taille de tuffeau, alignées et tournées vers la Loire. L'exploitation locale du tuffeau est due à la présence d'une pierre de qualité exceptionnelle à Montsoreau, qui a été utilisée tout au long du fleuve pour édifier tant les châteaux que les églises ou les logis plus modestes, dont le château de Serrant, Notre-Dame des Ardilliers à Saumur, l'église Saint Vincent du Mans, les hôtels particuliers de l'Île Feydeau à Nantes, mais aussi la levée de la Loire (Villebernier, St Lambert-des-Levés au XVIIe siècle). La carrière de la Maumenière est particulièrement mentionnée : elle existe toujours, transformée en champignonnière, à l'ouest du bourg, face au fleuve, presque en haut du coteau relativement élevé à cet endroit. Au XIXe siècle l'exploitation de ce matériau devient intensive, en réponse à une demande croissante. Mais le stockage de ce lourd matériau altère et encombre les rives et le port : les carriers font

édifier trois ports privés (1858, 1860 et 1865) avec de longs quais construits en dur, qui forment avec le port public l'actuel port de Montsoreau.

Typologie : ville de coteau, carrières de tuffeau, habitat troglodytique, port, ville castrale, péage fluvial.

Situation juridique

Etat de conservation : satisfaisant (plus que d'autres bourgs ligériens dont beaucoup de logis ont été refait aux XIXe et XXe siècles).

Protections : château cl. M. H. 1862, chapelle Inv. M. H. 8 oct. 1930, Palais de la Sénéchaussée Inv. M. H. 6 oct. 1938, église St Pierre Inv. M. H. 13 sept. 1952.

MONTREUIL-BELLAY (MAINE-ET-LOIRE)

LE CHATEAU ET L'ENCEINTE DE MONTREUIL-BELLAY

Localisation et dénomination

Montreuil-Bellay est un bourg installé sur le Thouet, affluent de la Loire, à 16 kilomètres au sud de Saumur, presque à la frontière du Poitou. L'essentiel de cette petite ville est situé sur une butte dominant la rivière, avec un vaste château édifié sur le promontoir le plus haut.

Typologie liée à la vallée de la Loire

Il s'agit d'une ville regroupant :

- une haute ville d'origine castrale, dont la forteresse a été en grande partie réédifiée au XV^e siècle en un château résidentiel avec église devenue paroissiale, l'ensemble étant cernée d'une enceinte encore percée de quatre portes.
- une basse-ville développée à partir d'un prieuré de l'abbaye Saint Nicolas d'Angers et d'une église paroissiale, près de la rive sud du Thouet, avec le moulin à eau du château, une tour de contrôle du trafic fluvial, et deux ponts.
- sur la rive opposée du Thouet un port où transitait l'essentiel des marchandises entre le Poitou et les régions desservies par la Loire.
- une ville de coteau le long de l'escarpement calcaire longeant la rive nord de la rivière, avec comme points forts le château de la Salle, et un autre moulin à eau.

Description

La ville haute conserve encore une grande partie de son enceinte, encore ponctuée de quatre portes (sur les six connues) et d'une vingtaine de tours. De forme oblongue, sauf au sud-ouest où le tracé est rectangulaire, cette muraille date vraisemblablement du XV^e siècle, avec sans doute des vestiges antérieurs et des réfections plus tardives. Elle présente des archères canonnières et de nombreux types différents d'appareils. Les deux portes principales, à l'opposée l'une de l'autre, sont formées de deux tours encadrant une porte charretière et une porte piétonne, surmontées de logements de flèches et d'un chemin de ronde avec vestiges de consoles. La porte Saint-Jean est la plus spectaculaire, flanquée de deux tours à bossages demi-sphériques, particulièrement employés à la limite du XV^e-XVI^e siècle. La tour de Boëlle constitue quant-à-elle un poste avancé sur le Thouet, à proximité d'une des trois portes basses de la ville, passage obligé après franchissement du Thouet.

La réfection de cette imposante ceinture de pierre est due aux d'Harcourt, seigneurs de Montreuil-Bellay à qui l'on doit la transformation du château-fort en château d'agrément, mais aussi nombre d'autres constructions dans la ville, notamment l'hôpital Saint-Jean en 1484, édifié juste derrière la porte du même nom. A cette époque la baronnie de Montreuil-Bellay est l'une des plus puissantes de la région, considérée comme la seconde d'Anjou après celle de Craon.

Complément indispensable des fortifications urbaines, le château se dresse sur la face nord de la ville, sur un promontoire au dessus du Thouet. Mentionnée en 1025, la première forteresse est due à Foulques Nerra, qui la donnera en garde à son vassal Berlay. S'il subsiste la base d'un vaste donjon, le château actuel date en grande partie de la deuxième moitié du XVe siècle. Il se compose de trois logis, d'une église érigée de 1472 à 1484, et d'une cuisine à foyer central, compris à l'intérieur de remparts repris vers 1425. Le tracé des remparts du château dénote une origine médiévale où l'on distingue encore l'emplacement de la basse-cour.

Le châtelet d'entrée, précédé d'une barbacane, double un corps de logis dit « le vieux château », le plus ancien de l'ensemble. Le « logis des chanoines » est un édifice étonnant par ses « appartements » distincts, desservi chacun par une vis d'escalier logée dans une tourelle circulaire. Une étuve timbrée des armes des d'Harcourt occupe encore un des niveaux de ce bâtiment. Le « château neuf », inachevé, semble dater des années 1480-1500 par son imposante tour d'escalier, et les gracieuses peintures murales d'un de ses deux oratoires. A partir de 1860 d'importants travaux réalisés par l'architecte Charles Joly-Leterme laisseront leur marque, en particulier sur le « logis neuf ».

Situation juridique

Etat de conservation : bon

Protections : château classé M.H. 18 juin 1979. Eglise classée M.H. 13 juillet 1907, enceinte ?

ZPPAU ?

FONTEVRAULT-L'ABBAYE (MAINE-ET-LOIRE)

LE BOURG

Localisation et dénomination

Fontevrault-l'abbaye est une petite ville installée à l'intersection de plusieurs vallons, à 5 kms de la Loire, au sud de Montsoreau, et à 15 kms à l'ouest de Chinon. Le vallon qui la relie à Montsoreau est bordé à l'est d'un coteau de tuffeau, constitué par le rebord d'un plateau boisé, au pied duquel s'étend la très vaste abbaye du lieu.

Typologie liée à la vallée de la Loire

Ce bourg d'arrière-pays est l'amalgame :

- d'une ville liée à l'établissement d'une puissante abbaye, et de l'église paroissiale St Michel
- d'une enfilade de hameaux de coteau où se mêlent habitat construit, habitat creusé et carrières, ainsi qu'une succession de moulins à eau installés sur de minces cours d'eau parallèle au coteau, coulant jusqu'au fleuve.
- d'un habitat de plaine groupé, avec de nombreuses cavités troglodytiques.

Description

1) **La portion centrale du bourg** s'étend d'est en ouest, de l'enclos abbatial au carrefour des Ormeaux, avec comme voie principale la rue Robert d'Arbrissel. Cet axe se décompose en trois niveaux parallèles :

- au sud extension de l'abbaye par le logis et le parc Bourbon jusqu'à l'hôpital et les écuries situés au sud-ouest.

L'ABBAYE (avec la Segrétainerie et le logis Bourbon) : voir J. P. Gallard

L'HOPITAL : voir J. P. Gallard

- l'axe médian correspond à l'hôtel de ville bâtie en 1875, en partie sur l'emplacement des anciennes halles, à l'église St Michel (XIIIe et XVe siècles, reprises XVIIIe siècle et 1878), au presbytère (reprises 1645, 1751, vers 1822), au versant sud de la rue Robert d'Arbrissel occupé essentiellement par des maisons construites au XIXe siècle sur l'ancien cimetière (supprimé en 1816) et sur le champ de foire, à la promenade et à une société de jeu de boules de fort (Les Tilleuls, date de fondation : 1890, un bâtiment daté 1826). Les édifices les plus anciens sont la chapelle Sainte Catherine/lanterne des morts (XIIIe siècle) et l'hôtellerie de la Corne (mention XVIIe siècle).

- l'axe nord correspond à un habitat plus imposant et plus ancien, parfois édifié autour de petites cours perpendiculaires à la rue Robert d'Arbrissel, sur des caves dont certaines sont profondes et antérieures aux logis hors sol. Là se trouvaient et se trouvent encore les magasins, les hôtelleries (La Croix Blanche mentionné au XVIIe siècle) et les logis plus riches (XVIe-XIXesiècles), caractérisées par de longues façades sur rue et par des porches menant à des cours intérieures.

A ce centre, il faut ajouter au nord de l'abbaye un ensemble de constructions qui à l'origine faisait partie de l'abbaye (La Segrétainerie, et la place des Blatiers).

2) **L'avenue des Roches, la rue de Saint Maimboeuf, puis au sud de l'abbaye la rue de l'Asnerie** bordent un habitat de coteau parfois très ancien (cheminée XIIIe siècle) construit et creusé, doublé sous le coteau par des carrières de tuffeau dont l'exploitation est mentionnée dès le XVIIe siècle.

- Le long hameau des Roches est bordé d'un cours d'eau avec moulins à eau transformés en habitations (moulin rue de St Maimboeuf, moulins de La Courvoiserie et de Lovant). L'habitat le plus important est vraisemblablement l'ancienne métairie du Portal des Roches (au rond point, XVe au XVIIIe siècle), qui dépendait de l'abbaye. Le côté val de la route de Montsoreau (avenue des Roches) qui est l'axe majeur des Roches était très peu construit avant le XIXe siècle, en dehors des moulins. On y distingue un immeuble du début du siècle en partie en briques, logement directorial d'une ganterie, et une petite maison elle-aussi en briques, vestige de la gare de la ligne de tramway Saumur-Fontevault (1896-1920, 1924-1929).

- L'avenue de Rochechouart, ouverte au XVIIIe siècle, va doubler et remplacer la rue Saint Maimboeuf comme voie d'accès principale à l'abbaye. Elle comporte les écoles (1894 et 1937) et des maisons de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle : les façades sur rue comprennent plusieurs étages et un décor de type urbain.

- L'Asnerie était comme les Roches un hameau indépendant, séparé du centre par une barrière, et qui possédait également un four à ban. La disposition est presque similaire : coteau à l'est, avec cavités troglodytiques, habitat perpendiculaire à la rue des potiers, mais des deux côtés de cette voie principale, puis dans le val des jardins potagers traversés par un mince filet d'eau. Les maisons et fermes sont fortement reprises au XIXe siècle. On y découvre quelques longères au nord, mais surtout de petites maisons en appentis. Ce hameau était habité par des artisans dès le XVIIe siècle, surtout des potiers mais aussi les métiers du bois et ses dérivés (menuisiers, serruriers etc.), puis des fabricants de briques et des tisserands, et enfin des cultivateurs et des gardiens de prison.

3) **A l'ouest du bourg et de la route de Montsoreau** se trouve de petits hameaux composés de maisons construites et d'habitations troglodytiques de plaine dont les plus anciennes datent du XVI^e siècle. La Socraie forme un minuscule vallon à trois rues parallèles, avec sur les flancs du val une carrière de tuffeau et des cavités troglodytiques dont certaines s'ouvrent sur des cours basses, typiques de l'habitat troglodytique de plaine. De grosses fermes du XIX^e siècle sont venues compléter la structure de ce hameau, l'une appartenait à un marchand de chevaux.

Situation juridique : voir J. P. Gallard

TURQUANT-SOUZAY (Site troglodytique, port et moulins à vent)

LOCALISATION et DENOMINATION

Les villages de Souzay-Champigny et Turquant sont situés sur la rive sud de la Loire entre Saumur et Montsoreau.

TYPLOGIE

Villages de coteau

La plus grande partie du territoire de ces villages ligériens est situé sur un plateau calcaire dominé par la culture de la vigne. L'habitat lui, se concentre sur le flanc du coteau près de la Loire, lieu privilégié du commerce, et sur les escarpements des vallons où il contrôle un débouché naturel important. La singularité de ces villages réside dans la circulation originale qui sillonne le dénivelé du plateau et dans l'étroite imbrication de l'espace troglodytique et du bâti aérien.

DESCRIPTION

Circulation

Jusqu'au 19^e siècle, l'actuelle route départementale reliant Saumur à Montsoreau est un simple chemin où l'on ne circule que durant la belle saison. En période de crues, le lit du fleuve peut s'élargir jusqu'au pied de la falaise et l'accès aux villages se fait alors depuis le plateau, par un chemin qui traverse les vignes et redescend ensuite par le vallon.

Située à mi-hauteur de la falaise, la rue haute est souvent la voie principale des hameaux des bords de Loire. Pour y accéder, les piétons pouvaient gravir la pente en empruntant des montées abruptes, constituées d'un blocage de moellons. Afin de faciliter le convoiement des charrettes on leur préférait généralement des rampes obliques, utilisées près du fleuve pour descendre sur les quais et dans les vallons pour accéder aux jardins. Desservant les maisons qui dominent la vallée, la rue haute exploite toutes les possibilités du site. A Souzay, elle devient souterraine et s'insère dans le réseau des galeries d'extraction. Accessible depuis le vallon, par une descente naturelle creusée dans la roche (une "courdoire") elle est également reliée au plateau par des sentiers qui remontent vers les vignes.

Habitat

Les habitations troglodytiques creusées dans la paroi ou réutilisant une cavité d'extraction, sont fermées par une façade appareillée qui soutient le rocher en porte-à-faux. Les plus simples disposent d'une seule pièce

quelquefois surmontée d'un grenier en surcroît. L'éclairage provient en général d'une baie et de la porte d'entrée laissée ouverte quand la saison le permet. Un jour, pratiqué au-dessus d'elle, apporte un complément de lumière et assure avec le conduit de la cheminée un courant d'air permanent qui assèche la cavité. Les logis plus importants développent ce module de base à l'horizontale, comme au manoir de la Grande Vignolle à Turquant. Ne pouvant pas être distribuées en profondeur à cause des problèmes de stabilité et du manque de luminosité, les salles ouvertes sur la Loire se succèdent les unes à côté des autres. A Souzay, les pièces troglodytiques du manoir de la Vignolle respectent cette enfilade, même si la hauteur de la falaise permet ici une distribution verticale des espaces.

Accolées au rocher, les maisons semi-troglodytiques associent le creusement et la construction. Elles soulignent l'évolution de l'habitat qui tend à améliorer le confort, en privilégiant notamment la clarté des espaces. A Souzay, l'habitat original du Bourgneuf recherche lui aussi la lumière naturelle, profitant de chaque anfractuosité pour établir un lieu de vie. Les richesses liées à l'essor du commerce ligérien entraînent de nouvelles constructions qui cherchent à tirer parti du terrain en rachetant le dénivelé du plateau. Près de la Loire, de puissants niveaux de soubassement permettent d'échapper à l'inondation. Dans les vallons, les logements sont construits sur de hauts socles qui les raccordent à la route. Ailleurs, les escarpements répétés de la pente entraînent la construction de maisons avec étage de soubassement et rez-de-chaussée surélevé. Le passage d'un niveau à l'autre se fait par un escalier appareillé ou bien creusé dans la roche. D'autres liaisons verticales sont liées à la culture et à l'exploitation des terres : des puisards transpercent la roche pour aérer et éclairer les celliers et pour tirer vers le plateau la tuffe des carrières. Des conduits creusés, appelés "goulottes" permettent de déverser le raisin, depuis la vigne jusque dans les caves au-dessous.

Ports et moulins

La viticulture et l'extraction de la pierre de tuffeau figurent comme les principales activités économiques de ces villages. Tout au long de la Loire, les infrastructures portuaires facilitent leur commercialisation : à Turquant par exemple, le port est agrandi en 1868 afin de stocker le tuffeau provenant des carrières voisines (la Vignolle, la Maumenière) mais aussi les fruits cuits (pommes, prunes...) dont l'exportation se développe durant tout le 19^e siècle. Avec l'installation du réseau ferroviaire sur la rive nord, la traversée de la Loire depuis Turquant vers Gaure, prend à cette époque toute son importance.

Les moulins à vent des communes de Turquant et Souzay, sont construits sur le rebord du plateau de tuffeau dominant la Loire, de manière à capter les vents d'ouest canalisés par la vallée du fleuve.

Ces moulins sont du type cavier, spécifique de la région ligérienne et saumuroise ; la cave qui abrite leurs meules est creusée dans le tuffeau ou bien est aménagée dans une base maçonnée, la "masse", et la cage du

moulin, en bois, la "hucherolle", est portée par un cône également en maçonnerie appelé "massereau". Ils sont liés à l'habitat souterrain local et ont été inventés par la population troglodyte du sud-est de la province d'Anjou, vers la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle. Quelquefois, les meuniers étaient également propriétaires d'un moulin-bateau, ancré en Loire, qui en cas de panne de vent leur permettait de continuer à travailler.

A Turquant, il existait des moulins au XIVe siècle, puisque le seigneur de la Mastinière en fait état dans l'aveu qu'il rend, en 1361, à l'abbesse de Fontevraud, sa suzeraine. La première mention d'un moulin à vent date cependant de 1461, date à laquelle Clément Fresneau déclare en posséder un sur le chemin de Saumur. Au XVIe siècle, les mentions se multiplient dans les deux paroisses, et l'on constate l'existence d'au moins cinq moulins, tous des caviers probablement. Actuellement, trois subsistent : deux d'entre-eux, les moulins de la Herpinière et du Val-Hulin (Est), sont restaurés ; le troisième, le Val-Hulin (Ouest) est en ruine.

Le Moulin de la Herpinière est l'exemple type du cavier troglodytique ligérien : sa cour, ou "carrie", d'une profondeur de quatre mètres par rapport au sol du plateau, est creusée dans le tuffeau. Le moulin est disposé sur le côté ouest de la carrie dont on atteint le fond par une rampe, ou "courdouère", qui longe la masse de celui-ci. Tout autour de la cour s'ouvrent d'autres caves, dépendances du moulin : étables, cellier, pressoir, resserres. Au nord de la cour, un logis, construit à la fin du XIXe siècle, il est venu remplacer l'ancien logis troglodytique du meunier. Ce moulin relevait de la seigneurie voisine de la Herpinière. Il est mentionné pour la première fois en 1521, mais la forme des consoles de la cheminée située dans la cave du moulin permet de penser qu'il fut certainement construit quelques décennies auparavant, vers la fin du XVe siècle. En très mauvais état au début des années 1970, il fut restauré grâce à l'action de Guy Petitfils qui le remit au vent en 1975. Tournant, virant et faisant farine, il est protégé au titre des Monument Historiques par l'arrêté d'inscription pris le 7 mai 1982.

Le Moulin du Val-Hulin, ou de Château-Gaillard, comme on le nommait autrefois, est, quant à lui, un excellent représentant des grands caviers à masse hors-sol, typiques du Saumurois. En effet, il se situe dans la lignée des caviers construits par les maçons et architectes de cette région, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, parmi lesquels on peut citer celui Gueule de Loup, à Saumur, édifié par René Violette, en 1644, ou encore celui de Beaulieu, à Dampierre-sur-Loire, élevé par Jean Drapeau vers 1730. Nous ne connaissons pas le maçon du Val-Hulin, mais son art et sa maîtrise de la stéréotomie apparaissent clairement dans la savante mise en oeuvre des voûtes qui, sur deux niveaux, entourent et contrebudent le large massereau du moulin. Construit en 1611 pour Pierre Sébille, le moulin de Château-Gaillard relevait de la seigneurie de la Mastinière. Il a fonctionné jusqu'au début du XXe siècle, puis comme nombre d'autres caviers il dut immobiliser ses ailes, ne pouvant résister à la concurrence des grandes

minoteries industrielles. Restauré par ses propriétaire, il fut classé au titre des Monuments Historiques le 27 mai 1963.

SITUATION JURIDIQUE

Etat de conservation : défectueux et en péril (ensembles troglodytiques)

Protections : protection au titre des sites pour l'ensemble du coteau de la Loire.

Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques : manoirs de la Grande Vignolle à Turquant et de la Vignolle à Souzay-Champigny.

Classement au titre des Monuments Historiques : moulin du Val-Hulin (Château-Gaillard) à Turquant.

Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques : moulin de la Herpinière à Turquant.

CHAMPTOCEAUX (Château et péage)

Localisation et dénomination

Maine-et-Loire - rive gauche

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Le péage fluvial de Champtoceaux est le seul à être conservé sur le cours de la Loire.

Description

Bâti sur une éminence dominant la Loire, le château médiéval se présente comme un polygone allongé séparé par un important fossé d'une première enceinte appelée La Baille, elle-même distincte du bourg fortifié. En partie ruiné, le dispositif défensif reste imposant. Un escalier aujourd'hui obstrué descendait du donjon à la Loire. On y trouve un édifice du bas Moyen Age, unique sur le cours de la Loire. Il s'agit d'un barrage qui obligeait les bateaux à passer, au plus près de la forteresse, sous les arches d'un grand bâtiment porté par des piles munies d'escaliers permettant de descendre au niveau des bateaux, afin d'exiger l'acquittement d'un droit de passage.

CHÊNEHUTTE (L'agglomération antique)

Localisation et dénomination

Maine-et-Loire - rive gauche

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Proche de la voie de crête Angers-Poitiers, l'agglomération secondaire de Chênehutte a parfois été identifiée au vicus Robrica de la Table de Peutinger.

Description

Le vicus routier de Chênehutte-les-Tuffeaux a succédé à un oppidum occupé depuis le néolithique. L'urbanisation s'est d'abord effectuée à l'intérieur du site ancien surplombant la Loire d'une soixantaine de mètres et protégé par un talus complété par un fossé : les divers habitats vus en photographie aérienne s'organisent autour de deux axes se coupant à angle droit. Le mobilier indique une occupation augustéenne. Au cours du Ier s., l'urbanisation s'étend sur le plateau et descend vers la Loire par le ruisseau d'Enfer où un fanum a été fouillé, au lieu-dit le Villier. Le vicus paraît avoir accueilli des activités de production de céramique, de tissage et de tabletterie. Les activités de détente pouvaient être assurées par le théâtre-amphithéâtre de Gennes, situé à 8 km en aval.

GENNES

L'agglomération antique et médiévale

Localisation et dénomination

Le sanctuaire antique de Gennes est établi sur la pente sud du ruisseau d'Avort, à quelque distance à la fois de la Loire et de la route de crête. Le culte des eaux y est prouvé par la présence d'un nymphée dont une abside a été mise au jour à la fin du XIXe s., au lieu-dit Mardron. Parmi les structures annexes, on soupçonne des thermes, à 200 m de là, au pied de l'église Saint-Vétérin ; un théâtre-amphithéâtre est adossé à la colline. Le bourg actuel s'étend à l'emplacement de l'agglomération antique.

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Il s'agit de l'un des deux sanctuaires des eaux situés entre Saumur et Angers.

Description

Daté du IIe s., le théâtre-amphithéâtre est constitué d'une arène elliptique de 44 m de long ; la cavea est adossée à la colline. On estime que cinq mille personnes pouvaient y prendre place. La construction, en opus mixtum, comporte un canal de drainage périphérique bien conservé.

Passant le long du théâtre-amphithéâtre, un aqueduc, utilise la pente du coteau pour desservir le nymphée.

Une abside du nymphée a été dégagée à la fin du XIXe s. A l'intérieur de la cella, le mur est orné de six pilastres placés au dessous de niches et qui devaient supporter les statues des nymphes.

A deux cents mètres de ce bâtiment, aux abords immédiats de l'église Saint-Vétérin, des thermes ont été localisés.

Les églises Saint-Vétérin et Saint-Eusèbe présentent toutes deux des élévations constituées pour part de moellons en petit appareil à chaînage de briques qui attestent l'ancienneté de leur construction.

SAINT-RÉMY-LA-VARENNE Le prieuré

Localisation et dénomination

Maine-et-Loire - rive gauche -

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Prieuré de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers depuis le Xe s., Saint-Rémy-la-Varenne appartient à un ensemble d'établissements monastiques implantés le long du fleuve par la volonté comtale.

Description

Du prieuré médiéval, il reste, d'une part, l'église, devenue depuis paroissiale et, d'autre part, une salle capitulaire ornée d'une crucifixion du XIIe s. L'ensemble le plus complet et le plus intéressant appartient aux phases de construction du XVIe s. Le bâtiment, qui présente une recherche architecturale et un luxe décoratif évidents, est alors surtout une résidence « secondaire » des prieurs commendataires. A cette période, les toitures s'ornent de lucarnes monumentales, les façades, de médaillons à buste, dans le goût italien. Une cheminée monumentale est installée dans la pièce principale du corps de logis. Le manteau présente sur trois registres, des panneaux historiés sculptés et peints.

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

Camp de César et sanctuaire des Chatelliers de Frémur

Localisation et dénomination

Ste.-Gemmes est située au confluent de la Maine et de la Loire ; une levée de terre pourvue d'un fossé ferme le troisième côté de l'éperon barré, connu sous le nom de Camp de César, point de contrôle de la navigation sur les deux rivières.

Le talus, long de 3,7 km, est conservé en plusieurs endroits où il atteint 4 m de haut pour 8 mètres de large. Certains auteurs ont voulu voir en ce site, présumé protohistorique, un premier établissement andécave, préfigurant la fondation d'Angers.

Le sanctuaire antique des Chatelliers de Frémur a été établi au bord du ruisseau Doré, près de la zone de confluence, le long des marais de la Maine. Occupée au moins du II^e au IV^e s., cette agglomération se caractérise par un ensemble monumental important. On y trouve un théâtre, des thermes publics et, peut être un temple.

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Il s'agit de l'un des deux sanctuaires des eaux situés entre Saumur et Angers.

Description

Au lieu-dit Le Champ du Verger, les thermes ont fait l'objet de fouilles importantes dans les années 1870. Les fouilles mirent au jour des thermes doubles, série des bâtiments en ligne droite, exactement identiques de part et d'autre de plusieurs grands bassins. La partie consacrée aux bains froids semble être au sud et les salles chauffées par hypocaustes, au nord. L'emplacement des baignoires correspond à des appendices latéraux du côté extérieur des pièces. Deux salles polylobées, pourvues d'hypocaustes, sont situées aux angles S.-E. et S.-O. de l'édifice. Au sud, se développe un portique d'au moins 35 m de long.

Au nord-ouest des thermes se développe le mur semi-circulaire de l'enceinte du théâtre. En contrebas de celui-ci, huit piliers alignés ont été vus vers 1870. Il pourrait s'agir, soit d'un élément du mur de scène, soit des vestiges d'un temple.

MONTGEOFFROY

Le château

Localisation

Edifice situé entre Angers et Saumur (RN 147), sur une butte boisée aux confins du plateau Baugeois et de la vallée de l'Authion, affluent de la Loire.

Typologie

Château résidentiel dominant à perte de vue les étendues fertiles de la vallée d'Anjou qui s'étendent sur 8 km environ jusqu'au fleuve, et perceptible lui-même par beau temps des coteaux abrupts de la rive gauche, aux environs du village de Blaison.

Caractéristiques historiques et architecturales

Le site de Montgeoffroy, probablement défensif à l'origine, est mentionné pour la première fois au XI^e siècle. Propriété de René de la Grandière au milieu du XVI^e siècle, le château conserve de cette époque la chapelle ainsi que deux tours rondes en symétrie, à l'entrée de la cour d'honneur. Logis et communs sont reconstruits au XVII^e siècle, probablement avant l'acquisition de l'édifice par la famille de Contades, en 1676 (à l'exception des dépendances de la basse-cour, plus tardives). Membre le plus illustre, Louis-Georges Erasme, marquis et maréchal de France, fait édifier un nouveau château entre 1772 et 1776, très proche du précédent par le plan, mais avec un étage carré supplémentaire dominant les ailes de service (cuisine, remises à voitures, écuries...). Le statut de commanditaire, homme de guerre et grand propriétaire foncier, dicte un parti d'ensemble conservateur hérité du modèle versaillais, tandis que les hauts toits d'ardoise couvrant d'élégantes et austères façades appareillées en tuffeau s'inscrivent dans la tradition locale. Les qualités du site sont habilement exploitées par l'étagement des cours d'entrée, que précède une triple allée d'ormes et de peupliers rejoignant, en une patte d'oie, les terres cultivées de la vallée. Au nord, les perspectives se referment sur le parc, seulement aéré par un tapis de verdure dans l'axe longitudinal de la propriété. La conception en revient à un architecte parisien de renom, Jean-Benoît-Vincent Barré, tandis que l'exécution fut déléguée à un architecte local, du nom de Gilles ou Pierre Simier. Les aménagements extérieurs ne sont pas tous achevés à la fin du XVIII^e siècle : si les vignes bordant l'avant-cour sont bien en place, le grand potager en symétrie n'est pas réalisé avant les années 1820. La richesse des sources documentaires sur le déroulement du chantier, l'originalité de la distribution intérieure conçue pour la retraite du Maréchal, et l'ameublement intérieur de 1775, largement conservé, font également l'intérêt de ce grand château provincial, à la fin de l'Ancien Régime.

Situation juridique

Classé Monument historique, 8 octobre 1984 : château et communs en totalité, chapelle en totalité, les deux pavillons d'entrée en totalité, esplanade, douves, cour d'honneur au sud du château, façades et toitures des deux pavillons du jardin, (remplace le classement de 1944).

Site classé et inscrit, 24 juin 1964 : parc du château et ses abords.

-parties classées : section cadastrale B, parcelles 969 à 981, 983, 984, 989 à 994, 996, 999, 1002 à 1009, 1011, 1013 à 1015, 1022 à 1036, 1068, 1070, 1072, 1074, 1076, 1078, 1080 à 1082.

-parties inscrites : section cadastrale B, parcelles 995, 997, 998, 1000 et 1001.

Etat de conservation : satisfaisant.

MONTJEAN-SUR-LOIRE

Les mines et les fours à chaux

Dénomination et localisation

Montjean-sur-Loire (Maine-et-Loire)

MINE (Mine de charbon) : Mine de la Tranchée

Fours à chaux : Fours de Chateaupanne, Maison Blanche, Le Cerisier, La Tranchée, le Rivage, Pincourt.

Place dans la vallée de la Loire

La situation de Montjean sur-Loire, avec ses gisements de houille et de calcaire à proximité immédiate de la Loire, a permis un développement exceptionnel de la fabrication de la chaux, d'abord pour la construction à Nantes et Angers, puis pour l'amendement des terres au XIXe siècle dans l'ensemble des régions armoricaines. La batellerie ligérienne en a été un des vecteurs principaux d'expansion dès la première moitié du XIXe siècle et jusque dans les années 1890, grâce au relais du Canal de Nantes à Brest.

Le site de Montjean-sur-Loire est inséparable de celui de Chalennes, immédiatement en amont qui conserve également des traces monumentales importantes s'étalant du XVIIe au XIXe siècle : fours Saint-Vincent, Petit et Grand Fourneau par exemple. L'extraction minière y est également présente : exceptionnels restes de puits d'extraction cuvelés en tôle du milieu du XIXe siècle, chapelle des mineurs néo-romane.

Description

Si l'exploitation du calcaire et de la houille est probable à Montjean-sur-Loire dès la fin du Moyen-Age, les fours à chaux étaient chauffés, avec certitude, en cuisson continue à courte flamme grâce au "charbon de terre" extrait sur place dès le XVIIe siècle. Cinq ou six fours sont ainsi en fonctionnement à la fin du XVIIIe siècle, douze vers 1840, vingt-trois répartis en treize usines vers 1860-1880. L'épuisement du charbon et l'arrivée des engrais chimiques entraîne le déclin brutal de l'activité vers 1890. Seule l'usine de Chateaupanne reste en activité jusqu'en 1982.

L'usine de Chateaupanne, avec son importante carrière à ciel ouvert au sud, présente trois fours à chaux classiques, en tour à trois ébrasoires à la base. D'eux d'entre eux, désormais inclus dans un massif unique de maçonnerie, sont adossés au coteau. Leur partie centrale remonte avec certitude au début de l'exploitation du site à la fin du XVIIIe siècle. Le troisième four, isolé, date du milieu du XIXe siècle. L'ensemble complet (écuries, bâtiments de stockage ...) est directement relié à la Loire part un

port aménagé sur le bras de Chalennes : le quai de chargement, désormais la plupart du temps à sec, est parfaitement visible.

Les éléments les plus monumentaux résument les expériences de l'ingénieur belge Edmond Heusschen pendant tout le Second Empire. Les deux usines de Pincourt, dans les terres, et de la Tranchée, au bord de la Loire sont étroitement dépendantes l'une de l'autre. Elles utilisent des techniques de cuisson et de défournement comparables à celles de la grande usine Lafarge du Teil (Ardèche). La pierre était extraite de la carrière de Pincourt et la houille de la mine de la Tranchée ; les deux sites étant reliés par voie ferrée et tunnel. A l'extrémité ouest de la carrière, un grand bâtiment, adossé au massif du four, dispose d'un élévateur en maçonnerie établi au-dessus d'un puits et d'une galerie partant du fond. A la Tranchée, le massif des fours jouxte le puits. Trois fours donnent directement sur l'extérieur, quatre sont disposés en arrière et sont desservis par un couloir. Le chevalement du puits de mine, entièrement maçonné est unique en France : l'avant-carré est une tour pyramidale s'élevant à plus de 25 mètres, les deux poussards sont remplacés par des épaulements monumentaux, ajourés d'un arc et de deux baies en tiers point, très proches de l'arc-boutant.

Ces deux sites majeurs doivent être complétés par les fours de Maison Blanche, du Lion, du Cerisier et du Rivage, tous fours uniques adossés au coteau, qui remontent à l'Ancien Régime, sauf le Cerisier construit vers 1840.

Situation juridique

Propriétés privées

Protection monument historique :

Ruines du four à chaux et de l'élévateur de Pincourt, bâtiment d'administration, ISMH 26/05/1986.

Fours de Maison blanche et de Chateaupanne, forge, écurie, bâtiment de la machine à vapeur, maison du contremaître : ISMH 7/04/1987.

VILLAGE DE BOURGUEIL

Localisation et dénomination

Le village de bourgueil est situé sur la rive droite de la Loire, là où la vallée s'élargit quand le fleuve quitte les formations calcaire de Touraine. Les terrasses sableuses ou graveleuses sont couvertes de vignes et ont donné naissance à deux appellations contrôlées : les Saint-Nicolas de Bourgueil et les Bourgueil.

Le site de Bourgueil est inscrit depuis le 15 septembre 1977.

Place dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Bourgueil et son vignoble représente un type particulier de territoire viticole ligérien, dans une vallée élargie et au pied du plateau de tuffe.

Description

Bourgueil est un village ligérien caractéristique. Il comprend quatre édifices protégés au titre des Monuments Historiques :

- Le Moulin dit le moulin Bleu, du XVI^e siècle, propriété privée inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 24 mai 1974.

- La maison, 39, rue Alain Chartier, propriété privée inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 20 mai 1964.

- L'église paroissiale Saint Germain, classée Monument Historique le 7 mai 1908. C'est un édifice roman (1115) à vaisseau unique, très remanié au XIX^e siècle, sur lequel s'est greffé au XIII^e siècle un grand chœur de plan carré couvert de neuf voûtes bombées à huit nervures. Celles-ci sont de simples tores ornées aux retombées et aux médaillons historiés. Il faut comparer cet édifice aux exemples angevins.

- L'abbaye bénédictine est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 29 avril 1940, compléments le 8 novembre 1988. L'abbaye a été un établissement considérable du XII^e au XVIII^e siècle. Elle est rattachée à la congrégation de Saint Maur en 1630 et présentait à la Révolution des bâtiments d'époques et de styles divers : Des fortifications du XII^e siècle, une église de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle, le cloître de la fin du XV^e siècle, le logis abbatial du XVII^e siècle, le refectoire, les cuisines et l'hôtellerie du XVIII^e siècle, des greniers et des celliers du XIII^e siècle. A la Révolution les biens de l'abbaye sont vendus et très vite les destructions commencent. Aujourd'hui ne restent que quelques bâtiments : la galerie sud du cloître, le refectoire et les chambres des moines reconstruits en 1730 avec une voûte en berceau à lunettes ; les bâtiments commencés en 1739 par l'architecte Jean Miet comprenant en particulier un escalier monumental suspendu formé de volées sur voûtes en demi-berceau, le

logis abbatial a été remodelé au XIXe siècle, la grange aux dimes du XVIe siècle.

LANGEAIS

Localisation

France
Région Centre
Arrondissement de Chinon (80 km au nord-est)
Commune : Langeais
Château
Adresse : Le Bourg
37130 Langeais

cartes :

Carte Michelin n°64. Echelle de 1/200 000
Carte topographique I.G.N. n°1823. Echelle de 1/50 000.

Plans :

Plan général du château, d'après le cadastre. Septembre 1991.
Pont-levis. Coupe de façade, par Roy, 1896.
Plan d'ensemble.
A.de Saint-Jouan, A.C.M.H., septembre 1991.

Le château de Langeais est situé sur la rive droite de la Loire. Placé sur le promontoire étroit qui domine la vallée de la Loire et celle du ruisseau de la Roumer, le donjon était un élément clé de la défense de l'Anjou. Le château bâti à la demande de Louis XI s'élève à l'extrémité de ce promontoire, à une centaine de mètres en avant du donjon du Xème siècle.

Dès la fin de l'époque gallo-romaine, une bourgade appelée *Alingavia* existait à l'emplacement actuel de Langeais. Grégoire de Tours rapporte qu'au 4ème siècle, saint Martin y fonda une église. Il est probable que déjà il y avait sur le coteau étroit séparant la Loire de la Roumer, un moyen de défense protégeant cette fondation.

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Le donjon de la fin du Xème siècle et la forterresse du XVème siècle, résidence seigneuriale et château de défense en Val de Loire, font de cet ensemble l'un des plus intéressants monuments de l'ouest de la France : le premier car il serait le plus ancien donjon roman conservé, la seconde pour sa grande homogénéité architecturale.

Rappel historique et description

Le Donjon :

Le donjon aurait été bâti vers 994, par Foulques Nerra, comte d'Anjou. Ce serait le premier bâti pour lui en pierre. L'on considère aujourd'hui qu'il

s'agit d'une résidence seigneuriale qui était protégée par un donjon s'élevant à proximité, sur une motte. Il s'apparente à la série des donjons du comté d'Anjou : Le Grand-Pressigny, Montbazou, Montrichard. L'oppidum de Foulques permettait de prendre l'offensive contre Eudes Ier, comte de Blois, de Chartres et de Tours.

Vers 1100, cette résidence fut remaniée pour la transformer en donjon défensif : des contreforts furent ajoutés et un avant-corps fut construit contre l'angle sud de la façade est.

En 1206, il passa grâce à Philippe-Auguste, du domaine des rois d'Angleterre, héritiers des comtes d'Anjou, dans celui des rois de France.

Au siècle dernier, il aurait été en majeure partie détruit, à l'exception des façades est, tournées vers le jardin actuel et sud.

La construction, de plan rectangulaire, qui barrait l'éperon, n'a conservé que ces deux façades. Les murs, en petit appareil assisé, sont épaulés par des contreforts plats en pierre de taille et percés de baies en plein cintre dont les arcs présentent des claveaux alternés de brique et de pierre de taille. Le mur ouest est tombé dans la végétation. Sur la façade est, l'arrachement de l'avant-corps disparu, ajouté au début du XII^{ème} siècle, est bien visible. Il contenait un escalier. Le remaniement de plusieurs baies date également du début du XII^{ème} siècle.

Cette résidence seigneuriale comportait à l'origine trois niveaux, réduits à deux lors de la transformation en donjon.

Le château a été bâti au milieu du XV^{ème} siècle, à la demande de Louis XI. Jean Bourré, capitaine de Langeais dirigea la construction ; Jean Briçonnet, général des Finances et maire de Tours, fut commis au paiement des bâtiments du château de 1465 à 1467. Il est resté inachevé : les constructions fermant la cour n'ayant jamais été réalisées.

Les travées de fenêtres à meneau ont pu être créées postérieurement, lorsque la place forte perdit de son utilité militaire et devint davantage résidentielle. Au XVII^{ème} siècle ou au XVIII^{ème} siècle, les douves furent comblées et le pont-levis détruit.

Au siècle dernier, le château fut acheté par Christophe Baron (1839), puis par Jacques Siegfried (1886), qui entreprirent d'importantes restaurations. Le décor intérieur fut refait dans le style du XV^{ème} siècle. Un pont-levis fut recréé à l'est, avant 1886.

En 1904, J.Siegfried fit don du château et de ses collections à l'Institut de France.

Le château est un exemple parfait et complet de l'architecture militaire du XV^{ème} siècle, mais son type est encore celui du règne de Charles VI, avec ses façades extérieures flanquées de tours massives et son chemin de ronde continu desservant des mâchicoulis, les créneaux et les archères. Un intéressant pont-levis s'inspirant des modèles du moyen-âge dessert l'important châtelet d'entrée : la rampe d'accès a été remplacée par un escalier monumental à deux volées en équerre, permettant de dégager la rue passant au pied du château. Les façades sur cour, plus ouvertes, ont une

silhouette plus élancée due à la présence de trois tourelles d'escalier octogonales hors oeuvre et de lucarnes à grands gâbles.

Situation juridique

le château de Langeais est propriété de l'institut de France.

"le château et la partie du parc autour des ruines jusqu'au pont" ont été classés parmi les monuments historiques les 13 mars 1922 et 26 mai 1942.

Etat de conservation :

Le château a fait l'objet de travaux de gros entretien, indispensables à la conservation de cet édifice majeur et à sa bonne présentation. Le pon-levis a été restauré en 1993-1994. Une étude générale a été conduite en vue de la remise en état du jardin et du parc. Une première tranche de travaux est programmée en 1999.

VESTIGES ANTIQUES ET CHATEAU DE CINQ MARS LA PILE

Localisation

Région : Centre

Département : Indre-et-Loire

Canton : Langeais

Commune: Cinq-Mars-la-Pile

Dénomination : site comprenant les vestiges antiques et le château de Cinq-Mars.

Place du Monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire :

En face du confluent de la Loire et du Cher et adossé à un coteau. Le château et la pile dominant la vallée.

Description

Les premiers seigneurs de Cinq Mars connus depuis 1050 appartiennent à une famille de Saint-Médard à qui l'on doit probablement l'édification du château fort avant 1230. Passant de main en main par la suite, ce dernier a subi divers remaniements.

La seigneurie de Cinq Mars a compté parmi ses possesseurs Louis 1er de la Trémoille (1404-1489) et son fils Louis II dit "le Chevalier sans reproche" (1483-1525). C'est dans le château de Cinq-Mars-la-Pile que naquit Henri Coeffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, favori de Louis XIII, grand écuyer de France, accusé de conspiration et décapité à Lyon en 1642. Le cardinal de Richelieu fit ensuite démanteler le château. La terre passa en 1786 à la famille de Luynes.

Le château formait un quadrilatère flanqué de quatre tours aux angles, dont deux subsistent. Il était couvert, du côté de la vallée, par une sorte de bastion triangulaire, au pied duquel existent encore en partie les murailles de la première enceinte, dite la Juiverie. Le château est surtout remarquable par ses douves, de proportions exceptionnelles, et le pont par où l'on passe pour accéder à la plate-forme où s'élèvent les deux tours cylindriques, des XII^e et XIII^e siècles percées de fenêtres à croisée de pierre du XV^e siècle. Elles renferment chacune deux salles voûtées dont une offre des croisées d'ogives irrégulières en porte-à-faux. Du sommet de la grosse tour, on découvre un panorama magnifique sur la vallée de la Loire.

Un monument funéraire gallo-romain visible du fleuve, dit la pile, a été construit à mi-pente du coteau durant la seconde moitié du II^e siècle. Il s'agit d'une sorte de tour pleine de plan carré de 5,8 m de côté et de 29,4 m de haut (soit 100 pieds romains). C'est le mausolée funéraire le mieux conservé de France. Il est construit en briques pour les parements et en moellons pour le noyau interne et comprend deux niveaux. En haut, la pile

se termine en pyramide encadrée par quatre pilettes. Douze compartiments rectangulaires ornent la partie supérieure de la face Sud, tournée vers la Loire et la voie romaine Tours-Angers qui longeait le fleuve. Disposés en six rangées, ces rectangles sont occupés par des plaquettes de briques polychromes, aux nuances allant du blanc au grenat et disposées soit en losanges, soit en chevrons, en triangles ou bien en carrés. La partie supérieure est couronnée sur chaque face par huit modillons. Des fouilles ont permis de dégager les vestiges probables de l'escalier monumental qui devait descendre vers la voie antique. A l'arrière et au N-O de la pile subsistent des éléments du mur qui limitait l'enclos funéraire et que l'on retrouve autour de la plupart des piles du S-O.

Situation juridique

Château : les deux tours subsistantes et les douves avec leur pont (cadastre AI 26, 28, 29) : classement par arrêté du 27 avril 1976. Les façades et toitures des anciens communs et les restes de l'enceinte (cadastre AUI 24, 25, 26, 30, 31, 317) : inscription par arrêté du 27 avril 1976.

Propriété privée

Pile romaine : classement par liste de 1840.

Propriété publique (Conseil Général Indre-et-Loire)

SITE DE CONFLUENCE, EGLISE ET VILLAGE DE CANDÉS

Localisation

Région : Centre

Département : Indre-et-Loire

Canton : Chinon

Commune: Candés-Saint-Martin

Dénomination : site de confluence, église et village

Place du Monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Un des plus beaux sites du val de Loire, au pied des coteaux qui dominent le confluent de la Loire et de la Vienne.

Description

Le nom gaulois Condate (Canda au XII^e siècle) marque le confluent de la Vienne et de la Loire. Vers 1175, à l'emplacement de la maison où mourut saint Martin (397), les chanoines commencèrent à bâtir le chœur et le transept. Les travaux s'échelonnèrent jusqu'au tout début du XIII^e siècle où ils s'interrompent. Le chantier reprend en 1215 avec un nouveau maître d'oeuvre appelé le "Maître de Candés". Le programme et le parti architectural changent complètement. A partir d'un large chœur flanqué de deux chapelles orientées assez étroites qui devaient donner sur une nef composée d'un large vaisseau central et de deux petits bas-côtés, le Maître de Candés réalise une nef à trois vaisseaux de même hauteur qui tendent vers une même largeur divisant la façade occidentale en trois parties égales. Les trois nefs, d'une admirable légèreté, sont couvertes de voûtes d'ogives angevines.

Le côté septentrional, face à la Loire, est accosté d'un porche surmonté d'une chapelle dédiée à Saint-Michel. Ce porche couvre d'une voûte d'ogives bombée le portail monumental au décor inachevé. Le tympan représente le Christ du Jugement Dernier entre les intercesseurs et les anges.

L'ensemble sculpté du chœur et du transept daterait de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle et celui de la nef et du porche nord des années 1250.

Le village était autrefois entouré de murailles et de douves dont il reste de nombreux vestiges. Les archevêques de Tours possédaient une résidence proche de l'église.

Situation juridique

Eglise : classement par liste de 1840.

Propriété publique (Commune)

Etat de conservation : couvertures et sculptures du porche nord en mauvais état

Village : voir feuilles ci-jointes pour liste des édifices protégés MH et bordereaux Inventaire concernant ces édifices.

CHINON

Localisation

France
Région Centre
Commune : Chinon
Château fortifié et ville.

Cartes :

- Chinon. Plan de la ville. Extrait de l'atlas dit "de Trudaine". Milieu du 18ème siècle.
- Carte Michelin n° 64. Echelle de 1/200 000.
- Carte topographique I.G.N., n°1723. Echelle de 1/50000.
- Carte du canton de Chinon. S.R.I., D.R.A.C. Centre, in : Canton de Chinon. Images du Patrimoine, 1990.

Le canton de Chinon dessine un trapèze au sud de la Loire, contigu au Maine-et-Loire et plus longuement au département de la Vienne. En dehors du secteur urbanisé de la ville de Chinon, la rivière de Vienne sépare la rive droite ou "presqu'île du Véron" qui est prise en tenaille entre les confluences de la Loire avec la Vienne à l'ouest et de la Loire avec l'Indre à l'est, de la rive gauche tournée vers le Poitou et l'Anjou et désignée habituellement sous le nom de "Pays de Rabelais".

Place de la ville de Chinon dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Un site privilégié :

La ville, de fondation gauloise sinon plus ancienne, est implantée pour l'essentiel sur la rive droite de la Vienne, à l'emplacement d'un méandre. La rivière vient y heurter la falaise de tuffeau qui surplombe la vallée d'une cinquantaine de mètres. Sur le coteau, un oppidum défendait la traversée de la Vienne facilitée ici par la présence de l'Ile-de-Tours. Une bourgade qui devint l'un des principaux ports sur la Vienne, se développa à ses pieds jusqu'à la rivière.

Deux axes de circulation ont structuré l'urbanisation de la ville : l'axe nord-sud relie le château à la rivière et à la rive gauche, l'axe est-ouest, la route de la vallée, passe au pied du coteau, hors d'atteinte des crues saisonnières. C'est autour de cette voie est-ouest (actuellement rue Haute-Saint-Etienne et rue Haute-Saint-Maurice) que s'est fixé et densifié l'habitat. Les deux axes qui se croisent au carrefour du "Grand-Carroi" ont déterminé un plan de ville quadrillé.

Résumé historique et descriptif

"Une petite capitale dans l'histoire de France"

Le premier édifice religieux du vicus fut l'église Saint-Martin, édifiée sous l'épiscopat de Brice (397-442).

Vers 450, le castrum où s'était réfugiée la population, soutint victorieusement le siège qu'en faisait Aegidius, général romain entré en dissidence, grâce à l'assistance de saint Mexme, disciple de saint Martin qui avait fondé un monastère à l'est de la ville. Cette fondation qui devint une collégiale vers l'an mil, fut la principale institution religieuse de la ville. Après la longue insécurité due aux incursions normandes, la ville qui s'étendait déjà entre la Vienne et le château, comprenait plusieurs paroisses et l'abbaye de Saint-Mexme. Aux 10^{ème} et 11^{ème} siècles, Chinon appartenait aux comtes de Blois. Avant 1035, elle passa dans le domaine angevin.

C'est ainsi qu'au 12^{ème} siècle, elle fit partie des possessions de Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre qui en fit sa résidence favorite. Il fit renforcer le château et la ville profita largement de ses fréquents séjours.

Lorsque Philippe-Auguste réunit la Touraine à la France, après le long siège de 1204-1205, le château devint forteresse royale.

Proclamé roi en 1422, Charles VII se replit à Chinon où il résida en permanence avec sa cour, faisant de cette ville le centre de son royaume. En 1428, il y convoqua les Etats Généraux. L'année suivante, il y reçut Jeanne d'Arc venue le solliciter pour combattre les Anglais. Dès son arrivée, Charles VII fit compléter et réaménager les logis royaux. Les faubourgs de la ville, de plus en plus importants, furent protégés de murailles, de nouvelles églises édifiées ainsi que des halles.

Dès le début du 16^{ème} siècle, les rois délaissèrent Chinon pour Paris. Subsista une bourgeoisie d'officiers et de marchands qui firent édifier logis urbain et "maison des champs". Dans l'une d'elles, à la Devinière de Seully, naquit François Rabelais dont le père était conseiller et avocat au siège de Chinon.

La Réforme allait redonner à la ville sa fonction de place-frontière entre la Touraine tenant pour les "royaux" et le Poitou gagné à la cause protestante. En 1562, les Réformés s'empare du château et pillent les églises.

Marie de Médicis qui, en 1619, reçut Chinon en douaire, fut la dernière personne de haut rang qui soit demeurée dans la forteresse, dont la ruine allait commencer.

Le domaine de Chinon fut acquis en 1631 par le cardinal de Richelieu. Si la démolition du château qu'il avait souhaitée fut évitée, lui et ses successeurs le laissèrent à l'abandon.

A la Révolution, la ville se débarrassa de son enceinte fortifiée, supprima les églises Saint-Martin et Saint-Jacques et, en 1819, laissa s'écrouler Saint-Mexme. Le château connut ses pires années avant que Mérimée ne fasse un rapport qui permit de le classer parmi les monuments historiques en 1840.

A partir du milieu du 19^{ème} siècle, on construisit des bâtiments publics et un nouveau type de maisons apparut avec l'immeuble. Le front de Vienne, aux abords de la place de l'Hôtel de Ville, fut traité d'une manière monumentale avec un souci d'homogénéité et le quartier de la Gare se

structura avec des lotissements de petits hôtels particuliers éclectiques construits en 1900. Cette nouvelle ville s'étend vers l'est.

En 1968, Chinon se dota d'un secteur sauvegardé qui sauva la Ville-fort de la ruine.

Description

Le château :

L'imposante forteresse occupe un site exceptionnel, sur un éperon barré dominant la Vienne et commandant le seuil de l'Anjou et du Poitou. Ses remarquables fortifications, de dimensions considérables, sont composées de trois ouvrages séparés par des douves : à l'est, le fort Saint-Georges aujourd'hui ruiné, au centre le château du Milieu renfermant les logis royaux et à l'ouest, le fort du Coudray. Elles ont été édifiées principalement par les comtes de Blois au 10ème siècle, les comtes d'Anjou et les Plantagenêts au 12ème siècle, Philippe-Auguste et les Capétiens aux 13ème et 14ème siècles, et enfin, par les Valois avec Charles VII. C'est dans la "Grande Salle" des Logis Royaux, construits au 12ème siècle et agrandis au 15ème siècle, qu'eut lieu en 1429 l'entrevue entre Charles VII et Jeanne d'Arc. Les remparts et les tours démantelés en 1699 par le duc de Richelieu, sont pillés en 1793 et 1811 afin d'en employer les matériaux.

Etat de conservation:

Le château, devenu propriété du département en 1808, classé en 1840, a depuis fait l'objet de nombreuses restaurations, dont les plus récentes ont concerné les logis royaux et les remparts côté nord. Une étude préalable a été effectuée sur les remparts côté sud. Une programmation de travaux est faite pour 1998.

La ville ancienne se divise en trois quartiers : la "Ville-fort", le faubourg Saint-Etienne et le faubourg Saint-Mexme.

La collégiale Saint-Mexme est implantée à la périphérie est de la ville médiévale. La fondation, vers le milieu du 5ème siècle, d'un monastère par un certain Maximus, présenté par Grégoire de Tours comme un disciple de saint Martin, constitua le point de départ d'une utilisation religieuse et funéraire ininterrompue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Pendant tout le haut Moyen-Age, avant la création des cimetières paroissiaux dans le courant du 11ème siècle, le site de Saint-Mexme, où avait été inhumé le fondateur de la communauté, fut la principale nécropole de l'agglomération. Autour de l'an mil, la règle canoniale fut adoptée au détriment de la vie monastique. A cette date, un nouvel édifice fut construit qui, remanié tout au long du Moyen-Age et de l'époque moderne, nous est parvenu mutilé par les utilisations plus récentes. Après l'écroulement du clocher situé à la croisée du transept, en 1817, le chœur, le transept et le bas-côté sud, puis l'essentiel du bas-côté nord, furent démolis. En 1825, la transformation du bâtiment en école, fonction maintenue jusqu'en 1980,

nécessita le cloisonnement de la nef, la création d'un étage, l'ouverture de grandes fenêtres, autant de travaux qui défigurèrent l'édifice. Seul le massif occidental, construit dans le dernier tiers du 11ème siècle, fut entièrement préservé dans ses volumes extérieurs.

Dans le patrimoine chinonais, la collégiale occupe une place prépondérante. C'est l'un des édifices religieux de Touraine qui a le plus suscité l'attention des archéologues et des historiens d'art.

Sépultures d'un intérêt exceptionnel.

Décor sculpté, en particulier le célèbre bas-relief de la Crucifixion, témoignage exceptionnel de la sculpture du 1er âge roman.

Décor peint du début du 12ème siècle sur le mur oriental de la chapelle nord ; du 15ème siècle au rez-de-chaussée de la tour sud.

Le faubourg Saint-Mexme, aux rues étroites et tortueuses, est le riche quartier des chanoines de la collégiale. Les maisons canoniales sont des demeures des 15ème, 16ème, 18ème siècles semi-rurales avec cour, jardin, et parfois petit parc. Les voies sont encadrées par les murs de ces vastes clos.

La Ville-fort est fortifiée et s'adapte à une topographie très contraignante. Dans l'étroite bande de terrain serrée entre le coteau et la rivière s'entassent les hôtels particuliers autour de l'église Saint-Maurice.

De part et d'autre du Grand-Carroi, se situent, à l'est, les maisons des commerçants et artisans et, à l'ouest, les hôtels particuliers des notables. Les maisons sont le plus souvent en pans-de-bois hourdis de briques et présentent pignons sur rue. Ainsi l'exceptionnel ensemble de maisons des 15ème et 16ème siècles de la rue Haute-Saint-Maurice et la "Maison rouge" (15ème siècle), exemple unique dans le département qui correspond plutôt à une mode du nord de la France où les lignes horizontales l'emportent sur les lignes verticales : rangée de croix de Saint-André, rangée de baies, sablières en encorbellement, bandeau d'allèges des baies. Les hôtels particuliers sont en pierre de taille. Le logis a une ou plusieurs tourelles d'escalier demi-hors-oeuvre et une échauguette, ainsi l'hôtel des Eaux et Forêts (16ème siècle).

Eglise Saint-Maurice : Tour-clocher du 12ème siècle (flèche refaite au 15ème siècle) ; vaisseau principal de la nef à voûtes angevines et clefs historiées de la fin du 12ème siècle ; chœur à voûtes angevines et clefs historiées du 13ème siècle ; chapelle fin 14ème-début 15ème siècle ; collatéral de la nef de 1543.

Objets mobiliers protégés.

Le faubourg Saint-Etienne qui s'étend depuis la place de l'Hôtel de Ville jusqu'à l'église, est le quartier commerçant de la ville dès le 15ème siècle. Les maisons sont implantées en bordure d'îlot sur un parcellaire laniéré. Citons les maisons en pans-de-bois de la rue Jean-Jacques Rousseau.

Eglise Saint-Etienne, reconstruite entre 1460 et 1490 sous l'impulsion de Philippe de Commines, gouverneur de Chinon, par l'architecte Pierre Mesnager.

Objets mobiliers protégés.

Chinon conserve un pont sur la Vienne comportant encore d'importants vestiges du Moyen-Age. Mentionné dès 1118 ; il a été élargi, reconstruit et restauré à de multiples reprises aux 18ème et 19ème siècles

Situation juridique

Château : propriété du département d'Indre-et-Loire.

Collégiale Saint-Mexme, église Saint-Etienne, église Saint-Maurice : propriété de la commune de Chinon.

Protections existantes:

Protection des immeubles au titre des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913): cf liste jointe.

Protection au titre des sites (loi du 2 mai 1930):

- Terrains et constructions de part et d'autre de la montée du château de Chinon (parcelles n° 55, 56, 60, 61, section E: site inscrit: 15 juin 1942.

- Abords du fort Saint-Georges comprenant les terrains et constructions entre ce fort et le chemin conduisant de la route nationale à l'entrée du château (parcelles n° 19, 20, 52, section E: site inscrit: 15 juin 1942.

- Quartier éboulé du coteau Saint-Martin aux abords du fort Saint-Georges (parcelles n° 69 à 86, 96 à 106, section E : site inscrit 15 juin 1942.

- Carrefour du Grand-Carroi, formé par la rue Voltaire qui le traverse, la rue Jeanne d'Arc et la rue du Grand-Carroi, et façades et toitures des immeubles qui bordent ces voies (parcelles n° 887 à 891, 906 à 916, 921, 922, 936, 1150 à 1166, 1247, 1251 à 1259 bis, section E : site inscrit : 22 mai 1942.

- Site de la Vienne constitué par le plan d'eau de la Vienne et ses berges, depuis le pont de la voie ferrée jusqu'au droit de la bifurcation des R.N. n° 749 et 750, par la totalité de l'île de Tours et ses arbres, par les quais, chaussées, terre-pleins, trottoirs, squares et plantations de la rue Descartes, de la place et du quai Jeanne d'Arc, du quai Charles VII et de la place du Vieux Marché, par les maisons construites en bordure des deux quais et de la place du Vieux MARCHÉ et par les immeubles nus et bâtis situés entre la rue Voltaire et le château en contre-bas des Tours du Moulin et de Boissy (section G et E, parcelles n°s...) : site inscrit : 15 juin 1942.

Secteur sauvegardé : quartier ancien tel qu'il est délimité sur le plan annexé à l'arrêté du 7 mars 1968.

CHATEAU D'USSE

Localisation et dénomination

Le château d'Ussé, situé en Indre-et-Loire sur le territoire de la commune de Rigny-Ussé, dresse à flanc de coteau ses tours fortifiées sur la rive gauche de l'Indre, en lisière de la forêt domaniale de Chinon.

Historique et description

Construit dans la seconde moitié du XVe siècle par Jean V de Bueil, mort en 1477, puis par son fils Antoine à l'emplacement d'une forteresse médiévale dont il reste quelques vestiges dans les parties basses du donjon, il formait à l'origine un quadrilatère à cour centrale fermé au nord par une courtine. Parallèle à l'Indre, l'aile nord constituait le corps principal et avait vue sur la vallée ; l'aile sud, en fond de cour, était un simple corps de liaison ; le donjon s'adossait à l'angle extérieur sud-ouest du quadrilatère. Diamétralement opposée, l'entrée se faisait au nord-est entre deux tours.

Le matériau choisi fut le tuffeau utilisé en pierre de taille, affleurant partout sur les versants de la vallée de l'Indre, et dont l'emploi se généralisa à partir de la fin du XVe siècle.

En 1485, Antoine de Bueil vendit la propriété à Jacques d'Espinay, ancien chambellan de Louis XI et de Charles VIII, qui bâtit le châtelet d'entrée et remania le bâtiment à l'ouest de la cour. La collégiale de la Conception de la Sainte-Vierge située en dehors du château fut édifiée par son fils Charles entre 1523 et 1535. En 1659, le château entra dans la famille Bernin de Valentinay qui en modifia profondément la structure, adoptant plus tard la symétrie dans la composition : construction du grand escalier et de sa façade sur cour, remaniement de l'aile ouest dans le style de la Renaissance, ajout d'un nouveau pont-levis en 1669, aménagement de jardins à la française en terrasses et création de l'orangerie par l'architecte tourangeau Martin Baudequin achevant la transformation de cette forteresse en demeure aristocratique ; entre 1674 et 1677 un "bâtiment neuf" fut adossé à l'aile ouest du vieux château, la courtine nord fermant la cour fut démolie ouvrant ainsi une perspective sur la vallée. Le paysage fut ainsi pris en compte ; les nouveaux bâtiments devant être vus depuis la levée de la Loire toute proche. En 1780, Ussé passa aux princes de Rohan puis en 1785 à la famille Chalabre ; enfin acquis par le duc de Duras en 1807, il est resté dans la famille et appartient actuellement au comte de Blacas.

Conservation, situation juridique

Le château fut restauré au XIXe siècle. La comtesse de la Rochejaquelein, propriétaire du château de 1829 à 1883 fit remanier la façade intérieure de l'aile orientale et dans la cour, ajouter une galerie de style néogothique afin d'améliorer la circulation entre les logis.

Le site d'Ussé est classé. L'ensemble du château qui est propriété privée, a été inscrit en 1927 sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Des parties constituantes bénéficient en outre d'un classement au titre des Monuments Historiques : ainsi la chapelle depuis 1931, les façades et toitures du château, des pavillons d'entrée et des communs situés à l'ouest de la chapelle, les fossés et terrasses, l'orangerie et le parc depuis 1951.

CHATEAU D'AZAY LE RIDEAU

Localisation

France

Région Centre Arrondissement de Chinon (21 km au nord-est)

Commune : Azay-le-Rideau

Château

Cartes :

Carte Michelin n° 64. Echelle de 1/200 000

Carte topographique I.G.N. n° 1823 ouest. Echelle de 1/25 000

Plans :

Extrait du cadastre napoléonien. Première moitié du XIXe siècle

Plans du rez-de-chaussée et du premier étage. C.N.M.H.S.,1988.

Au coeur du Val de Loire, à mi-chemin entre Tours et Chinon, le canton d'Azay-le-Rideau est à la confluence de la Loire et de l'Indre. La ville d'Azay est tête de pont sur la rive nord de l'Indre. Le château actuel fut bâti "sur pilotis" à l'emplacement d'un petit château fort implanté à l'extrémité d'une grande île qui commandait et défendait alors le passage de l'Indre.

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Le château résidentiel d'Azay-le-Rideau tient une place insigne dans l'architecture de la première Renaissance française : édifice exemplaire qui résume parfaitement ce que fut, vers 1520, en Touraine, dans l'entourage du roi, le nouvel idéal de l'architecture française. Si l'aspect général d'Azay-le-Rideau demeure traditionnel, celui d'un château défensif, l'ordonnance régulière et symétrique des façades, et plus encore le traitement de l'escalier d'honneur placé à l'intérieur du corps de logis, escalier droit rampe-sur-rampe, qui, à l'extérieur, affirme à la manière d'un avant-corps la grande entrée de la demeure, et où se concentre un riche décor sculpté, sont des dispositions architecturales nouvelles empruntées à l'art italien.

Rappel historique et description

Vers 1510, Gilles Berthelot, trésorier de France, se rend acquéreur de la seigneurie d'Azay. Les travaux de construction débutent vers 1517 et ne sont pas achevés lors de la disgrâce du trésorier en 1528. Philippe Lesbahy, épouse de Berthelot, suit le chantier placé sous la responsabilité du maître-maçon Pierre Rousseau.

L'édifice médiéval détermine l'implantation du nouveau logis : le châtelet d'entrée avec son pont-levis placés face à la rue du château qui mène au

bourg, commandent l'orientation principale de la nouvelle composition. Le mur d'échiffre de l'escalier monumental est placé sur cet axe. A ce corps de logis principal orienté au sud se raccorde une aile ouest plus courte qui s'appuie au nord sur une tour plus ancienne. Le château, resté inachevé, était dissymétrique. Il est probable mais non certain, qu'une aile en retour d'équerre était projetée pour fermer la cour à l'est.

Vers 1855, l'architecte Paul Dussillion remplace la vieille tour près du pont par une grosse tour crénelée semblable aux autres et une nouvelle est construite à l'extrémité gauche de la cour.

Les aménagements menés par les Biencourt durant les XVIIIe et XIXe siècles (modifications des distributions intérieures, aménagement des jardins, construction d'un pavillon chinois contre le pignon est) sont "déconstruits" à partir de 1905, date de l'acquisition du domaine par l'Etat.

Construit d'un seul jet, pratiquement intact, le château que nous voyons aujourd'hui est, à peu de choses près, celui que Gilles Berthelot dut abandonner en 1528.

Situation juridique

Le château d'Azay-le-Rideau est propriété de l'Etat. Le château, le parc et les dépendances ont été classés parmi les monuments historiques le 11 août 1905.

Il est administré par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, établissement public sous tutelle du ministre de la Culture et de la Communication, pour ce qui concerne l'action culturelle et l'action touristique. Sa conservation et sa restauration sont assurées par la Direction régionale des affaires culturelles du Centre (gros travaux) et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine d'Indre-et-Loire (entretien courant). En 1998, l'Etat a procédé à des travaux sur les communs, sur les menuiseries du château et a remis en état l'allée d'accès. La restauration et l'aménagement intérieur du bâtiment ouest des communs sont programmés.

VILLANDRY (INDRE-ET-LOIRE)

Localisation et dénomination

Sur la rive gauche du Cher, le château de Villandry est situé à quatre kilomètres à l'est du confluent avec la Loire. Il se trouve en bordure est de la zone du Parc naturel Anjou-Touraine.

Place du monument dans une typologie de la vallée de la Loire

Château résidentiel de la Renaissance dont la notoriété internationale tient essentiellement à ses exceptionnels jardins. Construit sur une plate-forme entourée de fossés en eau, le domaine est alimenté par le bassin versant du Cher.

Description

Villandry est construit peu après 1532, date d'acquisition par Jean Breton (ou Le Breton), président de la Chambre des comptes de Blois, également constructeur du château de Villesavin, près de Chambord. Dès le retour de captivité de François Ier, la Cour a quitté le Val de Loire et le centre artistique du royaume s'est déplacé vers l'Ile-de-France.

Le château se compose d'un corps de logis principal au fond de la cour pavée, encadré de deux ailes en retour d'équerre. Il est probable qu'un quatrième corps, fermant la cour, ait existé puis disparu. Le système décoratif des façades et des toitures est celui des grands édifices du Val de Loire : bandeaux horizontaux séparant les différents niveaux, pilastres encadrant les arcades, lucarnes richement décorées de volutes et de candélabres,...

Le marquis de Castellane le remit au goût du jour dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle en lui donnant une ordonnance classique. L'acquisition de Villandry par la famille Carvallo entre les deux guerres marqua au contraire un retour à son caractère primitif de grande demeure de la Renaissance.

Villandry est le seul château de la Renaissance visible aujourd'hui dans un environnement proche de ce qu'il pouvait être à l'époque de sa construction. Au XVIIIème siècle le marquis de Castellane, trouvant les jardins démodés, avait comblé les douves, nivelé les terrasses et planté un jardin "anglais". Le Docteur Carvallo n'eut au contraire de cesse de reconstituer les jardins de la Renaissance, sans pour autant pouvoir

s'appuyer sur de quelconques sources spécifiques à Villandry. Il puisa essentiellement son inspiration dans le recueil de Jacques Ier Androuet Du Cerceau, Les plus excellents bâtiments de France. De la sorte ces jardins sont autant la création d'un amateur fortuné du XXème siècle qu'une récréation "dans l'esprit" du XVIème siècle.

La partie la plus célèbre est le potager, sur la droite du château. Le jardin d'herbes et de plantes médicinales s'étend entre le potager et le village. Le jardin de Plaisir, sur une terrasse plus élevée, aligne ses massifs de buis taillés. Derrière le château, les parterres du jardin d'Amour évoquent toutes les formes de l'Amour.

Situation juridique

Villandry est depuis trois générations dans la propriété de la famille Carvallo et c'est un des monuments privés du Val de Loire les plus visités avec Chenonceaux et Ussé.

Le château et les jardins sont classés parmi les monuments historiques.

Leur état de conservation est excellent grâce aux efforts des propriétaires, soutenus techniquement et financièrement par l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles du Centre).

Parmi les opérations importantes de ces dernières années il faut citer la restauration des quatre fontaines monumentales des jardins, la restauration complète de l'aile ouest du château : restauration des façades et des toitures. Une opération symétrique est prévue en 1998 sur l'aile est du château.

VILLE DE TOURS

Place du site dans une typologie liée la vallée de la Loire

La plus grande densité de monuments se situe dans la partie ancienne de la ville contenue dans le périmètre de l'enceinte du XVII^e siècle, correspondant au canton de Tours-centre et à la partie nord de Tours-ouest. La ville ancienne s'est développée dans une plaine inondable entre les cours de la Loire au nord et du Cher au sud, autour de buttes insubmersibles naturelles ou artificielles.

Histoire

Fondation de la cité au premier siècle. Sur la butte la plus élevée est fondée Caesarodunum qui entre 100 et 150 couvre une superficie de 80 hectares comprise entre la Loire et les actuels boulevards Béranger et Heurteloup. Le castrum occupe la butte insubmersible autour de l'actuelle cathédrale. (vestiges de cette enceinte quai d'Orléans, rue Lavoisier, rue du Petit-Cupidon).

En 374 Tours devient la capitale de la Troisième Lyonnaise et la ville porte désormais le nom de Civitas Turonorum.

Au Moyen-âge, les interventions successives des évêques de Tours ont peu à peu remodelé le schéma urbain. Les Ve et Vie siècles voient la fondation des grands établissements religieux, dont la basilique Saint Martin (461-471) autour de laquelle une agglomération se développe. En 918 le bourg est doté d'une enceinte qui englobe 4 hectares. A la fin du Xe siècle, la première palissade est remplacée par une enceinte de pierre qui donne naissance à l'appellation Châteauneuf. L'espace entre le castrum sancti Martini et la Loire connaît une rapide urbanisation à partir du début du Xe siècle.

En 1034 construction du pont qui relie la cité à la rive droite de la Loire.

En 1044 l'annexion de la Touraine au comté d'Anjou apporte un changement radical dans la cité : construction du château comtal, développement à l'ouest de la cité du bourg des Arcis qui regroupe pêcheurs et bateliers autour d'un port.

Ce bourg est réuni à la cité par une enceinte au XII^e siècle.

Au XIV^e siècle, la ville compte quinze paroisses dont neuf autour de Saint-Martin.

De 1440 à 1520 Tours est la capitale du royaume ; la présence royale stimule les activités économiques et artisanales et la ville connaît un accroissement démographique rapide et massif qui entraîne un fort développement de la construction ne se ralentissant qu'après 1520. C'est à ce moment que les quais de la Loire ont été empierrés.

La croissance pose le problème de l'élargissement de la superficie enclose, soit la construction d'une nouvelle enceinte fortifiée. Le projet visant à doubler la surface de la ville ne se concrétisera qu'en 1580 à l'arrivée de Jacques Androuet du Cerceau mais en fait la nouvelle enceinte ne sera achevée qu'en 1685.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'industrie textile est devenue la principale activité de production et au milieu du XIX^e siècle, la ville est toujours contenue dans son enceinte, limitée sur trois côtés par l'eau : la Loire au nord, le canal du Duc de Berry reliant la Loire et le Cher en amont de Tours construit en 1824-28 à l'est, et le rû Sainte-Anne à l'ouest. L'aménagement de la zone sud s'amorce et en 1846 la commune de Saint-Etienne est rattachée à la ville.

L'arrivée du chemin de fer en 1845 marque durablement l'évolution de la ville ; la gare est édifiée en limite de la ville enclose.

Vers 1850, la ville est toujours tournée vers la Loire. Entre 1851 et 1911, Tours et les communes de sa banlieue ont vu leur population doubler.

Pendant la seconde guerre mondiale la ville subit d'importantes destructions, en particulier au nord, au nord-est et au sud. La destruction des ponts a fait de Tours une île entre la Loire et le Cher. Un premier plan d'urbanisme en 1946 (plan Dorian) comprend la reconstruction du quartier de la Résistance (8 ha) et les reconstructions et extensions se poursuivent activement au point d'étendre la superficie de la ville à 3456 ha en 1975. En 1973 est créé un secteur sauvegardé. Entre 1964 et 1986 les ponts sur la Loire se multiplient pour répondre aux besoins de la circulation automobile et l'autoroute est construite à l'emplacement de l'ancien canal du Duc de Berry.

CHATEAU DE CHENONCEAUX

Localisation et dénomination

Le château de Chenonceaux est situé sur le Cher, à environ douze kilomètres au sud de la Loire, à vol d'oiseau, à vingt-cinq kilomètres à l'est de Tours et à une quarantaine de kilomètres en amont du confluent entre la Loire et le Cher.

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Archétype de la création architecturale française au temps de la Renaissance Chenonceaux, à l'allure de demeure de rêve, doit sa notoriété mondiale au pont à cinq arches construit sur le Cher par philibert de l'Orme pour Diane de Poitiers entre 1556 et 1559 et surmonté d'une galerie pour Catherine de Médicis entre 1570 et 1576.

Description

Le château de Chenonceaux (du moins celui de la Renaissance : il ne reste du château primitif qu'une grosse tour cylindrique dite Tour des Marques, du nom de la famille propriétaire de la terre) est au départ l'affaire de gens de finances : Thomas Bohier, général des Finances de Normandie, acquiert la terre en 1513, sa femme Catherine étant de l'entourage du général des Finances Jacques de Beaune-Semblançay. Les Bohier font construire entre 1514 et 1522 le logis de plan quadrangulaire cantonné de tourelles d'angle situé sur la rive droite de la rivière.

A la suite du procès et de l'exécution de Beaune-Semblançay (1527), les Bohier abandonnent Chenonceaux au roi François Ier en 1535. Dès sa mort en 1547, son fils Henri II le donne à Diane de Poitiers qui fait construire le très fameux pont sur le Cher. A la mort de Henri II en 1559 la favorite est contrainte par Catherine de Médicis à l'échange de Chenonceaux contre Chaumont-sur-Loire. La reine fait exécuter de nouveaux grands travaux : modification de la façade nord du logis, adjonction, à l'est, d'un petit corps entre la chapelle et la librairie, surtout adjonction de deux étages de galeries sur le pont et enfin construction des communs dans l'avant-cour.

Mais elle avait aussi prévu la construction d'un bâtiment à l'extrémité des galeries, sur la rive droite du Cher, dont les pierres d'attente sont encore en place, ainsi que d'une vaste composition en avant du logis des Bohier, connue par la gravure du recueil de Jacques Ier Androuet du Cerceau, *Des plus excellents bâtiments de France*.

Situation juridique

Chenonceaux est une propriété privée. Il est, dans sa catégorie, le monument le plus visité du Val de Loire.

Il est intégralement classé parmi les monuments historiques et est dans un excellent état d'entretien et de présentation.

Les efforts récents des propriétaires ont porté essentiellement sur la réalisation d'équipements commerciaux liés au tourisme : restaurant et cafétéria, boutiques,...

-
-

AMBOISE (INDRE-ET-LOIRE)

Localisation et dénomination

Sur la rive gauche de la Loire, au confluent du fleuve et de la Masse, se situe un plateau occupé dès la préhistoire, puis par les gaulois. Cette "Acropole" est marquée par la construction d'un château royal à l'extrême fin du XVème siècle, dont l'histoire se confond avec celle de la ville. Sa position stratégique, à l'intersection de l'axe ligérien est-ouest et d'un axe nord-sud rendu possible par la présence d'un gué, explique la continuité de son occupation humaine depuis les temps les plus reculés.

Place du monument dans une typologie de la vallée de la Loire

Le château d'Amboise est le type même du château royal résidentiel, situé au rebord du plateau surplombant le fleuve. Il occupe l'extrémité ouest d'un éperon triangulaire barré par un rempart de terre qui isole une surface de plus de 52 hectares connue sous le nom d'Oppidum des Châteliers. Celui-ci est à la fin de l'époque gauloise un des centres économiques et culturels les plus importants de la région, vraisemblablement la capitale des Turones.

Description

On sait peu de choses des constructions faites à l'emplacement de l'actuel château avant le rattachement de la seigneurie d'Amboise à la Couronne royale en 1431, si ce n'est qu'à l'époque féodale l'Angevin Foulques Nerra, dans sa lutte contre le comte de Blois, installa à cet emplacement vers 1030 un domicilium. Ce dernier fut bientôt repris et détruit par Hugues, vassal du comte de Blois, pour rester dans sa descendance jusqu'au règne de Charles VII.

Dès le début de son règne, Charles VIII entreprend de construire à Amboise. En 1496, de retour de la Péninsule où il s'est fait couronner roi de Naples, il rassemble vingt-deux italiens, artistes, artisans et humanistes tels que le sculpteur Guido Mazzoni, l'architecte Fra Giocondo, Pacello da Mercogliano, "architecte de jardins". Il y meurt accidentellement en 1498 et son cousin Louis d'Orléans lui succède sous le nom de Louis XII.

Alors que Blois est devenu le nouveau château royal, François Ier n'en continue pas moins les travaux entrepris à Amboise par ses prédécesseurs et installe au manoir du Clos Lucé Léonard de Vinci qui y termine sa vie en 1519. Pendant les troubles des Guerres de Religion, le château sert de refuge à Catherine de Médicis.

Au XVIIème siècle il devient prison royale.

Offert par Napoléon à Roger-Ducos, son ancien collègue du Directoire, ce dernier fait tout raser (1806-1810), à l'exception des ailes Charles VIII et François Ier, de la chapelle Saint-Hubert et des éléments de l'enceinte.

Echu au XIX^{ème} siècle à la famille d'Orléans, le duc d'Aumale en confia la restauration aux architectes des monuments historiques Victor et Gabriel Ruprich-Robert.

Autour d'une immense terrasse où se trouvaient entre autres les jardins dessinés par Pacello da Mercogliano, ouvrant des vues saisissantes sur la Loire et aujourd'hui détruits à l'exception d'une monumentale porte d'entrée, dite "Porte des lions", on trouve, du nord au sud et d'est en ouest :

- la tour des Minimes, de 20 mètres de diamètre hors oeuvre, portant autour d'un noyau creux polygonal une rampe s'élevant sur cinq révolutions jusqu'aux terrasses
- l'aile Charles VIII dont la façade sur quatre niveaux surplombe le cours de la Loire
- l'aile Louis XII-François Ier
- la tour Hurtault, au sud de l'enceinte, qui est la seule, parmi les éléments conservés des constructions de Charles VIII à comporter des décors franchement italianisants
- la chapelle Saint-Hubert, seul élément pour lequel des dates précises soient connus (1491-1496) et où prédomine l'art des provinces franco-flamandes.

Situation juridique

La partie ancienne de la ville est couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé (secteur sauvegardé). L'activité touristique et commerciale y est intense tout au long de l'année.

La municipalité actuelle a fait récemment procéder à d'importants travaux de mise en valeur tels que la semi-piétonisation des rues desservant les accès au château.

Le château lui-même est propriété de la Fondation Saint-Louis, dont le président du conseil d'administration est le Comte de Paris. Celle-ci l'entretient remarquablement et en assure la gestion touristique et culturelle. Le château est intégralement classé parmi les monuments historiques. Les travaux les plus récents ont concerné l'aile Charles VIII. Un projet est en cours d'étude pour la revalorisation des jardins.

D'autres projets d'opérations de conservation-restauration sont en cours de négociation entre la Direction régionale des affaires culturelles et la municipalité pour d'autres édifices classés parmi les monuments historiques : églises Saint-Florentin et Saint-Denis.

Au sud de la ville s'étendait au XVIII^{ème} siècle le domaine de Chanteloup, acquis en 1761 par Choiseul, ministre de Louis XV, où ce dernier l'exila en 1770. Outre quelques éléments secondaires du château détruit, il subsiste encore la célèbre Pagode, construite entre 1773 et 1778 par Louis-Denis Le Camus à la demande de Choiseul. Classée parmi les monuments historiques, elle est propriété d'une société civile immobilière qui y a

récemment entrepris d'importants travaux de conservation-restauration avec l'aide des services de l'État.

□

CHAUMONT-SUR-LOIRE (LOIR-ET-CHER)

Localisation et dénomination

Le château de Chaumont est situé sur la rive gauche de la Loire, sur le rebord du plateau calcaire dominant le fleuve, à une vingtaine de kilomètres en aval de Blois.

Etymologiquement, Chaumont est un "mont chauve", non le "mont chaud", butte enflammée qui décore les façades du château en désignant une des familles les plus puissantes du royaume de France à la fin du XV^{ème} siècle et au début du XVI^{ème}, celle des Chaumont-Amboise.

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Le château de Chaumont, résidence en Val de Loire, est d'abord un grand monument de la Renaissance française. Il est aussi le type même du grand monument remis au goût du jour à la fin du XIX^{ème} siècle par une famille aristocratique (les de Broglie) alliée à la grande industrie (les Say).

Description

Propice à l'observation lointaine des mouvements des bandes angevines sur la rive droite de la Loire, le site de Chaumont fut, à l'époque féodale, construit par les comtes de Blois.

La fortune du site coïncide avec l'ascension de la famille d'Amboise et plus spécialement de Georges d'Amboise. Né à Chaumont en 1460, "premier ministre" de Louis XII, archevêque de Narbonne puis de Rouen, cardinal et enfin légat perpétuel du pape en France, il fait construire près de Rouen le célébrissime château de Gaillon. Son neveu Charles II est l'héritier de Chaumont et n'est pas en reste puisqu'il fait dans les premières années du XVI^{ème} siècle réaménager et redécorer le château de Meillant, en Berry. Il achève la reconstruction de Chaumont entre 1498 et 1510 et meurt en Italie en 1511.

A la fin du siècle, Chaumont est l'objet d'un échange entre Catherine de Médicis et Diane de Poitiers : la première s'octroie Chenonceaux et impose Chaumont à la seconde.

Le château comporte trois ailes mais à l'origine une quatrième fermait la cour aujourd'hui largement ouverte sur la Loire. La grosse "tour d'Amboise" au sud-ouest appartient au début de la reconstruction, entre 1465 et 1475, et a valeur de donjon. De même l'aile sud est encore pourvue de son chemin de ronde agrémenté de créneaux, merlons et mâchicoulis qui la rattachent à l'architecture fortifiée des décennies précédentes. Il en va de même pour le châtelet d'entrée, pourvu de son pont-levis.

□ Des aménagements du XIX^{ème} siècle, dus aux architectes Jules de La Morandière puis Paul-Ernest Sanson, on retiendra surtout la construction de vastes écuries et d'une ferme modèle, ainsi que l'aménagement d'un vaste parc "à l'anglaise" largement ouvert sur la Loire.

Situation juridique

Le domaine de Chaumont-sur-Loire (17 hectares environ) est propriété de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) depuis 1938. Il est intégralement classé parmi les monuments historiques depuis 1840.

Il est administré par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, établissement public sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication pour ce qui concerne l'action culturelle et l'action touristique. Sa conservation et sa restauration sont assurées par la Direction régionale des affaires culturelles du Centre (gros travaux) et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Loir-et-Cher (entretien courant).

Des efforts sont entrepris pour reconstituer dans le château les ambiances d'une grande demeure aristocratique de la fin du XIX^{ème} siècle, par le biais notamment d'acquisitions de mobilier et d'oeuvres d'art.

L'Etat procède régulièrement à de très gros travaux de réparation (toitures des écuries par exemple) et fait réaliser depuis plusieurs années de considérables travaux de génie civil pour mettre en sécurité le coteau nord qui surplombe une partie du village.

Une opération de valorisation du parc de Broglie est actuellement à l'étude. L'Etat a concédé en 1992 une petite partie du domaine au Conservatoire international des jardins et du paysage. Celui-ci organise chaque année un "Festival des jardins" qui rencontre un très important succès de fréquentation.

CHEVERNY

Localisation et dénomination

A environ 12,5 km au sud-est de Blois, le château de Cheverny s'élève dans la Sologne blésoise. Il est situé dans un parc de forme trapézoïdale se développant de part et d'autre d'un petit ruisseau canalisé, le "Courpin" qui le traverse du sud au nord, en son milieu. Le château de Cheverny occupe un relief, faiblement dominant au sud et, plus marqué au nord.

Description

Le château de Cheverny est le second château édifié à cet emplacement. L'ancien château édifié vers 1500 était une construction réalisée pour Jacques Hurault, intendant de Louis XII et Gouverneur du comté de Blois. Il est connu par un dessin du père Martellange. Il n'en subsiste aujourd'hui que des vestiges situés dans les communs.

Les étapes de construction du château de Cheverny nous sont très mal connues. D'après Félibien, le corps de logis aurait été élevé en 1634 par Boyer de Blois pour le comte Jean Hurault.

En 1764, le château est racheté par Jean Nicolas Dufort, comte de Saint-Leu, introducteur des ambassadeur à la cour. D'après ses mémoires, le château est alors à l'abandon. Il lui faudra cinq années pour restaurer le château et son parc.

En 1829, le marquis de Vibraye, descendant des Hurault rachète la demeure de ses ancêtres restée soixante dix ans en d'autres mains. Une campagne de restauration est entreprise par Joseph-Antoine Froelicher et poursuivie par Henri et Clément Parent. Le domaine est amélioré, des plantations sont effectuées dans le parc, un jardin anglais est tracé au cours du XIXe siècle. Le château est ouvert au public en 1920

Le château de Cheverny se caractérise par sa symétrie : un pavillon central mince et haut, deux logis de trois travées chacun et deux énormes pavillons d'angles à chaque extrémité. La différence de traitement des - l'une sur cour est en appareil de pierre blanche à refend, l'autre sur jardin où des chaînes de pierres en harpes se détachent sur un médiocre appareil de moellons - donnent à chacune une esthétique particulière.

La distribution a peu changé : elle s'organise autour du pavillon central qui abrite un vestibule et l'escalier d'honneur à rampe droite. Les pièces sont disposées en enfilade est caractéristique des demeures de l'époque précédente.

Le château de Cheverny a le mérite de n'avoir subi extérieurement que peu de transformation. Son décor intérieur, marqué par la présence du peintre Jean Mosnier est caractéristique du style Louis XIII.

Le château de Cheverny, avec son parc et ses dépendances est un édifice majeur pour l'histoire de l'architecture française.

Situation juridique

Edifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 13 février 1926 ; il est la propriété de Monsieur Arnaud de Sigalas.

Bibliographie

- Guide du Patrimoine en région Centre, dir. Pérouse de Montclos.
- B. Jestaz, "Le château de Cheverny", Congrès archéologique de France, 139e session, 1981, p. 162-177

VILLE DE BLOIS

Localisation

Région : Centre
Département : Loir-et-Cher
Canton : Blois centre
Commune : Blois
Dénomination : château, cathédrale, pont

Description

le Château

Haut moyen age : résidence comtale située sur l'éperon fortifié. 9e-10e siècles mention de la chapelle Saint-Calais et d'un donjon. 12e siècle : fondation de la collégiale Saint-Sauveur dans l'avant-cour. 13e siècle : construction de la grande salle et des fortifications entourant l'éperon. 14e et 15e siècles : constructions dans la cour appuyées contre le mur d'enceinte, reconstruction de la tour et d'une grande vis carrées, attribuée à Charles d'Orléans. 1498, 1514 : constructions de Louis XII, bâtiments est et sud, chapelle Saint-Calais, galerie du bâtiment ouest, aménagement des jardins. 1515, 1524 : constructions de François Ier, bâtiment sur la cour, puis bâtiment des loges. Seconde moitié 16e : galerie de Catherine de Médicis, éperon des jardins hauts, aménagement des allées, pavillon de la porte des champs. Début 17e : construction de la grande galerie des jardins bas par Henri IV, terrasses et construction des bastions côté ouest. 1634, 1637 : projets de Mansart pour Gaston d'Orléans, construction du bâtiment ouest, puis abandon du projet. Milieu 18e : effondrement de la galerie des jardins bas. 1788 : édit d'aliénation du château, puis transformation en caserne. A la révolution vente des jardins, destruction des allées. 1810: décret impérial cédant le château à la ville. 1845, 1855 : restauration des bâtiment de Louis XII et de François Ier. 1866 : restauration de la salle dite des états généraux. 1868 : restauration de la chapelle. 1880, 1900 : seconde campagne de restauration des parties hautes du bâtiment de François Ier, restauration de l'aile Gaston d'Orléans. 1932 : construction du grand escalier du bâtiment Gaston d'Orléans. 1957 : vitraux de la chapelle Saint-Calais.

La Cathédrale Saint-Louis ancienne église paroissiale Saint-Solenne

Epoque mérovingienne : premier sanctuaire dédié à St Pierre et cimetière. Fin 10e : construction d'une nouvelle église dédiée à Saint Solenne et d'une crypte pour abriter les reliques du Saint-Vestiges en sous-sol. A partir de

1132 : reconstruction totale dont il subsiste l'étage inférieur de la tour clocher. L'église est alors église paroissiale Saint-Solenne.

1er quart 16e siècle : travaux importants correspondant à la période royale. A partir de 1544 : reconstruction des étages supérieurs du clocher à l'exception du dôme achevé en 1609. 6 juin 1678 : un ouragan renverse totalement l'édifice. Reconstructions en conservant certaines parties de l'église antérieure dans un style gothique de la fin du 17e. 1702 : achèvement des travaux. Avec l'érection de l'évêché de Blois en 1697, l'église se devient cathédrale sous le vocable de Saint-Louis. Milieu 18e : suppression du cimetière, transféré hors les murs. Création de la place Saint-Louis. 1847 : achèvement du décor sculpté du chœur. 1867 : construction d'une abside et de chapelles, et construction de la sacristie adossée au mur sud.

Le pont dit Jacques Gabriel

Après l'écroulement du pont médiéval, le régent autorise le 14 novembre 1716, la reconstruction d'un nouveau pont suivant le devis dressé par Jacques Gabriel, architecte et premier ingénieur des ponts et chaussées. Le nouvel ouvrage devait être édifié en amont du pont médiéval. Les travaux commencent en avril 1717 et s'achèvent le 4 mai 1724. Cependant dès 1723 on aménage les quais des deux rives. Du côté de la ville on détruit une grande portion du mur de ville, et le pont ne se trouvant pas dans l'axe de l'ancienne grande rue, on le fait communiquer avec la rue de la poissonnerie qui est élargie. En 1724 on procède au pavage de la voie et l'on construit au centre du pont la pyramide ornée d'un cartouche, oeuvre du sculpteur Guillaume Coustou. Pendant la révolution la plaque de marbre apposée sur la pyramide et relatant les étapes de la construction disparaît. En 1793 pour retarder une marche éventuelle des vendéens on fit rompre deux arches qui ne furent rétablies qu'en 1803. Du côté du faubourg de Vienne la voûte attenante à l'arche centrale fut minée en 1870 et reconstruite en 1872 à moindre frais : les reins de la voûte furent remplis de sable au lieu d'être faits en maçonnerie : cette malfaçon se révéla lors des bombardements de 1940. L'arche centrale fut aussi endommagée ainsi que la pyramide et le cartouche. Les dommages sont réparés en 1948 et le cartouche refait à l'identique par le sculpteur Gilly.

Situation juridique

Le château : classé M.H. 1840, site castral classé en M.H. 1906, restauré. Voir collection Cahiers du Patrimoine. Annie Cospérec. Blois, la forme d'une ville. Paris, Imprimerie nationale, 1994. p. 30-31 ; 48-58 ; 106-128 ; 209-214 ; 221-233 ; 338-356.

La cathédrale : classée M.H. 1906, restaurée. Voir collection Cahiers du Patrimoine. Annie Cospérec. Blois, la forme d'une ville. Paris, Imprimerie nationale, 1994. p. 32-34 ; 194-197 ; 271-273.

Le pont : classé M.H. 1937, restauré. Voir collection Cahiers du Patrimoine. Annie Cospérec. Blois, la forme d'une ville. Paris, Imprimerie nationale, 1994. p. 281-284.

DOMAINE ET CHATEAU DE CHAMBORD

Localisation et dénomination

Arrondissement de Blois, canton de Bracieux, commune de Chambord -
DOMAINE ET CHÂTEAU DE CHAMBORD - Coordonnées Lambert 2 :
Domaine XO 53 519, XE 54 470, YN 29594, YS 28 720; Château X 53 835, Y 29
100. Cartes IGN 1/25000e Bracieux 1-2, 5-6 et 2121 ouest.

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Le plus important château royal du val de Loire, l'une des oeuvres les plus originales de la Renaissance française.

Description

François Ier, roi-chevalier et roi-bâtitseur.

En 1577, Jérôme Lippomano, ambassadeur de Venise, découvre Chambord, ce bel édifice avec ses créneaux dorés, ses ailes couvertes de plomb, ses pavillons, ses terrasses et ses galeries ainsi que nos poètes de romans imaginent les palais d'"Alcine et Morgane". François roi-bâtitseur a laissé de son règne un bilan architectural éloquent. Mais, de toutes ses demeures, Chambord reste la création la plus étonnante. Le jeune roi décide vers 1518 de bâtir son nouveau château de chasse en Sologne, au bord des marécages où se perd le Cosson. Vingt-cinq ans plus tard, l'édifice atteint les dimensions gigantesques pour l'époque de 156 mètres de long sur 117 mètres de large. Pourtant François Ier choisit dès les premières années du chantier de déplacer le centre du pouvoir du Val-de-Loire vers Paris et l'Ile-de-France. Il laisse le château vide de meubles et d'habitants après chaque bref séjour. Ce singulier état de quasi-abandon va caractériser les deux premiers siècles de l'histoire du château. Ce paradoxe se comprend mieux si l'on admet que Chambord est avant tout un château privé, reflet de l'image magnifique du prince, mais qu'il n'est pas lié à l'exercice du pouvoir royal. Bâti au coeur d'une forêt en bordure de marécages, hors des centres institutionnels de l'Etat, il reste en marge de la vie politique. Le premier et l'un des rares événements politiques de quelque envergure ayant eu Chambord pour cadre, est la réception par François Ier de l'empereur Charles Quint le 18 décembre 1539. La construction de l'aile est étant seulement amorcée, seul le donjon est alors achevé. L'ornementation en est vue et décrite en 1541 par l'écrivain portugais Francisco de Moraes, avec au-dessus de l'escalier les coupoles de la lanterne "couvertes de plomb peint en or et bleu, ainsi que tous les globes dorés et les petits drapeaux", et une autre "lanterne dorée" sur chacune des quatre tours et peut-être sur les quatre tourelles d'escaliers de combles. Charles Quint repart de Chambord ébloui, et la chronique lui prête le sentiment d'y avoir vu "l'abrégé de ce que peut

l'industrie humaine". Pour les contemporains, Chambord évoque sans doute aussi l'image d'une cité utopique, thème cher à la littérature d'alors. Rabelais se réfère sans les nommer à la distribution de ses appartements dans la description de l'idéale abbaye de Thélème. Le roman *L'Amadis de Gaule*, dans la réédition de son quart livre par Nicolas de Herberay en 1543, est illustré de deux gravures du palais imaginaire de l'enchanteur Apolidon, représentations directes du donjon de Chambord. Ses triples portes d'accès aux salles en croix ouvrent sur "les quatre parties du monde", selon Francisco de Moraes reprenant l'image de l'Apocalypse qui décrit la "Jérusalem célestete" comme une cité cubique aux quatre faces percées de portes triples, brillant d'or pur et de cristal.

Le parc de chasse

Quelques années après le début du chantier, en 1523, François Ier décide tout naturellement de doter l'édifice d'un vaste parc de chasse comme l'étaient la plupart des châteaux au XVI^e siècle, pour contenir et sauvegarder le gibier. La construction de ses murs commencée vers 1543 sera interrompue à plusieurs reprises et abandonnée vers 1556. C'est Gaston d'Orléans qui, vers 1645, donne au parc l'extension de 5 433 hectares que nous connaissons et fait achever le mur de pourtour long de 32 kilomètres. Jusqu'au XVII^e siècle, la forêt couvre essentiellement la partie du domaine située au sud du Cosson. Le XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle voient se dégrader, voire se déboiser, cet espace forestier. La couverture forestière d'aujourd'hui doit beaucoup à l'action des princes de Bourbon-Parme après 1820. Le réseau des routes, chemins et layons forestiers se développe de façon rationnelle afin de permettre les chasses à courre organisées jusqu'en 1947.

De François Ier à Henri, comte de Chambord

Les successeurs immédiats de François Ier ne viennent à peu près jamais à Chambord. Louis XIII y passe rapidement à deux reprises. C'est son frère, le remuant Gaston d'Orléans, qui va redonner vie au lieu. Il a reçu le comté de Blois en apanage en 1626 et y est exilé par deux fois, de 1634 à 1643 puis de 1652 à 1660. Pendant ces périodes il réside souvent au château de Chambord qu'il sauve d'ailleurs de la ruine. Louis XIV vient à Chambord avec la cour dès 1668 et y fait alors aménager au premier étage du donjon une suite royale aux dépends des fonctions et des distributions originelles. Le XVIII^e siècle est pour Chambord sinon le plus brillant de son histoire. Le premier hôte du siècle est le roi de Pologne Stanislas Leszczyński auquel le roi Louis XV offre l'hospitalité de 1725 à 1733 lorsque celui-ci est contraint à l'exil. En 1748, le maréchal comte Maurice de Saxe devient pour deux ans l'occupant de Chambord en récompense de ses brillantes victoires militaires au service de la France. Il s'y adonne à sa passion pour la chasse et le théâtre jusqu'à sa mort en 1750. Après la victoire de Wagram en 1809, Napoléon érige Chambord en principauté de Wagram et l'offre en récompense au maréchal Berthier, prince de Neuchâtel et duc de Valangin. En 1820, la veuve du maréchal Berthier obtient de Louis XVIII l'autorisation de vendre Chambord. Cette année-là est celle de la naissance d'Henri de Bourbon, duc de Bordeaux, petit-fils de Charles X. Le comte Adrien de Calonne organise une souscription nationale. Chambord est racheté et offert au nouveau-né

qui prendra le titre de comte de Chambord. Après une mise sous séquestre prononcée en 1914, l'Etat acquiert Chambord en 1932.

L'architecture

On a depuis longtemps prononcé les noms d'architectes italiens à propos de Chambord, mais les sources historiques sûres sont rares et ne permettent pas d'évaluer avec précision l'étendue de leurs interventions. De la conception du château de Chambord ne sont conservés que deux documents. L'architecte André Félibien a dessiné vers 1680 le plan et trois façades d'une maquette, ou modèle en bois, de Dominique de Cortone ayant servi au projet du donjon. Ces dessins représentent un " donjon " carré avec grosses tours rondes aux angles, organisé selon un plan centré. Entre les quatre salles disposées en croix grecque se logent à chaque niveau quatre appartements de plan carré auxquels s'ajoutent peut-être quatre autres dans les tours mais que le relevé n'a pas représentés. Un escalier droit à deux volées parallèles occupe l'une des salles. Les façades portent une ornementation très italienne avec trois niveaux d'arcs reposant sur des pilastres. Entre le modèle de Dominique de Cortone et la réalisation, il paraît clair qu'une pensée magistrale a orienté les choix architecturaux. La clarté et la puissance du projet exécuté ont conduit à examiner, depuis le début du XXe siècle, le rôle éventuellement joué par Léonard de Vinci, présent en Val-de-Loire auprès de François Ier dès 1516. Il travaille dans un premier temps au projet de château et de ville nouvelle pour Romorantin. On rencontre dans ses nombreux croquis d'architecture la trace de recherches qui se rapprochent de la conception de Chambord. Léonard de Vinci meurt quatre mois avant l'ouverture du chantier de Chambord, ce qui n'autorise pas à lui dénier un rôle, y compris de premier plan, dans la réalisation à venir, puisqu'il laisse les idées capables d'inspirer l'évolution du projet. Le modèle en bois était-il une invention architecturale de Dominique de Cortone ou la maquette d'un premier projet de Léonard de Vinci ? On s'accorde aujourd'hui à penser que le plan centré du pavillon de chasse, reprenant la forme architecturale française du donjon à quatre tours, la rigueur géométrique toute italienne du plan, l'idée de l'escalier central à jour surmonté par sa grande lanterne et même les superstructures "flamboyantes" lui sont dus, véritable synthèse entre la science de l'architecte italien et les goûts français de son commanditaire royal. D'un effet caractéristique de la première Renaissance française, toutes les façades s'animent de pilastres verticaux et de doubles corps de moulures horizontales qui encadrent les baies et quadrillent les surfaces pleines. Seuls les deux escaliers en vis hors-oeuvre des ailes est et ouest, bâtis après 1545, montrent l'emploi des ordres antiques. Couverts en coupole, ils portent des colonnes sur deux étages et des personnages en "hermès" au niveau supérieur, ceux de l'escalier ouest étant simplement ébauchés. Le couronnement des façades du donjon est formé d'une corniche à coquilles et modillons en volute portant la balustrade des terrasses.

La construction du château

Le roi et ses maîtres-maçons vont être amenés à modifier les projets initiaux dans un sens plus conforme à l'usage réel du château. Le donjon au plan

massé, dont aucun appartement n'est prééminent, est trop réduit pour être vraiment habitable par la cour. Il sera inclus dans un plan plus vaste où il s'articule avec deux ailes, celle du logis du roi à l'est et celle de la chapelle à l'ouest, et des communs formant une enceinte basse cantonnée de tours. L'éventuel escalier central en vis à quatre montées du projet initial est simplifié en un escalier ouvert à doubles révolutions. Enfin, dans la réalisation qui rappelle l'escalier de Blois, son répertoire décoratif inspiré de l'Italie est lui aussi traité à la française, avec une liberté et une virtuosité étonnantes.

Les étapes du chantier au XVI^e siècle

Les premières étapes du chantier ouvert en septembre 1519 concernent la démolition de l'ancien château des comtes de Blois, la réalisation d'une plate-forme rectangulaire et des fondations du donjon. Le sous-sol instable du marais a dû être raffermi pour résister au poids formidable de l'édifice. Un pilotis de pieux de chêne est enfoncé à espacements serrés jusqu'à une profondeur de 11 à 12 mètres au-dessous du sol actuel de la cour. L'immersion permanente des pieux dans un sol gorgé d'eau garantit leur conservation. Ils supportent un radier de pierre et mortier formant, à 5 mètres de profondeur environ, une plate-forme sur laquelle est bâtie la fondation, haute de 4,80 mètres, épaisse de 4 mètres, qui porte les murs visibles. L'élan est brusquement interrompu en 1524 avec le départ du roi pour l'Italie, sa défaite à Pavie suivie de sa captivité en Espagne. Les travaux reprennent en octobre 1526, et en 1539 le donjon sera achevé pour l'essentiel lors de la venue de Charles Quint. Des travaux de sculpture dans les parties hautes se poursuivront encore pendant quelques années. Une évolution essentielle intervient probablement dans le projet dès 1526 : le roi envisage la construction d'ailes reliées au donjon et contenant à l'est son logis et à l'ouest la chapelle. La liaison devra être assurée par des galeries, dont le raccord avec les tours nord et ouest du donjon, qui déjà sortent de terre, doit être immédiatement prévu. Ceci exige une modification difficile des plans en cours d'exécution, expliquant peut-être l'orientation divergente des appartements du quartier et de la tour sud ainsi que la dissymétrie des façades nord-est et sud-est. Le château à quatre tours devient le cœur du nouveau complexe et mérite alors la qualification de "donjon" qui lui est donnée dès 1527. C'est vers 1538 que l'aile est, sa tour avec son escalier en vis dans-oeuvre et la galerie de liaison sont commencées. Les travaux se poursuivent régulièrement jusque vers 1544. François I^{er} y loge probablement lors de son dernier séjour à Chambord, du 22 février au 14 mars 1545. Peut-être ordonne-t-il à cette occasion la construction de l'escalier en vis hors-oeuvre et du passage sur portique, qui viennent se plaquer sur les constructions antérieures. Dans le même temps, depuis 1540 environ, l'aile ouest et l'ensemble des ailes basses des communs sont progressivement entreprises. Henri II poursuivra lentement le chantier jusqu'à la fin de son règne en 1559. Inachevés les travaux ne reprendront que 120 ans plus tard.

Tableau chronologique des travaux

1519 à 1524 : démolition du vieux château, réalisation du pilotis, de la plateforme et des fondations.

1526 : reprise du chantier après la captivité de François Ier à Madrid et prévision des futures ailes latérales.

1526 à 1535 : le donjon est pratiquement achevé et vitré partiellement. Charpentes et plombs de couverture sont posés en 1538, la dorure des plombs effectuée en 1539 pour la venue de Charles Quint.

1535 à 1544 : l'aile du roi à l'est et la galerie ouest sont achevées ; construction du rez-de-chaussée de l'aile ouest et amorce du reste de l'enceinte que François Ier voit en 1545.

1545 : début de la construction de l'escalier en vis hors-oeuvre et de la coursière extérieure desservant l'aile du roi ; poursuite du chantier de l'aile ouest.

1547 : mort de François Ier.

1547 à 1559 : Henri II n'achève pas la construction de la chapelle, des communs et des autres tours.

1641 à 1643 : Gaston d'Orléans aménage ses appartements dans l'aile du roi et restaure le donjon ruine.

1683 à 1685 : achèvement par l'architecte Jules Hardouin-Mansart de la chapelle, de l'aile ouest, de l'aile des communs, couverts d'un toit brisé, et début de la construction d'écuries au sud du château restées inachevées. Début de l'aménagement des abords : douves, canalisation du Cosson et terre-plein pour un jardin au nord.

1748 : les jardins au nord et les nouveaux ponts sont achevés.

Les maîtres-maçons français

Les seuls hommes de l'art que l'on connaisse dans la construction du château de Chambord sont les maîtres-maçons français. En 1519, l'ouverture du chantier est confiée à Jacques Sourdeau, ancien responsable des travaux à Amboise et à Blois. Pierre Nepveu, dit Trinqueau, qui lui succède en 1522, avait été responsable en 1512 de la transformation de l'ancien château de la mère de François Ier à Romorantin. En 1538, Jacques Coqueau, d'abord simple maçon sur le chantier, en prend la charge. Son dernier successeur connu sera Claude Sourdeau, qui travaille à Chambord de 1561 à 1584.

Le château du XVIIe au XXe siècle

Louis XIV décide l'achèvement du château et en confie de 1681 à 1685 le soin à l'architecte Jules Hardouin-Mansart, assisté de François d'Orbay. Il termine l'aile ouest et le gros oeuvre de la chapelle, les ailes basses des communs qu'il couvre de toits brisés aujourd'hui supprimés, et crée au sud du château une vaste esplanade qu'il envisage d'encadrer d'écuries dont une seule sera commencée et restera inachevée. Seules les douves le long de la façade sont alors réalisées, le canal et les autres douves n'étant achevés que vers le milieu du siècle suivant. En 1748, le maréchal de Saxe qui réside alors à Chambord fait surélever d'un étage et d'un comble le bâtiment d'écuries laissé inachevé par Jules Hardouin-Mansart. En 1748, il ordonne également l'achèvement du jardin en terrasse au nord ; une gravure d'après un dessin de Rigaud le montre agrémenté d'un parterre de broderie. Le château est alors sinon achevé du moins amené à l'état le plus proche de

celui que nous connaissons aujourd'hui. Les Bourbon-Parme, héritiers du comte de Chambord, le sauvent en confiant aux architectes Louis-Victor et Victor Desbois, père et fils, une vaste campagne de 1881 à 1892. Entre 1936 et 1938, le démontage des toits brisés des ailes basses est achevé et permet d'y établir des terrasses. Depuis 1945, de vastes programmes sont menés par l'Etat.

Les appartements

La composition et la répartition des appartements dans le donjon de Chambord sont conçues, pour la première fois dans l'architecture française, selon un système rigoureux définissant des types d'appartements identiques et superposés. Le plan établit huit appartements à chaque étage, du rez-de-chaussée au second : quatre grands appartements de plan carré situés dans les angles des salles en croix, comprenant une pièce principale, la chambre, et six petites pièces : garde-robe, cabinet et oratoire ayant chacun son entresol, plus un petit escalier en vis de communication intérieure ; quatre appartements de plan circulaire dans les tours composés d'une chambre et de quatre petites pièces : un cabinet et une garde-robe entresolés, plus un petit escalier de communication intérieure. Toutes les pièces comportent une cheminée, sauf les cabinets. Au troisième étage, les appartements ouvrant sur la terrasse ont le même plan mais ne comportent pas d'entresols. Les combles, aujourd'hui vides, étaient aménagés sur deux niveaux, le second était occupé par des chambres avec garde-robe ou cabinet sans jour ni cheminée. Seuls les appartements des deuxième et troisième étages du donjon conservent encore leurs distributions d'origine. Ils n'ont pas été modifiés comme ceux des niveaux inférieurs.

Les escaliers

Les organes de circulation sont un reflet du caractère systématique et répétitif des distributions des appartements. Les quatre salles disposées en croix, par où l'on pénètre dans le donjon, l'escalier central à doubles révolutions, les terrasses, les escaliers hors-oeuvre, les passages extérieurs sur portique, les galeries intérieures, les galeries à arcades ouvertes en façade, les multiples escaliers intérieurs établissent un réseau complexe, à l'image d'une véritable ville avec ses avenues, rues et ruelles.

Le grand escalier

L'escalier ouvert à doubles révolutions de Chambord, porté par huit piliers, surmonté au-dessus des terrasses d'une tour lanterne à deux lanternons, est tout à la fois le plus vaste, le plus merveilleusement décoré, le plus étonnamment situé au coeur du château et le plus audacieux avec ses deux spires imbriquées autour d'un noyau creux. Ce noyau, percé d'ouvertures laissant apercevoir depuis l'un des deux escaliers ceux qui empruntent l'autre, est aussi percé à sa base d'un passage permettant de le traverser pour atteindre l'entrée de l'autre vis sans avoir à contourner l'ensemble. On peut alors apprécier l'audace de sa construction par la vision intérieure du noyau creux. Interrompu au niveau des terrasses, l'escalier double est prolongé par un escalier en vis de taille réduite placé dans le noyau, jusqu'à une terrasse circulaire, puis jusqu'au premier lanteron. Le décor sculpté du grand

escalier est d'une exceptionnelle qualité. Le répertoire décoratif d'Italie y est associé aux motifs végétaux ou animaux, aux figures humaines ou monstrueuses, traités avec une verve qui rappelle celle des sculpteurs du gothique flamboyant. Le style évolue au fil de l'ascension, témoignant de la durée du chantier et des changements d'équipes. L'artiste qui réalisa les chapiteaux entre le rez-de-chaussée et le premier étage pratique un art d'une rare finesse, faisant d'autant plus regretter l'anonymat où les lacunes documentaires le maintiennent. On peut noter la manière dont les chapiteaux rampants des pilastres suivent la pente de l'escalier, et la forme élaborée des balustres de la.

La suite royale du XVIIe siècle

A l'époque de Louis XIV, le rituel de la vie publique ordonné par l'étiquette se traduit dans l'architecture par la disposition hiérarchique en enfilade des pièces de l'appartement du roi. En 1668, la mise en oeuvre de ce principe est réalisée pour Louis XIV au premier étage du château de Chambord, en reliant les appartements carrés ouest et nord et la salle nord de la croix, ce qui constitue une altération profonde du système architectural initial du donjon. L'appartement du roi s'aligne au milieu de la façade principale, comme à Versailles, position révélatrice du rang qu'attribuait Louis XIV au pouvoir royal.

Le second étage : les quatre salles en croix

Les salles en croix grecque du second étage doivent résister au poids du dallage de la terrasse. Pour cela elles furent couvertes de voûtes en berceau en anse de panier ornés de caissons sculptés. A l'époque de leur construction, elles constituaient en France une véritable nouveauté. Elles prenaient leur inspiration en Italie dans les monuments antiques ou dans les arcs de la croisée du transept de la nouvelle basilique Saint-Pierre du Vatican.

Les terrasses

En gravissant l'escalier jusqu'à son sommet, on atteint les terrasses qui offrent le spectacle foisonnant de pavillons et de tours surmontés de hautes toitures d'ardoise et d'une grande variété d'éléments architecturaux : des toitures coniques à lanternons, des souches de cheminées qui contiennent jusqu'à douze conduits de fumée parallèles, des tourelles d'escaliers couvertes en coupole, des lucarnes à gable et candélabres et la lanterne de l'escalier culminant à 33 mètres. Tous sont porteurs de figures et d'ornements sculptés, salamandres, angelots, niches à coquille, ainsi que de motifs géométriques d'ardoise en placage, imitant les incrustations de marbre à la mode d'Italie qui avaient tant impressionné les occupants français à la chartreuse de Pavie ou à la chapelle du Colleone à Bergame. A cela s'ajoutait la dorure des coupoles et des plombs de couverture. Francisco de Moraes nous décrit en 1541 les lanternes de l'escalier "toutes les deux couvertes de plomb peint en or et bleu, ainsi que tous les globes dorés et les bannières... Les quatre tours s'élèvent en pyramide avec une lanterne dorée semblable à celle de la vis, mais deux fois moins haute. Les coins où se

trouvent les chambres s'élèvent également... en pyramide carrée ayant à leur sommet des lanternes comme dans les tours".

L'aile est : le logis de François Ier

A l'origine, dans le donjon, les appartements, tous semblables à chaque étage, se répartissaient selon deux modèles, un logis carré et un logis de tour. Aucun ne se distinguait par son importance, pas même celui du roi. A partir de 1541 peut-être, le roi décide d'installer son logis hors du donjon, en adaptant l'aile est et sa tour, en construction depuis 1538 environ, et déjà reliée au donjon par une galerie. L'aile du roi est rendue autonome après 1544-1545 par un nouvel escalier en vis à jour hors-œuvre accolé à l'angle des deux façades et par un passage extérieur sur portique. Situé à la fois dans la tour et dans l'aile, le logis de François Ier s'inspire de ceux du donjon avec une chambre, une garde-robe, un cabinet et deux entresols. Il s'y rajoute deux éléments majeurs : une salle et un cabinet supplémentaire orné d'un décor précieux. A l'étage supérieur, un logis semblable, mais sans second cabinet ni entresols, est conservé dans son état initial, à l'exception de la salle elle aussi cloisonnée au XVII^e siècle. Il était vraisemblablement destiné à la reine.

L'aile ouest : la chapelle

Symétriquement opposée au logis de François Ier, la chapelle ne se distingue de l'extérieur que par la croix placée au sommet de la haute toiture qui coiffe la tour. Cette discrétion tient à l'insertion de son volume de 30 mètres de long, 10 mètres de large et 15 mètres de haut dans la masse de la tour et de l'aile adjacente dont elle occupe toute la hauteur. Tournant le dos aux modèles traditionnels du gothique finissant, elle montre l'introduction d'une nouveauté directement inspirée de l'Antiquité romaine qui avait enthousiasmé François Ier en 1533 lors de son passage à Nîmes : l'emploi des ordres jumelés, dont l'architecte italien Sebastiano Serlio, qu'il avait invité en France en 1540, était l'un des initiateurs. On les voit ici mis en œuvre vers 1546-1547. Elle ne reçut sa voûte et sa couverture qu'en 1685, et son dallage ne fut posé qu'en 1742.

Chronologie

1494-1495 : Charles VIII engage les guerres d'Italie d'où il revient avec Dominique de Cortone et autres artistes.

1499 : Louis XII retourne en Italie. Il nomme Léonard de Vinci son "peintre et ingénieur ordinaire".

1515 : François Ier devient roi, remporte la bataille de Marignan dans le Milanais et construit une aile nouvelle au château de Blois.

1516 : arrivée de Léonard de Vinci à Amboise.

2 mai 1519 : mort de Léonard de Vinci au Clos-Lucé.

6 sept. 1519 : décision d'ouvrir le chantier du château de Chambord.

1525 : après la défaite de Pavie, François Ier est emmené en captivité à Madrid.

18 déc. 1539 : réception de Charles Quint au château de Chambord. Le donjon est achevé, les ailes et l'enceinte amorcées.

- 1541 : l'écrivain Francisco de Moraes, secrétaire de l'ambassadeur de Portugal, donne la première description de Chambord.
- 1542 : création de la capitainerie des chasses de Chambord.
- 1544 : achèvement de l'aile orientale et du logis du roi.
- 22 fév - 14 mars 1545 : dernier séjour de François Ier à Chambord.
- 1547 : mort de François Ier.
- 1552 : ratification à Chambord du traité d'alliance entre Henri II et des princes allemands contre Charles Quint.
- 1559 : à la mort de Henri II, le chantier de Chambord est interrompu.
- 1570 : la charpente de la chapelle inachevée du château de Chambord est offerte par Charles IX à l'église Saint-Solenne de Blois.
- 1577 : Jérôme Lippomano, ambassadeur de Venise auprès d'Henri III, découvre le château de Chambord.
- 1614 et 1616 : Louis XIII enfant et son frère Gaston d'Orléans séjournent brièvement à 2 reprises à Chambord.
- de 1634 à 1643 et de 1652 à 1660 : séjours et travaux de restauration de Gaston d'Orléans.
- 1643 : les Johanne de la Carre, seigneurs de Saumery, obtiennent la charge de capitaine des chasses et de gouverneur du château et du parc de Chambord qu'ils conserveront jusqu'en 1784.
- 1659 : Mazarin en chemin pour l'Espagne où il va signer le traité des Pyrénées s'arrête à Chambord.
- 9 juillet 1660 : Louis XIV fait un premier séjour à Chambord avec Marie-Thérèse d'Autriche.
- 1666 : le village de Chambord est érigé en paroisse et l'église Saint-Louis devient église royale.
- 1668 : la nouvelle suite royale est aménagée au premier étage du donjon.
- 6 octobre 1669 : première représentation au roi du Monsieur de Pourceaugnac de Molière et Lully à Chambord.
- 14 octobre 1670 : création du Bourgeois gentilhomme au château de Chambord.
- 1680-1685 : chantiers des architectes Jules Hardouin-Mansart et François d'Orbay pour achever le château de Chambord. du 6 septembre au 28 octobre
- 1685 : dernier séjour de Louis XIV à Chambord.
- 24 juillet 1686 : l'ambassade de Siam dîne au passage au château de Chambord
- 1700 : Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, passe par Chambord en se rendant en Espagne où il deviendra le roi Philippe V.
- 1725 : Louis XV épouse Marie Leszczyńska.
- 1725-1733 : Stanislas Leszczyński, roi de Pologne en exil, séjourne à Chambord.
- 1748-1750 : séjour du maréchal comte Maurice de Saxe auquel Louis XV a offert Chambord en 1746 en récompense de la victoire de Fontenoy.
- 1784 : le duc de Polignac est nommé gouverneur du château de Chambord.
- Du 22 octobre au 9 novembre 1792 : vente du mobilier et des boiseries du château.

1793 : la municipalité de Chambord et le district du Blois ont pour projet de démolir le château.

1794 : installation d'une fabrique de poudres et salpêtres au château.

13 messidor an X : Chambord est affecté à la 15^e cohorte de la Légion d'honneur qui n'y vient pas.

1808 : un projet de restauration, demandé à l'architecte Pierre-François-Léonard Fontaine, reste sans suite.

1809 : le domaine de Chambord est érigé en principauté de Wagram et donné au maréchal Louis Alexandre Berthier. Sa veuve obtiendra de Louis XVIII l'autorisation de le vendre en 1820.

1820-1821 : le comte Adrien de Calonne lance une souscription nationale pour offrir Chambord au duc de Bordeaux, dernier héritier des Bourbons, né en 1820.

1830 : Louis-Philippe exile les Bourbons de la branche aînée. Le château de Chambord reste inhabité.

1870-71 : un hôpital de fortune est installé au château de Chambord pour soigner les blessés des armées de la Loire lors de la guerre franco-allemande. Portes et boiseries servent de combustible pour le chauffage.

1871 : Henri, duc de Bordeaux, comte de Chambord, prétendant légitimiste au trône sous le nom d'Henri V, vient pour la première fois à Chambord. Il y a fait réunir le carrosse et les voitures prévus pour son entrée à Paris. Il y date son manifeste dit "du drapeau blanc".

1881-1892 : restauration du château par les architectes Louis-Victor et Victor Desbois, père et fils, sous le contrôle de M. Grenouillot, architecte en chef des monuments historiques.

1914 : le prince Elie de Bourbon-Parme, l'un des propriétaires de Chambord, combattant dans les rangs de l'armée austro-hongroise, le domaine est mis sous séquestre.

1932 : l'Etat devient propriétaire de Chambord contre une indemnité de onze millions de francs versée au prince Elie de Bourbon-Parme.

Situation juridique

Le château propriété de l'Etat est géré par la CNMHS. Il fait l'objet de programmes de restauration et d'entretien sur des crédits Etat gérés par la CRMH Centre (restauration des corniches du donjon en cours, celle de la lanterne est achevée).

1840 : Prosper Mérimée inscrit le parc et le château de Chambord sur la première liste des MH.

1947 : Chambord devient réserve nationale de chasse.

1981 : L'Unesco inscrit Chambord au patrimoine mondial.

1997 : classement des abords du château.

Existence d'un plan de gestion cynégétique et forestier du parc (ONF-ONC) pour permettre le maintien d'une densité de gibier propice aux chasses officielles.

CHATEAU FORTIFIE DE BEAUGENCY

Commune

Beaugency (Loiret)

Localisation et dénomination

Beaugency est située à 25 km au sud-ouest d'Orléans sur la rive droite de la Loire. Le château est implanté sur le coteau du plateau beauceron de la Petite Beauce longé à son pied par le fleuve.

Description des édifices concernés

Il est utile avant toute analyse de rappeler qu'à l'origine le château de Beaugency comprenait le logis seigneurial (actuel musée), le donjon et la collégiale, maintenant église paroissiale Notre-Dame. Le tout était enclos à l'intérieur d'une enceinte dont il reste des éléments non négligeables. Cet ensemble fortifié situé en contrebas du plateau commandait le débouché sur la rive droite du pont traversant la Loire.

Le donjon

Le donjon barlong qui nous est parvenu assez bien conservé, atteste par ses dimensions (23, 77 m x 19, 75 m de côté, 36 m de haut) l'importance de la seigneurie. Cette grosse tour appelée Tour de César et citée au XIII^e siècle dans les *Miracles de Saint Lifard*, était emmottée sur environ 6 m et environnée d'une double enceinte ou chemin concentrique. La salle basse, qui était en partie sous la motte, avait deux vaisseaux égaux, hauts de 8 m sous voûtes en berceau, séparés par une rangée de trois arcades. Cette salle n'était éclairée sur deux de ses faces que par d'étroits jours haut placés. Un escalier dans le mur, dont l'accès ouvert à 6 m de haut nécessitait une échelle, reliait cette salle à celle du premier étage. A ce niveau s'ouvrait la porte du donjon à l'est. Les étages (quatre au total, au-dessus de la salle basse) conservent les traces de nombreux jours d'origine, peu ouverts, au fond de niches voûtées en plein-cintre ou ébrasées intérieurement, comme à Loches. En 1305, les comptes royaux enregistrent le percement de 18 fenêtres à la tour de Beaugency : elles correspondent à peu près à l'emplacement des actuelles fenêtres à meneaux qui paraissent plutôt dater de l'époque de Dunois. De cette époque semble dater aussi la construction ou la reconstruction des arcades et piles superposées qui reprenaient l'alignement de celles de la salle basse aux premiers deuxième et troisième étages. Autres aménagement de confort dont on ne sait s'il existait avant sa reprise au XV^e siècle : les deux cheminées percées au milieu des grandes

faces de chaque étage. Les échauguettes qui couronnent deux des angles, au quatrième étage, ne paraissent pas antérieures au XVe siècle. Ce donjon, qui doit être sensiblement contemporain de celui de Loches, est plus pauvrement parementé ; à l'ouvrage d'accès hors-oeuvre de Loches a été préféré un escalier de bois intérieur plus économique. Les guerres de religion entraînèrent la ruine du donjon, incendié en 1567. A la fin du XVIIe siècle, la chemise était presque entièrement détruite ; les jardins de l'abbaye Notre-Dame s'étendaient aux flancs de la motte, qui ne fut déblayée qu'au début du XIXe siècle. En 1840, les voûtes de la salle basse, dont les piles venaient d'être détruites, s'effondrèrent, entraînant dans leur chute les arcades des étages.

Le logis

Construit vers 1440 par Dunois à l'est du donjon le logis n'est qu'un manoir appuyé à l'enceinte castrale contre la porte d'entrée que surmonte la chapelle Saint-Georges. Toutefois des traces d'une baie géminée cintrée sur la façade sur cour du logis semble bien indiquer un logis primitif contemporain du donjon. C'est un logis à deux étages sur rez-de-chaussée desservi par une tour d'escalier sur cour. Les autres ailes sur cour, dont le corps d'entrée, semblent dater des travaux du petit fils de Dunois, le cardinal de Longueville. Vers 1530, celui-ci avait ainsi relié le château à la porte du donjon par une galerie qui a disparu.

L'abbaye Notre-Dame

L'église de l'abbaye Notre-Dame fut construite dans la première moitié du XIIe siècle par les chanoines de Saint Augustin, dans l'enceinte de la forteresse de Beaugency approximativement sur l'emplacement d'une église plus ancienne dédiée à Sainte Marie et aux saints martyrs Firmin, Fuscien Victorin et Gentien. Elle fut un lieu de pèlerinage important pendant tout le Moyen Age. Mise à sac pendant les guerres de religion (1567), elle brûla dans ses parties hautes. Elle se dégrada pendant trois quarts de siècle. En 1642, les chanoines de la Congrégation de France (les génovéfains) s'installèrent dans l'abbaye et entreprirent de restaurer l'église et de reconstruire les bâtiments abbatiaux (fin du XVIIe siècle). Escalier suspendu sur voûtes. En 1793, l'église fut érigée en "temple de la raison". L'église présente un plan continu à collatéraux, transept non saillant (trait que l'on retrouve dans nombre d'églises de la région jusqu'à la Renaissance), et déambulatoire avec chapelle d'axe et deux chapelles rayonnantes. L'abside avec son élévation à trois niveaux évoque, dans des dimensions plus modestes, l'abside de Saint-Benoit-sur-Loire. La nef est couverte de fausses voûtes d'ogives posées 1663 à 1665, lors de la campagne de restauration. Les voûtes prennent appui sur un pilastre qui s'élance au-dessus des colonnes de la nef ; ce pilastre était destiné à supporter le couverture d'origine, placé environ deux mètres au-dessus de la voûte actuelle, et se prolonge dans le comble jusqu'au sommet du mur gouttereau. L'absence de véritable système de contrebutement, le peu d'épaisseur des murs, le plan des supports de la nef (simples colonnes), et les multiples percements indiquent à l'évidence que le couverture d'origine était une charpente dont les entrails reposaient sur ces pilastres.

Les collatéraux, dont le couverture détruit dans l'incendie de 1567 ne fut reconstruit qu'en 1684, sont voutés en ogives. On voit toutefois le départ des rouleaux de la voûte primitive, probablement une voûte d'arêtes comme celle que l'on observe aux collatéraux du chœur et au déambulatoire. Les travées droites du chœur sont également couvertes de fausses voûtes en lambris, tout comme l'abside.

La modénature et la décoration sculptée sont assez sommaires : des chapiteaux corinthiens altérés ou des chapiteaux historiés (un chapiteau de l'abside représente le combat de David et Goliath) ; les culs de lampe marquant le départ des pilastres sont assez grossièrement sculptés. On note cependant un travail plus fin dans les deux premières travées .

La première travée du collatéral de droite est occupée par une tour carrée ; à l'intérieur, escalier suspendu sur voûtes. Lors des travaux de restauration du XVIIe siècle, cette tour fut recouverte par un dôme de plomb surmonté d'une lanterne (1683) qui fut descendu en l'an III et remplacé par un toit en pavillon. La chapelle accolée au collatéral de gauche date de 1876.

Place des monuments dans une typologie

En ce qui concerne les donjons romans quadrangulaires à contreforts plats à l'instar de celui de Beaugency nous pouvons signaler pour l'aire ligérienne ceux de Montrichard, Montbazou, Semblançay et Loches par exemple. Pour l'église Notre-Dame, l'élévation de son abside n'est pas sans évoquer dans des proportions moindre celle de l'abbatiale de Saint-Benoit-sur-Loire. Enfin le logis Dunois, avec sa tourelle d'escalier hors oeuvre en façade, constitue un exemple courant de logis seigneurial durant la seconde moitié du XVe siècle et le début du XVIe siècle.

Situation juridique

Tour dite de César (Donjon) : classement par liste de 1840

Château de Dunois : Château à l'exclusion des parties classées: inscription par arrêté du 16 juillet 1925. Pavillon carré du 16e siècle donnant sur la place de la Barrière ; tourelle d'escalier hexagonale dans la cour avec les bâtiments en aile à gauche et à droite ; petite tourelle circulaire contenant l'oratoire du cardinal de Longueville ; ancienne chapelle dans l'aile droite : classement par arrêté du 18 août 1926

Eglise Notre-Dame : classement par liste de 1862

MEUNG-SUR-LOIRE Château et collégiale Saint-Liphard

Localisation

France
Région Centre
Arrondissement d'ORLEANS (20 km au sud-ouest)
Commune: MEUNG-SUR-LOIRE
Château et collégiale Saint-Liphard.

Cartes:

Carte Michelin n° 64. Echelle de 1/200 000
Carte topographique I.G.N. n° 2120 est. Echelle de 1/ 25 000.

Plans:

Extrait du plan cadastral, section H. Echelle de 1/ 250
Plan masse du château. Dossier de recensement. C.R.M.H.

Le château et la collégiale de Meung-sur-Loire sont situés sur la rive droite de la Loire, à la confluence orientale des Mauves avec la Loire. Le site est établi à flanc de coteau.

Place des monuments dans une typologie liée à la vallée de la Loire □

A l'époque mérovingienne, Meung-sur-Loire existe en tant qu'agglomération, point de passage sur la Loire, mais sur l'autre rive des Mauves. Ce bourg, paroisse primitive, prolonge chronologiquement celui de l'époque romaine nommé Magdunum (ville sur lieu élevé) a une origine gauloise vraisemblable. Le castrum qui défendait le passage aurait été détruit au début du Vème siècle.

Au Vème siècle, un saint anachorète nommé Lifard, aurait créé un monastère qui deviendra collégiale au 11ème siècle. La collégiale Saint-Liphard avec le châtelet attenant dit "tour Manassès de Garlande" est un des grands monuments à la fois religieux et militaire du Loiret. Depuis sa fondation, l'église est étroitement liée au château voisin, les deux édifices ne formaient alors qu'un seul ensemble et avaient un même propriétaire, les évêques d'Orléans. Ils édifièrent alors un ensemble complet de bâtiments, formant pratiquement une ville à côté de la ville.

Cette liaison étroite entre l'édifice civil et l'édifice religieux au Moyen-Age, ne subsiste aujourd'hui qu'entre le clocher-porche et la tour "Manassès de Garlande".

Rappel historique et description

Le château de Meung-sur-Loire fut la résidence des évêques d'Orléans, seigneurs de Meung, qui furent maîtres d'ouvrages de toutes les campagnes de construction.

Le premier château, adossé à l'église, a été construit pour Manassès de Garlande, évêque de 1146 à 1185. De plan trapézoïdal, percée de rares ouvertures et cantonnée de deux tours circulaires tournées vers le château, cette tour présente des dispositions d'une grande analogie avec les donjons seigneuriaux construits au XI^{ème} siècle par Foulques Nerra en Touraine.

Manassès de Seignelay (évêque de 1207 à 1221) fit bâtir un nouveau château, proche du premier, qui constitue le noyau du château actuel. C'était un grand corps de logis rectangulaire cantonné d'une tour à chaque angle (trois de ces tours sont encore visibles, la quatrième a été noyée dans les adjonctions du XVIII^{ème} siècle). Pendant tout le XIII^{ème} siècle et la première moitié du XIV^{ème} siècle, le château fut le véritable palais épiscopal.

Durant la guerre de Cent Ans, il joua le rôle d'une forteresse.

Le corps du XIII^{ème} siècle a été doublé sur sa face antérieure (côté de l'accès actuel) par un corps et une tour d'entrée, au début du XVI^{ème} siècle, pour François de Brilhac (évêque de 1473 à 1504) ou pour Christophe de Brilhac (évêque de 1504 à 1514).

L'évêque Fleuriau d'Armenonville (évêque de 1716 à 1733) donna au château son aspect actuel sur le parc. Le corps du XIII^{ème} fut en partie "éventré" pour dégager une cour d'honneur bordée sur trois côtés de façades traitées dans un esprit classique.

Louis de Jarente de La Bruyère, exilé à Meung en 1768, après la disgrâce de Choiseul, commanda, peut-être à Louis-François Trouard, actif à la cathédrale d'Orléans, la chapelle et son vestibule, oeuvre néo-classique exemplaire édifée en 1784. Il fit aussi construire un pavillon d'agrément (attribué à Louis-Denis Le Camus, l'architecte de Choiseul à Chanteloup), qui témoigne des aménagements fastueux du château et des jardins à la fin du XVIII^{ème} siècle.

La collégiale Saint-Liphard :

La partie la plus ancienne appartient au clocher-porche, du XI^{ème} siècle.

La tour "Manassès de Garlande" (milieu du XII^{ème} siècle) est venue s'adosser au clocher.

Le plan général de la collégiale avec son transept aux extrémités arrondies, peut être attribué à la fin du XII^{ème} siècle. Les travaux n'ont été achevés qu'à la fin du XIII^{ème} siècle en formant un ensemble architectural très homogène.

Aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, les bas-côtés de la nef sont percés de chapelles, aménagées entre les arcs-boutants.

A l'époque classique, une sacristie est édifée le long du bas-côté sud, accessible depuis le bras du transept.

Les travaux de restauration du XIXème siècle ont surtout porté sur la mise en valeur de l'édifice, soulignant sa très grande homogénéité.

Situation juridique, □ Situation de propriété

Château : Propriété d'une société civile immobilière.

Tour "Manassès de Garlande" : commune de Meung-sur-Loire.

Collégiale Saint-Liphard : commune de Meung-sur-Loire.

Protection au titre des monuments historiques:

Château:

Chapelle du 18ème siècle : inscription par arrêté du 14 avril 1944.

Château, y compris ses parties souterraines attenantes ; pavillon de musique pavillon vers la Loire dit "le billard" ; cul de basse-fosse transformé en glacière (cad. H 1017, 1018, 1021, 1027) ; sol des parcelles H 1017, 1021 à 1024, 1027 (pour sa partie délimitée comme suit : à l'est, par la place du Martroy, la collégiale Saint-Liphard et la parcelle 1022 ; au sud, par la parcelle 1017; à l'ouest, par le château ; au nord-ouest, par une ligne fictive entre la tour nord du château et l'angle sud-est de la parcelle 1026 ; au nord, par la parcelle 1025 : inscription par arrêté du 7 mars 1988.

Ruines de l'ancien château (tour Manassès de Garlande, cad. H 1027): classement par arrêté du 8 septembre 1988.

Eglise Saint-Liphard: classement par liste de 1840.

Objets mobiliers protégés.

Etat de conservation:

Une opération de restauration générale de la Tour Manassès de Garlande, récemment devenue propriété communale, est prévue sur l'exercice 1998.

La restauration générale de la collégiale Saint-Liphard engagée depuis plusieurs années, se poursuit en 1998, par la restauration des enduits intérieurs.

VILLE D'ORLEANS

Situation et dénomination

Située au carrefour des voies de communications nord-sud et est-ouest, -un pont fut très tôt construit - , à l'embouchure de deux petits affluents qui assurent un abri pour les bateaux, le site d'Orléans sur la rive droite de la Loire a très tôt favorisé l'implantation de l'Homme. Dès le Ier siècle av.J.C l'oppidum de Cenabum décrit par César dans ses *Commentaires de la guerre des Gaules* comme une ville fortifiée munie d'un pont, s'affirme comme un noeud de communication et une place commerciale vivante : un port fluvial se développe ainsi qu'un marché alimenté par les cultures en provenance de la Beauce.

C'est une position de ville pont et de carrefour de voies commerciales qui assurera à la ville d'Orléans un développement continu.

Au cours du IVe siècle, la ville prend le nom de civitates Aurelianorum dont le vocable d'Orléans est issu.

Description

Cenabum est conquise par les Romains en 52 av. J.C. la ville sera munie de toutes les infrastructures usuelles pour une cité romaine : théâtre, forum, établissements thermal ... La ville reste "ouverte" durant tout le bas Empire. Ce n'est qu'après les grandes invasions du IVe siècle qu'une enceinte est élevée.

Orléans se développe très vite hors de ses remparts et de nouvelles enceintes seront régulièrement édifiées pour protéger les nouveaux faubourgs. Ainsi, prend corps la physionomie de la ville. Le pont antique est réédifié en pierre en 1120.

Le XIVe siècle et la guerre de cent ans marquent profondément la ville d'Orléans et plus encore le faubourg Saint-Aignan non pourvu d'une enceinte. Les Orléanais abattront par deux fois le quartier pour éviter que les Anglais ne s'y retranchent.

En 1429, ces derniers élèvent à l'Ouest des bastilles parallèles à l'enceinte. La ville sera délivrée par Jeanne d'Arc en avril ou mai de la même année.

Au XVe siècle, Orléans profite de l'essor économique et démographique : nombre de maisons et de bâtiments publics sont réédifiés ou mis en chantier. En 1466, Louis XI ceint d'une muraille le faubourg Saint-Aignan. en 1486, le duc d'Orléans, futur Louis XII agrandit encore l'enceinte ; les boulevards reprennent aujourd'hui son tracé.

La contre réforme va de nouveau stimuler l'action constructive quelque, peu ralenti par les guerres de religion. Le plus grand chantier est celui de la cathédrale. Les aménagements urbains conduisent à l'aménagement d'un nouvel axe nord-sud et à la construction entre 1751 et 1760 d'un nouveau

pont à cent mètres en aval du pont médiéval très gravement endommagé. La rue royale au débouché de ce pont sera tracé entre 1754 et 1756.

A la fin du XVIIIe siècle, la ville est de nouveau "ouverte", ceinte seulement d'un mail planté à l'emplacement de l'enceinte inutile. La ville déclinera cependant peu à peu durant le XIXe siècle : déclin des industries, de la marine de Loire, rendez-vous manqué avec le train en seront les principaux facteurs.

La seconde guerre mondiale marquera gravement la ville. Les bombardements détruisent une grande partie du centre ville. Ces destructions massives ont entraînés la un ambitieux programme d'urbanisme à partir du projet élaboré en 1940 par l'architecte Jean Royer.

Description de quelques uns des édifices les plus importants d'Orléans

le pont George V

Ainsi dénommé depuis la guerre de 1914-1918, le pont royal fut élevé entre 1751 et 1760 sur les plans de l'architecte Jean Hupeau. Il succède au vieux pont médiéval dit pont des Tourelles, lieu des hauts faits d'armes de Jeanne d'Arc et victime des trop nombreuses guerres qui l'ont endommagés.

Le nouveau pont est composé de 9 arches inégales décroissant faiblement du centre vers les rives. Aucune construction ne venait l'encombrer. Endommagé par le bombardement de 1944 il fut restauré en 1947.

La cathédrale Sainte Croix

Le premier évêque est attesté en 346 et la première cathédrale dédiée à Saint-Etienne le sera au IVe siècle. Entre le VIIe et le IXe siècle appartenait aux églises de pèlerinage ; victime d'un écroulement en 1278 elle ne nous est connue que par quelques fondements mis au jour en 1889.

Le chantier de l'édifice actuel commence en 1287 et le chœur est achevé en 1329. fermé durant la guerre de cent ans, le chantier reprend, au niveau du transept, dans la seconde moitié du XIVe siècle. Un clocher est édifié à la croisée en 1512 ; les premiers travées de la nef le seront au début du XVIe siècle ; elles seront reproduites par la suite dans tout l'édifice. En mars 1568 les huguenots faisaient sauter les piliers de la croisée entraînant la ruine du transept, des travées voisines et des vaisseaux du chœur. Par édit de 1599, Henri IV décide que le trésor royal financera la reconstruction affirmant ainsi le catholicisme comme religion d'Etat. L'édifice sera reconstruit en style gothique. Ce choix sera constamment suivi assurant ainsi une continuité stylistique très grande malgré un prolongement exceptionnel du chantier puisqu'il ne s'achèvera qu'en 1829.

Le chœur est reconstruit de 1605 à 1623 sur les bases du plan médiéval encore visible au sol ; les chapelles ouvrant sur le déambulatoire avaient subsisté. La voûte détruite fut reconstruite sur le modèle de celles de la basilique de Cléry ; effondrée en 1904 elle sera refaite à l'identique.

En 1624-1626 s'ouvre une sorte de concours pour les façades du transept élevé par Jehan Levesville puis par Claude Johannet entre 1623 et 1636. Salomon de Brosse, Androuet de Cerceau Charles du Ry... se pencheront sur le programme des nouvelles façades qui pourraient être soit "à l'antique" (classique) soit "à la moderne" (gothique).

Le projet de Martellange proposant une façade gothique fut retenu. Le chantier s'éternisera et connaîtra quelques modifications : la rose a été agrandie et dotée en 1675 d'un soleil à l'effigie de Louis XIV. A la croisée, une flèche en forme d'obélisque est élevée entre 1642 et 1662. Détruite dès 1691, elle sera reconstruite de 1708 à 1723 par Jules-Hardouin mansart puis par Robert de Cotte et remplacée en 1858 par l'actuelle flèche néo-gothique.

Le chantier de la nef commencé en 1601 s'achèvera en 1829. Dans son état définitif la nef paraît homogène ; quelques détails, cependant, permettent de distinguer les travées du XVIe siècle : modénature, volume des clés de voûtes ... le massif antérieur a été enlevé selon un projet de Guillaume Hénault et Robert de Cotte approuvé en 1708 par Louis XIV. Il fut modifié par Gabriel et achevé en 1790.

Inauguré en 1829, la cathédrale Sainte Croix n'a donc jamais cessé d'être l'objet de toutes les attentions. Une campagne de restauration du massif occidental est actuellement en cours ; un vitrail va être posé dans la chapelle des évêques, l'orgue de choeur fut l'objet d'une restauration complète en 1995-1996.

Saint-Aignan

Situé à l'Est des murailles de la ville, l'abbaye Saint-Aignan est fondée vers le VIIIe siècle sur l'emplacement du tombeau de l'évêque, vainqueur d'Attila en 453. On ne sait rien des constructions qui ont précédées celles ordonnées par Robert le Pieux. Le martyrium encore visible aujourd'hui est sans doute antérieur à l'église de Robert le Pieux.

Hugues Capet fut abbé laïc de Saint-Aignan, son fils Robert le Pieux fit reconstruire l'église ; la dédicace aura lieu en 1029. L'édifice est détruit en 1359 par les orléanais lors de la destruction du faubourg Saint-Aignan pour éviter qu'en cas de siège, les Anglais ne s'y retranchent. La crypte et le choeur, retrouvés lors de fouilles, permettent cependant d'en avoir une idée assez précise. Le choeur était muni d'un déambulatoire à cinq chapelles rayonnantes. Des bas-côtés flanquaient la nef sans doute surmontée de tribune. La crypte remaniée et partiellement comblée contient des sculptures sans doute parmi les plus anciennes de l'art roman.

L'église détruite en 1359 est reconstruite sous Charles V puis à nouveau détruite pour les mêmes raisons en 1429. L'église actuelle est commencée sous Charles VII à partir de 1439. Les blasons des clefs de voûtes du vaisseau central et du choeur le rapellent. L'ouvrage est achevé par Louis XI qui inclura le faubourg dans la nouvelle enceinte. L'église consacrée en 1509 est de nouveau saccagée entre 1562 et 1567 par l'armée protestante de Condé. La nef est détruite et le portail flamboyant est mutilé. Elle ne sera par reconstruite.

Ancien évêché

L'ancienne demeure des évêques d'Orléans abrite aujourd'hui la Bibliothèque municipale. Les plans dressés entre 1635 et 1641 ont été attribués sans preuve à Jacques Le Mercier ou à Pierre Le Muet. Le chantier a été long et incomplet : une aile sur jardin n'a pas été édifiée et une autre sur cour le fut sur un autre dessin. L'ensemble ne manque toutefois pas d'une certaine majesté.

Hôtel Cabu dite Maison de Diane de Poitiers

Cet hôtel construit pour l'avocat au châtelet d'Orléans Philippe Cabu date du milieu du XVI^e siècle. Cet hôtel est un exemple d'architecture civile de première importance surtout s'il a été commencé dès 1548 par Androuet du Cerceau - aucune preuve ne permet cependant de l'affirmer. Son plan est banal ; la façade sur cour présente deux avant-corps latéraux : celui de droite contient des pièces, celui de gauche contient l'escalier à vis. L'intérêt de l'hôtel Cabu tient avant tout à ses façades qui, avec ses ordres superposés, est apparemment la première manifestation du style "Henri II".

L'appellation de "maison de Diane de Poitiers" est due à un malentendu, le maître d'ouvrage est ici incontestablement Philippe Cabu : son monogramme et son blason figurent sur l'édifice.

Hôtel Groslot (actuelle mairie)

Attribué à du Cerceau, ce bâtiment est construit entre 1549 et 1555 pour Jacques Groslot, bailli d'Orléans, Conseiller au grand Conseil et Chancelier du duc d'Alençon.

Devenu mairie en 1790 le bâtiment a été augmenté de deux ailes et sa décoration a été entièrement refaite entre 1850 et 1854 par l'architecte Albert Delton.

Rue d'Escures

Pierre Fougeu d'Escures, maréchal de camp, proche du roi et maire d'Orléans en 1613 est à l'initiative du percement de la rue et de son lotissement dans les premières années du XVII^e siècle. Les quatre pavillons de pierre et de brique sont élevés entre deux cours : une d'honneur et une de service. Des pavillons secondaires flanquent les façades antérieures. L'ensemble présente un parti original qui relève les recherches du XVII^e siècle en matière d'urbanisme et de lotissement réguliers. La ressemblance avec la place des Vosges à Paris n'est pas fortuite : Pierre Fougeu y avait un hôtel.

Situation juridique

Voir liste jointe.

Bibliographie

Guide du Patrimoine en région Centre, dir. Pérouse de Montclos.

EGLISE DE GERMIGNY DES PRES

Localisation et dénomination

L'église de Germigny s'élève sur la rive droite de la Loire à cinq kilomètres environ en aval de l'abbaye de Saint-benoît-sur-loire.

Description

L'église actuelle fortement restaurée au XIXe siècle, nous est cependant bien connue grâce aux fouilles et aux descriptions anciennes. Elevée vers 806 par Théodulphe, conseiller de Charlemagne, évêque d'Orléans et abbé de Saint-Benoît-sur-loire, l'église était l'oratoire de la villa qu'il s'était fait bâtir sur des terres dépendant de Saint-benoît.

L'église seul vestige de cette demeure, est conçue selon un plan en croix grecque inscrite dans un carré délimitant ainsi neuf travées ; une tour lanterne surmonte la travée centrale de l'édifice. Des absides semi-circulaires couvertes d'un cul de four sont disposées aux extrémités de chaque bras voûté en d'un berceau plein cintre. L'abside orientale est flanquée de deux semi-circulaires.

Le plan de l'oratoire de Germigny où se tient le concile de 843 ou 844, logique pour un édifice voûté en Occident, témoigne cependant de la connaissance de Théodulphe et de son maître d'oeuvre de l'architecture usuelle en Orient deux ou trois siècles auparavant. La renaissance carolingienne n'avait donc pas négligé les liens avec l'Empire Romain d'orient.

Le décor originel de l'église eut beaucoup à souffrir des déprédations et du quasi abandon de l'édifice à partir du XIe siècle ; il est vrai que les raids normands de la fin du IXe siècle détruisirent la villa et incendièrent l'église. Le Catalogue des abbés de Fleury rédigé vers 900 nous indique que le décor se composait de stucs, de mosaïques et qu'une "marquetterie de marbre" recouvrait le sol. Il ne reste aujourd'hui de ce décor, sans doute luxueux, que quelques fragments de stucs dont les motifs reflètent une influence de l'art omeyyade - ils sont conservés au musée d'Orléans - et la mosaïque restaurée en 1841 par un artisan italien et replacée par Lisch dans l'abside orientale. Elle se développe au-dessus d'une inscription en cube d'argent sur fond bleu qui annonce le sujet de la mosaïque : l'Arche d'alliance surmontée de deux chérubins est flanquée de deux archanges qui épousent parfaitement la forme de la voûte.

Cette iconographie et le décor qui la complétait font immédiatement référence à des textes de l'Ancien Testament. Elle s'inspire du décor de certaines églises de transjordanie antérieures au IXe siècle. La représentation de l'Arche d'alliance symbolisant la Jérusalem céleste reste toutefois

exceptionnelle. La technique employée - la mosaïque de tesselles d'or - affirme là aussi les liens avec l'Orient.

L'église de Germigny-des-Prés semble avoir été unique en France. Liée par son histoire à l'abbaye de Fleury, elle témoigne tant par son parti architectural que par son décor de la connaissance de son fondateur aussi bien de l'art romain d'orient que de l'art ommeyyade alors en pleine élaboration. Témoignage unique, elle n'en reste pas moins un jalon essentiel dans l'histoire de la vallée de la Loire.

Situation juridique

Classée par liste de 1840, l'église appartient à la commune ; le clergé en demeure affectataire.

Bibliographie

J.Hubert, "germigny-des-Prés", Congrès archéologique de France, XCIII, Orléans, 1930, p.534-568.

Guide du Patrimoine en région Centre, Dir.Pérouse de Montclos.

ANCIENNE ABBAYE DE SAINT BENOIT SUR LOIRE

Localisation et dénomination

L'abbaye de Fleury fondée en 651 se dresse à trente kilomètres en amont d'Orléans sur la rive droite de la Loire. Le vocable de Saint-Benoît n'est accolé à celui de Fleury que vers 673 quand des moines apportent les reliques de Saint-Benoît du Mont cassin.

Description

L'abbaye connaît un certain éclat à l'époque carolingienne mais ce sont essentiellement les abbatiats d'Abon (988-1004) et de Gauzlin (1004-1030) qui vont porter le rayonnement de l'abbaye à son apogée.

L'abbatit de Gauzlin peut être considéré comme essentiel pour le développement du monastère. Familier des modèles antiques - des motifs d'acanthes sont copiés sur parchemin - il ne néglige pas pour autant les modèles carolingiens. Ces deux héritages contribueront à la naissance du chapiteau historié et à un renouveau du chapiteau corinthien que l'on retrouve sur la tour porche de l'abbaye.

La construction de l'abbaye médiévale débute au XI^e siècle sous l'abbatit de Gauzlin. Une tour porche est élevée dans la première moitié du XI^e siècle, le chœur et le transept sont achevés à la fin du XI^e siècle ; la consécration de l'église a lieu en 1107. La nef ne sera édifiée qu'au cours de la seconde moitié du XII^e siècle ; un portail sera aménagé sur le bas côté nord sans doute pour faciliter l'accès du public à l'église.

Ces différents moments de constructions se perçoivent dans l'architecture du bâtiment qui paradoxalement reflète une certaine unité. Précédée d'une tour porche à neuf travées séparées par de grosses piles cantonnées de colonnes, la nef voûtée d'ogives se compose d'un vaisseau central flanqué d'un collatéral. Le transept sur lequel ouvre deux chapelles orientées marque l'entrée du profond chœur roman de six travées doublé d'un déambulatoire pourvu de deux chapelles rayonnantes et de deux chapelles orientées qui donnent ainsi l'illusion d'un second transept. L'élévation à trois niveaux du chœur (grandes arcades, arcades aveugles, fenêtres hautes) se simplifie dans la nef où seules les fenêtres hautes sont conservées au dessus des grandes arcades. Edifiée dans une architecture qui affirme le premier art gothique, l'élévation de la nef s'adapte parfaitement à l'austérité romane du chœur : les retombées des voûtes quadripartites retombent sur une seule colonne engagée.

Le décor de l'église reflète lui aussi ces différentes périodes de constructions. La tour porche riche en chapiteaux corinthiens parfaitement exécutés en fonction de l'architecture dans laquelle ils s'inscrivent, abrite également des chapiteaux historiés d'une grande importance pour l'histoire de l'art. L'Apocalypse inspire les scènes principales mais nombre de figures directement issues du répertoire de l'enluminure sont aussi présentes. La

richesse de ces chapiteaux fait de la tour-porche de Saint-Benoît un témoignage essentiel de la naissance de l'art roman.

Le second grand ensemble de sculpture se trouve sur le portail nord. Restauré par le service des Monuments Historiques de la Direction régionale des affaires culturelles de la région Centre, son étude a permis de mieux comprendre à la fois son organisation et les différents moments de son élaboration. Le portail se compose d'un arc central doublé de trois voussures.

Des statues colonnes sont disposées sur les ébrasements. Un tympan, orné d'un Christ bénissant et de quatre évangélistes supporté par un linteau représentant la translation des reliques de Saint-Benoît est le centre de la composition. Le style de ce portail permet de distinguer plusieurs étapes. Les statues colonnes appartiennent à la première campagne alors que le tympan et le linteau daterait plutôt de la fin du XII^e siècle. La restauration a mis au jour le revers du linteau qui s'orne d'un décor d'arcatures abritant une Vierge à l'enfant au centre et des apôtres de part et d'autre. Ce décor inachevé met en lumière les différentes phases de la sculpture et constitue un témoignage exceptionnel sur l'élaboration d'un décor au milieu du XII^e siècle.

L'abbaye de Fleury témoigne donc par son histoire comme par son architecture aussi bien de la naissance de l'art roman que du développement de l'art gothique sur les rives de la Loire. Edifice majeur pour l'histoire de l'art du XI^e siècle, elle s'affirme également comme modèle pour la sculpture : Cormery, Beaulieu-lès-Loches ou encore Saint-Benoît-de Sault illustrent très clairement le rayonnement artistique de l'abbaye.

Situation juridique

L'édifice classé sur liste en 1840 appartient à la commune de Saint-Benoît-sur-Loire. La communauté bénédictine de Saint-Benoît en est l'affectataire. Des travaux de restauration et de conservation sont régulièrement effectués sur l'église : le dernier chantier achevé en 1995 a porté à la fois sur le portail nord et sur les couvertures du chevet et du déambulatoire.

Le site du port de Saint-Benoît (le val d'or) à quelque centaine de mètres de l'abbaye est classé au titre des sites.

Bibliographie

- E.Vergnolle, Saint-Benoît)sur-Loire et la sculpture du XI^e siècle, Paris, 1985.
Abbaye de Fleury, Porte Nord, Patrimoine restauré, DRAC du Centre.
Guide du Patrimoine en région Centre, dir.Pérouse de Montclos.

CHATEAU DE SULLY SUR LOIRE

Localisation et dénomination

Arrondissement d'Orléans, canton de Sully-sur-Loire, commune de Sully-sur-loire Château de Sully-sur-loire. Coordonnées Lambert 2 : X602,85 Y 307,49. Carte IGN 1/25 000 Châteauneuf-sur-Loire 7-8.

Place du monument dans une typologie liée à la vallée de la Loire

Château fort de plaine entre Loire et Sange, avec douves en eau alimentées par la Sange.

Description

Berceau de la puissante famille des Sully connue dès le Xe siècle dans le Berry et l'Orléanais, le château ne comporte pas de restes antérieurs à la seconde moitié du XIVe siècle.

Le donjon, bâtiment rectangulaire de quatre niveaux cantonné de quatre tours circulaires à cinq niveaux et dotés d'une porte à deux tours vers le sud, résulte d'une campagne de construction des années 1395-1400 commandée par Guy de la Trémoille. Les plans étaient dus au célèbre Raymond du temple, l'architecte du roi et du duc d'Orléans, auteur de la transformation du Louvre de Charles V, et les travaux réalisés par le maître maçon Colin des Chapelles. L'intérieur a été profondément réaménagé par Maximilien de Béthune, le ministre d'Henri IV, acquéreur de Sully en 1602. On y notera particulièrement, à l'étage, la grande salle avec ses portes en bois du XVIIe siècle, ses poutres peintes de trophées et de blasons, la peinture du château de Rosny-sur-Seine, propriété des Béthune-Sully, sur le manteau de la cheminée, enfin la porte de fer donnant accès au "cabinet" de Sully faussement présenté aujourd'hui comme une chapelle. La charpente de comble est un remarquable ouvrage de la fin du XIVe siècle.

Le petit château ferme la cour au sud du donjon ; il comprend un logis et deux tours, dont une, celle du sud-est a été construite au milieu du XVe siècle sur les restes d'une tour plus ancienne, alors que l'autre dite tour de Béthune, plus basse et terrassée, est une "tour à canon" édifée par Maximilien de Béthune vers 1605. Le logis, construit dans la première moitié du XVe siècle, est à partir du XVIe siècle la résidence habituelle des seigneurs de Sully ; les salles présentées à la Visite ont été entièrement décorées et meublées à la fin du XIXe siècle. Le corps qui joint le petit château au donjon a été ajouté au XVIIIe siècle et refait après l'incendie de 1918.

La basse cour, à l'est, aujourd'hui nue, contenait autrefois un donjon bâti par Phillippe Auguste peu avant 1219, à l'occasion d'une confiscation de la seigneurie, ainsi que l'église collégiale Saint-Ythier, transférée par

Maximilien de Béthune à l'intérieure de la ville. on y voit aujourd'hui une statue de Sully située au dessus de l'ancien puit.

Du parc du château reste aujourd'hui la vaste surface, entourée par les canaux que Maximilien de Béthune fit aménager pour mettre le site à l'abri des crues. Ce parc mérite la visite, ne serait-ce que pour le souvenir des travaux considérables exécutés au début du XVIIe siècle pour son aménagement.

Situation juridique

Classé le 25/09/1928 Parcs et dépendances inscrits ISMH le 8/04/1944. Site classé le 7/02/1959.

DIAPPOSITIVES JOINTES AU DOSSIER

I. CLASSEMENT ALPHABÉTIQUE

49	Amboise
50	Amboise
51	Amboise
52	Amboise
53	Amboise
136	Angers, détail du château
106	Angers, la Daguinière
67	Azay le Rideau
124	Azay le Rideau
68	Azay le rideau
27	Beaugency
28	Beaugency et Saint Laurent
30	Beaugency et Saint Laurent
29	Beaugency rive gauche
62	Bec du Cher
101	Besse prieuré
42	Blois
43	Blois
44	Blois
38	Blois en amont
104	Bouchemaine
95	Boumois (château)
66	Bréhemont
70	Bréhemont
78	Candes
79	Candes
80	Candes
81	Candes
82	Candes
39	Chambord
9	Châteauneuf sur Loire
10	Châteauneuf sur Loire
11	Châteauneuf sur Loire
45	Chaumont
46	Chaumont
47	Chaumont
120	Chaumont
56	Chenonceaux
83	Chinon
84	Chinon
121	Chinon
122	Chinon

76	Chouzé sur Loire
77	Chouzé sur Loire
131	Cinq-Mars-la-Pile
34	Cour sur Loire
90	Dampierre
5	Dampierre EDF
91	Dampierre Villebernier
85	Fontevraud
134	Fontevraud
138	Fontevraud
98	Gennes
96	Gennes les Rosiers
97	Gennes les Rosiers
73	Ingrandes et Rigny
74	Ingrandes et Ussé
12	Jargeau
13	Jargeau
119	La chapelle aux Naux, digue de protection du village
64	Langeais
65	Langeais
130	Langeais
63	Langeais
111	Loire gelée
23	Loiret confluence
54	Lussault
55	Lussault
132	Luynes (château)
33	Ménars
35	Ménars
36	Ménars
37	Ménars
25	Meung
26	Meung
57	Montlouis
48	Mosnes
17	Orléans
18	Orléans
19	Orléans
22	Orléans
15	Orléans
20	Orléans
21	Orléans
14	Orléans amont
16	Orléans rive gauche
89	Parnay
116	Parnay vignoble
103	Pont de Cé
105	Pont de Cé
102	Ponts de Cé

99	Rosiers (les) en aval
100	Rosiers (les) en aval
24	Saint-Ay
115	Saint-Benoît-sur-Loire
7	Saint-Benoit-sur-Loire
8	Saint-Benoit-sur-Loire
6	Saint-Benoît-sur-Loire
41	Saint-Denis-sur-Loire
40	Saint-Dyé
31	Saint-Laurent EDF
69	Saint-Michel
71	Saint-Patrice, Port Charbonnier
72	Saint-Patrice, port Charbonnier
92	Saumur
94	Saumur
118	Saumur
93	Saumur l'île Ardouin
133	Saumur vue générale
32	Suèvres
1	Sully
2	Sully
3	Sully
4	Sully
109	Tours
107	Tours : Pont de Pierre
112	Tours fête de la Loire
114	Tours la Loire
110	Tours le pont de pierre et la Loire en hiver
113	Tours Pont de Pierre
108	Tours quai XIX
137	Trèves-Cunault
135	Turquant troglodytes
123	Ussé
75	Ussé (château)
86	Varennes sur Loire
87	Varennes sur Loire
117	Varennes sur Loire
88	varennes sur Loire
58	Veretz
59	Villandry en amont
60	Villandry
61	Villandry
125	Villandry
126	Villandry
127	Villandry
128	Villandry
129	Villandry

DIAPPOSITIVES JOINTES AU DOSSIER

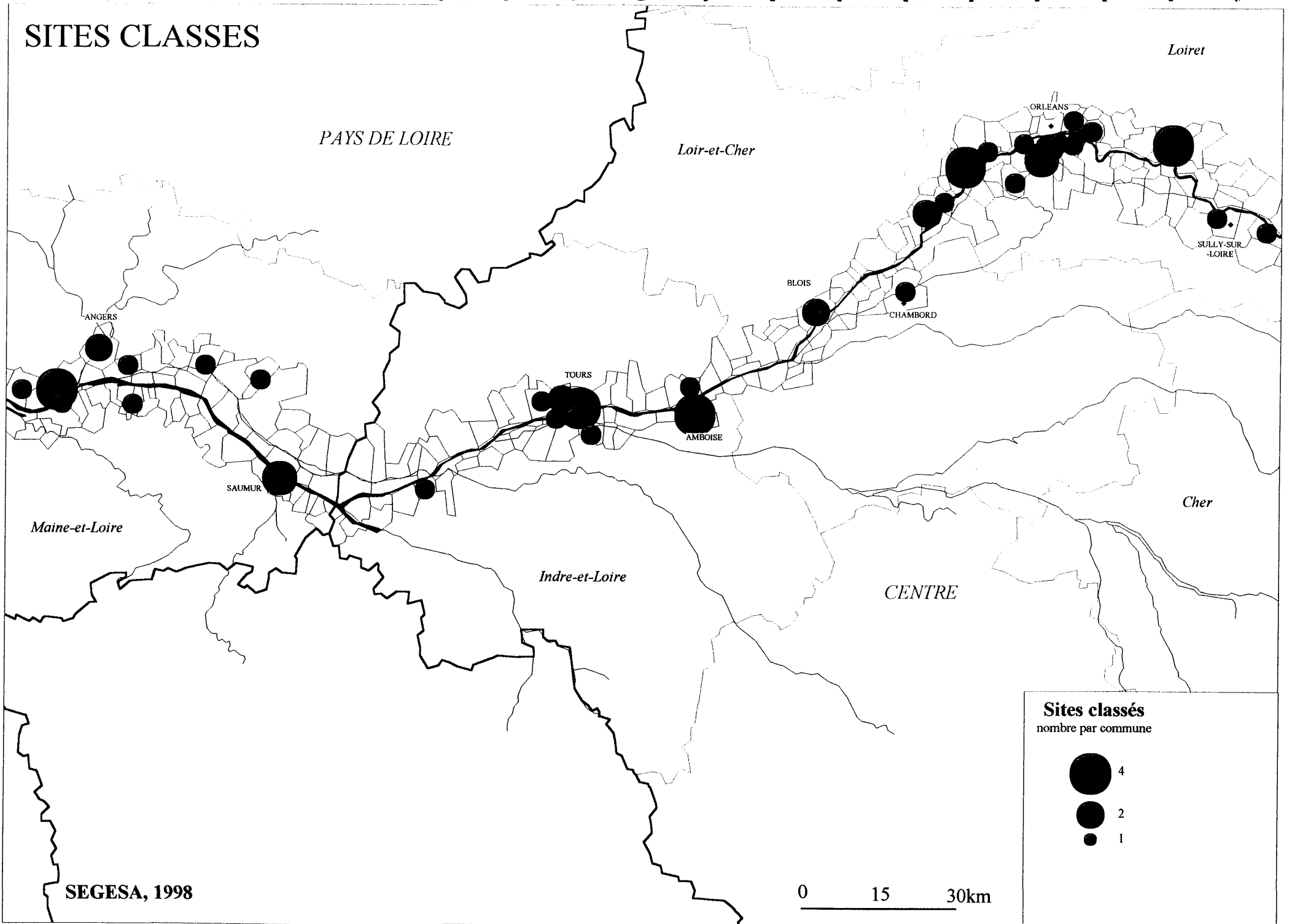
I. CLASSEMENT GÉOGRAPHIQUE de Sully-sur-Loire à la Maine

- 1 Sully
- 2 Sully
- 3 Sully
- 4 Sully
- 5 Dampierre EDF
- 6 Saint-Benoît-sur-Loire
- 7 Saint-Benoît-sur-Loire
- 8 Saint-Benoît-sur-Loire
- 9 Châteauneuf-sur-Loire
- 10 Châteauneuf-sur-Loire
- 11 Châteauneuf-sur-Loire
- 12 Jargeau
- 13 Jargeau
- 14 Orléans amont
- 15 Orléans
- 16 Orléans rive gauche
- 17 Orléans
- 18 Orléans
- 19 Orléans
- 20 Orléans
- 21 Orléans
- 22 Orléans
- 23 Loiret confluence
- 24 Saint-Ay
- 25 Meung
- 26 Meung
- 27 Beaugency
- 28 Beaugency et Saint-Laurent
- 29 Beaugency rive gauche
- 30 Beaugency et Saint-Laurent
- 31 Saint-Laurent EDF
- 32 Suèvres
- 33 Ménars
- 34 Cour-sur-Loire
- 35 Ménars
- 36 Ménars
- 37 Ménars
- 38 Blois en amont
- 39 Chambord
- 40 Saint-Dyé

- 41 Saint-Denis-sur-Loire
- 42 Blois
- 43 Blois
- 44 Blois
- 45 Chaumont
- 46 Chaumont
- 47 Chaumont
- 48 Mosnes
- 49 Amboise
- 50 Amboise
- 51 Amboise
- 52 Amboise
- 53 Amboise
- 54 Lussault
- 55 Lussault
- 56 Chenonceaux
- 57 Montlouis
- 58 Veretz
- 59 Villandry en amont
- 60 Villandry
- 61 Villandry
- 62 Bec du Cher
- 63 Langeais
- 64 Langeais
- 65 Langeais
- 66 Bréhémont
- 67 Azay le Rideau
- 68 Azay le rideau
- 69 Saint-Michel
- 70 Bréhémont
- 71 Saint-Patrice Port Charbonnier
- 72 Saint-Patrice port Charbonnier
- 73 Ingrandes et Rigny
- 74 Ingrandes et Ussé
- 75 Ussé (château)
- 76 Chouzé sur Loire
- 77 Chouzé sur Loire
- 78 Candes
- 79 Candes
- 80 Candes
- 81 Candes
- 82 Candes
- 83 Chinon
- 84 Chinon
- 85 Fontevraud
- 86 Varennes sur Loire
- 87 Varennes sur Loire
- 88 varennes sur Loire
- 89 Parnay

- 90 Dampierre
- 91 Dampierre Villebernier
- 92 Saumur
- 93 Saumur l'île Ardouin
- 94 Saumur
- 95 Boumois (château)
- 96 Gennes les Rosiers
- 97 Gennes les Rosiers
- 98 Gennes
- 99 Rosiers (les) en aval
- 100 Rosiers (les) en aval
- 101 Besse prieuré
- 102 Ponts de Cé
- 103 Pont de Cé
- 104 Bouchemaine
- 105 Pont de Cé
- 106 Angers, la Daguenière
- 107 Tours : Pont de Pierre
- 108 Tours quai XIX
- 109 Tours
- 110 Tours le pont de pierre et la Loire en hiver
- 111 Loire gelée
- 112 Tours fête de la loire
- 113 Tours Pont de Pierre
- 114 Tours la Loire
- 115 Saint Benoît la Loire
- 116 Parnay vignoble
- 117 Varennes sur Loire
- 118 Saumur
- 119 La chapelle aux Naux, digue de protection du village
- 120 Chaumont
- 121 Chinon
- 122 Chinon
- 123 Ussé
- 124 Azay le Rideau
- 125 Villandry
- 126 Villandry
- 127 Villandry
- 128 Villandry
- 129 Villandry
- 130 Langeais
- 131 Cinq-Mars-la-Pile
- 132 Luynes (château)
- 133 Saumur vue générale
- 134 Fontevraud
- 135 Turquant troglodytes
- 136 Angers, détail du château
- 137 Trèves-Cunault
- 138 Fontevraud

SITES CLASSES



SITES CLASSES

1/2

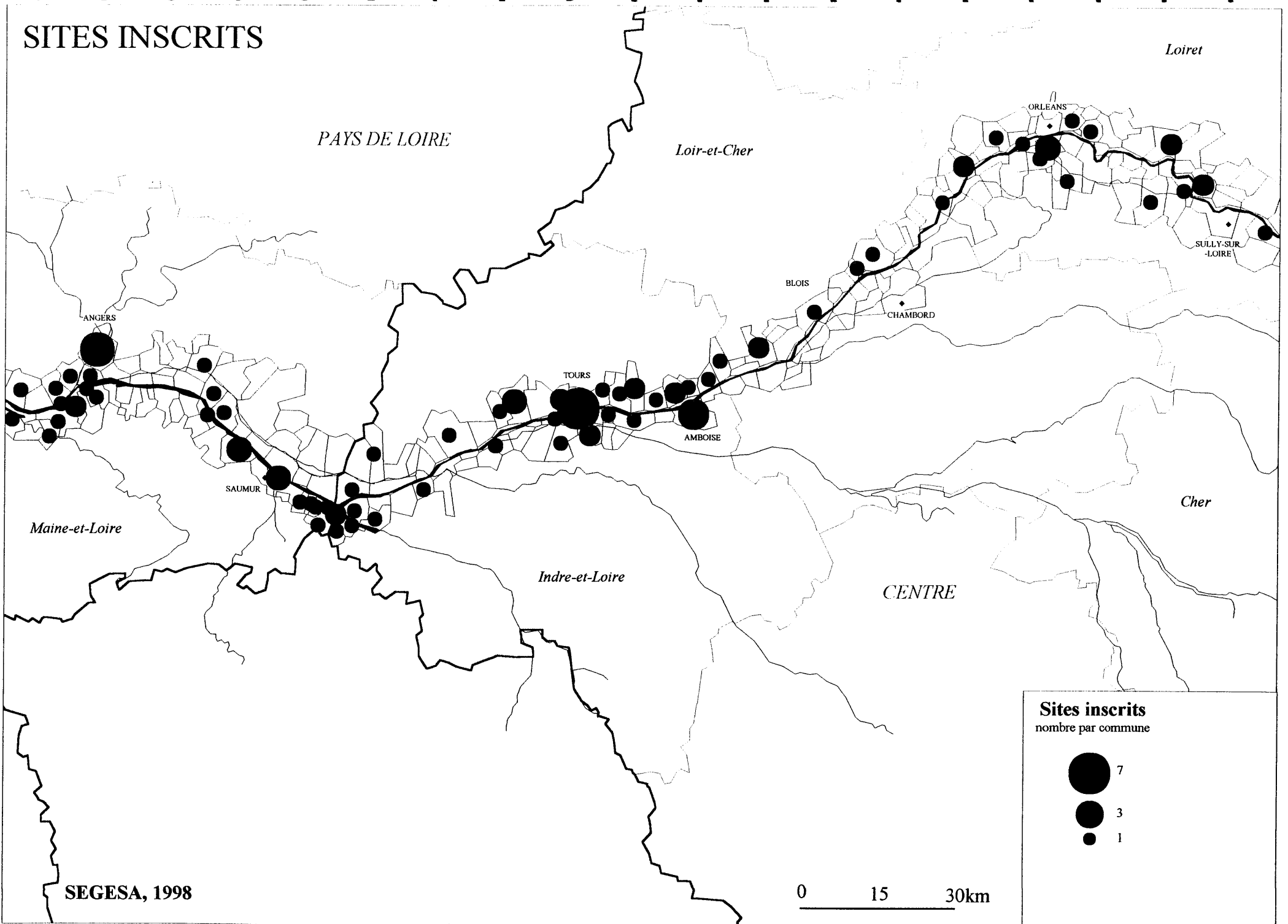
code INSEE département/commune	nom de la commune	Sites classés	date de classement
37003	AMBOISE	Cimetière d'Amboise et Allée bordée d'ifs	15/04/1969
37003	AMBOISE	Ile Saint-Jean	26/05/1932
37003	AMBOISE	Pagode de Chanteloup	16/09/1942
37003	AMBOISE	Parc du Château du Clos-Lucé	17/01/1942
37109	FONDETTES	Propriété du Thouadé	14/04/1972
37185	POCE-SUR-CISSE	Parc du château de Pocé	23/02/1942
37195	RICHE (LA)	Rive gauche de la Loire	15/05/1950
37197	RIGNY-USSE	Abords du château d'Ussé	01/06/1943
37208	SAINT-AVERTIN	Parc de Paradis	21/03/1958
37214	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Beauvoir, La Grenadière, Vaugenai, La Tour, Le Morier, Bellevue et Monteclat	17/08/1959
37214	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	La Moisanderie	01/02/1960
37261	TOURS	Jardin du Musée de Tours	02/08/1943
37261	TOURS	La Croix Montoire, La Grande Bretèche, les Capucins...	30/07/1959
37261	TOURS	Partie du quartier de la cathédrale (communauté des religieuses)	07/06/1944
37261	TOURS	Rive gauche de la Loire	15/05/1950
41018	BLOIS	Jardin des Lices et butte des Capucins	26/10/1910
41018	BLOIS	Parc de l'ancien évêché	09/10/1909
41034	CHAMBORD	Parc du château de Chambord	19/01/1923
45028	BEAUGENCY	Ensemble constitué par le vieux pont et les berges de la Loire	12/07/1935
45053	BRIARE	Mairie de Briare et abords	04/03/1943
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Château de Châteauneuf-sur-Loire, son avant-cour et pavillons	24/06/1927
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Partie du parc de Châteauneuf-sur-Loire teintée en rose	09/11/1931
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Partie du Parc du château de Châteauneuf-sur-Loire	09/11/1931
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Promenade du Chastaing	22/10/1942
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Ecluses de Mantelot	14/06/1978
45089	CHECY	Site de Combleux	14/10/1988
45100	COMBLEUX	Site de Combleux	14/10/1988
45184	LION-EN-SULLIAS	Tumulus dit "la butte des Druides"	12/11/1942
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Parc du château	16/09/1942
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Quinconces et allées d'arbres	28/10/1942
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Rangée de platanes	16/04/1935
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Saint-Pierre-Hors-Ville	28/10/1942
45204	MEZIERES-LEZ-CLERY	Tumulus dit "La butte des élus"	15/12/1924
45232	OLIVET	Château du Rondon, son parc et sa perspective	19/04/1990
45232	OLIVET	Ile des Béchets	19/10/1988
45232	OLIVET	Parc du château de la Fontaine	12/07/1935
45234	ORLEANS	Site de Combleux	14/10/1988
45234	ORLEANS	Taxodium et cèdre du Liban	26/02/1934
45269	SAINT-AY	Fontaine de Rabelais	24/01/1934
45274	SAINT-DENIS-EN-VAL	Site de Combleux	14/10/1988
45284	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Site de Combleux	14/10/1988

SITES CLASSES




2/2

code INSEE département/commune	nom de la commune	Sites classés	date de classement
45286	SAINTE-JEAN-LE-BLANC	Site de Combleux	14/10/1988
45298	SAINTE-PRUYVE-SAINTE-MESMIN	Château du Rondon, son parc et sa perspective	19/04/1990
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Douves et parc du château	07/02/1959
45317	TAVERS	Rives du ruisseau des Fontenils	15/12/1924
45317	TAVERS	Source des Eaux bleues	15/12/1924
49007	ANGERS	Etang St. Nicolas et ses rives	15/04/1937
49007	ANGERS	Site de la Baumette	14/05/1935
49028	BEHUARD	Rocher supportant l'église	22/10/1925
49049	BRION	1	
49068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	Domaine du Pin	18/03/1991
49069	CHAMPTOCEAUX	Promenade de Champalud	27/12/1935
49075	CHAPELLE-SAINTE-FLORENT (LA)	Parc du château de la Baronnière	09/07/1993
49194	MAZE	Parc du château de Montgeoffroy	24/06/1964
49283	SAINTE-GEORGES-SUR-LOIRE	Parc, étang, châteaux Serrant et Cheigné	25/03/1977
49290	SAINTE-JEAN-DES-MAUVRETS	Moulin à vent du pavé dit "Brissac"	01/09/1943
49328	SAUMUR	1	
49328	SAUMUR	1	
49328	SAUMUR	1	
49329	SAVENNIERES	Parc, étang, châteaux Serrant et Cheigné	25/03/1977
49329	SAVENNIERES	Pierre Bécherelle	08/07/1912
49329	SAVENNIERES	Rochers voisins Pierre Bécherelle	13/06/1921
49329	SAVENNIERES	Ruines du château de Serrant	18/06/1921
49353	TRELAZE	Ardoisières de l'Union et du petit pré	07/05/1993

SITES INSCRITS



Sites inscrits
nombre par commune

-  7
-  3
-  1

SEGESA, 1998

0 15 30km

SITES INSCRITS

1/3

code INSEE département/commune	Nom de la commune	site inscrit	date de l'inscription
37003	AMBOISE	Abords du château d'Amboise	15/06/1942
37003	AMBOISE	Propriété "La Richardière"	22/01/1973
37003	AMBOISE	Rives et îles de la Loire	15/04/1965
37003	AMBOISE	Site de la Pagode	28/09/1937
37022	BEAUMONT-EN-VERON	Château de Coulaïne et ses abords	07/02/1944
37031	BOURGUEIL	Abbaye de Bourgueil et ses abords	15/09/1977
37042	CANDES-SAINT-MARTIN	Confluent de la Loire et de la Vienne	10/05/1976
37042	CANDES-SAINT-MARTIN	Point-de-vue du Moulin de Candes	02/05/1935
37043	CANGEY	Deux ensembles formés par la vallée de la Cisse	23/09/1983
37074	CHOUZE-SUR-LOIRE	Confluent de la Loire et de la Vienne	10/05/1976
37088	COUZIERS	Confluent de la Loire et de la Vienne	10/05/1976
37122	JOUE-LES-TOURS	Parc du manoir de la Frazelière	30/08/1961
37123	LANGAIS	Douve de Langeais et ses abords	16/03/1943
37131	LIMERAY	Vallée de la Cisse	23/09/1983
37139	LUYNES	Eperon rocheux sur lequel s'élève le château	23/01/1939
37139	LUYNES	Les deux éperons encadrant le château	16/12/1965
37139	LUYNES	Vallée de la Bresme	25/08/1975
37156	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Iles de la Loire	13/10/1972
37163	NAZELLES-NEGRON	Rives et îles de la Loire	15/04/1965
37163	NAZELLES-NEGRON	Vallée de la Cisse	23/09/1983
37171	NOIZAY	Vallée de la Cisse	08/12/1983
37185	POCE-SUR-CISSE	Vallée de la Cisse	08/12/1983
37195	RICHE (I.A)	Prieuré de Saint-Cosme et ses abords	31/07/1947
37197	RIGNY-USSE	Plan d'eau des bras de l'Indre et coteau d'Ussé	01/06/1943
37203	ROHECORBON	Iles de la Loire	13/10/1972
37208	SAINT-AVERTIN	Château de Cangé et son parc	18/05/1967
37208	SAINT-AVERTIN	Parc de Grammont	06/10/1961
37214	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	La Perraudière, Saint-Marie, La Galanderie	05/04/1960
37214	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Vallée de la Perrée	27/12/1982
37217	SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	Vallée de la Bresme	25/08/1975
37220	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	Confluent de la Loire et de la Vienne	10/05/1976
37242	SAVIGNY-EN-VERON	Confluent de la Loire et de la Vienne	10/05/1976
37261	TOURS	La Perraudière, Saint-Marie, La Galanderie	05/04/1960
37261	TOURS	Parc de Grammont	06/10/1961
37261	TOURS	Partie du quartier de la cathédrale (square Sicard)	07/06/1944
37261	TOURS	Propriété de Montjoyeux	28/10/1960
37261	TOURS	Terre-plein de la Place Plumereau	13/05/1935
37261	TOURS	Terre-plein du Placis de la Riche	13/05/1935
37261	TOURS	Terre-plein et fontaine de la place Foire-le-Roi	13/05/1935
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Vallée de la Brenne, site "Malraux"	07/05/1965
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Vallée de la Cisse	08/12/1983
37272	VILLANDRY	Le château de Villandry, son parc et ses abords	22/08/1947

SITES INSCRITS

2/3

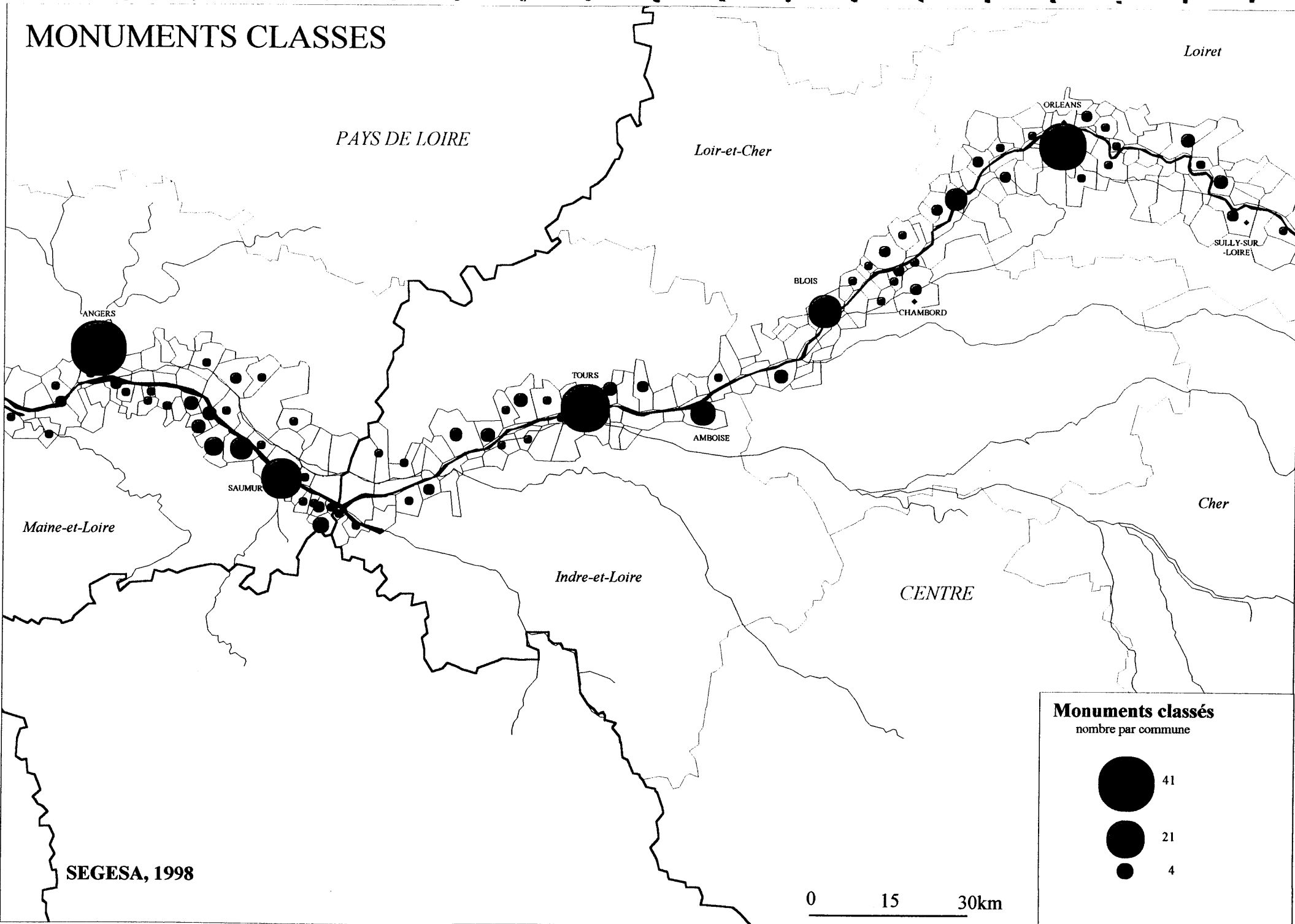
37273	VILLE-AUX-DAMES (LA)	Iles de la Loire	13/10/1972
37281	VOUVRAY	Vallée de la Cisse (site des Bidaudières)	08/12/1983
41018	BLOIS	Rives de la Loire	08/06/1939
41069	COUR-SUR-LOIRE	Quais de la Loire	22/02/1945
41167	ONZAIN	Ancien château d'Onzain et douves	05/03/1962
41167	ONZAIN	Perspective du château de Chaumont-sur-Loire	23/05/1961
41252	SUEVRES	Eglise Saint-Lubin, château des Forges et leurs abords	21/09/1944
44028	CELLIER (LE)	Abords de la Chapelle Saint-Meen	26/11/1942
44028	CELLIER (LE)	Promenade Saint-Meen, ruines Folies-Siffait	26/11/1942
44052	DONGES	La Grande Brière	13/03/1967
44061	FROSSAY	Château et parc de la Rousselière	16/11/1973
44071	HAUTE-GOULAIN	Marais de Haute-Goulain	02/02/1970
44094	MAUVES-SUR-LOIRE	Terrasse de Sainte-Marguerite	04/12/1942
44103	MONTOIR-DE-BRETAGNE	La Grande Brière	13/03/1967
44109	NANTES	Parc et jardin du Grand Blottereau	28/09/1966
44109	NANTES	Parc et jardin du Grand Blottereau	28/09/1966
44109	NANTES	Place Mellinet	20/07/1974
44109	NANTES	Propriété la Houssinière	09/02/1949
44109	NANTES	Quartier du Pilon	18/04/1967
44109	NANTES	Vallée de l'Erdre	15/09/1971
44115	OUDON	Ruines du Château de vieille-cour	26/11/1942
44169	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES	Marais de Haute-Goulain	02/02/1970
44184	SAINT-NAZAIRE	La Grande Brière	13/03/1967
44184	SAINT-NAZAIRE	Site côtier et îles	18/11/1969
44210	TRIGNAC	La Grande Brière	13/03/1967
44215	VERTOU	Butte des deux moulins de Portillon	07/10/1942
45028	BEAUGENCY	Parc de la Propriété du Colonel Therel. 17 porte Tavers	12/07/1935
45053	BRIARE	Canal de Briare et ses rives (zone nord)	28/01/1944
45053	BRIARE	Rives de l'ancien canal (zone sud)	11/11/1942
45067	CHAINGY	Plage de Fourneau	04/04/1947
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Partie du parc de Châteauneuf-sur-Loire	21/12/1937
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Partie du Parc du château de Châteauneuf	21/12/1937
45089	CHECY	Château de la Prêche et parc	16/10/1972
45164	GUILLY	Site de la basilique Saint-Benoît	10/05/1976
45184	LION-EN-SULLIAS	Pierre dite "le crapaud" ou "Pierre gargouille"	22/03/1937
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Deux platanes	02/06/1942
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Saint-Pierre-Hors-Ville	28/10/1942
45232	OLIVET	La rivière du Loiret et ses rives	08/04/1943
45234	ORLEANS	Ensemble urbain d'Orléans	01/10/1976
45234	ORLEANS	La rivière du Loiret et ses rives	08/04/1943
45234	ORLEANS	Quai de la Loire	17/07/1944
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Hameau du Port	27/03/1947
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Site de la basilique Saint-Benoît	10/05/1976

SITES INSCRITS




3/3

45272	SAINT-CYR-EN-VAL	La rivière du Loiret et ses rives	08/04/1943
45284	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Château du Clos Saint-Loup et parc	25/06/1975
45298	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	La rivière du Loiret et ses rives	08/04/1943
45324	TIGY	Étangs du donjon, de Briou, Bruel, Molaine et Chérupeau	08/04/1975
49007	ANGERS	Ancien quartier des Halles	31/12/1971
49007	ANGERS	Ensemble urbain de la Cité	26/08/1964
49007	ANGERS	Ensemble urbain de la Doutre	29/01/1964
49007	ANGERS	Étang St. Nicolas et ses rives	15/04/1937
49007	ANGERS	Place de la Laiterie et ses abords	23/07/1959
49028	BEHUARD	Terrain autour du Rocher/l'église	17/10/1931
49035	BOUCHEMAINE	Rives de la Loire et de la Maine	10/05/1972
49063	CHALONNES-SUR-LOIRE	Quartier Saint Maurille	30/05/1969
49068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	Château de Gilles de Rays, étang	16/10/1931
49068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	Vallée de la Romme	en cours
49075	CHAPELLE-SAINT-FLORENT (LA)	Site de Courossé	en cours
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	1	
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	1	
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	1	
49120	DENEE	Hameau de Manthelon	18/12/1974
49120	DENEE	Site urbain	10/12/1974
49140	FONTIEVRAUD-L'ABBAYE	Site urbain	19/03/1970
49194	MAZE	Parc du château de Montgeoffroy	24/06/1964
49201	MENTRE (LA)	Vallée de la Loire	26/08/1975
49219	MONTSOUREAU	Abords RN147 et île de Souzay	13/01/1965
49223	MURS-ERIGNE	La Roche de Murs	01/10/1976
49235	PARNAY	Abords RN147 et île de Souzay	13/01/1965
49259	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	Rochers Saint Offrange, St. Symphorien et Dieusie	20/07/1943
49261	ROSIERS (LES)	Vallée de la Loire	26/08/1975
49265	SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE	Hameau de la Haie Longue	20/09/1973
49276	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	site de Saint Florent	17/10/1931
49278	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	Rives de la Loire et de la Maine	10/05/1972
49283	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	Ancienne Abbaye et son cadre	20/01/1971
49288	SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX	Rives de la Loire et de la Maine	10/05/1972
49328	SAUMUR	1	
49328	SAUMUR	Ensemble urbain	22/04/1963
49328	SAUMUR	Place Saint Pierre et ses abords	21/10/1959
49329	SAVENNIERES	Allée de cyprès/Roche aux moines	20/01/1939
49341	SOUZAY-CHAMPIGNY	Abords RN 147 et île de Souzay	13/01/1965
49346	THOUREIL (LE)	Vallée de la Loire	26/08/1975
49358	TURQUANT	Abords RN 147 et île de Souzay	13/01/1965

MONUMENTS CLASSES



Monuments classés
nombre par commune

	41
	21
	4

SEGESA, 1998

0 15 30km

MONUMENTS CLASSES

1/6

code INSEE département/commune	nom commune	Monuments classés	date de classement
37003	AMBOISE	Fanum des Châteliers	21/08/1987
37003	AMBOISE	Eglise Saint-Denis	08/10/1968
37003	AMBOISE	Château	01/01/1840
37003	AMBOISE	Château du Clos-Lucé	01/01/1862
37003	AMBOISE	Remparts et fossés gaulois	30/04/1986
37003	AMBOISE	Domaine de Chanteloup	10/01/1931
37003	AMBOISE	Tour de l'Horloge	28/02/1933
37003	AMBOISE	Hôtel de Ville	8/10/1880
37003	AMBOISE	Chapelle Saint-Jean	31/01/1938
37003	AMBOISE	Eglise Saint-Florentin	03/07/1963
37031	BOURGUEIL	Eglise	07/05/1908
37042	CANDES-SAINT-MARTIN	Eglise	01/01/1840
37077	CINQ-MARS-LA-PILE	Pile romaine	01/01/1840
37077	CINQ-MARS-LA-PILE	Château (ancien)	27/04/1976
37077	CINQ-MARS-LA-PILE	Eglise	28/01/1915
37109	FONDETTES	Prieuré de Lavaré	19/06/1965
37118	HUISMES	Eglise	29/01/1940
37123	LANGEAIS	Eglise	24/04/1933
37123	LANGEAIS	Ancienne église Saint-Laurent	09/07/1990
37123	LANGEAIS	Château	13/03/1922
37131	LIMERAY	Eglise Saint-Saturnin	30/03/1926
37139	LUYNES	Maison à pans de bois sis Paul-Louis-Courier (rue) 4	13/12/1978
37139	LUYNES	Aqueduc romain (vestiges)	01/01/1862
37139	LUYNES	Vieille halle	21/10/1930
37193	RESTIGNE	Eglise	07/05/1910
37195	RICHE (LA)	Prieuré de Saint-Cosme (ancien)	13/03/1925
37197	RIGNY-USSE	Eglise (ancienne)	13/03/1930
37197	RIGNY-USSE	Château d'Ussé	02/03/1927
37203	ROCHECORBON	Tour dite La Lanterne	01/01/1840
37203	ROCHECORBON	Eglise	26/01/1923
37203	ROCHECORBON	Chapelle Saint Georges	09/08/1996
37214	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	La Gruette	14/06/1961
37217	SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	Eglise	21/07/1942
37220	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	Eglise	08/06/1908
37243	SAVONNIERES	Eglise Saint-Gervais-Saint-Protais	11/04/1973
37261	TOURS	Cloître Saint-Gatien dit La Psalette	01/01/1889
37261	TOURS	Eglise Saint-François (ancienne)	16/03/1943
37261	TOURS	Eglise Saint-Julien	01/01/1840
37261	TOURS	Eglise Saint-Symphorien	22/06/1921
37261	TOURS	Cathédrale Saint-Gatien	01/01/1862
37261	TOURS	Maison dite du Dauphin sis Georges-Courteline (rue) 26, anciennement Lariche (rue)	26/10/1910
37261	TOURS	Maison sis Grand-Marché (place du), entre les n°s 54 et 56	19/02/1916
37261	TOURS	Immeuble Rôtisserie (rue de la) 1-Change (rue du) 3	03/07/1916
37261	TOURS	Hôtel de Jean Galland, ou Babou de la Bourdaisière sis Foire-le-Roi (place) 8	01/07/1932
37261	TOURS	Hôtel Gouin sis Commerce (rue du) 25	07/08/1941
37261	TOURS	Hôtel de Beaune-Semblançay sis Nationale (rue) 34	09/08/1941
37261	TOURS	Hôtel Mame sis Emile-Zola (rue) 19, anciennement Archevêché (rue de l')	10/07/1942
37261	TOURS	Immeuble sis Colbert (rue) 96,98	27/06/1946
37261	TOURS	Maison dite de La Psalette, située dans l'Ilot Saint-Martin sis Julien-Leroy (rue) 2	23/08/1946
37261	TOURS	Maison sis Grand-Marché (rue du) 2-Change (rue du) 1	09/09/1949

MONUMENTS CLASSES

2/6

code INSEE département/commune	nom commune	Monuments classés	date de classement
37261	TOURS	Pavillons de pierre, style Louis XVI (Les quatre) sis Choiseul (place)	12/04/1951
37261	TOURS	Maison dite du Curé de Tours sis Psalette (rue de la) 8	20/10/1960
37261	TOURS	Maisons sis Change (rue du) 2	05/03/1965
37261	TOURS	Maison sis Briçonnet (rue) 31	05/07/1965
37261	TOURS	Maison sis Briçonnet (rue) 29	27/12/1965
37261	TOURS	Hôtel Robin Quantin sis Paul-Louis-Courier (rue) 15-Litré (rue) 20	05/12/1973
37261	TOURS	Maison de Tristant l'Hermitte sis Briçonnet (rue) 16	01/01/1862
37261	TOURS	Fontaine de Beaune-Semblançay	12/07/1886
37261	TOURS	Palais des Gouverneurs (ancien) Loire (quai de la)-Lavoisier (rue)	20/08/1913
37261	TOURS	Préfecture	30/10/1917
37261	TOURS	Enceinte de Martinopole ou de Châteauneuf	13/12/1940
37261	TOURS	Chapelle des Minimes	25/02/1919
37261	TOURS	Abbaye de Saint-Julien (ancienne)	01/05/1923
37261	TOURS	Ancienne abbaye de Marmoutier	13/06/1929
37261	TOURS	Archevêché (ancien) sis François-Sicard (place)-Fleury (rue)-Ursulines (rue des)-Général-Meusnier (rue)	27/06/1983
37261	TOURS	Chapelle des Filles de l'Union Chrétienne (ancienne)	16/10/1992
37261	TOURS	Abbaye de Saint-Martin (ancienne)	01/01/1840
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Chapelle dite des Archevêques	14/09/1965
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Eglise	01/01/1862
37272	VII.L ANDRY	Château	12/04/1927
41018	BLOIS	Cathédrale Saint-Louis	09/08/1906
41018	BLOIS	Basilique Notre-Dame de la Trinité, 14 bis rue Monin	28/11/1996
41018	BLOIS	Abbaye Saint-Lomer (ancienne) ou ancien Hôtel-Dieu sis Abbé-Grégoire (quai de l')	08/05/1939
41018	BLOIS	Façades et toiture du cloître de l'Abbaye Saint-Lomer	29/03/1967
41018	BLOIS	Eglise Saint-Vincent	08/08/1917
41018	BLOIS	Galerie "Cloître Saint-Saturin" de l'ancien cimetière de l'hospice du faubourg de Vienne	12/07/1886
41018	BLOIS	Ancien évêché, cour d'honneur, terrasses et jardins	25/06/1930
41018	BLOIS	Château et ses anciennes dépendances	01/01/1840
41018	BLOIS	"Pavillon d'Anne de Bretagne" ou bains de la Reine	12/07/1886
41018	BLOIS	Fontaine de Louis XII	01/01/1840
41018	BLOIS	10 rue des Papegaults. ancien hôtel Belot	01/01/1889
41018	BLOIS	Maison dite Hôtel de Lavallière sise Puits-Châtel (rue du) 5	08/02/1928
41018	BLOIS	Hôtel Sardini sis Puits-Châtel (rue du) 7	29/12/1927
41018	BLOIS	2 rue Saint-Honoré. Hôtel Denis Dupont. Façades - escalier -toitures	10/04/1931
41018	BLOIS	8 rue Saint-Honoré. Hôtel d'Alluye. façades - toiture - escalier	06/11/1929
41018	BLOIS	3 place Saint-Louis. Maison en bois du XVème siècle ou "Maison des Acrobates"	22/04/1922
41018	BLOIS	Maison en bois sise Saint-Lubin (rue) 1.3	01/01/1889
41034	CHAMBORD	Château et parc	01/01/1840
41034	CHAMBORD	Domaine national de Chambord	02/04/1997
41045	CHAUMONT-SUR-LOIRE	Château de Chaumont	01/01/1840
41045	CHAUMONT-SUR-LOIRE	Ensemble du Domaine	23/03/1955
41045	CHAUMONT-SUR-LOIRE	Immeuble constituant la partie du domaine de Chaumont-sur-Loire dite "La Pommeraiè"	29/07/1937
41069	COUR-SUR-LOIRE	Eglise	01/01/1862
41104	HUISSEAU-SUR-COSSON	Domaine national de Chambord	02/04/1997
41129	MASLIVES	Domaine national de Chambord	02/04/1997
41136	MER	Eglise Saint-Hilaire	17/01/1912
41155	MUIDES-SUR-LOIRE	Domaine national de Chambord	02/04/1997
41206	SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	Château	06/03/1948
41207	SAINT-DYE-SUR-LOIRE	Domaine national de Chambord	02/04/1997
41207	SAINT-DYE-SUR-LOIRE	Eglise	02/04/1931
41252	SUEVRES	Eglise Saint-Christophe	27/07/1921

MONUMENTS CLASSES

3/6

code INSEE département/commune	nom commune	Monuments classés	date de classement
41252	SUEVRES	Eglise Saint-Lubin	01/01/1862
45028	BEAUGENCY	Eglise Notre-Dame	01/01/1862
45028	BEAUGENCY	Eglise Saint-Etienne	01/01/1840
45028	BEAUGENCY	Hôtel de Ville	01/01/1840
45028	BEAUGENCY	Tour de César	01/01/1840
45028	BEAUGENCY	Tour dite de l'Horloge	05/09/1922
45028	BEAUGENCY	Tour Saint-Firmin	10/09/1913
45028	BEAUGENCY	Château de Dunois ou Musée	16/07/1925
45040	BONNY-SUR-LOIRE	Maison dite des Templiers sise Puits-de-l'Ange (rue du)	07/06/1919
45043	BOU	Eglise Saint-Aignan	31/12/1984
45075	CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)	Eglise	28/10/1922
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Eglise	01/01/1862
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Château ou Hôtel de Ville	07/06/1941
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Chapelle de la Bonne-Dame, portail et croix	24/06/1927
45089	CHECY	Eglise	03/10/1929
45098	CLERY-SAINT-ANDRE	Terrains communaux entourant la basilique	07/03/1908
45098	CLERY-SAINT-ANDRE	Basilique Notre-Dame	14/10/1935
45153	GERMIGNY-DES-PRES	Eglise	01/01/1840
45155	GIFEN	Château (ancien) ou Musée international de la Chasse	01/01/1840
45184	LION-EN-SULLIAS	Château de Cuissy, salle-à-manger et galerie de portraits	01/01/1840
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Eglise Saint-Liphard	29/12/1978
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Château	01/01/1840
45234	ORLEANS	Eglise Notre-Dame de Recouvrance	14/04/1944
45234	ORLEANS	Eglise Saint-Aignan	30/07/1918
45234	ORLEANS	Eglise Saint-Euverte	26/09/1910
45234	ORLEANS	Eglise Saint-Pierre du Martroi	04/03/1933
45234	ORLEANS	Restes de l'église Saint-Paul	13/06/1942
45234	ORLEANS	Cathédrale Sainte-Croix	17/07/1908
45234	ORLEANS	Vestiges de la chapelle Saint-Jacques	01/01/1862
45234	ORLEANS	Ancien couvent des Minimes	01/01/1846
45234	ORLEANS	Ancien grand cimetière ou Campo Santo sis Dupanloup (rue) 16	10/09/1941
45234	ORLEANS	Maison dite de la Chancellerie sise Martroi (place du) 27,29, anciennement 37,39	06/03/1928
45234	ORLEANS	Maison dite de la Prévôté sise Bourgogne (rue de) 261	14/01/1932
45234	ORLEANS	Crypte Saint-Avit	10/08/1912
45234	ORLEANS	Ancienne université	01/01/1862
45234	ORLEANS	Ancien évêché, actuellement bibliothèque municipale sis Dupanloup (rue) 1	01/01/1862
45234	ORLEANS	Ancien hôtel de Ville ou hôtel des Crémaux, ancien musée des Beaux-Arts et Sciences naturelles, actuellement annexe du Conservatoire municipal de musique sise Sainte-Catherine (rue)	20/03/1912
45234	ORLEANS	Hôtel Cabu ou Maison dite de Diane de Poitiers ou Musée historique sis Charles-Sanglier (rue) 22-Abbé-Desnoyers (place)	01/01/1840
45234	ORLEANS	Maison dite de François 1er ou hôtel Toutin sise Notre-Dame-de-Recouvrance (rue) 26	01/01/1875
45234	ORLEANS	Hôtel de la Motte-Sanguin sis Solférino (rue de) 2	01/01/1862
45234	ORLEANS	Hôtel Grosnot, actuellement Hôtel de Ville	21/01/1928
45234	ORLEANS	Maison dite des Chanoines ou hôtel d'Hector de Sanxerre sis Bourgogne (rue de) 211-Poterne (rue de la) 39bis,41	01/01/1862
45234	ORLEANS	Maison sise Charles-Sanglier (rue) 20	14/09/1912
45234	ORLEANS	Maison dite de Jean d'Alibert sise Châtelet (place du) 6	01/01/1889
45234	ORLEANS	Maison de Du Cerceau sise Ducerseau (rue) 6	01/01/1862
45234	ORLEANS	Pavillon dit de Jeanne d'Arc ou Comptoir de Colas des Francs ou Siège de l'agence des bâtiments de France sis Gaulle (place de) 5-anciennement 35 rue du Tabour	28/07/1928
45234	ORLEANS	Maison dite de la Coquille sise Pierre-Percée (rue de la) 7	01/01/1889

MONUMENTS CLASSES

4/6

code INSEE département/commune	nom commune	Monuments classés	date de classement
45234	ORLEANS	Maison dite d'Agnès Sorel ou Hôtel Euverte-Hatte (Centre Charles Péguy) sise Tabour (rue du) 11	01/01/1862
45234	ORLEANS	Maison du 16e siècle sise Trois-Maillets (rue des) 4	20/03/1912
45234	ORLEANS	Immeuble sis Abbé-Desnoyers (place)	23/04/1915
45234	ORLEANS	Immeubles ou Siège de l'agence des bâtiments de France sis Gaulle (place de) 5-anciennement 39-41 rue du Tabour	03/10/1941
45234	ORLEANS	Centre hospitalier régional d'Orléans, dit Hôpital général d'Orléans sis Porte-Madecine (rue) 44	17/07/1997
45269	SAINT-AY	Maison à lucarnes	17/07/1997
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Eglise	01/01/1840
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Parcelle de terrain de 92 centiares	21/03/1941
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Eglise abbatiale	01/01/1840
45272	SAINT-CYR-EN-VAL	Maison du 13s	13/08/1906
45284	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Château de la Porte	10/10/1995
45284	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Eglise	18/10/1910
45300	SANDILLON	Eolienne Bollée sise Bourgogne (faubourg) 156	09/09/1993
45315	SULLY-SUR-LOIRE	château de La Porte (également sur commune de Saint-Cyr-en-Val)	10/06/1992
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Château	25/09/1928
45317	TAVERS	Maison du 16s sise Principale (rue)	27/12/1924
45317	TAVERS	Dolmen dit La Pierre du Vert-Galant ou du Ver-Valland	14/12/1948
49007	ANGERS	Dolmen dit La Pierre Tourante aux Feulardes	14/12/1948
49007	ANGERS	Eglise Saint-Augustin-lès-Angers	09/05/1960
49007	ANGERS	Eglise Saint-Laurent (ancienne)	05/11/1965
49007	ANGERS	Eglise de la Trinité	01/01/1840
49007	ANGERS	Château d'Orgemont	19/10/1965
49007	ANGERS	Château	01/01/1875
49007	ANGERS	Logis Barrault ou Musée des Beaux-Arts	29/01/1902
49007	ANGERS	Hôtel des Pénitents	01/08/1902
49007	ANGERS	Maison sise Saint-Laud (rue) 21	28/04/1921
49007	ANGERS	Maison sise Beaurepaire (rue) 59	24/09/1921
49007	ANGERS	Maison d'Adam et Eve ou de l'Arbre de Vie sise Montault (rue)-Sainte-Croix (place)	28/09/1922
49007	ANGERS	Immeuble sis Filles-Dieu (rue des) 7	10/06/1961
49007	ANGERS	Maison sise Oisellerie (rue de l') 5	14/02/1962
49007	ANGERS	Maison sise Oisellerie (rue de l') 7	14/02/1962
49007	ANGERS	Maison de Simon Poisson sise Beaurepaire (rue) 67	01/10/1963
49007	ANGERS	Maison sise Laiterie (place de la) 11	04/11/1963
49007	ANGERS	Immeuble sis Malsou (rue) 9,11	29/08/1984
49007	ANGERS	Hôtel de Montrieux sis Foch (boulevard) 3	26/12/1986
49007	ANGERS	Maison sise Laiterie (place de la) 13	04/11/1963
49007	ANGERS	Hôtel sis Canal (rue du) 19	20/09/1965
49007	ANGERS	Maison sise Beaurepaire (rue) 65	22/02/1963
49007	ANGERS	Hôtel du Roi de Pologne sis Roi-de-Pologne (quai du) 9	23/06/1922
49007	ANGERS	Immeuble sis Beaurepaire (rue) 57-Pinte (rue) 3	24/09/1921
49007	ANGERS	Hôtel Pincé	01/01/1875
49007	ANGERS	Greniers Saint-Jean	18/04/1914
49007	ANGERS	Fontaine du Pied-Boulet sise Baudrière (rue de la)-Saint-Maurice (montée)	16/02/1965
49007	ANGERS	Hospices d'Angers	23/09/1930
49007	ANGERS	Maison (ancienne aumône publique) sise Paix (place de la) 7	08/09/1965
49007	ANGERS	Hôtel Dieu (ancien hôpital Saint-Jean)	01/01/1840
49007	ANGERS	Collégiale Saint-Martin (ancienne)	21/01/1928
49007	ANGERS	Chapelle de la Barre	07/06/1930
49007	ANGERS	Ancienne abbaye Saint-Nicolas	06/09/1955
49007	ANGERS	Maison canoniale de Cunault (ancienne) sise Donadieu-de-Puycharic (rue de) 18	17/12/1968
49007	ANGERS	Prieuré de la Baumette (ancien)	04/10/1946

MONUMENTS CLASSES

5/6

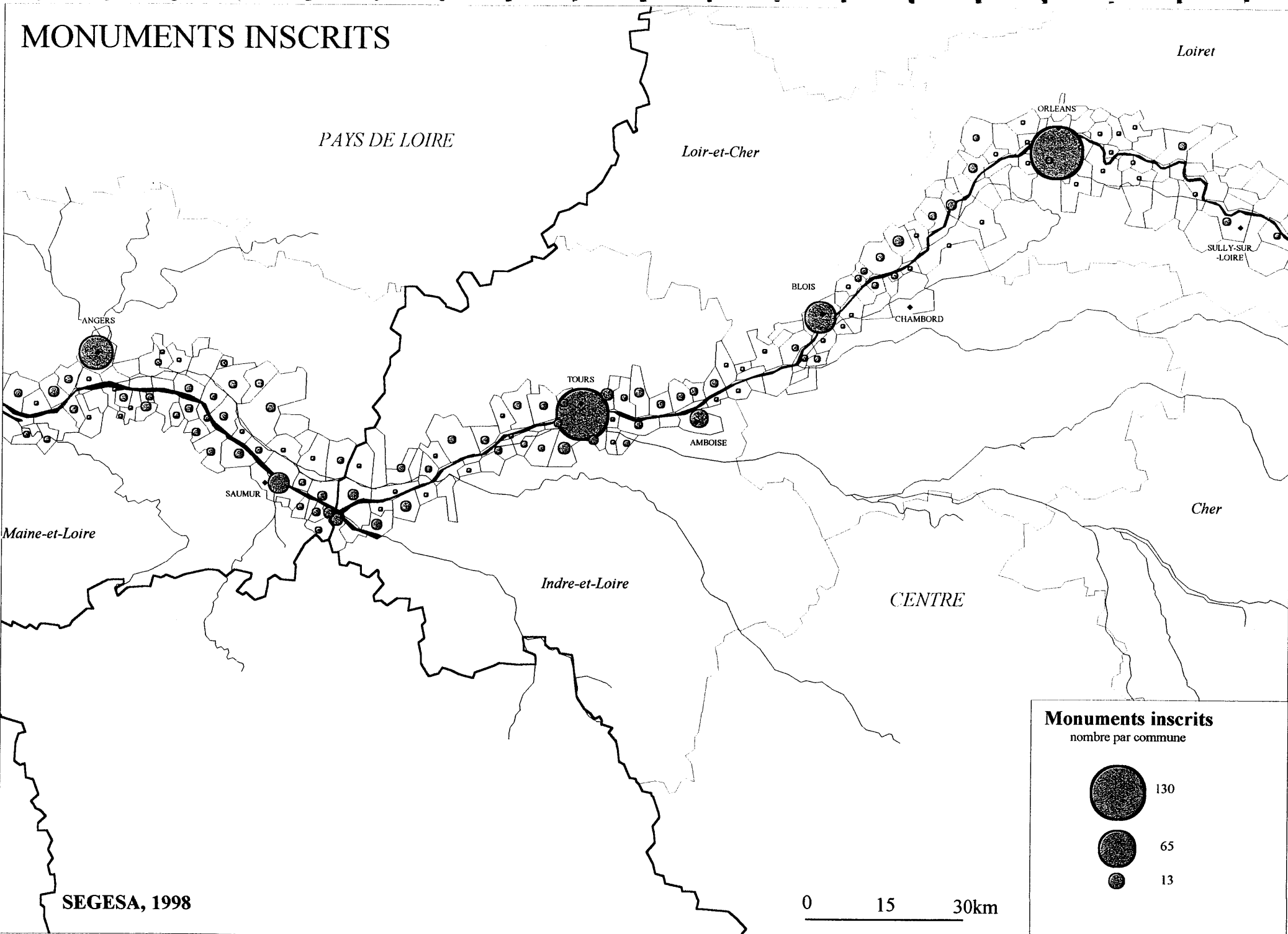
code INSEE département/commune	nom commune	Monuments classés	date de classement
49007	ANGERS	Evêché (ancien) ou Palais du Tau	
49007	ANGERS	Abbaye Toussaint (ancienne) ou Musée David D'Angers	23/10/1907
49007	ANGERS	Couvent du Carmel	29/01/1902
49007	ANGERS	Abbaye du Ronceray (ancienne), actuellement Musée de la tapisserie contemporaine et Ecole nationale des arts et métiers	01/01/1840
49007	ANGERS	Abbaye Saint-Serge (ancienne)	01/01/1840
49007	ANGERS	Abbaye Saint-Aubin (ancienne), actuellement préfecture	01/01/1862
49007	ANGERS	Cathédrale Saint-Maurice	01/01/1862
49007	ANGERS	Reposoir du Tertre-Saint-Laurent (ancien)	16/10/1992
49021	BEAUFORT-EN-VALLEE	Couvent des religieuses Hospitalières de Saint-Joseph-de-la-Flèche (ancien)	16/11/1969
49021	BEAUFORT-EN-VALLEE	Prieuré d'Avrillé (ancien)	24/07/1972
49028	BEHUARD	Eglise	01/01/1862
49028	BEHUARD	Deux maisons du 15e et du 18e siècle, à proximité de l'église	28/12/1948
49029	BLAISON-GOHIER	Eglise de Blaison	22/09/1914
49030	BLOU	Eglise	06/11/1909
49040	BOUZILLE	Château de la Mauvoisinière	20/04/1988
49049	BRION	Eglise	08/07/1910
49063	CHALONNES-SUR-LOIRE	Eglise Saint-Maurille	25/08/1909
49068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	Dolmen du Champ du Ruisseau	29/09/1961
49069	CHAMPTOCEAUX	Péage fortifié	12/05/1975
49075	CHAPPELLE-SAINT-FLORENT (LA)	Château de la Baronnière	28/04/1993
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Oppidum protohistorique dit Camp des Romains	06/03/1987
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Manoir de la Cour Condé	25/02/1974
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Tour de Trèves	01/01/1862
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Eglise des Tuffeaux	22/09/1914
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Eglise Saint-Maxenceuil à Cunault	09/04/1946
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Eglise de Cunault	01/01/1846
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Chapelle Saint-Macé	01/01/1862
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Eglise de Trèves	01/01/1862
49140	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	Eglise Saint-Michel	12/04/1955
49140	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	Chapelle Sainte-Catherine ou lanterne des morts	22/03/1957
49140	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	Chapelle Notre-Dame de Pitié	08/09/1965
49149	GENNES	Abbaye (ancienne)	
49149	GENNES	Eglise Saint-Eusébe	01/01/1862
49149	GENNES	Eglise Saint-Vétérin	01/01/1862
49149	GENNES	Dolmen de la Madeleine	25/07/1930
49149	GENNES	Dolmen dit La Pierre couverte	12/06/1980
49149	GENNES	Théâtre-amphithéâtre gallo-romain	09/12/1986
49149	GENNES	Nymphée gallo-romain (restes)	20/10/1983
49167	JUIGNE-SUR-LOIRE	Eglise	14/09/1965
49194	MAZE	Château de Montgeoffroy	08/10/1984
49219	MONTSOUREAU	Château	01/01/1862
49235	PARNAY	Eglise	19/09/1950
49246	PONTS-DE-CE (LES)	Eglise Saint-Aubin	16/02/1903
49246	PONTS-DE-CE (LES)	Château	01/01/1862
49261	ROSIERS (LES)	Eglise	29/04/1971
49265	SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE	Presbytère	09/12/1964
49276	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	Chapelle du cimetière	01/01/1862
49276	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	Ancienne abbaye	07/03/1952
49278	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	Vestiges archéologiques gallo-romains	04/11/1975
49279	SAINTE-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	Eglise	08/02/1958

MONUMENTS CLASSES

6/6

code INSEE département/commune	nom commune	Monuments classés	date de classement
49279	SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	Abbaye (ancienne)	
49279	SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	Château de Serrant	
49297	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	Prévoté (ancienne)	15/10/1968
49304	SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE	Château de Boumois	18/08/1953
49317	SAINT-REMY-LA-VARENNE	Eglise (à l'exception des parties modernes)	16/12/1974
49317	SAINT-REMY-LA-VARENNE	Pricuré de Saint-Rémy (ancien)	28/07/1955
49317	SAINT-REMY-LA-VARENNE	Dolmen de la Bajoulière	24/09/1936
49318	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE	Manoir de la Groye	
49322	SAINT-SULPICE	Château de l'Ambroise	
49328	SAUMUR	Eglise de Saint-Hilaire	14/10/1969
49328	SAUMUR	Dolmen du Bois-Briand	18/04/1914
49328	SAUMUR	Dolmen dit La Petite Pierre Couverte	01/01/1889
49328	SAUMUR	Menhir dit La Pierre Longue	01/01/1889
49328	SAUMUR	Château et son enceinte bastionnée	
49328	SAUMUR	Fortifications du front Ouest	17/12/1969
49328	SAUMUR	Maison sise Montée-du-Fort (rue de la) 1	13/08/1963
49328	SAUMUR	Maison sise Saint-Pierre (place) 3	16/07/1968
49328	SAUMUR	Hôtel Jamet	18/02/1975
49328	SAUMUR	Maison dite de la Reine de Sicile sise Waldeck-Rousseau (rue) 1	
49328	SAUMUR	Tour Papegault	22/03/1965
49328	SAUMUR	Tour Grénetière	04/11/1969
49328	SAUMUR	Tour du Bourg	28/06/1972
49328	SAUMUR	Hôtel de Ville	16/02/1903
49328	SAUMUR	Maison de retraite de Notre-Dame des Ardilliers	27/12/1940
49328	SAUMUR	Eglise Notre-Dame-des-Ardilliers	06/03/1906
49328	SAUMUR	Chapelle dite Lanterne des morts	20/09/1922
49328	SAUMUR	Eglise de Saint-Lambert-des-Évées	10/02/1964
49328	SAUMUR	Abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur (ancienne)	
49328	SAUMUR	Eglise Notre-Dame-de-Nantilly	01/01/1840
49328	SAUMUR	Chapelle Saint-Jean	01/01/1862
49328	SAUMUR	Eglise Saint-Pierre	01/01/1862
49328	SAUMUR	Allée couverte dite la Grande Pierre couverte	01/01/1889
49329	SAVENNIERES	Eglise	01/01/1840
49341	SOUZAY-CHAMPIGNY	Eglise	15/02/1949
49346	THOUREIL (LE)	Eglise	22/06/1905
49346	THOUREIL (LE)	Abbaye Saint-Maur	21/06/1948
49346	THOUREIL (LE)	Nymphée gallo-romain	05/04/1919
49358	TURQUANT	Moulin à vent du Val Hulin	27/05/1963
49358	TURQUANT	Eglise	27/06/1967
49374	VILLEBERNIER	Château de Launay	02/04/1963

MONUMENTS INSCRITS



MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

1/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
37003	AMBOISE	Eglise Notre-Dame-du-Bout-des-Ponts ou Notre-Dame-de-Grâce	26/04/1948
37011	AVOINE	Manoir de la Baronnière	16/09/1949
37018	BALLAN-MIRE	Eglise	12/04/1944
37022	BEAUMONT-EN-VERON	Château de Coulaïne	28/04/1944
37025	BERTHENAY	Manoir de la Baillardière	29/08/1947
37031	BOURGUEIL	Maison sise Alain-Chartier (rue) 39	20/05/1964
37042	CANDES-SAINT-MARTIN	Château des Archevêques de Tours (ancien)	11/10/1971
37043	CANGEY	Eglise	21/04/1948
37058	CHAPELLE-SUR-LOIRE (LA)	Eglise	09/08/1949
37060	CHARGE	Grange aux dîmes (ancienne)	29/12/1983
37074	CHOUZE-SUR-LOIRE	Château des Réaux	05/04/1930
37077	CINQ-MARS-LA-PILE	Château (ancien)	27/04/1976
37109	FONDETTES	Manoir des Hamardières	01/03/1951
37118	HUISMES	Château d'Uzage	11/07/1952
37122	JOUE-LES-TOURS	Château de Beaulieu	20/05/1946
37123	LANGAIS	Immeuble sis Anne-de-Bretagne (rue) 14	13/03/1944
37124	LARCAY	Castellum romain (vestiges)	12/06/1926
37128	LIGNIERES-DE-TOURAINES	Manoir de Fontenay	06/03/1947
37131	LIMFRAY	Palais de Justice (ancien) ou Audience	24/04/1968
37139	LUYNES	Chapelle des Chanoinesses	17/07/1926
37156	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Manoir de la Miltière	08/05/1973
37161	MOSNES	Eglise	20/01/1966
37163	NAZELLES-NEGRON	Château	01/10/1963
37163	NAZELLES-NEGRON	Eglise	19/09/1966
37163	NAZELLES-NEGRON	Eglise	18/11/1953
37163	NAZELLES-NEGRON	Manoir de Villefrault	27/06/1962
37171	NOIZAY	Château	30/10/1974
37171	NOIZAY	Manoir d'Anzan	04/11/1982
37171	NOIZAY	Maison dite Le Grand Coteau sise Francis-Poulenc (rue)	01/06/1973
37185	POCE-SUR-CISSE	Château	29/10/1937
37185	POCE-SUR-CISSE	Château des Fourchettes (ou de Fourchette)	31/10/1934
37185	POCE-SUR-CISSE	Pigeonnier de la Restrie	08/06/1989
37193	RESTIGNE	Château de Louy	07/03/1975
37193	RESTIGNE	Manoir de Brûlon	18/06/1962
37193	RESTIGNE	Manoir de la Plâterie	20/10/1971
37193	RESTIGNE	Hôtel du 16s	27/06/1962
37195	RICHE (LA)	Château du Plessis-lès-Tours	12/04/1927
37195	RICHE (LA)	Ancien couvent des Minimes	
37195	RICHE (LA)	Prieuré de Saint-Cosme (ancien)	
37195	RICHE (LA)	Manoir de la Rabaterie	13/03/1925
37197	RIGNY-USSE	Château d'Ussé	22/05/1948
37203	ROCHECORBON	Château d'Ussé	02/03/1927
37203	ROCHECORBON	Oppidum de Château-Chevrier	16/12/1980
37203	ROCHECORBON	Château de l'Olivier	20/09/1946
37203	ROCHECORBON	Château de Vaufoinard	11/04/1946
37203	ROCHECORBON	Manoir des Basses-Rivières	06/05/1965
37203	ROCHECORBON	Chapelle troglodyte	16/05/1972
37203	ROCHECORBON	Eglise Saint-Georges	29/11/1948
37203	ROCHECORBON	Moulin de Touvoic (ancien)	27/05/1952
37208	SAINT-AVERTIN	Domaine du Manoir de Paradis	18/06/1962
37208	SAINT-AVERTIN	Manoir de la Grand'Cour	20/09/1946
37208	SAINT-AVERTIN	Manoir de la Singerie, dit la Cigogne	18/08/1950

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

2/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
37208	SAINT-AVERTIN	Clos du Bois Rayer	
37208	SAINT-AVERTIN	Manoir de la Sagerie	12/07/1965
37214	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Manoir de La Bachellerie	24/06/1942
37214	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Eglise	03/03/1941
37214	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Le Vau Ardau	19/07/1926
37217	SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	Manoir d'Andigny	16/09/1963
37227	SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE	Château	?
37228	SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	Manoir du Port-Guyet (ancien logis de Marie Dupin)	18/04/1973
37232	SAINT-PATRICE	Eglise (ancienne)	11/07/1975
37232	SAINT-PATRICE	Château de Rochecotte	22/05/1948
37243	SAVONNIERES	Manoir de La Carmerie	22/05/1948
37243	SAVONNIERES	Manoir du Plessis	27/06/1962
37261	TOURS	Passage du Coeur Navré	22/05/1948
37261	TOURS	Enceinte romaine sise Baroche (rue) 7-Ursulines (rue des) 2,4	08/07/1946
37261	TOURS	Maison du 12s (ancienne cure de l'église Sainte-Croix) sise Henri-Royer (rue) 4	19/01/1927
37261	TOURS	Eglise Saint-Libert	19/12/1939
37261	TOURS	Eglise Saint-Denis (ancienne)	02/12/1946
37261	TOURS	Manoir de Sépaillé (ancien) sis Sépaillet (rue de)	17/07/1946
37261	TOURS	Caves du 10s et du 15s (deux) sises Bons-Enfants (rue des) 7	22/02/1980
37261	TOURS	Hôtellerie de Sainte-Catherine sise Losscran (rue) 64	27/10/1941
37261	TOURS	Hôtellerie du Panier Fleury (ancienne) sise Panier-Fleuri (rue du) 2	24/05/1948
37261	TOURS	Hôtel Bacot de Romand sis Emile-Zola (rue) 39	08/07/1946
37261	TOURS	Hôtel Cottereau sis Trois-Ecritoires (rue des) 7	27/06/1946
37261	TOURS	Hôtel de l'Archidiaconé du Chapitre de Saint-Gatien (ancien) sis Albert-Thomas (rue) 2	13/07/1926
37261	TOURS	Hôtel de la Croix Blanche sis Châteauneuf (place de) 15	08/07/1946
37261	TOURS	Hôtel dit de Choiseul sis Briçonnet (rue) 21	10/01/1928
37261	TOURS	Hôtel dit de Jean Briçonnet sis Châteauneuf (rue de) 11.13-Change (rue du)	27/06/1946
37261	TOURS	Hôtel du 15s sis Arbalète (rue de l') 6,8	10/01/1928
37261	TOURS	Hôtel du 16s sis Arbalète (rue de l') 5	19/12/1939
37261	TOURS	Hôtel du 16s sis Cerisiers (rue des) 7	01/06/1948
37261	TOURS	Hôtel du 18s sis Lamproie (rue de la) 9	24/05/1948
37261	TOURS	Hôtel du 18s sis Littré (rue) 16	24/05/1948
37261	TOURS	Hôtel du Doyenné de Saint-Gatien (ancien) sis Racine (rue) 17	24/05/1948
37261	TOURS	Hôtel Liebert-de-Nitray sis François-Sicard (place) 15	07/09/1946
37261	TOURS	Hôtel Princé sis Descartes (rue) 11-Néricault-Destouches (rue) 55	09/09/1946
37261	TOURS	Hôtel sis Barre (rue de la) 7	?
37261	TOURS	Hôtel sis Bretonneau (rue) 22	27/06/1946
37261	TOURS	Hôtel sis Cygne (rue du) 33bis	05/09/1946
37261	TOURS	Hôtel sis Emile-Zola (rue) 43	08/07/1946
37261	TOURS	Hôtel sis Foire-le-Roi (place) 17	27/06/1946
37261	TOURS	Hôtel sis Littré (rue) 8	08/07/1946
37261	TOURS	Hôtel sis Paul-Louis-Courier (rue) 3	08/07/1946
37261	TOURS	Hôtel sis Tanneurs (rue des) 41	23/08/1946
37261	TOURS	Immeuble sis Commerce (rue du) 80-Président-Merville (rue du) 3	27/06/1946
37261	TOURS	Maison canoniale (ancienne) sise Général-Meusnier (rue du) 10	03/02/1966
37261	TOURS	Maison canoniale (ancienne) sise Grégoire-de-Tours (place) 1	08/07/1946
37261	TOURS	Maison canoniale (ancienne) sise Manceau (rue) 1	08/07/1946
37261	TOURS	Maison canoniale (ancienne) sise Manceau (rue) 5	27/06/1946
37261	TOURS	Maison canoniale de Saint-Pierre-le-Puellier (ancienne) sise Paix (rue de la) 21	23/08/1946
37261	TOURS	Maison de Juste de Juste sise Paul-Louis-Courier (rue) 17	27/06/1946
37261	TOURS	Maison de Pierre Meusnier, la cour d'entrée, les deux pavillons et le jardin sise Préfecture (rue de la) 24	01/06/1948
37261	TOURS		27/06/1946

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
37261	TOURS	Maison dite de Bonaventure sise Jacobins (passage des) 2	18/02/1942
37261	TOURS	Maison dite de La Psalette, située dans l'îlot Saint-Martin sise Julien-Leroy (rue) 2	23/08/1946
37261	TOURS	Maison dite de Ronsard sise Jacobins (passage des) 1	18/02/1942
37261	TOURS	Maison du 15s sise Blanqui (rue) 42	27/06/1946
37261	TOURS	Maison du 15s sise Briçonnet (rue) 5	01/06/1948
37261	TOURS	Maison du 15s sise Carmes (place des) 1-Litré (à l'angle de la rue)	27/06/1946
37261	TOURS	Maison du 15s sise Etienne-Marcel (rue) 34	24/05/1948
37261	TOURS	Maison du 15s sise Grand-Marché (place du) 1	09/08/1941
37261	TOURS	Maison du 15s sise Grand-Marché (rue du) 41	07/09/1946
37261	TOURS	Maison du 16s sise Blanqui (rue) 34	23/08/1946
37261	TOURS	Maison du 16s, dite de Justice des Bains, et le portail contigu sise Grégoire-de-Tours (place)	15/04/1927
37261	TOURS	Maison du Cerisier sise Cerisiers (rue des) 21	01/06/1948
37261	TOURS	Maison du Croissant sise Constantine (rue de) 11	27/06/1946
37261	TOURS	Maison du Préchantre sise Psalette (rue de la) 5	08/07/1946
37261	TOURS	Maison présumée de Jehan Bourdichon sise Serpe (rue de la) 3	24/06/1948
37261	TOURS	Maison sise Bretonneau (rue) 29	06/11/1929
37261	TOURS	Maison sise Briçonnet (rue) 32	22/06/1946
37261	TOURS	Maison sise Colbert (rue) 48	08/07/1946
37261	TOURS	Maison sise Colbert (rue) 68	08/07/1946
37261	TOURS	Maison sise Colbert (rue) 70-Foire-le-Roi (place) 23	08/07/1946
37261	TOURS	Maison sise Colbert (rue) 90	08/07/1946
37261	TOURS	Maison sise Cygne (rue du) 25	08/07/1946
37261	TOURS	Maison sise Cygne (rue du) 27	13/07/1926
37261	TOURS	Maison sise Cygne (rue du) 29	08/07/1946
37261	TOURS	Maison sise Foire-le-Roi (place) 1	08/07/1946
37261	TOURS	Maison sise Foire-le-Roi (place) 3	10/01/1928
37261	TOURS	Maison sise Foire-le-Roi (place) 6bis	26/12/1962
37261	TOURS	Maison sise Foire-le-Roi (place)-Mocquerie (à l'angle de la rue de la)	10/01/1928
37261	TOURS	Maison sise Général-Meusnier (rue du) 12	08/07/1946
37261	TOURS	Maison sise Grand-Marché (rue du) 3	03/12/1954
37261	TOURS	Maison sise Grand-Marché (rue du) 5	03/12/1954
37261	TOURS	Maison sise Grand-Marché (rue du) 57	07/09/1946
37261	TOURS	Maison sise Monnaie (rue de la) 26-Change (à l'angle de la rue du)	10/01/1928
37261	TOURS	Maison sise Plumereau (place) 10	10/01/1928
37261	TOURS	Maison sise Plumereau (place) 12	10/01/1928
37261	TOURS	Maison sise Plumereau (place) 4	10/01/1928
37261	TOURS	Maison sise Plumereau (place) 6	10/01/1928
37261	TOURS	Maison sise Plumereau (place) 8	10/01/1928
37261	TOURS	Maison sise Rôtisserie (rue de la) 3	18/12/1924
37261	TOURS	Maison sise Scellerie (rue de la) 30	18/06/1962
37261	TOURS	Maison, ou Hôtel Binet sise Paul-Louis-Courier (rue) 10	19/01/1927
37261	TOURS	Maison, située dans l'îlot Saint-Martin sise Julien-Leroy (rue)-Rapin (rue)-Descartes (rue)-Halles (rue des)	21/12/1984
37261	TOURS	Maisons du 15s sise Colbert (rue) 23,25,27	17/07/1946
37261	TOURS	Encinte de Martinopole ou de Châteauneuf	13/12/1940
37261	TOURS	Gare	28/12/1984
37261	TOURS	Tour Foubert ou Maison de la Tabagie sise Boucicaut (rue) 3	01/06/1948
37261	TOURS	Centre Hospitalier Universitaire Régional, dit Centre Hospitalier Régional Bretonneau sis Tonnelé (boulevard) 2	21/10/1992
37261	TOURS	Chambre de Commerce sise Jules-Favre (rue)	12/01/1931
37261	TOURS	Chancellerie de la collégiale Saint-Martin (ancienne) sise Baleschoux (rue) 3	08/06/1946
37261	TOURS	Hôtel de la Monnaie (ancien) sis Monnaie (rue de la) 5,7	27/06/1946
37261	TOURS	Hôtel de Ville	28/10/1975

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
37261	TOURS	Jeu de Paume sis Mocquerie (rue de la) 27-Voltaire (rue) 12bis	
37261	TOURS	Maladrerie Saint-Lazare (ancienne) sise Blaise-Pascal (rue) 38bis	27/06/1946
37261	TOURS	Oratoire des Briçonnets sis Change (rue du) 15	27/01/1987
37261	TOURS	Palais des Gouverneurs (ancien)	01/06/1948
37261	TOURS	Théâtre municipal sis Scellerie (rue de la) 34	20/08/1913
37261	TOURS	Abbaye de Beaumont	03/06/1994
37261	TOURS	Abbaye de Saint-Julien (ancienne)	26/06/1946
37261	TOURS	Abbaye de Saint-Martin (ancienne)	01/05/1923
37261	TOURS	Ancienne abbaye de Marmoutier	01/01/1840
37261	TOURS	Aumônerie de Saint-Martin (ancienne) sise Rapin (rue) 5	13/06/1929
37261	TOURS	Basilique Saint-Martin	08/06/1946
37261	TOURS	Chapelle du Petit-Saint-Martin (ancienne) sise Petit-Saint-Martin (rue du) 22	08/10/1991
37261	TOURS	Chapelle Saint-Jean sise Julien-Leroy (rue) 2-Rapin (rue) 3	10/11/1976
37261	TOURS	Convent des Capucins (ancien)	21/12/1984
37261	TOURS	Convent des Carmes (ancien) sis Tanneurs (rue des) 1-Pont-Neuf (quai du) 12	14/11/1977
37261	TOURS	Convent des Filles de l'Union Chrétienne (ancien)	08/06/1946
37261	TOURS	Convent des Ursulines (ancien)	27/06/1946
37261	TOURS	Eglise Notre-Dame-de-la-Riche	15/12/1941
37261	TOURS	Eglise Saint-Jean-de-Beaumont (ancienne)	30/03/1926
37261	TOURS	Eglise Saint-Pierre-le-Puellier	27/06/1983
37261	TOURS	Eglise Saint-Saturnin	27/06/1946
37261	TOURS	Eglise Sainte-Croix	28/04/1947
37261	TOURS	Maison canoniale de Saint-Gatien (ancienne) sise Psalette (rue de la) 6	19/12/1939
37261	TOURS	Maison canoniale de Saint-Martin (ancienne) sise Rapin (rue) 4	23/08/1946
37261	TOURS	Maison canoniale de Saint-Martin (ancienne) sise Rapin (rue) 6	27/06/1946
37261	TOURS	Petit Séminaire sis Petit-Pré (rue du)	27/06/1946
37261	TOURS	Prieuré Saint-Eloi sis Giraudeau (rue) 1	13/07/1926
37261	TOURS	Synagogue siseParmentier (rue) 37	03/06/1932
37261	TOURS	Bibliothèque municipale 2bis avenue André Malraux	04/10/1994
37261	TOURS	Grand Pont. dit Pont de pierre ou Pont Wilson	31/12/1996
37267	VERETZ	Eglise	05/07/1926
37267	VERETZ	Maison, dite La Chavonnière (à l'exclusion des dépendances)	06/06/1933
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Château de Jallanges	27/09/1972
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Manoir du Bas-Cousse	22/06/1946
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Edifice gallo-romain (vestiges)	14/04/1947
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Eglise	06/03/1947
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Manoir du Clos de Pouvray	19/12/1946
37272	VILLANDRY	Château	01/06/1964
37272	VILLANDRY	Eglise	12/04/1927
37272	VILLANDRY	Manoir de Foncher	30/03/1926
37273	VILLE-AUX-DAMES (LA)	Eglise	08/08/1962
37281	VOUVRAY	Chapelle troglodyte de l'Echeneau (façade et intérieur)	06/03/1947
37281	VOUVRAY	Manoir du Plessis	07/11/1966
41008	AVARAY	Château d'Avaray	22/12/1981
41018	BLOIS	Tour d'Argent (ancien Hôtel des Monnaies des Comtes de Blois) sis Trois-Clefs (rue des)	20/07/1955
41018	BLOIS	Hôtel Sardini sis Puits-Châtel (rue du) 7	13/02/1926
41018	BLOIS	Maison dite Hôtel de Lavallière sis Puits-Châtel (rue du) 5	29/12/1927
41018	BLOIS	Maison sise Papegauts (rue des) 4	08/02/1928
41018	BLOIS	Maison sise Pierre-de-Blois (rue) 4	17/02/1928
41018	BLOIS	Maison sise Pierre-de-Blois (rue) 1	17/02/1928
41018	BLOIS	Maison sise Pierre-de-Blois (rue) 1	19/04/1928
41018	BLOIS	Maison sise Pierre-de-Blois (rue) 6	19/04/1928

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
41018	BLOIS	Collège des Jésuites (ancien)	
41018	BLOIS	Hôtel de Jassaud (ancien) sis Fontaine-des-Elus (rue) 5	31/05/1928
41018	BLOIS	Eglise du Bourgmoien (ancienne)	18/12/1928
41018	BLOIS	Maison dite de Denis Papin sise Pierre-de-Blois (rue)	28/12/1928
41018	BLOIS	Maison sise Vieux-Pont (rue du) 20	28/12/1928
41018	BLOIS	Immeuble sis Chemonton (rue) 6,8	28/12/1928
41018	BLOIS	Hôtel Viart sis Pardessus (rue) 1	28/12/1928
41018	BLOIS	Maison sise Commerce (rue du) 41bis	06/03/1929
41018	BLOIS	Maison sise Saint-Michel (carrefour) 2	17/04/1931
41018	BLOIS	Maison sise Porte-Chartrain (rue) 7	17/04/1931
41018	BLOIS	Maison dite Hôtel de Condé sis Juifs (rue des) 3	27/05/1932
41018	BLOIS	Maison dite Hôtel de Guise sis Chemonton (rue) 18	01/11/1933
41018	BLOIS	Pont sur la Loire	02/03/1934
41018	BLOIS	Hôtel d'Epéron sis Château (place du) 20	22/04/1937
41018	BLOIS	Hôtel d'Amboise sis Château (place du) 22	08/12/1938
41018	BLOIS	Abbaye Saint-Lomer (ancienne) ou ancien Hôtel-Dieu sis Abbé-Grégoire (quai de l')	08/12/1938
41018	BLOIS	Maison du 16s sise Fontaine-des-Elus (rue) 11	08/05/1939
41018	BLOIS	Eglise Saint-Saturin	05/06/1941
41018	BLOIS	Fortifications de la ville (ensemble)	11/07/1942
41018	BLOIS	Crypte de Bourgmoien	06/11/1942
41018	BLOIS	Maison sise Juifs (rue des) 2	11/07/1945
41018	BLOIS	Maison de la Chancellerie sise Lion-Ferré (rue du) 11-Chemonton (rue)	30/08/1945
41018	BLOIS	Hôtel-Dieu (restes des bâtiments de l'ancien) sis Louis-XII (place)-Bourg-Moyen (rue du)	02/10/1946
41018	BLOIS	Maison dite Hôtel de Bretagne ou Hôtel de la Capitainerie sis Jean-Bernier (rue) 2, anciennement 2 degrés Saint-Nicolas	25/10/1946
41018	BLOIS	Maison dite Buvette de la Renaissance sise Beauvoir (rue) 21	23/11/1946
41018	BLOIS	Maison sise Carmélites (rue des) 15	23/11/1946
41018	BLOIS	Maison sise Denis-Papin (rue) 48	25/11/1946
41018	BLOIS	Maison dite la Tupinière ou Grènerie de Marmoutier sise Jacobins (rue des) 6	25/11/1946
41018	BLOIS	Maison sise Papegauts (rue des) 14	25/11/1946
41018	BLOIS	Maison sise Pardessus (rue) 8	25/11/1946
41018	BLOIS	Maison sise Saint-Lubin (rue) 36	25/11/1946
41018	BLOIS	Maison sise Saint-Lubin (rue) 38-Robert-Houdin (rue)	25/11/1946
41018	BLOIS	Maison sise Violettes (rue des) 25	25/11/1946
41018	BLOIS	Maison sise Foulerie (rue de la) 30	25/11/1946
41018	BLOIS	Château de la Vicomté sis Basse-des-Grouets (route)	28/11/1946
41018	BLOIS	Halle aux grains ou Centre de congrès sis Jean-Jaurès (place) 2	02/12/1946
41018	BLOIS	Haras ou Service régional des Haras du Centre	03/06/1982
41018	BLOIS	Mur d'enceinte de la ville (ancien)	27/02/1992
41018	BLOIS	Fontaine Saint-Nicolas sur la place Saint-Nicolas	26/10/1948
41018	BLOIS	Palais de Justice sis République (place de la)	27/12/1946
41018	BLOIS	Préfecture sise République (place de la) 1	14/12/1977
41018	BLOIS	Basilique Notre-Dame de la Trinité	14/12/1977
41018	BLOIS	Prieuré Saint-Jean-en-Grève (ancien)	19/08/1994
41018	BLOIS	130-134 rue Albert. Maison Calcat dite "logis du loup"	11/08/1992
41029	CANDE-SUR-BEUVRON	Château de Candé	28/03/1997
41029	CANDE-SUR-BEUVRON	Château de Madon	25/02/1948
41032	CHAILLES	Château de la Pigeonnière	10/04/1948
41055	CHOUZY-SUR-CISSE	Abbaye de la Guiche (restes de l'ancienne)	20/04/1989
41055	CHOUZY-SUR-CISSE	Manoir de l'aleu	13/02/1926
41069	COUR-SUR-LOIRE	Maison du 15s au Vivier	23/01/1937
41069	COUR-SUR-LOIRE	Château	22/10/1971
			10/10/1961

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

6/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
41104	HUISSEAU-SUR-COSSON	Château des Grotteaux	12/04/1954
41134	MENARS	Château, façades et toitures - petit parc et jardin	15/02/1949
41134	MENARS	Décoris intérieurs du château. Pavillon de l'Horloge	15/02/1949
41136	MER	Eglise Saint-Hilaire	17/01/1912
41136	MER	Eglise de Saint-Aignan d'Herbilly (ancienne)	21/09/1946
41136	MER	Château de Chantecaille	20/12/1985
41136	MER	Halle ou Salle des fêtes	17/02/1987
41136	MER	Moulin de Maves	16/12/1974
41136	MER	Reste de l'édifice	28/02/1955
41144	MONTEAUX	Château et moulin	25/05/1976
41147	MONTILS (LES)	Tour (vestiges)	06/05/1986
41147	MONTILS (LES)	Château (vestiges de l'ancien)	17/11/130
41148	MONTLIVAUT	Eglise Saint-Pierre	25/02/1948
41148	MONTLIVAUT	Château sis Grande-Rue-Justice (rue de la)	13/07/1987
41155	MUIDES-SUR-LOIRE	Château de Colliers	31/10/1991
41167	ONZAIN	Eglise	28/12/1928
41206	SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	Château	06/03/1948
41207	SAINT-DYE-SUR-LOIRE	Fortifications (anciennes)	03/10/1946
41207	SAINT-DYE-SUR-LOIRE	Moulin-cavier de l'Ecuelle ou Garage	13/01/1992
41212	SAINT-GERVAIS-LA-FORET	Pont sur la rivière le Cosson	02/12/1946
41220	SAINT-LAURENT-NOUAN	Moulin-cavier de Nouan-sur-Loire au Domaine	13/01/1992
41252	SUEVRES	Château de Diziers	17/07/1946
41252	SUEVRES	Fortifications (restes des anciennes)	27/09/1946
41252	SUEVRES	Château des Forges	04/10/1946
41295	VINEUIL	Les "Ponts chartrains", pont sur le Cosson	02/12/1946
45028	BEAUGENCY	Prison (ancienne) sise Change (rue du) 34	17/05/1933
45028	BEAUGENCY	Hospice (ancien)	13/06/1929
45028	BEAUGENCY	Enceinte (restes de l'ancienne)	18/08/1944
45028	BEAUGENCY	Château de Dunois ou Musée	16/07/1925
45028	BEAUGENCY	Maison sise Change (rue du) 3	23/06/1947
45028	BEAUGENCY	Maison du 16s sise Martroi (place du) 28	06/10/1925
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Eglise	28/10/1986
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Château (ancien)	28/10/1986
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Château d'Assay	25/10/1957
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Château de Courcelles-le-Roy	17/09/1986
45043	BOU	Eglise	07/03/1935
45053	BRIARE	Eglise Saint-Etienne	14/05/1987
45053	BRIARE	Pont-canal sur la Loire (également sur commune de Saint-Firmin-sur-Loire)	12/05/1976
45075	CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)	Eglise	04/02/1905
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Chapelle de la Bonne-Dame	03/10/1929
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Croix dite de la Bonne-Dame	03/10/1929
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Hangar à bateaux (ancien), dit Halle Saint-Pierre	29/08/1990
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Maison à pans de bois, 4 rue des Prés	17/11/1997
45089	CHECY	Château de la Prêche	16/05/1947
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY	Château	06/03/1928
45126	DONNERY	Eglise	26/10/1925
45144	FEROLLES	Château de la Queuvre	12/01/1931
45155	GIEN	Eglise Saint-Pierre	25/09/1940
45155	GIEN	Manoir de Jean d'Arrabloy (vestiges)	16/01/1926
45155	GIEN	Immeubles sis Hôtel-de-Ville (rue de P) 1.3	13/02/1941
45155	GIEN	Ancien château	13/01/1905

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

7/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
45164	GUILLY	Moulin à vent Bel-Air	17/02/1987
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES	Château	14/10/1970
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES	Moulin à eau sis Flit (impasse de) 395	18/03/1991
45169	INGRE	Eglise	10/10/1925
45173	JARGEAU	Eglise	03/10/1929
45179	LAILLY-EN-VAL	Château de Pully	23/06/1947
45184	LION-EN-SULLIAS	Château de Cuissy, façade, toitures	29/12/1978
45184	LION-EN-SULLIAS	Eglise Saint-Etienne	26/10/1992
45194	MARDIE	Eglise	06/10/1925
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Porte d'Amont	06/10/1925
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Chapelle du château, XVIIIème siècle	14/04/1944
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Maison sise Porte-d'Amont (rue) 22	16/05/1961
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Ruines de l'ancien château, tour de Manassé de Garlande	16/01/1926
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Château	07/03/1988
45232	OLIVET	Eglise, les trois travées du XIIIème siècle	06/03/1928
45232	OLIVET	Château du Rondon, balustrade en pierre, portail et mur de soutènement	28/04/1964
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 1	16/07/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 2	16/07/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Escures (rue d') 8	10/11/1925
45234	ORLEANS	Eglise Saint-Pierre-le-Puellier	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Bretonnerie (rue de la) 58	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Bretonnerie (rue de la) 62	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Charpenterie (rue de la) 34	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Escures (rue d') 2	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Escures (rue d') 4	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Escures (rue d') 6	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison dite des Chevaliers du Guet sise Etienne-Dolet (rue) 11	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison dite du coin Saint-Pierre sise Etienne-Dolet (rue) 13	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Poterne (rue de la) 28	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison dite des Oves sise Sainte-Anne (rue) 11	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Sainte-Catherine (rue) 14	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Trois-Maries (rue des) 15	11/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Empereur (rue de l') 37	23/12/1925
45234	ORLEANS	Maison sise Châtelet (place du) 14	07/01/1926
45234	ORLEANS	Pont George V	07/01/1926
45234	ORLEANS	Maison dite de la Pomme sise Abbé-Desnoyers (place)	16/01/1926
45234	ORLEANS	Maison dite de l'Ours sise Châtelet (place du) 4	16/01/1926
45234	ORLEANS	Maison sise Empereur (rue de l') 3	16/01/1926
45234	ORLEANS	Maison sise Bretonnerie (rue de la) 17	02/03/1927
45234	ORLEANS	Ancien grand cimetière ou Campo Santo sis Dupanloup (rue) 16	06/03/1928
45234	ORLEANS	Ancien évêché, actuellement bibliothèque municipale sis Dupanloup (rue) 1	06/03/1928
45234	ORLEANS	Presbytère de Notre-Dame-de-Recouvrance	06/03/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 10	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 11	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 12	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 13	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 14	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 15	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 16	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 17	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 19	12/07/1928

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

8/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 21	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 23	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 24	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 25	12/07/1928
45234	ORLEANS	Ancienne maison canoniale sise Saint-Etienne (rue) 22	10/08/1989
45234	ORLEANS	Hôtel Pommeret, actuellement Chambre régionale des Comptes sis Escures (rue d') 15	21/05/1987
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 1	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 11	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 12	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 13	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 14	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 15	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 17	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 19	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 2	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 20	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 21	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 25	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 26	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 27	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 28	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 29	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 3	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 30	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 31	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 32	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 33	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 34	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 35	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 37	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 39-41	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 4	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 5	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 6	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 7	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 8	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Jeanne-d'Arc (rue) 9	23/01/1945
45234	ORLEANS	Immeuble sis Saint-Pierre-Lentin (rue)-anciennement 7 place du Cardinal-Touchet	08/05/1944
45234	ORLEANS	Maison Art Nouveau sise Barentin (quai) 10	14/09/1994
45234	ORLEANS	Maison Art Nouveau sise Olivet (route d') 7bis	14/09/1994
45234	ORLEANS	Maison Art Nouveau sise Saint-Marc (rue) 46	14/09/1994
45234	ORLEANS	Maison sise Eperon (rue de l') 4	03/10/1929
45234	ORLEANS	Maison sise Louis-Roguet (rue) 26	03/10/1929
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 26	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 27	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 28	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 3	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 30	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 32	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 34	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 36	12/07/1928

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

9/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 38	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 4	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 40	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 42	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 5	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 6	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 7	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 74	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 76	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 78	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 8	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 80	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 82	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 83	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 84	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 86	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 88	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 9	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 90	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 92	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Royale (rue) 94	12/07/1928
45234	ORLEANS	Maison sise Sainte-Croix (place) 1	19/02/1940
45234	ORLEANS	Maison sise Sainte-Croix (place) 11	19/02/1940
45234	ORLEANS	Maison sise Sainte-Croix (place) 15	19/02/1940
45234	ORLEANS	Maison sise Sainte-Croix (place) 2	19/02/1940
45234	ORLEANS	Maison sise Sainte-Croix (place) 4	19/02/1940
45234	ORLEANS	Maison sise Sainte-Croix (place) 5	19/02/1940
45234	ORLEANS	Maison sise Sainte-Croix (place) 7	19/02/1940
45234	ORLEANS	Maison sise Sainte-Croix (place) 9	19/02/1940
45234	ORLEANS	Centre hospitalier régional d'Orléans, dit Hôpital général d'Orléans sis Porte-Madeleine (rue) 44	12/01/1931
45234	ORLEANS	Chambre de Commerce sise Martroi (place du) 31	13/08/1937
45234	ORLEANS	Hôtel de la Vieille Monnaie sis Vieille-Monnaie (rue de la) 1-Etienne-Dolet (rue)	28/12/1981
45234	ORLEANS	Institut sis Sainte-Croix (place)	19/02/1940
45234	ORLEANS	Palais de Justice sis Bretonnerie (rue de la) 42,44,46-Alsace-Lorraine (rue d')	17/12/1992
45234	ORLEANS	Temple de l'Eglise réformée sis Saint-Pierre-Empont (place)	13/03/1975
45234	ORLEANS	Ancien hospice général. façades et toitures. Rue Porte Madeleine	04/10/1994
45269	SAINT-AY	Eglise	06/03/1928
45271	SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	Domaine de Saint-Brisson	07/04/1993
45271	SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	Château, parties basses, douves, pont	15/06/1990
45272	SAINT-CYR-EN-VAL	Château de Cormes	27/10/1971
45274	SAINT-DENIS-EN-VAL	Château de l'Isle (ruines)	30/06/1925
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	Pont-canal sur la Loire (également sur commune de Briare)	12/05/1976
45280	SAINT-GONDON	Ruine du Donjon de la Motte	27/10/1971
45280	SAINT-GONDON	Ancien logis du Prieuré, façades et toitures, cheminées	07/10/1975
45280	SAINT-GONDON	Menhir au lieu-dit "Les pierres longues"	09/06/1986
45280	SAINT-GONDON	Maison à pans de bois. Place de la Liberté/rue des Juifs	11/05/1994
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	Eglise	06/03/1928
45300	SANDHILON	Domaine de La Porte (également sur commune de Saint-Cyr-en-Val)	10/06/1962
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Eglise Saint-Germain	20/10/1939
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Eglise Saint-Ythier	31/10/1940
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Château	25/09/1928

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

10/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Maison du XVIème. Rue Principale	27/12/1924
45317	TAVERS	Dolmen du Ver	10/05/1949
45317	TAVERS	Ferme du Ver	30/05/1984
45317	TAVERS	Dolmen dit "Pierre du Vert Galant" ou "du Vert Vallant"	14/12/1948
49002	ALLONNES	Domaine du Bellay	
49004	ANDARD	Eglise Saint-Symphorien	21/12/1957
49007	ANGERS	Eglise Saint-Samson (ancienne)	26/10/1972
49007	ANGERS	Chapelle Saint-Eloi (ancienne) ou Temple sis Courte (rue)	22/10/1969
49007	ANGERS	Chapelle de la Papillaie sis Papillaie (chemin de la) 10	07/12/1970
49007	ANGERS	Château d'Orgemont	19/10/1965
49007	ANGERS	Manoir de Villechien	10/02/1987
49007	ANGERS	Manoir du Grand Nozay sis Nozay (chemin de) 14	01/06/1964
49007	ANGERS	Ancienne maison romane sise Saint-Aignan (rue) 7	14/03/1994
49007	ANGERS	Hôtel Bessonneau sis Maréchal-Foch (boulevard du) 15ter	21/07/1994
49007	ANGERS	Hôtel d'Andigné sis Harpe (rue de la) 5	25/03/1980
49007	ANGERS	Hôtel de Condé sis Falloux (place) 2	31/12/1983
49007	ANGERS	Hôtel de Crespy sis Canal (rue du) 21,23	27/06/1983
49007	ANGERS	Hôtel de Maquillé sis Canal (rue du) 10,10bis-Cornet (rue du) 18	
49007	ANGERS	Hôtel de Montrieux sis Foch (boulevard) 3	26/12/1986
49007	ANGERS	Hôtel de Thévalle (ancien) sis Toussaint (rue) 1	16/06/1926
49007	ANGERS	Hôtel Demarie, actuellement musée d'histoire naturelle	28/08/1995
49007	ANGERS	Hôtel Duguesclin sis Hommeau (rue de l') 1	09/06/1965
49007	ANGERS	Hôtel sis Canal (rue du) 19	20/09/1965
49007	ANGERS	Hôtel Tissier de la Motte sis Bessonneau (boulevard) 10,12,14	29/10/1975
49007	ANGERS	Immeuble ou Ecolesise Chevreul (rue) 22-Cordeliers (rue des) 15	27/07/1978
49007	ANGERS	Immeuble ou Mairie sise Chevreul (rue) 14-Mail (rue du) 80,80bis	21/12/1977
49007	ANGERS	Immeuble ou Mairie sise Chevreul (rue) 16	21/12/1977
49007	ANGERS	Immeuble ou Mairie sise Chevreul (rue) 18	21/12/1977
49007	ANGERS	Immeuble ou Mairie sise Chevreul (rue) 20	27/07/1978
49007	ANGERS	Immeuble sis Lionaise (rue) 14	17/04/1986
49007	ANGERS	Immeuble sis Musée (rue du) 16	15/09/1947
49007	ANGERS	Immeuble sis Saint-Eloi (impasse) 1	15/09/1947
49007	ANGERS	Immeuble sis Saint-Eloi (impasse) 3	15/09/1947
49007	ANGERS	Logis Barrault ou Musée des Beaux-Arts	29/01/1902
49007	ANGERS	Logis de Haute Folie sis Docteur-Guichard (rue du) 5	08/10/1968
49007	ANGERS	Maison à pans de bois sise Pocquet-de-Livonnières (rue)6	19/11/1993
49007	ANGERS	Maison ou Mairie sise Chevreul (rue) 12	27/07/1978
49007	ANGERS	Maison sise Baudrière (rue) 38	16/06/1926
49007	ANGERS	Maison sise Beaurepaire (rue) 49-Grille (rue) 4	15/07/1968
49007	ANGERS	Maison sise Beaurepaire (rue) 61	24/04/1925
49007	ANGERS	Maison sise Beaurepaire (rue) 63	17/02/1925
49007	ANGERS	Maison sise Deux-Haies (rue des) 11	16/02/1925
49007	ANGERS	Maison sise Hommeau (rue de l') 32	16/07/1963
49007	ANGERS	Maison sise Laiterie (place de la) 17,19	15/06/1964
49007	ANGERS	Maison sise Lenepveu (rue) 2-Pilori (place du)	01/12/1964
49007	ANGERS	Maison sise Maisou (rue) 15	15/01/1965
49007	ANGERS	Maison sise Oisellerie (rue de l') 9	30/12/1963
49007	ANGERS	Maison sise Poëlliers (rue des) 9	20/03/1929
49007	ANGERS	Maison sise Saint-Nicolas (rue) 17,17bis	01/10/1963
49007	ANGERS	Maison sise Toussaint (rue) 25	16/06/1965
49007	ANGERS	Tour de la Haute-Chaine	26/03/1927

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

11/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
49007	ANGERS	Palais de Justice	29/10/1975
49007	ANGERS	Abbaye du Ronceray (ancienne) ou Musée de la tapisserie contemporaine et Ecole nationale des arts et métiers sise Ronceray (boulevard du)- Censerie (rue de la)	17/04/1931
49007	ANGERS	Abbaye Saint-Aubin (ancienne) ou Préfecture	01/01/1862
49007	ANGERS	Abbaye Toussaint (ancienne) ou Musée David D'Angers	29/01/1902
49007	ANGERS	Ancienne abbaye Saint-Nicolas	06/09/1955
49007	ANGERS	Chapelle des Ursulines	27/11/1935
49007	ANGERS	Chapelle funéraire de la famille Thouin sise Bruyère (rue de la)	08/04/1992
49007	ANGERS	Chapelle Saint-Lazare (ancienne) sise Saint-Lazare (rue) 64,66	13/05/1992
49007	ANGERS	Couvent des Augustins (ancien) sis Harpe (rue de la) 8,10	19/12/1978
49007	ANGERS	Maison canoniale de Cunault (ancienne) sise Donadieu-de-Puycharic (rue de) 18	17/12/1968
49007	ANGERS	Monastère des Bénédictines du Calvaire	14/02/1964
49007	ANGERS	Ensemble appelé la Cour des Tourelles sis Beaufort (rue) 16	18/04/1991
49007	ANGERS	Auberge de la Tête Noire sise Saint-Aubin (rue) 4	17/04/1931
49007	ANGERS	Maison d'arrêt du Pré-Pigeon, place Olivier-Girau	14/01/1997
49021	BEAUFORT-EN-VALLEE	Château de Beaufort-en-Vallée (ruines)	27/01/1951
49021	BEAUFORT-EN-VALLEE	Eglise Notre-Dame	06/04/1994
49021	BEAUFORT-EN-VALLEE	Prieuré d'Avrillé (ancien)	24/07/1972
49021	BEAUFORT-EN-VALLEE	Manoir de Princé	01/03/1977
49035	BOUCHEMAINE	Château du Petit-Serrant et ses communs	17/02/1989
49035	BOUCHEMAINE	Eglise	02/11/1972
49035	BOUCHEMAINE	Manoir de Louzil	27/08/1975
49040	BOUZILLE	Château de la Bourgonnière	22/07/1924
49041	BRAIN-SUR-ALLONNES	Site archéologique dit de la Cave Peinte	02/11/1995
49041	BRAIN-SUR-ALLONNES	Eglise	04/04/1986
49042	BRAIN-SUR-L'AUTHION	Château de Narcé (ancien)	17/06/1975
49042	BRAIN-SUR-L'AUTHION	Logis des Landes	08/10/1984
49049	BRION	Château de Chavigné	17/01/1986
49049	BRION	Logis de la Cuche	12/11/1987
49049	BRION	Logis de la Rosellière	26/10/1987
49068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	Eglise	23/10/1972
49068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	Dolmen de la Romme	28/03/1991
49069	CHAMPTOCEAUX	Château de Beauchesne	21/11/1977
49069	CHAMPTOCEAUX	Château de Gilles de Rays (restes)	16/06/1926
49069	CHAMPTOCEAUX	Château de Lancau	14/10/1963
49075	CHAPELLE-SAINT-FLORENT (L.A)	Château de la Baronnière	28/04/1993
49082	CHADEFONDS-SUR-LAYON	Logis de la Basse-Guerche (ancien)	29/09/1947
49082	CHADEFONDS-SUR-LAYON	Moulins à vent d'Ardenay	27/05/1976
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Oppidum protohistorique dit Camp des Romains	06/03/1987
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Manoir de Grissay	06/05/1987
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Manoir de la Cour Condé	25/02/1974
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Ancien hermitage Saint-Jean	16/02/1995
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Maison du Prieur (ancienne) à Cunault	31/03/1926
49106	CORNE	Eglise	08/11/1972
49115	COUTURES	Eglise (ancienne)	05/12/1975
49115	COUTURES	Château de Montsabert	07/08/1986
49120	DENEE	Château de Souvigné	20/08/1976
49120	DENEE	Domaine de la Noue (également sur commune de Mozé-sur-Louet)	16/02/1995
49120	DENEE	Eglise	26/06/1968
49120	DENEE	Presbytère	08/02/1968
49140	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	Maison sise Mairie (place de la)	12/05/1975

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

12/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
49140	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	Abbaye (ancienne)	
49147	GEE	Eglise	13/09/1984
49147	GEE	Presbytère	09/11/1984
49149	GENNES	Pierre dressée, dite Pierre Longue du Bouchet	03/10/1990
49149	GENNES	Dolmen dit Dolmen de la Forêt	18/04/1990
49149	GENNES	Menhir dénommé Pierre Longue aux Pelouses	08/04/1982
49167	JUIGNE-SUR-LOIRE	Eglise	14/09/1965
49167	JUIGNE-SUR-LOIRE	Presbytère dit Le Monastère (ancien)	06/05/1965
49167	JUIGNE-SUR-LOIRE	Maison dite Les Charmettes, anciennement de la Pinsonneroye	09/06/1965
49177	LIRE	Château de la Turmelière (ancien)	18/10/1941
49180	LONGUE-JUMELLES	Château de la Girottièrre (ancien)	16/06/1926
49180	LONGUE-JUMELLES	Manoir de la Grand'Maison	27/10/1971
49180	LONGUE-JUMELLES	Logis d'habitation de la Chesnaie-Archenon	29/07/1986
49180	LONGUE-JUMELLES	Logis de Beaugerard	10/02/1992
49180	LONGUE-JUMELLES	Logis Le Grand Boust	21/02/1974
49201	MENTRE (LA)	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste	10/03/1992
49201	MENTRE (LA)	Manoir (ancien Grenier aux Rentes)	28/12/1928
49204	MESNIL-EN-VALLEE (LE)	Chapelle du cimetière	21/05/1969
49212	MONTJEAN-SUR-LOIRE	Complexe chaufournier de Pincourt (ancien)	26/05/1986
49212	MONTJEAN-SUR-LOIRE	Sites chaufourniers de la Maison-Blanche et de Châteaupanne (anciens)	
49219	MONTMOREAU	Dolmen	25/05/1970
49219	MONTMOREAU	Maison	16/01/1926
49219	MONTMOREAU	Maison sise Loire (quai de la)	13/09/1952
49219	MONTMOREAU	Moulin à vent de la Tranchée	30/03/1978
49219	MONTMOREAU	Eglise Saint-Pierre	13/09/1952
49219	MONTMOREAU	Château	03/12/1930
49222	MOZE-SUR-LOUET	Moulin à vent de la Bigottièrre	28/12/1984
49246	PONTS-DE-CE (LES)	Château Rivet	09/11/1964
49247	POSSONNIERE (LA)	Moulin à vent dit Moulin de la Roche ou de la Franchaie	15/02/1977
49261	ROSIERS (LES)	Maison dite Porte de la Vallée	15/09/1954
49261	ROSIERS (LES)	Eglise	29/04/1971
49261	ROSIERS (LES)	Presbytère	13/02/1970
49261	ROSIERS (LES)	Moulin à vent des Basses-Terres	21/12/1984
49265	SAINTE-AUBIN-DE-LUIGNE	Château de la Haute-Guerche	18/05/1971
49265	SAINTE-AUBIN-DE-LUIGNE	Manoir de la Fresnaye	14/03/1986
49272	SAINTE-CLEMENT-DES-LEVEES	Eglise	18/04/1991
49276	SAINTE-FLORENT-LE-VIEIL	Ancienne abbaye	07/03/1952
49278	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	Manoir de Belligan	06/06/1988
49279	SAINTE-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	Eglise	08/02/1958
49279	SAINTE-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	Eglise de Saint-Pierre-en-Vaux	28/12/1984
49279	SAINTE-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	Eglise Saint-Georges	18/04/1991
49283	SAINTE-GEORGES-SUR-LOIRE	Abbaye (ancienne) ou Mairie et Presbytère	
49283	SAINTE-GEORGES-SUR-LOIRE	Château de Chevigné	14/10/1963
49283	SAINTE-GEORGES-SUR-LOIRE	Domaine de la Bénaudière, chapelle des logis et domaine	04/12/1996
49284	SAINTE-GERMAIN-DES-PRES	Château de la Touche-Savary	27/12/1972
49290	SAINTE-JEAN-DES-MAUVRETS	Logis de la Gachetière, 1 route de la Vallée	26/12/1997
49297	SAINTE-LAURENT-DU-MOTTAY	Prévôté (ancienne) ou Mairie	15/10/1968
49304	SAINTE-MARTIN-DE-LA-PLACE	Eglise	19/10/1957
49304	SAINTE-MARTIN-DE-LA-PLACE	Prieuré de la Madeleine de Boumois	13/03/1964
49307	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE	Chapelle de la Marsaulaie	27/12/1972
49307	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE	Manoir de la Marsaulaie	27/12/1972

MONUMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE

13/14

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Monuments inscrits sur l'inventaire	date de l'inscription
49307	SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE	Maison dite de L'Ecce Homo	06/07/1971
49308	SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE	Eglise	12/10/1972
49317	SAINT-REMY-LA-VARENNE	Chapelle Saint-Jean	08/08/1962
49317	SAINT-REMY-LA-VARENNE	Manoir de Chauvigné	28/12/1984
49317	SAINT-REMY-LA-VARENNE	Moulin de Bourgdion ou de la Forêt	03/07/1975
49318	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE	Manoir de la Fosse	24/09/1968
49318	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE	Moulin à vent des Quatre Croix	28/03/1977
49318	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE	Moulin à vent dit Le Grand Moulin	28/03/1977
49318	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE	Moulin à vent dit Moulin de Denneron aux Quatre Croix	28/03/1977
49318	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE	Moulin à vent dit Moulin des Giraults aux Quatre Croix	28/03/1977
49322	SAINT-SULPICE	Eglise paroissiale	29/06/1990
49322	SAINT-SULPICE	Château de l'Ambroise	
49328	SAUMUR	Eglise de Dampierre-sur-Loire	26/10/1972
49328	SAUMUR	Château de Beaulieu	10/02/1987
49328	SAUMUR	Château de Briacé	21/05/1969
49328	SAUMUR	Château de Morains	08/09/1965
49328	SAUMUR	Château du Vieux Bagneux	19/05/1970
49328	SAUMUR	Manoir de Fourneux	22/10/1971
49328	SAUMUR	Manoir de l'Oratoire de Chaintre	02/04/1980
49328	SAUMUR	Hôtel Blancher sis Bilange (place de la) 21 à 24-Petite-Bilange (rue) 1	01/10/1963
49328	SAUMUR	Hôtel du Belvédère sis Mayaud (quai) 68	21/05/1969
49328	SAUMUR	Hôtel du Commandement (ancien) sis Mayaud (quai) 55	11/07/1969
49328	SAUMUR	Hôtel Louvet-Mayaud sis Maréchal-Leclerc (rue du) 1	21/12/1984
49328	SAUMUR	Maison des Rois sise Dacier (rue) 33	16/06/1926
49328	SAUMUR	Maison dite des Arges sise Haute-Sainte-Pierre (rue) 13	18/06/1926
49328	SAUMUR	Maison sise Basse-Saint-Pierre (rue) 6	30/07/1963
49328	SAUMUR	Maison sise Fort (rue du) 7	08/09/1928
49328	SAUMUR	Maison sise Temple (rue du) 13-Traversière (rue) 4	16/06/1926
49328	SAUMUR	Maisons de la Fontaine sise Notre-Dame (place) 1,3,5,7	10/11/1964
49328	SAUMUR	Caserne du Corps Royal des Carabiniers (ancienne) ou Ecole militaire sise Maréchal-Foch (avenue du)	03/02/1971
49328	SAUMUR	Hôtel de Ville	01/01/1858
49328	SAUMUR	Croix dite Croix Bourdon sise Bouju (rue)-V.C. 5	10/04/1974
49328	SAUMUR	Eglise de la Visitation	19/07/1969
49328	SAUMUR	Eglise Saint-Nicolas	20/09/1968
49328	SAUMUR	Temple de l'Eglise Réformée sis Païens (rue des)	18/04/1991
49328	SAUMUR	Château Bouvet-Labuday, 6 avenue Georges Thureau	26/09/1997
49329	SAVENNIERES	Manoir des Lauriers	28/08/1974
49329	SAVENNIERES	Presbytère sis Cure (rue de la)	24/09/1986
49329	SAVENNIERES	Logis de la Coulée de Serrant	20/09/1968
49329	SAVENNIERES	Logis de la Cour à La Roche aux Moines	
49329	SAVENNIERES	Moulin à vent de Plussin	12/12/1975
49329	SAVENNIERES	Moulin à vent du Fresne (ou de la Petite Roche)	21/11/1975
49341	SOUZAY-CHAMPIGNY	Propriété dénommée la Vignolle	29/06/1990
49341	SOUZAY-CHAMPIGNY	Domaine de la Bien-Boire	11/06/1991
49346	THOUREIL (LE)	Abbaye Saint-Maur	21/06/1948
49346	THOUREIL (LE)	Eglise de Bessé	16/03/1964
49358	TURQUANT	Manoir de la Chauvellière	18/07/1973
49358	TURQUANT	Manoir de la Vignole	20/09/1968
49358	TURQUANT	Pavillon de la Vignole	05/05/1975
49358	TURQUANT	Moulin de la Herpinière	07/05/1982
49360	VARENNE (LA)	Château	

PARC NATUREL REGIONAL
ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE
RESERVE NATURELLE

PAYS DE LOIRE

Loir-et-Cher

Loiret

ORLEANS

SULLY-SUR-LOIRE

BLOIS

CHAMBORD

ANGERS

TOURS

AMBOISE

SAUMUR

Maine-et-Loire

Cher

Indre-et-Loire

CENTRE

Arrêté de Protection de Biotope

▨ commune concernée

Réserve naturelle

■ Réserve de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

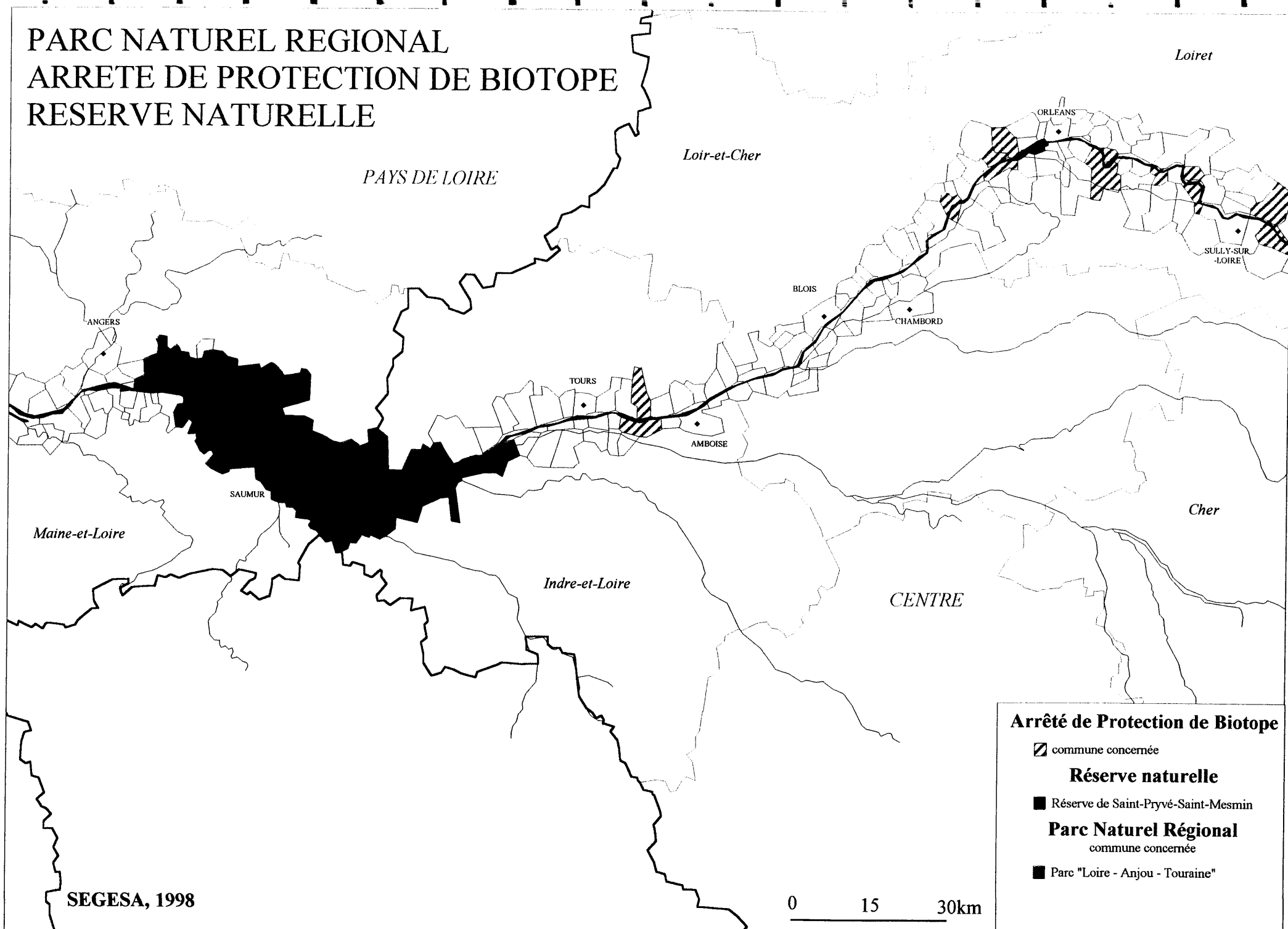
Parc Naturel Régional

commune concernée

■ Parc "Loire - Anjou - Touraine"

SEGESA, 1998

0 15 30km



ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE

1/1

code INSEE département/commune	Nom de la commune	arrêtés protection biotope	date
37022	BEAUMONT-EN-VERON	Puy du Chinonais	28/02/1983
37156	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Ile aux Moutons	19/01/1984
37232	SAINT-PATRICE	Ile Garaud	28/02/1983
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Ile aux Moutons	19/01/1984
45028	BEAUGENCY	Site du Castor d'Europe	26/09/1988
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Grèves de Beaulieu	14/01/1994
45043	BOU	Grève de Sandillon	25/08/1983
45067	CHAINGY	Grève de Mareau	25/08/1983
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Grèves de Châtillon-sur-Loire	14/01/1994
45153	GERMIGNY-DES-PRES	Grève de Germigny	25/08/1983
45164	GUILLY	Grève de Germigny	25/08/1983
45184	LION-EN-SULLIAS	Grève de Cuissy	25/08/1983
45196	MAREAU-AUX-PRES	Grève de Mareau	25/08/1983
45241	OUVROUER-LES-CHAMPS	Héronnière de Courpain	07/07/1981
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE	Grève de Cuissy	25/08/1983
45269	SAINT-AY	Grève de Mareau	25/08/1983
45298	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	Pointe de Courpin	07/07/1981
45300	SANDILLON	Grève de Sandillon	25/08/1983
49235	PARNAY	île de Parnay	

RESERVE NATURELLE

1/1

code INSEE département/commune	nom commune	Réserves	date
45298	SAINTE-PRYVE-SAINTE-MESMIN	Ile de Sainte-Pryvé-Sainte-Mesmin	19/11/1975

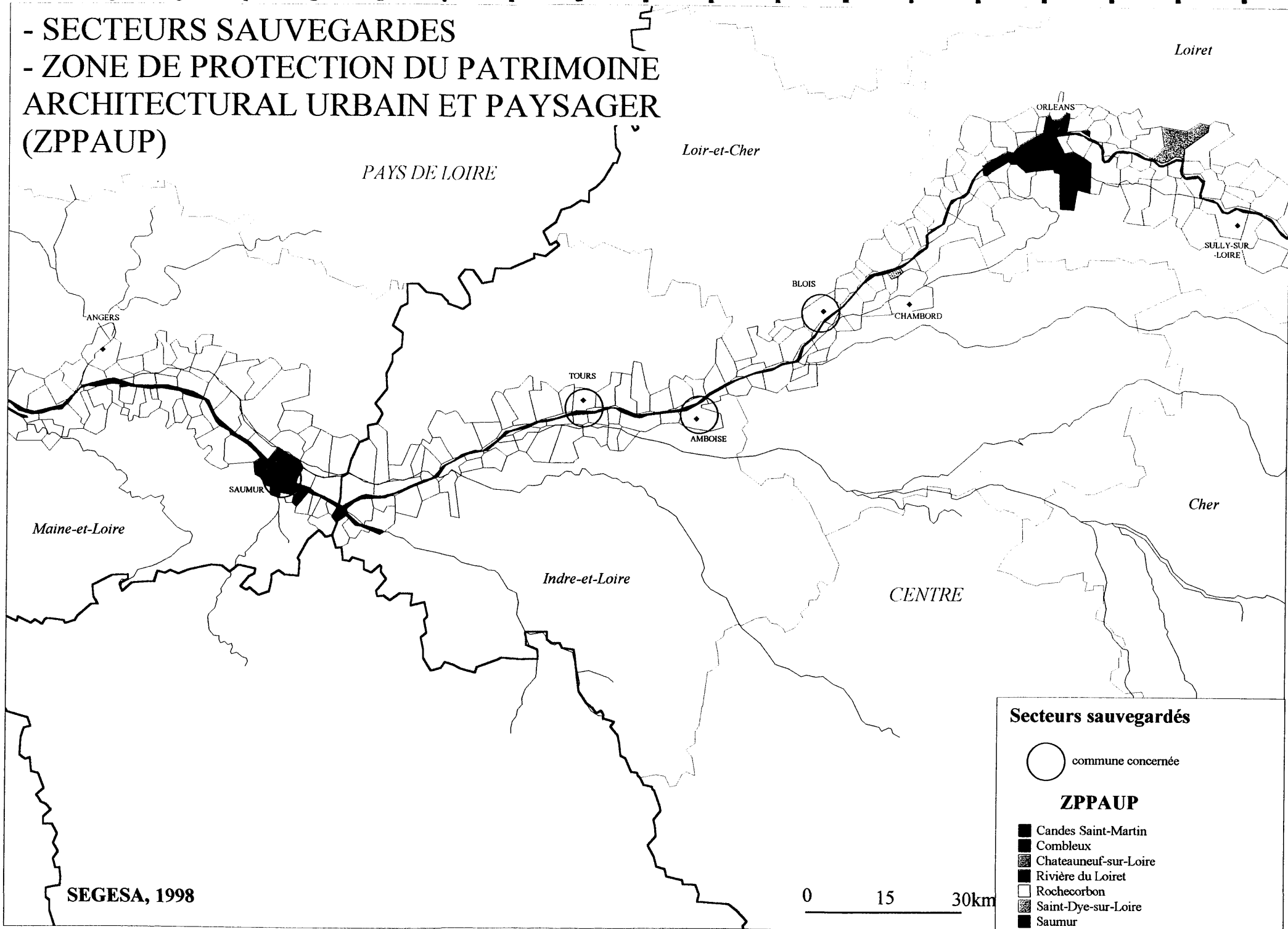
PARCS NATURELS REGIONAUX

1/2

code INSEE département/commune	Nom de la commune	PNR	date
37011	AVOINE	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37022	BEAUMONT-EN-VERON	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37031	BOURGUEIL	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37038	BREHEMONT	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37042	CANDES-SAINT-MARTIN	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37056	CHAPELLE-AUX-NAUX (LA)	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37058	CHAPELLE-SUR-LOIRE (LA)	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37074	CHOUZE-SUR-LOIRE	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37088	COUZIERS	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37118	HUISMES	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37120	INGRANDES-DE-TOURAINES	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37128	LIGNIERES-DE-TOURAINES	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37193	RESTIGNE	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37197	RIGNY-USSE	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37200	RIVARENNES	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37220	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37227	SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37228	SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37232	SAINT-PATRICE	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37242	SAVIGNY-EN-VERON	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37264	VALLERES	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
37272	VILLANDRY	Loire - Anjou- Touraine	30/05/1996
49002	ALLONNES	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49004	ANDARD	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49021	BEAUFORT-EN-VALLEE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49030	BLOU	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49032	BOHALLE (LA)	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49041	BRAIN-SUR-ALLONNES	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49042	BRAIN-SUR-L'AUTHION	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49049	BRION	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49094	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49106	CORNE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49115	COUTURES	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996

code INSEE département/commune	Nom de la commune	PNR	date
49117	DAGUENIERE (LA)	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49140	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49147	GEE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49149	GENNES	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49180	LONGUE-JUMELLES	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49194	MAZE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49201	MENITRE (LA)	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49219	MONTSOUREAU	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49224	NEUILLE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49235	PARNAY	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49261	ROSIERS (LES)	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49272	SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49279	SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49304	SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49307	SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49317	SAINT-REMY-LA-VARENNE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49328	SAUMUR	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49341	SOUZAY-CHAMPIGNY	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49346	THOUREIL (LE)	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49358	TURQUANT	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49361	VARENNES-SUR-LOIRE	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49362	VARRAINS	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49374	VILLEBERNIER	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996
49378	VIVY	Loire - Anjou -Touraine	30/05/1996

- SECTEURS SAUVEGARDES
 - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)



Secteurs sauvegardés

○ commune concernée

ZPPAUP

- Candes Saint-Martin
- Combleux
- Chateaufort-sur-Loire
- Rivière du Loire
- Rochecorbon
- Saint-Dye-sur-Loire
- Saumur

SEGESA, 1998

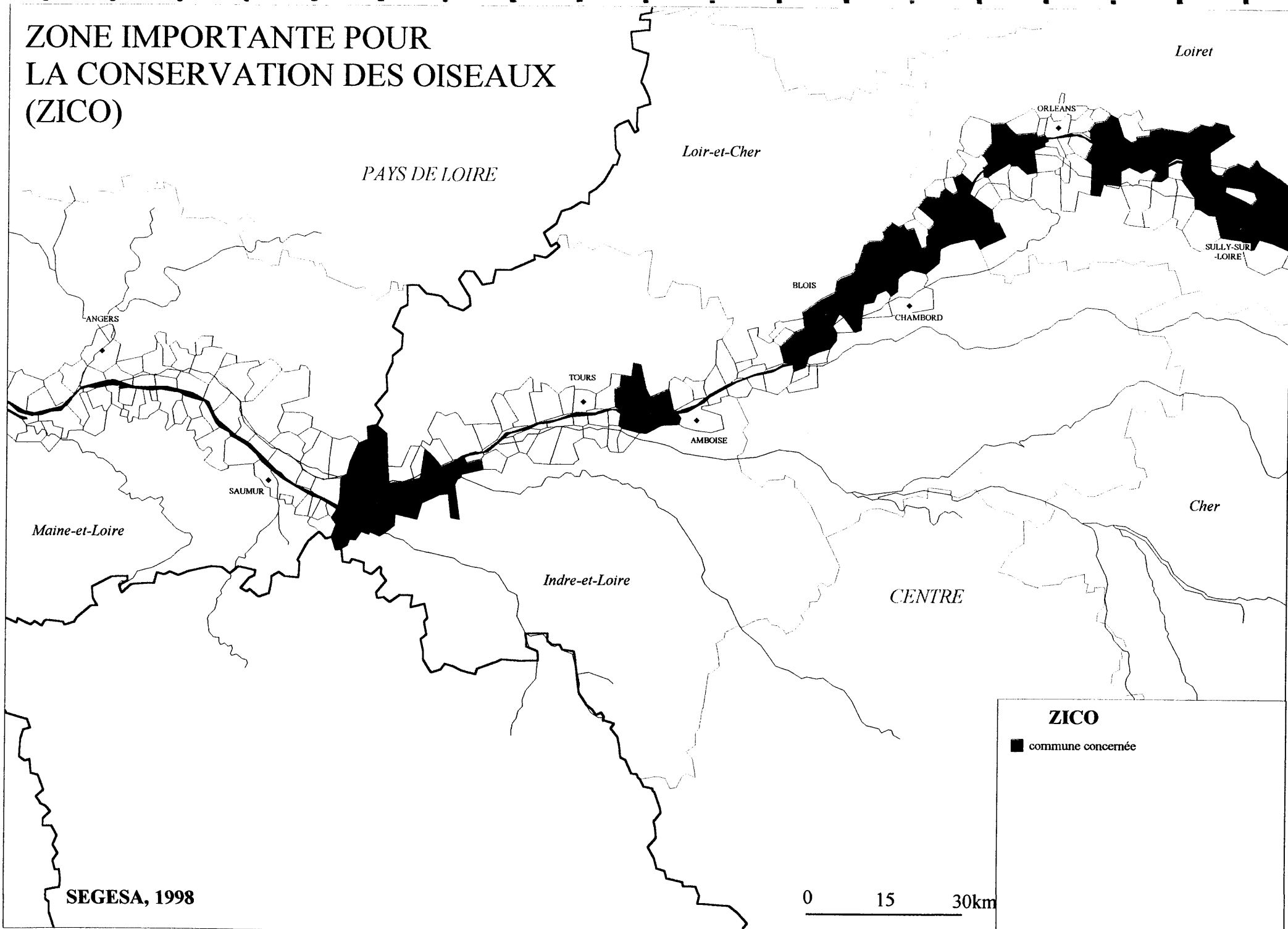
0 15 30km

SECTEURS SAUVEGARDES

code INSEE département/commune	Nom de la commune	Secteurs sauvegardés	date
37003	AMBOISE	Amboise	27/07/1989
37261	TOURS	Tours	09/11/1973
41018	BLOIS	Quartier ancien	03/09/1970
49328	SAUMUR	Saumur	27/08/1964

code INSEE département/commune	Nom de la commune	ZPPAUP	date
37042	CANDES-SAINT-MARTIN	Candes St Martin	23/11/1996
37203	ROHECORBON	Rochecorbon	07/01/1997
41207	SAINT-DYE-SUR-LOIRE	Saint Dye-sur-loire	15/04/1992
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	projet examiné par le CRPS	13/06/1997
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	projet intercommunal	28/03/1997
45040	BONNY-SUR-LOIRE	projet intercommunal	28/03/1997
45100	COMBLEUX	Combleux	projet
45196	MAREAU-AUX-PRES	Rivière du Loiret	24/04/1995
45232	OLIVET	Rivière du Loiret	24/04/1995
45234	ORLEANS	Rivière du Loiret	24/04/1995
45272	SAINT-CYR-EN-VAL	Rivière du Loiret	24/04/1995
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	Rivière du Loiret	24/04/1995
45298	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	Rivière du Loiret	24/04/1995
49276	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	Saint Florent-le-Vieil	07/02/1996
42279	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Saint-Just-Saint-Rambert	
49160	INGRANDES	Ingrandes	en cours d'approbation
49328	SAUMUR	Saumur	en cours d'élaboration

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)



ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

code INSEE département/commune	Nom de la commune	ZICO
37011	AVOINE	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37011	AVOINE	Basse vallée de l'Indre
37022	BEAUMONT-EN-VERON	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37031	BOURGUEIL	Lac de Rillé et forêts voisines
37038	BREHEMONT	Basse vallée de l'Indre
37042	CANDES-SAINT-MARTIN	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37058	CHAPELLE-SUR-LOIRE (LA)	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37058	CHAPELLE-SUR-LOIRE (LA)	Basse vallée de l'Indre
37074	CHOUZE-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37088	COUZIERS	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37118	HUISMES	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37118	HUISMES	Basse vallée de l'Indre
37128	LIGNIERES-DE-TOURAINNE	Basse vallée de l'Indre
37138	LUSSAULT-SUR-LOIRE	Environs de Montlouis-sur-Loire
37156	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Environs de Montlouis-sur-Loire
37171	NOIZAY	Environs de Montlouis-sur-Loire
37197	RIGNY-USSE	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37197	RIGNY-USSE	Basse vallée de l'Indre
37200	RIVARENNES	Basse vallée de l'Indre
37220	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37228	SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	Lac de Rillé et forêts voisines
37232	SAINT-PATRICE	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37242	SAVIGNY-EN-VERON	Vallée de la Loire, confluence Loire-Vienne
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	Environs de Montlouis-sur-Loire
37281	VOUVRAY	Environs de Montlouis-sur-Loire
41018	BLOIS	Vallée de la Loire, environs de Blois
41029	CANDE-SUR-BEUVRON	Vallée de la Loire, environs de Blois
41032	CILAILLES	Vallée de la Loire, environs de Blois
41047	CHAUSSEE-SAINT-VICTOR (LA)	Vallée de la Loire, environs de Blois
41055	CHOUZY-SUR-CISSE	Vallée de la Loire, environs de Blois
41066	COURBOUZON	Vallée de la Loire, environs de Blois
41069	COUR-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, environs de Blois
41129	MASLIVES	Vallée de la Loire, environs de Blois
41134	MENARS	Vallée de la Loire, environs de Blois
41136	MER	Petite Beauce
41148	MONTLIVAUT	Vallée de la Loire, environs de Blois
41155	MUIDES-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, environs de Blois
41204	SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY	Vallée de la Loire, environs de Blois
41206	SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, environs de Blois
41206	SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	Petite Beauce
41207	SAINT-DYE-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, environs de Blois
41220	SAINT-LAURENT-NOUAN	Vallée de la Loire, environs de Blois
41220	SAINT-LAURENT-NOUAN	Vallée de la Loire, Orléanais

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

code INSEE département/commune	Nom de la commune	ZICO
41252	SUEVRES	Vallée de la Loire, environs de Blois
41252	SUEVRES	Petite Beauce
41295	VINEUIL	Vallée de la Loire, environs de Blois
42031	CALOIRE	Caloire
45024	BAULE	Vallée de la Loire, Orléanais
45028	BEAUGENCY	Vallée de la Loire, Orléanais
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, Orléanais
45040	BONNY-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, Orléanais
45042	BORDES (LES)	Forêt d'Orléans : Massif d'Ingrannes et de Lorris
45043	BOU	Vallée de la Loire, Orléanais
45051	BRAY-EN-VAL	Forêt d'Orléans : Massif d'Ingrannes et de Lorris
45053	BRIARE	Vallée de la Loire, Orléanais
45067	CHAINGY	Vallée de la Loire, Orléanais
45075	CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)	Vallée de la Loire, Orléanais
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, Orléanais
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Forêt d'Orléans : Massif d'Ingrannes et de Lorris
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, Orléanais
45089	CHÉCY	Vallée de la Loire, Orléanais
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY	Vallée de la Loire, Orléanais
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY	Forêt d'Orléans : Massif d'Ingrannes et de Lorris
45123	DARVOY	Vallée de la Loire, Orléanais
45153	GERMIGNY-DES-PRES	Vallée de la Loire, Orléanais
45164	GUILLY	Vallée de la Loire, Orléanais
45173	JARGEAU	Vallée de la Loire, Orléanais
45179	LAILLY-EN-VAL	Vallée de la Loire, Orléanais
45184	LION-EN-SULLIAS	Vallée de la Loire, Orléanais
45194	MARDIE	Vallée de la Loire, Orléanais
45196	MAREAU-AUX-PRES	Vallée de la Loire, Orléanais
45238	OUSSON-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, Orléanais
45241	OUVROUER-LES-CHAMPS	Vallée de la Loire, Orléanais
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, Orléanais
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE	Forêt d'Orléans : Massif d'Ingrannes et de Lorris
45268	SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD	Vallée de la Loire, Orléanais
45269	SAINT-AY	Vallée de la Loire, Orléanais
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, Orléanais
45273	SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	Vallée de la Loire, Orléanais
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	Vallée de la Loire, Orléanais
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT	Forêt d'Orléans : Massif d'Ingrannes et de Lorris
45297	SAINT-PERE-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, Orléanais
45298	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	Vallée de la Loire, Orléanais
45300	SANDILLON	Vallée de la Loire, Orléanais
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Vallée de la Loire, Orléanais
45317	TAVERS	Vallée de la Loire, Orléanais

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINNE

Armorique
Ballons des Vosges
Brenne
Crém
Dropt
Eure
Fleuve
Gâtinais
Jura
Lorraine
Massif Central
Normandie
Pyrénées
Rhône-Alpes
Savoie
Sud-Ouest
Touraine
Vallée de la Loire
Vosges
Zones littorales
Loire-Anjou-Touraine
Alsace
Aquitaine
Bretagne
Champagne
Corse
Côte d'Ivoire
Flandres
Hauts-de-France
Ile de France
Languedoc-Roussillon
Limousin
Lorraine
Midi-Pyrénées
Normandie
Pays de la Loire
Picardie
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région Centre
Région Île-de-France
Région Nord-Pas-de-Calais
Région Rhône-Alpes
Région Sud-Ouest
Région Vallée de la Loire
Région Bretagne
Région Centre
Région Île-de-France
Région Nord-Pas-de-Calais
Région Rhône-Alpes
Région Sud-Ouest
Région Vallée de la Loire
Région Bretagne

Charte Constitutive

Date de création : 30 mai 1996

NOTE LIMINAIRE

Le présent document est la charte constitutive du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine élaborée par l'Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional.

Ce dossier est complété par deux documents annexes intitulés :

- Annexe Plan du parc*
- Fonctionnement du parc, y compris tableau prévisionnel des actions.*

SOMMAIRE DE LA CHARTE

INTRODUCTION	P 1
1 - QU'EST CE QU'UN PARC NATUREL REGIONAL ?	P 3
2 - UN TERRITOIRE - UNE VOLONTE	P 3
3 - OBJET DE LA CHARTE	P 9
4 - ORGANISATION DE LA CHARTE.....	P 10

article 1

PARTIE I :

LE TERRITOIRE ET LES ENJEUX DU PARC NATUREL REGIONAL

1 - UN PATRIMOINE D'INTERET EUROPEEN	P 16
1.1 - LES PAYSAGES D'UN TERRITOIRE DE CONFLUENCES	P 16
1.1.1 - Paysages de vallées	P 18
1.1.2 - Les vignobles	P 18
1.1.3 - Les plateaux cultivés	P 18
1.1.4 - Les plateaux boisés	P 19
1.1.5 - Les enjeux liés aux paysages	P 19
1.2 - UNE GRANDE DIVERSITE DE MILIEUX NATURELS	P 20
1.2.1 - Inventaire et mesures de protection	P 20
1.2.1.1 - Les procédures réglementaires de protection	P 20
1.2.1.2 - Les procédures d'inventaire	P 22
1.2.1.3 - Les procédures de gestion	P 23
1.2.2 - Milieux naturels	P 24
1.2.2.1 - Milieux liés à l'eau	P 24
1.2.2.2 - Milieux naturels en zone agricole	P 27
1.2.2.3 - Milieux forestiers	P 28
1.2.3 - Les enjeux liés au patrimoine architectural	P 29
1.3 - LE PATRIMOINE BATI : AUTOUR DU TUFFEAU ET DE L'ARDOISE... P 30	
1.3.1 - Un bâti issu de 800 ans d'histoire	P 30
1.3.2 - Un parc monumental considérable	P 32
1.3.3 - Un petit patrimoine à conserver	P 33
1.3.4 - Les enjeux liés au patrimoine bâti	P 33
2 - UN ENVIRONNEMENT HUMAIN QUI CHERCHE A S'ORGANISER	P 34
2.1 - L'ORGANISATION DES ACTEURS TERRITORIAUX	P 34
2.1.1 - Identification des acteurs territoriaux et de leurs compétences	P 34
2.1.2 - Les politiques d'aménagement-développement des acteurs territoriaux	P 36
2.1.2.1 - Les procédures contractuelles régionales	P 36
2.1.2.2 - Les Schémas Directeurs	P 38
2.1.3 - Les enjeux liés à l'organisation des acteurs territoriaux	P 38

2.2 - L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE.....	P 40	
2.2.1 - Démographie	P 40	
2.2.2 -Les activités sectorielles.....	P 40	
2.2.2.1 - L'agriculture	P 40	
2.2.2.2 - L'artisanat	P 43	
2.2.2.3 - Les activités industrielles	P 44	
2.2.2.4 - Le tourisme.....	P 45	
2.2.3 - Les bassins de vie	P 45	
2.2.3.1 - Les zones d'emploi : cinq grands ensembles.....	P 45	
2.2.3.2 - Aire d'attraction des villes : une polarisation accentuée.....	P 47	
2.2.3.3 - Les voies de communication	P 49	
2.2.4 - Les enjeux liés à l'organisation socio-économique.....	P 52	
3 - LA POLITIQUE GENERALE DU PARC	P 55	
3.1 -LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DU P.N.R.	P 55	
3.1.1 - Liés aux patrimoines naturel, bâti et paysager	P 55	
3.1.2 - Liés à l'organisation socio-économique	P 56	
3.1.3 - Liés à la culture locale.....	P 56	
3.2 - LES MISSIONS DU PARC NATUREL REGIONAL	P 57	
Tableau récapitulatif	P 58	

article 2

PARTIE II :

LE PROJET DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

(à ce chapitre est joint un tableau prévisionnel en annexe "fonctionnement")

"PLAN LOIRE" ET PARC NATUREL REGIONAL.....	P 62	
--	------	--

1-POUR UN TERRITOIRE DE QUALITE.....	P 64	
---	-------------	--

1.1 - PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL.....	P 66	
---	------	--

1.1.1 - Les zones d'intérêt écologique	P 66	
--	------	--

1.1.1.1 - Poursuivre l'inventaire	P 66	
---	------	--

1.1.1.2 - Projet de protection	P 67	
--------------------------------------	------	--

1.1.1.3 - Procédures internationales en cours	P 68	
---	------	--

1.1.1.4 - Espaces sensibles	P 68	
-----------------------------------	------	--

1.1.1.5 - Schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques	P 70	
--	------	--

1.1.2 - Politique de l'eau	P 71	
----------------------------------	------	--

1.1.2.1 - Une organisation d'acteurs	P 71	
--	------	--

1.1.2.2 - Un programme d'actions thématiques	P 72	
--	------	--

1.1.3 -Politique des déchets	P 74	
------------------------------------	------	--

1.1.4 - Equilibre agro-sylvicole	P 74	
--	------	--

1.1.4.1 - P.N.R. et activité agricole.....	P 75	
--	------	--

1.1.4.2 - P.N.R. et activité sylvicole.....	P 77	
---	------	--

1.1.5 - Dispositions particulières	P 79	
--	------	--

1.1.5.1 - Chasse-pêche.....	P 79	
-----------------------------	------	--

1.1.5.2 - Circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels.....	P 79	
--	------	--

1.1.5.3 - Etudes d'impact.....	P 80	
--------------------------------	------	--

1.2 - MAITRISE DE L'EVOLUTION DE L'ESPACE ET DU CADRE DE VIE ...	P 80	
--	------	--

1.2.1 - Les paysages.....	P 80	
---------------------------	------	--

article 3

article 4

article 5

article 6

article 7

article 8

article 9

article 10

article 11

article 12

article 13

article 14

article 15

article 16

1.2.1.1 - Urbanisme et habitat	P 81	article 17
1.2.1.2 - Pour une action coordonnée sur le patrimoine bâti vernaculaire	P 82	article 18
1.2.1.3 - P.N.R.et Services de l'Equipement	P 83	article 19
1.2.1.4 - Publicité et loi sur l'affichage	P 83	article 20
1.2.2 - Les infrastructures	P 84	
1.2.2.1 - Dissumulation des réseaux électriques et téléphoniques	P 84	article 21
1.2.2.2 - Carrières	P 85	article 22
1.2.2.3 - Réseaux routiers	P 86	article 23
2 - POUR UN ESPACE VIVANT	P 88	
2.1 - UNE ORGANISATION TERRITORIALE	P 89	
2.1.1 - Conseiller, animer, valoriser le réseau d'EPCI	P 89	article 24
2.1.2 - Initier et développer la démarche réseau de villes	P 91	
2.1.2.1 - Le réseau de métropoles	P 92	article 25
2.1.2.2 - Le réseau de pôles de proximité	P 93	article 26
2.2 - UNE VALORISATION DES POTENTIALITES LOCALES ET NOUVELLES	P 94	
2.2.1 - Agriculture-sylviculture	P 94	
2.2.1.1 - Animation et valorisation de l'agriculture	P 95	article 27
2.2.1.2 - Améliorer les filières agricoles et sylvicoles	P 95	article 28
2.2.1.3 - Favoriser les opérations agriculture-environnement	P 96	article 29
2.2.2 - Artisanat, industrie, commerce, service	P 96	
2.2.2.1 - Accueil et aide aux entreprises	P 96	article 30
2.2.2.2 - Politique de filière	P 98	article 31
2.2.2.3 - Service aux populations	P 99	article 32
2.2.3 - Insertion, promotion de l'emploi et formation	P 100	article 33
2.2.4 - Tourisme	P 101	
2.2.4.1 - Valorisation des patrimoines	P 101	article 34
2.2.4.2 - Actions sur les infrastructures touristiques	P 103	article 35
2.2.4.3 - Développement des activités d'itinérance	P 103	article 36
3 - POUR UN LIEU DE RENCONTRE	P 105	
3.1 - SENSIBILISER ET FORMER	P 106	
3.1.1 - Sensibiliser et former à l'environnement	P 106	
3.1.1.1 - Les décideurs locaux	P 106	article 37
3.1.1.2 - Les cadres territoriaux	P 106	article 38
3.1.1.3 - Les personnels des services techniques des collectivités locales	P 107	article 39
3.1.1.4 - Mobilisation des demandeurs d'emploi	P 107	article 40
3.1.1.5 - Les scolaires	P 107	article 41
3.1.2 - Sensibilisation et promotion de l'emploi	P 108	
3.1.2.1 - Formation et insertion sociale	P 108	article 42
3.1.2.2 - Formation tourisme	P 108	article 43
3.1.2.3 - Sensibilisation du grand public	P 109	article 44
3.1.2.4 - Sensibilisation des chefs d'entreprise	P 109	article 45
3.2 - ANIMER ET COMMUNIQUER	P 110	
3.2.1 - Vie associative et culturelle	P 110	
3.2.1.1 - Association des amis et usagers du parc	P 110	article 46
3.2.1.2 - Animation et vie culturelle	P 110	article 47
3.2.2 - Communication	P 111	
3.2.2.1 - Identification du territoire	P 112	article 48

3.2.2.2 - Communication interne.....	P 112
3.2.2.3 - Communication externe.....	P 113
3.2.3 La marque "Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine".....	P 113

article 49
article 50
article 51

PARTIE III

LE PLAN DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

(à ce chapitre est joint un document annexe : "plan du parc")

1 - RECOMMANDATIONS GENERALES	P 118
1.1 - MESURES PORTANT SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME	P 118
1.1.1 - Documents de planification et d'usage des sols.....	P 118
1.1.2 - Zonage agriculture forêt.....	P 118
1.1.3 - Documents de référence	P 119
1.1.4 - Directives paysagères	P 119
1.2 - MESURES PORTANT SUR LES POINTS NOIRS	P 119
1.2.1 - Bâtiments d'activités et édifices publics	P 119
1.2.2 - Carrières.....	P 119
1.2.3 - Décharges brutes.....	P 120
1.2.4 - Réseaux aériens EDF-Télécom.....	P 120
1.2.5 - Publicité	P 120
1.2.6 - Axes routiers	P 120
1.2.7 - Clotures et murêts	P 120
1.3 - APPLICATION DU PLAN DU PARC	P 121
1.3.1 - Formation des acteurs locaux concernés par le plan.....	P 121
1.3.2 - Documents de recommandations paysagères	P 121
1.3.3 - Assistance architecturale et paysagère	P 121
1.3.4 - Projets d'aménagement	P 121
2 - LA METHODE DE ZONAGE.....	P 122
3 - LE ZONAGE	P 124
3.1 - LES SECTEURS PAYSAGERS	P 125
3.1.1 - Les zones de vallée.....	P 128
3.1.2 - Les zones de bocage.....	P 129
3.1.3 - Les zones viticoles.....	P 130
3.1.4 - Les zones de massifs boisés	P 131
3.1.5 - Les zones de plateau à polyculture et/ou élevage.....	P 132
3.2 - LES ZONES D'INTERET MAJEUR.....	P 133
3.2.1 - Zones d'intérêt majeur d'ordre 3	P 134
3.2.1.1 - Zones d'intérêt biologique majeur	P 134
3.2.1.2 - Zones d'intérêt paysager majeur	P 136
3.2.1.3 - Zones d'intérêt bâti majeur.....	P 137

3.2.2 - Zones d'intérêt majeur d'ordre 2	P 139
3.2.2.1 - Zones d'intérêts biologique et paysager majeur	P 139
3.2.2.2 - Zones d'intérêts paysager et bâti majeur	P 140
3.2.2.3 - Zones d'intérêts biologique et bâti	P 141
3.2.3 - Zones d'intérêt majeur d'ordre 1	P 142
3.3 - LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE	P 143

PARTIE IV :

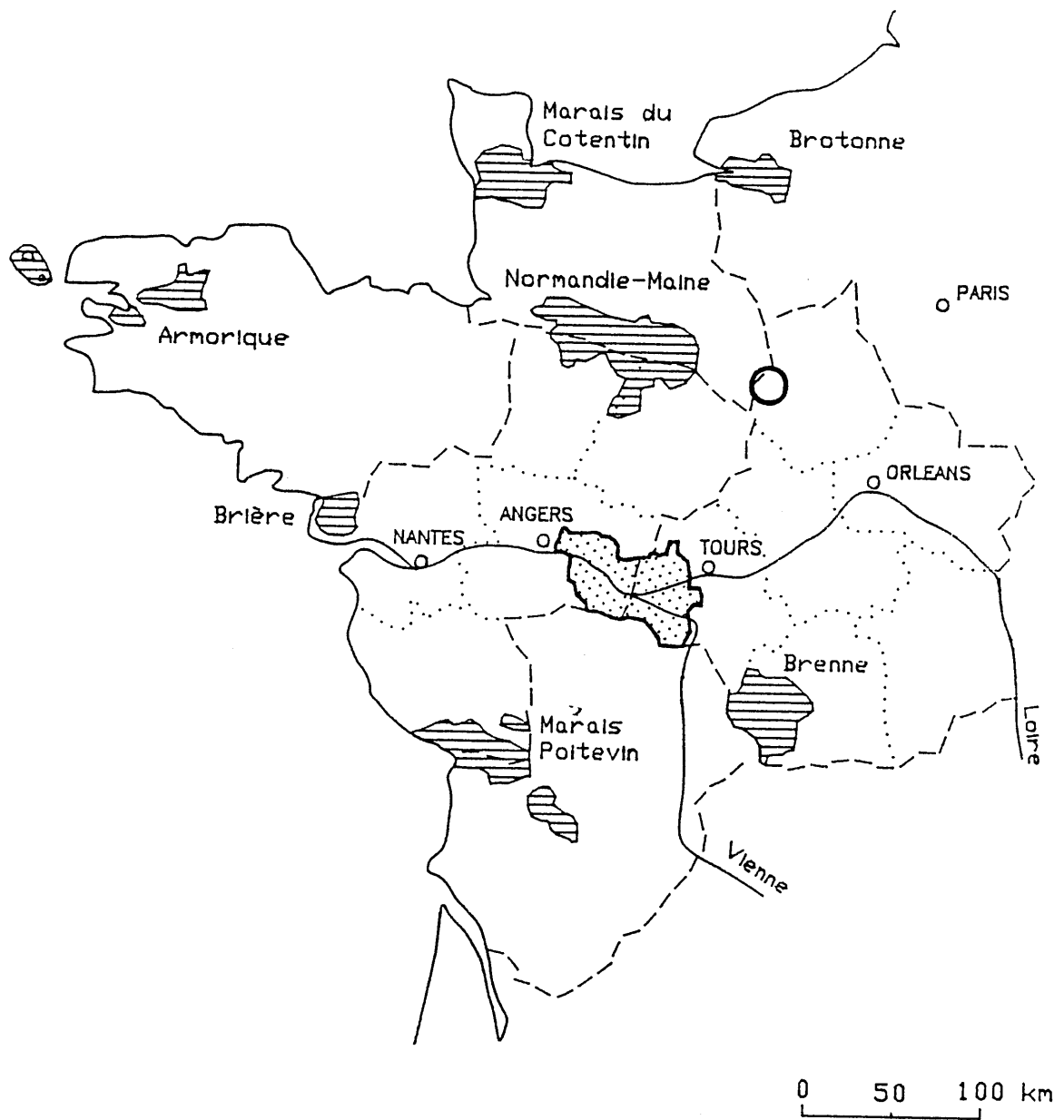
LES MOYENS DU PARC NATUREL REGIONAL

(à ce chapitre est joint un document annexe "fonctionnement du parc")

1 - LES ORGANISMES DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL	P 148	
1.1 -LE SYNDICAT MIXTE	P 148	article 52
1.2 - LE COMITE D'ANIMATION	P 149	article 53
2 - L'EQUIPE TECHNICO-ADMINISTRATIVE DU P.N.R.	P 151	article 54
2.1 - LE SERVICE TECHNIQUE	P 151	
2.2 - LE SERVICE ADMINISTRATIF	P 153	
2.3 - LES CONVENTIONS	P 153	article 55
2.4 - LE COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	P 154	article 56
3 - LES MOYENS FINANCIERS DU PARC NATUREL REGIONAL	P 155	
3.1 - LES MOYENS FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE	P 155	
3.1.1 - Le budget de fonctionnement du syndicat mixte	P 155	article 57
3.1.2 - Le budget d'investissement du syndicat mixte	P 156	article 58
3.2 - LES MOYENS FINANCIERS DU COMITE D'ANIMATION	P 156	article 59
 LEXIQUE	 P 159	

Les PNR dans le grand ouest français

LOCALISATION DU PROJET LOIRE-ANJOU-TOURAIN



- Limite de région
- Limite de département
- ▨ PNR existant
- ▤ PNR Loire-Anjou-Touraine à l'étude
- PNR du Perche officiellement en projet

INTRODUCTION

LE PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

- 1 - DEFINITION D'UN PARC NATUREL REGIONAL
- 2 - UN TERRITOIRE - UNE VOLONTE
- 3 - OBJET DE LA CHARTE
- 4 - ORGANISATION DE LA CHARTE

INTRODUCTION GENERALE

1 - Qu'est ce qu'un Parc Naturel Régional ?

"Un **Parc Naturel Régional** est un territoire au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement spécifique, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine".

A cet effet, "Le Parc Naturel Régional" a pour **objet** :

- De protéger ce patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- De maîtriser l'évolution du territoire ;
- De contribuer au développement économique et social, et à la qualité de la vie;
- De promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

2 - Un territoire, une volonté.

Notre entité territoriale **Loire-Anjou-Touraine**, souhaite se doter d'un outil performant d'aménagement correspondant aux besoins de cette région située **entre Tours et Angers** répartie sur **deux départements** (Indre et Loire, Maine et Loire) et **deux régions** (Pays de Loire, Centre). Notre aire d'étude possède un intérêt patrimonial commun. Preuve en est que le 22 décembre 1789, lorsque les députés de l'Assemblée Nationale décrétèrent la division du royaume en départements, il fut très sérieusement envisagé la création d'un département regroupant Saumur, Richelieu, Loudun, Bourgueil et Chinon ce qui correspond approximativement à notre entité territoriale.

Au-delà de ce partage du territoire en entités administratives spécifiques, qui fige parfois artificiellement l'espace et conditionne les relations entre les villes ; les communes du futur Parc, par leur histoire, par leur architecture, s'identifient à un même territoire, **un territoire façonné par le plus grand fleuve de France, la Loire** (40 % de l'aire d'étude correspond aux lits majeurs des cours d'eau).

La vallée de la Loire jouit aujourd'hui d'une **image de marque internationale**. Elle possède un patrimoine culturel et bâti de grand renom (châteaux de la Loire, Abbayes, villes royales...) et des richesses naturelles importantes.

Faiblement aménagé au regard des autres fleuves européens, **la Loire** a su conserver les caractéristiques d'un **fleuve sauvage et vivant**. Milieu fragile et composé d'une mosaïque d'écosystèmes originaux, **la Loire** est considérée comme un **patrimoine national et européen**.

Face à la crise qui touche les territoires ruraux en général, le milieu local a pris conscience de la **menace pesant sur son territoire** qui a d'ores et déjà entamé son déclin.

La prise de conscience individuelle de la crise devait se transformer en **prise de conscience collective** des élus avec la **création de l'Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine** le 3 juillet 1990.

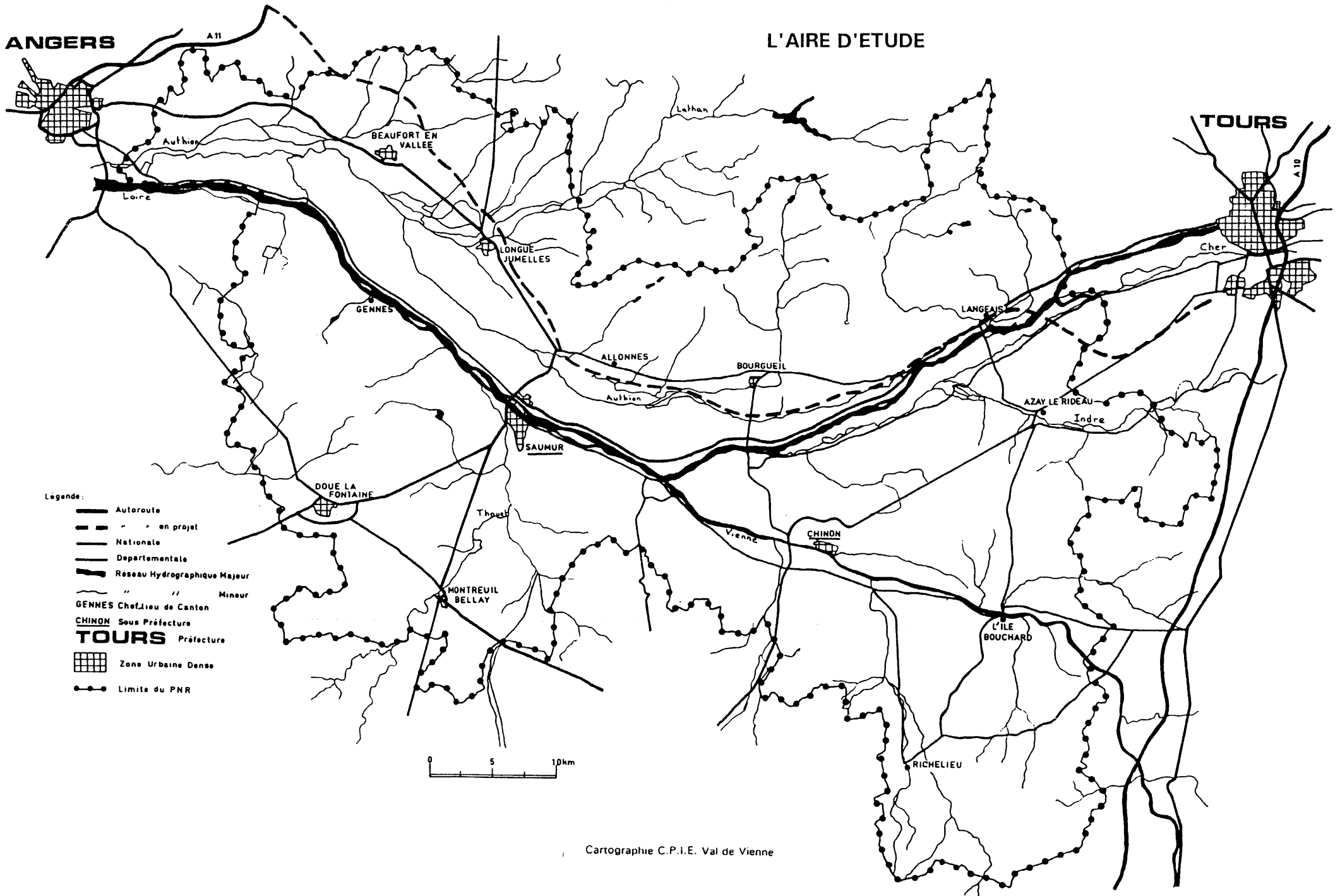
Cette initiative locale fut soutenue par les pouvoirs publics tant sur le plan politique (conseil des ministres sur l'aménagement de la Loire 7/02/90 - Plan National pour l'environnement : cinq PNR fluviaux) que sur le plan économique (soutien financier de l'APPNR dès 1990).

Mais surtout, **l'engagement des communes et des EPCI** démontre une initiative et une volonté locale relayée aux échelons régionaux et départementaux par une caution morale et financière.

ANGERS

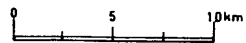
L'AIRE D'ETUDE

TOURS



Légende:

- Autoroute
- " " en projet
- Nationale
- Départementale
- Réseau Hydrographique Majeur
- " " Mineur
- GENNES Chef-Lieu de Canton
- CHINON Sous Préfecture
- TOURS Préfecture
- Zone Urbaine Dense
- Limite du PNR



Cartographie C.P.I.E. Val de Vienne

PARC NATUREL REGIONAL "LOIRE ANJOU TOURAINE"

Carte d'identité

- *Date de création de l'Association de Préfiguration du P.N.R.* : le 3 juillet 1990
- *Aire du Parc* : entre Angers et Tours, 136 communes
- *Départements concernés* : Indre-et-Loire, Maine-et-Loire
- *Régions concernées* : Région Centre, Pays de Loire
- *Sous-préfectures* : SAUMUR - CHINON
- *Chefs lieux de cantons* : Allonnes - Azay-le-Rideau - Beaufort-en-Vallée - Bourgueil - Chinon - Doué-la-Fontaine - Gennes - Langeais - Longué-Jumelles - Montreuil-Bellay - Richelieu - Saumur - L'Ile-Bouchard.
- *Population* : 175 000 habitants
- *Superficie* : 235 000 ha
- *Densité* : 74 habitants/km² (densité nationale 103 habitants/km²)
- *Caractères patrimoniaux*
 - *Identité paysagère* : Paysages de vallée, buttes et coteaux calcaires, plateaux calcaires, massifs forestiers, landes, plus de 60 sites protégés.
 - *Patrimoine bâti d'exception* : Châteaux de la Loire, Abbayes, sites archéologiques, patrimoine vernaculaire, plus de 400 monuments historiques protégés.
 - *Milieux naturels remarquables* : La Loire et ses affluents, massifs forestiers, landes, plus de 115 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
- *Caractères économiques* :
 - *Activités agricoles dominantes* : maraîchage, céréaliculture, horticulture, semences, vignoble de grande renommée.
 - *Production forestière*
 - *Activité artisanale importante*
 - *Activité industrielle faible* : Centre Nucléaire de Production d'Electricité, production agro-alimentaire, transformation du bois.

COMMUNES DU PARC NATUREL REGIONAL

LOIRE-ANJOU-TOURAIN

(37) → Indre-et-Loire

(49) → Maine-et-Loire

1	Allonnes (49)	51	Couziers (37)
2	Ambillou-Château (49)	52	Cravant-les-Côteaux (37)
4	Andard (49)	53	Crissay-sur-Manse (37)
5	Antoigné (49)	54	Crouzilles (37)
6	Artannes-sur-Thouet (49)	55	la Daguinière (49)
7	Assay (37)	56	Dénezé-sous-Doué (49)
8	Avoine (37)	57	Distré (49)
9	Avon-les-Roches (37)	58	Doué-la-Fontaine (49)
10	Avrillé-les-Ponceaux (37)	59	Epieds (49)
11	Azay-le-Rideau (37)	61	Faye-la-Vineuse (37)
12	Beaufort-en-Vallée (49)	62	Fontaine-Guérin (49)
13	Beaumont-en-Véron (37)	63	Fontevraud l'Abbaye (49)
14	Benais (37)	64	Forges (49)
15	Blou (49)	65	Gée (49)
16	la Bohalle (49)	66	Gennes (49)
17	Bourgueil (37)	67	Gizeux (37)
18	Brain-sur-Allonnes (49)	68	Grézillé (49)
19	Brain-sur-l'Authion (49)	69	Huismes (37)
20	Braslou (37)	70	l'Ile-Bouchard (37)
21	Braye-sous-Faye (37)	71	Ingrandes-de-Touraine (37)
22	Bréhémont (37)	72	Jaulnay (37)
23	la Breille-les-Pins (49)	74	Lémeré (37)
24	Brézé (49)	75	Lerné (37)
25	Brigné (49)	76	Lignièrès-de-Touraine (37)
26	Brion (49)	77	Ligré (37)
27	Brizay (37)	78	Longué-Jumelles (49)
28	Brossay (49)	79	Louerre (49)
29	Candes Saint-Martin (37)	80	Louresse-Rochemenier (49)
30	Chacé (49)	81	Luzé (37)
31	Champigny-sur-Veude (37)	82	Marçay (37)
32	la Chapelle-aux-Naux (37)	83	Marigny-Marmande (37)
33	la Chapelle-sur-Loire (37)	84	Mazé (49)
34	Chaveignes (37)	86	Meigné (49)
35	Cheillé (37)	87	la Ménitré (49)
36	Chemellier (49)	88	Montfort (49)
37	Chênehutte-Trèves-Cunault (49)	89	Montreuil-Bellay (49)
38	Chezelles (37)	90	Montsoreau (49)
39	Chinon (37)	91	Neuillé (49)
40	Chouzé-sur-Loire (37)	92	Noyant-la-Plaine (49)
41	Cinçais (37)	93	Panzoult (37)
43	Cizay-la-Madeleine (49)	94	Parçay-sur-Vienne (37)
45	Continvoir (37)	95	Parnay (49)
46	Corné (49)	97	le Puy-Notre-Dame (49)
47	le Coudray-Macouard (49)	98	Razines (37)
48	Courcoué (37)	99	Restigné (37)
49	Coutures (49)	100	Richelieu (37)
50	Courchamps (49)	101	Rigny-Ussé (37)

102	Rilly-sur-Vienne (37)	127	Seuilly (37)
103	Rivarennes (37)	128	Souzay-Champigny (49)
104	Rivière (37)	129	Tavant (37)
105	la Roche-Clermault (37)	130	Theneuil (37)
106	les Rosiers-sur-Loire (49)	132	Thizay (37)
107	Rou-Marson (49)	133	le Thoureil (49)
109	Saint-Benoit-la-Forêt (37)	134	la-Tour-Saint-Gelin (37)
110	Saint-Clément-des-Levées (49)	136	Turquant (49)
111	Saint-Cyr-en-Bourg (49)	137	les Ulmes (49)
112	Saint-Georges-des-Sept-Voies (49)	138	Vallères (37)
113	Saint-Georges-du-Bois (49)	139	Varennes-sur-Loire (49)
114	Saint-Germain-sur-Vienne (37)	140	Varrains (49)
115	Saint-Just-sur-Dive (49)	141	Vaudelnay (49)
116	Saint-Macaire-du-Bois (49)	142	Verneuil-le-Château (37)
117	Saint-Martin-de-la-Place (49)	143	Verrie (49)
118	Saint-Mathurin-sur-Loire (49)	144	Villaines-les-Rochers (37)
119	Saint-Michel-sur-Loire (37)	145	Villandry (37)
120	Saint-Nicolas-de-Bourgueil (37)	146	Villebernier (49)
121	Saint-Patrice (37)	147	Vivy (49)
122	Saint-Philbert-du-Peuple (49)		
123	Saint-Rémy-la-Varenne (49)		
124	Saumur (49)		
125	Savigny-en-Véron (37)		

3 - *Objet de la charte*

Article 1 - *Objet de la charte*

Les dispositions qui suivent constituent la charte du Parc Naturel Régional **Loire-Anjou-Touraine**. Cette charte forge l'accord entre l'Etat, la région Pays de Loire, la Région Centre, le département de l'Indre et Loire, le département de Maine et Loire et les communes.

Conformément au décret d'application de l'article 2 de la loi sur les paysages, code rural, livre II, chapitre IV, article R 244-3, **la charte comprend :**

a) **Un projet de protection de mise en valeur et de développement** pour le territoire du parc:

Le projet détermine les **orientations** de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement, et notamment les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc.

Il définit les **mesures** qui seront mises en oeuvre sur le territoire : mesures de portée générale applicables à l'ensemble du parc et mesures particulières applicables sur des zones déterminées à partir des spécificités du territoire et fondant la délimitations des zones homogènes reportées sur le plan mentionné au b).

Dans son préambule, le projet présente le **diagnostic** du territoire élaboré à partir de l'inventaire du patrimoine et de l'analyse socio-économique.

b) **Un plan**

Le plan est la **traduction cartographique** des orientations et des mesures définies dans le projet de protection , de mise en valeur et de développement mentionné au a).

Il est constitué d'un document graphique qui délimite, en fonction du patrimoine, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le projet de protection, de mise en valeur et de développement, il caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante.

c) **des annexes**

Elles se composent de :

- L'**emblème** figuratif propre au parc.
- La **liste des communes**, ayant approuvé la charte et ayant adhéré à l'organisme de gestion du parc, qui détermine le territoire classé "Parc Naturel Régional". Il peut comprendre tout ou partie du territoire desdites communes.
- Les **statuts** de l'organisme d'aménagement et de gestion du parc.
- La **convention** d'application de la charte avec l'Etat, au sens de l'article R 244-14 du code rural.

4 - Organisation de la charte

Par souci de clarté et de lisibilité, la **charte constitutive** du Parc Naturel Régional, tout en respectant son objet mentionné à l'article 1, **s'organise autour de 4 chapitres** :

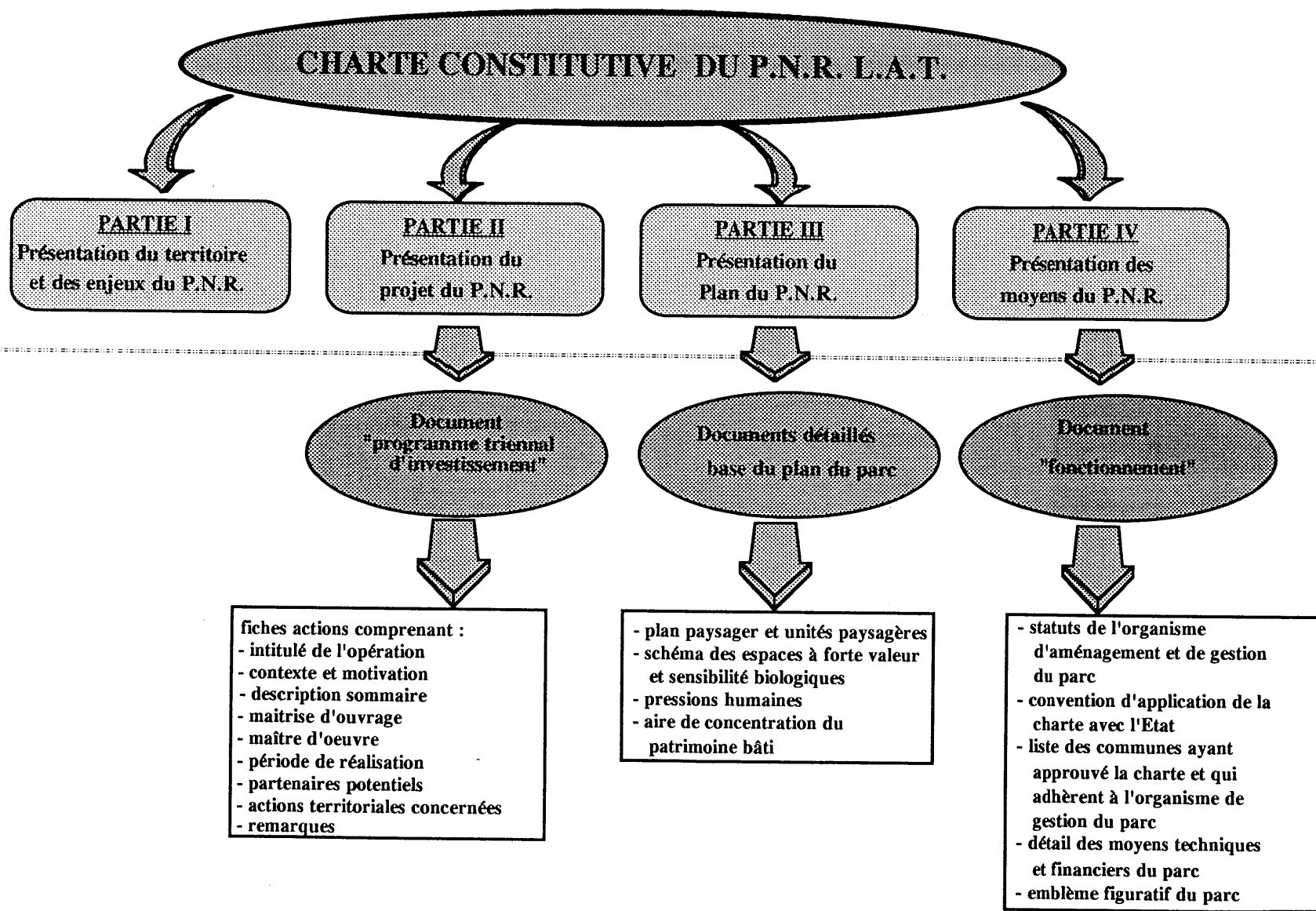
- En premier lieu, la **présentation des richesses, des handicaps, et des enjeux du territoire** tant en termes patrimoniaux que socio-économiques ainsi que la présentation du périmètre.

- En second lieu, le **projet de PNR**, c'est à dire les **orientations** et mesures de préservation, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement. Un document annexe formalise la vision opérationnelle du projet pour les premières années. Il s'agit d'un "**programme prévisionnel d'investissement**", qui fait l'objet d'un **tableau synthétique** dans le document annexe consacré au fonctionnement du Parc.

- Le troisième chapitre est consacré au **plan du parc**, traduction cartographique des orientations et des mesures définies dans le projet. A ce chapitre se joint un **document annexe** intitulé "**plan du parc**". Plus détaillé, il rassemble les informations utilisées pour l'élaboration du Plan.

- Enfin, le dernier chapitre s'attache à définir le **fonctionnement juridique et financier** du parc. Une **annexe détaillée** intitulée "**fonctionnement du parc**" est jointe pour de plus amples informations.

STRUCTURE DE LA CHARTE DU P.N.R. LOIRE -ANJOU-TOURAIN



*corps
principal
de la
charte*

*documents
annexes
de
précision
de la
charte*

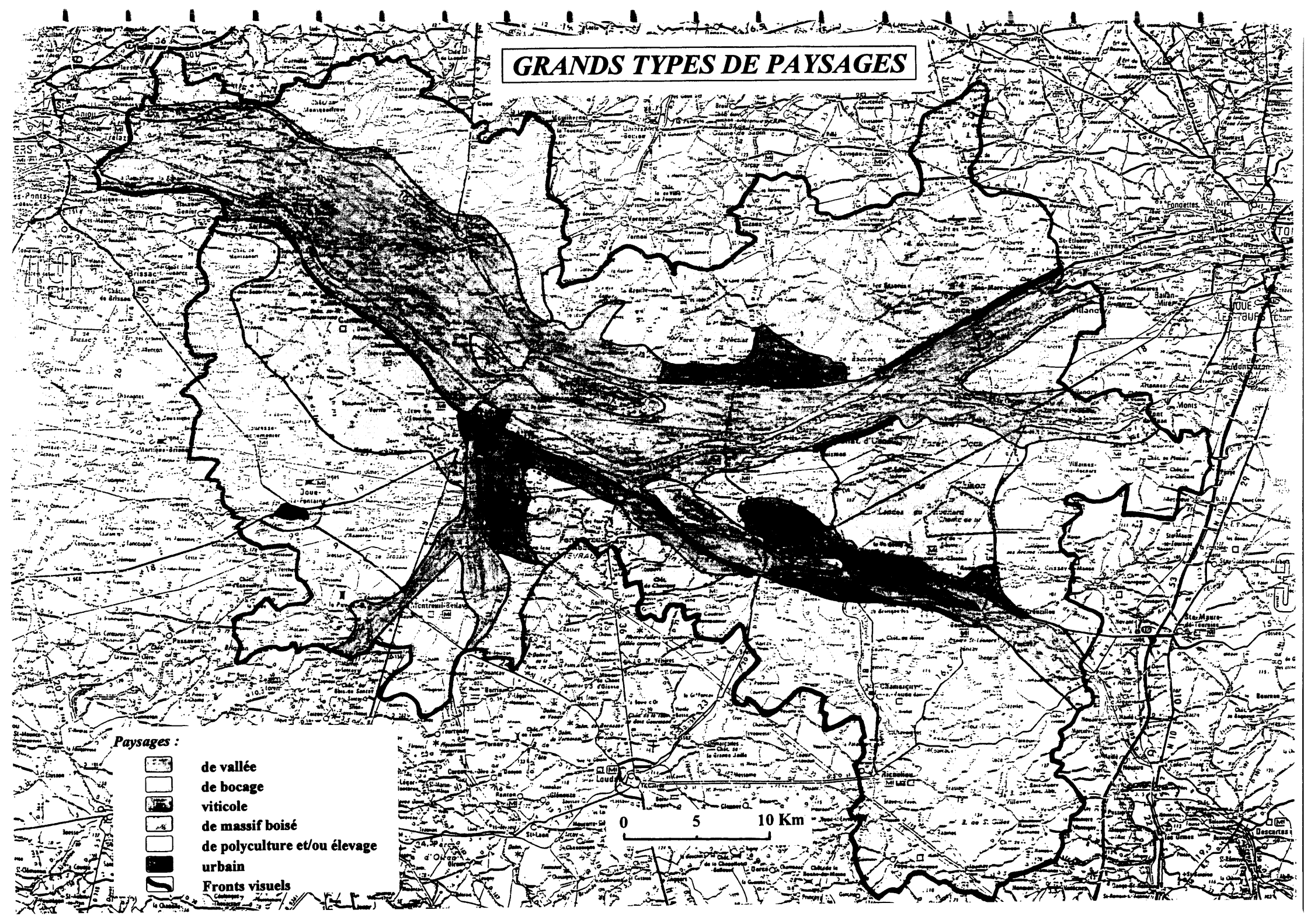
GRANDS TYPES DE PAYSAGES

Paysages :



- de vallée
- de bocage
- viticole
- de massif boisé
- de polyculture et/ou élevage
- urbain
- Fronts visuels

0 5 10 Km



1.1.1 - PAYSAGES DE VALLEES

La plus importante vallée est celle de la **Loire**. Etroite et encaissée en Touraine, elle s'élargit dans sa traversée de l'Anjou pour offrir de grandes perspectives sur les coteaux et le fleuve. La levée en rive droite est l'endroit privilégié pour la découvrir. Le Val a depuis longtemps fait l'objet d'une mise en valeur agricole, par le maraîchage sur les sables irrigués des varennas par exemple, ou par l'élevage dans les zones plus humides structurées en bocage. Ce dernier type de culture forme des paysages reliques remarquables.

La **vallée de la Loire** se distingue par une très **forte concentration de patrimoine architectural** qui ne se limite pas qu'aux châteaux : unité du tuffeau et d'ardoises des maisons, églises et collégiales, troglodytes de coteaux et de plaine...

La **vallée de la Vienne**, en amont de sa confluence bocagère avec la Loire, est très marquée par la façade de la ville de Chinon et par les vignobles du même nom.

La **vallée du Thouet et de l'Indre** sont plus discrètes et plus fermées par les boisements.

Toutes les vallées **n'ont de valeur que par rapport aux coteaux** qui les délimitent. Leur morphologie détermine d'autant plus la perception qu'on se fait du Val, qu'ils sont visibles et abrupts. Il est donc nécessaire de les intégrer à toute réflexion globale sur les vallées. C'est pourquoi ils ont été retenus comme ayant une grande valeur dans le chapitre III "Plan du Parc".

D'une manière générale, le type de paysages de "vallée" est constitué de nombreuses entités paysagères héritées de plusieurs siècles d'évolution et qui continuent à se transformer. Il est le **trait dominant qui caractérise le paysage du P.N.R.** (près de 40% de son territoire) et à ce titre, il convient de contrôler ses transformations de manière à ce qu'il ne perde pas son identité.

1.1.2 - VIGNOBLES

Les paysages "peignés" de vignobles présentent deux **grandes formes** selon la topographie des lieux :

- **Vignobles de plaine et à flanc de coteaux**, bien visibles comme celui de Bourgueil, qui met en valeur un patrimoine bâti de qualité.

- **Vignobles de plateaux**, essentiellement regroupés dans le Saumurois où il existe encore de nombreux murets et clos de vignes.

Tous les vignobles compris sur l'aire du Parc Naturel Régional ont une grande **valeur gastronomique** certes, mais aussi **historique**. Au-delà de l'apparente stabilité de ces paysages, on note cependant une légère tendance à la concentration des vignes.

1.1.3 - PLATEAUX CULTIVES

Les plateaux ont été conquis plus tardivement que les vallées, il faut attendre les grands défrichements du **XI^{ème}** siècle pour voir l'agriculture s'y développer. La présence de nombreuses abbayes (Bourgueil, Fontevraud, Seuilly...) a favorisé leur mise en valeur.

Ils sont principalement situés **au Sud de l'axe fluvial** constitué par la Loire et la Vienne. Il s'agit de **plateaux calcaires** présentant un **paysage de grandes cultures** habillées de noyers au Sud de la Vienne ou de **vignes, vergers et pépinières** autour de Doué la Fontaine. L'évolution des systèmes agricoles met à l'état de relique ce type de paysage agraire qui a tendance à évoluer vers la monoculture sur très grandes parcelles.

1.1.4 - PLATEAUX BOISES

A l'exception du Massif de Milly, à l'Ouest de Saumur, les **grands espaces boisés** se trouvent sur les plateaux à couverture sédimentaire argileuse au **Nord de l'axe Vienne-Loire**. Ils sont plus froids et le développement forestier traduit le faible intérêt agricole de ces espaces. Ces gâtines, terres ingrates et humides, ont servi de support à une activité d'élevage qui décline aujourd'hui. Cependant, la pression liée aux activités humaines a entraîné la **formation d'importantes landes** (landes de St Martin au Nord, et Landes du Ruchard entre Loire et Vienne, landes de Fontevraud...).

Les axes de communication et les clairières subsistantes structurent la perception de ces paysages forestiers.

1.1.5 - LES ENJEUX LIES AU PAYSAGE

Le territoire du Parc se caractérise par une diversité des milieux et des paysages. Son **identité paysagère s'exprime avec force à travers la Loire et ses affluents**. L'omniprésence de la **roche calcaire** sur l'ensemble du territoire crée, par le **patrimoine bâti, un lien entre les différentes unités paysagères**.

L'harmonie et la juxtaposition des sites paysagers sont le fruit d'une longue évolution et le résultat de l'activité humaine sur le milieu naturel. Cependant, les **mutations agricoles, l'expansion urbaine et l'accroissement des flux** de circulation font peser de graves **menaces sur nos paysages**.

Afin de **maîtriser au mieux ces facteurs d'évolution et d'éviter une banalisation des espaces**, le Parc Naturel Régional devra susciter une prise de conscience de la population et développer les outils adaptés à une politique efficace de préservation des paysages. Le **plan de référence** est un début. Son adoption fixera le cadre général dans lequel il faudra par la suite engager des études plus localisées à finalité opérationnelle.

Le label Parc Naturel Régional est garant d'une image de qualité et d'authenticité, qui au-delà du simple aspect esthétique, est porteur sur le marché du tourisme. En effet, le **paysage** est considéré comme "le **fonds de commerce**" de cette activité qui repose beaucoup sur l'ambiance visuelle exprimée par le pays d'accueil. La conservation des éléments structurants des paysages (noyers, murets, haies, patrimoine bâti) et la promotion de l'identité paysagère doit donc être un leitmotiv du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

1.2 - UNE GRANDE DIVERSITE DE MILIEUX NATURELS

L'espace naturel est une réalité vivante qui, sous les effets combinés de sa propre dynamique et d'influences extérieures, se transforme au cours du temps.

Le patrimoine naturel du Parc est particulièrement concerné par cette adaptation constante s'expliquant par sa situation de **carrefour fluvial, humain et climatique**.

La Loire constitue un axe essentiel de migration pour la faune (poissons, oiseaux...), de pénétration pour le climat atlantique (humide et doux), de circulation pour les hommes (Angers-Tours).

Les confluences et les exploitations que l'homme en a tirées déterminent un **grand nombre de faciès écologiques expliquant la variété biologique** rencontrée sur l'aire du Parc.

Un rapide descriptif par grands types de milieux présente divers aspects biologiques remarquables. Signalons cependant qu'il existe peu d'études entomologiques et herpétologiques. Néanmoins, quelques données ponctuelles laissent envisager la présence de **nombreuses espèces inféodées au milieu ligérien**.

La carte "activités dominantes et intérêts environnementaux" (page 26) montre la juxtaposition des milieux dont l'intérêt environnemental dominant est lié à l'eau, à l'agriculture et à la forêt.

Ces différents milieux font l'objet d'inventaires et de procédures décrites dans les chapitres suivants.

1.2.1 - INVENTAIRES ET MESURES DE PROTECTION.

Il faut distinguer les **mesures réglementaires de protection** qui ont pour but de préserver un site et les espèces qui y sont inféodées par réglementation, des **procédures d'inventaire** qui sont destinées à connaître la valeur et la sensibilité écologique des lieux.

A ces deux types de classification, vient s'y ajouter un troisième ayant pour but de favoriser la **gestion écologique** dans les zones définies.

La cartographie du patrimoine naturel répertorié officiellement se trouve en annexe du Plan du Parc.

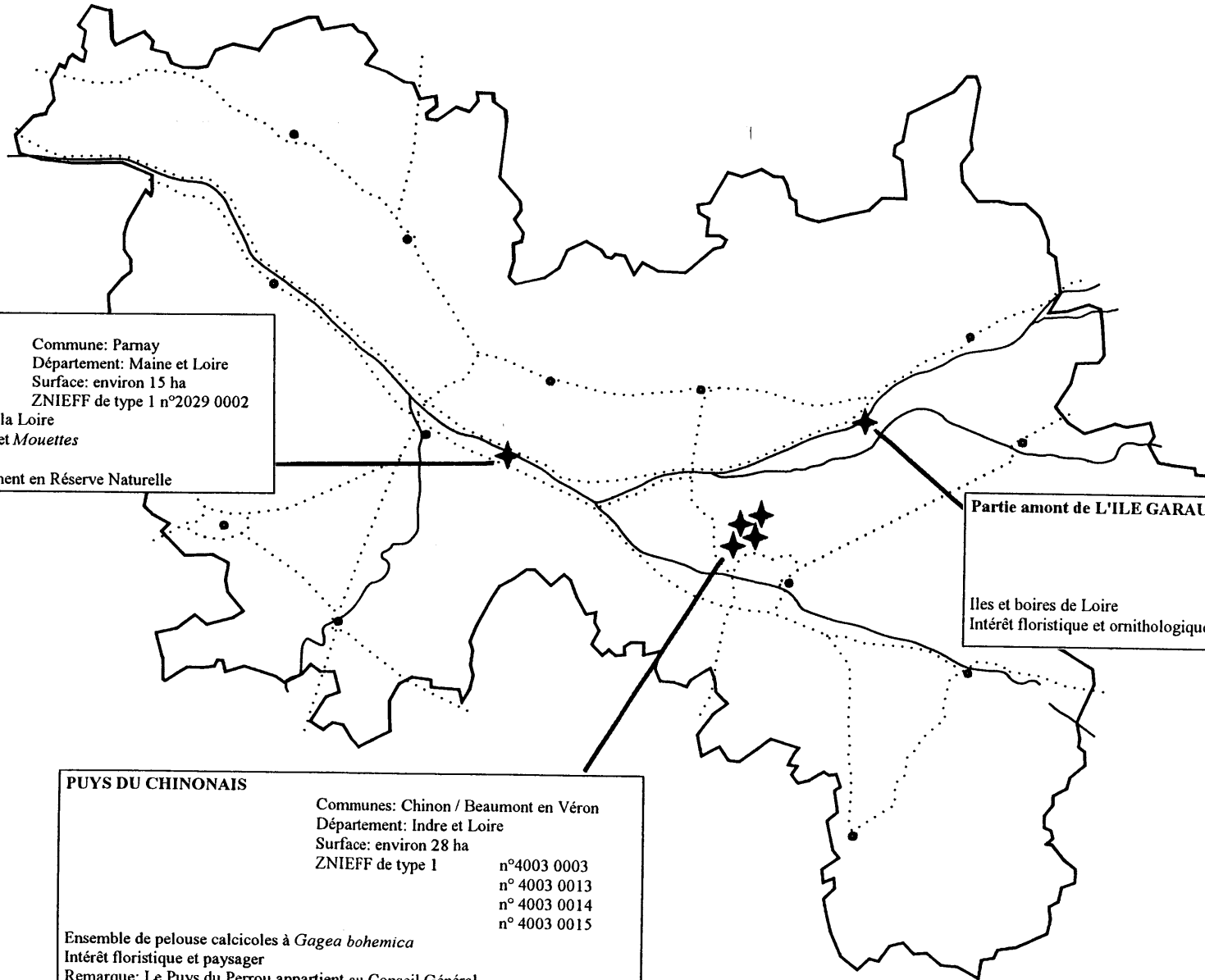
1.2.1.1 - Les procédures réglementaires de protection.

On recense sur l'aire d'étude du P.N.R. **deux types de procédures** réglementaires de protection:

⇒ *Les arrêtés de protection de biotopes.*

C'est une protection de l'espace naturel non en lui-même mais pour assurer la préservation des espèces rares ou menacées de disparition. Il s'agit d'un arrêté préfectoral qui assure le maintien de milieux nécessaires à la survie des espèces protégées au niveau national ou régional.

ARRETES DE BIOTOPE



ILOT DE PARNAY

Commune: Parnay
Département: Maine et Loire
Surface: environ 15 ha
ZNIEFF de type 1 n°2029 0002

Grève isolée au milieu du lit de la Loire

Site de nidification des *Sternes* et *Mouettes*

Intérêt ornithologique

Remarque: Demande de classement en Réserve Naturelle

Partie amont de L'ILE GARAUD

Commune: Saint-Patrice
Département: Indre et Loire
Surface: environ 12 ha
ZNIEFF de type 1 n°4149 0008

Iles et boires de Loire

Intérêt floristique et ornithologique

PUYS DU CHINONNAIS

Communes: Chinon / Beaumont en Véron
Département: Indre et Loire
Surface: environ 28 ha
ZNIEFF de type 1

n°4003 0003

n° 4003 0013

n° 4003 0014

n° 4003 0015

Ensemble de pelouse calcicoles à *Gagea bohemica*

Intérêt floristique et paysager

Remarque: Le Puits du Perrou appartient au Conseil Général

Sur l'aire du parc, il existe trois arrêtés de biotope :

- Puy du Chinonais, communes de Chinon et Beaumont en Véron (Indre et Loire).
- Ile Garaud (partie amont de l'île), commune de St Patrice (Indre et Loire).
- Ile de Parnay, commune de Parnay (Maine et Loire).

Cette procédure, assez simple à mettre en place, est à **encourager sur certains sites ponctuels exceptionnels** comme les étangs du Mur et du Gué (étang du Mur : plus grande roselière d'Indre et Loire) qui sont actuellement en projet (cf : schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques).

⇒ *Les réserves naturelles.*

Etablie par décret ministériel, cette mesure de protection est strictement réglementée. Les conditions d'accès et d'entretien sont fixées dans une convention de gestion.

Site important de nidification, **l'île de Parnay**, à ce jour classée "arrêté préfectoral de biotope", fait l'objet d'un projet de protection en "réserve naturelle".

1.2.1.2. - Les procédures d'inventaire.

Quatre types de procédures d'inventaire ont été recensés sur le territoire Anjou-Touraine:

⇒ *Les Z.N.I.E.F.F. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).*

Il s'agit d'inventaire du patrimoine naturel qui a pour but de localiser et de décrire les zones naturelles d'intérêt écologique particulier. C'est un outil d'aide à la décision important en vue de l'élaboration d'une politique cohérente de conservation, de gestion et de valorisation des milieux. On distingue deux types de Z.N.I.E.F.F.:

- * Type I : Milieu naturel localisé d'intérêt biologique remarquable
- * Type II : Grand ensemble naturel de valeur biologique existante et potentielle.

L'aire du parc compte en décembre 1993, **115 Z.N.I.E.F.F.** pour une surface d'environ **36 600 hectares soit 13 % du territoire.** La répartition par département se fait ainsi :

Z.N.I.E.F.F	INDRE ET LOIRE		MAINE ET LOIRE		TOTAL P.N.R	
	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)
Type I	78	11 300	23	4 900	101	16 200
Type II	1	300	13	20 100	14	20 400
Total	79	11 600	36	25 000	115	36 600

Les chapitres suivants (1.2.2. à 1.2.3) donneront une idée de la qualité naturelle de ces zones.

La principale fonction du Parc sera de **faire connaître ces zones afin de les intégrer aux politiques d'aménagement** en amont de toute décision.

⇒ *Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux Sauvages dans la Communauté Européenne.*

Il s'agit d'un zonage établi en application de la directive européenne de 1979, relative à la protection des oiseaux sauvages. Un parallèle peut être fait avec les Z.N.I.E.F.F.: ce zonage reflète un constat scientifique indépendant du statut des zones concernées.

Des opérations portant atteinte à une Z.I.C.O. peuvent conduire à la mise en accusation de l'Etat Français devant la Cour Européenne de Justice.

Ces **Z.I.C.O.** sont essentiellement en prairies humides (60 % de la surface totale des Z.I.C.O.) menacées par le développement de la populiculture (culture des peupliers). Les **Z.N.I.E.F.F.** et les **Z.I.C.O.** se superposent ou s'emboîtent: l'ensemble constitue un espace de qualité.

L'enjeu majeur consistera à trouver un rapport équitable entre les diverses composantes naturelles et humaines en vue de maintenir l'habitat pour l'avifaune. La forte proportion des terrains communaux apparaît comme un atout pour la réalisation de cet objectif.

⇒ *La directive Européenne sur la conservation des habitats de la faune sauvage.*

Il s'agit d'un inventaire en cours de validation par les instances européennes. C'est une extension à toute la faune de la politique Européenne qui a été menée jusqu'ici pour les oiseaux.

⇒ *Convention RAMSAR*

La convention internationale de RAMSAR, adoptée en 1971, vise à la **protection des zones humides** reconnues d'importance internationale du point de vue botanique, zoologique, limnologique, hydrologique notamment comme habitats d'oiseaux d'eau en toute saison.

Il s'agit pour chaque Etat signataire (ratification par la France en 1986) de désigner des zones humides d'importance internationale afin de mettre en oeuvre un ensemble de **mesures de planification et de programmes de gestion** concertée pouvant comporter des actions contractualisées (mesures agri-environnementales, actions communautaires pour la nature...), à côté d'actions réglementaires de protection ou d'opérations d'acquisition.

La convention de RAMSAR a davantage la portée d'un **engagement moral** car elle ne comporte pas de conséquences juridiques contraignantes et précises.

Une **étude** lancée par le Ministère de l'Environnement est en cours pour étudier les **possibilités d'application de la convention RAMSAR au bassin de la Loire**. La désignation au titre de RAMSAR devrait faciliter des aides financières de l'Europe (LIFE...) des collectivités locales ou de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour des projets de restauration écologique.

La décision finale d'inscription est prise par l'administration, au vu des avis des D.I.R.EN et des Préfets de région concernés, puis entérinée par le bureau de la Convention.

L'existence du premier P.N.R. ligérien Loire-Anjou-Touraine ne peut que favoriser cette procédure.

1.2.1.3 - Les procédures de gestion

On distinguera sur le territoire en préfiguration du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine **trois types de procédures de gestion**:

⇒ *La politique des Espaces Naturels Sensibles des Conseils Généraux*

L'Indre et Loire et le Maine et Loire respectivement depuis 1978 et 1991 conduisent cette politique (loi modifiée du 12 juillet 1985) et perçoivent la taxe afférente (Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles).

Les différents volets de cette politique qui permet **d'acquérir, de passer des conventions et d'entretenir des milieux naturels**, peuvent contribuer sur des sites répertoriés et menacés à maîtriser des terrains avec l'accord des communes concernées.

C'est d'ailleurs ce qui a été réalisé par le département d'Indre et Loire qui a acquis, puis fait protéger par arrêté préfectoral de biotope, les Puy du Chinonais (communes de Chinon et Beaumont en Véron).

Certaines îles et franc bords (à Chouzé sur Loire et la Chapelle sur Loire) ont également été achetés grâce à cette taxe et au droit de préemption.

Le Parc proposera donc aux Conseils Généraux des actions à mener sur des secteurs prioritaires (cf plan du parc, partie III chapitre 3.3).

⇒ *Les conservatoires*

Il existe en Région Centre et en Pays de Loire **deux organismes** de ce type : le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la région Centre créé en 1990 et le Conservatoire des Rives de la Loire et des ses Affluents créé en 1991 dans la région Pays de Loire.

Ce ne sont pas des outils de protection réglementaire de sites mais leurs **actions d'études, d'acquisitions et de conventions** vont dans ce sens. En effet, la gestion foncière d'espaces sensibles est une des réponses la plus pertinente et durable pour sauvegarder les sites naturels fragiles.

⇒ **Les différents inventaires des milieux naturels sont de bons outils de connaissance du territoire. Ils doivent être pris en considération dans les projets d'aménagement afin de préserver au mieux les espaces naturels sensibles. Néanmoins, ils ne constituent pas des outils réglementaires de protection.**

Certains espaces, par leurs qualités exceptionnelles ou par la présence d'espèces protégées, justifient **une protection stricte**. Des réponses appropriées peuvent être trouvées au travers des arrêtés de protection de biotope, des classements, des réserves naturelles...

1.2.2 - MILIEUX NATURELS.

1.2.2.1. - Milieux liés à l'eau.

Le Parc est irrigué par un **ensemble hydrographique** très important puisque 40% de l'aire d'étude correspond aux lits majeurs des cours d'eau de la Loire, de la Vienne, de l'Indre, du Thouet et de l'Authion...

La Loire, historiquement célèbre pour sa batellerie, a été entièrement abandonnée par les bateaux au début de ce siècle. Le fleuve et ses affluents sont aujourd'hui essentiellement **reconnus pour leur grande valeur écologique** car ils abritent des biotopes variés et très productifs.

L'espace ligérien (qui a trait à la Loire) a conservé une dynamique de fleuve sauvage et vivant.

Ces différents milieux créés par son régime hydraulique particulier (bancs de sable ou de graviers, vasières, boires, francs-bords,...) ou entretenus par l'homme dans la plaine alluviale (prairies humides et de fauche) contribuent à l'apparition d'autant de **conditions de vie originales pour la flore et la faune** caractérisé notamment par :

⇒ *des mammifères* dont, le Castor d'Europe récemment réintroduit depuis le département du Loir et Cher.

⇒ *des richesses ornithologiques:*

221 espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur le cours de la Loire (soit 90 % des espèces communes en Région Centre). Cette richesse avifaunistique constitue sans conteste un des traits marquants du patrimoine naturel du Parc.

La diversité des milieux offre de nombreux sites de nidification (exemple : *Sternes naines* et *Sternes pierregarins* sur les grèves dénudées), des zones de nourrissage de première importance pour les oiseaux migrateurs (limicoles, *Balbutard...*), et un milieu favorable à l'hivernage de nombreuses espèces (canards, cormorans...). Signalons l'importance de l'île de Parnay, lieu important de nidification de plusieurs espèces (*Sternes pierregarain* et *naine*, *Mouettes rieuses* et *mélanocephales*, *Goéland leucopée*, *petit gravelot...*).

⇒ *des richesses piscicoles* qui sont également remarquables. On note la présence historique du saumon et de l'alose, grands migrateurs. Compte tenu de l'intérêt écologique de ces espèces, de leur signification emblématique pour tout ce qui concerne la qualité et l'unité du système fluvial, elles participent à l'intérêt patrimonial du P.N.R. Il faut également s'attarder sur tous les habitats piscicoles qu'offrent la Loire et ses affluents. Ainsi par exemple, la Vienne abrite le plus grand nombre de frayères à brochets du département d'Indre et Loire. Signalons également la présence de populations d'écrevisses autochtones sur les petits cours d'eau. Cela constitue un indice précieux de la qualité des écosystèmes aquatiques.

⇒ *Une flore* dont un bon nombre d'espèces se trouvent en limite d'aire de répartition géographique. La Loire, ses affluents et les coteaux offrent une grande diversité de sols qui sont favorables aux groupements aquatiques et hydrophiles jusqu'aux groupements xérophiles de bras asséchés ou pelouses sur sols calcaires.

Ainsi, on trouve par exemple : *Datura*, *Souchet de Miccheli*... (sur les grèves); *Corynéphore blanchâtre*, *Ornitiope pied d'oiseau*, *Gagée des prés*, *Laiche de Loire*... (dans les pelouses sablonneuses); *Damasonium étoilé*, *Plutone en ombrelle*, *Scirpe couché*... (dans les zones d'humidité permanente boires par exemple); *Fritillaire pintade*... (dans les prairies humides); *Anémone pulsatile*, *Ophrys araignée*, *Orchis militaire*... (sur les coteaux calcaires).

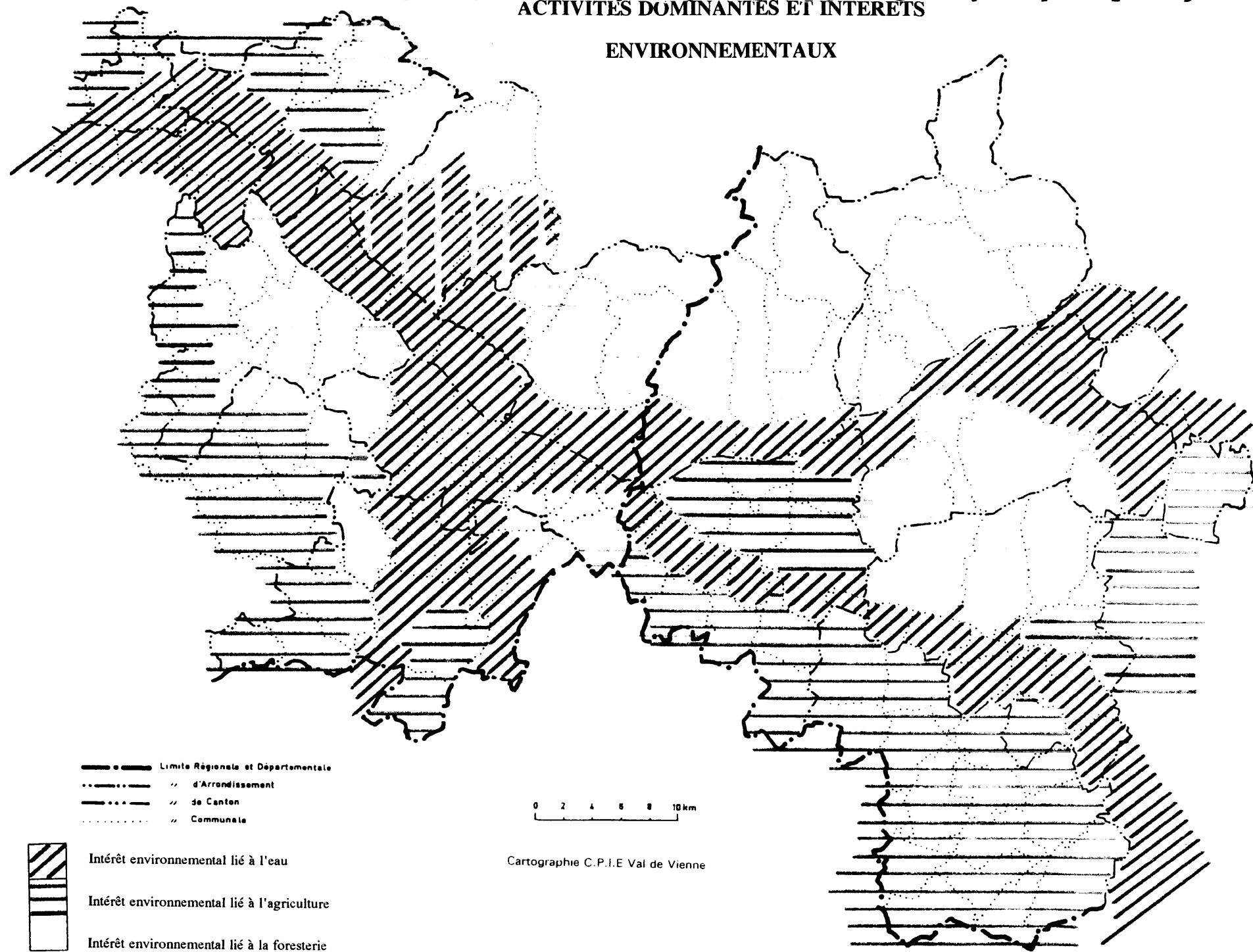
Toutes ces richesses biologiques ont été répertoriées dans des procédures d'inventaires ou de protection. Ainsi, l'axe ligérien représente-t-il à lui seul près de 12 % de la surface en Z.N.I.E.F.F. du P.N.R.

La reconnaissance européenne de l'importance ornithologique de la Loire est encore plus importante puisque les zones humides comptent plusieurs Z.I.C.O. : une spécifique à la Loire (entre la Daguenière et Gennes); une commune à la Loire et à la Vienne (de Chinon à la Chapelle sur Loire en couvrant la confluence); et celle du Bourgueillois située en majeure partie sur l'aire du P.N.R. est essentiellement forestière (cf chapitre 1.2.4).

Toutes ces zones humides liées essentiellement au réseau hydrographique, font l'objet de multiples pressions liées à l'activité de l'homme: déprise agricole et modification des pratiques culturelles, infrastructures routières, pollution des eaux...

ACTIVITES DOMINANTES ET INTERETS

ENVIRONNEMENTAUX



L'exemple des **bocages** humides est significatif de ces menaces: Survivances de pratiques agricoles anciennes, les bocages ne représentent aujourd'hui qu'une faible part de la surface agricole de l'aire du Parc.

Le bocage du Véron et de la basse Vallée de la Vienne est celui qui reste le plus épargné, du moins provisoirement, tandis que celui du Val d'Anjou (Allonnes) a été touché par le remembrement. Actuellement, avec la disparition de l'élevage laitier, les champs sont souvent laissés à l'abandon et les haies non taillées. Ceci voue, à terme, le bocage à sa perte par enrichissement, plantation de peupliers ou arrachage de haies. La tentation de mise en grande culture (maïs) subsiste mais demeure impossible tant que les bocages sont inondables ou non remembrés.

La **conservation de tels milieux** relève par définition d'une démarche "Parc", alliant soutien, développement de l'activité agricole locale et protection de l'environnement.

1.2.2.2 - Les milieux naturels en zone agricole

La mise en valeur des terres agricoles, si elle n'est pas menée de façon trop intensive sur d'immenses parcelles, crée une diversité de milieux potentiellement favorable à la faune. Les jachères, vallons et autres petits bois parsemant la campagne offrent autant de richesses écologiques complétant la mosaïque biologique des espaces agricoles.

L'**espace agricole** est lui aussi marqué du sceau de la **diversité biologique** engendrée par les confluences. Sols calcaires, plus ou moins rocailleux, sols sableux, sols limoneux... une grande partie des profils pédologiques possibles sur roche mère calcaire sont présents. C'est la garantie d'une grande diversité phytosociologique.

L'aire hachurée en rouge sur la carte jointe correspond aux **zones de plateaux à dominance agricole**. Ils sont principalement calcaires (plaines du Sud-Ouest et Sud-Est, collines du Nord-Ouest) et sableux (l'interflore).

Les zones d'intérêt écologique remarquable et reconnues y sont assez ponctuelles. Des relevés de mise à jour des Z.N.I.E.F.F. sont en cours en Indre et Loire. Cependant, le **caractère "humanisé" de ces espaces ne les destine pas toujours à être classé Z.N.I.E.F.F. alors qu'elles recèlent des espèces protégées** (ex : la plaine à outarde de Montreuil-Bellay, cf annexe plan, fiche n°18 du Schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologique).

Les **pelouses** constituent des milieux d'une grande **richesse floristique** mais aussi d'une grande fragilité. On ne les trouve que très ponctuellement dans l'aire d'étude. Il s'agit de formations herbacées rases, laissant apparaître le sol à nu entre les touffes et occupant des sols peu évolués, caractérisant les affleurements calcaires. Elles prennent le relais, soit d'anciens terrains de pâture, soit de vignes, sur terrains sableux ou calcaires.

Les pelouses calcaires, très riches, regroupent une multitude d'espèces thermophiles et notamment un grand nombre d'orchidées et de sédums. Bon nombre de ces espèces sont protégées au niveau régional ou national

La zone la plus riche est sans conteste celle des "**Puys du Chinonais**" où les îlots calcaires offrent un refuge à de nombreuses orchidées protégées. Le puy du Pérou a été acquis par le Conseil Général d'Indre et Loire au titre de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles. Celui-ci ainsi que trois autres font l'objet d'un arrêté de biotope pour leurs pelouses calcaires.

Parmi les **pelouses siliceuses**, on peut citer celles à sables quartzeux légèrement calcaires du Véron où affleurent les sables du cénomanien inférieur (pelouses de Bertignolles à Savigny en Véron, autres sites potentiels : plateau du Richelais).

De nombreuses zones cultivées ont des potentialités pédologiques et climatiques favorables à l'accroissement des populations et des espèces végétales et animales. **Le gel des terres occasionné par les mutations agricoles va fournir de nombreux terrains d'expérimentation de reconquête biologique.** Le P.N.R. devra participer à leur gestion avec les partenaires compétents.

1.2.2.3 - Les milieux forestiers.

Ils représentent la **majeure partie de l'occupation des plateaux, au Nord** de l'axe Loire-Vienne, **et au Sud** dans le Saumurois (plateau de Gennes et autour de Fontevraud). L'ensemble des **groupements forestiers est très varié**, de la chênaie-hêtraie sessiflore à la chênaie yeuse (*chêne vert*) en passant par tous les stades de dégradation, certains ayant conduit à la formation paraclimacique de landes sèches ou humides.

L'activité de l'homme dans ces milieux conduit à **distinguer deux faciès**:

* **De production spontanée** qui représente l'évolution "naturelle" des essences présentes, l'homme ne prélevant que "les intérêts du capital". Les essences y sont très diversifiées et l'âge du peuplement variable.

* **sylvicole** : représente ce que l'homme cultive sur ces milieux à des fins d'exploitation économique. Cette logique de rentabilité a conduit, sur certains massifs, à établir des peuplements à essence unique (souvent *Pin sylvestre*) de même âge.

Le **premier faciès apparaît écologiquement le plus intéressant**, car il offre une multitude de niches écologiques différentes.

De **nombreuses Z.N.I.E.F.F.** sont également répertoriées en milieu forestier (près de 50% de l'ensemble de la surface des Z.N.I.E.F.F. du P.N.R.).

Par ailleurs, le milieu forestier présente une **grande importance cynégétique** pour le grand gibier (cervidés et sangliers).

La présence de zones humides (vallons, étangs) renforce cette attractivité reconnue par une Z.I.C.O. couvrant, pour la partie P.N.R., le massif Bourgueillois. L'ensemble de cette Z.I.C.O. présente une mosaïque de milieux principalement humides (lac, prairies, marais). Cela traduit une volonté de prise en compte de l'intégralité de l'espace où s'épanouit l'avifaune (*Cigogne noire, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin...*).

Ces zones humides forestières offrent également des conditions de vie à des espèces végétales exceptionnelles pour la région : *Primevère acaule, Oscealis, Véronique des montagnes.*

Outre ces espaces forestiers fermés, il existe des milieux plus ouverts : **les landes**.

Les plus grandes surfaces sont constituées par les **Landes du Ruchard** à l'Est de la forêt de Chinon, et les **landes de Saint Martin** au nord de la Loire, sur les communes de Saint-Patrice, de Saint-Michel et des Essards.

On peut distinguer des landes à brandes, souvent victimes des incendies et des landes à bruyères.

La surface classée en Z.N.I.E.F.F. représente près de 20 % de la surface totale des landes.

La majorité des **landes**, soumise à un **enrésinement incessant**, constitue un **milieu propice aux incendies**. Le feu, avec naguère les dégradations de l'homme (coupes de litières, pacages...) est le plus grand responsable du maintien et du renforcement de la lande au détriment de la Forêt. Ces grandes landes ont parfois atteint un tel stade régressif que la forêt est incapable de repousser en certains endroits, même lorsqu'elles sont abandonnées depuis longtemps.

Groupement à *Erica scoparia* sur sols lessivés à pseudogley, groupements à *Bruyère à quatre angles* sur les sols hydromorphes, et groupements à *Bruyère ciliée*, *Ajonc nain* et *Molinie*. On y trouve des espèces originales telles que la *Gentiane des marais*, le *Saule rampant*, les *Genêts* et *Cirsées d'Angleterre*... la vie animale reste peu développée dans ces grands espaces, mais on y trouve certaines espèces intéressantes : *Busard St Martin*, *fauvettes* (notamment *Fauvette Pitchou*), *Circaète Jean le Blanc*...

En règle générale, le **choix des essences** et leurs modes de traitement **doivent être débattus** en intégrant au mieux les contraintes écologiques dans l'aire du Parc, pour une sylviculture respectueuse des patrimoines forestiers naturels. Par exemple en s'inspirant des expériences "grandeur nature" menées dans d'autres P.N.R. (Vosges du Nord), on pourra conserver une diversité biologique "in situ".

1.2.3 - LES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel est l'élément de base sur lequel s'articule un projet de P.N.R. La politique menée à son égard doit donc être exemplaire.

L'intérêt biologique majeur du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine est bien évidemment lié à la Loire et à ses affluents. Mais la mosaïque des milieux naturels de part et d'autre du fleuve recèle de **nombreux sites peu connus** et qui mériteraient d'être prospectés en détail. Le Parc Naturel Régional devra agir en ce sens de manière à **compléter les actions proposées dans le Schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques** (document en annexes du plan).

Cet **inventaire à entreprendre** et à faire connaître a pour but de faire comprendre l'intérêt de la richesse de ces milieux qui, sous la pression humaine, ont tendance à se banaliser. En effet, la **perte de valeur économique des anciennes pâtures**, par exemple, risque de vouer ces espaces à un abandon ou à un boisement progressif.

Cette **menace d'uniformisation** va à l'encontre de la biodiversité, certes, mais aussi de la culture locale et de l'image touristique, et finalement économique, de la région. Le cadre de vie local, ne doit pas être standardisé si l'on veut conserver une base de développement du terroir.

C'est pour ces raisons écologiques et humaines que le P.N.R. doit s'engager à **maintenir la biodiversité** caractéristique de son territoire. Pour cela, il est nécessaire de :

- protéger quelques sites spécifiques particulièrement sensibles.
- gérer écologiquement les espaces à forte valeur biologique.
- inventorier les autres sites puis informer et sensibiliser les décideurs locaux.

Cependant la **notion de protection ne doit pas être séparée de celle de gestion des milieux**. En effet, la simple mesure réglementaire est, par nature, limitée. Toute protection devrait s'inscrire dans une approche dynamique intégrant les notions de concertations (règlement des conflits d'usages) et de gestion (prise en compte de la dynamique propre des milieux protégés).

Les projets de protection envisageables concernent seulement quelques sites. Ils ne doivent en aucun cas faire oublier la valeur écologique des espaces non protégés, ne présentant pas de caractère exceptionnel, mais contribuant néanmoins à la richesse naturelle de l'ensemble du territoire.

1.3 - LE PATRIMOINE BATI : AUTOUR DU TUFFEAU ET DE L'ARDOISE

1.3.1 - UN BATI ISSU DE 800 ANS D'HISTOIRE

Suivant les pays historiques et les régions naturelles, les modes de vie et le peuplement, les architectures vernaculaires tourangelles et angevines sont très variées et complexes.

Cette **mosaïque d'habitats** est en grande partie **héritée de l'organisation et de traditions remontant à l'ancien régime**, et en particulier d'un ensemble de pratiques liées aux obligations en matière de culture, d'impôts et de droits.

C'est surtout à partir des **XII et XIII^{ème}** siècles que les villages se sont multipliés, ceci sous l'effet d'une forte poussée démographique, du développement du commerce et de la montée en puissance des abbayes et monastères.

L'édification des premières levées sur la Loire vers 1186, à l'initiative d'Henri II Plantagenêt a permis une extension rapide de l'habitat sur la rive droite de la Loire dans l'ensemble du Val (bombements, montils) et surtout en bordure du fleuve, comme le révèle la présence de nombreux "ports fluviaux" (Bréhémont, la Chapelle sur Loire, le Thoureil...).

Sur les plateaux, l'habitat peut être groupé en villages ou hameaux isolés sous forme de maisons seigneuriales et de fermes, ou étiré le long des coteaux.

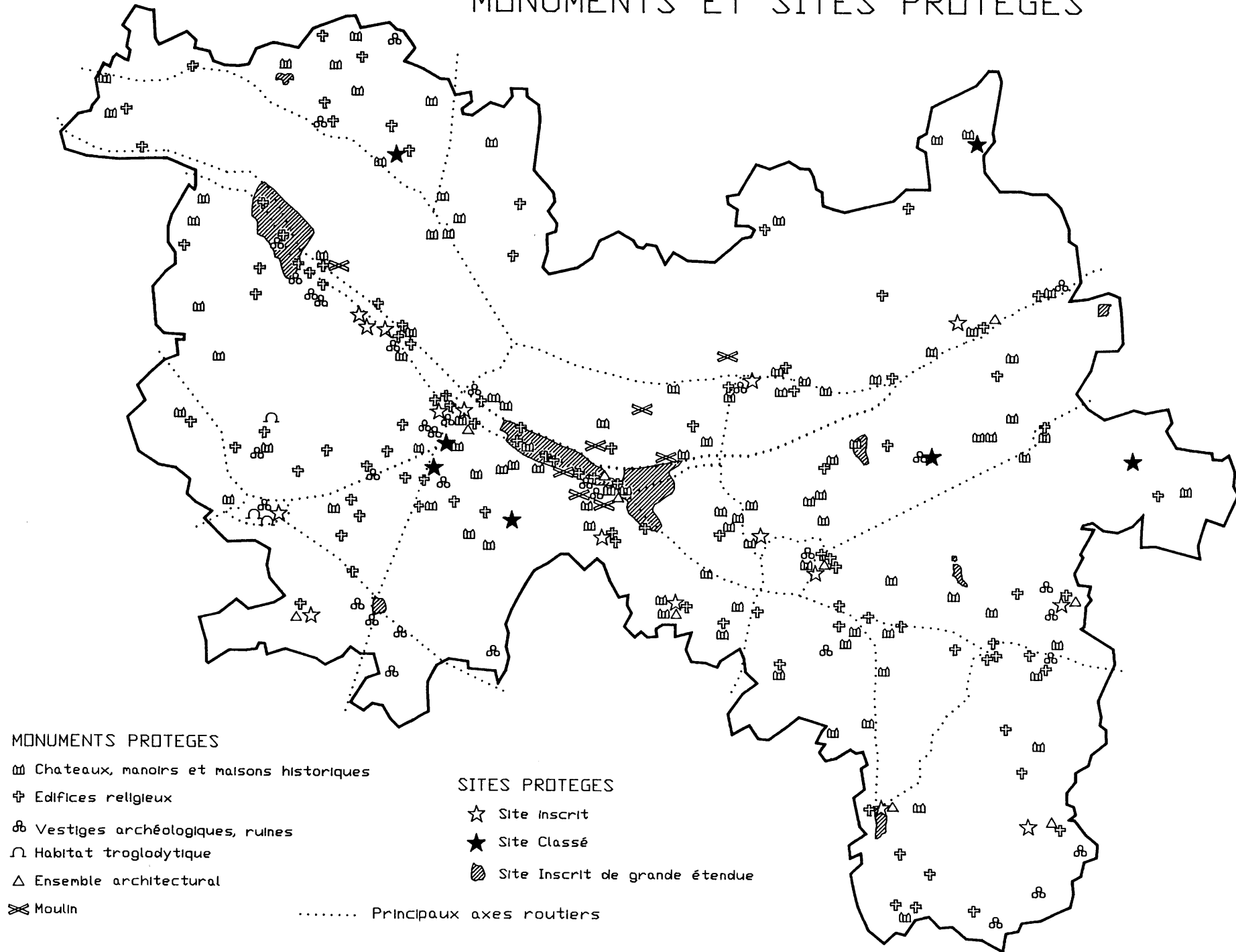
Dans les vallées, l'habitat se situe généralement à mi-pente de coteaux, le long des couches d'affleurement du tuffeau, parfois sous forme d'habitations troglodytiques ou "caves demeurantes".

Pays de l'ardoise et du tuffeau, l'image de la maison Val de Loire en pierre de taille appareillée et couverte d'ardoises a été forgée au siècle dernier. C'est à cette époque que l'utilisation du bois dans la construction tend à disparaître.

La majeure partie des bâtiments est construite en moellons avec des renforts de pierre de taille aux endroits les plus faibles. La pierre de taille est surtout employée en façade principale et dans toute la construction pour les maisons bourgeoises. Les pierres sont le plus souvent jointoyées avec un mortier à chaux et à sable. Les petites maisons de bourg sont souvent ornées de corniches et de linteaux sculptés, ceci grâce à la facilité de taille du tuffeau.

La Touraine et l'Anjou sont des pays où la pierre est abondante, on y trouve surtout le **tuffeau**.

MONUMENTS ET SITES PROTEGES



Exploité en de nombreux points le long du cours du fleuve puis transporté par les chalands de Loire, il a contribué à la naissance d'un **patrimoine troglodytique** de premier ordre. La couleur de ce matériau (plus ou moins jaune) a également permis de donner tout son charme, son originalité et son unité au paysage bâti des confins de l'Anjou et de la Touraine. La luminosité changeante de la pierre au gré des heures et des saisons renforce l'intégration de l'habitat traditionnel dans le paysage.

L'**ardoise**, originaire de l'Anjou (Trélazé), transportée par les chalands de Loire puis par le chemin de fer, a concurrencé la tuile plate. Aujourd'hui elle est la plus répandue et constitue un **élément incontournable du paysage**. On ne trouve plus la tuile que de façon sporadique, sauf dans la zone du Richelais, aux marges du Poitou. Dans le Baugeois quelques rares toits de tuiles subsistent encore.

Que ce soit la petite maison de journalier ou de vigneron, la maison bourgeoise richement sculptée, les nombreux manoirs ou les fermes à **cour carrée**, le bâti constitue un **élément homogène** à l'échelle du Parc, tant sur le plant du **style**, de la **forme** que de **matériaux**. Il constitue en grande partie un facteur d'unité du paysage.

On ne peut passer sous silence la beauté et la qualité de certains villages souvent cités parmi les **plus beaux de France** : Souzay-Champigny, le Thoureil, Montsoreau, Bréhémont, Candes Saint-Martin, Crissay sur Manse, Chênehutte-Trèves-Cunault...

1.3.2 - UN PARC MONUMENTAL CONSIDERABLE

Un nombre impressionnant d'**édifices monumentaux**, civils et religieux, ponctuent l'ensemble du territoire. Les châteaux contribuent fortement à l'**image internationale** d'Azay-le-Rideau, Langeais, Rigny-Ussé, Chinon, Montsoreau, Montreuil-Bellay, Saumur... sans oublier une grande quantité de manoirs et de fermes fortifiées.

Les **édifices religieux** sont également bien représentés, avec des chefs d'oeuvre imposants tels que la collégiale Saint-Martin de Candes, l'Abbaye de Fontevraud, mais également de petites églises remarquables telle que celle de Tavant avec ses fresques (XI^{ème}) ou d'autres abbayes plus ou moins conservées (Bourgueil, Turpenay, Seuilly)...

Ce sont en tout **131 monuments classés** et **263 inscrits** qui sont recensés sur l'aire d'étude du Parc Naturel Régional.

	Indre et Loire	Maine et Loire	Total P.N.R.
Monuments classés	60	71	131
Monuments inscrits	143	120	263
Sites classés	5	7	12
Sites Inscrits	28	19	47
Z.P.P.A.U.P. (existantes ou en cours)	2	4	6
Secteurs sauvegardés	2	1	3

Il ne s'agit évidemment pas que de monuments au sens noble du terme. Sont inscrits ou classés également des ensembles architecturaux vernaculaires ainsi que des maisons et caves troglodytes.

1.3.3 - UN PETIT PATRIMOINE A CONSERVER

Outre les constructions traditionnelles d'habitation, d'autres éléments bâti sont intéressants. Ils sont le fruit et les témoins visibles de **traditions, modes de vie et modes de production** aujourd'hui révolus. On peut citer notamment des aménagements agricoles tels que les **murets, cabanes de vigne, granges à brandes...** des éléments liés au fleuve (**quais, ports, déversoirs...**) ainsi que l'**habitat troglodytique** et les **moulins**.

L'**habitat troglodytique** apparu dès le haut moyen-âge s'est développé à la Renaissance. Il est surtout présent le long des coteaux calcaires de la Loire et de la Vienne ainsi que dans plusieurs petites vallées. Sur le plateau de Doué, il existe de grands ensembles de troglodytes de plaine. Toutes ces caves artificielles ont permis d'extraire artisanalement la pierre pour construire probablement les premiers édifices religieux et les châteaux.

Cette forme d'habitat, aujourd'hui abandonnée ou reléguée à la fonction de dépendance constitue néanmoins un patrimoine exceptionnel à conserver absolument. L'**ensemble troglodytique** de la Touraine et du Saumurois est **l'un des plus importants de France**.

L'Anjou-Touraine peut être par ailleurs considéré comme une des plus importantes régions de **moulins à vent** de France, aussi bien par la densité que par les nombreux types que l'on y trouve. Le plus grand nombre d'entre eux est situé sur les coteaux dominants la Loire, ou perché sur le sommet des vignobles du Layon. Ce sont surtout des moulins de type "cavier" dont certains conservent leur hucherolle.

Les **granges à brandes**, pratiquement disparues à l'heure actuelle constituent également un élément important à conserver du petit patrimoine. Ces granges reposent entièrement sur une structure légère en bois couverte de bruyère. Leur forme en "V" renversé et leur toit descendant très bas de chaque côté rappellent certaines fermes ou chaumières d'Europe Centrale. On ne les trouve guère que dans les pays de Landes. Elles servaient autrefois à abriter chariots et outils agricoles.

Enfin, les **ports fluviaux** constituent un patrimoine original, caractéristique de la vallée de la Loire. Hérités du XVI^{ème} et surtout du XIX^{ème} siècle, ils témoignent de l'activité intense qui était celle de la marine de Loire, aujourd'hui disparue.

Les villes riveraines nous livrent aujourd'hui de superbes ports architecturés, avec leurs quais, cales, rampes et escaliers.

1.3.4 - LES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE BÂTI.

Associé à la Loire, le **patrimoine architectural** se révèle être la clef de voûte et l'**élément identitaire** du territoire. De la conservation de cette identité dépend la pérennité de l'image du Parc.

Le **caractère architectural** de la zone est **menacé** à terme par l'**urbanisation et la banalisation** des constructions et leurs abords. Les POS, quand ils existent, ne suffisent pas à maîtriser cette évolution et il serait souhaitable d'engager localement et dans un premier temps des actions de sensibilisation. Par la suite, le P.N.R. pourra susciter ou favoriser des actions de réhabilitation ou des réglementations plus appropriées.

Les diverses pressions humaines qui ont tendance à menacer le patrimoine bâti sont souvent communes à celles qui dégradent le paysage (cf partie III chapitre 3.1). Le syndicat mixte devra donc coordonner les actions et fédérer les idées pour promouvoir, protéger et gérer les sites architecturaux de qualité.

2 - UN ENVIRONNEMENT HUMAIN QUI CHERCHE A S'ORGANISER

Il est difficile de croire aujourd'hui que la Loire a été le cours d'eau le plus navigué de notre pays et qu'elle a porté une grosse batellerie lorsque, aux mois d'été, elle s'offre à nos yeux comme un fleuve de sable. Et pourtant, cette merveilleuse coulée de nature sauvage fut le principal **axe économique** de notre pays pendant des siècles. Sans comparaison avec cette période, la Loire constitue toujours un axe économique **privilegié** pour ce territoire rural situé entre Tours et Angers dans lequel l'homme cherche à s'organiser.

2.1 - L'ORGANISATION DES ACTEURS TERRITORIAUX

On entendra, certes de façon limitative, par **acteurs territoriaux**, les acteurs publics locaux et plus particulièrement les **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à vocation large d'aménagement-développement**.

2.1.1 - IDENTIFICATION DES ACTEURS TERRITORIAUX ET DE LEURS COMPETENCES.

A ce jour, **8 E.P.C.I.** à vocation d'organisation d'aménagement-développement ont été recensés :

- * **4 S.I.VO.M.** : S.I.VO.M. du Pays du Ridellois
S.I.VO.M. du Pays de Bourgueil
S.I.VO.M. Nord Ouest Touraine (N.O.T.).
S.I.VO.M. Sud Ouest Touraine (S.O.T).

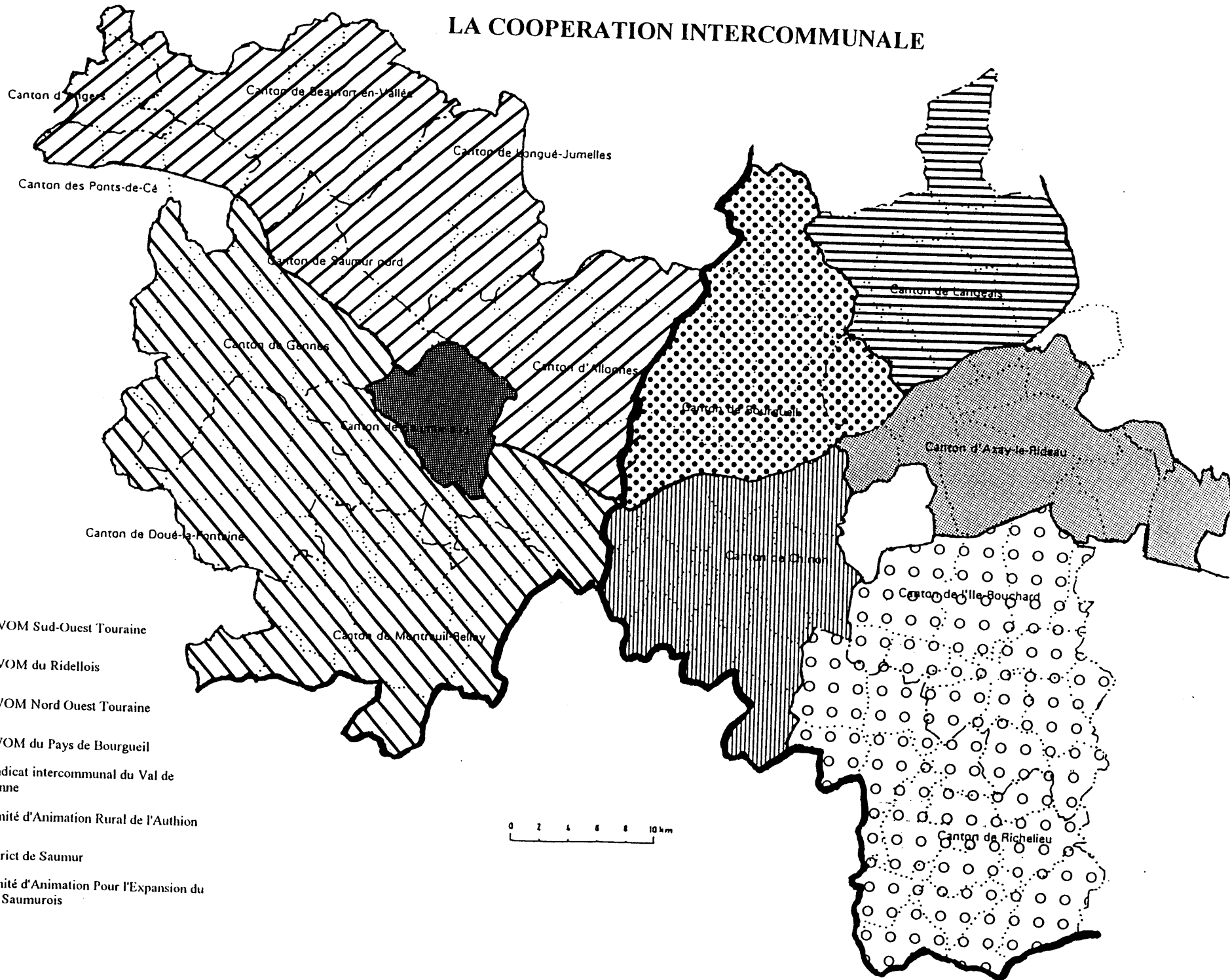
* **1 syndicat mixte** : Syndicat mixte Val de Vienne

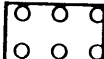
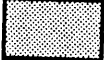
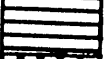




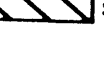
* **1 district** : District de Saumur

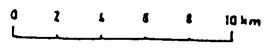
* **2 E.P.C.I.** qui lient une association loi 1901 à leur fonctionnement : Comité d'Animation pour l'Expansion du Sud Saumurois / Syndicat Mixte Intercommunal du Sud Saumurois, et Comité d'Expansion Loire-Authion / Syndicat Mixte Loire-Authion.

Il existe sur le territoire du P.N.R. de nombreux autres E.P.C.I. mais les huit cités sont pris plus particulièrement en considération car ce sont des **formes institutionnelles légères ayant des missions stratégiques pour l'aménagement du territoire**. Les moyens mobilisés par ce type de structure proviennent moins d'un partage organisé des tâches qu'à une capacité de mobiliser les crédits régionaux ou départementaux à travers des procédures contractuelles. L'échéance de ce type de coopération est toujours supérieure à l'année budgétaire : on trouve le plus souvent une programmation pluriannuelle.

LA COOPERATION INTERCOMMUNALE



-  SIVOM Sud-Ouest Touraine
-  SIVOM du Ridellois
-  SIVOM Nord Ouest Touraine
-  SIVOM du Pays de Bourgueil
-  Syndicat intercommunal du Val de Vienne
-  Comité d'Animation Rural de l'Authion
-  District de Saumur
-  Comité d'Animation Pour l'Expansion du Sud Saumurois



D'une manière générale, on note une **forte présence des acteurs territoriaux** sur le périmètre du parc puisqu'ils **couvrent la quasi-totalité de la zone**. Cependant, les structures ne sont pas toutes situées entièrement à l'intérieur du périmètre mais aussi à cheval sur celui-ci (cas du S.I.VO.M. N.O.T. et du S.I.VO.M. S.O.T).

En raison du nombre important des acteurs territoriaux présents sur l'aire du futur P.N.R. et des compétences diverses exercées par chacun, il semble opportun de retenir le principe de la subsidiarité comme base de fonctionnement.

Dès lors, toute action proposée par le P.N.R. acceptée par les collectivités et entrant dans le cadre des compétences de ces dernières ou des actions qu'elles mènent déjà; sera réalisée par la collectivité concernée.

2.1.2 - LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT-DEVELOPPEMENT DES ACTEURS TERRITORIAUX

Nous pouvons distinguer, mais non de façon exhaustive, **2 types de politique** d'Aménagement-développement d'envergure hormis les actions en propre des E.P.C.I. :

- Les politiques liées aux procédures contractuelles régionales : Contrat Régional d'Initiative Locale (C.R.I.L. en Indre et Loire pour la région Centre) ; Contrat Régional de Développement (C.R.D. en Maine et Loire pour la région Pays de Loire).

- Les politiques liées aux schémas directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.).

2.1.2.1 - Les procédures contractuelles régionales

Nous en dénombrons **6** à ce jour :

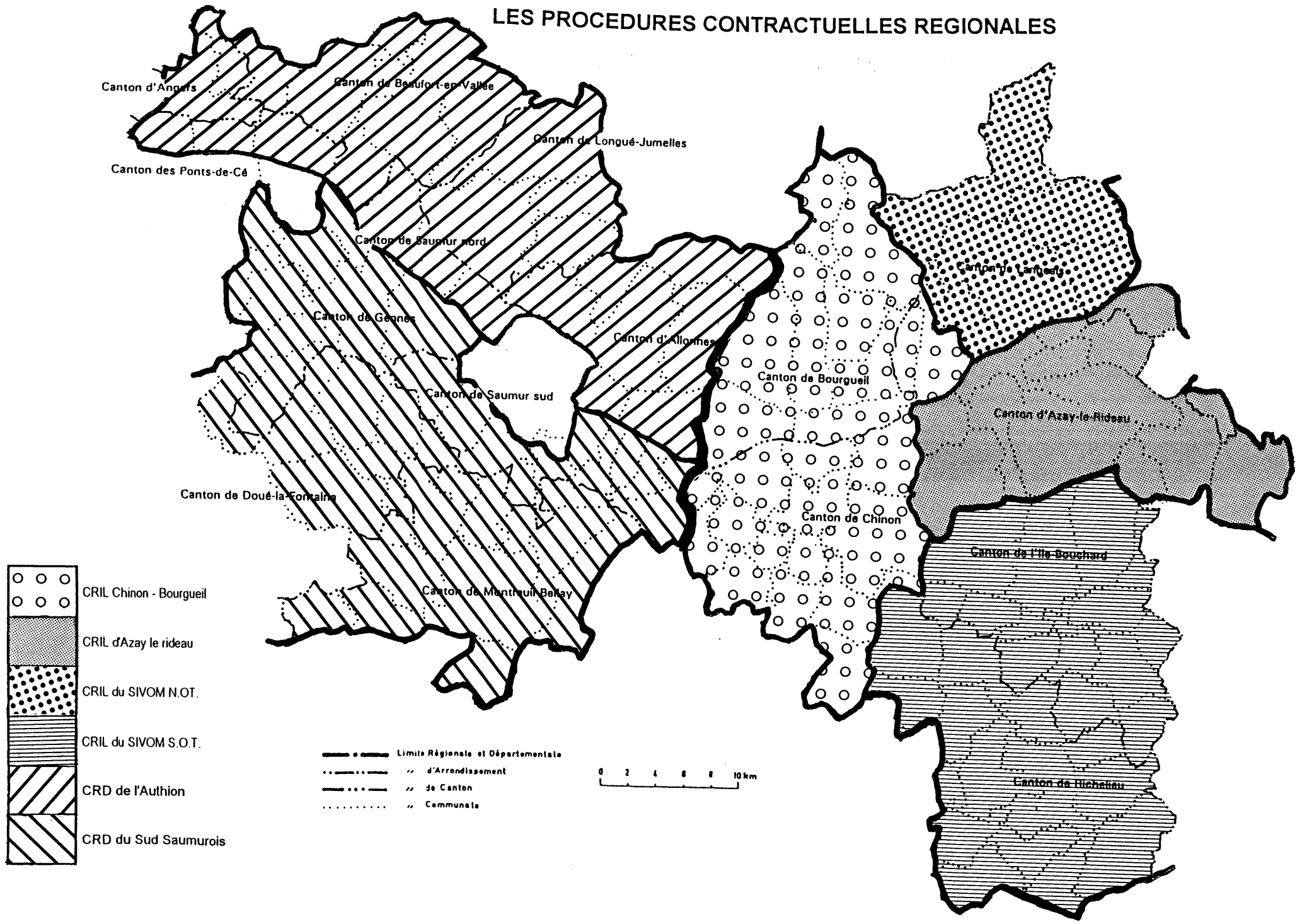
- C.R.D. de l'Authion
- C.R.D. du Sud Saumurois
- C.R.I.L. de Bourgueil/Chinon
- C.R.I.L. du Ridellois
- C.R.I.L. du Sud-Ouest Tourangeau
- C.R.I.L. du Nord-Ouest Tourangeau

On observe que ces **procédures contractuelles régionales couvrent la totalité du territoire** exception faite de St Rémy la Varenne et de Saumur et que deux d'entre elles (C.R.I.L. S.O.T et C.R.I.L. N.O.T.) dépassent le périmètre du parc. De plus, ces procédures correspondent aux périmètres des E.P.C.I. cités précédemment.

Ces procédures dont les appellations diffèrent selon les régions mais dont le principe est le même, **présentent un certain nombre d'opérations complémentaires et similaires** dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie-artisanat-commerce-service, du tourisme et de la culture, du Patrimoine naturel et paysager, de l'habitat et du cadre bâti, de la formation-insertion-affaires sociales.

Globalement, on note une forte politique d'aménagement-développement élaborée à partir des procédures contractuelles régionales. Leur géométrie variable en font des **zones d'aménagement développement qui s'adaptent aux E.P.C.I.** Les opérations souvent similaires inscrites dans ces procédures sont certainement un point d'ancrage à la constitution d'une solidarité territoriale entre les E.P.C.I. à l'échelon du Parc.

LES PROCEDURES CONTRACTUELLES REGIONALES



Au stade de la réflexion actuelle, le périmètre pressenti en région Centre pour le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine devrait a priori être concerné par deux contrats de pays : d'une part celui du Nord-Ouest de la Touraine pour les communes du canton de Langeais et d'autre part, celui du Sud-Ouest de la Touraine pour les communes des autres cantons.

Ces contrats de pays comprendront également des communes hors P.N.R. Les communes pourraient donc, à terme, adhérer au syndicat mixte du P.N.R. et à l'un des deux syndicats mis en place dans le cadre des contrats de pays.

La réglementation en matière de syndicat précise qu'une commune ne peut adhérer à deux syndicats exerçant les mêmes compétences. Il conviendra donc de veiller à ce que, dans leur objet, les syndicats n'aient pas des compétences communes.

Il sera par ailleurs nécessaire de s'assurer de la bonne coordination et de la cohérence des actions conduites par les syndicats puisque les contrats de pays seront le moyen de financement privilégié de la région pour la mise en oeuvre de certaines opérations prévues par le P.N.R. et confiées aux maîtres d'ouvrage habituels.

En outre, en matière de fonctionnement, il est prévu que la région participe au financement des animateurs de pays dans la limite de 175 000 francs par an pendant cinq ans. Dans ce domaine, il conviendra d'harmoniser les définitions des postes mis en place dans les différents syndicats.

2.1.2.2 - Les Schémas Directeurs (ex S.D.A.U.).

Les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme sont au nombre de trois :

- **le S.D. du chinonais**, à l'étude sur les 15 communes du canton de Chinon, correspond au périmètre du syndicat mixte du Val de Vienne. Parallèlement, cet E.P.C.I. s'est engagé dans une démarche de charte de l'environnement qui alimentera l'étude du schéma directeur. L'A.P.P.N.R. a été consulté lors des commissions de travail au titre de futur partenaire de l'aménagement local.

- **Le S.D.A.U de Saumur**, approuvé le 3 mai 1977 est en cours de révision. Le nouveau périmètre d'étude concerne 56 communes à l'ouest du futur parc. L'A.P.P.N.R. est d'ores et déjà associée aux commissions de travail de manière à intégrer les recommandations du "Plan du Parc".

- **Le S.D. de la région Angevine** concerne quelques communes de la partie occidentale de l'aire du P.N.R..

2.1.3 - LES ENJEUX LIES A L'ORGANISATION DES ACTEURS TERRITORIAUX.

D'une manière générale, nous pouvons dire que le **périmètre du Parc Naturel Régional** se présente comme une **myriade de sous-ensembles plus ou moins bien organisés**, ayant déjà acquis l'expérience d'un travail en commun.

L'objectif recherché au regard de la mission du parc, doit être le **renforcement d'échelons intercommunaux pertinents** pour mieux asseoir la politique du parc et répondre à l'**enjeu de cohérence** entre les politiques développées par chacun des échelons.

Pour ce faire, le parc devra définir une véritable stratégie pour :

- **Associer de façon plus étroite les échelons intercommunaux** à son fonctionnement (participation à l'élaboration de la politique du Parc, représentation des échelons intercommunaux au sein de la structure Parc...).

- **Territorialiser l'action du Parc** (soutien aux projets des entités territoriales, participation à l'élaboration des politiques des entités territoriales par l'intermédiaire des C.R.D., C.R.I.L., S.D.A.U....).

Afin de mettre en place une stratégie capable de répondre à la mission du Parc, il apparaît nécessaire de s'appuyer sur la loi sur l'administration territoriale de la république du 6 février 1992.

Cette recommandation s'inscrit dans le cadre de l'application des articles 53, 67, 68, et 69 du titre III de la loi du 6 février 1992 relative à la préparation d'un schéma départemental de la coopération intercommunale et à l'article 71 relatif à la communauté de communes et aux compétences qui lui sont dévolues.

A ce titre, il appartient au parc :

- De faire valoir les orientations de sa charte auprès des échelons intercommunaux.

- De s'assurer de la complémentarité entre les actions du parc et celles des échelons intercommunaux qui relèvent des mêmes domaines d'interventions, et d'organiser les délégations de compétences qui s'avèreraient nécessaires entre les communautés de communes ou les districts et le parc, notamment pour ce qui concerne les blocs de compétences relatifs à l'aménagement de l'espace, au développement économique et à l'environnement?

- De mettre à profit une image fédératrice de son territoire.

Dans ce cadre, et au regard des projets qui constituent les futurs schémas départementaux de coopération intercommunale, un "porter à connaissance" de la logique fonctionnelle de futur parc a été exposé auprès des commissions départementales de coopération intercommunale du Maine et Loire et d'Indre et Loire.

Il s'agit de se donner une architecture d'ensemble pour la protection, l'aménagement et le développement du territoire parc.

Deux principes doivent guider cette architecture :

- La capacité de globalisation de l'action des structures intercommunales. Il s'agit de rechercher les sous-ensembles territoriaux les plus pertinents pour une approche globale des actions à mener et de s'appuyer sur les modes d'intercommunalité renforcés et aux compétences élargies que sont la communauté de communes ou le district.

- La cohérence des institutions et de l'emboîtement entre les échelons intercommunaux et l'échelon du Parc. En effet, il ne peut y avoir superposition de structures territoriales de développement sur un même espace sans lien fonctionnel entre elles.

2.2 - L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE

2.2.1 - DEMOGRAPHIE

Avec **175 000 habitants** pour **235 000 hectares**, soit une densité humaine de **74 habitants/km²** (moyenne nationale : 103 habitants/km²), l'aire du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine n'est pas démographiquement sinistrée ce qui permet d'envisager une politique active en terme de développement des activités humaines respectueuses de son patrimoine.

Cependant, la **situation n'est pas uniforme** puisque au sud de la Loire certains cantons comme ceux de Richelieu et de l'île-Bouchard ne comptent respectivement que 32 et 30 habitants/km² alors que les cantons plus au nord ont une population plus dense et plus nombreuse surtout dans le Maine et Loire (cantons de Beaufort en Vallée, Longué-Jumelles, Saumur-Nord).

Outre ce **clivage Nord-Sud**, la **population a globalement progressé** dans la majorité des cas entre 1982 et 1990 même si souvent le gain est faible. On constate par ailleurs que les chefs-lieux de canton ont souvent tendance à perdre de la population sur la période (1982-1990), c'est le cas de Montreuil-Bellay, Saumur, Richelieu, Bourgueil et Langeais. Ce sont les communes rurales qui ont le plus bénéficié de la croissance.

De plus, d'une manière générale, la part des jeunes de moins de 20 ans dans la population tend à s'amenuiser tout comme la taille des ménages tend à diminuer et la population à vieillir.

Point fort de la situation démographique de la zone, la **répartition de la population met en évidence des zones peu peuplées mais ponctuées de pôles démographiques** qui sont autant de points d'appui aux populations rurales en terme d'offre de service.

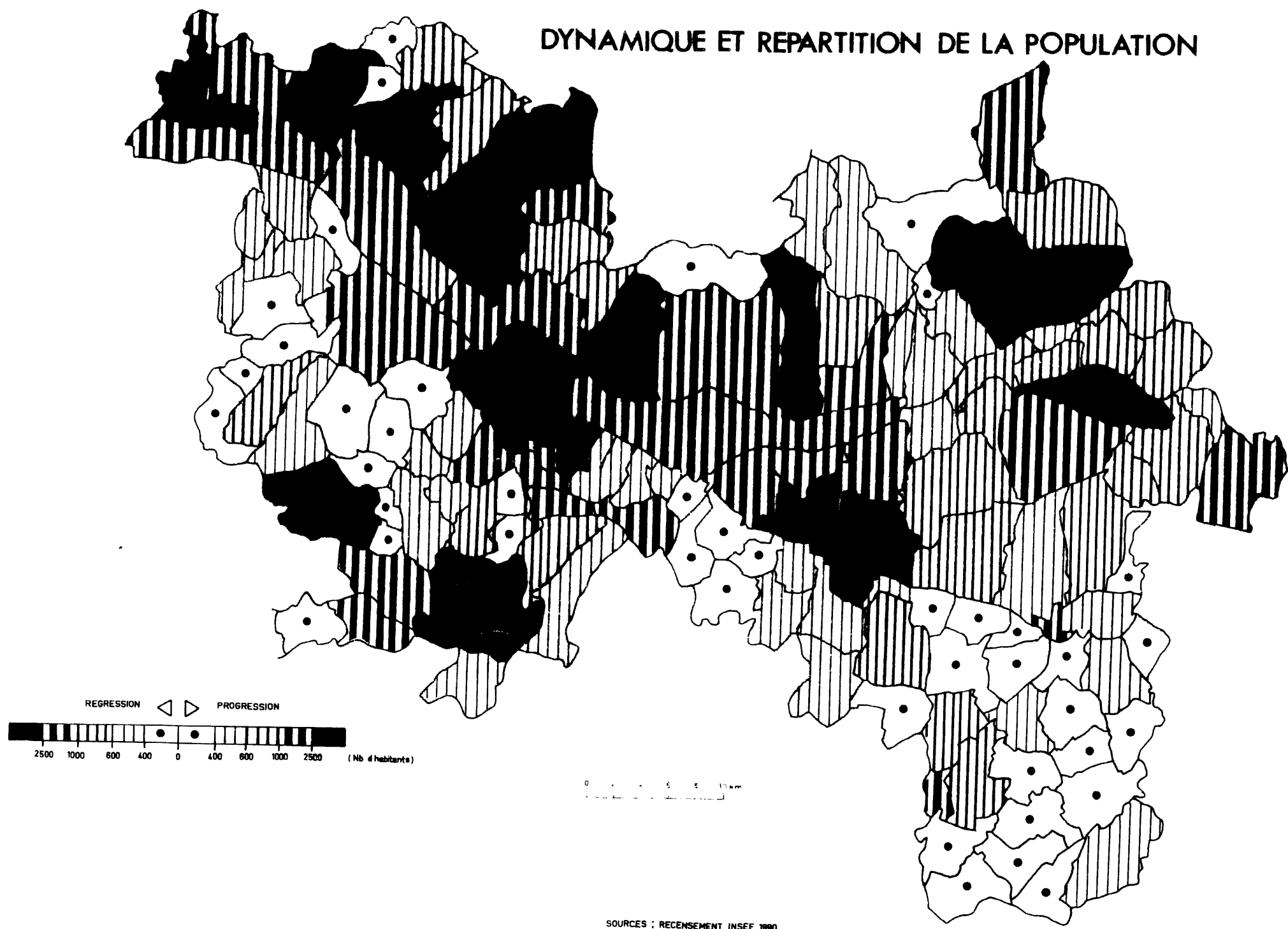
2.2.2 - LES ACTIVITES SECTORIELLES

2.2.2.1 - L'agriculture

Zone essentiellement rurale, le Parc Naturel Régional présente une activité agricole prépondérante et diversifiée caractérisée par l'**élevage sur la frange nord**, par les **cultures spécialisées dans la zone centrale** et par les **cultures céréalières au Sud**.

L'évolution et la répartition des cultures montrent une importante diminution de la STH (surface toujours en herbe), des **prairies artificielles** (luzerne, trèfle...) et des **fourages annuels traditionnels** au profit des grandes cultures (maïs, colza, tournesols).

DYNAMIQUE ET REPARTITION DE LA POPULATION



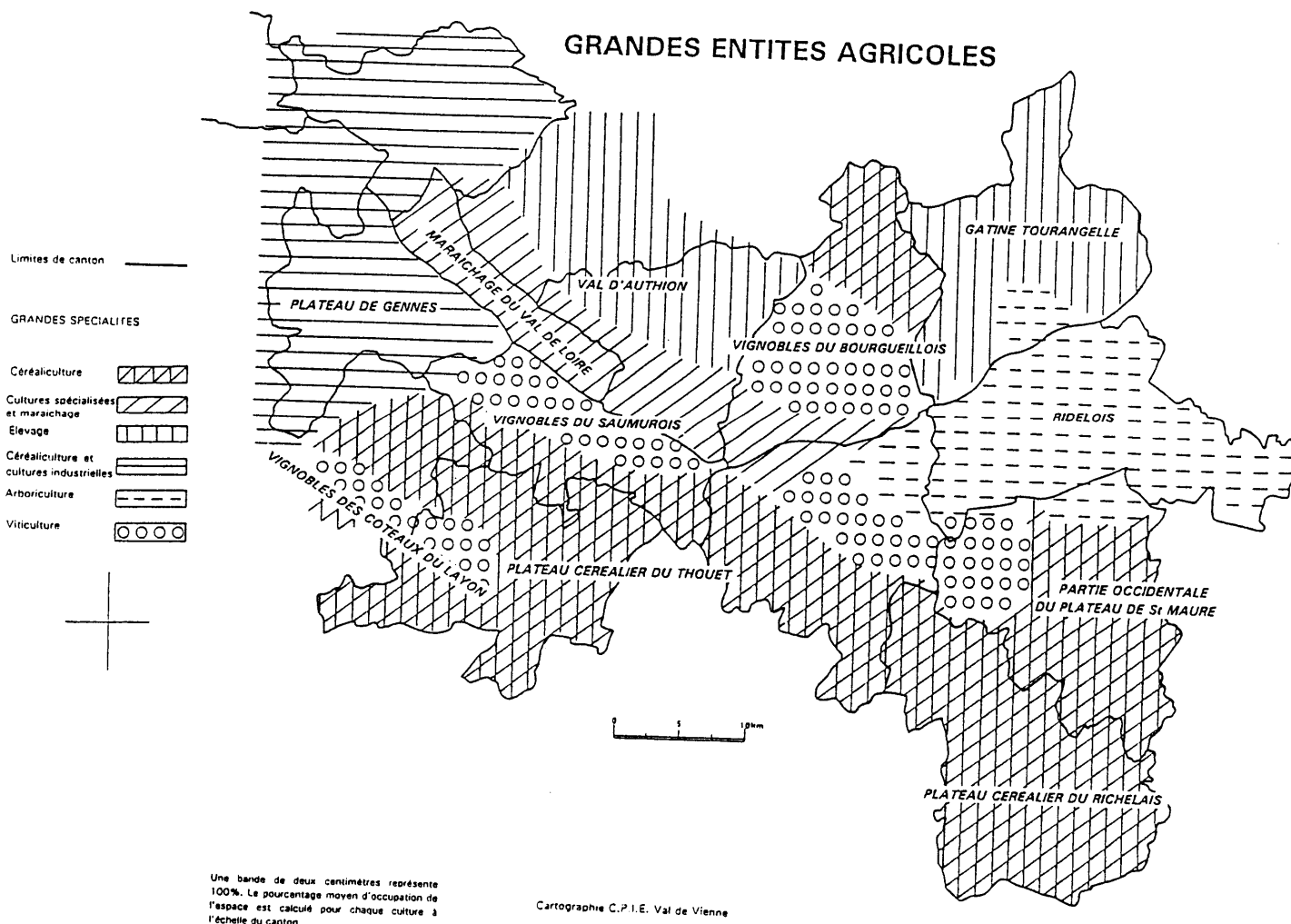
SOURCES : RECENSEMENT INSEE 1990
CARTOGRAPHIE CPIE VAL DE VIENNE

Parallèlement, les **cultures spécialisées** situées principalement dans le val de Loire et de l'Authion, voient une **évolution contrastée** : cultures légumières de plein champ en régression, pépinière d'ornement en régression de 30 % en terme de superficie, cultures des fleurs et des plantes ornementales en augmentation de 15 % en surface ces neuf dernières années. L'évolution des vignobles très localisée par ailleurs se caractérise par une démarche qualité avec une progression ou un maintien des surfaces en Appellation d'Origine Contrôlée : plus de 80 % des vignobles sont classés en A.O.C.

Assez peu important sur le parc, **l'élevage est en recul**. Seul l'élevage caprin reste stable (aire d'A.O.C. fromage de chèvre Sainte Maure de Touraine).

Les densités de cheptel les plus importantes concernent les cantons nord : Longué-Jumelles, Allonnes, Beaufort en Vallée, Langeais. Certaines régions bocagères, traditionnellement orientées vers l'élevage sont aujourd'hui victimes de la crise qui frappe ce secteur (Authion, Véron...) ceci pose un problème aigu concernant le maintien de certaines formes de paysages.

De manière générale, l'activité agricole de notre zone voit une **baisse sensible du nombre d'exploitation** (accélération depuis le recensement de 1979) et un **rétrécissement du territoire agricole** : une partie des terres libérées a permis l'agrandissement des exploitations restantes mais de nombreuses petites parcelles passent à une destination non-agricole.



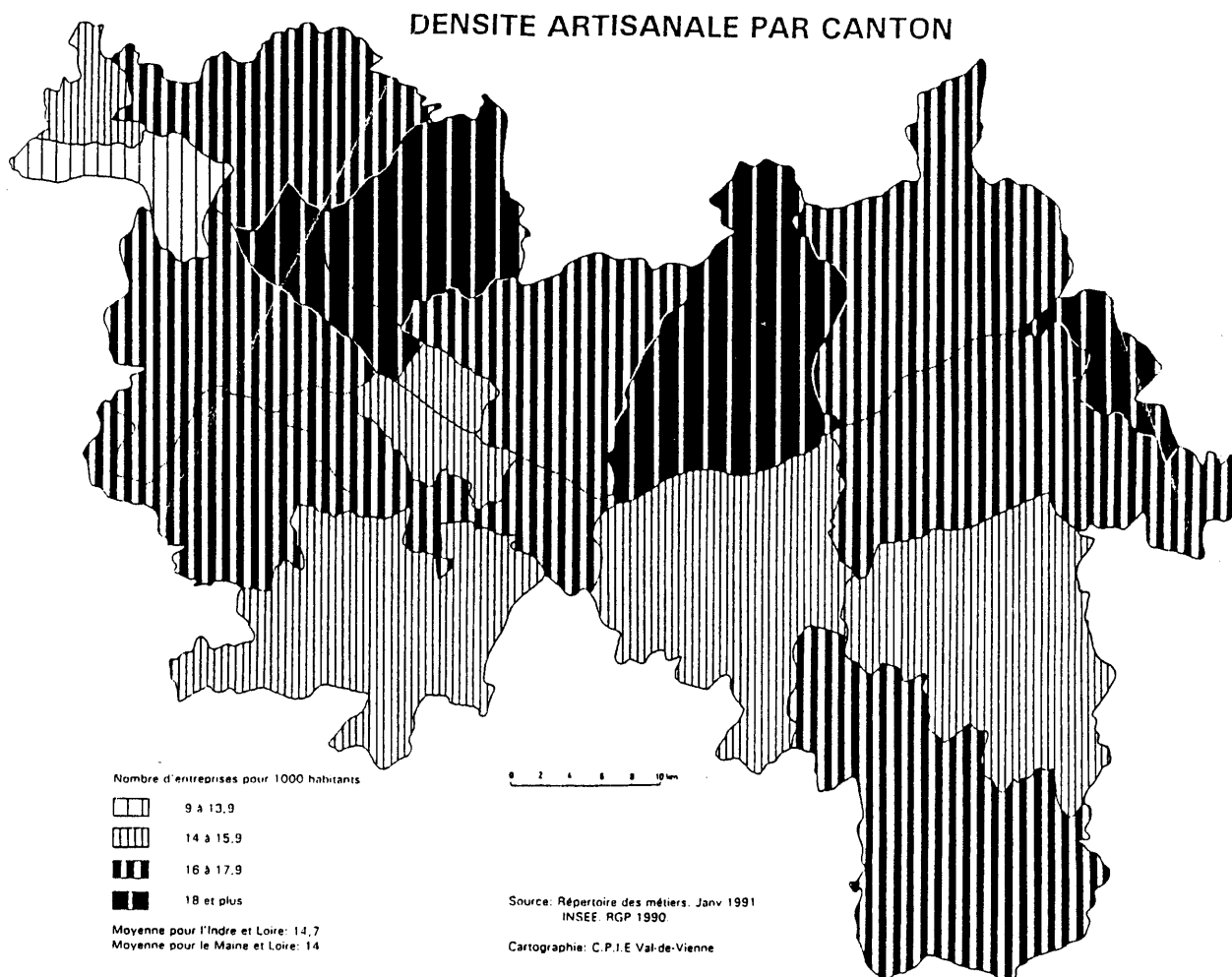
2.2.2.2 - L'artisanat

Face aux difficultés du monde agricole, l'artisanat de notre zone peut paraître dynamique et participe à l'animation et au maintien des activités en zone rurale.

D'une **densité légèrement plus faible que la moyenne nationale**, cette activité se caractérise par une densité plus forte dans les zones à dominante rurale et par un **délaissement des communes de moins de 2000 habitants au profit des centres urbains intermédiaires** (2 000 à 10 000 habitants) comme lieux privilégiés d'implantation. Les chefs-lieux de canton jouent un rôle déterminant à cet égard.

Le **secteur d'activité dominant est le bâtiment** (40,1 % de l'artisanat dans le canton de Saumur et jusqu'à 50,5 % dans le canton de Gennes). Le secteur des services est sous-représenté dans les communes de moins de 2 000 habitants. Beaucoup de services n'apparaissent en effet qu'à partir d'un certain seuil de population. Il est important de considérer que l'importance relative du tissu artisanal ne dépend pas uniquement de la répartition spatiale de la population, mais également du niveau de développement des autres activités (industrie, tertiaire, agriculture...).

La majorité des entreprises artisanales (près de 80 % dans le Maine et Loire) est constituée d'**entreprises individuelles** dont l'artisan est l'unique propriétaire exploitant. Ces artisans sont souvent relativement jeunes puisque leur moyenne d'âge est environ de 43 ans.



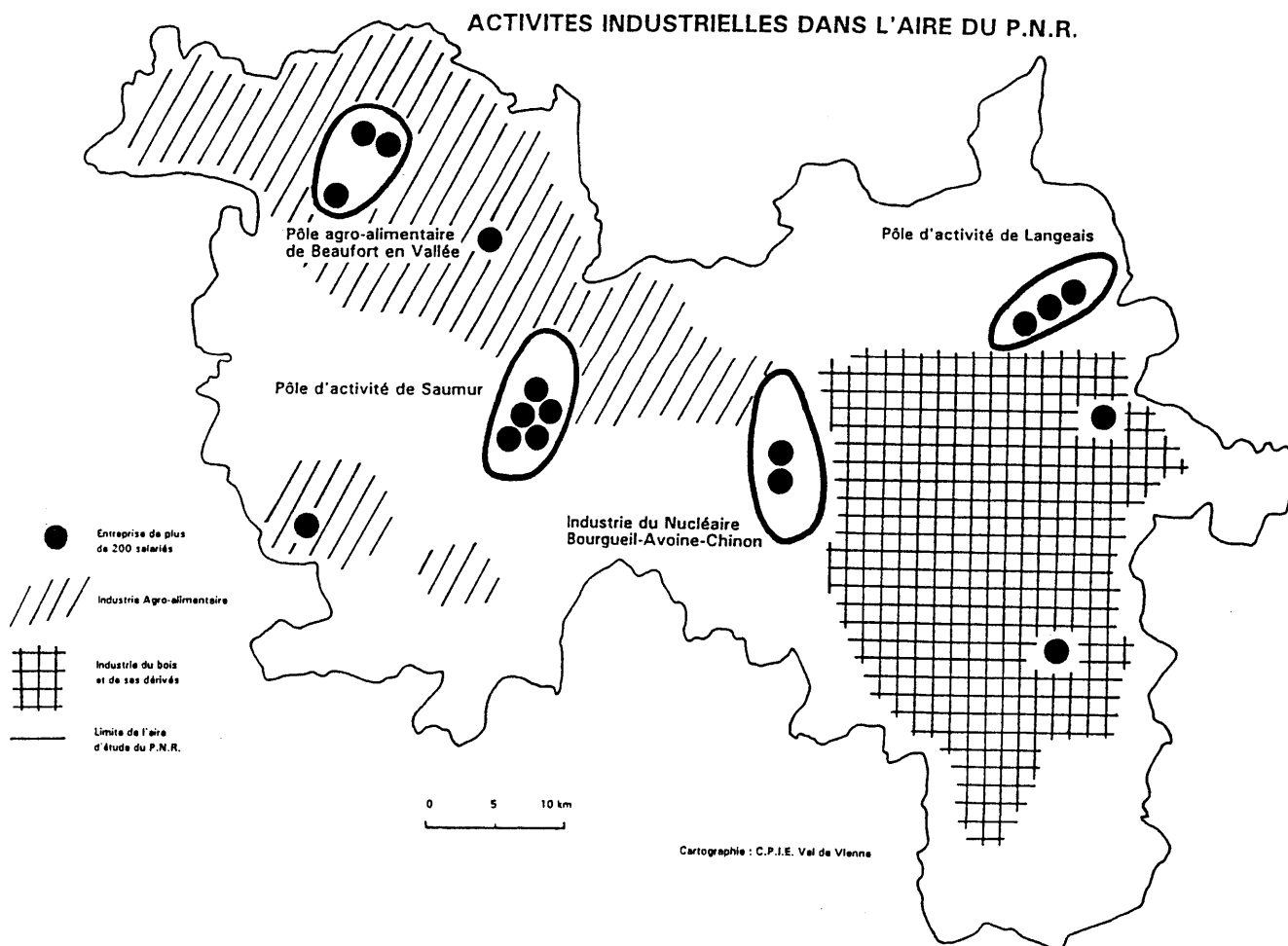
2.2.2.3 - Les activités industrielles.

Parallèlement au secteur artisanal, le secteur industriel est nettement plus cerné tant en terme de localisation qu'en terme d'activité. Le territoire est dominé par **deux types d'activités** : l'**agro-alimentaire** en Anjou et l'**industrie du bois** en Touraine.

L'**agro-alimentaire** est caractérisé : par le **champignon** (depuis le 19^{ème} siècle dans le saumurois) qui a généré plusieurs activités de transformation (conserverie, lyophilisation et surgélation). Ce type d'activité représente plus de 6 000 emplois ; par l'**industrie viti-vinicole** : le saumurois est après le champagne, le principal centre de préparation des vins par la méthode champenoise traditionnelle (production de près de 16 millions de bouteilles par an) ; par les **semences** : la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de semences a choisi d'installer à Brain sur Authion son laboratoire, sa centrale technique et sa ferme expérimentale, suivie par des maisons de graines.

L'**industrie du bois** se caractérise par les activités de **sciage, séchage, fabrication de meubles** et les nouvelles techniques (déroulage) permettent à certaines entreprises de développer des produits leaders, notamment dans l'**emballage**.

Le **secteur industriel est structuré en quatre pôles importants** : Saumur avec le champignon, le Saumur Brut et l'industrie de la médaille et de la bijouterie qui hérita dans les années 1970 d'entreprises en pointe dans les secteurs de l'électronique et de la cosmétologie. Langeais à proximité de l'agglomération de Tours qui est devenu un pôle dans le domaine des matières plastiques. Chinon qui avec le centre Nucléaire de production d'Electricité d'EDF a attiré de nombreuses entreprises spécialisées dans la maintenance nucléaire. **Beaufort en vallée** avec les entreprises agro-alimentaires.



2.2.2.4 - Le Tourisme

Doté d'un patrimoine d'intérêt européen, le P.N.R. possède un fort potentiel touristique. Le tourisme sur la zone du Parc est caractérisé par une **forte proportion de clientèle étrangère** (environ 50 %) à majorité britannique, par des **clientèles essentiellement individuelles** et par du **très court séjour**.

Concernant l'**offre touristique** et les principaux sites on distingue le **grand saumurois** qui, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (1989-1993), a mis en place le **Pôle Touristique International** autour de cinq axes : la cavalerie, la culture, l'histoire, la Loire, les jardins. Sur cette zone territoriale, la fréquentation des sites se concentre sur trois pôles : le zoo de Doué la Fontaine (autour de 200 000 visiteurs), le château de Saumur et l'Abbaye de Fontevraud (140 000 visiteurs chacun) et les sites troglodytiques (200 000 visiteurs).

Sur le **grand chinonais**, les principaux sites sont Azay le Rideau, (394 000 visiteurs), Villandry, Rigny-Ussé, Langeais (152 000 visiteurs) et Chinon (128 000 visiteurs). **La principale offre touristique émane du parc monumental et on constate une carence quant à l'offre "d'activité de nature" (itinéraires pédestres, équestres, cyclo, VTT) à thème et organisée.**

En terme d'**hébergement**, l'**offre hôtelière** est probablement insuffisante notamment pour les unités de grande taille. De même un effort est à accomplir au niveau des campings pour une mise en conformité autour des standards qualificatifs 3 et 4 étoiles. On peut souligner également l'insuffisant développement des gîtes ruraux et chambres d'hôtes notamment en Saumurois.

Les clientèles sont essentiellement de courts séjours et s'étalent d'avril à octobre avec une pointe pendant la période estivale de juillet/août (séjours prolongés/clientèles familiales). Les visiteurs culturels sont mieux répartis sur l'ensemble de la saison touristique.

On peut globalement caractériser le tourisme de l'aire d'étude du parc comme un tourisme "monumental" et par l'absence d'un tourisme "de nature" qui pourrait utiliser la qualité du cadre de vie local, ou lié au patrimoine vernaculaire.

2.2.3 - BASSINS DE VIE

2.2.3.1 - Les zones d'emploi : cinq grands ensembles (carte page suivante)

L'analyse des entrées et sorties d'actifs, dans les communes de l'aire d'étude du Parc, entre les lieux de résidence et les lieux de travail permet de repérer les pôles d'emplois et de définir leur interdépendance éventuelle.

Un certain nombre de pôles d'emploi se répartissent sur l'aire d'étude, ils se structurent en **cinq principaux bassins**. On peut citer :

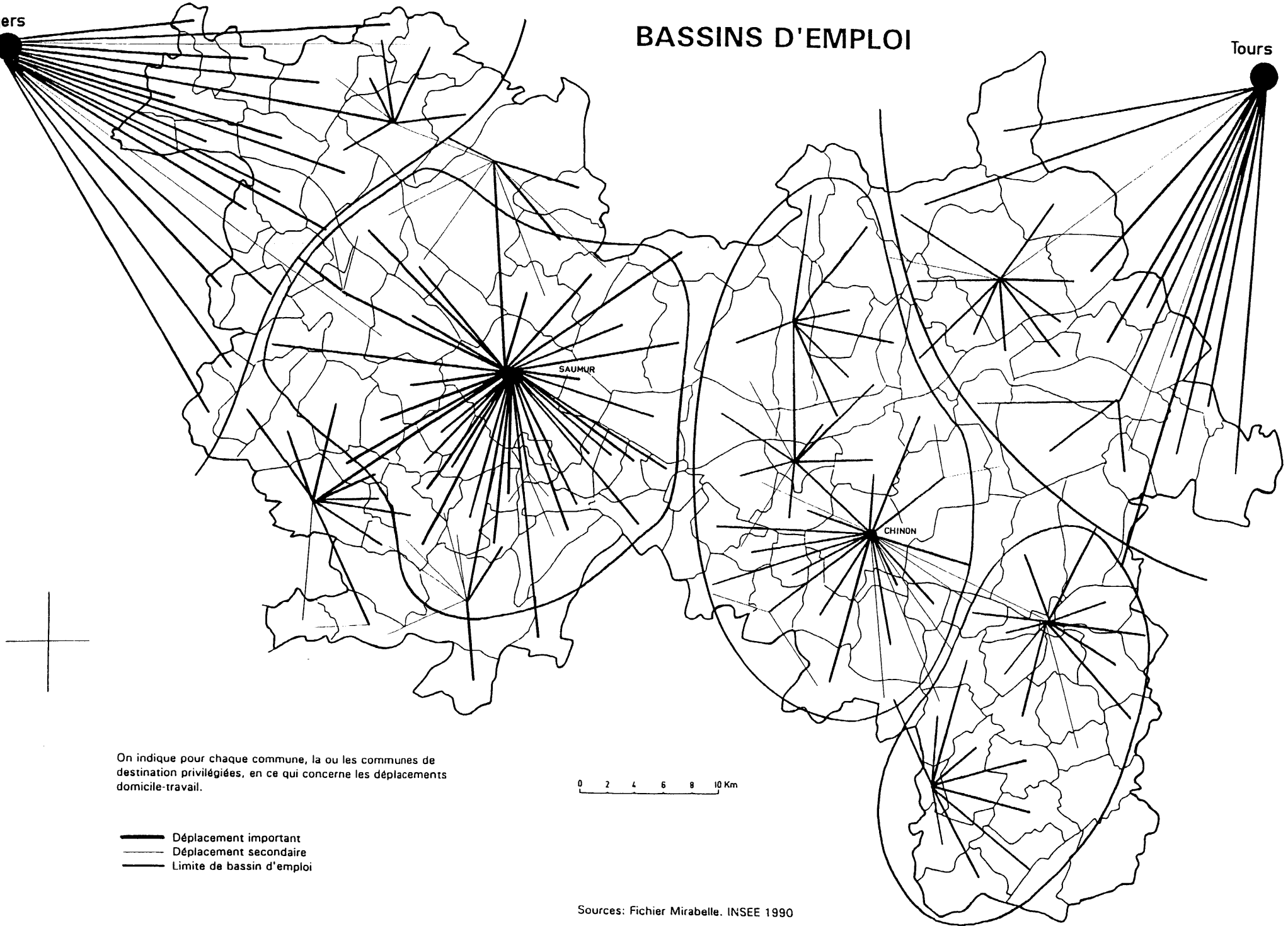
⇒ *Une partie des bassins de Tours et d'Angers*

Ils concernent les extrémités Est et Ouest de l'aire d'étude, soit tout ou partie des cantons de Langeais et d'Azay le Rideau pour Tours et de Beaufort en Vallée et des Pont de Cé pour Angers. **L'attraction des deux grandes métropoles régionales** est croissante et sera vraisemblablement confortée par la future liaison autoroutière Tours-Angers.

Angers

BASSINS D'EMPLOI

Tours



On indique pour chaque commune, la ou les communes de destination privilégiées, en ce qui concerne les déplacements domicile-travail.

0 2 4 6 8 10 Km

- Déplacement important
- Déplacement secondaire
- Limite de bassin d'emploi

Sources: Fichier Mirabelle. INSEE 1990

Cartographie C.P.I.E Val-de-Vienne

⇒ *Le bassin de Chinon-Bourgueil*

Ce bassin comprend trois principaux pôles : Bourgueil, Avoine et Chinon. On peut constater ici l'incidence importante du **secteur électronucléaire**, centrale (environ 1 400 emplois) et activités de sous-traitance confondues. Les entreprises à forte main d'oeuvre telles que l'hôpital de Chinon, l'institut Médico-Educatif du château du Coudray à Seully et les entreprises de travail du bois à St Benoît la Forêt jouent également un rôle important.

Chinon, pôle central du trinôme, possède une forte proportion d'emplois tertiaires, ceci en raison de sa vocation administrative (sous-préfecture).

⇒ *Le bassin de Saumur*

Il concerne la majeure partie de l'aire d'étude située dans le Maine et Loire, soit la tout ou partie de six cantons. L'aire d'attraction en terme d'emploi de Longué-Jumelles et Montreuil-Bellay s'en trouve atrophiée. Cette attraction importante est due en partie à la concentration tertiaire (administration, services financiers)...

⇒ *Le bassin de Richelieu - l'Ile-Bouchard*

Cette zone au Sud-Est de l'aire d'étude, échappe à l'attraction de Tours et Chinon et constitue une entité distincte en terme d'emploi. Ceci même si l'influence de Loudun commence à se faire sentir dans les communes plus au sud. **Ce bassin pèse peu en ce qui concerne la quantité d'emplois.**

2.2.2.3 - Aire d'attraction des villes: une polarisation accentuée (carte page suivante)

La carte jointe montre les villes les plus fréquentées par les habitants de l'aire du parc. Les motifs de déplacement ne prennent pas en compte les déplacements professionnels mais ceux liés aux commerces et aux services, qu'ils soient administratifs, de santé...

⇒ *Deux grands pôles externes*

On observe deux grands pôles extérieurs dont l'attraction se fait sentir fortement aux deux extrémités du territoire considéré, ce sont les villes de **Tours** et d'**Angers**.

L'influence de Saumur se fait sentir sur la majeure partie de l'aire d'étude située dans le Maine et Loire, tandis que l'aire d'influence de Chinon est moindre et se limite pratiquement à son seul canton ainsi qu'à une partie de celui de l'Ile-Bouchard.

On peut noter le pôle administratif important que représente Saumur, sous-préfecture, dont les services non marchands sont nombreux. (location, crédit-bail, immobilier, assurances, organismes financiers).

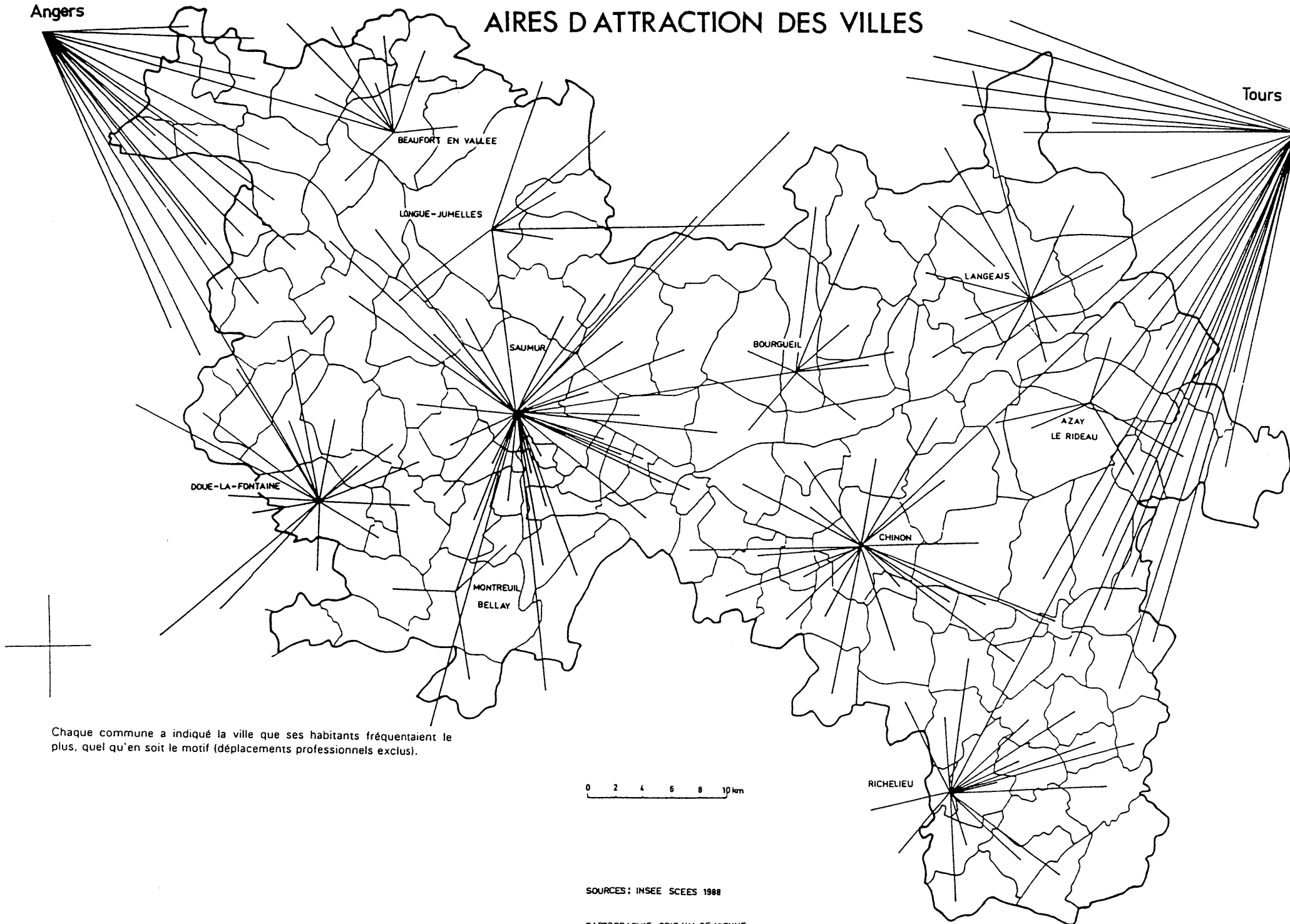
⇒ *Des pôles secondaires*

On dénombre également un certain nombre de pôles secondaires qui correspondent aux **chefs-lieux de canton** : Beaufort en Vallée, Doué la Fontaine, Langeais, Bourgueil, Richelieu et dans une moindre mesure Montreuil Bellay et Longué-Jumelles (concurrencés par Saumur) et Azay le Rideau (concurrencé par Tours).

Angers

AIRES D'ATTRACTION DES VILLES

Tours



Chaque commune a indiqué la ville que ses habitants fréquentaient le plus, quel qu'en soit le motif (déplacements professionnels exclus).

0 2 4 6 8 10 km

SOURCES : INSEE SCEES 1988

CARTOGRAPHIE CPIE VAL DE VIENNE

On peut noter l'absence d'attractivité des bourgs de Gennes et d'Allonnes auxquels se substitue pour partie Saumur. De même pour l'Ile-Bouchard, dont les habitants de ce canton se déplacent plus volontiers vers Tours et Chinon. Ces petites villes ont un trop faible poids en terme d'équipement commercial et de service pour drainer la population de leur canton. Les communes rurales sont désormais presque totalement dépendantes des chefs-lieux en ce qui concerne la desserte commerciale et les services.

2.2.3.3 - Les voies de communication (cartes pages suivantes)

Les grands axes de circulation sont en général **parallèles à la vallée de la Loire** qui est l'axe de communication privilégié du fait de la concentration de l'habitat dans la vallée et du relief peu accidenté qui facilite les communications.

⇒ *Les infrastructures routières.*

Les principaux **flux routiers** se localisent sur la RN 147 et RD 761 (Angers-Poitiers). De plus les trafics augmentent considérablement aux abords des agglomérations de Tours, Saumur et Angers (migrations alternantes) ainsi que sur l'axe Chinon-Bourgueil (présence de la centrale nucléaire).

Les flux routiers risquent d'être modifiés par la création de l'**autoroute Tours-Angers** qui suit la vallée de la Loire notamment dans le Val d'Authion. Une des premières conséquences de la réalisation de cette autoroute sera la modification du trafic routier de transit des RN 152 et RD 952 qui retrouveront alors leur vocation touristique, et de trafic local. Par ailleurs, l'autoroute risque aussi de modifier l'aire des bassins d'emploi et de renforcer la domination des pôles principaux (Tours-Angers). L'Etat devra assumer sa responsabilité en ce qui concerne les impacts sur l'environnement du projet d'autoroute Angers-Tours. Le P.N.R., en liaison avec le Comité Scientifique et Technique pourrait suivre l'application des mesures prises en faveur de l'environnement et en assurer le contrôle a posteriori.

⇒ *Les infrastructures ferroviaires.*

Le principal **axe ferroviaire** de l'aire d'étude est la ligne Angers-Tours via Saumur, qui correspond à l'ancienne transversale Nantes-Lyon (désormais cette desserte s'effectue en T.G.V. via la gare d'interconnexion de Massy).

Il faut noter qu'une desserte cadencée entre les villes de la vallée de la Loire (INTERLOIRE d'Orléans à Nantes) est en service depuis septembre 1994.

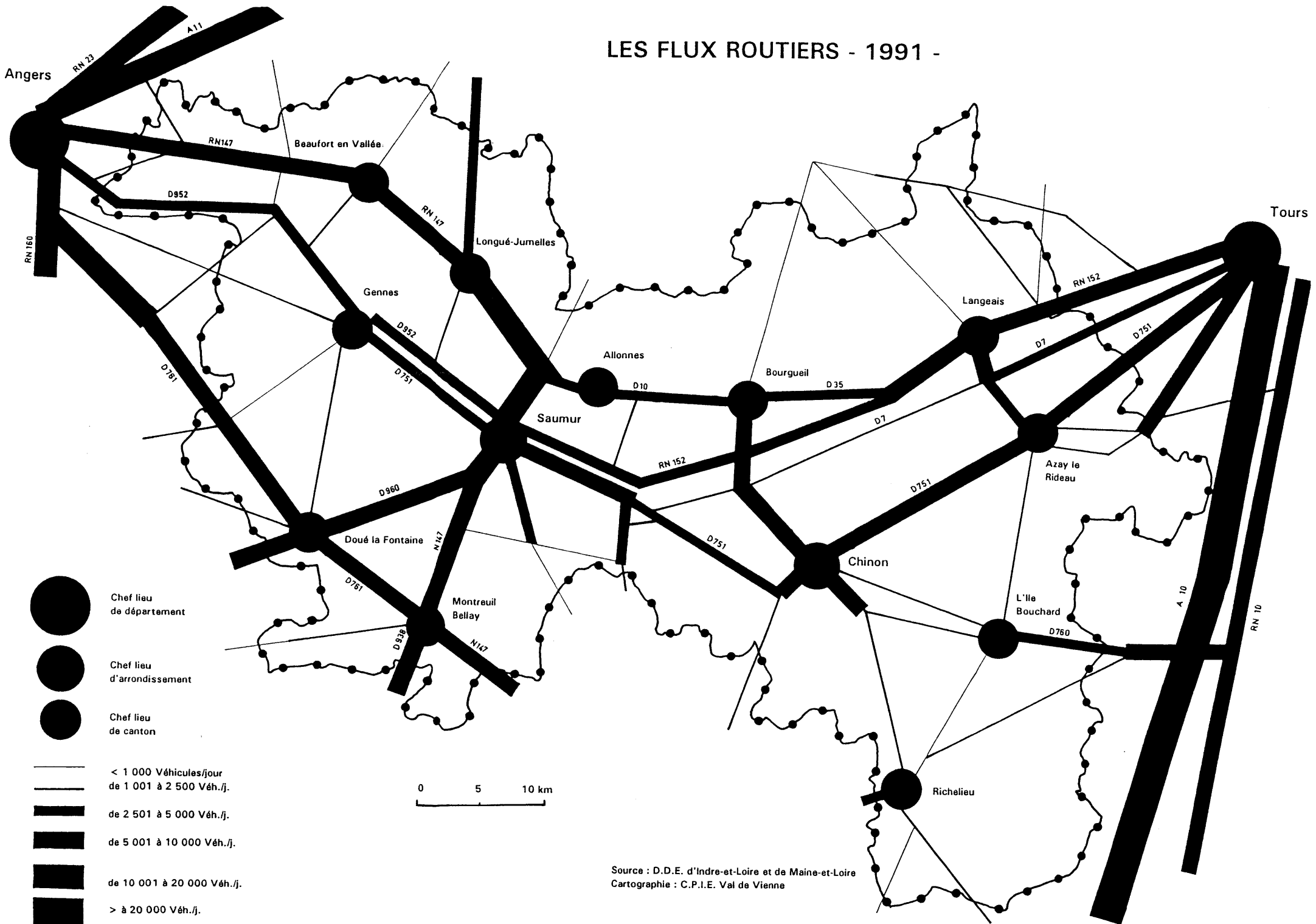
Deux axes secondaires, Tours-Chinon et Saumur-Montreuil-Bellay complètent ce réseau et contribuent à désenclaver le territoire. Des efforts pour moderniser ces lignes ont été effectués permettant des gains de temps entre Chinon et Tours accompagnés d'une augmentation de la fréquence des dessertes ferroviaires.

Un axe touristique Chinon-Richelieu est desservi en période estivale par un **train à vapeur**, cette ligne est gérée par l'association Train Vapeur de Touraine. Cependant, cet axe ne fonctionne plus que partiellement, l'association de gestion n'ayant pas trouvé l'ensemble des crédits nécessaires pour renouveler l'infrastructure.

De plus, la politique que mène actuellement le Conseil Régional en matière d'aménagement de gares régionales dans le cadre de la convention signée entre la région et la SNCF est à souligner. Il s'agit en effet de l'amélioration de la qualité de service par une réadaptation des gares aux besoins de la clientèle. Quatre thèmes sont abordés :

- La sécurité avec le remplacement progressif de passages piétons par des souterrains,
- La facilité avec une information audiovisuelle diffusée en temps réel sur le quai,
- Le bien être avec la mise en place de nouveaux espaces gares,

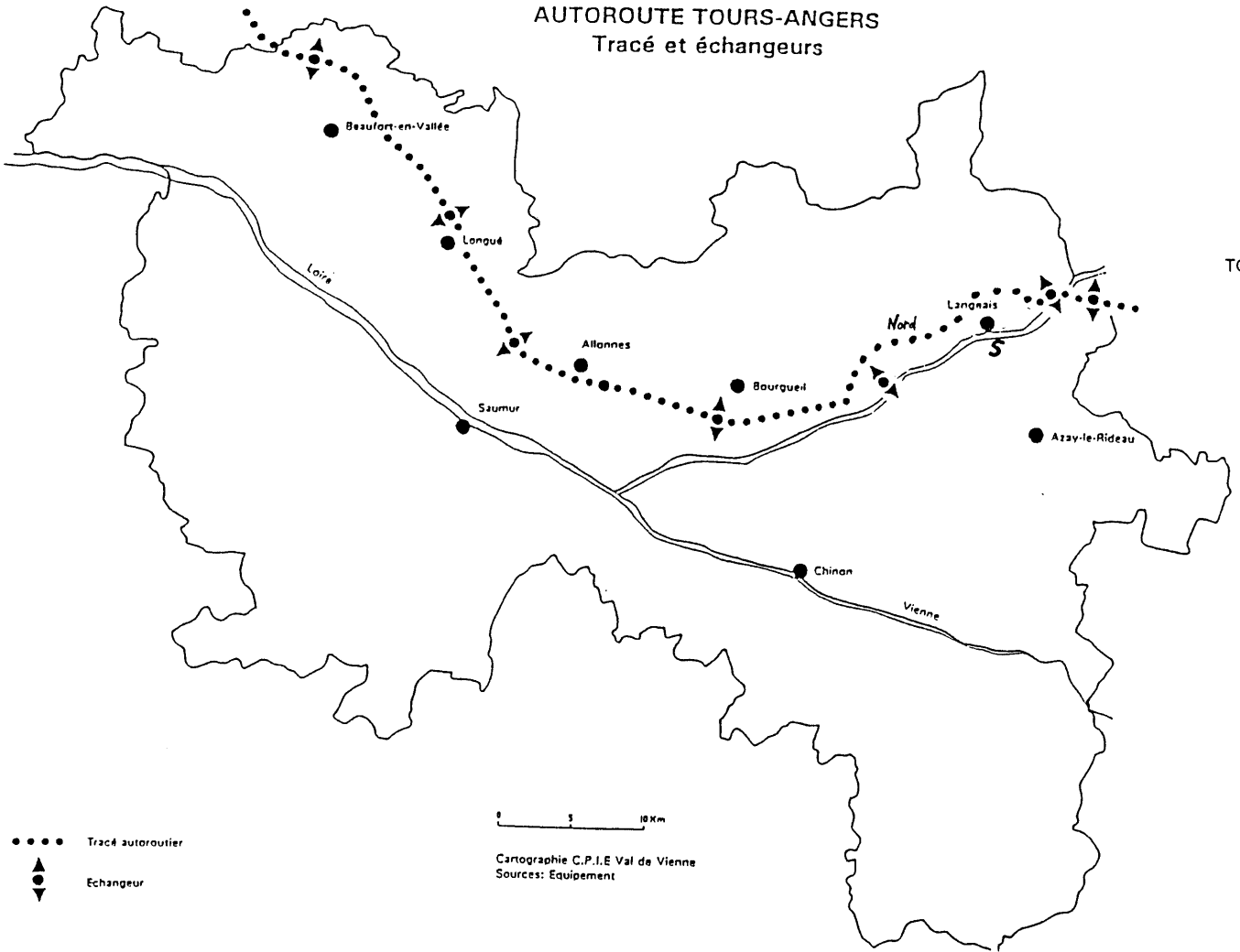
LES FLUX ROUTIERS - 1991 -



AUTOROUTE TOURS-ANGERS Tracé et échangeurs

ANGERS

TOURS

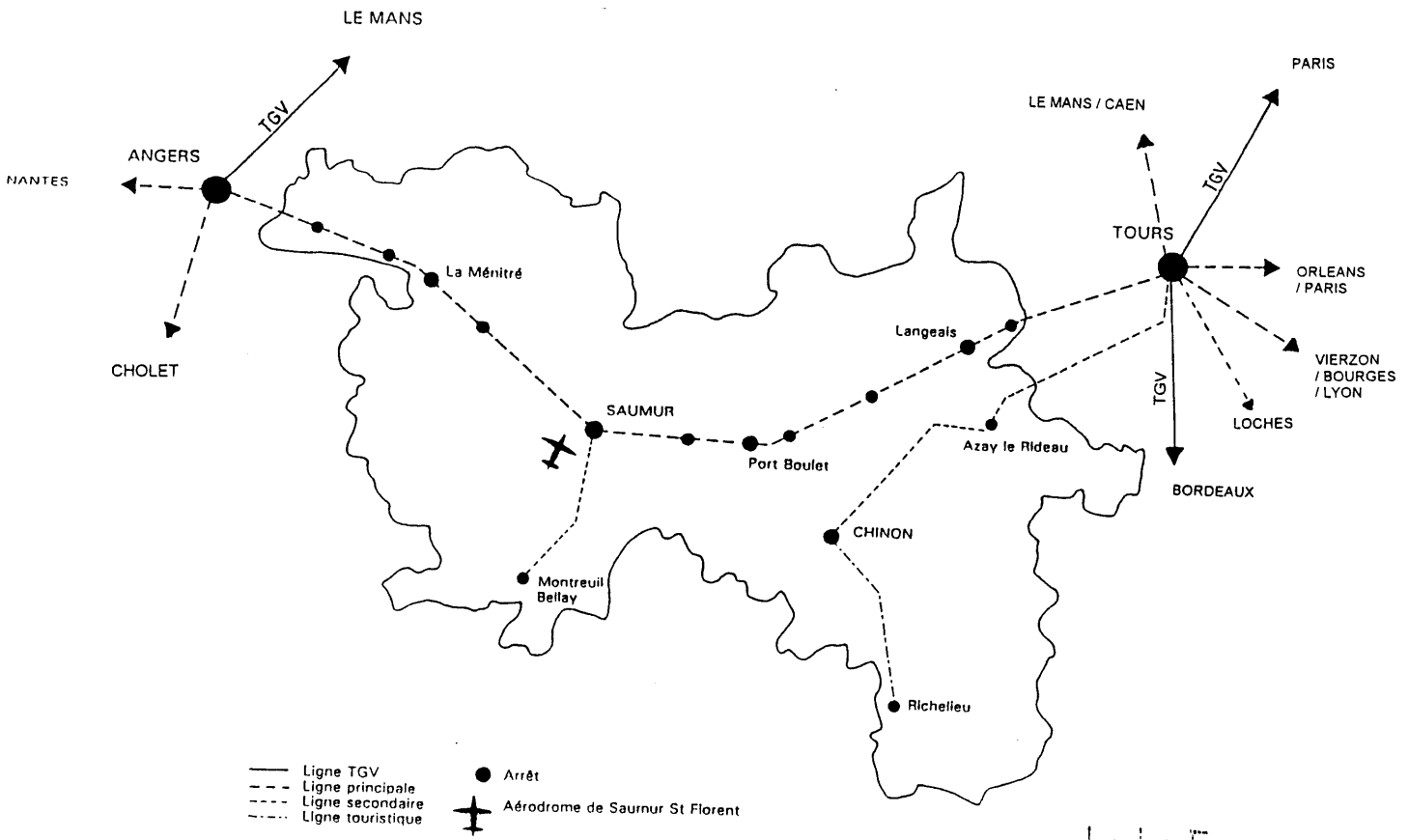


●●●●● Tracé autoroutier
▲▼ Echangeur

0 5 10 Km

Cartographie C.P.I.E. Val de Vienne
Sources: Equipement

RESEAU S.N.C.F. ET AERODROME



— Ligne TGV
- - - Ligne principale
... Ligne secondaire
- · - · Ligne touristique
● Arrêt
✈ Aéroport de Saumur St Florent

Cartographie C.P.I.E. Val de Vienne

- La simplification avec la mise en service d'un nouveau distributeur de billets régionaux, simple et performant.

L'accent est mis sur le réaménagement de la gare et des ses abords afin de permettre la complémentarité entre le train et le car, mais aussi améliorer l'accessibilité en général.

Cela suppose de redessiner tous les abords de la gare depuis le centre ville, de revoir la signalisation, d'aménager la voirie, de réaliser des parkings, des abris pour les cyclistes, des accès piétons et handicapés. Tous ces travaux seront accompagnés par la recherche de l'identité paysagère et culturelle du site, contribuant à une plus forte identification et à un embellissement des villes concernées.

2.2.4 - LES ENJEUX LIES A L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE

L'approche socio-économique de la zone du Parc montre un potentiel d'atouts intéressants mais néanmoins de nombreux handicaps tels qu'une **population vieillissante**, un **secteur agricole** qui voit une **baisse** de son nombre d'exploitations et une diminution de sa SAU provoquant des effets néfastes tant sur le plan économique que paysager, un **secteur artisanal sous valorisé**, tant dans sa localisation que dans sa qualité, des **activités industrielles peu maîtrisées** (absence de cohérence dans la multiplication des zones d'activités non complémentaires et concurrence au détriment de la qualité), un **tourisme insuffisamment développé et organisé...**

En outre, se dessine une **polarisation des activités économiques et des hommes** dans des points précis du territoire, qui sont souvent des **pôles d'entraînement pour leur espace rural** ainsi que des **zones socio-économiques structurées** qui constituent les bases d'un **développement endogène**.

De plus, cette **configuration polarisée** du territoire aura **tendance à se renforcer au regard de certains facteurs d'évolution** tels que :

⇒ **La politique départementale d'aménagement** d'Indre et Loire par la mise en oeuvre d'un fonds départemental pour l'aménagement du territoire (FDAT) et les futurs contrats de territoire.

Cet outil a pour but de "structurer et d'organiser les espaces infra-départementaux homogènes et cohérents" et ce en aidant au renforcement des petites villes qui représentent des pôles secondaires d'appui pour le développement et qui disposent déjà d'une attractivité sur les territoires ruraux environnant.

⇒ **L'existence des réseaux de villes** Le réseau des "grandes villes de l'ouest" et le réseau de développement des "villes du centre" auxquels certaines des communes du Parc sont rattachées.

⇒ **Des projets structurants** comme l'autoroute A85 qui peut engendrer un accroissement de l'attractivité de Tours et Angers sur le milieu rural. Ou encore comme le T.V.R. (Transport en Voie Réservée) pour lequel est étudié une interconnexion avec le réseau SNCF et qui permettrait de relancer les liaisons locales. Enfin "l'InterLoire", desserte cadencée entre Nantes et Orléans actuellement à l'étude, est un facteur à considérer dans les futurs échanges entre les deux métropoles régionales que sont Tours et Angers et leur espace interstitiel.

La polarisation des activités socio-économiques dans les sites urbains pose autant de problèmes écologiques, sociologiques, économiques et d'aménagement du territoire bien connus.

Le maintien du tissu social indispensable à la vitalité de notre région se trouve probablement dans de nouveaux modes d'organisation et de gestion des complémentarités.

A cet effet, la complémentarité est à organiser avec les pôles urbains qui ne doivent pas seulement regarder en direction de développements technopolitains mais aussi vers les espaces ruraux qui protègent la vitalité dont ils ont besoin pour durer. Il s'agit donc de développer un mode d'organisation de co-développement urbain-rural dans le sens de gestion de réseaux d'activité vers l'intérieur et vers l'extérieur du Parc.

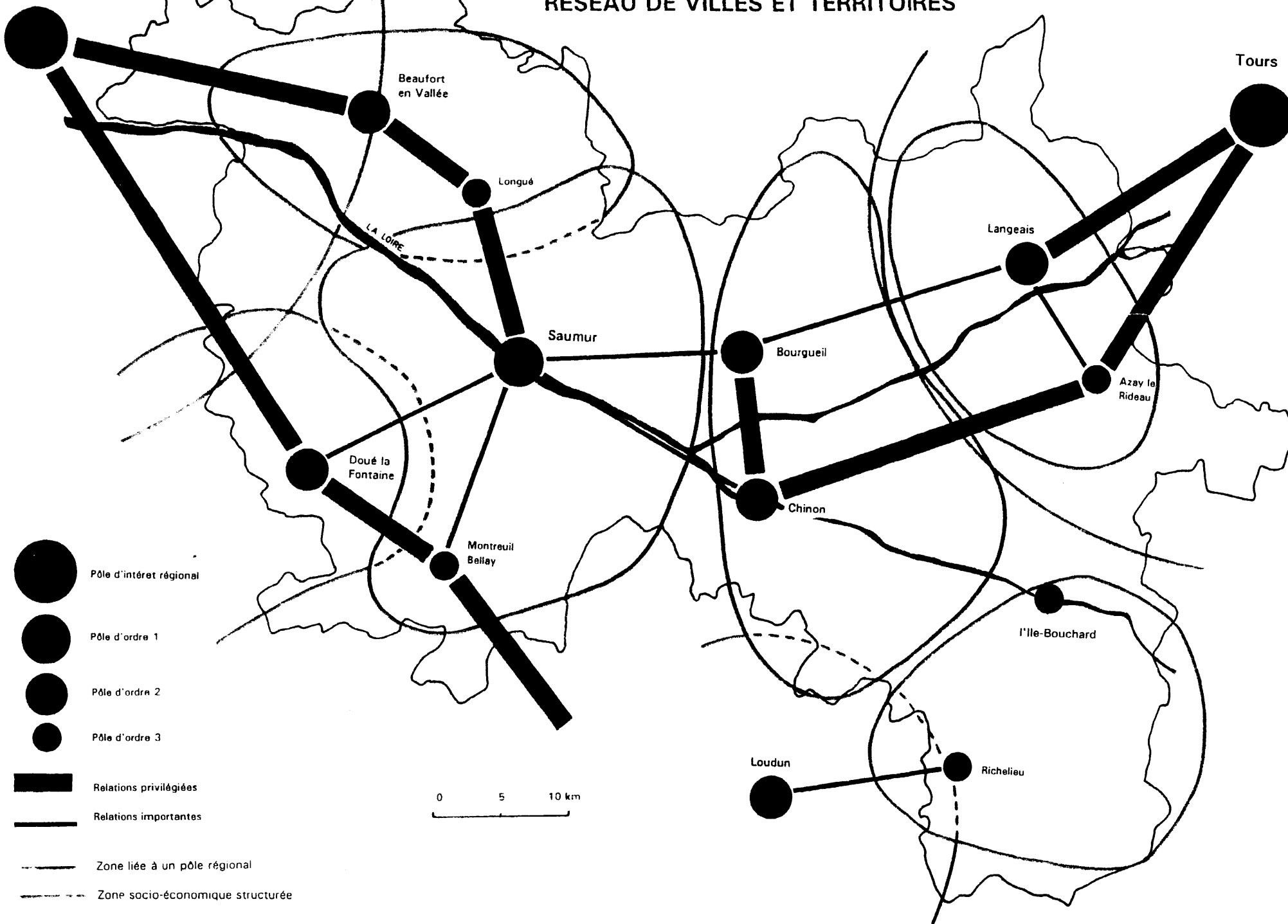
Notice de la carte page suivante

Pôle d'intérêt régional	Population agglomérée supérieure à 100 000 habitants Liaison autoroutière et T.G.V Fonctions tertiaires régionales
Pôle d'ordre 1	Population agglomérée supérieure à 25 000 habitants Pôle structurant, à lui seul une entité socio-économique Pôle tertiaire important Noeud du réseau routier Présence d'un tssu industriel cohérent
Pôle d'ordre 2	Aire d'influence limitée au canton ou légèrement supérieur Faible poids démographique (inférieur à 10 000 habitants) Présence d'au moins une entreprise industrielle d'au moins 500 emplois
Pôle d'ordre 3	Faible volume d'emploi industriels Pôle dominé par un pôle d'ordre supérieur (Longué, Azay, Montreuil) ou très faible poids démographique (Richelieu, l'Ile-Bouchard)
Relations privilégiées :	Axe routiers à fortes migrations pendulaires
Relations importantes :	Axe routier important pour le trafic de transit et/ou touristique
Zone liées à un pôle régional :	Espace structuré par un pôle régional Limite de l'aire d'attraction en terme de service et d'emploi
Zone socio-économique structurée :	Entité cohérente en terme de bassin de vie, structurée autour d'un ou plusieurs pôles locaux

RESEAU DE VILLES ET TERRITOIRES

Angers

Tours



3 - LA POLITIQUE GENERALE DU PARC

3.1 - LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DU P.N.R.

3.1.1 - LIES AUX PATRIMOINES NATURELS, BATI ET PAYSAGER.

La présence de paysages ligériens, l'existence d'un patrimoine naturel et bâti d'exception, la prise de conscience que la vie en milieu rural ne pourra se faire qu'en offrant un avantage qualité de vie vis à vis du milieu urbain sont autant de facteurs favorables à une **politique de valorisation dans une logique d'animation et de promotion.**

Deux principes doivent guider cette logique :

- ⇒ créer les conditions favorables à la vie en milieu rural par la **valorisation du cadre de vie.**
- ⇒ **Stopper la banalisation** de l'espace rural.

Dans la perspective de ces principes, **les élus du P.N.R. souhaitent maîtriser, préserver, protéger, gérer les potentialités de leur environnement** et mettent en oeuvre une politique de valorisation des richesses patrimoniales définies par deux objectifs :

- ⇒ **Protéger et gérer le patrimoine naturel et culturel.**
- ⇒ **Maîtriser l'évolution du territoire et du cadre de vie.**

Le premier objectif a pour finalité de **maintenir la diversité biologique** tant des espaces que des espèces, et de **protéger et gérer les écosystèmes particuliers** et les sites les plus fragiles ou les plus remarquables.

Le second objectif a pour but d'**impliquer les collectivités dans la protection de leur patrimoine** par la prise en compte de la charte dans les procédures d'aménagement et dans les documents d'urbanisme notamment pour maintenir et réhabiliter le paysage.

3.1.2 - LIES A L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE

Une politique de protection et de gestion du patrimoine et de valorisation du cadre de vie nécessite la présence d'une population qui s'organise.

L'existence de pôles d'activités socio-économiques, la présence d'espaces structurés et cohérents, la prise de conscience que le développement ne pourra se faire qu'en renforçant les complémentarités rural-urbain et la volonté de mettre en place un Parc Naturel Régional qui cristallise tous ces intérêts, sont autant de facteurs favorables à une **politique d'échange, dans une logique de complémentarité et d'interdépendance.**

Deux principes doivent guider cette logique :

- ⇒ créer les conditions favorables à l'**essor économique** et social du territoire P.N.R.
- ⇒ **rompre la dichotomie rural-urbain**

Conscients de ces principes les élus du **Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine** souhaitent **maintenir, valoriser, et développer les potentialités économiques du territoire** et pour ce, conçoivent une politique globale et innovante d'organisation territoriale dans ses dimensions socio-économiques définie par **deux objectifs** :

- ⇒ **Organiser les logiques d'acteurs et les logiques socio-économiques** du territoire du Parc.
- ⇒ **Valoriser les potentialités locales et nouvelles** du territoire du Parc.

Le premier objectif a pour but de **créer les conditions favorables à la valorisation des potentialités** du territoire en harmonisant et en rendant cohérente les différentes politiques de développement local menées par les acteurs territoriaux ; en favorisant et en structurant les flux économiques pour une diffusion des richesses et un développement équilibré du territoire.

Le second objectif a pour but de **positionner le P.N.R. comme partenaire économique** par des mesures d'accompagnement à l'organisation territoriale et des axes d'intervention propres non assumés par les acteurs locaux dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat-industrie-commerce-service, de l'insertion et de la promotion de l'emploi, et du tourisme.

Dans ce cadre de maintien et de développement des potentialités économiques du secteur, la production d'énergie sera garantie sur le site de la centrale d'Avoine.

3.1.3 - LIES A LA CULTURE LOCALE.

Pour mener à bien une **politique de développement compatible avec une politique de protection**, le P.N.R. devra développer une logique reposant sur deux principes :

- ⇒ Faire émerger une **culture Parc Naturel Régional**
- ⇒ Promouvoir une **reconnaissance interne et externe au territoire.**

A cet égard, les élus du parc souhaitent maintenir, renforcer, créer une image identitaire et à cette fin se fixent deux objectifs :

- ⇒ Sensibiliser et former
- ⇒ Animer et communiquer

Le premier objectif a pour but de responsabiliser chacun pour se rendre "acteur" de la politique du P.N.R.

Le second objectif a pour finalité de conforter l'identité du territoire.

L'ensemble des principes et des objectifs qui guident la politique générale du parc est formalisé par trois missions fondamentales.

3.2 - LES MISSIONS DU PARC NATUREL REGIONAL

Article 2 : Missions du Parc

En application du décret d'application de l'article 2 de la loi sur les paysages, code rural, livre II, chapitre IV, les missions du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine sont les suivantes :

- **Pour un territoire de qualité**, le Parc Naturel Régional conduira une politique active de protection du patrimoine de Loire-Anjou-Touraine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages, et de maîtrise de l'évolution du territoire et du cadre de vie ;

- **Pour un espace vivant**, le Parc Naturel Régional conduira une politique dynamique en vue de contribuer au développement économique et social, et à la qualité de la vie.

- **Pour un lieu de rencontre**, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, conduira une politique aux fins de promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Ces trois missions seront conduites dans le souci permanent :

- De favoriser le partenariat et d'encourager les réflexions et actions intercommunales ;
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de contribuer à des programmes de recherches.

POLITIQUE GENERALE DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN.

POLITIQUE	PRINCIPES	OBJECTIFS	FINALITE	MISSIONS
Liée aux patrimoines	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Valoriser le cadre de vie en milieu rural. ☞ Stopper la banalisation de l'espace rural. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Préserver le patrimoine naturel et culturel ☞ Maîtriser l'évolution du territoire et du cadre de vie. ☞ valoriser les potentialités paysagères. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Maintenir la diversité biologique et paysagère. ☞ Protéger et gérer les écosystèmes les plus sensibles. ☞ Impliquer les collectivités dans la gestion de leur patrimoine. 	<p><i>Pour un territoire de qualité :</i> une protection et une gestion du patrimoine.</p>
Liée à l'organisation Socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Concourir à l'essor économique et social. ☞ Rompre la dichotomie rural-urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Organiser les logiques d'acteurs et les logiques socio-économiques. ☞ Valoriser les potentialités locales et nouvelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Créer les conditions favorables à la valorisation des potentialités. ☞ Pallier, accompagner et initier des opérations. 	<p><i>Pour un espace vivant :</i> contribuer au développement économique et social.</p>
Liée à la culture locale	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Faire émerger une culture P.N.R. ☞ Promouvoir une reconnaissance interne et externe. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Sensibiliser et former. ☞ Animer et communiquer. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Responsabiliser et rendre acteur. ☞ Conforter une identité du territoire. 	<p><i>Pour un lieu de rencontre :</i> Accueillir, informer, éduquer.</p>

LE PROJET DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

1 - POUR UN TERRITOIRE DE QUALITE

- 1.1 - Préservation du patrimoine naturel**
- 1.2 - Maîtrise de l'évolution de l'espace et du cadre de vie**

2 - POUR UN ESPACE VIVANT

- 2.1 - Une organisation territoriale**
- 2.2 - Une Valorisation des potentialités locales et nouvelles**

3 - POUR UN LIEU DE RENCONTRE

- 3.1 - Sensibiliser et former**
- 3.2 - Animer et communiquer**

INTRODUCTION

D'une façon générale, le projet du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine doit concilier le respect du site exceptionnel que constitue la vallée avec le développement économique nécessaire qui vise à l'emploi de la population.

L'ensemble des orientations qui suivent constitue une chance à saisir pour les collectivités et l'Etat afin que le cadre de vie de haute qualité de cette partie de la Loire soit maintenu tel qu'il l'a toujours été.

Telle est l'ambition du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine que le présent chapitre s'attache à définir.

Ce chapitre est complété, au sein de l'annexe "fonctionnement", par un tableau résumant le programme opérationnel du parc tel qu'il peut être aujourd'hui envisagé pour les premières années.

"PLAN LOIRE" ET PARC NATUREL REGIONAL

Le Plan Loire "Grandeur Nature", arrêté par le gouvernement en janvier 1994, indique plusieurs orientations sur :

- l'eau
- la nature
- les espaces protégés
- les activités humaines

afin de mener à moyen et long terme une politique globale sur l'espace ligérien.

Celles-ci concernent particulièrement le premier Parc Naturel Régional dont la présence figure dans le dispositif de préservation et de valorisation de la Loire arrêté par les pouvoirs publics.

Le parc Loire-Anjou-Touraine est impliqué sur plusieurs volets dans ce "plan-Loire", notamment :

- Important programme d'entretien et de restauration du lit de la Loire précédé d'une étude approfondie des impacts sur le milieu naturel.
- Arrêt des extractions des sables et graviers dans le lit mineur de la Loire.
- Limitation des extractions dans le lit majeur.
- Le programme en faveur des poissons migrateurs.
- Développement de réserves naturelles notamment en association avec les P.N.R. existants.
- Conservation et extension des prairies permanentes accompagnées du maintien d'un élevage extensif.
- Elaboration de chartes du paysage, pouvant déboucher sur des directives paysagères négociées avec les collectivités.
- Présence à Chinon d'une antenne de l'Observatoire de la Loire.
- Valorisation culturelle de la vallée de la Loire.

Ce plan correspond à la philosophie des Parcs Naturels Régionaux dans la mesure où il s'inscrit dans une perspective des grands travaux écologiques participant au développement local.

⇒ Zones inondables

P.N.R. ligérien et territoires de confluence, le Parc est particulièrement concerné par les mesures gouvernementales (communication ministérielle 13/7/93, comité interministériel 04/01/94) de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable.

Bien que la responsabilité de leur mise en oeuvre en incombe **aux services de l'Etat** (notamment D.D.E., D.I.R.EN.), le syndicat mixte du Parc aura un rôle important d'explication et d'interprétation des dispositions auprès des communes, notamment rurales.

Les principes édictés par la circulaire Ministère de l'Environnement du 24 janvier 1994 conduisent a priori à la maîtrise de l'urbanisation dans les zones les plus exposées, fondée notamment sur les atlas de zones inondables existants ou en cours de réalisation.

Il conviendra que ces contraintes soient perçues avec cohérence pour les communes situées de part et d'autre de la limite départementale du P.N.R.

Par ailleurs, en corollaire de cette maîtrise de l'urbanisation en zone inondable un important programme d'entretien du lit de la Loire et des digues a été décidé.

Compte-tenu des directives annoncées et de la sensibilité des milieux humides ligériens, le Parc Naturel Régional dès sa préfiguration est associé au groupe de travail constitué par la D.D.E. Indre et Loire pour définir la programmation des travaux selon les impacts prévisibles.

Une telle démarche sera établie avec les services responsables en Maine et Loire.

Le **Plan Loire** engage l'Etat à une politique de partenariat avec les acteurs concernés et à ce titre le syndicat mixte du parc, impliquant les collectivités autour d'une charte, est un point d'appui important pour mener à bien les objectifs précédemment cités.

Enfin, le rôle important de l'E.P.A.L.A. souhaité par l'Etat pour la solidarité ligérienne, est déjà largement intégré par le P.N.R. en préfiguration.

Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine doit donc constituer un espace expérimental pour la mise en oeuvre du **Plan Loire** en tant que partenaire privilégié des pouvoirs publics.

1 - POUR UN TERRITOIRE DE QUALITE

UNE MISSION : *La protection et la gestion du patrimoine.*

Territoire au patrimoine naturel et culturel riche, mais à l'équilibre précaire, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine assurera une mission de "protection et gestion du patrimoine."

UNE VOLONTE : *Un projet global de valorisation du patrimoine.*

La politique de valorisation du patrimoine du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine s'orientera non seulement vers une **préservation des milieux naturels sensibles d'intérêt national et régional** mais également vers une **gestion de la "nature ordinaire"**. Dans un souci permanent d'équilibre, cette politique de valorisation active aura des dimensions touristiques, pédagogiques, écologiques, économiques, culturelles ou scientifiques.

UN PROJET : *Maîtriser, Préserver, Protéger, Gérer*

Les voies et les moyens pour assurer cette mission reposent sur une **maîtrise de l'évolution du territoire**, du paysage et du cadre de vie, sur le maintien de la diversité biologique, sur une protection et une gestion des sites et écosystèmes les plus fragiles.

Cette mission n'est actuellement assumée que dans une faible mesure par les structures locales ou les pouvoirs publics, aussi sera-t-elle prise en charge par le Parc Naturel Régional. **Il ne s'agit pas d'imposer une politique de protection** de la nature mais au contraire de **susciter** et d'**inciter** réflexions, concertations, propositions et actions pour **impulser une dynamique** dans ce domaine. Pour se faire, il conviendra de travailler le plus possible avec les communes et leurs groupements (tant au niveau réglementaire que financier) pour une meilleure gestion et reconnaissance de leur capital nature, paysage, architecture, etc...

LE MOYEN : *Une politique des richesses patrimoniales.*

La richesse et la diversité des patrimoines (naturels, culturels, bâtis...) confère au Parc Naturel Régional une importante responsabilité dans leur gestion sous forme de concertation et de proposition autour de l'identité ligérienne et du territoire de confluences.

Le Parc Naturel Régional aura :

* d'une part un **rôle très important de conseil** en matière d'environnement: **par une assistance directe** dans le domaine des milieux naturels (faune, flore...) et du paysage, et **par une intervention qui se situera le plus en amont possible** des projets grâce à sa présence et sa reconnaissance sur le terrain.

* d'autre part, il se positionnera en tant que partenaire privilégié concernant certains dossiers pour lesquels il s'avérera être l'entité la plus mobilisatrice (ex : fonds européens pour l'environnement, signalétique P.N.R), selon un principe de "subsidiarité" avec les collectivités.

Il ne s'agit pas pour les communes de déléguer leurs compétences au futur syndicat mixte du Parc Naturel Régional, mais de trouver aide et complémentarité dans leurs interventions notamment en matière de financements. Toutefois, des conventions de mandat autoriseront des communes qui le souhaitent à confier au P.N.R. certaines missions spécifiques.

Le Parc Naturel Régional fera des **propositions aux départements et régions dans le cadre de leur politique respective sur l'environnement** (ex : politique régionale de l'environnement dans le Centre, politique d'environnement du Conseil Général en Indre et Loire, plan départemental environnement Maine et Loire, plan de préservation et valorisation de l'espace ligérien en Pays de Loire).

Il sera associé aux politiques locales d'environnement (ex : Plan Intercommunal d'Environnement du canton de Chinon dès 1993, projet de charte d'Environnement à Saumur).

Pour mener à bien ses actions, le P.N.R. n'agira pas seul, **il collaborera étroitement** avec les administrations, organismes consulaires, associations, conservatoires pour lesquels il représente un ancrage sur le terrain, émanation des collectivités locales.

Pour mettre en oeuvre son projet, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine développera **une politique des richesses patrimoniales** de son territoire selon deux axes majeurs :

⇒ **La préservation du patrimoine naturel**

⇒ **La maîtrise de l'évolution du territoire et du cadre de vie.**

A titre indicatif et conformément aux termes de l'article R-244-1 du Code Rural, le syndicat mixte pourra être maître d'ouvrage d'opérations telles que :

- inventaires de milieux naturels ou d'éléments du patrimoine culturel.
- études de mise en valeur de paysages ou de génie écologique sur des milieux sensibles (ex : dès 1994, action de réhabilitation paysagère de la Confluence et restauration de frayères).
- gestion de certains espaces naturels protégés (ex: arrêtés de biotope en cours d'instruction).
- sensibilisation des élus, du public, des scolaires ; actions pédagogiques sur l'environnement.
- promotion et signalétique du Territoire Parc.

1.1 - PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL.

1.1.1 - LES ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE.

1.1.1.1 - Poursuivre l'inventaire

Article 3 : Poursuivre l'inventaire

115 Z.N.I.E.F.F. ont été recensées sur l'aire d'étude du Parc Naturel Régional et représentent une surface de 36 600 hectares soit 13 % de ce territoire. L'importance écologique de l'axe ligérien et de ses principaux affluents ainsi que de vastes secteurs couverts de landes constituent les attraits majeurs et originaux du territoire P.N.R. Ce constat se trouve confirmé notamment par la procédure européenne Z.I.C.O. (Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux) qui intéresse la plupart des zones humides fluviales ainsi que le massif du Nord-Bourguillois.

Cet inventaire n'est pas exhaustif et doit être nourri par des recensements complémentaires.

Compte-tenu de ces éléments en matière de connaissance des espaces naturels, les missions du Parc seront de:

- **Poursuivre** les inventaires de milieux, aider à la validation des recensements avec les organismes compétents, avec le soutien du Comité Scientifique et Technique.
- **Affiner** les inventaires là où les prospections apparaissent insuffisantes, notamment dans des domaines moins connus : entomologie, batrachologie, herpétologie.
- **Engager** les inventaires là où le recueil de données est quasi-inexistant ou ancien, sur les communes adhérentes dans le canton de Richelieu mais également celui de l'île-Bouchard.
- **Porter à la connaissance** des élus, chambres consulaires, socio-professionnels, associations, les données ainsi recueillies et validées, les expliquer, les intégrer bien en amont des décisions d'aménagement. A ce titre, le P.N.R. fera connaître aux collectivités, maîtres d'ouvrage public, les listes nationales et régionales d'espèces animales ou végétales protégées qui concernent presque tous les types de milieux rencontrés sur son territoire. Les listes régionales d'espèces végétales protégées sont très peu connues car de parution récente : 25 janvier 1993 en région Pays de Loire (151 espèces).et, 12 mai 1993 en région Centre (165 espèces). Elles ont fait l'objet de décrets de la part du Ministre de l'Environnement.
- **Hiérarchiser** les zones recensées en privilégiant celles qui abritent des espèces ou des espaces menacés, le zonage Z.I.C.O., les liste d'espèces rares ou protégées, constituent à cet égard un bon indicateur.
- **Participer** sur son territoire à la mise à jour des connaissances scientifiques des milieux et leur suivi, en association avec l'Observatoire de la Loire qui a deux antennes sur le Territoire (Chinon et Saumur) ou d'autres organismes disposant de banques de données (observatoires régionaux ou départementaux de l'environnement).
- **Mettre en oeuvre** avec les structures existantes un **Système d'Information Géographique (S.I.G.)** regroupant les données écologiques, culturelles, humaines du territoire afin de les rendre accessibles aux collectivités locales, socio-professionnelles ou associations.

Cet outil devra être accessible de façon large : communes, syndicats intercommunaux associations, organismes socio-professionnels, voire grand public afin de permettre une véritable prise en compte des données naturelles (floristique, faunistique) dont l'absence a parfois conduit sur le territoire des projets dans l'impasse.

L'efficacité de ces mesures correspond au défi général du P.N.R. qui est de bien connaître et faire connaître les zones biologiques existantes afin de les prendre en compte dans les projets d'aménagement.

1.1.1.2 - Projets de protection (au titre de la loi du 10 juillet 1976).

Article 4 : projets de protection (au titre de la loi du 10 juillet 1976).

⇒ Réserve Naturelle de l'île de Parnay (49).

L'île de Parnay, actuellement protégée par arrêté préfectoral de biotope, mérite le statut de réserve naturelle car elle constitue un des deux haut-lieux de nidification de l'avifaune sur les 1 000 km de la Loire. Ce projet permettrait un suivi, une surveillance, un accueil du public, une éducation de jeunes dans de bonnes conditions. Le Comité Scientifique et Technique suit ce dossier et les premières consultations ont débuté en 1992.

Si des acquisitions de terrains limitées à des fins de suivi scientifique et pédagogique, apparaissent utiles, elles seraient envisagées au travers de la T.D.E.N.S. avec le département de Maine et Loire ou le conservatoire des Rives de Loire et affluents.

La gestion pourrait se faire en associant la commune, le conservatoire des rives de Loire, la L.P.O Anjou, les fédérations de chasse et de pêche et le Parc Naturel Régional en sachant que pour celui-ci, l'île de Parnay peut constituer un haut-lieu de tourisme de nature dont le besoin est bien ressenti par les organismes chargés de promouvoir le tourisme (C.D.T par exemple).

⇒ Arrêtés de biotope des étangs du Mur et du Gué (Gizeux-Continvoir 37)

Ces deux étangs et leurs abords constituent dans le Bourgueillois des milieux précieux tant pour la botanique que pour l'avifaune, ils appartiennent à des propriétaires privés.

Dès 1992, des premiers contacts sur les plans fonciers, administratifs et techniques ont eu lieu en y associant étroitement l'Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional.

Compte-tenu du souhait des propriétaires concernés de maintenir le biotope exceptionnel de l'étang du Mur et d'envisager une restauration de l'étang du Gué, une action de partenariat et de conseil avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel Centre et le Parc Naturel Régional sera définie conjointement.

Un suivi scientifique et des propositions de génie écologique seront engagés en accord et sur l'initiative des propriétaires.

⇒ Arrêtés de biotope des marais de Distré et Courchamps (49).

Au sud de Saumur, les marais de Distré et Courchamps constituent dans le bassin du Thouet un milieu original au sein de zones cultivées essentiellement en céréales.

Une partie de ces marais est comprise dans la Z.N.I.E.F.F. I "Vallée du Thouet". Compte-tenu de certaines dégradations constatées et des menaces qui pèsent sur ces zones humides, la proposition de deux arrêtés de biotope a été actée à l'issue de réunions de concertation présidées par Monsieur le sous-préfet de Saumur au cours de l'année 1994.

Les dossiers scientifiques sont en cours d'élaboration sachant que l'essentiel de la zone concernée se situera sur des terrains communaux, en majeure partie dans la Z.N.I.E.F.F. I précédemment citée.

⇒ **Remarques** : Il ne s'agit pas ici d'un programme décennal de protections réglementaires mais de projets dont la discussion a débuté avec les parties intéressées.

Quoi qu'il en soit, la responsabilité administrative de tels dossiers incombe aux services de l'Etat, le **P.N.R. étant un partenaire de proposition, négociation et gestion** avec les communes, les propriétaires et usagers concernés.

Aussi, compte-tenu de l'inventaire des zones écologiques, de leur actualisation, de leur validation, de leur fragilité, le Parc Naturel Régional sollicitera, au travers de ses commissions compétentes et de son Comité Scientifique et Technique, une ou des protections réglementaires avec l'accord des parties concernées. Ces propositions de protection intéresseront a priori les zones d'intervention prioritaire à caractère biologique.

1.1.1.3 - Procédures internationales en cours.

Article 5 : Procédures internationales en cours

⇒ **Directive Européenne Habitat**

Le Parc Naturel Régional contribuera à **faire connaître** auprès de ses partenaires la directive CEE 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

Le P.N.R. **collaborera** avec les autorités administratives pour la désignation de zones prioritaires sur la base des inventaires réalisés et des priorités définies dans le plan du parc.

⇒ **Convention Ramsar**

Pour aider à la définition des zones RAMSAR fluviales, deux études ont été diligentées par le Ministère de l'Environnement :

- Application de la convention RAMSAR : interprétation des critères de sélection
- Application de la convention RAMSAR : le cas du bassin de la Loire.

Le S.D.A.G.E. Loire-Bretagne affiche, dans sa commission thématique Milieux Naturels, l'importance de la préservation des zones humides. Cette orientation doit être affirmée dans les commissions géographiques qui ont pour objet d'identifier ces zones, de les faire protéger, et suggérer des classements au titre de RAMSAR, de la Directive CEE Oiseaux et de la Directive CEE Habitats.

La présence sur le territoire du futur P.N.R. de mesures de protection aideront l'Etat dans la procédure de désignation d'une zone RAMSAR Loire, apportant ainsi une reconnaissance internationale au "fleuve sauvage".

1.1.1.4 - Les espaces sensibles.

Article 6 : Les espaces sensibles

Le Parc Naturel Régional animera un **réseau d'espaces sensibles**, protégés ou non de façon réglementaire, afin de les faire connaître, de les gérer de façon coordonnée et donc de mieux mobiliser les

moyens auprès de toutes les instances responsables (communes, départements, conservatoires régionaux de sites, fondations, associations...).

⇒ *Sites prioritaires.*

La maîtrise des espaces naturels concernera **prioritairement** :

* Les **sites naturels protégés**, particulièrement le grand site inscrit à la confluence Loire-Vienne.

* Les trois zones protégées en **arrêtés préfectoraux de biotope** qui pourraient bénéficier d'un suivi scientifique accru et d'une meilleure mise en valeur pédagogique et en matière de tourisme de nature.

* Les **zones de vallée ou de confluence**, riches en Z.N.I.E.F.F. où l'activité agricole recule donc les prairies humides (Véron par ex), mais aussi certaines zones cultivées (autour de Montreuil Bellay par ex) où régressent notablement les effectifs d'outarde canepetière.

* Les **Zones de Grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux Sauvages (Z.I.C.O.)** au titre de l'Union Européenne présentes sur la Loire, les basses vallées de la Vienne et de l'Indre qui ouvrent des opportunités d'actions foncières (achat, locations, convention de gestion) pouvant compléter des opérations agri-environnementales.

⇒ *Partenaires privilégiés*

Pour la conduite de ces actions, le Parc Naturel Régional sera un partenaire privilégié des autres acteurs :

* **Les deux départements** d'Indre et Loire et de Maine et Loire qui, au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles (loi du 12 juillet 1985) souhaitent de façon préférentielle aider les communes qui manifestent volonté d'acquisition ou de gestion sur la base de projets environnement bien définis. Le Syndicat Mixte du Parc proposera aux départements des actions, y compris des propositions de gestion pour lesquels le Comité Scientifique et Technique sera sollicité.

* **Les deux Régions** Centre et Pays de Loire au travers du **conservatoire du patrimoine naturel** (région Centre) et au titre du **Conservatoire des Rives de Loire et affluents** (Pays de Loire). Leur nature respective les conduit à fonctionner de façon quelque peu différente.

La région Centre a déjà aidé à l'acquisition des terrains pour leur sauvegarde: dans ce cadre, le bocage du Véron, les prairies humides des zones de confluence, les pelouses localisées dans le schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologique constituent un champ d'action prioritaire pour le Conservatoire en région Centre au travers d'acquisitions ou de conventions de gestion.

En Pays de Loire, le volet **paysager** est très prononcé avec quelques secteurs **prioritaires** notamment: les îles de Loire et leur devenir (études en cours par le conseil scientifique) ; secteur Montsoreau - Souzay; Mimerolles - Cunault; Thoureil - Saint-Maur.

Le P.N.R. pourra agir avec les départements et régions au travers des organes cités précédemment, pour **sauvegarder en priorité des zones biologiques recensées** qui sont souvent par leur **nature** (ex Landes, pelouses) et par leur **état d'abandon** (déprise agricole) dénués de valeur d'utilisation socio-économique et qui de ce fait sont occupés ou convoités par des activités nuisantes (motocross, dépôts de déchets, certaines installations classées etc...). D'une façon générale, la notion de menace sur les espaces sensibles indiquera le degré de priorité des actions.

L'action d'associations nationales ou internationales (ex : W.W.F., L.P.O.) ou de fondations (ex : Fondation de France, Fondation nationale pour la protection des habitats de la Faune Sauvage) sera coordonnée par le P.N.R. afin d'être complémentaire de programmes européens (programme LIFE, zones de protection spéciale, opérations agri-environnementales...).

La gestion foncière d'espaces sensibles, sous ses formes diverses, étant une des réponses les plus pertinentes et durables pour la sauvegarde de la nature, il est souhaitable de mettre en place un **groupe de suivi** associant les **deux départements**, les **deux conservatoires régionaux de sites** et le **Parc Naturel Régional** afin de coordonner les interventions selon les prérogatives de chaque structure et les axes prioritaires cités précédemment.

Le P.N.R. s'associera au département de Maine et Loire pour fournir localement une information aux communes sur la nature et les modalités de la procédure Espaces Naturels Sensibles.

1.1.1.5 - Schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques.

Article 7 : Schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique indique la richesse et la diversité des milieux rencontrés, mais compte-tenu de leur abondance, il est apparu souhaitable de **définir des secteurs prioritaires** sur lesquels le Parc et ses partenaires habituels auront des responsabilités plus particulières afin de préserver ce capital nature.

Aussi, un **schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques** (voir document annexe : le Plan, partie 2)) a été établi : à partir de l'inventaire Z.N.I.E.F.F., d'autres données scientifiques hors Z.N.I.E.F.F., concernant des milieux exemplaires pour le parc (ex: plaines à outarde canepetière autour de Montreuil-Bellay), mais aussi de contacts avec les services administratifs et les scientifiques impliqués dans l'inventaire du patrimoine naturel.

Il a permis de distinguer **trois grandes catégories** de milieu :

- **Milieux humides**
- **Landes - Pelouses - Champagnes**
- **Milieux forestiers**

Les types d'action proposés dans le cadre du **rôle du P.N.R.** sont :

- une large **information** des responsables locaux sur la richesse naturelle des zones retenues
- une évaluation précise de leur vulnérabilité
- Des **propositions de gestion** visant souvent à garantir l'usage actuel des lieux qui en constitue la valeur (bocage et pelouses calcaires par ex...).
- Quelques **mesures de protection réglementaires** (au titre de la loi du 10 juillet 1976) sur des biotopes bien circonscrits, s'accompagnant de mesures de gestion et/ou de dispositions compensatoires (conventions, acquisitions par ex...).

Le détail des actions proposées figure à l'annexe n°1 "Plan du Parc (partie 2)". Elle précise les mesures par type de milieu.

1.1.2 - POLITIQUE DE L'EAU.

Faiblement aménagé au regard des autres fleuves européens, la Loire a su conserver les caractéristiques d'un fleuve sauvage et vivant. Milieu fragile composé d'écosystèmes originaux, la Loire est considérée comme un **patrimoine national et européen**.

Ses **nombreux affluents** complètent le réseau hydrographique du Parc Naturel Régional. Notons parmi les principaux : Vienne, Thouet, Indre, Veude, Authion, Changeon, Roumer, Lathan... Ces cours d'eau participent à la diversité des milieux aquatiques.

Territoire fortement structuré par la présence de l'eau, le futur P.N.R. devra favoriser une **politique globale de gestion de l'eau**, qui au regard de son caractère d'expérimentation et d'innovation, se prête tout particulièrement à l'étude puis à la réalisation d'une telle politique qui **servira d'exemple** dans le cadre de réalisations futures sur cette vallée.

La mise en oeuvre de nos ambitions passe par **deux moyens** :

- d'une part, une **organisation** d'acteurs concernés par l'eau.
- d'autre part, un **programme** d'actions thématiques.

1.1.2.1- Une organisation d'acteurs.

Article 8 : Une organisation d'acteurs

Il ne s'agit pas pour le P.N.R. de se substituer aux acteurs compétents du domaine de l'eau mais d'encourager toutes les initiatives visant à une réflexion et une gestion globale de l'eau. Le P.N.R. se conçoit comme un **niveau intermédiaire** entre différents échelons : celui de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et des organismes administratifs de bassin ou départementaux (Comité Départemental de l'Eau, Mission Interservices sur l'Eau) d'une part, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et communes d'autre part.

Dans cette optique le P.N.R. deviendra un **intermédiaire** capable :

- d'être **l'agent de communication** et de circulation de l'information entre les E.P.C.I., les communes, l'Agence de l'eau et les administrations compétentes.
- de **faire mieux connaître** les dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.
- d'**initier une synergie des acteurs** de l'eau afin d'envisager des réponses aux besoins locaux, notamment sur les affluents de la Loire et de la Vienne, par l'intermédiaire de schémas piscicoles, de contrats de rivière et de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau tel celui envisagé actuellement sur le Thouet (49).
- de mener une série d'**actions innovantes** et de recherche-actions dans le domaine de l'eau.

Dans ce cadre, entre les administrations concernées, le P.N.R. aura **trois partenaires privilégiés**, l'Agence de Bassin Loire-Bretagne, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses affluents, et l'antenne universitaire de Chinon traitant de l'ingénierie des Milieux Aquatiques et de Corridors Fluviaux (IMACOF).

1.1.2.2 - Un programme d'actions thématiques.

Article 9 : Un programme d'actions thématiques

En concertation avec les organismes compétents en la matière, le Parc Naturel Régional, instance représentative de l'ensemble des collectivités de son périmètre, initiera un **programme d'actions thématiques** sur :

- la lutte contre la **pollution**
- l'amélioration de la **ressource en eau**
- l'aménagement des **milieux aquatiques**

⇒ la lutte contre la pollution

Il s'agira de mettre en oeuvre un **programme d'assainissement** des communes urbaines (niveau d'équipement, qualité du traitement, fonctionnement, solutions techniques d'assainissement collectif dans les petites communes rurales (les schémas d'assainissements), d'assainissement individuel ou semi-individuel (problème d'élimination des matières de vidanges). Pendant la période de validité du label PARC, les **communes** adhérentes au syndicat mixte **s'engagent à traiter** selon les méthodes les mieux appropriées à leur territoire, **leurs eaux usées domestiques**. A cet effet, on peut signaler des efforts spécifiques d'ores et déjà entrepris dans la commune de Chênehutte-les-Tuffeaux (technique d'épuration biologique en terrain sableux en cours d'expérimentation) et dans la commune de Chinon (recueil des matières de vidange par la station d'épuration pour traitement).

⇒ Amélioration de la ressource en eau

Il s'agira de faciliter un **programme de réduction des pollutions** d'origine agricole et de protection de la nappe du cénomanien.

Le P.N.R. **participera aux groupes de travail départementaux pour la directive Nitrates**, notamment dans le cadre de la désignation des zones vulnérables. D'ores et déjà certains secteurs au Sud du Territoire en Indre et Loire apparaissent sensibles.

Sur le territoire P.N.R., l'**implantation de jachères fixes** dans les périmètres de protection de captage devront être localement encouragées.

Enfin, en ce qui concerne les **eaux souterraines**, la nappe du Cénomanien, constitue un capital stratégique pour l'alimentation en eau potable, particulièrement là où elle est affleurante, (Richelais, une partie du Bouchardais) ou peu profonde (Véron, Sud Bourgueillois).

Le problème spécifique qui se pose à un territoire riche en vignobles est le traitement des **effluents viticoles**. En la matière, il n'y a pas une technique exemplaire à mettre en oeuvre mais des solutions adaptées à la commune en fonction des équipements, des possibilités de la collectivité et des professionnels, ainsi que de la sensibilité des milieux récepteurs. On peut noter la solution du stockage puis, d'épandage ou le rejet en période creuse dans le réseau d'assainissement.

Le P.N.R. facilitera les échanges d'expérience entre les deux départements et la **mobilisation d'aides**, sachant que la gestion apparaît aujourd'hui plus cruciale en Sud-Saumurois où les communes de Chacé-Varrains ont opté pour un rejet en station d'épuration ; le problème se posant également en Bourgueillois ou dans le vignoble Chinonais. On notera enfin que ces effluents arrivent en début d'automne, c'est à dire à une période de grande vulnérabilité des milieux aquatiques.

Pour les cinq années qui suivront la création du P.N.R. **la maîtrise, le traitement voire la valorisation des effluents viticoles** constitueront une **priorité** afin d'atteindre le niveau de qualité d'autres régions françaises (Champagne notamment).

L'antenne universitaire de Chinon pourra mettre à disposition du Parc Naturel Régional et des collectivités des "experts" pour approfondir les possibilités de traitement de ces effluents qui répondront à un besoin de plus en plus fort exprimé localement. Dès 1994, le Centre viti-vinicole de Chinon conduit une action expérimentale dans le traitement de ses effluents dans le cadre des procédures contractuelles régionales.

⇨ *L'aménagement du milieu aquatique*

Il s'agira de mettre en oeuvre un programme d'aménagement du milieu aquatique à partir d'objectifs de **mise en valeur et d'entretien des berges** (y compris circuit de découverte et volet pédagogique), de **réhabilitation** des boires, frayères et zones d'intérêt piscicole majeur, de **sauvegarde** des zones humides (avifaune-flore), de paysages et d'activités traditionnelles liées à la Loire (hôtellerie, pêche, quai).

Une action prioritaire, qui concerne l'ensemble de cours d'eau domaniaux ou privés est l'**entretien des berges** qui, négligé depuis de nombreuses années, est un préalable à une mise en valeur touristique. La demande des collectivités locales est forte, des associations d'insertion existent pour ce type de travaux, l'antenne universitaire de Chinon possède les capacités scientifiques et techniques de conseil pour des actions exemplaires (présence d'un bateau spécifiquement conçu à cet effet).

Un travail régulier est réalisé sur l'Indre, mais la Vienne, le Thouet et la Loire devraient être traités dans les premières années en complément des services de l'Etat compétents. Les caractéristiques physiques du Territoire conduisent à distinguer les **zones d'actions privilégiées** :

- Présence remarquable sur la **Loire** de plusieurs **confluences** (Indre, Vienne, Thouet, Authion) qui par nature sont des zones biologiques de grande qualité et des voies de navigation pour les poissons.
- Présence de larges vallées humides, régulièrement inondées recouvertes de prairies qui sont **des zones humides** de première importance pour les oiseaux (classement en Z.I.C.O.) mais aussi pour les poissons (frayères à brochets par exemple).
- Présence de **boires dans les lits mineurs** dont l'importance est capitale pour la faune piscicole, puisque ce sont souvent les frayères malheureusement menacées de disconnexion et d'assèchement précoce, dus notamment aux extractions de sable et au régime chaotique des niveaux d'eau.
- Présence de **petites vallées** ayant la totalité de leur bassin versant en Parc Naturel Régional, étudiées parfois de façon pluridisciplinaire, mais nécessitant des opérations de réhabilitation qui seraient exemplaires (Négron, Riasse, Changeon, Veude, etc...).

La définition d'un programme d'**actions expérimentales** est d'ores et déjà **engagée avec l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et des ses affluents** sur l'entretien et la remise en état des berges, la restructuration de frayères ainsi que sur l'ancienne navigation de Loire et l'aménagement, la réhabilitation de points de vue paysagers remarquables.

1.1.3 - POLITIQUE DES DECHETS.

Le P.N.R. encouragera toute initiative visant à mieux collecter, traiter et recycler les déchets, notamment ménagers.

Article 10 : Politique des déchets.

Dans le cadre des schémas départementaux d'élimination des déchets ménagers qui s'élaborent en Indre et Loire et Maine et Loire, le P.N.R. émettra des propositions spécifiques eu égard à son aire géographique qui transgresse les limites départementales et régionales, il proposera des solutions innovantes.

En effet, le principe de proximité du traitement de déchets exposé dans la loi du 13 juillet 1992, conduit à envisager des modes de traitement pertinents et complémentaires particulièrement autour de l'axe ligérien.

D'ores et déjà une valorisation des déchets sous forme de compostage existe entre le canton d'Allonnes (49) et celui de Bourgueil (37).

De plus, le P.N.R. pourrait animer une réflexion sur une utilisation optimale de l'unité d'incinération du S.I.C.T.O.M. chinonais (33 communes) avec utilisation de chaleur. Cette usine pourrait accueillir, sous certaines conditions, d'autres déchets ménagers voire quelques déchets ultimes (notamment résidus de compostage) issus des communes du Parc.

Le territoire classé Parc Naturel Régional n'a pas vocation à recevoir le centre de stockage de déchets classe I qui fait actuellement défaut en région Centre.

Il s'agit donc pour le P.N.R., d'inciter à complémentariser les actions de recyclage, tri, incinération, décharge ultime, valorisation des mâchefers.

Le P.N.R. favorisera également le développement du réseau de déchetteries déjà existant en se préoccupant des moyens de réutilisation ou recyclage des matériaux récupérés afin de rendre crédible et pérenne cette action auprès des habitants du parc.

A cet égard, le P.N.R. sera un partenaire privilégié des organismes Eco-emballages ou Adelphe par le biais de conventions impliquant tout ou partie de son territoire, notamment au travers des syndicats intercommunaux existants ou autres groupements de communes. Dès 1993, le canton de Beaufort en Vallée a adhéré au réseau Eco-emballage.

1.1.4 - EQUILIBRE AGRO-SYLVICOLE.

Les activités agricoles et forestières (forêt presque 20 % du territoire) sont les composantes essentielles de l'espace rural du Parc Naturel Régional, néanmoins les mutations agricoles provoqueront une extension des superficies en friches, certaines étant aptes à évoluer vers des boisements.

Forêt et agriculture sont complémentaires : certains produits de la forêt, comme les piquets de vigne ou de clôture, sont nécessaires aux agriculteurs, en période hivernale, l'emploi en forêt peut compléter l'activité agricole.

L'intérêt de la mise en place du Parc Naturel Régional est que sur son territoire peuvent se rencontrer la plupart des intervenants de l'espace rural. Aussi peuvent être concentrés des moyens d'investigations scientifiques et techniques permettant de mieux régler les problèmes de gestion avec les compétences requises.

L'expérimentation et l'innovation propres aux P.N.R. permettent un travail avec les organismes techniques sur des propositions originales tant pour la protection de l'environnement que sur le volet développement rural.

Le Parc Naturel Régional n'a ni pour vocation et ni les moyens de gérer l'ensemble des activités agricoles ou forestières, a fortiori sur un vaste territoire. Il concentrera donc son action sur des secteurs dans lesquels il puise sa légitimité (valorisation de l'environnement) et là où il apporte un "plus" sur un secteur ou pour des productions particulières.

1.1.4.1 - P.N.R. et activité agricole.

Article 11 : P.N.R. et activité agricole

L'action spécifique P.N.R. dans l'activité agricole concernera:

⇒ *La mise en oeuvre des opérations agri-environnementales*, en association avec les administrations et organismes compétents notamment sur les prairies humides des basses vallées, en déclinant les mesures issues du règlement CEE n° 2078/92 en date du 30/06/92 et prioritairement les programmes suivants tels qu'ils ont été retenus par l'Etat au sein de chacun des départements.

- * Protection des eaux en Maine et Loire, le périmètre retenu en Indre et Loire étant hors zone P.N.R.
- * Reconversion agriculture biologique
- * races rustiques, uniquement en Maine et Loire.
- * Extensification, sachant qu'en Indre et Loire la mesure conversion des terres arables en herbages extensifs concerne uniquement les vallées inondables, une des spécificités géographiques du P.N.R.
- * Protection et gestion de la faune et de la flore, sachant qu'en Indre et Loire l'objectif est la plantation de haies.
- * Opérations locales (ex article 19).

La basse vallée de la Vienne apparaît prioritaire pour ce dernier type d'opération, aussi un dossier technique et scientifique a-t-il été établi et une proposition a été actée par la D.D.A.F. d'Indre et Loire pour le programme agri-environnemental 1994-1997. La basse vallée de l'Indre ainsi que certains secteurs en bocage ou marais du Val de l'Authion (marais des Montils par exemple) méritent, dans un deuxième temps l'élaboration d'une procédure de ce type.

⇒ *Le devenir de certaines terres après les opérations "Gel des Terres" :*

Cela passe par une connaissance des secteurs les plus vulnérables et plus particulièrement ceux qui sont soumis au gel des terres fixe (surtout en Indre et Loire) qui ont très peu de probabilité d'un retour à l'agriculture. La jachère fixe pourra être encouragée dans les périmètres de captage d'eau potable.

Le P.N.R. sera associé étroitement à la mise en oeuvre des opérations "jachère faune sauvage" là où un enrichissement biologique du milieu sera patent. La champagne de Méron, près de Montreuil-Bellay (Maine et Loire) est un secteur prioritaire pour lequel l'A.P.P.N.R. dispose d'ores et déjà d'un rapport d'expertise scientifique et opérationnel au regard de l'intérêt que lui confère la présence d'espèces emblématiques comme l'*Outarde canepetière*.

En vallée de l'Authion il faudra examiner le souhait de regroupement et de valorisation des terres gelées eu égard aux exigences spécifiques des cultures de semences.

Un Plan de Développement Durable (P.D.D) est en cours d'étude sur le Val de l'Authion en Maine et Loire, la composante environnement est largement intégrée dans le diagnostic amont effectué par la Chambre d'Agriculture du Maine et Loire.

Le devenir des vallées en terme d'occupation du sol, est important pour ce premier P.N.R. fluvial, riche de confluences (Vienne, Indre, Thouet, Authion...) qui constituent les "zones de respiration" de nos cours d'eau et qui voient les surfaces en herbe diminuer de façon sensible.

Cet espace humide de fond de vallée, souvent entretenu par la fauche et le pâturage forme un support privilégié des composantes ornithologiques, cynégétiques, hydro-biologiques.

Pour ces vallées, les évolutions de l'agriculture et de la sylviculture sont liées, compte-tenu de la faible pression exercée par les constructions touristiques et de loisir eu égard aux règles d'urbanisation existantes (nombreuses zones inconstructibles, application du Plan Loire).

⇒ *Le Bocage et la haie*

Il conviendra de maintenir, entretenir, voire reconquérir des zones de bocage homogènes dans des secteurs privilégiés (Véron, basses vallées de la Vienne et de l'Indre, Authion, bords de Loire) en favorisant l'entretien des haies et l'utilisation des prairies humides.

Le maintien et l'entretien de la haie de talus et voirie seront encouragés, parfois en accompagnement de mesures agri-environnementales, notamment opérations locales du règlement européen pré-cité ; voire sous forme de prestations effectuées par l'activité agricole.

Le Parc Naturel Régional encouragera les plantations ou replantations de haies ou alignements d'essences précieuses, parfois traditionnelles (comme les noyers dans les champs ouverts de la rive gauche de la Vienne, du Richelais, du Sud-Saumurois) à des fins productives et paysagères.

⇒ *Aménagement foncier*

Afin de favoriser la pérennité de l'activité agricole ou à l'occasion de travaux d'infrastructure des opérations d'aménagement foncier apparaissent nécessaires.

A cette occasion, dans l'aire du parc, il conviendra de réaliser avant toute opération de "remembrement" une Pré-étude d'Aménagement foncier.

Le syndicat mixte du Parc sera associé à cette pré-étude en participant aux réunions préparatoires, et en indiquant les orientations de la charte constitutive notamment au regard du plan du parc selon la lettre et l'esprit de la loi Paysage du 8 janvier 1993.

A cet égard, le schéma des zones à forte valeur et sensibilité biologiques ainsi que le plan de référence paysager constitueront des indicateurs à prendre en compte.

En ce qui concerne les aménagements fonciers liés à l'emprise de l'autoroute A85, l'article 23 du chapitre 2 de la charte et le chapitre Plan du parc indiquent les actions menées en la matière.

1.1.4.2 - P.N.R. et activité sylvicole.

Article 12 : P.N.R. et activité sylvicole

D'une manière générale, le Parc Naturel Régional encouragera :

- Une meilleure **connaissance des stations**, (en gâtine tourangelle par exemple).
- Une appréhension de la **ressource sylvicole** en terme d'évolution du marché.
- Une action de **localisation des forêts à renouveler**. Ceci intéresse essentiellement les forêts inférieures à 25 ha, où il serait souhaitable de proposer à l'échelle communale ou de petits massifs, des diagnostics de gestion avec quelques incitations.
- La **promotion de la bio-diversité forestière**, notamment au travers de nouvelles techniques sylvicoles (par exemple : les productions en mélange en futaie irrégulière).
- La **promotion d'essences précieuses**, à l'image du noyer dans les champs ouverts calcaires (rive gauche de la Vienne, Sud-Saumurois), sera encouragée par exemple selon la nature des terrains frêne, érable, cormier, alisier...

⇒ *Les plantations dans les vallées humides*

Entre 1982 et 1989 les superficies en peuplier ont augmenté en région Centre et Pays de Loire de 20 %. Ce phénomène est localisé dans les vallées.

Ce développement peut être analysé à partir de trois constats principaux :

- Grande dépendance vis à vis des phénomènes agricoles et notamment de la déprise touchant les prairies humides traditionnellement occupées par l'élevage.
- Déficit de la filière bois.
- Aides diverses aux boisements.

Le peuplier, même s'il représente l'essence la plus visible ne constitue pas la seule réponse en matière de plantations dans les vallées humides. Le P.N.R. oeuvrera avec les C.R.P.F. et les syndicats de propriétaires forestiers pour une **diversification des productions** et la **mise en valeur de certains boisements traditionnels** (frênes, aulnes...).

La gestion des peuplements dans l'espace comme dans leur conduite, devra **respecter les considérations biologiques et paysagères** du milieu, tout en respectant les données économiques agricoles, sylvicoles, touristiques en vue de solutions équilibrées. A cet égard, l'organisation des plantations aux abords des cours d'eau s'efforcera d'éviter l'engainage sur de grandes longueurs en respectant notamment les boires.

Ainsi, en réunissant toutes les parties prenantes, des solutions acceptables en terme d'occupation de l'espace devront voir le jour, à l'image de celles préconisées par le groupe de travail créé en 1992 dans le département du **Maine et Loire** à l'échelle de tout son territoire. A cet égard, la "**charte départementale des zones humides et vallées**" objectif de cette démarche en Maine et Loire trouvera un **terrain d'application privilégié dans le P.N.R.** par l'ampleur de son espace fluvial et les enjeux qu'il s'est assigné.

UN EXEMPLE A POURSUIVRE ET A ETENDRE: LES TRAVAUX DU GROUPE LOIRE.

Piloté par le Conservatoire des Rives de la Loire et la D.D.A.F. du Maine et Loire, le "groupe Loire" réunit les représentants des milieux agricoles, forestiers, associatifs et institutionnels intéressés par le milieu ligérien en région Pays de Loire.

L'objet de cette démarche est d'obtenir un zonage de l'espace endigué non bâti afin de proposer des modalités de développement économique durable compatibles avec la préservation de l'espace ligérien dans

ses caractéristiques originales. Pour cela, une large démarche participative, à laquelle est d'ores et déjà associé le P.N.R. en projet, a été entamée. Ce travail déjà commencé au cours de 1994 en aval d'Angers constitue une expérience pilote pour une bonne gestion des zones inondables dans le cadre du Plan Loire. Dès 1995, l'entité saumuroise fera l'objet de la même étude approfondie à laquelle le P.N.R. participera activement.

Une **démarche de ce type devra être engagée en Indre et Loire** sur le territoire P.N.R. en y associant étroitement les communes qui s'engagent ainsi à participer à la réflexion concernant le devenir des zones humides.

L'objet devra consister en un **repérage des secteurs** où les milieux naturels seraient plus particulièrement **sensibles** aux opérations de boisement. Cela permettra de distinguer les **zones favorables aux plantations** sous la triple préoccupation des besoins en matière sylvicole, de l'abandon des terres agricoles et de la préservation des biotopes remarquables et des paysages.

Le préalable à ce travail dans les vallées, qui caractérisent le territoire P.N.R., est un **recueil précis et validé de toutes les données** pour une discussion avec les partenaires et organismes intéressés (données biologiques, paysagères, économiques, humaines, présence d'industries du bois). Le **plan du parc**, indiquant notamment les zones à forte valeur biologique, constitue un bon **indicateur en la matière** (voir zones d'intervention prioritaire en vallées de la Loire, de la Vienne et de l'Indre).

⇒ Le boisement du Territoire agricole rendu vacant par les jachères obligatoires ou par le phénomène de déprise.

Le Parc Naturel Régional devra aider à la **recherche** et à la **réflexion** dans une possible **reconversion vers le boisement**, par une bonne connaissance des **zones vulnérables** mentionnés dans le chapitre "activité agricole".

Il abordera les questions suivantes :

- Boisement spontané ou contrôlé ?
- Avec quelle localisation privilégiée ?
- Quels impacts sur les paysages et les éco-systèmes forestiers ?
- Dans quelle logique économique (espèces fruitières productives et/ou destinées au bois par exemple) ?

Le boisement ne constitue pas la réponse unique pour les terres abandonnées par l'usage agricole, certaines d'entre elles présentant ou retrouvant des faciès riches du point de vue de la faune et de la flore (ex: certaines pelouses calcicoles n'ont pas vocation à être boisées).

Un **champ expérimental** pour ces préoccupations sera abordé dans les douze communes du **syndicat du Massif de Milly** (Sud-Saumurois) créé en 1992 où l'on a des terrains de maigre valeur agronomique, en déprise, dans un ensemble forestier disjoint sur une vaste superficie. L'objet de ce syndicat est de se préoccuper de l'avenir du massif de façon globale et cohérente (sécurité, incendie, sylviculture, pédagogie, tourisme de découverte, maintien faune-flore). Le P.N.R. en préfiguration est associé aux travaux de ce syndicat.

Le Bourgueillois a déjà abordé ce sujet dans le cadre du Plan de Val (politique régionale pré-existante aux C.R.I.L.) qui concerne les importants massifs forestiers de la Gâtine Tourangelle.

Pour mettre en oeuvre la plupart des dispositions décrites ci-dessus, le syndicat mixte du **Parc passera des conventions** avec les centres **O.N.F.** d'Indre et Loire et Maine et Loire et les **Centre Régionaux de la Propriété Forestière** des Régions Centre et Pays de Loire afin d'établir les domaines et/ou les secteurs d'intervention respectifs.

1.1.5 - DISPOSITIONS PARTICULIERES.

1.1.5.1 - Chasse - Pêche.

Article 13 : Chasse Pêche

Les activités cynégétiques et piscicoles ne seront pas modifiées par la création du Parc Naturel Régional : elles continueront de s'exercer dans le respect des législations existantes. Elles seront, avec l'accord de l'Etat, maintenues dans les zones protégées quels que soient leurs statuts, dans la mesure où ces activités seront comparables avec la pérennité des espèces.

En relation avec les fédérations départementales de chasse et de pêche, le Parc Naturel Régional pourra envisager des actions expérimentales de gestion d'espaces naturels (sauvegarde de zones humides par exemple) ou d'espèces.

Le Parc Naturel Régional et les fédérations de chasse et de pêche agiront sur quelques objectifs, parmi lesquels :

- Sauvegarde des zones de bocage, (le Véron par exemple).
- Maintien voire replantation de haies là où cela s'avère possible.
- Sauvegarde et réhabilitation des zones de frayères (vallée de la Vienne, boires en Loire...).
- Valorisation pour la faune des terres mises en jachères.
- Participation à des actions d'inventaire de milieux et d'espèces à des opérations de sensibilisation (espèces menacées par ex) ou d'entretien de milieux sensibles.

1.1.5.2 - Circulation des véhicules motorisés dans les espaces Naturels.

Article 14 : Circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels.

En application de la loi n°91-2 du 3 janvier 1991, des dispositions particulières seront prises par les communes adhérentes au Parc Naturel Régional pour réglementer la circulation des véhicules motorisés (notamment tous terrains) dans les espaces naturels.

Dans un délai de trois ans suivant la création du Parc, un état des lieux sera établi avec les communes afin de répertorier les secteurs soumis à ce type de fréquentation, les problèmes éventuels que cela génère, notamment leur impact dans les zones biologiques sensibles (voir schéma des zones à forte valeur et sensibilité biologiques dans l'annexe "Plan du Parc", en deuxième partie).

Cela pourra se traduire par des interdictions ou des limitations à certaines périodes (de reproduction par ex) sur des terrains bien délimités.

Le P.N.R. fournira aux communes des projets d'arrêtés type et, le cas échéant, une signalétique appropriée.

Ces dispositions, dont la **décision relève des autorités municipales**, ne concerneront pas la circulation des véhicules destinés aux activités agricoles, forestières, militaires, scientifiques ou bien de secours et d'incendie.

1.1.5.3 - Etudes d'impact.

Article 15 : Etudes d'impact

Compte-tenu des dispositions réglementaires en vigueur, l'organisme du **Parc Naturel Régional** sera **consulté** non seulement sur les **études d'impact** mais également sur les **notices d'impact** des projets d'aménagement ou les documents en tenant lieu.

La **saisine** de l'organisme sera effectuée en phase avec les consultations inter-services ; ce qui n'exclut pas tout contact préalable avec les maîtres d'ouvrage et inversement.

Pour des projets d'aménagement inscrits dans des **zones sensibles** au titre du plan paysager ou de milieux biologiques, le **Comité Scientifique et Technique** sera sollicité pour avis.

1.2 - MAITRISE DE L'EVOLUTION DE L'ESPACE ET DU CADRE DE VIE

1.2.1 - PAYSAGES.

Un enjeu primordial pour les Parcs Naturels Régionaux qui doivent promouvoir le développement dans un environnement de qualité, est la lisibilité de leur action tant pour les habitants que les visiteurs. Et, le facteur essentiel de cette lisibilité, est le **PAYSAGE** sous toutes ses composantes, relief, milieux naturels, bâti. A cet égard, la subtilité et la variété de nos paysages ligériens tient à la combinaison des coteaux et troglos, de l'eau, des grèves et confluences, de la pierre "Tuffeau" qui apprivoise si bien la lumière bleutée du Val de Loire. **La mesure et la douceur, l'imbrication intime du naturel et du bâti caractérisent le territoire du Parc Naturel Régional.**

Article 16 : Politique en matière de paysages

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi Paysage du 8 janvier 1993, un **plan de référence paysager** a été élaboré dans le cadre de la Commission Environnement et Patrimoine du P.N.R. en préfiguration avec l'aide du cabinet SEGESA dont les travaux sur l'espace ligérien font autorité en région Pays de Loire.

Les **grandes lignes** de ce plan qui figurent dans la partie III "Plan" du présent document, sont :

- Les principales unités et sous-unités paysagères
- Leurs caractéristiques et leur dynamique

- Des recommandations générales visant à une bonne gestion des paysages sur tout le territoire.
- Des recommandations particulières adaptées aux spécificités d'entités paysagères bien circonscrites ou remarquables.
- Une analyse des documents d'urbanisme eu égard à la prise en compte de l'environnement et du paysage.

Une synthèse des **zones biologiques** sensibles et des **zones majeures d'intérêt paysager** désigne les entités spécifiques sur lesquelles le Parc Naturel Régional s'investira en **priorité** pour leur sauvegarde compte-tenu des pressions s'exerçant sur le paysage.

En ce qui concerne les recommandations générales qui doivent concourir à une bonne image de marque du parc, elles sont de trois ordres :

- Mesures portant sur les documents d'aménagement (Zonage agriculture-forêt, documents de références).
- Mesures portant sur les points noirs (bâtiments d'activités et édifices publics, carrières, clôtures et murets).
- Application du Plan du Parc (notamment formation des acteurs locaux concernés par le plan).

Ces recommandations générales sont détaillées en introduction de la partie III "Plan du Parc".

1.2.1.1 - Urbanisme et habitat.

Article 17 : Urbanisme et habitat

⇒ Documents d'urbanisme

L'état des documents d'urbanisme met en évidence une bonne couverture du territoire. Cependant, on doit noter une quasi-absence de P.O.S ou cartes communales sur les cantons de Richelieu et l'Ile-Bouchard (37).

Bien que les pressions soient assez faibles dans ces cantons, des documents simplifiés, ou des P.O.S. en périphérie de Chinon notamment, doivent être envisagés.

Quant aux schémas directeurs, celui de Chinon qui couvre le canton (15 communes) est en cours d'élaboration. Celui du Saumurois est en révision (aire d'étude étendue à 56 communes de l'A.P.P.N.R., la D.D.E. et le District de Saumur ont à cet égard effectué une étude paysagère.

Pour l'élaboration de ces documents, l'inventaire des richesses patrimoniales, le plan de référence paysager et la carte des zones naturelles sensibles seront pris en compte dans la mesure où ils indiquent des lignes directrices pour la gestion de l'espace.

Aussi, au cours de la période décennale de validité de l'appellation Parc Naturel Régional, **toutes les communes adhérentes au Syndicat Mixte P.N.R. seront dotées de P.O.S. ou de documents d'urbanisme simplifiés (M.A.R.N.U)** sous réserve de la capacité des services de l'Etat à les mettre en oeuvre. Cependant, une priorité dans la révision des POS devra être donnée aux communes touchées par l'aire d'influence autoroutière et les pressions péri-urbaines (cf carte en annexe Plan du parc, partie 1).

En l'absence de documents d'urbanisme ou de documents simplifiés, la délivrance des permis de construire s'effectuera conformément aux orientations du plan du parc et aux termes de la loi Paysage (du 8 janvier 1993).

→ *Habitat-Architecture*

Le Parc Naturel Régional sera associé à la mise en oeuvre des opérations "Centre Bourgs" pour contribuer à une bonne lisibilité d'actions qui progressivement menées sur le territoire, peuvent matérialiser très favorablement l'image Parc.

Le P.N.R. aura à jouer un **rôle d'incitation dans la réhabilitation de logements anciens**, souvent de bonne qualité architecturale, mais dégradés et fréquemment vacants. C'est un élément important d'animation et de vie des bourgs ainsi qu'une attractivité pour le tourisme au delà de quelques hauts-lieux majeurs.

La prise en compte de la loi Paysage dans les demandes de permis de construire conduit les pétitionnaires à prouver la bonne inscription du bâti dans le paysage d'une part, les communes et les services de l'Equipement à en juger d'autre part.

Sur ce thème parfois difficile à prendre en compte, mais prioritaire pour un P.N.R., celui-ci apportera une assistance. Elle se traduira par une **convention avec le C.A.U.E. du Maine et Loire** qui dispose d'une présence ancienne dans les communes, et en Indre et Loire, compte-tenu de moyens d'action faibles, le P.N.R. apportera une assistance paysagère directe.

Cependant, il s'agira d'un travail concerté avec les subdivisions de l'Equipement qui instruisent la quasi-totalité des permis de construire ainsi qu'avec les Services Départementaux de l'Architecture très sollicités sur l'aire du parc compte-tenu de la densité de monuments et sites protégés.

La mission de conseil devra donc intervenir très en amont pour éviter tout dysfonctionnement vis à vis des pétitionnaires. La zone couverte par les deux subdivisions tests pouvant connaître une première mise en oeuvre des principes d'action énoncés dès que tous les décrets d'application de la loi Paysage seront connus.

1.2.1.2 - Pour une action coordonnée sur le patrimoine troglodytique et le bâti vernaculaire.

Article 18 : Action coordonnée sur le patrimoine troglodytique et vernaculaire

L'abondance des monuments protégés ne doit pas occulter la richesse et la diversité du bâti diffus, des zones troglodytiques plus ou moins abandonnées tout en sachant qu'en cette région l'imbrication est forte entre la nature, le bâti, les troglodytes qui constituent le paysage.

Les Directions Régionales de la Culture ont réalisé l'Inventaire Général sur la moitié des cantons de l'aire d'étude ce qui a permis de bien identifier le bâti vernaculaire et les menaces éventuelles pesant sur lui.

Il conviendra pour le parc, sur la base de cet Inventaire Général et du Plan de Référence Paysager notamment, de :

- **mieux définir la nature du patrimoine bâti** ligérien non monumental afin d'en ressortir un ou plusieurs secteurs à forte identité, au regard notamment des données ethnographiques existantes.

- de **recenser l'état** de ce bâti vernaculaire afin de dégager :

- les types de dégradation,
- les raisons de cette dégradation.
- des priorités d'action en terme de réhabilitation.

- De définir quelques zones tests ou cantons à traiter en priorité compte-tenu de l'étendue du territoire.

L'information et la sensibilisation à la valeur et la fragilité de ce bâti sont essentielles pour induire durant les dix années de validité du "label" des comportements durables.

L'action du parc avec les organismes et associations conduira à **faire vivre ce "petit patrimoine rural"** en facilitant sa sauvegarde pour des usages traditionnels (batellerie, boule de fort, habitat, agricoles...) ou plus récents (tourisme, accueil à la ferme, découverte du milieu).

Le syndicat mixte du parc s'efforcera d'obtenir auprès des organismes financeurs une bonification des aides existantes pour le Patrimoine Rural non protégé (P.R.N.P) compte-tenu de l'enjeu qu'il représente dans des paysages ligériens fortement marqués par le bâti.

A ce titre, la sauvegarde des murets de pierre traditionnels et maisons de vignes est un enjeu fort pour le parc, tant en Chinonais qu'en Saumurois.

1.2.1.3 - P.N.R. et Services de l'Equipement.

Article 19 : P.N.R. et Services de l'Equipement

Les services de l'Equipement jouant un rôle important et quotidien sur l'aménagement de l'espace et donc les paysages, il apparaît souhaitable que cette mission qu'ils accomplissent auprès des collectivités locales puisse s'exercer totalement dans l'esprit du Parc Naturel Régional. A cet égard, les services de l'Equipement s'attacheront à mieux qualifier leurs interventions dans l'aire du parc en sensibilisant les différents responsables selon leur domaine d'intervention (infrastructures, urbanisme, eau, habitat, signalétique, entretien des haies, gestion extensive des dépendances routières...).

A cette fin, et à l'échelon territorial, deux subdivisions de l'Equipement, soit une dans chacun des deux départements, seront choisies et au travers d'une convention sur deux ans associeront le Parc Naturel Régional à ses actions concrètes sur le terrain.

D'ores et déjà, en Maine et Loire, la Direction Départementale de l'Equipement a désigné la Subdivision de Saumur, et en Indre et Loire celle de Chinon a été retenue.

Les deux subdivisions choisies serviront grandeur nature de champ expérimental et démonstratif d'une gestion harmonieuse d'un Territoire en P.N.R.

Une évaluation annuelle des actions sera réalisée avec ces partenaires.

1.2.1.4 - Publicité et loi sur l'affichage.

Article 20 : Publicité et loi sur l'affichage

Les **communes signataires** de la charte s'engagent à **faire respecter strictement la loi sur la publicité** du 29 décembre 1979 (article 7) dont la mise en oeuvre doit conduire à un "nettoyage" très visible des secteurs sensibles.

Cette loi interdit la publicité dans le Parc Naturel Régional à l'exception des zones de publicité restreinte.

Cependant, la mise en oeuvre de ces dispositions demandera des délais assez importants aussi le Parc Naturel Régional sera un partenaire privilégié des communes pour la définition de ces zones de publicité restreinte et en tout état de cause **l'application du règlement national** existant devra permettre dans un premier temps une nette amélioration esthétique. Il s'agira en premier lieu de combiner cette action avec des opérations "coeur de village", ou de reconquête de site ou de mise en valeur de paysage à des fins pédagogiques, touristiques.

Ces dispositions ne concernent pas le droit à l'enseigne ou à la pré-enseigne pour des productions locales et notamment la viticulture. Néanmoins, à l'image d'autres régions françaises, une normalisation des panneaux indiquant les producteurs pourrait être étudiée à l'initiative des professionnels (une initiative de ce type est déjà en cours à St Nicolas-de-Bourgueil) en s'articulant par ailleurs avec les circuits de découverte du vignoble.

1.2.2 - INFRASTRUCTURES.

1.2.2.1 - Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques.

Article 21 : Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques

Un **programme pluriannuel de dissimulation** des lignes existantes sera défini en relations avec E.D.F., France Telecom et les syndicats d'électrification compte tenu des demandes exprimées localement et/ou après repérage des sites où les lignes ont un impact important ("points noirs du paysage"). A cet égard, le plan du parc réalisé en application de la loi Paysage, **indiquera les priorités** par grande unité paysagère.

Le programme ira au-delà de la liste des monuments, villes et villages répertoriés pour l'application de la "Dotation Spéciale Sites" (liste officielle gérée par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme au Ministère de l'Equipement). Il intégrera les villages recensés comme remarquables, les zones naturelles sensibles pour l'avifaune (zone de nidification et de migration sur la Loire) et les sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 et Z.P.P.A.U.P.

En ce qui concerne la **construction de lignes nouvelles** (notamment Moyenne Tension) ou leur modification, le **Parc Naturel Régional négociera avec E.D.F.** une sensible accélération de leur dissimulation au sein de son territoire dans le cadre du programme lancé lors de l'accord national ETAT-EDF du 25 août 1992.

D'ores et déjà, le P.N.R. en préfiguration apporte aux préfets ses **propositions prioritaires** pour l'élaboration des programmes annuels (circulaire Ministère Environnement - Ministère Industrie du 05/11/93) d'enfouissement des réseaux eu égard au caractère d'éligibilité des Parcs Naturels Régionaux dans la convention Nationale ETAT-EDF et à l'existence d'un fonds d'intervention spécial. Les inventaires des points noirs du paysage, réalisés par le P.N.R. seront directement utilisés pour ces propositions.

Pas de lignes nouvelles T.H.T. dans les zones d'Intérêt Majeur Bâti et Paysager (voir chapitre III, "plan du parc").

Là où des concentrations de rapaces seront constatées (massifs boisés notamment) il conviendra d'installer des dispositifs d'effarouchement ou de protection comme cela est le cas dans certaines régions françaises.

Par ailleurs, une priorité devra être donnée à l'enfouissement des lignes B.T et M.T dans les zones repérées sur le plan du parc au vu de leur double intérêt sur le plan du patrimoine bâti et paysager.

Au sein du P.N.R. sera privilégiée, pour les lignes BT, la pose de supports bois conformément à l'accord national précédemment cité.

Une **convention** pluri-annuelle déterminera avec **E.D.F.** les modalités d'action communes tant sur les réseaux qu'au titre d'un partenariat plus général.

Seront notamment abordés :

- * Tracé de lignes :- application du plan de référence paysager
 - définition et mise en place des mesures compensatoires
- * Enfouissement :- Définition du programme prioritaire

1.2.2.2 - Les carrières.

Article 22 : Les carrières

L'extraction de granulats (sables, graviers) est une activité traditionnelle dans les vallées et particulièrement celles de la Loire et de la Vienne. Néanmoins, l'arrêt des extractions dans le lit mineur de la Loire, (en 1993 pour le Maine et Loire, 1996 pour l'Indre et Loire) entraîne des demandes d'exploitation en lit majeur qui ne sont pas sans conséquence sur le paysage et le milieu naturel.

Aussi, le P.N.R. sera-t-il associé, par une intégration aux groupes de travail, aux réflexions menées par les services compétents sur les extractions en lit majeur de la Loire, sachant qu'une telle démarche serait à initier sur les terrasses de la Vienne.

Le rapport d'inspection générale DAMBRE-MALAVAL précise que les extractions en lit majeur de la Loire devront être ponctuelles et limitées.

Avec le soutien technique du Parc, les **communes devront s'assurer qu'un réel traitement paysager ou de restauration des milieux** sera mené pendant l'exploitation et/ou lors de la fermeture des carrières.

Au sein du Parc Naturel Régional, il conviendra de **ne plus autoriser de nouvelles carrières dans le lit endigué de la Loire** (lit compris entre les levées).

Une définition du lit mineur est en cours en Maine et Loire.

Ailleurs les nouvelles exploitations de matériau seront conformes au plan paysager du parc et au schéma des zones biologiques sensibles.

On peut cependant définir **un cas particulier: les extractions de matériau liées à l'autoroute A 85.** La localisation, l'exploitation et le réaménagement des sites d'emprunt de matériau pour l'autoroute Tours-Angers seront exemplaires :

- leur nombre sera limité (trois ou quatre sites).
- leur durée maximale d'exploitation correspondra à la durée du chantier (environ 3 ans).
- leur situation et leur impact sur le milieu, ainsi que les mesures compensatoires, ont été examinés par le Comité Scientifique et Technique.
- leur réaménagement, notamment en terrains alluviaux, le sera également.
- ces carrières devront être situées en dehors des zones d'intérêt majeur biologique et paysager du plan du parc.

Le dialogue entre le P.N.R. en préfiguration et le concessionnaire COFIROUTE est permanent, un **suivi scientifique** sera effectué après exploitation avec le ou les gestionnaires des terrains exploités.

1.2.2.3 - Les réseaux routiers.

Article 23 : Les réseaux routiers

La route constitue sur le territoire du parc la seule infrastructure de transport susceptible d'affecter l'environnement. **3 niveaux d'intervention** impliqueront le syndicat mixte du P.N.R. :

⇒ Autoroute Tours-Angers :

La réalisation de cette liaison avant l'an 2000, selon les décisions interministérielles, concernera une partie du territoire parc, au nord de la Loire essentiellement dans le val de Bourgueil et celui de l'Authion.

Si le tracé emprunté touchera faiblement les zones biologiques sensibles (traversée de la Loire, bocage de l'Authion) ses **impacts sur le paysage ligérien** ne seront pas négligeables et doivent faire l'objet d'études et mesures précises.

Aussi, compte-tenu du projet du Parc Naturel Régional :

- Les pouvoirs publics ont demandé au concessionnaire (COFIROUTE) de **traiter de façon exemplaire l'insertion de l'ouvrage** dans le paysage au-delà de l'emprise strictement nécessaire et notamment d'intégrer l'impact des remembrements.

- Une mission générale, sur l'ensemble du tracé concédé (Seiches sur le Loir -Langeais-est) est confiée à Bernard Lassus, paysagiste de renom international.

- Un chargé de mission environnement du CAUE 49 est mis à disposition du concessionnaire pour toutes les questions d'environnement liées aux remembrements.

- L'équipe technique du P.N.R ainsi que le Comité Scientifique et Technique suivront l'application des mesures élaborées et s'assureront de leur exemplarité.

⇒ Voirie nationale et départementale

Le P.N.R. sera partenaire des Conseils Généraux et Directions Départementales de l'Équipement afin que le réseau routier national et départemental bénéficie d'un **traitement exemplaire** lié à l'image de qualité d'un parc. Cela concernera notamment :

- La création de nouvelles voiries

- Le renforcement des réseaux existants

- Le traitement des aires de stationnement aux entrées du P.N.R et dans les zones d'intérêt paysager majeur (voir plan du parc, partie III).

Ces points s'inscrivent dans les **conventions avec les Conseils généraux et les D.D.E.** telles que mentionnées au chapitre P.N.R. et services de l'équipement.

⇒ *Mise en valeur des abords*

En association étroite avec les partenaires précédemment cités, le P.N.R. s'attachera à :

- préserver et promouvoir les **plantations d'alignement** (notamment au regard des problèmes fonciers que cela peut poser).
- maîtriser la **publicité** et les pré-enseignes sur les itinéraires particulièrement touristiques.
- Sensibiliser les services techniques à un **entretien des haies** respectueux de l'esthétique et des espèces.
- Sauvegarder un réseau de **murets traditionnels** au Sud de la Loire, notamment le long des routes thématiques (route des vignobles).
- Encourager la pose de **glissières en bois**, surtout en sites protégés et perspectives de monuments historiques.

2 - POUR UN ESPACE VIVANT

UNE MISSION : La cohérence et la coordination du développement.

Espace aux multiples développements et à la pluralité d'acteurs, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine assure une mission d' "animation et développement" afin de "concourir au développement économique et social de son territoire".

UNE VOLONTE : Un projet global de développement pour l'emploi

La gestion des Parcs Naturels Régionaux doit intégrer une double donnée: préserver et conserver le patrimoine, et maintenir et développer le tissu économique du territoire. Ces deux objectifs ne sont pas incompatibles et le Parc Naturel Régional se donne pour objet de rompre cette dichotomie entre protection et développement.

A cet effet, nous nous proposons de mettre en oeuvre un projet global intégré, ayant comme finalité l'emploi pour la préservation d'activités en place et pour favoriser l'émergence d'activités nouvelles intégrant les contraintes environnementales.

UN PROJET : Maintenir, valoriser, développer les potentialités économiques du territoire

Maintenir, valoriser, développer des activités existantes ou nouvelles apparaît comme une nécessité pour le maintien du tissu social indispensable à la vitalité de notre région.

Ces potentialités, impulsées par la volonté croissante de voir se développer des activités s'intégrant dans la logique du **développement durable** existent à travers d'anciennes productions ou produits (souvent non concurrentielles qui pourraient trouver de nouveaux débouchés dans un cadre de marketing différent) mais également à partir de nouveaux besoins (économie d'énergie, récupération et recyclage de rebuts ou déchets ; écoproduits...). Ces nouveaux besoins ne doivent pas pour autant nous écarter d'activités particulièrement adaptées au contexte des Parcs Naturels Régionaux que sont le développement touristique et les activités liées à l'accueil des personnes.

Ces potentialités ne pourront émerger que si le Parc possède ou crée les conditions pour **mobiliser les ressources humaines** existantes ou à venir. La réponse se trouve probablement dans de nouveaux modes d'organisation et de gestion des complémentarités.

LE MOYEN : Une politique d'organisation territoriale

Les voies et les moyens pour développer ce projet reposent sur une **organisation territoriale** qui doit être définie d'un commun accord entre le parc et ses partenaires locaux. En effet, le territoire du Parc Naturel Régional est structuré d'une part de pôles d'appui économiques matérialisés par les centres urbains et d'autres part d'ensembles territoriaux plus ou moins organisés qui assurent des fonctions globales d'aménagement-développement. De fait, il ne s'agit nullement de se substituer aux acteurs publics ou privés qui assurent le développement mais de prendre en compte ce qu'ils mettent en oeuvre et de s'appuyer sur l'organisation territoriale existante, tout comme les communes regroupées favorisent le développement sans pour autant remplacer les entreprises. Il s'agit donc d'opter pour une politique contractuelle avec les échelons territoriaux et les pôles d'appui urbain.

Cette politique d'organisation territoriale s'appuie sur des réseaux complémentaires: réseau E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) /réseau de villes. Elle vise à rendre cohérent le développement du Parc et à favoriser ou créer ainsi les conditions favorables à la valorisation de potentialités locales et nouvelles s'intégrant dans la logique d'un développement durable.

A cette fin, la politique d'orientations d'aménagement du Parc servira de cadre à la mise en oeuvre d'un programme opérations selon deux axes majeurs et interdépendants :

- un axe organisation territoriale.
- un axe valorisation des potentialités locales et nouvelles.

2.1 - UNE ORGANISATION TERRITORIALE.

2.1.1 - CONSEILLER - ANIMER - VALORISER LE RESEAU E.P.C.I.

Article 24 : Conseiller - Animer - Valoriser le réseau E.P.C.I.

D'une manière générale, le périmètre du Parc Naturel Régional se présente comme une entité composée de **plusieurs sous ensembles** gérés par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), plus ou moins organisés, ayant déjà acquis l'expérience du travail en commun. L'ensemble de ces E.P.C.I. met en oeuvre des **politiques globales** d'aménagement-développement par l'intermédiaire de **procédures contractuelles régionales**.

La phase de préfiguration du parc a bien montré que ces **sous-ensembles** organisés appartiennent à un ensemble encore informel et veulent à la fois **renforcer leurs actions** dans chaque sous-ensemble et **fédérer une part d'initiative** à un niveau plus vaste. La **complémentarité** des initiatives de chaque sous-ensemble et la **cohérence** de chacune d'elle avec l'objectif commun de développement est une **mission** qui sera animée par la structure P.N.R.

A cet effet, le parc favorisera une **organisation territoriale** au niveau intercommunal en privilégiant la **complémentarité** des échelons territoriaux. C'est pourquoi, à travers l'ensemble des ses fonctions, un des

axes majeurs de la politique du parc sera de **conseiller, d'animer, et de coordonner le réseau d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale** qui mettent en oeuvre des politiques de développement local contractuelles régionales ou départementales, ainsi que de veiller à renforcer, développer et faire évoluer ces échelons intercommunaux.

La constitution de ce réseau territorial d'E.P.C.I. présente des **avantages réciproques** entre le Parc Naturel Régional et les E.P.C.I.

⇒ *Avantage: cohérence et complémentarités*

* Les **E.P.C.I.** permettront au Parc Naturel Régional de trouver les **relais** nécessaires à la mise en oeuvre de ses orientations.

* Les **E.P.C.I.** pourront harmoniser leur politique de développement local et établir des **connections** entre leurs **projets similaires** ou **complémentaires**.

* Le **P.N.R.** pourra mobiliser des **études globales** et des **opérations innovantes et expérimentales** bénéficiales à l'ensemble des **E.P.C.I.**

⇒ *Avantage: conseil et matière grise*

* Les **animateurs des E.P.C.I.** ont en charge la mise en oeuvre de programmes et d'opérations de développement qui diffèrent selon les territoires. Chacun d'eux a su développer des compétences et des opérations de grand intérêt. La constitution de ce réseau sera l'occasion de **former une équipe qui capitalise un savoir faire** et qui transmettra son expérience à chacun de ces membres.

* Le **P.N.R.** qui bénéficie de nombreuses relations privilégiées avec bon nombre de structures (Fédération des Parcs, Ministère de l'Environnement, Mairie-Conseils...) pourra **conseiller les structures intercommunales** selon leur préoccupation et à leur demande.

⇒ *Avantage: information*

* De part ses relations et ses fonctions, Le Parc Naturel Régional est averti très en amont des modifications législatives ou réglementaires relatives à l'aménagement-développement et à l'Environnement. A cet effet, le **Parc diffusera ces informations** auprès des **E.P.C.I.** afin qu'ils puissent **anticiper les évolutions**.

* Le Parc Naturel Régional au regard des relations qu'il développe avec les autres Parcs bénéficie d'un capital d'**opérations pilote** qui peuvent être **transmissible aux E.P.C.I.**

⇒ *Avantage: Soutien*

* Les **E.P.C.I.** pourront bénéficier de **soutien financier** concernant des **opérations à caractère innovant** dans la mesure où le Parc Naturel Régional portera ces **opérations aux niveaux national et européen** mais également dans le cadre de l'éventuelle **bonification de taux** sur les lignes traditionnelles développées par certains organismes institutionnels.

* Les **E.P.C.I.** pourront **s'appuyer sur le Parc Naturel Régional** pour **porter des dossiers** au niveau départemental, régional, national et européen ainsi que dans leur démarche auprès de ces instances.

* Les **E.P.C.I.** bénéficieront de l'**image de marque Parc Naturel Régional** dans leur politique locale.

Afin que ce **réseau devienne opérationnel**, il doit être clairement formalisé dans le cadre d'**engagements réciproques** entre les **E.P.C.I** et le **P.N.R.** :

⇒ *Délibération de la charte par les E.P.C.I. :*

Ceci implique que les **E.P.C.I.** prennent acte des objectifs de la charte dans le cadre de leur politique de développement et donc délibèrent sur la charte constitutive.

⇒ *Adhésion du Parc Naturel Régional aux comités d'animation des E.P.C.I. :*

Le P.N.R. adhérera aux comités d'animation des E.P.C.I. lorsqu'ils existent, et **passera des conventions** avec ces E.P.C.I.. Cette disposition implique une prise en compte des objectifs de développement local (procédure contractuelle régionale, départementale, procédure de planification...) des E.P.C.I. dans le cadre du **Parc Naturel Régional** et une participation de celui-ci en tant que **partenaire** à l'élaboration de ces politiques.

⇒ *Mise à disposition des animateurs des E.P.C.I. :*

Les E.P.C.I. qui contractualisent des procédures contractuelles régionales (C.R.D. ou C.R.I.L.) mettront leur animateur à disposition du Parc Naturel Régional pour une partie de leur temps de travail. Ceci implique un **travail d'équipe** sur des dossiers qui bénéficieront à l'ensemble du périmètre du Parc.

Chaque animateur aura en charge un ou plusieurs dossiers au titre du Parc en collaboration avec les autres animateurs et le chargé de mission "animation et développement" au sein de l'équipe technique du P.N.R. Son rôle et sa mise à disposition seront à détailler dans les conventions avec les EPCI.

⇒ *Mise en cohérence des compétences entre E.P.C.I. et P.N.R. :*

Notamment en ce qui concerne la création future de Communautés de Communes. Les actions menées par d'éventuelles futures **communautés de communes** devront **s'inscrire** sur le territoire du parc **dans les orientations** et mesures de la charte que les communes ont approuvé initialement.

La constitution de ce réseau d'E.P.C.I. favorisera la **mise en cohérence** et la **complémentarité** des diverses politiques de développement local déployées par les E.P.C.I.

2.1.2 - INITIER ET DEVELOPPER LA DEMARCHE RESEAU DE VILLES

Parallèlement à l'organisation territorialisée des politiques institutionnelles d'aménagement-développement mises en oeuvre par les Etablissements Publics de Coopération intercommunale qui sont les acteurs locaux du développement, se dessine une **polarisation des activités socio-économiques dans les sites urbains**.

Les **villes** sont des lieux privilégiés de **concentration de l'activité socio-économique** (pôle d'emploi, de services, de cultures...) et leurs attraits sont souvent liés à des nécessités ressenties par les populations à la recherche du meilleur épanouissement.

Les conséquences de cette **migration vers les sites urbains** posent autant de **problèmes** écologiques, sociologiques, économiques et d'aménagement du territoire bien connus.

Le **maintien du tissu social** indispensable à la vitalité de notre région se trouve probablement dans de nouveaux modes d'organisation et de gestion des complémentarités. A cet effet la **complémentarité est à organiser avec les pôles urbains** qui ne doivent pas seulement regarder en direction de **développements** technopolitains mais aussi vers les **espaces ruraux** qui protègent la vitalité dont ils ont besoin pour durer. Il s'agit donc de développer un mode d'organisation de **co-développement urbain-rural** dans le sens de gestion de réseaux d'activité vers l'intérieur et vers l'extérieur du Parc.

A cet égard, on peut envisager que les **villes se rassemblent** pour assurer une **offre de services globale** et complémentaire (commerces, zones d'activités, lieux culturels...) en constituant un **réseau de villes**.

Cependant, compte-tenu des différences de poids démographique, des aires d'attraction des villes, de leur niveau d'activité, il nous faut considérer **deux échelons** de réseau de villes : un **réseau métropoles** et un **réseau pôles de proximité**.

2.1.2.1 - Le réseau de métropoles.

Article 25 - Réseau de métropoles

Par cette terminologie, on désigne un **réseau de pôles urbains régionaux** qui peuvent dialoguer du fait de leurs **poids démographiques similaires** et des **avantages complémentaires** dont ils disposent.

Le **Parc Naturel Régional**, acteur unitaire représentant l'ensemble des acteurs locaux de l'espace interstitiel d'Angers et de Tours, de part son poids démographique (260 000 habitants) peut-être assimilé à une **agglomération diffuse capable de dialoguer avec les agglomérations régionales de Tours (280 000 habitants) et d'Angers (250 000 habitants)**.

Dans une optique de **co-développement rural-urbain** et d'aménagement équilibré du territoire, il paraît intéressant que ces trois entités développent un **partenariat en terme d'avantages-services complémentaires**. En effet, si les agglomérations de Tours et Angers possèdent un haut niveau de services aux populations (culture, formation, loisirs...), le **Parc Naturel Régional** est doté d'un **espace non saturé porteur d'une qualité de vie** : exutoire à la pression démographique, parc de logements individualisés et personnalisés, espace de loisirs et de détente, culture, patrimoine et paysages de qualité, produits locaux labellisés, recyclage des déchets, zone d'activités économiques qualitatives, insertion sociale des personnes en difficulté...

La constitution de ce **réseau Angers-P.N.R.-Tours** devra reposer sur quelques **thèmes opérationnels** tels que la **formation-recherche**, les **transports**, les **zones d'activité**, la **culture**.

L'adhésion des villes de Tours et Angers au Syndicat Mixte du Parc matérialisera ces relations.

2.1.2.2 - Le réseau de pôles de proximité.

Article 26 : Réseau de pôles de proximité

On désignera par ce terme les lieux de polarisation des activités et des hommes représentés par les douze chefs-lieux de canton de l'aire du P.N.R. Doté de cette architecture urbaine particulièrement développée pour un espace rural, le Parc désire s'appuyer sur ces pôles pour diffuser une dynamique économique à l'ensemble du territoire. De poids démographiques similaires, de niveau de services similaires et/ou complémentaires, ces pôles sont le plus souvent l'élément moteur de leur frange rurale proche.

A cet effet, il paraît intéressant de développer une politique de diffusion de services aux populations rurales à partir de ces pôles d'entraînement et d'établir une complémentarité entre eux. A cette fin, une organisation partenariale de type réseau de pôles de proximité pourrait s'envisager afin de renforcer la cohérence des activités territoriales.

Le réseau de villes constituerait par conséquent l'épine dorsale du développement socio-économique du Parc qui assurera une cohérence et une coordination du développement par l'intermédiaire d'Etablissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.). Ainsi, les opérations programmées dans le cadre du réseau de villes passeront par les procédures contractuelles régionales gérées par les E.P.C.I.. En effet, il s'agit bien d'aider les zones rurales à se doter de services aux populations en s'appuyant sur des pôles d'approvisionnement.

A ce titre, on peut citer quelques axes de réflexion sur lesquels pourrait reposer ce réseau :

- constitution d'un schéma de services aux populations
- organisation des services ambulants et de zones de chalandise
- transports ruraux
- charte de qualité pour les zones d'activité
- le logement
- l'emploi formation ...

La mise en oeuvre de ces réseaux fera l'objet d'une étude de faisabilité qui sera conduite par un comité de pilotage composé de l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional, des agglomérations de Tours et d'Angers, des 12 chefs-lieux de canton et des 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du futur P.N.R., de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et de la D.A.T.A.R., à titre d'opération expérimentale.

Cette approche complémentaire réseau de métropoles/réseau de pôles de proximité/réseau d'E.P.C.I. peut contribuer à rompre la dichotomie rural/urbain de l'espace interstitiel Angers-Tours et faire émerger un mode d'organisation sociale basé sur les complémentarités entre espaces que l'on pourrait désigner par "métropole éclatée" dans l'esprit de liaisons InterLoire actuellement envisagées entre Nantes et Orléans.

2.2 - UNE VALORISATION DES POTENTIALITES LOCALES ET NOUVELLES.

La recherche d'un mode d'organisation territoriale tel qu'il est défini dans le chapitre précédent contribuera au développement économique et social du territoire. Cependant, pour **conforter sa mission** de "animation et développement" le **P.N.R.** doit se positionner en tant que **partenaire économique** et agir pour le développement local, c'est à dire se donner **quelques axes d'intervention propres assumés partiellement par les acteurs locaux** nécessitant une **action globale**. Dans ce contexte, **trois principes** guideront l'intervention du parc :

⇒ Le **maintien** et le **développement** de la **vie économique** sur le territoire du Parc (maintien du tissu existant)

⇒ La **valorisation économique d'activités** s'intégrant dans la logique d'un développement durable à travers d'anciennes productions ou produits et à partir de nouveaux besoins.

⇒ La **promotion liée à la marque** : "**Parc Naturel Régional**" en s'appuyant sur une politique d'image internationale reconnue.

Au regard des politiques menées dans le cadre des programmes locaux par les échelons territoriaux, **4 axes se dessinent** pour lesquels le P.N.R. peut apporter une politique complémentaire :

- **Agriculture**
- **Artisanat, industrie, commerce, service**
- **Insertion sociale**
- **Tourisme**

2.2.1 - AGRICULTURE - SYLVICULTURE.

3 finalités président à une intervention du Parc en matière d'agriculture :

- ⇒ **gestion de l'espace**
- ⇒ **agriculture économiquement rentable**
- ⇒ **image de marque positive, valorisante**

L'une ne va pas sans l'autre car si l'agriculture a une fonction importante de gestion de l'espace, il est nécessaire que les agriculteurs puissent en vivre. A cet effet, **3 axes d'intervention du P.N.R.** apparaissent :

2.2.1.1 - Animation et valorisation de l'agriculture.

Article 27 : Animation et valorisation de l'agriculture

⇒ La "labellisation"

Le P.N.R. fera profiter les entreprises existantes et en création de la marque "Parc Naturel Régional" dans le but de promouvoir les productions locales existantes et de conquérir des marchés : création d'un cahier des charges de labellisation, d'une commission d'examen et de suivi des demandeurs...

Cette démarche se fera en adéquation avec les certifications et réglementations déjà existantes.

⇒ soutien à la diversification des productions agricoles :

Le P.N.R. soutiendra des actions expérimentales visant à la promotion de nouveaux produits en partenariat avec les organismes de développement agricole : repérage de productions locales spécifiques, repérage des porteurs de projets, mobilisation des aides financières aux initiatives, accompagnement au démarrage et au développement de l'activité...

Nous pouvons à ce titre citer la **filière bois** : le parc pourrait favoriser la promotion d'essences précieuses (tel le noyer sur les terrains calcaires du Sud Saumurois, le Richelais et la rive gauche de la Vienne ou encore le frêne, l'érable, le cormier...) et une valorisation à tous égards de la forêt à l'échelle du massif (exemple du syndicat de valorisation du Massif de Milly en Sud-Saumurois qui couvre onze communes).

⇒ Animation et valorisation du monde agricole

Compte tenu des actions de soutien des productions agricoles, de la volonté d'améliorer les filières agricoles et de la labellisation, le Parc Naturel Régional favorisera l'animation et la valorisation du monde agricole par la **conception de "marchés paysans"** à partir de petits marchés sur les lieux de forte fréquentation. Ces marchés paysans pourraient être gérés par une association d'agriculteurs-vendeurs à l'échelle du Parc et une marque "marché paysan" déposée. Il faut noter que plusieurs fois dans l'année quelques producteurs se retrouvent pour une journée de vente au sein d'une exploitation.

2.2.1.2 - Améliorer les filières agricoles et sylvicoles.

Article 28 : Améliorer les filières agricoles et sylvicoles

Le P.N.R. contribuera à l'amélioration de **filières agricoles** locales notamment sur le secteur de la **transformation** qui est générateur de plus-value aux productions locales : connexion avec les entreprises, création de G.I.E...

⇒ La filière bois

Il s'agira de mieux **s'adapter au marché** grâce aux techniques de pré-débit, séchage, qualité sciage, valorisation des produits connexes de scierie ou issus de soins cultureux (par exemple éclaircies). Mais il s'agira également en vue de l'amélioration de cette filière d'oeuvrer dans le cadre du Parc Naturel Régional à une adaptation des aides forestières et à une meilleure **connaissance du milieu**.

⇒ *La filière agro-biologique*

Compte-tenu d'une demande croissante en terme de qualité de la part du consommateur et au regard du **programme agri-environnement** (règlement CEE n°2078/92) le parc favorisera l'**aide à la reconversion** dans le cadre de la filière agriculture biologique.

Plusieurs "producteurs biologiques" existent sur le territoire parc, notamment dans la vallée de l'Authion, ils attendent du P.N.R. un développement de leur activité notamment au travers de l'image de marque ainsi reconnue pour la région.

2.2.1.3 - Favoriser les opérations Agriculture-Environnement

Article 29 : Favoriser les opérations Agriculture-Environnement

Le principe est de favoriser une production agricole compatible avec la gestion des espaces naturels. Les contraintes (maîtrise de l'utilisation d'engrais, périodes de récoltes déterminées, allègement de l'UGB/ha...) et le manque à gagner entraîné par ce type d'exploitation sont compensés par des indemnités versées aux exploitants.

Ce type de procédure (antérieurement "article 19") pourrait concerner essentiellement des terrains voués à l'élevage et menacés dans l'avenir (déprise...).

Il s'agit donc ici d'aide au maintien d'agriculteurs sur place sur des secteurs fragilisés.

2.2.2 - ARTISANAT - INDUSTRIE - COMMERCE - SERVICE.

Les **finalités** qui président à l'intervention du P.N.R. sur ce thème sont de 2 ordres :

- ⇒ Veiller à l'**équilibre activités économiques-environnement**
- ⇒ Promouvoir un **environnement économique de qualité**.

A cet égard, nous pouvons définir **4 axes d'intervention**.

2.2.2.1 - Accueil et aide aux entreprises.

Article 30 : Accueil et aide aux entreprises

C'est en s'engageant dans une **démarche de qualité** que le Parc se distinguera. La qualité du **cadre de vie** et de l'**environnement** devient un **enjeu** économique de plus en plus recherché par les acteurs économiques.

Dans cette perspective, l'**image** des **parcs naturels** devient un **outil précieux de promotion** économique, notamment dans le cadre des pôles économiques proches que sont Tours et Angers. C'est

pourquoi le P.N.R. veillera à la valorisation de cet atout qualité à travers des **opérations d'accueil et d'aide aux entreprises** :

⇒ *Aide aux zones d'activités intercommunales :*

Il s'agit à la fois de **promouvoir l'intercommunalité**, c'est à dire de **regrouper les moyens** et de freiner une concurrence au détriment de la qualité, et de se doter d'une image de séduction pour **inciter les entreprises à s'installer** sur les territoires du parc. Une "**charte de qualité**" sera constituée à cet effet et des aides financières pourront être sollicitées dans ce cadre : création d'une commission d'examen et de suivi de projets, fonds d'aide aux études de faisabilité...

⇒ *Créer une expérience pilote de "zone d'activité" à maîtrise environnementale*.

En France ou au niveau communautaire, des **lois**, des **décrets** ou des **directives** sont en préparation ou en cours d'application (loi sur l'eau, sur les déchets, directives sur les emballages...). Elles impliquent un renforcement à court terme et à moyen terme des contraintes environnementales pour l'entreprise.

Dans cette perspective, le parc initiera une **expérience pilote de "zone d'activité à maîtrise environnementale"** à partir d'une zone d'activité pré existante ou en création. Il s'agira pour chaque **entreprise** de la zone considérée d'**intégrer l'environnement** comme **facteur de développement** car source de nombreux avantages (image de marque, atout marketing, économie de matière et d'énergie, nouveaux marchés...). Les **contraintes** auxquelles seront soumises les **entreprises** désirant s'installer dans cette "zone d'activité à maîtrise environnementale" concerneront aussi bien la **mise en conformité** (environnement, sécurité, condition de travail) que l'**adoption de technologies propres** et la **production d'éco-produits** (emballage et produits). La création d'une telle zone nécessitera la conception d'un **cahier des charges** précis intégrant notamment des **éco-bilans** par entreprises et une évaluation régulière de l'effort entrepris.

⇒ *concours entreprises propres :*

2 versions peuvent être développées:

* La mise en place d'un **concours** auprès des **entreprises locales** en attribuant un prix annuel à celle qui prendrait le plus en compte les dimensions environnementales (traitement de rejets, qualité architecturale, intégration paysagère...)

* La mise en place d'un **concours** auprès des **entreprises régionales** pour les inciter à venir s'installer sur les **territoires** du parc : ainsi les créateurs ou entrepreneurs d'entreprise qui ne disposeraient pas d'un apport suffisant en fonds propres se verraient dotés d'une enveloppe financière si les considérations environnementales sont intégrées dans leur projet.

.Ces deux versions nécessitent la constitution d'un **cahier de critères de sélection** et d'un **jury de professionnels**.

⇒ *Création d'un fonds d'incitation pour la limitation des pollutions et pour le recyclage :*

Ce fonds sera orienté vers les **entreprises** qui désireront entreprendre une politique de **limitation de leurs pollutions** (rejet, bruit, assainissement et de traitement de leurs rejets...)

Bien entendu l'attribution de ce fonds sera soumis à une **commission d'examen et de suivi** en association étroite avec les organismes existants et compétents (agences de l'eau, A.D.E.M.E., administrations...) ; le parc aidant à la mobilisation des aides.

⇒ *Mobilisation de l'épargne*

On recense sur le territoire divers outils financiers d'aide aux entreprises tels que des fonds "prêt d'honneur" ou capital risque local.

Afin que la **dimension environnementale** soit intégrée dès la **création des entreprises**, il peut être envisagé que les **structures d'épargne de proximité existantes**, qui aident les entreprises ne disposant pas de **fonds propres** suffisants, prennent en compte un **critère supplémentaire l'environnement** dans l'attribution de leurs aides. Dans cette optique, le Parc Naturel Régional sollicitera les collectivités, les P.M.E. et les grandes entreprises (ex : E.D.F., Cofiroute...) afin que le **fonds** dont disposent les structures d'épargne de proximité puisse être **bonifié**.

D'autre part, si le besoin s'en faisait ressentir, le parc pourra initier la constitution d'outils financiers complémentaires à ceux existants, comme un fonds de garantie local par exemple.

2.2.2.2 - Politique de filière.

Article 31 : *Politique de filière*

L'évolution des entreprises dépend pour beaucoup de sa capacité à s'adapter aux réalités du marché de la concurrence. Mais, isolée la petite entreprise reste vulnérable. Aussi, traiter "une masse critique" d'entreprises au sein d'une même filière est de nature à créer un rapport de force beaucoup plus favorable pour celles-ci.

Dans cette perspective, le parc se propose de **favoriser l'organisation de filières économiques** avec les organismes de développement intéressés prenant appui sur des productions existantes et de nouveaux besoins.

⇒ *Valorisation de produits ou de savoirs-faire existants.*

* **Alimentation et production** (farine, viande, bois, art...) pour une valorisation des produits.

Il s'agira d'introduire le concept qualité dans l'entreprise en s'appuyant notamment sur la mise en oeuvre d'une démarche d'obtention de la marque P.N.R. pour des productions spécialisées (création d'un cahier des charges) et de définir une stratégie et l'élaboration d'un plan de commercialisation (logo...).

* **Artisanat à vocation plus touristique** (artisanat d'art local et vieux métiers...) pour une implication de l'artisanat dans le développement touristique.

Au côté du tourisme classique (repos, détente) se développe une pratique touristique tournée vers les activités de découvertes (culturelles, économiques).

L'artisanat, d'art en particulier, peut apporter une réponse en développant des **produits touristiques** ou en créant des **animations spécifiques**. Il s'agira notamment : de favoriser la création artisanale de produits touristiques, de développer des animations artisanales à thème, de proposer des itinéraires artisanaux, de mettre en place une signalétique pour le repérage des entreprises, de favoriser une commercialisation de faible production.

* **Bâtiment** : pour une valorisation des savoir-faire

Pour ce secteur déterminant de l'économie rurale, l'objectif sera d'aider les entreprises du bâtiment à mieux se positionner sur leurs marchés en y intégrant la dimension architecturale locale qui fait la richesse du patrimoine bâti.

A la différence des activités de production proprement dite, il s'agira ici de conduire un processus de **reconnaissance d'un savoir-faire** en matière de restauration du patrimoine, une utilisation des matériaux traditionnels, un respect de l'architecture locale, un engagement des artisans...

La volonté du parc pour inciter à une meilleure restauration du patrimoine bâti rural non protégé aidera les entreprises du bâtiment à étendre leur activité.

Plusieurs ORAC sont en cours sur le territoire du Parc Naturel Régional.

⇒ *Initier des filières à partir de nouveaux besoins.*

* **Artisanat propre** = "pour un plan vert"

Dans son rôle de protection et d'amélioration du cadre de vie, le Parc Naturel Régional encourage toute initiative visant à prendre en considération l'environnement par une politique de **limitation de pollutions** (rejets, bruits...).

L'idée consistera à **sensibiliser des professions** rencontrant plus particulièrement de problèmes de gestion de leurs déchets, telles que les professions de l'automobile (mécanique auto, tôlerie, peinture), qui sont quotidiennement confrontées à la gestion de leurs déchets (huiles usagées, déchets de pièces, effluves de peinture, etc...). Ce n'est pas surprenant de voir ces professions intégrer dans leurs réflexions nationales cette problématique environnementale (Plan vert du Conseil National des professions de l'automobile). La démarche consistera en un repérage des professions dites "sensibles", une sensibilisation des entreprises concernées par profession aux nouvelles politiques d'environnement, un diagnostic-préconisation en entreprise, un appui technique aux entreprises pour la reconsidération de leurs circuits de récupération, de traitement et de recyclage des déchets.

* **Les déchets** : pour une création d'emplois

Au regard de la loi sur les déchets du 13 juillet 1992, de la directive sur les emballages du 15 juillet 1992, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à intégrer dans leur stratégie de développement des actions conduisant à **produire plus "propre"** et par un certain nombre d'orientations citées précédemment le P.N.R. favorisera la réduction des rejets. Cependant, une masse considérable de déchets demeure et nécessite une récupération et un recyclage pour la réutilisation ou la fabrication de nouveaux matériaux. A cet effet, le Parc favorisera la conception d'une filière recyclage des déchets afin d'optimiser les **collectes sélectives**, de mettre en place un **réseau de déchetterie** en intégrant la question de la collecte via les solutions intercommunales, de **conforter et d'améliorer les installations de traitement existantes** et de favoriser leur complémentarité, d'accueillir des entreprises de pointe (Dès 1993 une entreprise de ce type a souhaité s'installer en Chinonais).

2.2.2.3 - Services aux populations.

Article 32 : Services aux populations.

Le **maintien du tissu social** du Parc passe par la couverture des besoins propres des habitants en terme de commerces et de services. Cependant ces services aux populations ont de nombreuses difficultés à se maintenir, bien qu'ils soient soutenus dans le cadre des procédures contractuelles régionales, car souvent non concurrentiels faute d'une organisation et d'une clientèle suffisante.

A cet effet, le P.N.R. favorisera la recherche et l'efficacité d'un **mode d'organisation de services aux populations** plus adapté au monde rural. A ce titre, on peut citer pour exemple deux types d'orientation :

⇒ *Promouvoir les commerces ambulants et organiser les zones de chalandise.*

Quel que soit l'optimisation de la localisation des services, les habitants du milieu rural ne peuvent prétendre **disposer de l'ensemble des services à proximité** immédiate de leur lieu de résidence. Ce phénomène est autant plus difficile pour les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant se déplacer. A cet effet le parc devra favoriser le **développement des commerces ambulants** et **l'organisation des zones de chalandise**.

⇒ *Promouvoir le transport en milieu rural.*

Le développement de services de proximité, l'organisation de commerces ambulants sont autant de facteurs favorables au maintien du tissu local. Cependant, un certain nombre de services demeurent inaccessibles aux populations non motorisées. A cet égard, le Parc favorisera **l'organisation d'un mode de transport en milieu rural** à mi-chemin entre le transport en commun et le taxi individuel.

2.2.3 - INSERTION, PROMOTION DE L'EMPLOI ET FORMATION.

Article 33 : *Insertion, promotion de l'emploi et formation*

L'intervention du Parc en ce domaine est présidée par **2 types de finalité**:

- ⇒ **gestion de l'espace,**
- ⇒ **développement social**

La contribution du Parc au développement social doit se traduire par un **effort** particulier en **direction des demandeurs d'emploi**. Cette préoccupation sera constante et transversale à l'ensemble des projets que développera le P.N.R., alors que l'Etat, les régions et les départements stimulent la création d'emplois consacrés à l'environnement ("emploi vert") par des incitations financières temporaires dans le contexte d'un marché de l'emploi déprimé, en particulier pour les personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Le parc se doit de **mobiliser les partenaires** qui sont directement en prise avec ces questions et de s'y associer dans le cadre d'opérations d'insertion, de promotion de l'emploi et de formation lié aux métiers de l'environnement, et ce notamment dans le cadre de :

⇒ *La connaissance des métiers et l'orientation* qui sont partie intégrante d'une politique de développement local et peuvent contribuer au maintien des populations sur les territoires ruraux,

⇒ *Le soutien à la création, la reprise, la transmission d'entreprises*, moyen de maintenir et de renforcer le tissu économique local, notamment par la constitution d'un pôle d'entreprises ayant des activités liées à la valorisation et à la protection de l'environnement, par recherche, aussi, de nouveaux créneaux économiques

⇒ *Le développement de l'insertion par l'économie* par l'appui apporté aux structures telles qu'entreprises d'insertion, associations intermédiaires, chantiers d'insertion (dont certains interviennent déjà dans les secteurs de l'entretien de forêts et de berges de rivières ou de la valorisation du territoire à des fins touristiques) ;

⇒ *La formation*, facteur privilégié d'insertion professionnelle et de dynamisation des ressources humaines d'un territoire, qui pourrait donner lieu en l'espèce à l'engagement de recherches et d'actions vers le développement d'activités économiques nouvelles et l'acquisition de compétences spécifiques permettant de valoriser les potentiels locaux.

2.2.4 - TOURISME.

2 finalités président à une intervention du parc en matière de tourisme :

- ⇒ Mise en valeur du patrimoine
- ⇒ Activité économique génératrice d'emploi

La **demande sociale** envers les Parcs Naturels Régionaux s'exprime par une demande d'**accueil**, de **loisirs** et de **séjours** au contact d'un **environnement préservé**.

La stratégie du P.N.R. en matière touristique doit donc, pour réussir, prendre en compte impérativement les lois du marché tout en respectant la mission de protection des parcs.

Comme pour bon nombre de ses missions, le Parc ne se positionnera pas principalement comme opérateur mais comme coordonnateur. Dans cette perspective et au regard de la multiplicité des acteurs du tourisme (C.D.T., C.R.T., P.T.I., E.P.C.I., Offices de tourisme, Syndicat d'initiative, C.A.T.P....) le P.N.R. favorisera une **cohérence des programmes et des actions touristiques** sur les axes suivants.:

- Valorisation des patrimoines
- Développement des activités d'itinérance
- Actions sur les infrastructures touristiques

2.2.4.1 - Valorisation des patrimoines.

Article 34 : Valorisation des patrimoines

Le tout premier motif de destination touristique est, pour les européens comme pour les français, la recherche des curiosités naturelles et des paysages intacts. Ce qui est vrai pour le tourisme en général l'est encore plus pour le tourisme de nature.

La perception que le visiteur aura de l'**environnement** sera le **support de l'image touristique** du Parc. Développer le tourisme implique donc de renforcer les qualités du patrimoine tant dans ses dimensions naturelles, que paysagères, culturelles et ethnographiques. Par ailleurs, la fonction touristique des villes ne devra pas être oubliée.

En effet, des circuits de découverte des lieux historiques existent, des circuits du vignoble se mettent progressivement en place, mais il y a très peu d'infrastructures, d'accueil aménagés ou de signalisation cohérente :

- sur des points panoramiques de découverte et d'interprétation du paysage.
- sur des lieux de découverte de milieux naturels, de la faune, de la flore pourtant riches par la diversité de nos milieux (bocages inondables, landes, forêts, grèves et îles de Loire...).
- sur des cheminements aménagés, signalés, éventuellement à thème, le long des cours d'eau. A cet égard un cheminement le long des berges de Loire est à l'étude sur 18 communes du Saumurois ; le P.N.R. devra prolonger cette initiative en Indre et Loire.

Bien évidemment, cette volonté de découverte et de valorisation de la nature et des paysages qui lui sont liés devront obéir à trois principes :

- respecter les milieux réputés fragiles
- emprunter les itinéraires ouverts au public
- bénéficier d'un soutien des collectivités locales et/ou d'associations compétentes pour l'entretien des lieux fréquentés ainsi que pour l'accueil.

Telles sont les conditions propres à encourager le tourisme de nature, la découverte de milieux et de paysages pour capter une demande réelle notamment chez les anglo-saxons et dans les grandes agglomérations périphériques au Parc Naturel Régional.

A cet effet, le parc favorisera une valorisation de ces patrimoines à travers:

⇒ **La Loire :**

- en la montrant : c'est à dire qu'elle soit visible facilement et pour le plus grand nombre (tables d'orientation, points de vue...)
- en la rendant accessible : c'est à dire organiser des espaces de "pénétration" (cheminement, site de vision de l'avifaune...)
- en la rendant vivante : c'est tout ce qui concerne les activités que l'on peut pratiquer sur le fleuve et ses abords (batellerie traditionnelle, restauration de cheminements, animation des quais et ports fluviaux...).

⇒ **Les paysages et le bâti :**

- en sensibilisant les propriétaires, les professionnels et les élus à la nécessité d'une mise en valeur concertée notamment du tuffeau, de l'ardoise, des troglodytes et des murets...(avec l'aide d'associations intéressées : Art et Découverte, C.A.T.P., Maisons Paysannes de France, Ligue urbaine et rurale notamment).

⇒ **La culture traditionnelle :**

- qu'elle soit gastronomique (la vigne et le vin) ou qu'il s'agisse de métiers liés à un savoir faire (chanvre, osier, pêche professionnelle en Loire...)

⇒ *Des animations culturelles :*

- relatives à la batellerie, à la musique, aux spectacles, à la lecture... à l'image de ce qui est réalisé par les associations travaillant déjà sur le patrimoine.

2.2.4.2 - Actions sur les infrastructures touristiques.

Article 35 : Actions sur les infrastructures touristiques

Si le Parc veut gagner le pari d'un développement touristique en harmonie avec la protection et la valorisation de ses patrimoines, il doit favoriser, dans le respect du plan du parc, la mise en place de structures d'accueil et d'information de qualité par :

⇒ **L'amélioration du confort et des caractères esthétiques des hébergements:**

Sélection et labellisation d'établissements (hôteliers, restaurateurs) avec mise à disposition de prestation "Parc Naturel Régional" pour les clientèles : petite bibliothèque naturelle, soirée information, cuisine du terroir, petite exposition tournante, décoration spécifique... mais également mise en valeur des hébergements originaux et de caractère (possibilité de gîtes ou de chambres d'hôtes labellisés à thème : gîte patrimoine, gîte Loire, troglodite...).

Dans le domaine de l'hébergement touristique, il sera nécessaire d'éviter les phénomènes de concurrence entre hébergements et il conviendra de respecter les règles établies notamment par la région Centre.

Un nombre limité de sites "emblématiques ou ambassadeurs" devrait être retenu en terme de restauration et de mise en valeur du patrimoine afin d'assurer une promotion touristique efficace du territoire.

⇒ **La création de structure ad-hoc :**

Maisons à thème, éco-musée... sur les patrimoines et constitution de circuits à thème. (ex : maisons de la forêt, du tuffeau ou cheminement continu le long de la Loire en Saumurois actuellement à l'étude).

⇒ **Le développement du "plus" Parc Naturel Régional :**

Accueil par le personnel "parc", documentation, kits de découverte à disposition... pour mieux positionner son offre par rapport à celle du tourisme vert en général.

2.2.4.3 - Développement des activités d'itinérance.

Article 36 : Développement des activités d'itinérance

L'existence d'infrastructures d'accueil est certes essentielle. Ce n'est pas suffisant si l'on veut que les efforts des collectivités induisent un réel développement économique.

Le parc concourra donc à l'élaboration de produits et de prestations ciblés notamment dans le cadre des activités itinérantes de découverte : le cyclotourisme, la randonnée pédestre, équestre, V.T.T...

Le développement des activités d'itinérance se fera au travers :

⇒ *Des infrastructures :*

- * Création d'**itinéraires** (thématique, piste cyclable...) et connexion des itinéraires
- * Concevoir, harmoniser et entretenir une **signalétique** adaptée correspondant aux divers circuits
- * Création de parking, aire de pique-nique, toilettes avec souci d'**intégration aux sites**.
- * Implanter divers **points d'information** et des services d'accueil

⇒ *Des actions d'organisation*

* **Assemblage de prestations** (hébergement, activités de découverte et de loisirs, transfert de personnes et de bagages) en produits très qualitatifs qui pourront être mis en marché par des opérateurs professionnels du type "voyages au naturel" conçus et promus par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux.

* S'assurer de la qualité des prestations en proposant aux divers intervenants des **actions de conseil ou de formation**.

* Développer une **communication** destinée à faciliter l'usage des produits : dépliants, topoguide, programme d'activité, réponse aux demandes de renseignements...en partenariat très étroit avec les offices de tourisme, les syndicats d'initiative...

3 - POUR UN LIEU DE RENCONTRE

UNE MISSION : *L'accueil, l'information et l'éducation.*

Lieu de rencontre entre le développement et la protection, philosophie majeure des P.N.R., le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine fera la promotion de "l'accueil et l'information du public, participera à son éducation" pour mener à bien ses missions.

UNE VOLONTE : *Un projet global de développement culturel.*

La politique de développement culturel du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine visera à **renforcer la qualité de la vie**, et le **sentiment identitaire**. Tout comme il existe des concepts de culture d'entreprise, le Parc Naturel Régional devra **faire émerger un sentiment d'appartenance au P.N.R.** qui contribuera à son propre dynamisme et à son meilleur fonctionnement.

UN PROJET : *Maintenir, renforcer, créer une image identitaire.*

Les voies et les moyens pour assurer cette mission reposent sur une conservation et un **développement du tissu associatif**, nécessaire au maintien des habitants et à l'attrait pour de nouveaux habitants, base du développement local ; mais également sur un **renforcement** ou une **création** d'une **image identitaire** forte du territoire du Parc contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la valorisation des dimensions touristiques économiques, écologiques, à l'amélioration de la qualité de la vie et à la constitution d'une communauté de vie, et enfin sur le **développement de formation** permettant d'**intégrer la dimension P.N.R.** dans les pratiques quotidiennes des habitants et décideurs locaux.

LE MOYEN : *Une politique d'identité culturelle*

Structure d'identité communautaire, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine pour mener à bien son projet développera une **politique d'identité culturelle**.

Il s'agira d'un ensemble d'orientations visant à **améliorer la lisibilité** du Parc Naturel Régional en terme de fonctionnement et en terme d'image.

- ⇒ un axe **sensibilisation-formation**
- ⇒ un axe **animation et communication**
- ⇒ un axe **communication**

3.1 - SENSIBILISER ET FORMER

3.1.1. - SENSIBILISER ET FORMER A L'ENVIRONNEMENT

L'éveil d'une conscience en terme d'environnement constitue un enjeu majeur pour notre société et rend de plus en plus impérative l'action des organismes visant à **réconcilier Développement et Environnement**.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses missions, le Parc Naturel Régional, en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Val de Vienne et autres structures de ce type, mettra en oeuvre un projet d'envergure en matière de **formation à l'Environnement** défini autour de **cinq cibles**:

3.1.1.1 - Les décideurs locaux.

Article 37 : Les décideurs locaux

Si la finalité de cette formation réside dans le développement d'une culture commune et unitaire des élus du Parc Naturel Régional d'une part, et dans l'émergence de projets de développement qui se conforment aux missions d'un Parc Naturel Régional d'autre part, les objectifs premiers de cette action consistent aussi à :

- **Encourager les élus à débattre** de leurs expériences respectives dans le domaine de l'environnement, afin, non seulement de préciser leurs interrogations, mais aussi d'analyser, évaluer et échanger les solutions qu'ils ont mis en oeuvre.

- **Donner aux élus les outils**, tant méthodologiques que pratiques, pour répondre aux multiples questions qu'ils se posent en matière d'environnement.

- **Promouvoir la coopération intercommunale** pour les questions ayant trait, entre autres, à l'environnement.

3.1.1.2 - Les cadres territoriaux.

Article 38 : Les cadres territoriaux

Afin de développer une identité P.N.R., de favoriser l'émergence de projets locaux intégrant la dimension P.N.R., de rechercher un fonctionnement optimal de l'organisation P.N.R. par la constitution du réseau d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le Parc Naturel Régional sensibilisera les cadres territoriaux des E.P.C.I. présents sur le territoire :

- Aux transferts d'expériences et circulation de l'information entre les établissements Publics de Coopération Intercommunale.

- Aux méthodologies d'études et aux processus d'aide à la décision.

- A l'organisation territoriale des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du périmètre d'étude du Parc Naturel Régional.

3.1.1.3 - Les personnels des services techniques des collectivités locales.

Article 39 : Les personnels des services techniques des collectivités locales

En vue de disposer d'agents techniques dans les collectivités ayant une compétence environnementale correspondant à la dimension Parc Naturel Régional, le Parc suscitera la mise en oeuvre d'une **formation apportant un complément de qualification** aux personnels des services techniques des collectivités locales. La mise en place de ce type de formation devra s'appuyer sur les partenaires (C.N.F.P.T., C.P.I.E., L.E.P. de Saumur) qui travaillent déjà dans ce sens.

3.1.1.4 - Mobilisation des demandeurs d'emploi.

Article 40 : Mobilisation des demandeurs d'emploi

Afin d'éviter les désillusions engendrées par une médiatisation intensive de l'environnement sans connaissance précise ni définition de ce que ce terme regroupe en finalité économique, de permettre la construction d'un projet professionnel fort, le Parc Naturel Régional en partenariat avec les organismes habilités **informera et orientera les demandeurs d'emploi sur les divers métiers de l'environnement** à travers la mise en place d'une action de mobilisation ou d'établissement de projet professionnel.

3.1.1.5 - Les scolaires.

Article 41 : Les scolaires

En vue d'**initier les générations futures à l'environnement**, de développer des comportements plus respectueux du patrimoine et de la nature, le Parc favorisera le développement de **formations auprès des scolaires** du territoire du parc mais également auprès des enfants des milieux urbains (classe patrimoine...) La prise en compte des formations pré-existantes menées par divers acteurs (C.P.I.E., Parc du Teillay, les Perrières, Maison de la forêt, Centre Culturel à Fontevraud...) est bien évidemment une nécessité préalable à la conception de tout produit.

L'expérimentation en 1993-1994 de classes LOIRE et patrimoine fluvial par le CPIE Val de Vienne fut très encourageante et s'est inscrite dans l'opération "1000 défis pour la planète".

Entre ces cinq publics existent des liens fonctionnels qui fondent un projet global de formation à l'Environnement.

En effet, on constate que la trilogie - Elus (décision), cadres territoriaux (aide à la décision) et Personnels techniques des collectivités locales (application pratique de la décision) est fortement liée dans les pratiques quotidiennes.

Mais ce projet reste incomplet s'il ne se fonde pas dans une démarche prospective de **responsabilisation vis à vis de l'environnement** quotidien (scolaire) et d'insertion des publics en voie d'exclusion (mobilisation des demandeurs d'emploi). La réussite de la politique globale que mènera le Parc Naturel Régional en s'appuyant sur l'expertise du C.P.I.E. (convention avec le C.P.I.E.) se comprend, au travers du projet formation à l'environnement, comme un **espace pédagogique d'apprentissage de l'environnement** est une responsabilisation de chacun pour se rendre "acteur" de la politique P.N.R.

Ce projet fait d'ores et déjà l'objet d'un intérêt particulier de la part de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre du **Programme de Développement Rural**, de la Fédération des Parcs. A cet effet, il a été inscrit dans la convention qui lie ces deux organismes, et des crédits ont été budgétés en vue de le réaliser dans le cadre d'une expérimentation associant plusieurs autres Parcs Naturels Régionaux en France.

3.1.2 - SENSIBILISATION ET PROMOTION DE L'EMPLOI.

3.1.2.1 - Formation et insertion sociale.

Article 42 : Formation et insertion sociale

Les besoins de gestion de l'espace (milieux naturels, milieux aquatiques...) et d'insertion sociale seront soutenus par le parc dans le cadre de la mise en oeuvre d'une **formation "agent d'entretien de l'environnement"** validée par un diplôme. Cette formation sera principalement dirigée vers les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion.

3.1.2.2 - Formation-Tourisme

Article 43 : Formation-Tourisme

Afin de répondre à la mission d'accueil dévolue au Parc Naturel Régional, un **programme de formation** devra être développé en direction des acteurs du tourisme en vue d'**offrir un niveau d'équipement supérieur**, un panel de **produits diversifiés** et de qualité, un **personnel qualifié** (stage linguistique).

Dans cette perspective, un système de partenariat devra être rétabli entre les divers acteurs du tourisme afin de cibler efficacement les besoins et le public demandeur de formation sachant que des actions ponctuelles existent déjà avec les C.C.I. par exemple.

La promotion et la mise en oeuvre de produits touristiques fondés sur la découverte et l'interprétation des paysages et des richesses du milieu naturel, sur l'appréhension du patrimoine culturel nécessite la formation d'un personnel qualifié. A cet effet, le parc mettra en oeuvre une formation globale validée par un label "accompagnateur de pays ou guide du Parc Naturel Régional" permettant à des personnes d'accompagner des groupes désirant découvrir le Parc Naturel Régional. Ceci s'inscrit dans l'esprit de la circulaire (mai 1994) des Ministères de l'Agriculture, du Tourisme et du Travail concernant les Plans de formation régionaux au tourisme en espace rural.

3.1.2.3 - Sensibilisation du grand public

Article 44 : Sensibilisation du grand public

Dans le cadre de la responsabilisation de chacun vis à vis de son environnement, le P.N.R. devra s'attacher à développer :

- * Un service de **documentation** et d'édition,
- * Des **expositions** itinérantes à thème (eau, troglodytes...),
- * Des **journées thématiques** (plantations de haies, entretien de pelouses botaniques, des rivières...).

Dans ce cadre, le P.N.R. pourra notamment s'attacher à sensibiliser le grand public à l'enjeu important que constituent les **déchets** (tri sélectif, baisse de la consommation des emballages, huiles de vidange...). Au même titre que les déchets, le P.N.R. mènera des campagnes et des actions pour une meilleure utilisation, un meilleur respect de l'eau sous ses formes les plus diverses (rôle de diffusion et d'explication des informations de l'agence de l'eau, des directives européennes...).

3.1.2.4 - Sensibilisation des chefs d'entreprise.

Article 45 : Sensibilisation des chefs d'entreprise

En collaboration avec les organismes habilités, le Parc Naturel Régional pourra entreprendre une démarche de sensibilisation à l'environnement auprès des chefs d'entreprises : constitution de plaquettes pédagogiques (intérêt de l'environnement, conseils et aides disponibles...) et stages de sensibilisation-formation (en partenariat avec les chambres consulaires, comité d'expansion...).

3.2 - ANIMER ET COMMUNIQUER

3.2.1 - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE.

3.2.1.1 - Association des amis et usagers du Parc.

Article 46 : Association des amis et usagers du Parc

Le P.N.R. se doit être un lieu, un territoire de rencontre et devra s'appuyer sur l'ensemble du tissu associatif pour faire connaître les valeurs patrimoniales de son territoire et responsabiliser chacun vis à vis de son environnement quotidien.

A cet effet, il est envisageable de créer une "Association des Amis et Usagers du Parc" qui devra être représentative des associations et des habitants présents sur le périmètre du Parc. Une telle association aurait pour objet de favoriser la communication entre les associations, de faire participer le public à la réflexion du Parc, de faire remonter l'information des usagers, de développer le sentiment d'appartenance au Parc Naturel Régional.

Cette association pour se faire entendre pourra être membre du Comité d'Animation du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

3.2.1.2 - Animation et vie culturelle.

Article 47 : Animation et vie culturelle

⇒ Favoriser la pratique culturelle sur le territoire

Le Parc souhaite être un acteur important pour renforcer cette animation. en favorisant la création, la diffusion et la pratique culturelle, et, en donnant à la population les moyens de maîtriser et de s'approprier les bénéfices de la mise en valeur du patrimoine.

⇒ Favoriser la création culturelle

Le syndicat mixte de gestion du Parc soutiendra toutes les actions mises en oeuvre pour favoriser la création culturelle :

- **Valorisation** des programmes de recherches et de formations pour une meilleure connaissance du milieu et de son histoire,
- **Préservation** des cultures originales, des savoir-faire locaux,
- **Coordination** du travail des associations pour favoriser les rencontres et échanges, créer des outils de communication entre les associations (service Minitel, journal), recenser les moyens existants ou à créer pour celles-ci (locaux, pools de matériel...) voire même susciter un travail en réseau comme le souhaitent certaines d'entre elles.

⇒ *Maîtrise de cette valorisation*

Pour sensibiliser la population au respect de son patrimoine, et surtout pour lui permettre de développer le sentiment d'appartenance, pour la reconnaissance d'un passé commun, d'une identité particulière, l'animation culturelle est un élément déterminant.

Dans ce sens, le parc conduira et incitera à la **création d'animations culturelles** pour la population autour de la batellerie, de l'animation des troglodytes par exemple, en amplifiant les manifestations existantes.

3.2.2 - COMMUNICATION

Il s'agit pour le Parc de **développer une image forte et identifiable** :

- * Pour permettre à chacun de **mieux connaître les missions** et opérations du parc, de **s'approprier l'outil Parc Naturel Régional** en vue d'une amélioration de la qualité de la vie,
- * Pour que le **Parc soit reconnu** aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de son périmètre,
- * Pour que le **Parc puisse être attractif**.

Dans cette optique le Parc Naturel Régional se dotera d'un **plan de communication** ayant pour objectifs :

- d'**informer**
- d'**expliquer**
- d'**animer** et de **faire participer**
- de **faire émerger** une identité, une culture P.N.R.

Ce plan de communication devra être ciblé en direction de publics intéressants au premier chef le Parc Naturel Régional: les publics institutionnels nationaux, régionaux, départementaux et locaux, le grand public et le public local, les journalistes...

A cette fin, la mise en oeuvre de moyens et d'outils efficaces devront être développés selon **trois axes** :

- Identification du territoire
- Communication interne
- Communication externe

3.2.2.1 - Identification du territoire.

Article 48 : Identification du territoire

⇒ Signature de Parc Naturel Régional

Afin que tous puissent reconnaître le territoire, les actions du Parc ou la participation aux opérations, une signature parc pourra être prévue pour l'ensemble des aménagements sur lesquels il sera intervenu. A cet effet, le parc devra développer :

- Une **charte graphique** : le logo tel que défini et adopté par le conseil d'administration de l'A.P.P.N.R. s'appuie sur la Loire, la batellerie traditionnelle et le territoire de confluence. Une charte graphique sera déclinée à partir de ces thèmes.

- Un **slogan** : recherche d'une formule qui puisse s'adapter à une campagne de publicité, à une brochure institutionnelle, à une identité visuelle globale... On peut citer pour exemple : Que Vienne la Loire, Loire de vivre, Saveur de Loire, Vivez la Loire...

⇒ Une signalétique cohérente

Une **identification visuelle territoriale** doit être développée afin de reconnaître le territoire Parc Naturel Régional et ce par la signalisation routière à partir des principaux axes routiers, à partir des villes portes, à l'entrée du parc, mais également par la signalisation des équipements touristiques, des zones d'activité... agréées par le parc. Une **harmonisation du balisage** s'avère nécessaire pour l'ensemble des circuits du territoire du parc (sentiers de randonnées pédestres, équestres, V.T.T., cyclotouristiques, circuits routiers...).

Dans les deux ans suivant la création du parc, le syndicat mixte élaborera un schéma de signalisation du territoire P.N.R. traitant prioritairement :

- des entrées du parc par les voies routières, ferroviaires ou naviguées.
- des villes-portes.
- de la déclinaison de la charte graphique pour les équipements touristiques et la documentation afférente.

Une "**charte de balisage**" devra être élaborée et permettra de développer l'identité du Parc et de mettre en valeur le territoire. En terme de communication, il faudra veiller à la mise en place d'une charte graphique et d'une signalétique qui respectent et reprennent celles des régions.

3.2.2.2 - Communication interne.

Article 49 : Communication interne

En vue de l'appropriation du Parc par l'ensemble des habitants, usagers, visiteurs, décideurs, le Parc privilégiera :

- La **réalisation d'un journal du parc** confié à des professionnels du journalisme et de la communication qui visera à informer la population locale des actions conduites par le Parc et des thèmes majeurs de réflexion en cours à l'image de ce que réalisent déjà la plupart des P.N.R. existants.

- Les **actions événementielles** ; journées à thème, colloque, tables rondes, manifestations...

- Les communiqués de presse régionale
- L'élaboration d'une exposition itinérante, d'un stand P.N.R., d'une bande vidéo de promotion...

3.2.2.3 - Communication externe.

Article 50 : Communication externe

La marque Parc Naturel Régional est un excellent argument d'attractivité et de promotion, le Parc devra donc s'appuyer sur cette marque et développer une image promotionnelle dans la presse nationale, par des éditions (topo guides, dépliants, cartes...), par la reconnaissance nationale d'un territoire d'expérimentation et d'innovation en terme d'environnement, d'organisation territoriale et de formation (participation à des colloques, publication de recherche, transfert d'expérience...), par et dans les villes portes (tel que défini dans le cadre réseau de villes), par la recherche de parrainage....

3.2.3 - LA MARQUE "PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN".

Article 51 : La marque "PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAIN"

La gestion de la marque collective propre au Parc est confiée par le Ministère de l'Environnement au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional.

Cette marque constitue l'emblème exclusif du Parc, un "label" de qualité et d'attraction contribuant à la promotion de produits ou de services sur le territoire du Parc. Cette labellisation sert également une stratégie de développement durable. Elle valide des modes de production qui :

- valorisent les ressources du patrimoine local,
- traduisent un "plus" sur le plan de la qualité de l'environnement et de la gestion du patrimoine.

Un contrôle strict sera effectué par le Syndicat Mixte de gestion vis-à-vis des tiers qui utiliseront cette marque afin d'éviter les abus et utilisations contraires à l'esprit de la Charte. Les modalités de gestion seront fixées par règlement joint au dépôt de la marque.

Le syndicat Mixte de gestion pourra utiliser la marque du Parc à des fins économiques en concédant son utilisation dans le cadre de politique(s) valorisant la notoriété de son territoire. A cet effet, une commission d'attribution et de gestion de la marque sera créée.

LE PLAN DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

1 - RECOMMANDATIONS GENERALES

- 1.1 - Mesures portant sur les documents
d'aménagement
- 1.2 - Mesures portant sur les points noirs
- 1.3 - Application du plan du Parc

2 - LA METHODE DE "ZONAGE"

3 - LE ZONAGE

- 3.1 - Les secteurs paysagers
- 3.2 - Les Zones d'Intérêt Majeur
- 3.3 - Les Zones d'Intervention Prioritaires

INTRODUCTION

Conformément à l'article 16 de la présente charte (p80), le "Plan du Parc" présente les orientations fondamentales de la maîtrise de l'évolution de l'espace et du cadre de vie.

Le plan, selon les termes de l'article 2 de la loi paysage, est la traduction cartographique des orientations et des mesures définies dans le projet (chapitre 2 de la présente charte). Ce plan est élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation, accompagné d'un document déterminant les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc. A ce titre "les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte".

L'ensemble des recommandations de ce chapitre n'est cependant pas opposable au tiers. Elles seront cependant intégrées à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

La répartition géographique de ces mesures est de deux ordres:

- Des recommandations générales s'appliquant sur l'ensemble du territoire.
- Des recommandations localisées qui ont été déterminées suivant les particularités paysagères et les intérêts biologiques et bâtis des zones concernées. Ces mesures font l'objet d'un zonage illustré par la carte au 1/100.000^{ème} jointe au présent projet de charte.

Ce chapitre est complété par un document annexe présentant les données de bases détaillées qui ont servi à élaborer le Plan du Parc.

1 - RECOMMANDATIONS GENERALES

A l'ensemble des zones décrites dans le chapitre 3 intitulé "Zonage", s'appliquent les recommandations générales suivantes, communes à l'ensemble du territoire classé Parc.

Les signataires de la Charte s'engagent à collaborer avec le Syndicat Mixte et son équipe technique afin de mettre en oeuvre ces dispositions dans les dix ans. Cette politique environnement cohérente à l'échelle du Parc, se décline également selon des zones spécifiques, suivant leurs intérêts et les enjeux en présence (Cf chapitres suivants).

1.1 - MESURES PORTANT SUR LES DOCUMENTS D'AMENAGEMENT.

1.1.1 - DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'USAGE DES SOLS.

Les communes adhérentes à la charte s'engagent à établir un P.O.S. ou un document simplifié, si elles n'en ont pas, de manière à maîtriser l'évolution foncière à long terme. Ces P.O.S., ainsi que ceux en cours de révision, seront conformes aux prescriptions du présent "Plan du parc" et devront faire l'objet d'une approche paysagère. En tout état de cause, ces documents seront réalisés dans un délai de dix ans à compter de la date de création du Parc, excepté pour les communes concernées par les pressions urbaines et autoroutières (cf carte en annexe: facteurs d'évolution) qui devront réviser leur P.O.S. prioritairement.

Les POS devront préciser dans un cahier des charges la volonté d'intégration des nouvelles constructions par les volumes, l'implantation et les couleurs traditionnelles. Ils préciseront en outre le caractère des zones naturelles protégées pour des raisons paysagères ou biologiques.

Le Parc sera associé à l'élaboration, la modification ou la révision de tout document d'aménagement ou d'orientation intéressant son territoire (Schémas directeurs, P.O.S., Plans locaux d'Environnement, Chartes intercommunales, Remembrements...).

En attente d'élaboration de P.O.S. ou M.A.R.N.U., la compatibilité avec les orientations et recommandations du Plan du Parc sera vérifiée par l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'occupation du sol.

1.1.2 - ZONAGE AGRICULTURE-FORET.

Le P.N.R. sera associé aux groupes de travail éventuellement constitués dans la mesure où le paysage et l'environnement seront des éléments importants dans la procédure.

La réglementation des boisements sera encouragée là où les enjeux liés à l'environnement sont forts et où les conflits entre les vocations agricoles et forestières sont susceptibles d'apparaître. En tout état de cause, les réglementations de ce type seront la résultante d'un processus de concertation entre les services administratifs agricoles et les professionnels, à l'image des solutions ponctuelles envisagées par le Groupe Loire (cf page 77).

1.1.3 - DOCUMENTS DE REFERENCES.

Réalisation de documents visant l'aide, le conseil et la sensibilisation auprès des différents acteurs quant aux paysages, à l'architecture et à l'urbanisme. Ils seront élaborés en commun par le CAUE 49, le PNR et les EPCI à vocation généraliste et les associations compétentes (Maisons Paysannes de France, Société pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France, Ligue Urbaine et Rurale, par exemple).

1.1.4 - DIRECTIVES PAYSAGERES (LOI DU 08/01/93).

Informer les collectivités et les **inciter** à solliciter les mises à l'étude des directives paysagères là où la gestion des sites sensibles doit être évolutive et partenariale. Cela pourra s'appliquer particulièrement aux vastes sites inscrits recouvrant des paysages essentiellement "naturels" (confluence Loire-Vienne, coteau du Thoureil). (Cf chapitre 3.2.2 ci après)

1.2 - MESURES PORTANT SUR LES POINTS NOIRS.

Dès 1994, un inventaire par canton sera entamé. D'ores et déjà, le canton de Chinon a fait l'objet en 1990 d'une étude de ce type par commune.

Quelques thèmes sont a priori retenus :

1.2.1 - BATIMENTS D'ACTIVITES ET EDICULES PUBLICS.

Sensibilisation directe des propriétaires, des élus et des instructeurs de permis de construire avec **mise à disposition de plaquettes** élaborées avec des paysagistes et des responsables agricoles. La lutte contre la banalisation des constructions (hôtelières par ex) devra être menée fermement, particulièrement autour des futurs échangeurs de l'A85.

1.2.2 - CARRIERES.

Aide et conseil du PNR auprès des communes avec notamment des recommandations techniques pour diminuer l'impact paysager et pour favoriser la réhabilitation expérimentale de certains sites d'extraction.

Plus aucune carrière ne sera autorisée dans le lit endigué de la Loire (lit entre les levées).

Le PNR sera saisi **pour avis** par les préfets lors de la consultation inter-services préalable aux déclarations d'abandon d'exploitation.

La coopération avec Cofiroute déjà engagée par l'APPNR (depuis 92) se poursuivra afin d'intégrer les réaménagements de carrière dans la politique du Parc avec les communes adhérentes.

1.2.3 - DECHARGES BRUTES

- **Sensibilisation** conduite par le PNR en collaboration avec les organismes compétents (DRIRE, DDASS, Syndicats Intercommunaux, Conseils Généraux...)

- Programme de **réhabilitation** des décharges en fin d'exploitation, arrêtées ou illégales visant à leur élimination dans un délai de 5 ans.

1.2.4 - RESEAUX AERIENS EDF-TELECOM.

Négociation par le PNR pour l'enfouissement des nouveaux réseaux "basses et moyennes tensions" en concertation et coordination avec les organismes et collectivités intéressés.

La priorité sera donnée à l'insertion paysagère des réseaux existants dans les centres des communes et aux abords des villages remarquables et points paysagers particuliers (secteur soumis à directives paysagères, ou sites protégés, ou ZPPAUP) selon un programme établis avec les élus chaque année.

1.2.5 - PUBLICITE.

Sur l'ensemble du périmètre du Parc, les communes veilleront à l'**application** de la loi sur la publicité dans les PNR. Pour cela, le Parc s'engage à conduire une politique de sensibilisation et d'information auprès des élus, des annonceurs et des particuliers.

L'action se concentrera prioritairement dans les sites et espaces protégés, abords de monuments historiques et dans les zones ND des POS.

Application effective de la loi sur la publicité du 29 décembre 1979

1.2.6 - AXES ROUTIERS.

Le long des itinéraires touristiques (dans un premier temps), un recensement puis un programme d'actions seront réalisés en coopération avec les DDE et Conseils Généraux afin **d'aménager esthétiquement** les abords des routes (glissières de sécurité, signalétique, plantation d'alignement...).

1.2.7 - CLOTURES ET MURETS.

Devant la banalisation des clôtures, la disparition des murets traditionnels, le Parc s'engage à mener une **action sensibilisatrice** auprès des intéressés (propriétaires, viticulteurs, services des

routes). Cette sensibilisation s'effectuera avec les associations existantes (action engagée dès 1993 avec une association locale : "Art et Découverte"). Le P.N.R. soutiendra des **chantiers pilotes** de réhabilitation (en cours déjà dans le Sud-Saumurois).

1.3 - APPLICATION DU PLAN DE DU PARC.

1.3.1 - FORMATION DES ACTEURS LOCAUX CONCERNES PAR LE PLAN.

Le parc réalisera de manière régulière des **sessions d'information et de sensibilisation** auprès des agents municipaux, des techniciens des syndicats, et des instructeurs de permis de construire pour l'application de la charte du Parc. Les syndicats intercommunaux sont la structure de base chargée de l'information auprès des élus.

1.3.2 - DOCUMENTS DE RECOMMANDATIONS PAYSAGERES.

Réalisés par le Parc en **association** avec le CAUE 49, les SDA, les DDE et autres organismes compétents, ils permettront une application judicieuse et concrète de la loi paysage, en adaptant ces prescriptions aux caractéristiques du territoire.

1.3.3 - ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE.

Intervention par convention avec le CAUE de Maine et Loire et assistance directe d'un paysagiste pour le compte du PNR en Indre et Loire. Ces actions seront destinées aux chargés d'opérations et pourront être étendues aux propriétaires qui le souhaitent.

1.3.4 - PROJETS D'AMENAGEMENT.

Les notices, études d'impact et documents en tenant lieu seront soumis à l'avis du Parc. Pour les projets soumis à enquête publique, l'avis du Parc sera recueilli en même temps que la consultation des services de l'Etat. L'avis du comité scientifique et technique sera recueilli en tant que besoin, notamment dans les zones figurant au schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques.

2 - LA METHODE DE "ZONAGE"

Le **Plan** du Parc a été conçu à partir de l'inventaire des richesses naturelles, du bâti et des paysages, répondant ainsi aux orientations souhaitées par la loi paysage.

Trois critères patrimoniaux et un critère plus dynamique ont été retenus pour définir les zones du plan du parc:

⇒ Un critère "**unités paysagères**" définies comme des entités territoriales dont l'ensemble des éléments caractéristiques de reliefs, d'hydrographie, d'occupation du sol, d'habitat, de trame végétale et qui présente une homogénéité d'aspect. A partir de cette typologie, certaines zones ont été choisies pour leur intérêt esthétique, historique et culturel au moins reconnu au niveau régional.

⇒ Un critère "**espaces à forte valeur et sensibilité biologiques**" définis comme des unités territoriales à partir d'un recensement des ZNIEFF et de la connaissance particulière de certains secteurs par les scientifiques.

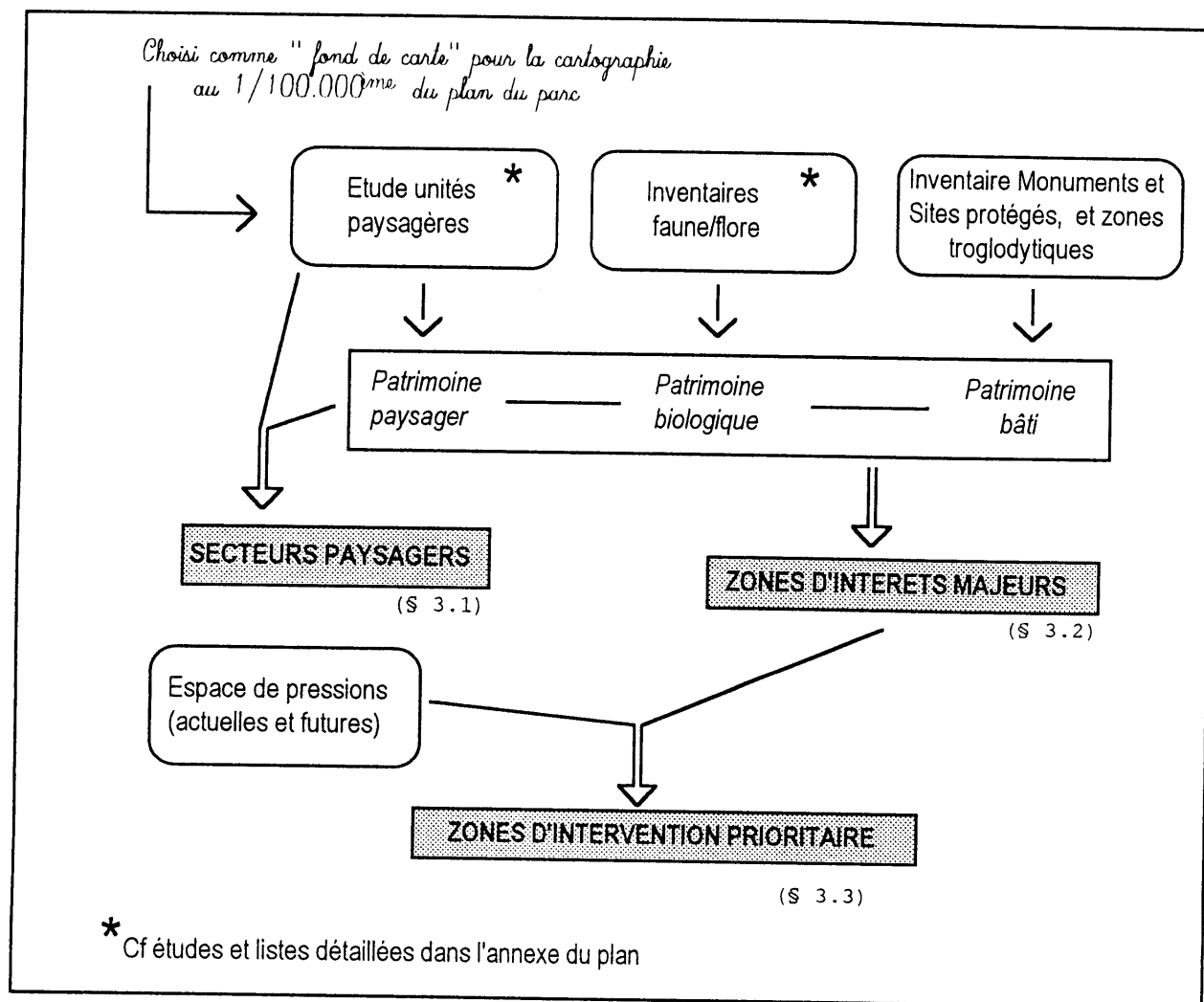
⇒ un critère "**espaces à forte concentration du patrimoine bâti**" définis comme des unités territoriales à partir d'un recensement des sites et monuments classés ou inscrits ainsi que des grandes zones troglodytiques.

⇒ un critère "**espaces de pression**" définis comme des unités territoriales dont l'ensemble des éléments caractéristiques d'urbanisation, de réalisation et d'infrastructures, d'aménagement foncier, d'extension des friches, d'accroissement de la population contribuent à une transformation plus ou moins profonde des paysages.

Le schéma page suivante résume la façon dont a été conçu le Plan du parc

La **superposition cartographique** de ces critères a permis de définir **trois grands types de zones** caractérisant le plan du parc :

⇒ Les **secteurs paysagers** identifient les grands types de zones qui caractérisent le territoire et définissent les recommandations particulières applicables à chacune d'entre elles. Elles correspondent aux unités paysagères sur lesquelles n'apparaissent pas de critères patrimoniaux particuliers.



⇒ Les **zones d'intérêt majeur** qui peuvent se situer à l'intérieur d'une zone paysagère territoriale ou à cheval sur plusieurs d'entre elles, déterminent des zones dont l'intérêt biologique, et/ou bâti et/ou paysager est remarquable et sur lesquelles le parc devra porter une attention particulière.

⇒ Les **zones d'intervention prioritaire** déterminent des zones d'intérêt majeur soumises à une pression qui menace expressément leur intégrité et pour lesquelles le parc aura pour vocation d'intervenir en priorité par des actions adaptées au caractère d'urgence qu'elles présentent.

3 - LE ZONAGE

Comme nous l'avons défini avant, le plan du parc est caractérisé par trois types de zones identifiées dans le tableau ci-dessous. Chacune de ces zones fait l'objet d'un paragraphe présenté dans les pages suivantes.

Typologie des zones	Sous-unités	Identification graphique	Rôle général du parc
Secteurs paysagers (§ 3-1)	<ul style="list-style-type: none"> - zones de vallées - zones de bocages - zones viticoles - zones de massif boisé - zones de polyculture et/ou d'élevage - zones urbaines 	<p>6 couleurs</p> <p>n° des unités paysagères.</p>	zones où le parc devra veiller au respect d'un certain nombre de recommandations liées à leur structure paysagère (par unité).
Zones d'intérêt majeur (§ 3-2)	<ul style="list-style-type: none"> - zones d'intérêt biologique - zones d'intérêt paysager - zones d'intérêt bâti - zones d'intérêt biologique et paysager - zones d'intérêt paysager et bâti - zones d'intérêt bâti et biologique - zones d'intérêt biologique paysager et bâti 	<p>1 critère = grisé clair</p> <p>2 critères = grisé moyen</p> <p>3 critères = grisé foncé</p>	zones où le parc devra porter une attention particulière compte-tenu de leurs intérêts majeurs.
Zones d'intervention prioritaire (§ 3-3)	- zones d'intérêt majeur soumises à des pressions.	Trame-trait verticale	zones où le parc devra s'engager en priorité au regard des pressions qui pèsent sur elles.

La carte au 1/100000^{ème} représente la superposition de ces trois types de zone. Chaque paragraphe comprend une ou plusieurs petites cartes de localisation qui permettent de se situer par rapport au Plan.

3.1 - LES SECTEURS PAYSAGERS

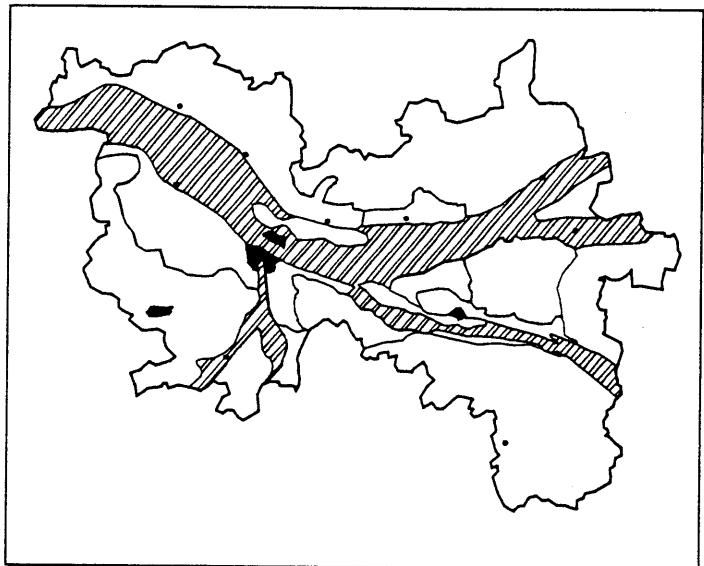
Ces zones ont été déterminées à partir d'une étude réalisée par la SEGESA lors de la phase de préfiguration du Parc. Cette étude, sur la base d'une analyse de terrain a distingué 46 sous-unités paysagères. Pour plus amples informations sur cet aspect paysager se référer au document en annexe du plan du parc.

On distingue 5 grands types de secteurs paysagers :

⇒ les zones de vallées

Correspondent aux vals de Loire et de Vienne, et aux vallées de l'Indre et du Thouet.

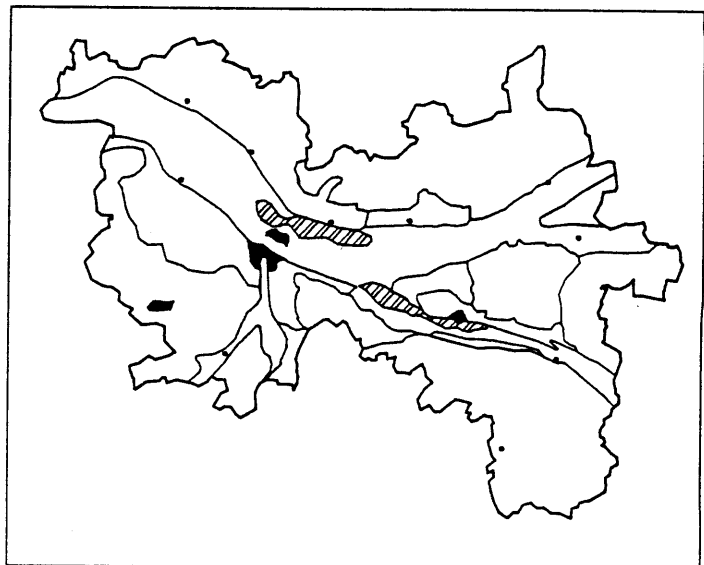
Unités 1,5,7 et 11 du plan.



⇒ les zones de bocage

Inondables, situés en val de Loire (Allonnes) et basse vallée de la Vienne (Véron)

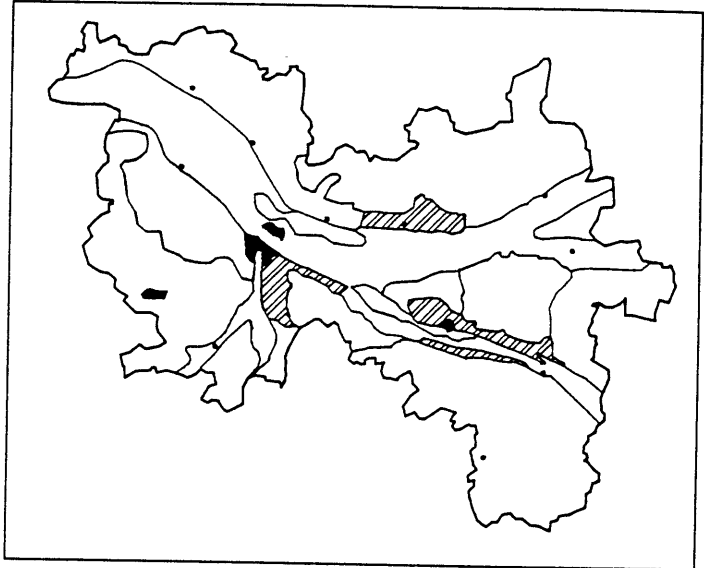
Unités 1e et 7a du plan.



⇒ les zones viticoles

Correspondant aux A.O.C. de Bourgueil, Saumur et Chinon, éléments forts du patrimoine culturel local.

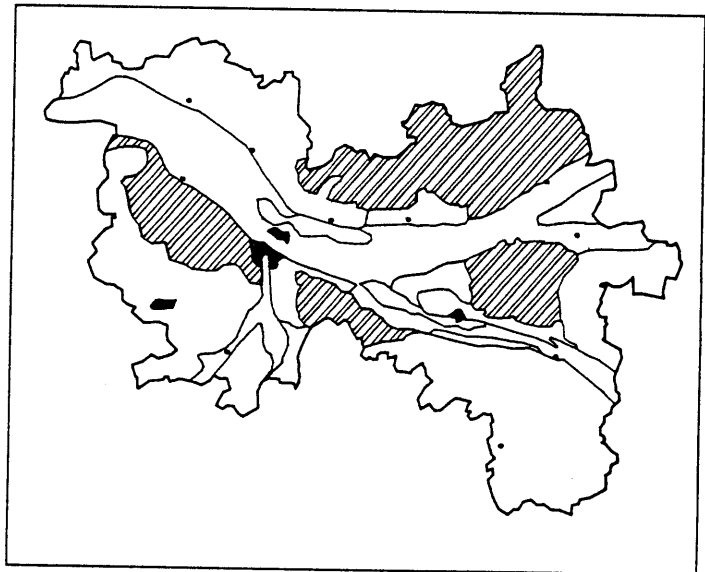
Unités 2, 7c et 10 du plan.



⇒ les zones de massif boisé

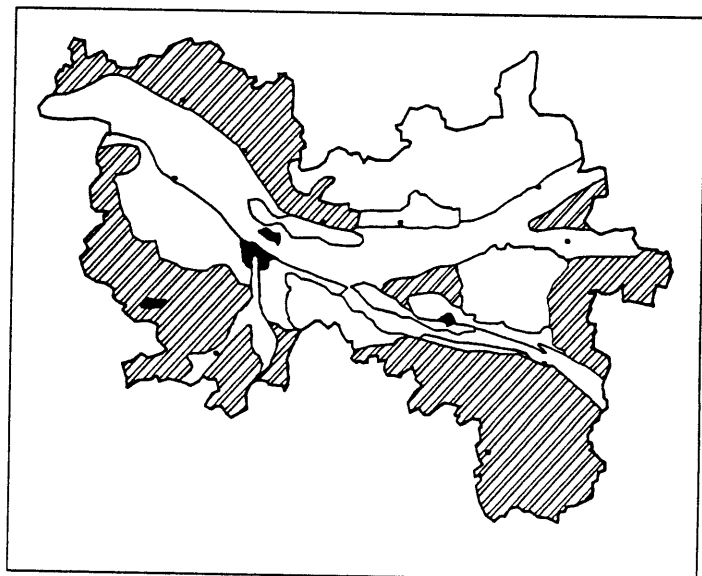
Sur les plateaux relativement pauvres (Gâtine tourangelle, massifs de Milly, Fontevrault et Chinon)

Unités 4,9,12 et 15 du plan.



⇒ les zones de plateau de polyculture et/ou d'élevage
aux paysages très ouverts

Unités 3,6,8,13,14 et 16 du plan.

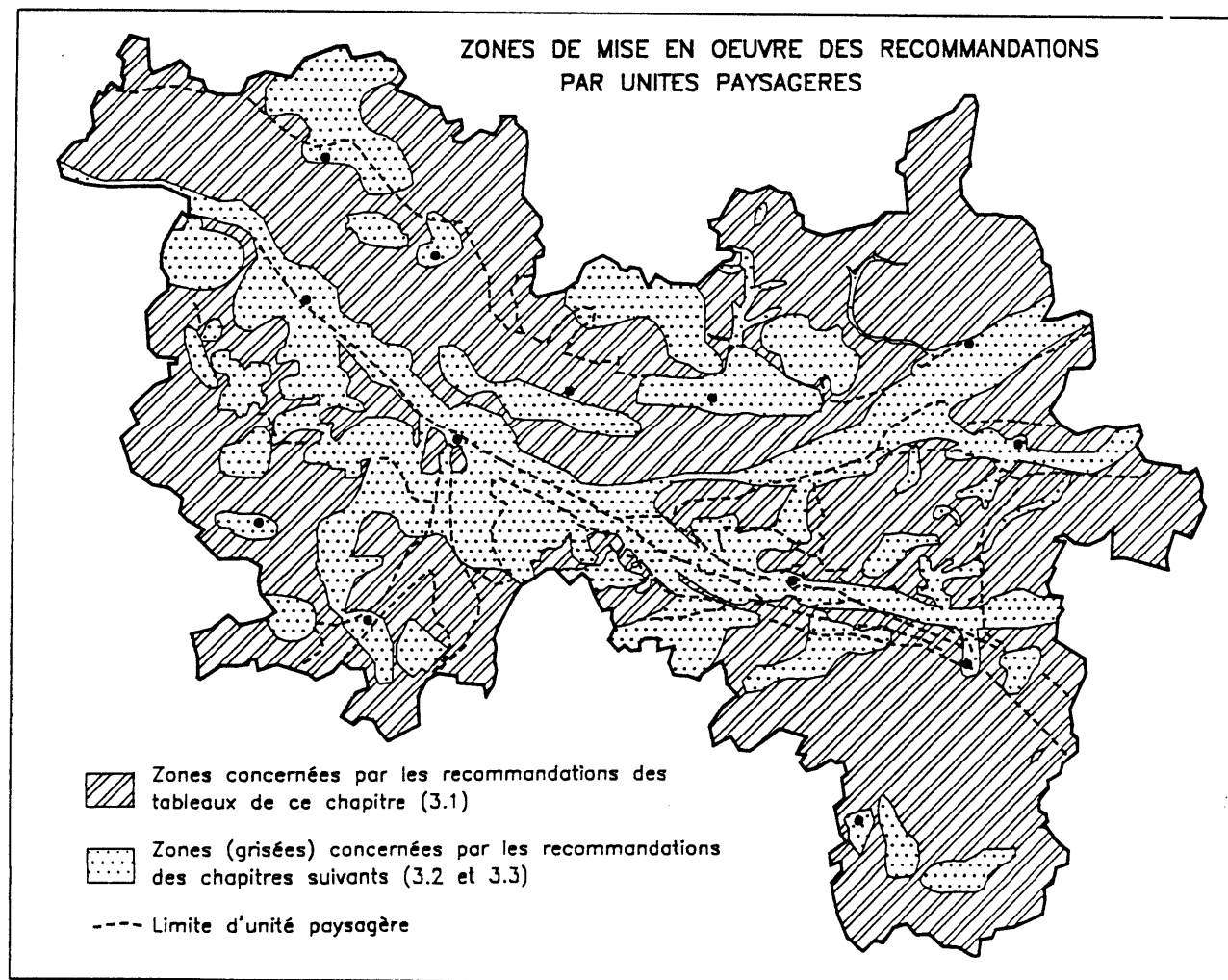


Zones urbaines: Les agglomérations urbaines de plus de 5000 habitants (Saumur, Chinon, Doué-la-Fontaine) présentent des paysages urbains assez étendus pour figurer en tant que tel sur la carte au 1/100.000^{ème} (en blanc). Elles ne sont cependant pas prises en compte dans les tableaux suivants. Ce sont les recommandations générales (cf partie II "projet" chap 1.2) qui s'y appliquent. Le cas échéant, ce sont les Zones d'Intérêt Majeur qui devront être intégrées dans les documents d'urbanisme. De plus, pour préserver le patrimoine architectural remarquable, il existe de nombreuses mesures de protections (monuments et sites classés et inscrits, secteurs sauvegardés, Z.P.P.A.U.P...) En outre, les Schémas Directeurs (Chinonais et Saumurois) en cours d'élaboration (celui de Saumur couvrant Doué-La Fontaine) auxquels est associée l'A.P.P.N.R. devront intégrer les orientations de la charte assurant ainsi la prise en compte des objectifs du P.N.R. L'exploitation du plan est donc d'ores et déjà en cours...

Toutes ces zones correspondent aux unités et sous-unités paysagères décrites dans l'étude paysagère réalisée par le cabinet SEGESA. Elles sont caractérisées dans les tableaux des pages suivantes qui signalent les grandes orientations de gestion du paysage que le parc souhaite engager sur l'ensemble de ces zones.

Les chapitres qui suivent précisent les principes d'action concernant les zones paysagères où se cumulent des intérêts patrimoniaux majeurs.

Les recommandations qui suivent sont donc uniquement valables pour les secteurs paysagers du plan qui ne sont pas grisées (Cf carte ci-dessous). Toutefois, les unités "vignobles" et "bocages" figurent dans ce chapitre malgré la trame grisée qui les recouvre car il s'agit tout de même d'unités paysagères à part entière.



3.1.1 - LES ZONES DE VALLEES

Unité	Caractéristiques	Enjeux économiques	Dynamique affectant le paysage	Recommandations particulières
- Vallée de la Loire (1)	- ample paysage de vallée - large lit fluvial à caractère sauvage - forte attraction touristique - notoriété internationale en raison de l'importance et de la concentration de son patrimoine architectural.	- axe de circulation important - site nucléaire de production d'électricité - forte attractivité touristique - concentration de cultures maraîchères et de vergers le long des deux grands axes de circulation.	- aux deux extrémités mitage de péri-urbanisation. - multiplication des constructions nécessaires à l'horticulture et au maraîchage - autoroute en construction - création de sites d'extraction et réaménagement fonciers liés à cette autoroute - développement de la populiculture	- limiter le "mitage" notamment sur les crêtes, et mieux maîtriser l'urbanisation (par les POS). - réglementer la construction des bâtiments d'activité par des prescriptions paysagères. - préserver une trame bocagère dans les réaménagements fonciers - entretenir les rives et francs-bords de la Loire et des rivières parallèles comme l'Authion.
- Vallée de la Vienne (7)	- paysage de vallée secondaire en voie de mitage marqué par la façade de la ville et du château de Chinon. - Vignoble réputé - paysage relique du Véron.	- forte activité viticole et maraîchère - populiculture dans les prairies les plus basses.	- légère progression des surfaces de vignobles. - accroissement de la populiculture - fort mitage par l'habitat pavillonnaire le long de la D 760. - zone d'industrie et d'activité commerciale autour de Chinon.	- organiser la production de peuplier de manière à préserver certaines perspectives (zonage agriculture/forêt, réglementation des boisements, subventions). - maîtriser l'urbanisation en particulier le long des axes (POS).
- Vallée de l'Indre (5)	paysage fermé par les peupliers - valeur liée aux châteaux	- populiculture largement dominante - élevage résiduel	- fermeture de l'espace par les peupliers - disparition des prairies humides - mitage par l'habitat pavillonnaire en rive droite - mitage de certaines parties par les habitations légères de loisir.	- organiser les boisements de peupliers de manière à préserver certaines perspectives (zonage agriculture/forêt, réglementation des boisements) - maîtriser l'habitat léger de loisir.
- Vallée du Thouet et de la Dive (11)	- petite vallée discrète - forte présence du peuplier	- populiculture massive	- drainage ancien abandonné au profit de la populiculture - espace de loisir près de Saumur - remblaiement sur Saumur	- prohiber les remblaiements en zone inondable - plantation d'essences plus diversifiées (ex frênes) en particulier près de Saumur.

Remarque : le numéro qui suit le nom de l'unité paysagère renvoie à la sous-unité décrite en annexe.

3.1.2 - LES ZONES DE BOCAGE

Ces entités paysagères font l'objet de recommandations plus précises au titre des Zones d'Intérêt Majeur (chap.2.2).

Unité	Caractéristiques	Enjeux économiques	Dynamique affectant le paysage	Recommandations particulières
- Bocage du Véron et de Chinon (7a)	- vallée très légèrement ondulante - habitat quasi-absent ou localisé en limite du bocage. - bocage, pâturage. - peupliers.	- élevage - populiculture	- maintien du maillage de haies même si certaines parcelles sont plantées de peupliers	- <i>favoriser le maintien de l'élevage traditionnel.</i> - <i>organiser les plantations d'arbres</i>
- Bocage de l'Authion (1e)	fond de vallée, plat. - habitat dispersé et densité très faible - pâtures - quelques parcelles de maïs ou de tournesol - parcelles de peupliers près des ruisseaux et rivières (l'Authion, l'Echeneau, boire des Roux...)	- élevage en déclin - maïs et maraîchage - populiculture	- maillage de haies de plus en plus lâche et dispersé - uniformisation par le maïs et le peuplier	- <i>organiser la populiculture</i> - <i>reconquête du parcellaire maillé</i> - <i>travailler le passage de l'autoroute</i>

Remarque : le numéro qui suit le nom de l'unité paysagère renvoie à la sous-unité décrite en annexe.

3.1.3 - LES ZONES VITICOLES

Ces entités paysagères font l'objet de recommandations plus précises au titre des Zones d'Intérêt Majeur (chap.2.2).

Unité	Caractéristiques	Enjeux économiques	Dynamique affectant le paysage	Recommandations particulières
-Vignoble de Bourgueil (2)	- paysage viticole très typé - notoriété liée au vignoble - patrimoine bâti de qualité	- production viticole de grande qualité	- relative stabilité	- <i>conserver la structure de l'habitat en hameaux (par les POS)</i> - <i>maîtriser la populiculture dans la vallée de Changeon</i>
- Vignoble de Chinon (7c)	- vallée aux versants marqués mais non abrupts. - caves de coteau surtout en rive droite. - habitat le long des coteaux et des routes, diffus en fond de vallée (sur montils). - vigne dès que l'altitude est supérieure à 33 m. - ailleurs pâtures et peupleraies.	- production viticole renommée - élevage résiduel	- légère augmentation des surfaces en vigne - urbanisation le long des axes routiers - disparition des murets et clos de vignes - augmentation de la populiculture en fond de vallée	- <i>maîtriser le mitage et l'extension pavillonnaire</i> - <i>maîtriser la populiculture sur grandes parcelles en fond de vallée</i>
- Vignoble du Saumurois (10)	- plateau ondulé entre les vallées de la Loire et du Thouet - espace à forte urbanisation sous forme de bourgs à structure linéaire - patrimoine architectural de qualité	- vignoble réputé - champignonnières	- légère augmentation de la surface en vigne sur les plus grandes parcelles - disparition du petit patrimoine bâti vernaculaire - mitage périurbain	- <i>entretenir et sauvegarder certains murets et clos de vigne ainsi que le patrimoine vernaculaire</i> - <i>prévenir le mitage par l'intermédiaire des P.O.S. et du S.D.A.U.</i>

Remarque : le numéro qui suit le nom de l'unité paysagère renvoie à la sous-unité décrite en annexe.

3.1.4 - LES ZONES DE MASSIFS BOISES

Unité	Caractéristiques	Enjeux économiques	Dynamique affectant le paysage	Recommandations particulières
- Gâtine Tourangelle (4)	- paysage forestier de résineux n'offrant que de courtes perspectives sans originalité particulière.	- exploitation forestière - agriculture très limitée par l'élevage - camp militaire de Cinq Mars la Pile	- déprise agricole - friches - reboisement - mitage par l'habitat pavillonnaire en limite de plateau. - superstructures militaires	- <i>organiser les reboisements à partir des masses boisées existantes et non en "timbre-poste" (zonage agriculture-forêt, réglementation des boisements)</i> - <i>empêcher le mitage de la crête (par les POS)</i> - <i>maintenir les prairies et les cultures autour des bourgs,</i> - <i>éviter la fermeture de l'espace</i>
- Forêt de Chinon (15)	- paysage forestier très marqué par le pin.	- exploitation forestière - important camp militaire.	- risque de mitage - champ de tir	- <i>empêcher le mitage (par les POS).</i> - <i>maintenir landes</i>
- Forêt de Fontevraud (9)	- paysage de forêt de feuillus - notoriété internationale liée à l'Abbaye.	- grandes cultures dans les clairières - exploitation forestière - camp militaire	- apparente stabilité - champ de tir	- <i>maintien de la prépondérance des feuillus et des landes.</i> - <i>maintien des prairies ou de cultures autour des bourgs</i> - <i>éviter la fermeture de l'espace.</i>
- Forêt de Milly (12)	- paysage forestier de résineux et de feuillus très marqué par le pin dans la forêt domaniale. - présence importante de monuments mégalithiques	- exploitation forestière - grandes cultures dans les clairières	- déprise agricole - reboisement	- <i>encourager la plantation d'essences diversifiées.</i> - <i>limiter la construction et empêcher le mitage de la forêt (par les POS)</i> - <i>maintenir des prairies ou des cultures autour des bourgs</i> - <i>éviter la fermeture de l'espace.</i>

Remarque : le numéro qui suit le nom de l'unité paysagère renvoie à la sous-unité décrite en annexe.

3.1.5 - LES ZONES DE POLY CULTURE ET/OU D'ELEVAGE

Unité	Caractéristiques	Enjeux économiques	Dynamique affectant le paysage	Recommandations particulières
(6) - Entre Loire et Vienne	- paysage de polyculture limité au sud par les Puy du Chinonais - nombreux châteaux	- polyculture en crise	- déprise agricole - mitage par l'habitat pavillonnaire autour d'Avoine et de Savigny en Véron.	- <i>préserv</i> er la structure de l'habitat en hameaux. - <i>éviter</i> le mitage le long des routes (par les POS).
(14) - Ridellois	- paysage de plateau fortement marqué par les vergers.	- arboriculture dominante	- développement de l'arboriculture - reboisement à partir de la vallée du Vau	- <i>encourager</i> un renouvellement des vergers.
(16) - Plateau de Sainte-Maure	- paysage de plateau assez monotone - grandes cultures	- grandes cultures	- suppression des haies	- <i>préserv</i> er voire replanter quelques haies et bosquets pour introduire dans ce paysage une dimension verticale.
(8) - Plateau du Richelais	- paysage ouvert de grandes cultures - forte présence du noyer - architecture vernaculaire et religieuse intéressante	- céréaliculture sur les parties hautes - populiculture dans les parties basses	- apparente stabilité - zone industrielle de Richelieu - accroissement de la populiculture	- <i>maintien</i> et renouvellement des noyers - <i>intégration</i> des silos existants et en projet (par les POS).
(13) - Plaine de Doué	- paysage de grandes cultures émaillé de vignes, vergers, et pépinières - patrimoine vernaculaire intéressant	- importance des cultures spécialisées autour de Doué. - vignoble peu réputé - grandes cultures sur de bons sols.	- progression des cultures spécialisées et des vergers - suppression des haies - développement des zones industrielles de Doué et de Montreuil-Bellay.	- <i>préservation</i> d'une trame bocagère - <i>aménagement</i> paysager ou valorisation des anciennes falunières de Doué. - <i>encourager</i> les plantations d'alignement au bord des principaux axes routiers
(3) - Colline du Baugeois	- paysage semi-bocager - caractère rural marqué - patrimoine architectural intéressant dans la partie ouest.	- zone d'élevage et de céréaliculture	- déprise agricole - friches - mitage par l'habitat pavillonnaire - superstructures militaires.	- <i>organiser</i> les reboisements à partir des masses boisées existantes et non en "timbre-poste" (zonage agriculture-forêt, réglementation des boisements) - <i>empêcher</i> le mitage de la crête (par les POS). - <i>maintenir</i> les prairies et les cultures autour des bourgs, .

Remarque : le numéro qui suit le nom de l'unité paysagère renvoie à la sous-unité décrite en annexe.

3.2 - LES ZONES D'INTERET MAJEUR

Ces zones ont été déterminées à partir de trois critères : biologique, paysager et bâti. Il s'agit d'un zonage où chaque critère est présent dans sa dimension la plus remarquable :

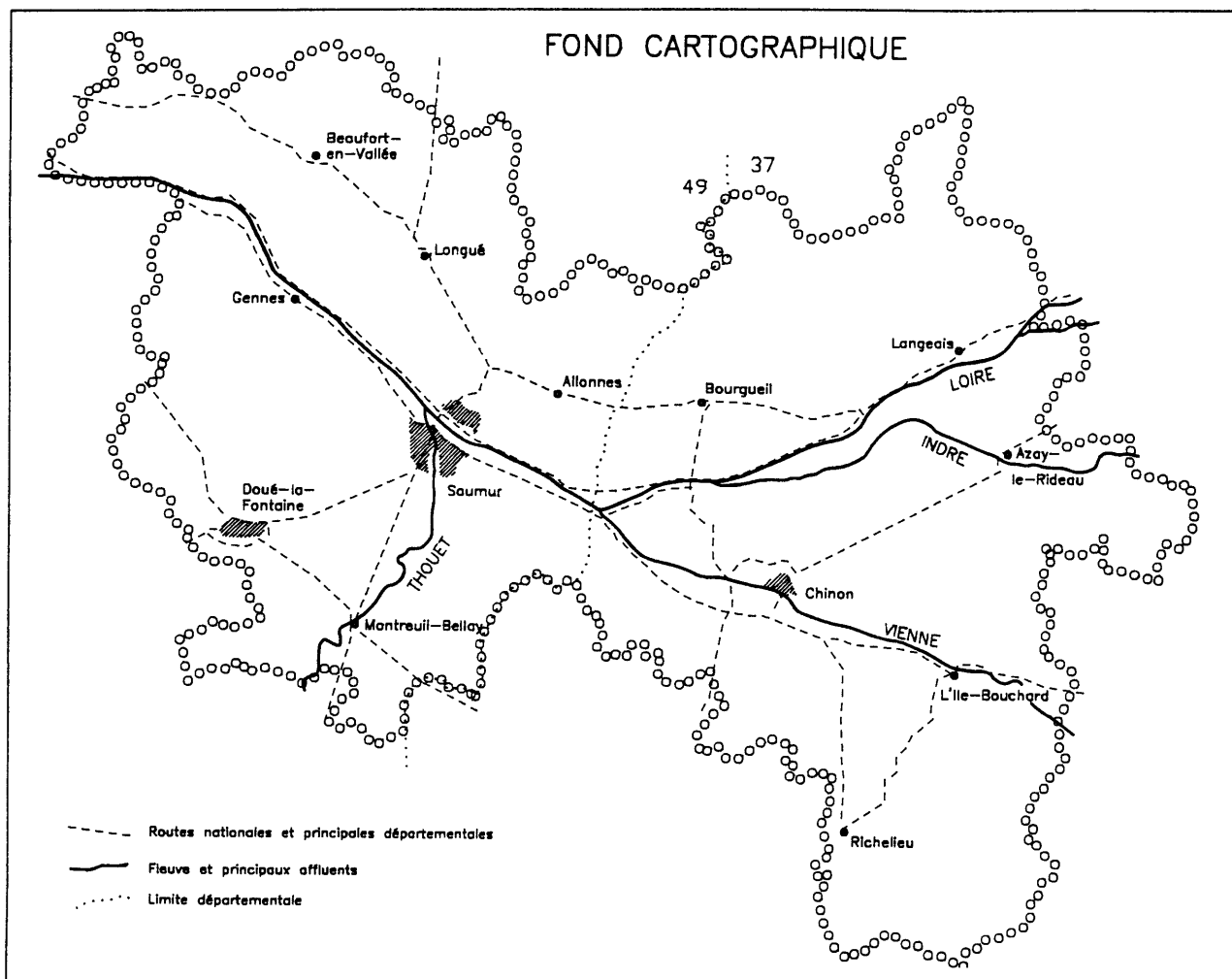
- espace à forte valeur et sensibilité biologiques.
- paysages les plus caractéristiques et spectaculaires notamment par leurs fronts visuels.
- zones de concentration exceptionnelle de patrimoine bâti protégé et troglodytique.

Le Parc devra apporter une attention toute particulière à ses actions de valorisation, de préservation ou de protection dans ces zones et ce d'autant plus que certaines d'entre elles cumulent plusieurs critères permettant d'établir un ordre d'intérêt :

Ordre d'intérêt	caractéristiques de zones	typologie des zones
Zone d'intérêt majeur d'ordre 3 (chap. 3.2.1)	zones établies à partir des critères biologiques, paysagers et bâtis pris de manière isolée.	zone d'intérêt biologique majeur ou zone d'intérêt paysager majeur ou zone d'intérêt bâti majeur
Zone d'intérêt majeur d'ordre 2 (chap. 3.2.2)	zones établies à partir des critères biologiques, paysagers et bâtis pris deux à deux	zone d'intérêt biologique et paysager majeur zone d'intérêt paysager et bâti majeur zone d'intérêt bâti et biologique majeur
Zone d'intérêt majeur d'ordre 1 (chap. 3.2.3)	zones établies à partir des critères biologiques, paysagers et bâti cumulés.	zone d'intérêt biologique, paysager et bâti majeur.

D'une manière générale, les engagements des signataires de la charte se trouvent cartographiés dans le Plan du Parc. Chacun de ces acteurs locaux (communes, syndicats de communes, socio-professionnels, services de l'Etat...) peut se situer sur la carte au 1/100.000^{ème}. Plus la zone où ils se trouvent cumule d'intérêts majeurs, plus ils doivent s'investir dans la préservation et la valorisation de ce capital patrimonial. Les cartes qui suivent permettent de définir la nature du, ou des critères répertoriés sur le Plan.

Afin de faciliter la lecture des cartes pages suivantes, voici le fond de plan qui a été utilisé. La localisation des villes et des routes pourra servir à se repérer plus facilement sur le plan au 1/100000^{ème}.



3.2.1 - LES ZONES D'INTERET MAJEUR D'ORDRE 3

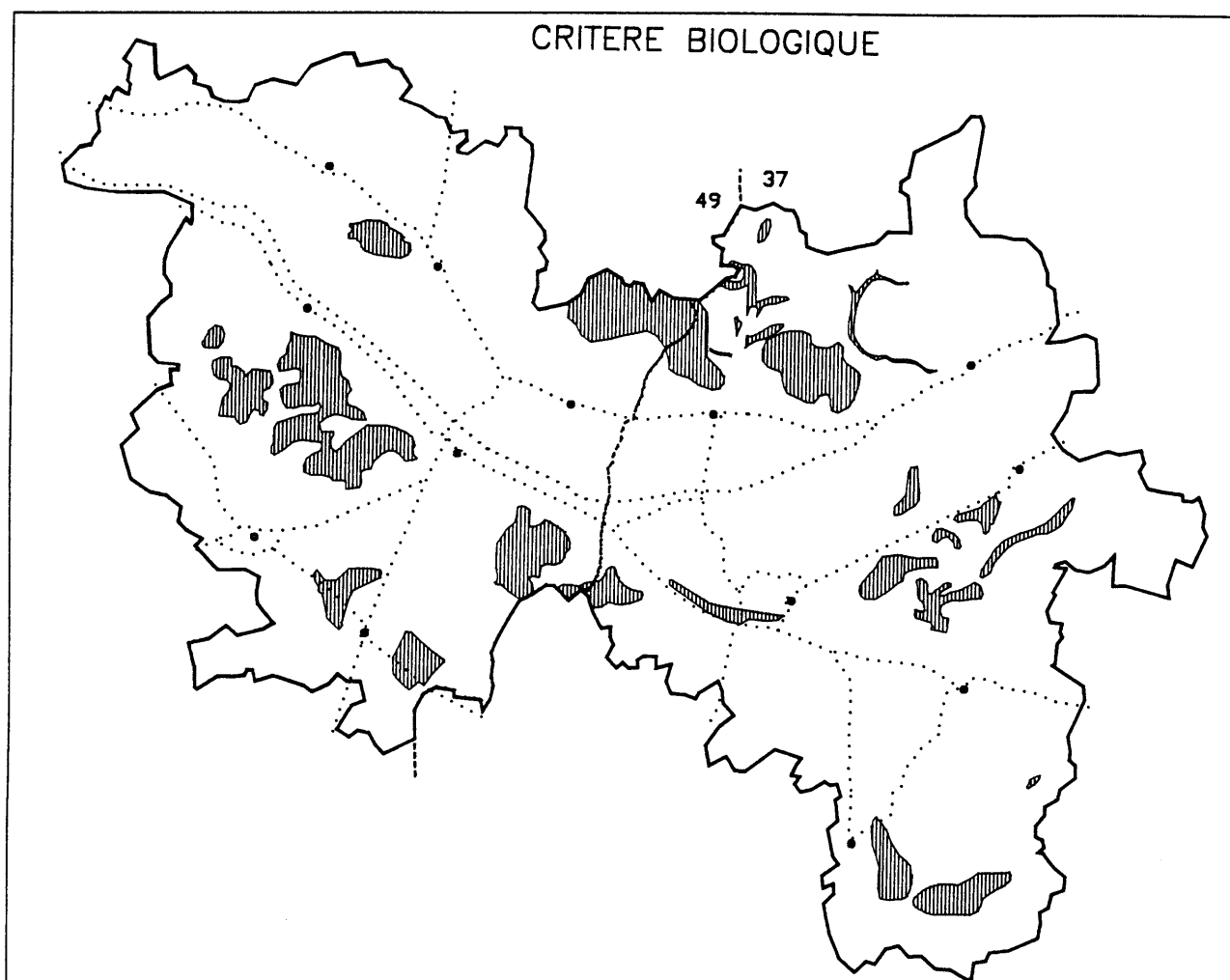
Les recommandations suivantes servent de base à celles des autres Zones d'Intérêt Majeur (ordre 2 et 1)

3.2.1.1 - Zones d'intérêt biologique majeur

Il s'agit de zones dont l'intérêt écologique est considéré comme primordial pour la préservation de la biodiversité de la région. La présentation reste ici assez générale. Pour de plus amples informations sur l'intérêt, la sensibilité et les orientations propres à ces zones, on se reportera au "schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques" (document annexe du plan, partie I).

Remarque: Toutes les zones répertoriées dans ce document annexe ne figurent pas dans ce chapitre compte tenu de la superposition avec d'autres critères, paysagers notamment.

⇒ Localisation



La diversité des milieux engendrée par la situation géographique conduit à les regrouper dans trois grandes catégories :

Milieux humides : Vallées affluentes à la Loire, marais et prairies inondables, étangs.

Landes - Pelouses - Champagne : Milieux rencontrés sur les crêtes, coteaux et plateaux plus ou moins boisés.

Milieux forestiers : Rencontrés le plus souvent sur des sols pauvres (gâtine tourangelle, Massif du Milly), au sommet des collines ou recouvrant le plateau entre Vienne et Loire.

⇒ Principes d'action du parc

Pour toutes ces zones d'intérêt biologique majeur, dont la pérennité doit assurer la bio-diversité du territoire, l'action du parc s'articulera le plus souvent autour des principes suivants :

Information des responsables locaux sur la qualité des zones retenues (élus, professionnels, chasseurs, pêcheurs).

Concertation sur le terrain avec les intervenants potentiels (administrations chambres consulaires, propriétaires).

Prise en compte de ces zones dans les documents d'urbanisme.

Propositions de protection ou de gestion dans le cadre des procédures nationales (loi du 10 juillet 1976 par ex) ou internationales (LIFE, Ramsar, directive Habitats).

Conseil et suivi de ces zones avec l'aide du Comité Scientifique et Technique.

Conventions de gestion avec les partenaires directement concernés (ex: la Défense Nationale et l'O.N.F. pour les camps militaires).

Partenariat étroit avec les conservatoires régionaux de sites (acquisitions ponctuelles ou conventions de gestion par ex).

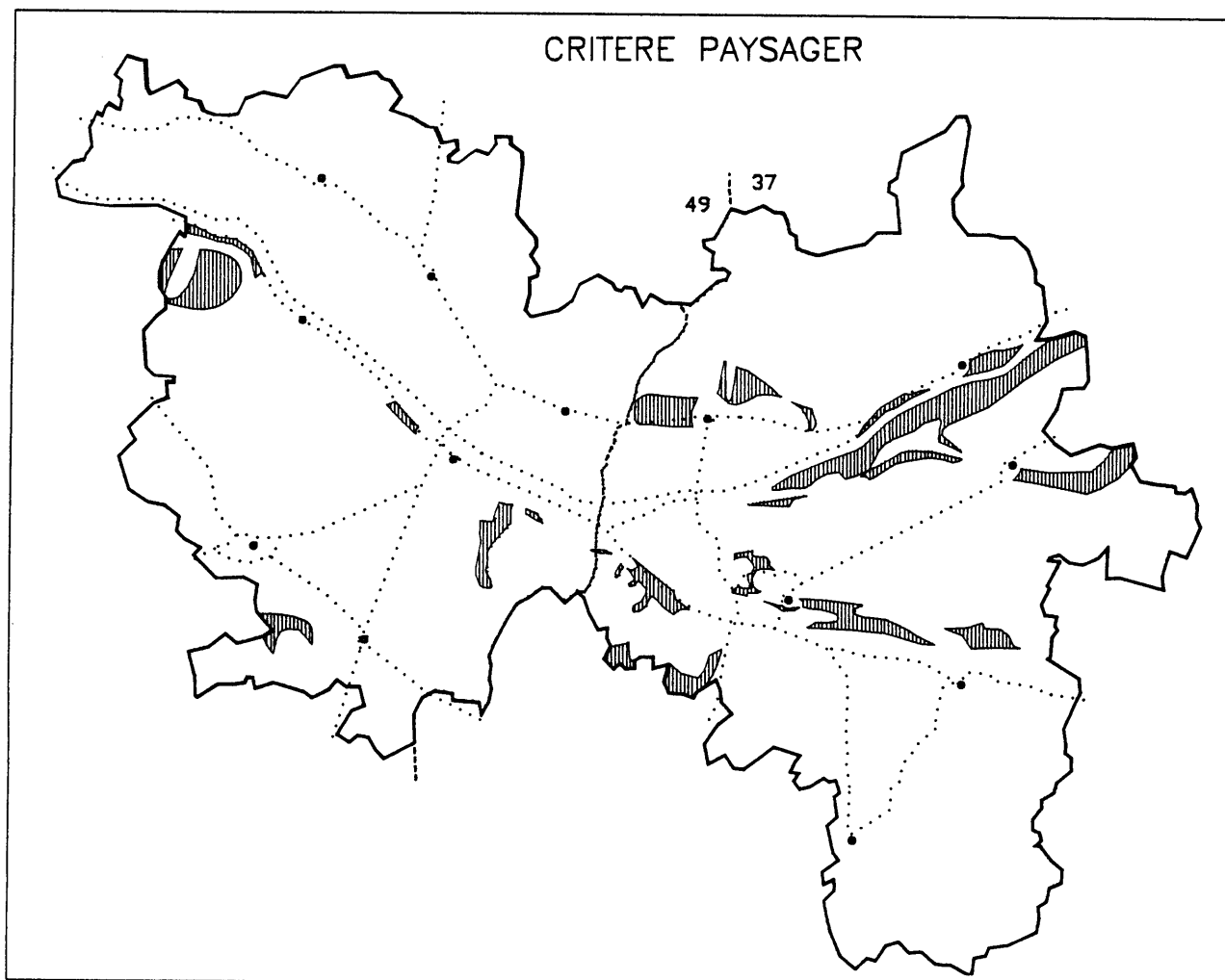
3.2.1.2 - Zones d'intérêt paysager majeur

Ces zones sont le reflet le plus marquant des paysages du parc. Le symbole qu'elles représentent doit être préservé du développement désordonné des activités humaines.

Pour une description affinée des zones situées ci-après, on se rapportera au "plan de référence paysager" (document annexe du plan, partie II).

⇒ Localisation

Ces zones correspondent essentiellement aux coteaux des vallées de la Loire et de la Vienne, particulièrement mis en valeur par les vignes et le tuffeau apparent.



Le morcellement des zones s'explique par les nombreuses superpositions existantes entre les critères biologiques et paysagers.

⇒ Principes d'action du Parc

Ces zones, dont la pérennité doit assurer la qualité de l'**image du parc** aux yeux de la population locale et de passage, doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les communes. Ainsi, des "**ateliers locaux du paysage**", suggéré dans l'étude paysagère SEGESA seront initiés par le parc autour des thèmes suivants :

- sensibilisation des élus, techniciens et propriétaires
- intégration de prescriptions aux documents d'urbanisme
- réflexion sur la mise en place de co-financements pour résorber les points noirs.

Autant que possible, ces ateliers locaux seront mis en place par unités paysagères, de manière à regrouper les communes et syndicats de communes autour d'une problématique commune.

D'autre part, on peut globalement définir une série de principes à respecter au mieux suivant les diverses zones d'intérêt paysager majeur:

Pour les vallées:

- organiser les boisements et passer des conventions pour la gestion des prairies, négocier avec les propriétaires des ouvertures pour valoriser les perspectives sur le patrimoine bâti..

- maîtriser usage et urbanisation des sols par les POS et Schémas Directeurs. Intégrer des prescriptions d'insertion paysagère pour les constructions ainsi qu'un système de mesures compensatoires incitatives.

- sensibilisation directe lors de la demande de permis de construire (application de l'article 4 de la loi paysage).

- concertation lors des restructurations foncières, intégration et "habillage" des réalisations nouvelles.

Pour les vignobles:

- Maintenir l'habitat en hameaux de façon à lutter contre un éventuel mitage.

- Etablir un plan de sauvegarde et de restauration des murets.

Pour les plateaux cultivés:

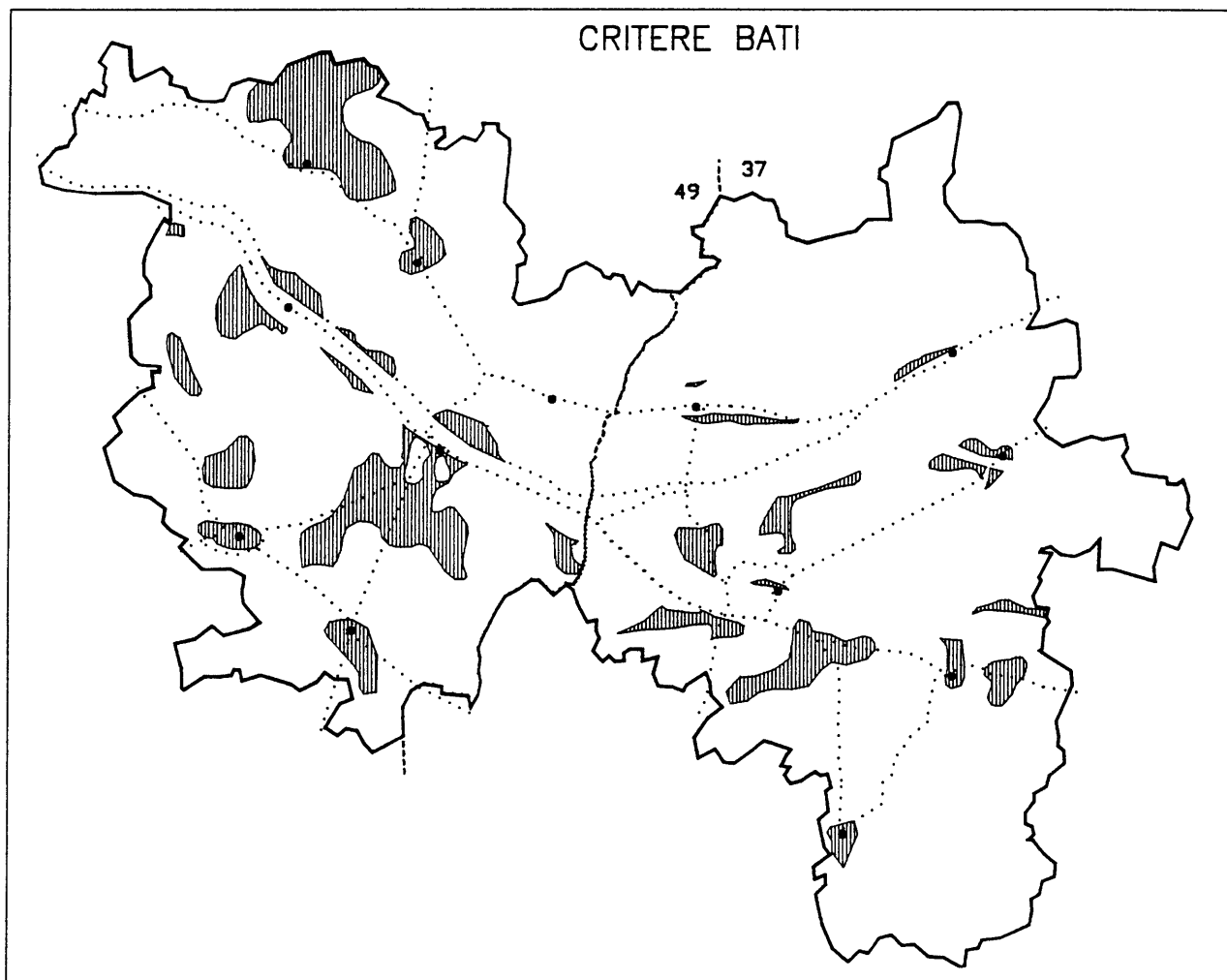
- reconquête et restauration des éléments paysagers (noyers, trame bocagère...) en s'adaptant au modèle d'agriculture en pleine mutation (déprise agricole, jachères...)

3.2.1.3 - Zones d'intérêt bâti majeur

Ces ensembles correspondent à des zones où le bâti est en général de qualité, mais où il n'est pas forcément mis en valeur. L'objectif du Parc sera donc de valoriser les monuments et leurs abords.

⇒ Localisation

Pour une localisation précise du patrimoine bâti protégé ainsi que pour la description générale de l'habitat présent dans les zones de la carte suivante, on se reportera à l'étude paysagère de la SEGESA (Cf. partie II de l'annexe du plan) .



Ces zones sont très présentes sur la plateau Douessin grâce notamment au patrimoine troglodytique. Le bâti remarquable se concentre également dans des secteurs le long de la Loire et de la Vienne ainsi que sur les plateaux du Chinonais et du Baugeois.

⇒ Principes d'action du Parc

- le respect de la loi sur la publicité restreinte (loi du 29 décembre 1979).
- l'insertion des réseaux et édifices publics.
- la mise en valeur des abords de monuments.
- l'encouragement à l'adaptation de la protection (Z.P.P.A.U.P.)
- favoriser la reconnaissance et la préservation du patrimoine bâti non protégé
- partenariat avec les organismes compétents (CAUE, DRAC, DIREN, SDA...).

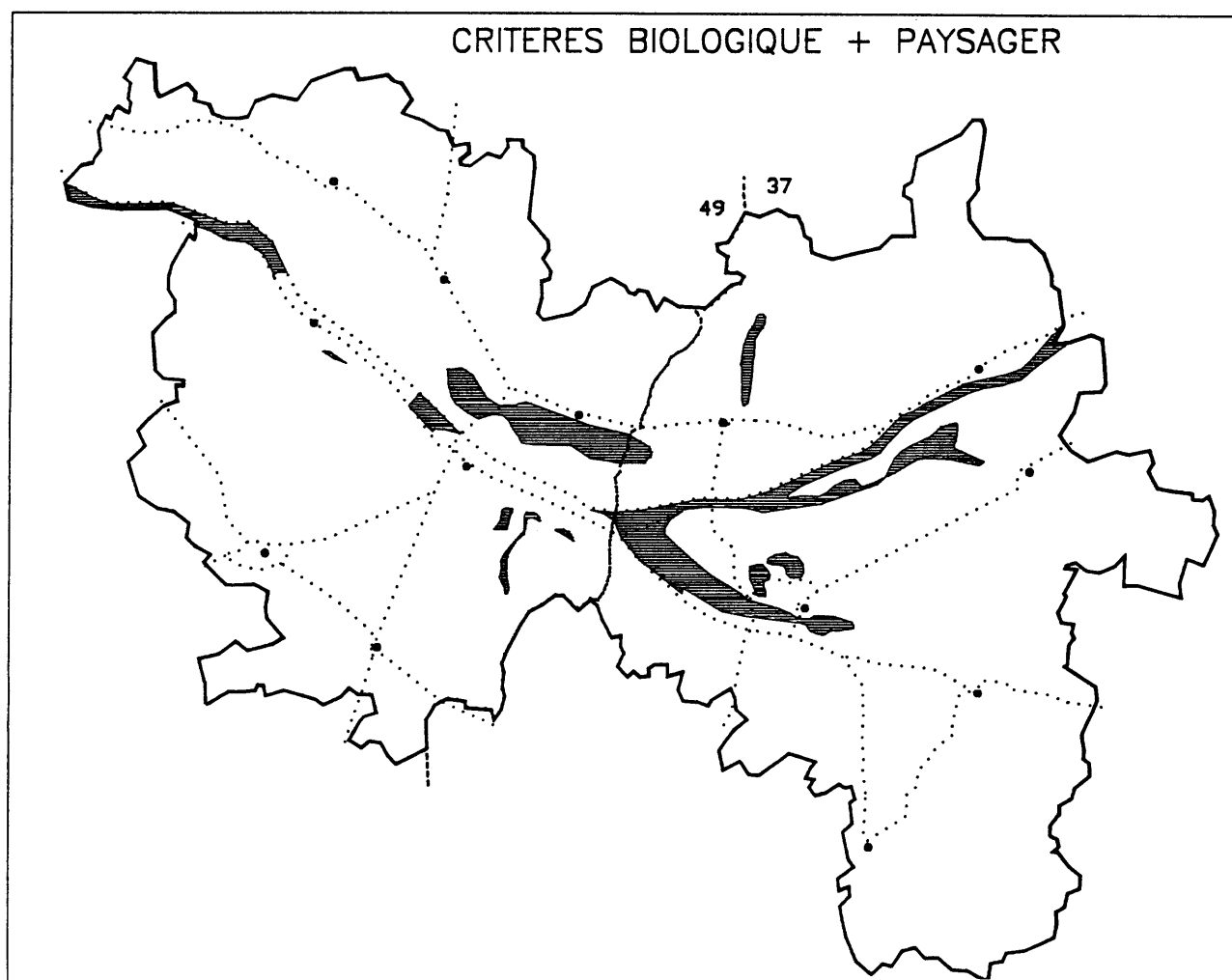
3.2.2 - ZONES D'INTERET MAJEUR D'ORDRE 2

Les engagements demandés aux signataires de la charte correspondent à la somme des engagements qui se rapportent à chacune des deux zones qui composent ces secteurs

3.2.2.1 - Zones d'intérêt biologique et paysager majeur

Ces secteurs sont le symbole de ce que représente le mot "Nature" pour le grand public car ils allient **richesse biologique et beauté des paysages naturels**. La dimension naturelle de ces zones doit donc être préservée.

⇒ Localisation



Ces zones correspondent essentiellement aux basses vallées de la Vienne et de l'Indre ainsi qu'à certains secteurs de la Vallée de la Loire (en lit endigué et en lit majeur). Le reste correspond à des revers de coteaux calcaires et à des lisières de bois.

⇒ Principes d'action du Parc

Sur ces zones, une vigilance s'impose notamment du fait de leur **intérêt touristique important**.

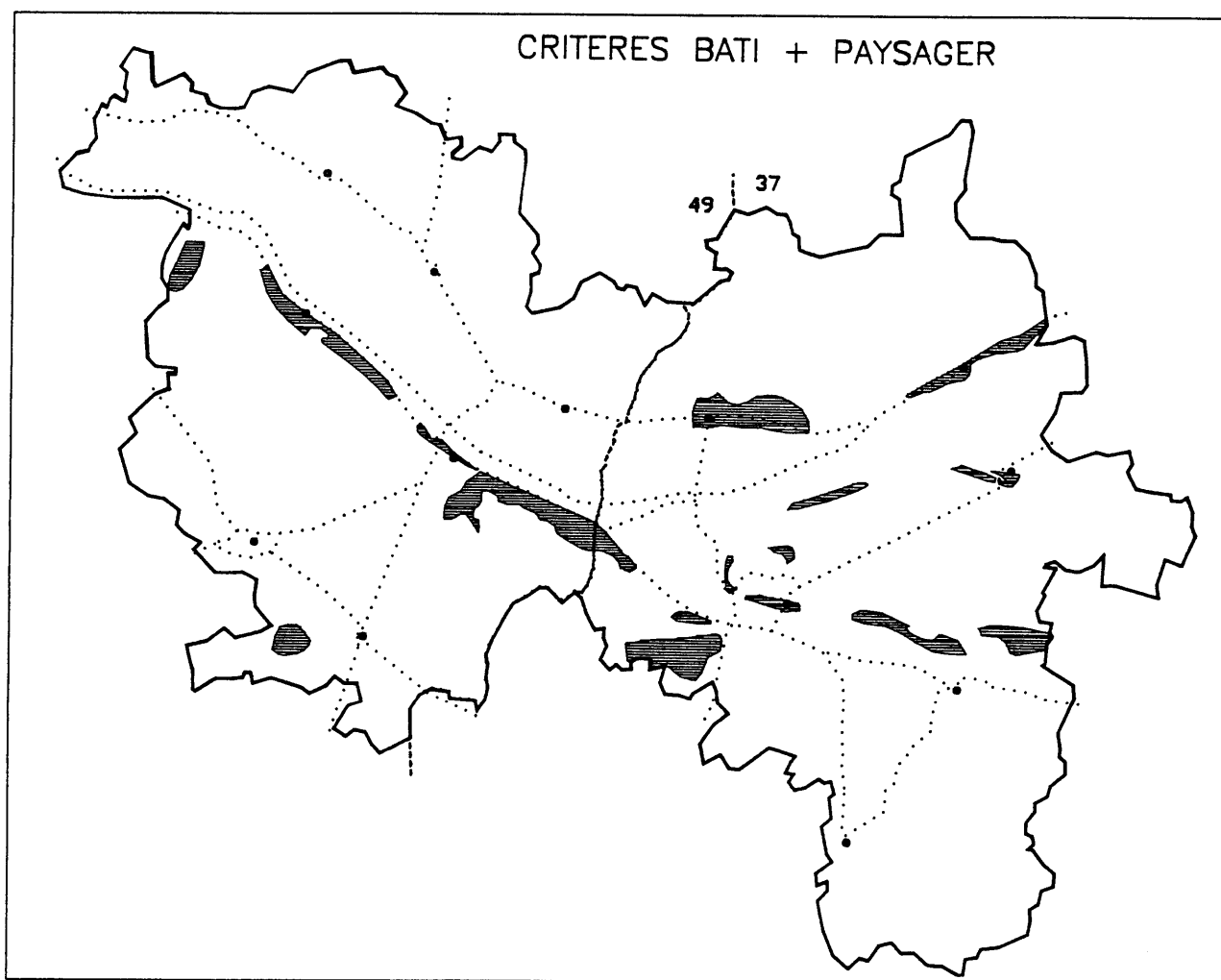
Cela devra se traduire par :

- la proposition d'une directive paysagère sur le site inscrit du Thoureil
- maintien voire développement des espaces prairiaux avec l'aide des mesures d'incitation agri-environnementales et conformément au plan gouvernemental sur la Loire.
- limiter la populiculture dans le lit endigué de la Loire (rachat ou convention de gestion des terres par le conservatoire des rives de la Loire , réglementations des boisements...) et dans la basse vallée de la Vienne (opération locale agri-environnementale).

3.2.2.2 - Zones d'intérêt paysager et bâti majeur

Ces secteurs constituent au titre de leur double intérêt et de leur localisation l'image de marque traditionnelle du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine. La valorisation de ces espaces devra donc être exemplaire.

⇒ Localisation



Ces espaces remarquables se concentrent le long des coteaux de la Loire et de la Vienne ainsi que dans quelques secteurs précis comme le vignoble du Bourgueillois et le val de Seuilly.

⇒ Principes d'action du Parc

Ces zones présentent une sensibilité particulière car très visibles. Le bâti remarquable est particulièrement impliqué dans la qualité des perspectives paysagères.

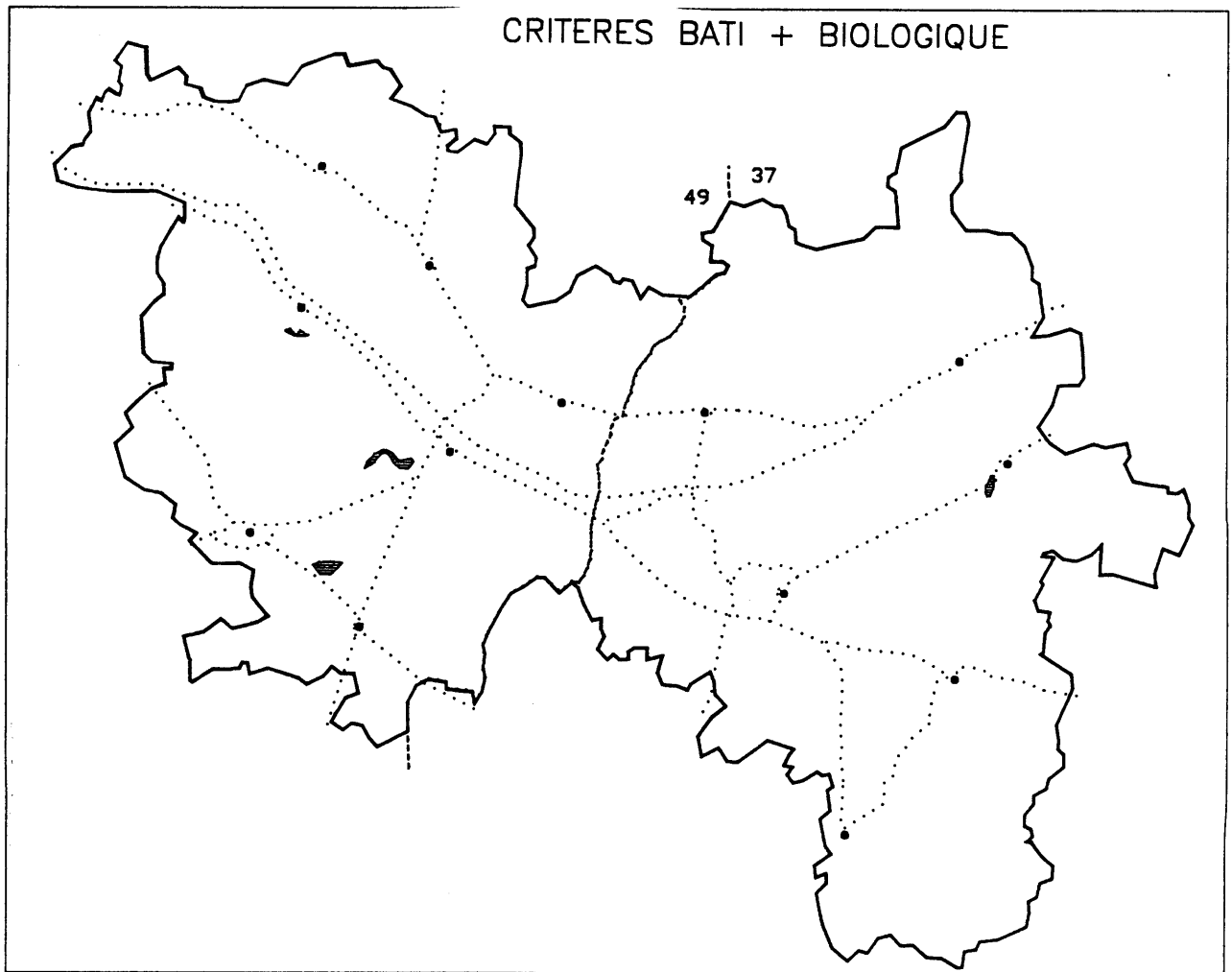
Cela se traduit par :

- Maîtrise de l'urbanisation en ligne de crête aux abords immédiats des secteurs bâtis, afin de préserver les fronts visuels.
- Zones à traiter particulièrement pour :
 - l'enfouissement des réseaux EDF/TELECOM.
 - maîtrise et intégration paysagère de la signalisation routière et touristique.
- Pas de nouvelles lignes Très Haute Tension.
- Mise en oeuvre de ZPPAUP intercommunales
- Sauvegarde et réhabilitation des demeures troglodytiques

3.2.2.3 - Zone d'intérêt bâti et biologique

De par leur nature même, il existe une faible corrélation entre patrimoine bâti et patrimoine naturel. C'est ce qui explique le petit nombre de zones concernées. Cependant, l'originalité de tels secteurs doit être préservée.

⇒ Localisation



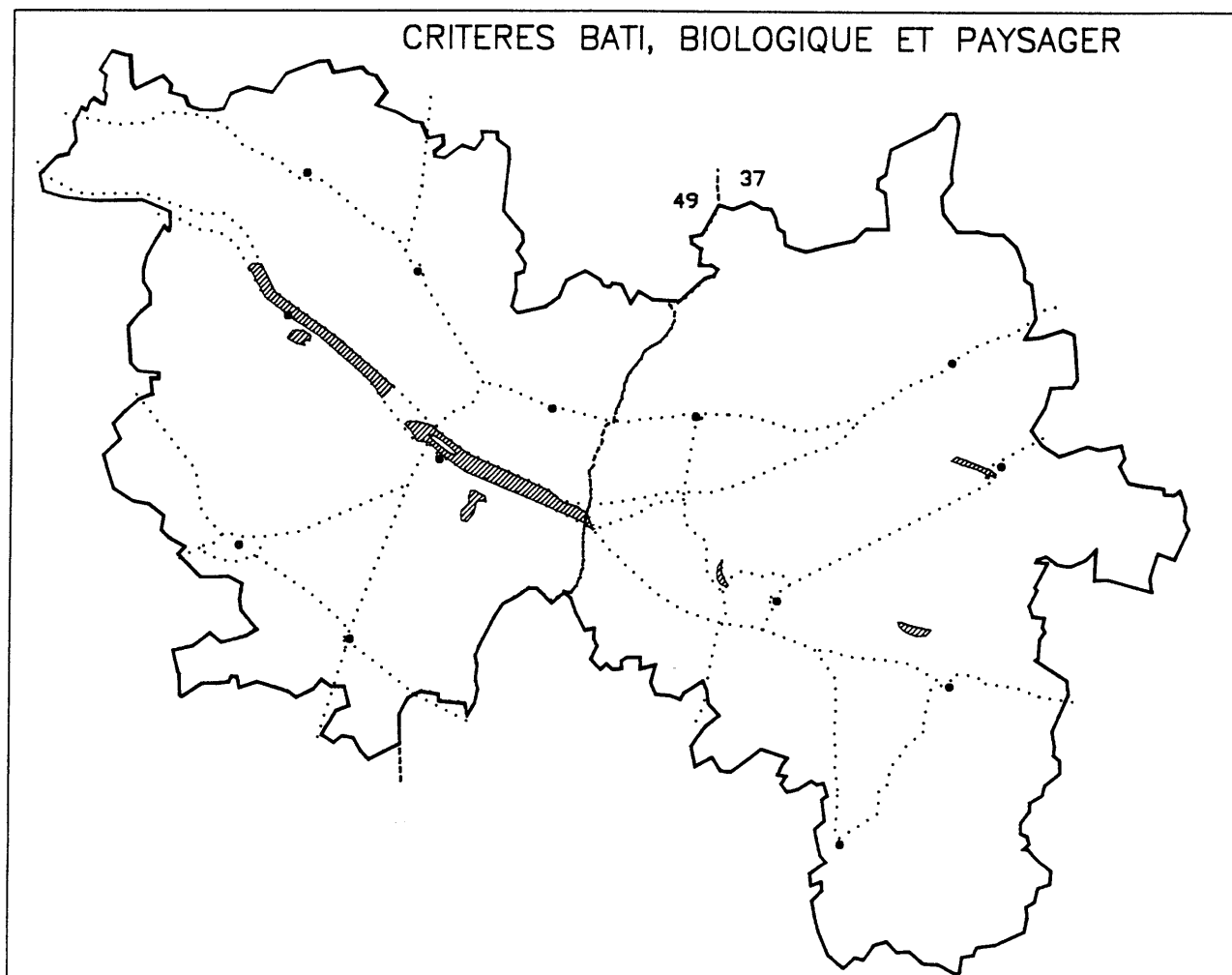
⇒ Principes d'action du Parc

Etant donné la faible superficie concernée, les principes d'action à mettre en oeuvre sont de même nature que ceux des zones d'intérêt biologique majeur simple (paragraphe 2.2.1.1).

3.2.3 - LES ZONES D'INTERET MAJEUR D'ORDRE 1

Ce sont les zones où se cumulent les trois critères reconnus d'intérêt majeur pour le patrimoine du Parc. Leur nombre n'est pas très important, mais leur qualité est remarquable. Ces ensembles représentent la référence qualitative du territoire qu'il convient de préserver à tout prix. Les engagements demandés aux signataires de la charte correspondent à la somme des engagements liés à chacune des zones qui composent ces secteurs (Cf. 3.2.1.1, 3.2.1.2, 3.2.1.3 de ce chapitre et annexes correspondantes).

⇒ Localisation



Il s'agit principalement de deux zones de la vallée de la Loire de St-Hilaire-St-Florent jusqu'au Thoureil et de Saumur jusqu'à la confluence. Les autres secteurs concernés correspondent plutôt à des limites qui se recoupent qu'à des entités proprement définies.

⇒ Principes d'actions du Parc

Tous les moyens d'information et de sensibilisation des acteurs locaux seront mis en oeuvre pour qu'ils protègent et valorisent leur patrimoine en visant des objectifs à long terme. Pour cela, ils s'engagent à :

- intégrer des mesures de protection dans les documents d'urbanisme, notamment dans les schémas directeurs en cours d'élaboration.
- éviter toute nouvelle activité induisant une modification du paysage naturel dans les zones inondables.

- engager des études de mise en valeur paysagère pouvant déboucher sur des directives paysagères (au sens de la loi paysage).

Cela se traduit déjà par l'engagement de :

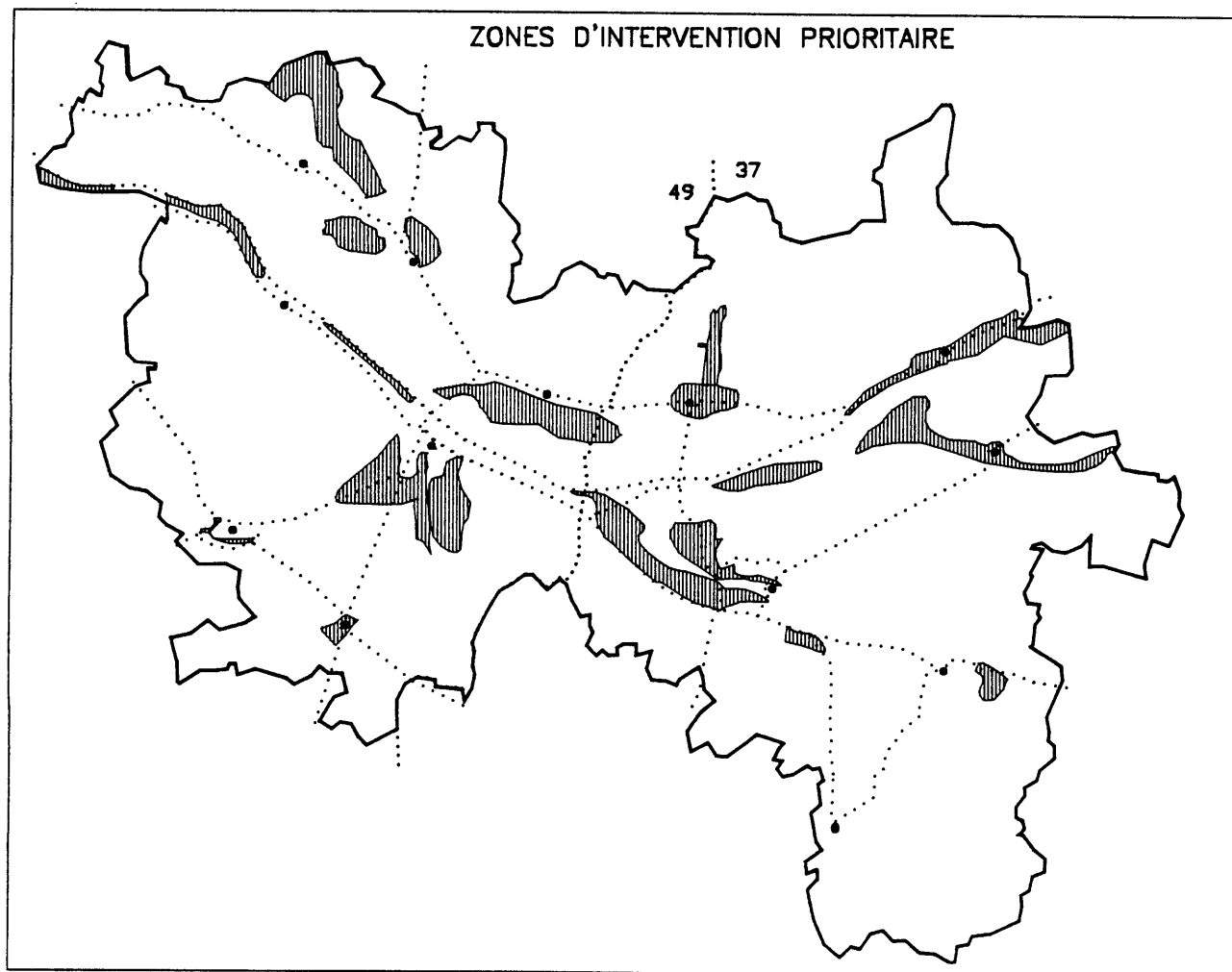
- procédures telles que :
 - ZPPAUP du Coteau de St-Louans à Chinon
 - ZPPAUP autour de Candes et Montsoreau.
 - réserve naturelle sur l'île de Parnay.
- réflexions sur la mise en place d'une OGAF-environnement sur la Loire saumuroise.

3.3 - LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE

Il s'agit d'un croisement entre les Zones d'Intérêt Majeur d'une part, et l'inventaire des différentes pressions affectant la dynamique des paysages d'autre part (étude SEGESA). Pour plus de précisions concernant la nature de ces pressions, le lecteur pourra se référer à l'annexe du plan.

Cela donne la carte suivante :

(superposition trame-trait et trames grisées du Plan au 1/100000^{ème})



Dans toutes ces zones, un caractère d'urgence est mis en évidence, quel que soit le nombre de critères patrimoniaux d'intérêt majeur qui se superposent. Aussi, le principe d'action du Parc est-il de mettre en oeuvre dans les plus brefs délais (3 ans après la création du Parc) les recommandations et les engagements qui figurent dans le chapitre précédent (3.2).

D'ores et déjà, un certain nombre d'actions ont été engagées avec les partenaires concernés dans quelques unes de ces zones. Citons parmi ces actions qui devront faire école:

- L'intégration paysagère de l'autoroute A85 notamment dans sa traversée du bocage d'Allonnes. Ce travail est mené par le C.A.U.E. 49.
- L'Opération Locale d'agri-environnement envisagée sur la basse vallée de la Vienne.
- Réflexion sur la viabilité des systèmes prairiaux et forestiers des bords de Loire par le Conservatoire des Rives de la Loire et la D.D.A.F. du Maine et Loire.
- Proposition prioritaire d'une Directive Habitat pour la vallée du Changeon (DI.R.EN Centre).
- Candidature au programme L.I.F.E. Loire pour les basses vallées de la Vienne et de l'Indre (Conservatoire Régional du Patrimoine Naturel de la Région Centre et DI.R.EN Centre).
- Proposition de réhabilitation de milieux naturels (restauration de frayères à brochet) dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature

LES MOYENS DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

1 - LES ORGANISMES DE GESTION DU PARC

1.1 - Le syndicat mixte

1.2 - Le comité d'animation

2 - L'EQUIPE TECHNICO-ADMINISTRATIVE DU PARC

2.1 - Le service technique

2.2 - Le service administratif

2.3 - Les conventions

2.4 - Le comité scientifique et technique

3 - LES MOYENS FINANCIERS DU PARC

3.1 - Les moyens financiers du syndicat mixte

3.2 - Les moyens financiers du comité d'animation

INTRODUCTION

La mise en oeuvre du projet Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine nécessite des moyens adaptés.

Ce dernier chapitre qui s'attache à présenter les moyens définis pour la réalisation du projet est complété par un document annexe intitulé "fonctionnement du parc".

1 - LES ORGANISMES DE GESTION DU P.N.R.

Une structure de réflexion, puis d'action consiste à institutionnaliser d'une manière souple les intérêts en présence.

A cet effet, le fonctionnement du Parc Naturel Régional reposera sur **deux structures étroitement liées** : un **syndicat mixte** et une **association loi 1901** (comité d'animation).

Le **syndicat mixte**, structure juridique de la quasi totalité des P.N.R., offre un cadre de gestion solide et certains avantages, par un statut adapté (service public, émanation des collectivités territoriales), par une pérennité financière et institutionnelle, par des modalités d'organisation et de fonctionnement libérales (liberté d'adhésion, vocation large) et par un régime fiscal spécifique (exonération de la taxe sur les salaires, perception de la DGE et du FCTVA).

Cependant, le syndicat mixte présente quelques inconvénients palliés par la création d'un **comité d'animation** (association loi 1901) fonctionnellement lié au syndicat mixte, à l'image de tels comités, corollaire des grands syndicats de Pays en Maine et Loire. Ainsi nous avons l'avantage par l'intermédiaire du comité d'animation de nous ouvrir aux partenaires économiques et sociaux, associatifs, personnalités compétentes au-delà des collectivités adhérentes au syndicat mixte.

Globalement, le **comité d'animation** (loi 1901), composé d'une large palette d'acteurs, aura pour mission d'**élaborer la politique d'aménagement** du Parc Naturel Régional et le **syndicat mixte** (établissement public) de **décider de sa faisabilité et de sa mise en oeuvre**.

1.1 - LE SYNDICAT MIXTE

Article 52 : le syndicat mixte du parc

L'**organisme chargé de la gestion** du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine est un **syndicat mixte de gestion**. Il est administré par un **comité syndical** composé de délégués élus conformément aux statuts figurant dans le document n° 4 annexe "fonctionnement du parc".

⇒ **Compétence** : - décision,
- financement,
- exécution,

⇒ **Composition** : - collectivités locales
- chambres consulaires à titre consultatif

⇒ **Fonctionnement** :

- Les présidents des commissions thématiques (voir article suivant) soumettent les orientations et le programme élaborés au bureau puis au comité syndical .

- Le **comité syndical** juge la cohérence, l'opportunité et la faisabilité du programme élaboré par le comité d'animation, décide de la mise en oeuvre et de l'attribution des financements.

- **L'équipe P.N.R.** : aide le comité d'animation à soumettre son programme au Syndicat Mixte, et exécute les décisions du comité syndical.

1.2 - LE COMITE D'ANIMATION

Article 53 : le comité d'animation

Le **comité d'animation** est une association loi 1901 administrée par un **conseil d'administration**, conformément aux statuts figurant dans le document annexe "fonctionnement du parc". Il a pour objet d'élaborer la politique d'aménagement du parc et de suivre les actions mises en oeuvre par celui-ci.

⇒ **Compétence** : - réflexion,
- concertation,
- orientations/propositions

⇒ **Composition** : - Elus
- Socio-professionnels
- Organismes Publics et Para-Publics
- Associations
- E.P.C.I.
- Personnalités compétentes.

⇒ **Fonctionnement**

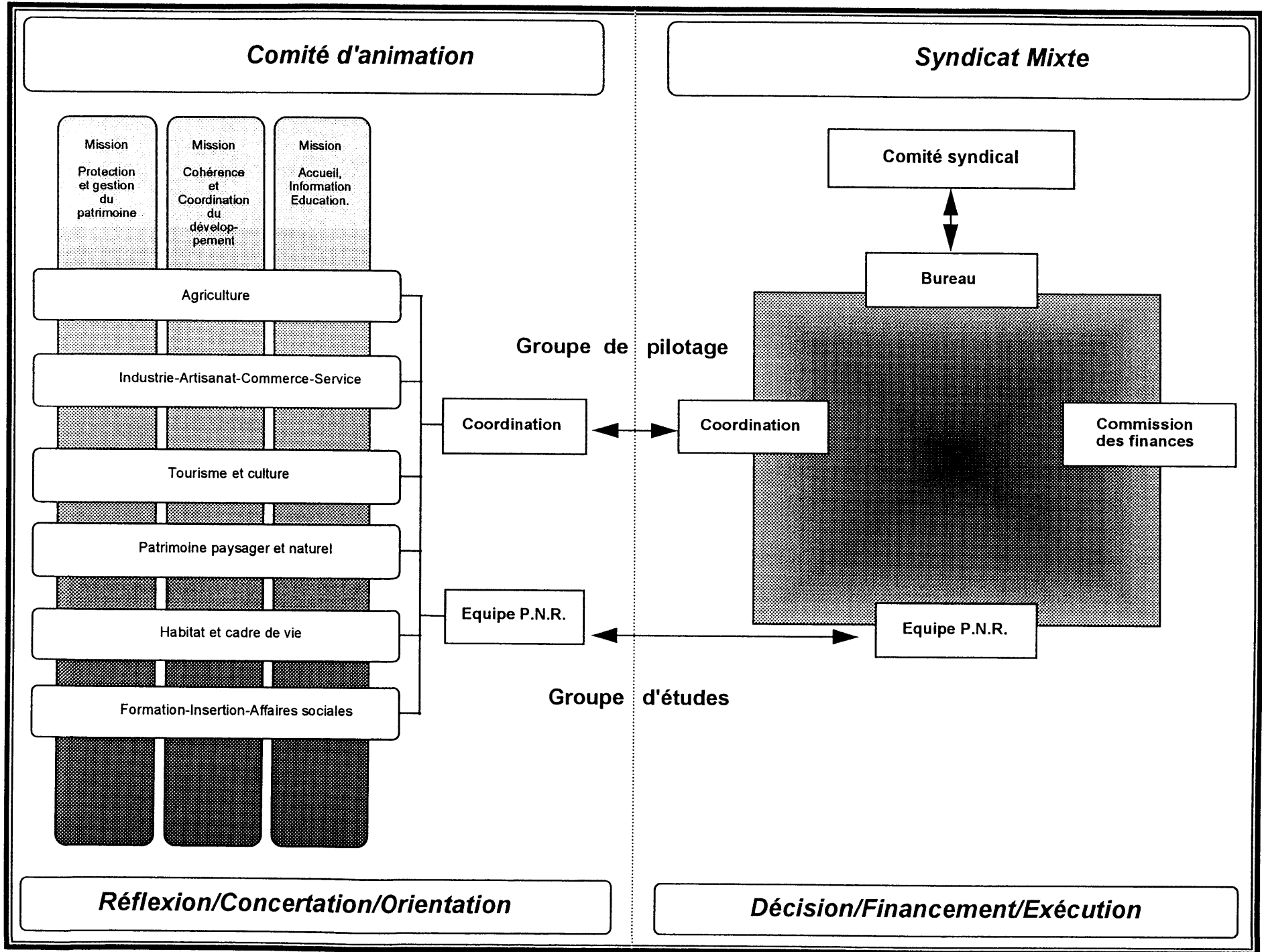
- Les **commissions thématiques** : chacune des commissions prépare les orientations et le programme relatifs à son domaine selon les trois missions dévolues au Parc Naturel Régional et suit les actions mises en oeuvre par le syndicat mixte.

A titre indicatif, les commissions susceptibles d'être créées sont :

- Commission agriculture-sylviculture
- Commission industrie, artisanat, commerce, services
- Commission tourisme et culture
- Commission patrimoine paysager et naturel
- Commission habitat et cadre de vie
- Commission formation, insertion, affaires sociales

- Les **présidents des commissions thématiques** proposent le programme global du Parc Naturel Régional au syndicat mixte du parc, à partir des propositions formulées par chacune d'entre elles.

- Le comité d'animation peut décider à tout moment de la création ou de la suppression de toute commission.



2 - L'EQUIPE TECHNICO-ADMINISTRATIVE DU P.N.R.

Article 54 : l'équipe technico-administrative du Parc Naturel Régional.

Le syndicat mixte se dote d'une équipe technico-administrative en vue de mettre en oeuvre sa politique. A cet effet, il met à disposition du comité d'animation son personnel afin que celui-ci puisse accomplir sa mission.

Cette équipe pluridisciplinaire sera chargée de l'ingénierie technique, administrative et financière des projets. Elle sera constituée à compter de la création du parc, au regard des priorités à satisfaire et de la capacité financière du syndicat mixte.

Au regard de l'organisation existante formalisée par la présence des EPCI qui constituent autant de relais territoriaux pour le Parc, le choix a été arrêté d'une équipe légère constituée de deux services : un service technique et un service administratif gérés par un directeur. Une description détaillée de l'équipe figure dans l'annexe "Fonctionnement du Parc".

2.1 - LE SERVICE TECHNIQUE.

Composée de trois chargés de mission correspondant aux trois missions fondamentales des parcs, cette équipe constitue le noyau technique opérationnel du parc :

- Un chargé de mission "milieux naturels et paysages" qui sera assisté d'une personne effectuant son service civil.

- Un chargé de mission "animation et développement" qui travaillera en réseau avec les animateurs des EPCI qui seront mis à disposition du Parc pour partie de leur temps.

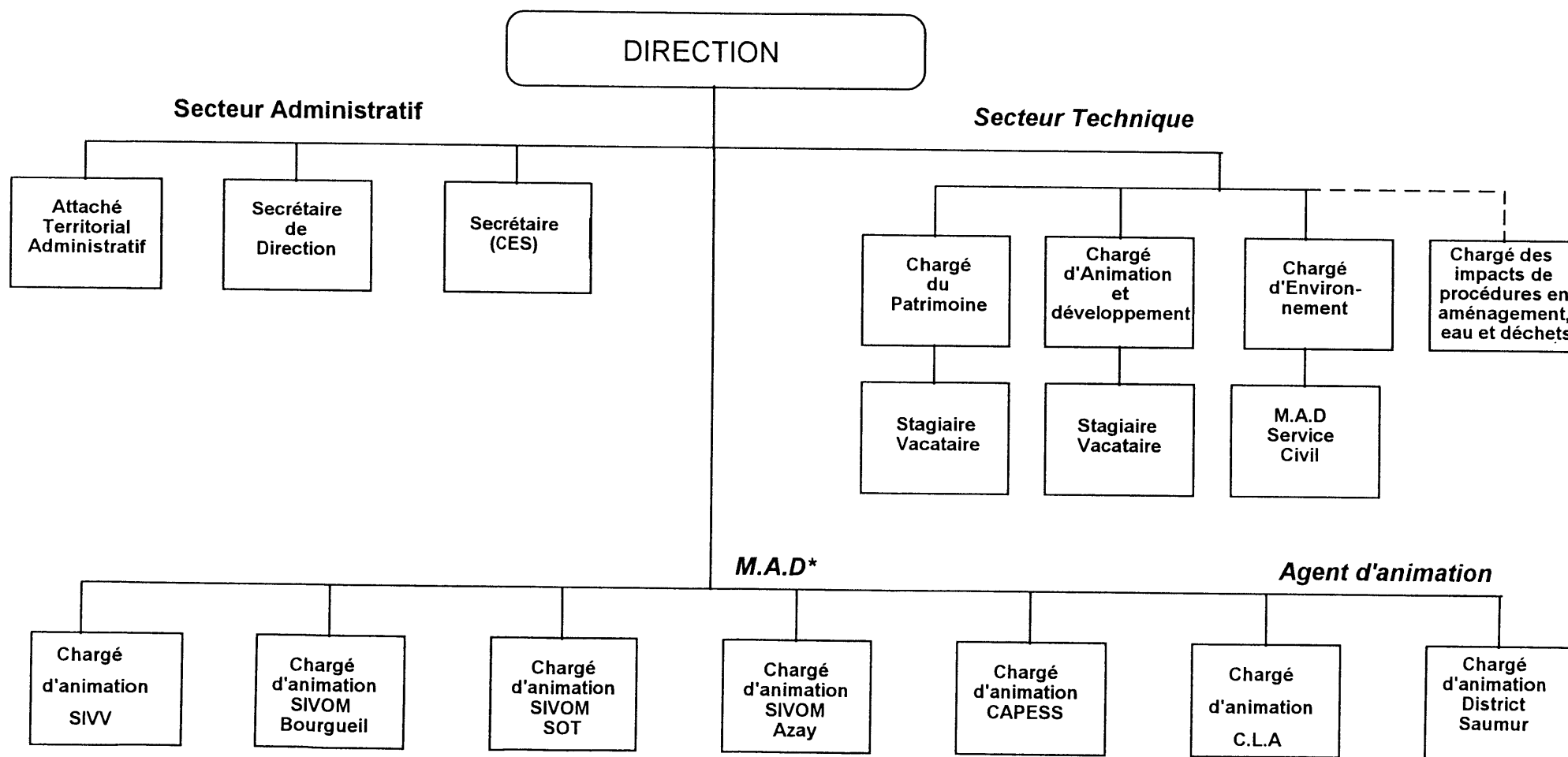
- Un chargé de mission "tourisme-culture-vie associative".

Les trois chargés de mission devront travailler en équipe, concevoir et mettre en oeuvre avec le directeur une politique de communication. Ils bénéficieront du service administratif pour mener à bien leurs missions respectives.

Chacun d'entre eux suivra l'application de diverses conventions établies avec l'Etat, les organismes syndicaux ou techniques décrits au chapitre suivant "2.3 - Les conventions".

Par ailleurs, un quatrième poste de chargé de mission est programmé, notamment afin de répondre aux termes de l'article R 244-15 du Code Rural et sa mise en oeuvre progressive. Ses missions seront : conseil et assistance aux communes, associations, dans les domaines eau / déchets / pollution / infrastructures très liés au développement de la vie économique.

**ORGANIGRAMME PREVISIONNEL DE L'EQUIPE TECHNICO-ADMINISTRATIVE
DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN.**



M.A.D : mise à disposition pour partie de leur temps.*

2.2 - LE SERVICE ADMINISTRATIF

Ce service correspond à toute la gestion administrative liée au PNR et sera composée de trois agents :

- Un attaché territorial à mi-temps.
- Une secrétaire de direction.
- Une secrétaire en CES.

2.3 - LES CONVENTIONS

Article 55 : les conventions

Suite à sa création, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine établira des **conventions avec divers organismes** afin d'engager des actions communes conformément aux objectifs de la charte constitutive.

En effet, le P.N.R. n'aura ni la capacité, ni la volonté, ni le pouvoir d'accomplir en régie toutes les actions telles qu'elles sont décrites dans la charte. Au contraire il conviendra d'utiliser au mieux les compétences et relations privilégiées des organismes existants afin que leurs actions s'inscrivent dans l'esprit Parc et qu'une assistance réciproque puisse être apportée.

En priorité, des conventions d'application de la charte seront établies, dans le délai maximum d'un an après la création du parc, avec les EPCI à vocation générale d'aménagement, qui constituent des maillons essentiels du syndicat mixte du P.N.R.

Par ailleurs, ces conventions pourront concerner notamment la liste, **non exhaustive**, des organismes ci-après :

- | | |
|---|---|
| * Agglomération de Tours et Angers | * D.D.A.F. |
| * Education Nationale | * D.D.A.S.S. |
| * Chambres d'Agriculture | * D.I.R.E.N. |
| * Chambres des métiers | * D.R.A.C. |
| * Chambres de Commerce et d'Industrie | * S.D.A. |
| * E.D.F. | * D.R.I.R.E. |
| * Défense Nationale | * Comités d'Expansion |
| * EPALA | * Agence de bassin |
| * O.N.F. | * P.T.I (Pôle Touristique International). |
| * CAUE 49 | * C.D.T |
| * Associations | * C.P.I.E. |
| * C.A.T.P.(Carrefour Anjou Touraine Poitou) | * Conservatoires régionaux de site |
| * C.R.P.F. | * C.B.E. du Chinonais |
| * D.D.E. | * C.N.F.P.T. |

Remarque : pour la partie saumuroise du P.N.R., le CAUE du Maine et Loire apportera aux communes une assistance pour la mise en oeuvre du plan du parc.

2.4 - LE COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Article 56 : Comité scientifique et technique

Un conseil scientifique, au titre de l'A.P.P.N.R. fonctionne depuis avril 1991. Il s'agit d'une **structure consultative** provisoire dont l'action est menée sous l'autorité de son président.

Compte tenu de sa **composition** qui comprend des **scientifiques**, des représentants d'**association** de protection de l'environnement, mais aussi des **administrations**, les **fédérations** de chasse et de pêche et **organismes divers**, il se nomme désormais **Comité Scientifique et Technique**.

Il se réunit à la demande de son président, des maîtres d'ouvrage d'aménagement, de communes ou syndicats intercommunaux pour **émettre son avis sur des projets ayant un impact sur l'environnement** (routes, installations industrielles, aménagements fonciers etc...).

Il **suit également l'inventaire des milieux naturels** et la gestion des espaces sensibles, notamment ceux bénéficiant d'une protection réglementaire.

3 - LES MOYENS FINANCIERS DU PARC

3.1 - LES MOYENS FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE

Les moyens financiers dont disposera le syndicat mixte de gestion du parc seront de deux ordres :

- un budget de fonctionnement
- un budget d'investissement

3.1.1 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Article 57 : le budget de fonctionnement du syndicat mixte

Le financement du **budget de fonctionnement** du syndicat mixte de gestion (déduction faite des contributions de l'état, des subventions des autres organismes, des participations exceptionnelles, des dons et des legs, des revenus des biens mobiliers et immobiliers, des produits des emprunts, redevance et produits des régies) sera **assuré par les collectivités membres** suivant une répartition précisée dans les statuts (réf. document annexe "fonctionnement du parc").

Afin de mener à bien nos ambitions, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine se dote d'un budget dont la section fonctionnement est alimentée par les régions Centre et Pays de Loire, les départements d'Indre et Loire et du Maine et Loire, l'Etat, les communes adhérentes et les agglomérations de Tours et Angers.

Le taux de participation des communes se situe autour de 14 % du budget de fonctionnement et leurs cotisations sont établies selon leur poids démographique. Ainsi, les communes de moins de 600 habitants cotiseront à hauteur de 1F/habitant, celles de 600 à 1 500 à hauteur de 2F/habitant et celles de plus de 1 500 habitants à hauteur de 3F/habitant.

Ce choix a été arrêté en raison des cotisations déjà importantes que les communes réalisent auprès des EPCI qui constituent les relais essentiels du P.N.R. de son action quotidienne.

3.1.2 - BUDGET D'INVESTISSEMENT

Article 58 : le budget d'investissement du syndicat mixte

En matière d'investissement, le financement des opérations fera l'objet de contrats ou de conventions d'utilisation au vu du programme d'actions, avec les partenaires suivants :

- **l'Etat** à ce titre pourront être sollicités les divers ministères selon la nature des opérations ainsi que les fonds de type F.N.D.A.T., P.D.R...
- **Régions** dans le cadre de leurs lignes budgétaires et selon des taux déterminés au vu du type d'opérations.
- **Départements** de la même façon que les régions
- **Communes** suivant un taux déterminé opération par opération
- **CEE** certaines opérations pourront être alimentées par des fonds européens notamment dans le cadre d'opérations pilotes.
- **Tout autre** organisme public para-public ou privé intéressé.

3.2 - LES MOYENS FINANCIERS DU COMITE D'ANIMATION

Article 59 : les moyens financiers du comité d'animation

Compte tenu de sa mission réflexion, concertation, orientation, proposition de la politique du Parc Naturel Régional le comité d'animation n'a pas vocation à financer de programmes d'investissement.

Dans la mesure où quelques besoins de financement apparaîtraient, pour le fonctionnement des commissions par exemple, le syndicat mixte de gestion du parc pourra attribuer au comité d'animation les aides qu'il jugera utiles.

LEXIQUE

LEXIQUE

A.D.E.M.E.	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
A.O.C.	Appellation d'Origine Controlée.
A.P.P.N.R.	Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.
Avifaune	Partie de la faune correspondant aux oiseaux.
Batrachologie	Ayant trait aux batraciens (grenouilles, crapauds).
Biotope	Milieu dans lequel vit une espèce animale.
C.A.U.E.	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.
C.A.T.P.	Carrefour Anjou, Touraine, Poitou.
C.B.E.	Comité de Bassin d'Emploi.
C.C.I.	Chambre de Commerce et d'Industrie.
C.D.T.	Comité Départemental du Tourisme.
C.E.S.	Contrat Emploi Solidarité.
C.N.F.P.T.	Centre National de la Fonction Publique territoriale.
C.P.I.E.	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement.
C.R.D.	Contrat Régional de Développement.
C.R.T.	Comité Régional de Tourisme.
C.R.I.L.	Contrat Régional d'Initiative Locale.
D.A.T.A.R.	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.
D.D.E.	Direction Départementale de l'Equipement.
D.G.E.	Dotation Globale d'Equipement.
DI.R.EN.	Direction Régionale de l'Environnement.

DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles.
Ecotones	Interface entre écosystèmes (ex. : lisière de bois).
Edicule	Petit édifice élevé sur la voie publique ; partie secondaire d'un bâtiment.
Entomologie	Science ayant trait aux insectes.
E.P.A.L.A.	Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents.
E.P.C.I.	Etablissement Public à Coopération Intercommunale (syndicats intercommunaux, districts, communautés de communes...).
Facies	Ensemble de caractères physiologiques d'une roche, d'un paysage.
F.C.T.V.A.	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.
F.N.A.D.T.	Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.
G.I.E.	Groupement d'Intérêt Economique.
Herpétologie	Science ayant trait aux reptiles.
I.M.A.CO.F.	Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux.
L.I.F.E.	L'Instrument Financier pour l'Environnement (de l'Union Européenne).
Limnologie	Science qui étudie tous les phénomènes physiques et biologiques se rapportant aux lacs et, plus généralement, aux eaux douces.
L.P.O.	Ligue pour la Protection des Oiseaux.
M.A.D	Mis à Disposition
M.A.R.N.U.	Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme.
O.R.A.C.	Opération de restructuration de l'Artisanat et du Commerce.
P.D.R.	Programme de Développement Rural.
Pédologie	Science ayant trait aux sols.

Phytosociologie	Etude des associations végétales.
P.O.S.	Plan d'occupation des sols.
P.T.I.	Pôle Touristique International (Saumur).
RAMSAR	Ville iranienne dans laquelle a été signée la convention internationale sur les zones humides.
S.A.G.E.	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
S.D.A.	Service Départemental de l'Architecture
S.D.A.U.	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
S.I.C.T.O.M.	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.
S.I.VO.M.	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
T.H.T.	ligne électrique Très Haute Tension (120.000 KV et plus).
W.W.F.	Fonds Mondial pour la Nature (World Wildlife Fund).
Z.I.C.O.	Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (procédure de l'Union Européenne).
Z.N.I.E.F.F.	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (inventaire national du patrimoine naturel).
Z.P.S.	Zone de Protection Spéciale (liée à la directive européenne de protection des oiseaux).
Z.P.P.A.U.P.	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.



PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINNE

Annexe de la partie III "Plan du Parc"

Date de création : 30 mai 1996

NOTE LIMINAIRE

Le présent document vient s'inscrire en complément de la charte constitutive du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

Il correspond aux annexes cités dans la partie III intitulée "Plan du Parc".

Il est constitué du Plan de référence paysager (annexe n°1) et du schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologique (annexe 2).

ANNEXE N° 1

PLAN DE REFERENCE PAYSAGER

**DOCUMENTS D'ORIENTATION POUR
LA GESTION DES PAYSAGES**

Plan de Référence Paysager

L'appréhension du paysage, sa préservation et sa maîtrise constituent désormais un enjeu majeur pour les parcs naturels régionaux dans l'esprit de la loi Paysage du 8 janvier 1993.

Ainsi au cours de 1993, l'association de préfiguration du parc a-t-elle oeuvré avec sa commission environnement-patrimoine et le cabinet d'étude SEGESA afin de :

- cerner les entités paysagères présentes sur le territoire d'étude.
- définir leurs caractéristiques.
- déterminer les enjeux et leurs tendances évolutives.

A cet égard, territoire de vallées et de confluences, les enjeux du futur P.N.R. se situent principalement sur :

- les fonds de vallées inondables, le plus souvent occupés par des prairies ou peupliers.
- Les bords de la Loire, les berges des cours d'eau, les quais traditionnels.
- les coteaux qui constituent des fronts visuels importants par leur linéaire, mais aussi vulnérables.
- la banalisation des espaces au regard des diverses infrastructures et de l'insertion du bâti dans son environnement.
- la gestion de zones naturelles sans usage ou affectation bien définis.

Cette démarche trouve sa traduction dans les documents suivants :

* Dans cette annexe :

- **La carte du territoire** "unités et sous-unités paysagères" dans laquelle ont été distinguées seize grandes homogènes quant à :
 - la topographie
 - l'habitat
 - l'occupation des sols

Au sein de celles-ci des sous-unités, parfois très caractéristiques (ex : dépression de Coutures 13 a) ont été discernées par le groupe de travail, notamment au sein d'unités très vastes comme la vallée de la Loire (zone 1) ou le Richelais (zone 8).

- **Un tableau descriptif** de ces seize unités et des sous-unités afférentes.

De plus, le travail de la SEGESA a permis d'effectuer la cartographie :

- Des pressions actuelles et futures recensées sur le territoire.
- Des ensembles paysagers considérés comme remarquables (Zone d'intérêt majeur paysager).
- Des aires de concentration du bâti protégé et du patrimoine troglodytique (zones d'intérêt majeur bâti).

Ces cartes ont été à la base de l'élaboration du Plan au 1/100 000^{ème} joint avec la charte. A la fin de cette annexe, deux autres cartes (zones d'intérêt majeur biologique et croisement des trois types de zones d'intérêt majeur) sont jointes, illustrant la superposition élaborée pour obtenir le Plan du Parc. Ces deux cartes ont été réalisées grâce à l'annexe II : "Schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques".

* Au sein de la charte (partie III) :

- **Les recommandations générales** qui s'appliqueront à toutes les communes ou collectivités adhérentes à la charte constitutive du P.N.R. mais aussi aux établissements publics et services de l'Etat. Ces recommandations se traduisent par une action continue du parc auprès de ses principaux partenaires afin de rendre lisible dans le paysage son action au cours des dix ans de validité du label.

- **Un deuxième tableau** précise au sein des seize unités définies des dispositions plus précises compte tenu de leur configuration, de la dynamique les affectant et notamment des diverses pressions qui peuvent s'y exercer.

Quant aux sous-unités, leur définition très locale se prête à une prise en compte progressive par les élus et les populations de leur paysage, à une sensibilisation forte au travers d'actions pédagogiques ou d'opérations-pilote.

A cet égard, la mise en place **d'ateliers locaux du paysage** dans les structures de travail existantes (notamment syndicats intercommunaux) permettrait une véritable appropriation de l'environnement paysager en profondeur et de façon durable.

Unité	Topographie	Habitat	Occupation du sol
<p>1- Vallée de la Loire <i>1a) N147 d'Andard à Mazé</i></p>	<p>1ère terrasse en limite de fond de vallée. Correspond à la zone non-inondable située juste au dessus des 20 m.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - habitat traditionnel isolé ou en bourgs linéaires (exemple Corné) en moëllon de tuffeau posé sur une base de schiste ardoisier, toiture en ardoise - périurbanisation: nombreuses constructions neuves de résidents néo-ruraux réparties linéairement le long de toutes les routes. - hangars des entreprises horticoles pour le conditionnement et locaux industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> - espace que l'on peut définir comme une zone d'industrie agricole. - l'horticulture se manifeste constamment par les pépinières et leurs plantations denses d'arbres et arbustes, les serres, les tunnels, les cultures sous plastique, les hangars de conditionnement.
<p><i>1b) N147 de Beaufort à Brain/Allonnes</i></p>	<p>- même topographie que la sous-unité <i>1a</i> : 1ère terrasse en limite de fond de vallée plate. Correspond à la zone inondable située juste au dessus des 20 m.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - caractère semblable à la sous-unité <i>1a</i> mais périurbanisation moins forte - moindre densité. - hangars moins nombreux - répartition de l'habitat plus linéaire au sud de la N147 qu'au nord architecture traditionnelle : - le soubassement de schiste est remplacé par un soubassement de moëllons de tuffeaux. 	<p>3 grands types d'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élevage à la limite de la vallée et des collines - grandes cultures : maïs, tournesol, céréales. - arboriculture, maraîchage.
<p><i>1c) levée rive droite</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - fond de vallée plate - limite sud très marquée par la levée 	<ul style="list-style-type: none"> - architecture semblable au reste de la vallée mais sans le soubassement de schiste. - nombreux bourgs assez importants alignés le long de la levée et espacés de 3 à 8 km. - Hors les bourgs, les maisons se répartissent linéairement le long des voies de communication (surtout le long de la levée). Villages en "T" (levée/route perpendiculaire). 	<ul style="list-style-type: none"> - le plus marquant : les vergers (pommes et poires) - grandes cultures (maïs).
<p><i>1d) le fond de vallée de Brain sur l'Authion à St Patrice.</i></p>	<p>espacement totalement plat.</p>	<p>habitat très dispersé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - au niveau de Bourgueil ("la Taille") quelques dizaines d'hectares de vigne. une vocation principale : les grandes cultures l'élevage semble en diminution, les pâtures sont progressivement remplacées par des peupleraies.

Unité	Topographie	Habitat	Occupation du sol
<i>Ie)</i> Le bocage.	- fond de vallée plat.	- habitat dispersé et densité très faible	- pâtures - quelques parcelles de maïs ou de tournesol - parcelles de peupliers près des ruisseaux et rivières (l'Authion, l'Echeneau, boire des Roux...)
<i>If)</i> le lit "endigué" de la Loire.	- espace compris entre les levées.	- habitat quasi-absent (quelques fermes ou bâtiments agricoles).	- bocage et pâtures composent le paysage original - peupleraies
<i>Ig)</i> La rive gauche de St Hilaire St Florent au Thoureil.	- espace linéaire très étroit coincé entre le coteau et le fleuve.	- habitat traditionnel de tuffeau (pierre de taille plus que de moëllons). - répartition linéaire en pied de coteau et perpendiculairement à la Loire dans les vallons adjacents chaque fois que possible. - nombreuses entrées de cave (en particulier la cave-musée du champignon) mais très peu d'habitat troglodytique. - route étroite, sinueuse et pittoresque.	- coteau boisé. - îles et francs-bords pastoraux. - boisement de peupliers en cours.
<i>Ih)</i> de Saumur à Candes	- la route est plus large que dans le lit endigué (<i>If</i>), elle ne longe pas toujours le pied du coteau ce qui ouvre l'espace.	- Les caractéristiques de l'habitat sont les mêmes que sur la rive gauche (voir sous-unité précédente). - les caves sont plus nombreuses et l'habitat troglodytique (ou semi-troglodytique) beaucoup plus fréquent.	- sommets de coteau en vigne. - coteau boisé - espace entre la route et la Loire assez large et boisé, mais le plus souvent sans entretien.
<i>Ii)</i> de Candes à Rigny-Ussé	- fond de vallée découpée par les rivières et les boires. - espace coupé en diagonale par la Loire. - rive droite de bocage, de boisement et de pâture, en aval. - idem en rive gauche, en amont.	- architecture traditionnelle de tuffeau et d'ardoise. - répartition en petits hameaux dans la zone non-inondable.	- bocage, boisement, pâture.

Unité	Topographie	Habitat	Occupation du sol
1j) de Rigny-Ussé à la Chapelle aux Naux.	- fond de vallée bordé par le coteau au sud et la levée au nord.	- entre la Loire et l'Indre : construction en hameaux plus ou moins espacés en contre-bas de la levée. - au pied du coteau : répartition linéaire de la construction	- agriculture semblable à celle de l'unité 1c avec de grandes cultures, du maraichage et des vergers.
1k) de la Chapelle aux Naux à Villandry.	- topographie indentique à celle de l'unité précédente.	- constructions au pied du coteau : urbanisation linéaire. quelques hameaux au pied de la levée.	- grandes cultures - boisement - pâture
1l) de Saint-Patrice à Cinq-Mars-la-Pile	- espace étroit de fond de vallée bordée par le coteau au nord et par la levée au sud.	- urbanisation linéaire au pied et à flanc de coteau. - forte concentration d'habitats troglodytiques.	- quelques pâtures résiduelles le plus souvent remplacées par de peupleraies - jardins potagers..
2 - Vignoble de Bourgueil	- flanc de coteau - terrasse alluviale	bâti de tuffeau (pierre de taille) et ardoise. regroupement de l'habitat en hameaux.	- la vigne est omniprésente sauf dans le Val du Changeon où les peupliers et les prairies dominant ainsi que les céréales sur les terres les moins humides. - fermeture au nord par la crête forestière.
3 - Collines du Baugeois			
3a) partie nord-ouest	- collines	- habitat dispersé - matériaux : tuffeau (de préférence pierre de taille) et ardoise.	- grandes cultures sur de grandes parcelles .- quelques pâtures et de petits troupeaux de bovins.
3 b) partie centrale	- collines	- habitat dispersé - matériaux : tuffeau (de préférence pierre de taille) et ardoise.	- grandes cultures sur parcelles se morcelant de plus en plus vers l'est. - à l'ouest : grandes parcelles, pas de haies.

Unité	Topographie	Habitat	Occupation du sol
3 c) de Fontaine-Guérin à Blou	- collines	- extrême nord : le matériau de construction n'est plus le tuffeau mais une pierre calcaire dans les tons jaune (type molasse). - quelques granges de brandes ou loges.	- boisement en timbre-poste en plus grands bois. - élevage fréquent. - grandes cultures.
4 - Gâtine tourangelle	- plateau vallonné (altitude 80-100 m, max; 125 m) dont le rebord est fortement marqué : - à l'est : par le coteau abrupt surplombant la Loire. - au centre : par le vignoble de Bourgueil.	- habitat dispersé, localisé de préférence dans les vallons.	- forêt où dominent les résineux - lande (lande de Saint-Martin). - quelques grandes cultures ou élevage dans des clairières de taille très variable.
5 - Vallée de l'Indre	- vallée assez encaissée entre deux côteaux nettement marqués.	- aucun habitat en fond de vallée sauf moulins et châteaux. - rive droite : habitat dense en pied de coteau, très dispersé, ailleurs. - rive gauche : habitat dispersé, pas d'urbanisation linéaire mais quelques hameaux à mi-pente.	- quelques prairies de fauche et des pâtures mais surtout des peupliers. - vigne, vergers, et grandes cultures. - grandes cultures.
6 -Entre Loire et Vienne	- sud : topographie collinaire d'extrémité de plateau : puy du chinonais - nord : pente vers la Loire.	- hameaux plus ou moins proches et denses.	- sud : vignes sur les versants, boisements en sommets. - nord : juxtaposition de petites parcelles de cultures diverses : céréales, fruitiers, boisements, vignes.
7 - Vallée de la Vienne 7a) Bocage du Véron et Chinon. 7 b) Embouchure de la Vienne	- vallée très légèrement ondulante. - vallée bordée d'un coteau abrupt.	- habitat quasi-absent ou localisé en limite du bocage. - habitat assez rare, localisé en pied de coteau.	- bocage, pâturage. - peupliers. - coteau boisé. - val : prairies, peupliers.

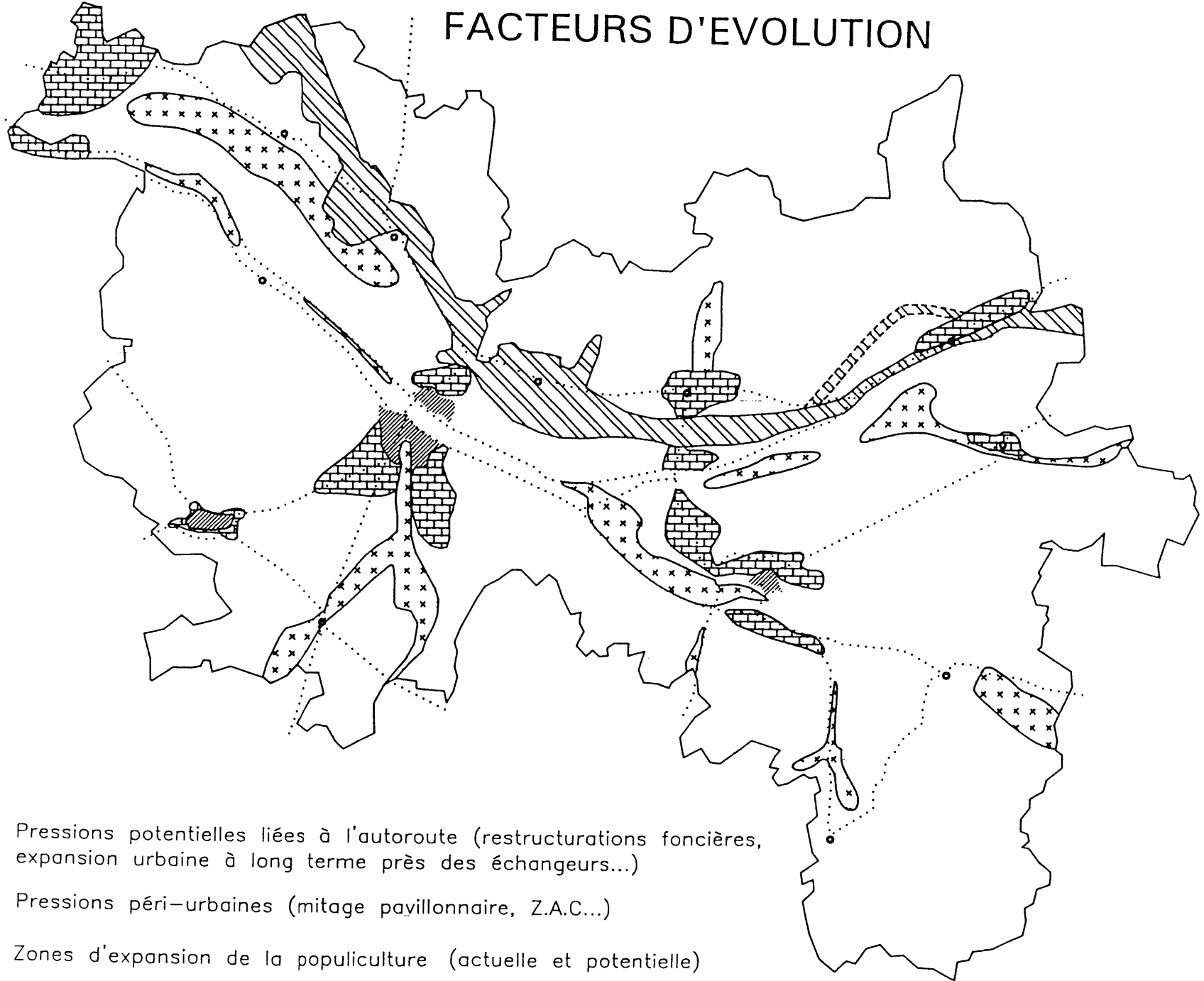
Unité	Topographie	Habitat	Occupation du sol
7 c) Vignoble de Chinon	- vallée aux versants marqués mais non abrupts.	- caves de coteau surtout en rive droite. - habitat surtout à flanc de coteau en rive gauche, en pied de coteau en rive droite. - concentration de l'habitat récent le long des routes s D21, D760, et D749. - en fond de vallée, habitat diffus ou en petits hameaux.	- vigne dès que l'altitude est supérieure à 33 m. - ailleurs pâtures et peupleraies.
7 d) les prairies de Parçay	- fond de vallée plane bordée rive droite de versants à pente douce et rive gauche de coteaux plutôt abrupts	- constructions regroupées en hameaux.	- prairies et peupleraies. - quelques vignes résiduelles.
8 - Plateau Richelais	- un plateau disséqué au nord - la plaine de Richelieu au sud. Ces deux espaces sont en réalité à des altitudes équivalentes. Ils s'inclinent tous deux en pente douce vers le nord, aussi la partie sud du plateau surplombe la partie nord de la plaine.		
8 a) Le val de Seuilly	- espace qui ne se limite pas au seul val du ruisseau du Quincampoix, mais à tout l'espace formant la clairière : de Seuilly à Roiffé.	- réparti linéairement le long de la D117 sur le flanc du coteau descendant du plateau de Fontevraud. - Quelques maisons isolées ou hameaux sont également installés à flanc de collines et coteaux (Cinais, Arthenay...) - habitat semi-troglytique très présent.	- grandes cultures - quelques pâtures et petits bois - début de populiculture près du Quincampoix - noyers isolés ou en petits alignements.
8 b) partie ouest du plateau richelais	- plateau peu disséqué quoique coupé en deux par la Veude.	- habitat très dispersé - les bourgs sont rares et petits.	- hormis les bois des coteaux (entre la Roche-Clermault et les Roches St Paul) et les peupleraies du Val de la Veude, les arbres sont rares. On trouve quelques bosquets et assez peu de haies, en revanche le noyer isolé ou en alignement est très fréquent. - grandes cultures et quelques vignes couvrent le plateau.

Unité	Topographie	Habitat	Occupation du sol
8c) partie est du Richelais	- plateau très disséqué.	- habitat dispersé mais en un maillage assez serré.	- comme le reste du plateau, les grandes cultures dominent largement. - les vignes et les bois occupent les parties sommitales planes. - quelques parcelles de tabac dans les vallons. - noyers isolés nombreux.
8d) la lande boisée de pied de coteau	- modelé de plaine	- habitat très dispersé.	- prairies et boisement (peupleraies).
8e) Loudunais	- plateau peu accidenté dont l'altitude s'élève vers le sud . - ne concerne que la frange sud-ouest du Richelais.	- plateau répartition en hameaux. - apparition des toits de tuile.	- grandes cultures et boisements en timbre-poste.
9 - Forêt de Fontevraud.	- plateau peu accidenté.	- urbanisation linéaire. - en étoile le long des axes routiers autour de l'Abbaye de Fontevraud. - dans les vallées adjacentes à la vallée de la Vienne. - hameaux au pied du versant orienté au sud dans le val de Couziers.	- forêt et des espaces de landes (particulièrement dans le camp militaire). - quelques grandes cultures dans les deux clairières de Fontevraud et de Couziers et sur la bande déboisée entre la forêt et la Vienne.
10 - vignoble Saumurois	- plateau ondulé. - en forme de "V" entre les vallées de la Loire et du Thouet.	- espace de forte urbanisation sous forme de gros bourgs à la structure linéaire.	- le vignoble domine très largement hormis dans la plaine de St-Cyr-en-Bourg.
11 - Vallées du Thouet et de la Dive.	- vallées peu larges et peu encaissées.	- urbanisation en hameaux en limite de zone inondable.	- malgré les travaux de drainage du XIXè; les terres sont très humides et se prêtent généralement mieux aux prairies et aux peupleraies qu'aux grandes cultures. - canal de la Dive : paysage en déserrance.
12 - Forêt de Milly.	- plateau ondulé.	- bâti réparti en hameaux.	- forêts (feuillus et résineux). - grandes cultures en clairières.

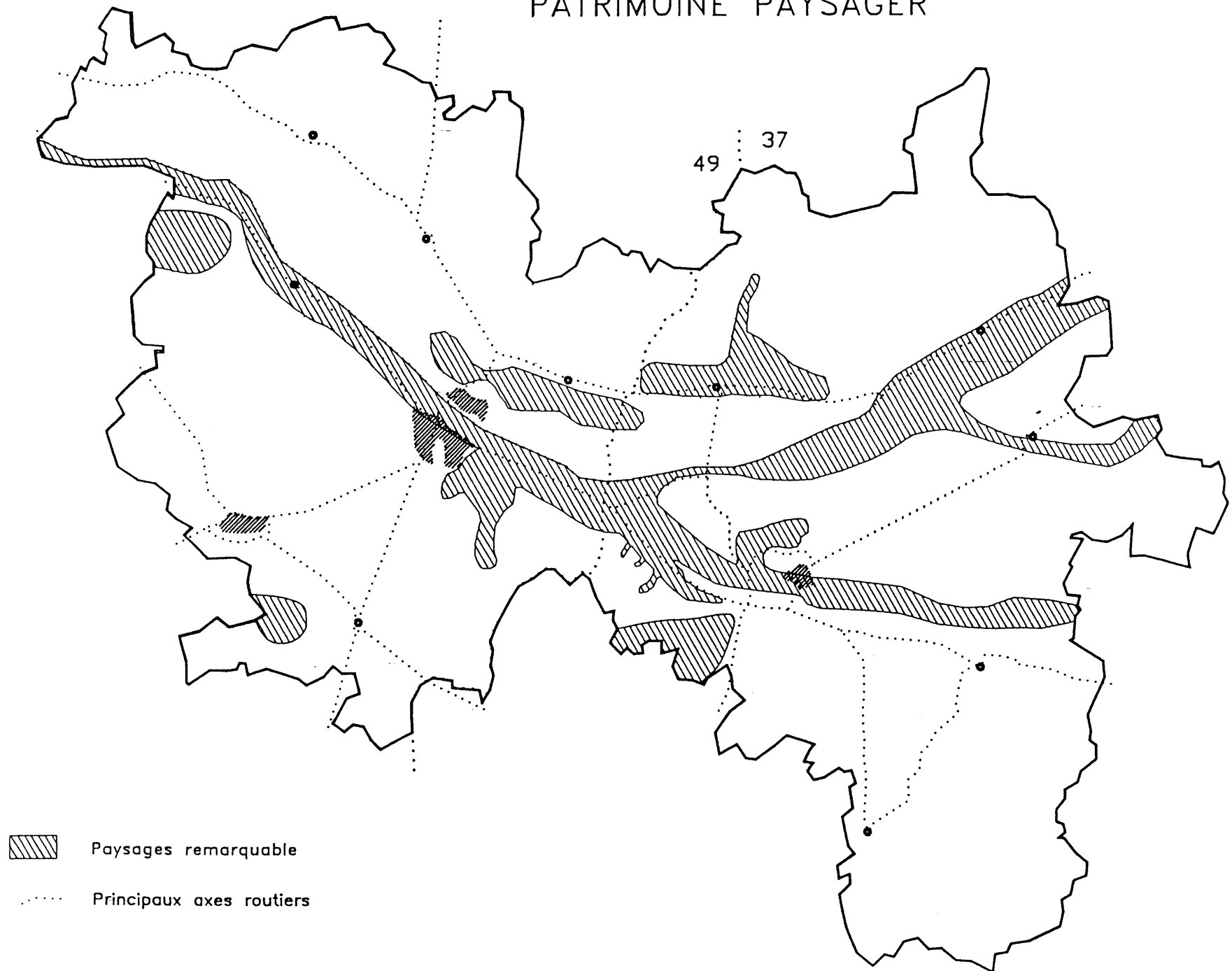
Unité	Topographie	Habitat	Occupation du sol
13 - Plaine de Doué	- espace hétérogène intermédiaire entre une zone de plateau et une zone de plaine.	- espace hétérogène intermédiaire entre une zone de l'ardoise et une zone de la tuile.	
<i>13 a)</i> la dépression de Coutures	- cuvette à fond plat.	- hameaux à mi-pente des versants, tout autour de la dépression.	- grandes cultures dans les prairies les moins pentues. - quelques bosquets dans les parties les plus humides qui donnent une dimension verticale à ce paysage. - vignes ou bois sur les versants.
<i>13 b)</i> entre Coutures et Doué la Fontaine.	- plaine vallonnée	- bâti en hameaux	- grandes cultures et élevage. - la partie sud-sud-ouest comprend davantage de haies et de bosquets. on y trouve également davantage de pâtures.
<i>13 c)</i> Doué la Fontaine.	- plaine ondulée. - carrières de faluns.	- l'ensemble de l'habitat est concentré dans la ville de Doué et le village de Soulangier.	- parcelles de pépinières (roses en particulier) et de maraîchage créent la grande différence avec les paysages des sous-unités voisines. - quelques vignes et vergers. - grandes cultures.
<i>13 d)</i> le vignoble du Puy Notre Dame.	- espace vallonné. - importance visuelle du puy qui forme une sorte de petit "Mont St Michel".	- hameaux.	- hormis un vallon de grandes cultures, la vigne est très majoritaire, particulièrement sur le "puy" du Puy-Notre-Dame.
<i>13 e)</i> le vignoble de Meigné	- plateau très tourmenté.	- habitat en hameaux.	- La vigne n'est pas majoritaire dans l'occupation du sol de cette unité. - grandes cultures et bois se partagent le reste de l'espace.
<i>13 f)</i> la plaine de Distré	- plaine. - espace peu ondulé, comptant peu d'obstacles visuels et offrant de larges perspectives.	- habitat en hameaux.	- grandes cultures.

Unité	Topographie	Habitat	Occupation du sol
13 g) Le loudunais	- plaine.	- petits hameaux dispersés. - apparition des toitures de tuiles.	- juxtaposition de parcelles de bois, de grandes cultures et de vignes.
13 h) la plaine de Montreuil	- plaine très plane.	- hameaux.	- grandes cultures. - une grande partie de cet espace ne compte plus un seul arbre.
13i) sous-unité d'Epieds.	- plaine vallonnée.	- habitat rare, localisé le long de la D93.	- terrains à caractère steppique. - juxtaposition de bois, de vignes, de grandes cultures et de pâtures.
14 - Ridellois			
14 a) Les vergers d'Azay.	- pointe de confluence Loire/Indre. - plateau disséqué par les vallons.	- hameaux.	- vergers de tous ages : culture exclusive hormis quelques vignes.
14 b) Les Hauts de Villandry.	- plateau.	- très faible densité. - habitat dispersé.	- grandes cultures. - quelques rares vignes et vergers.
15 - Forêt de Chinon.	- plateau assez peu vallonné.	- habitat rare et localisé en lisière de forêt sauf pour Saint-Benoit-la Forêt où l'on a une clairière avec une occupation de l'espace de type "colonie" (éparpillement de l'habitat sur tout l'espace de la clairière sans création de centre bourg).	- forêt de résineux et de feuillus.
16 - Plateau de Sainte Maure.	- plateau assez peu entaillé.	- habitat dispersé.	- grandes cultures, maïs essentiellement. - landes.

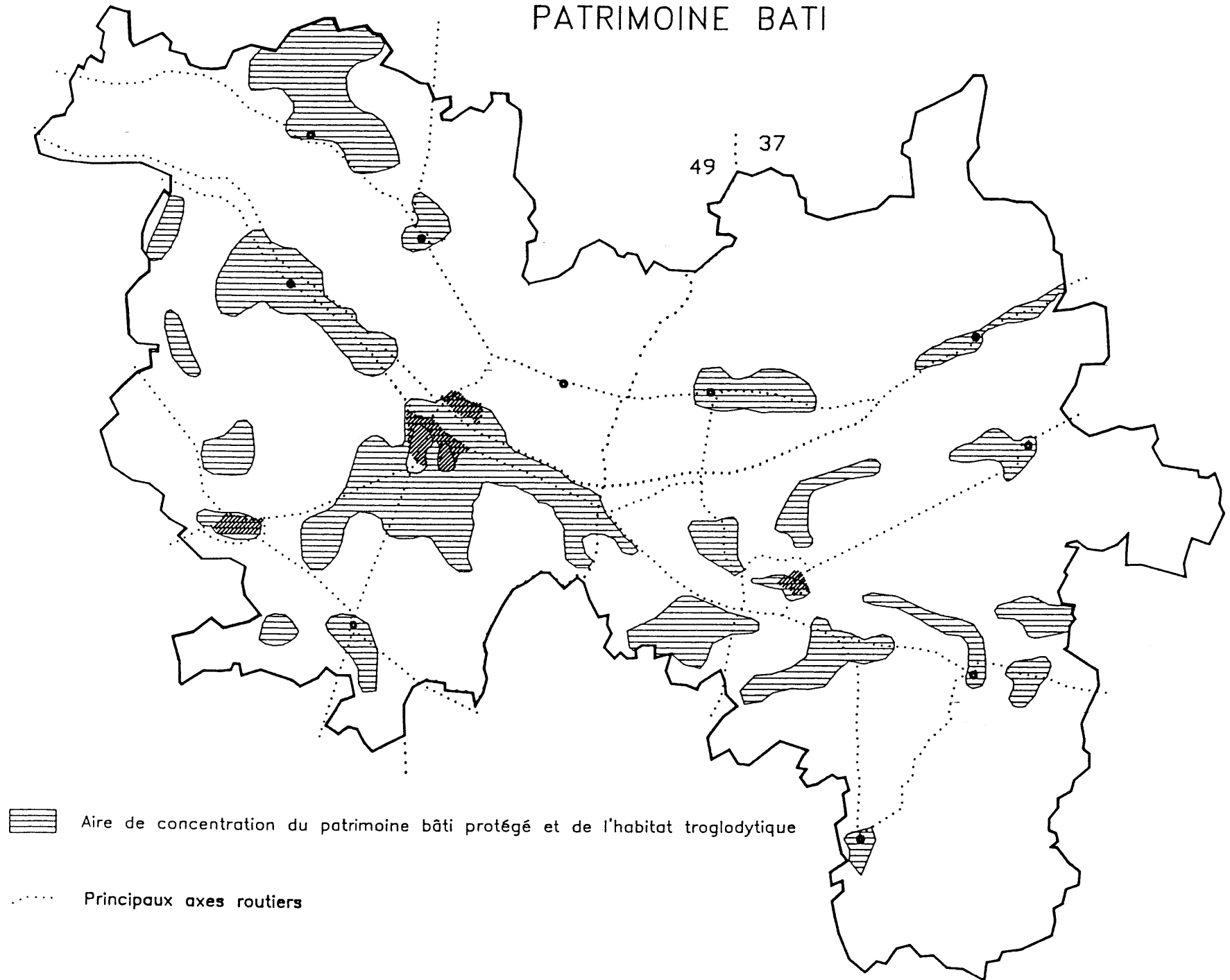
FACTEURS D'EVOLUTION



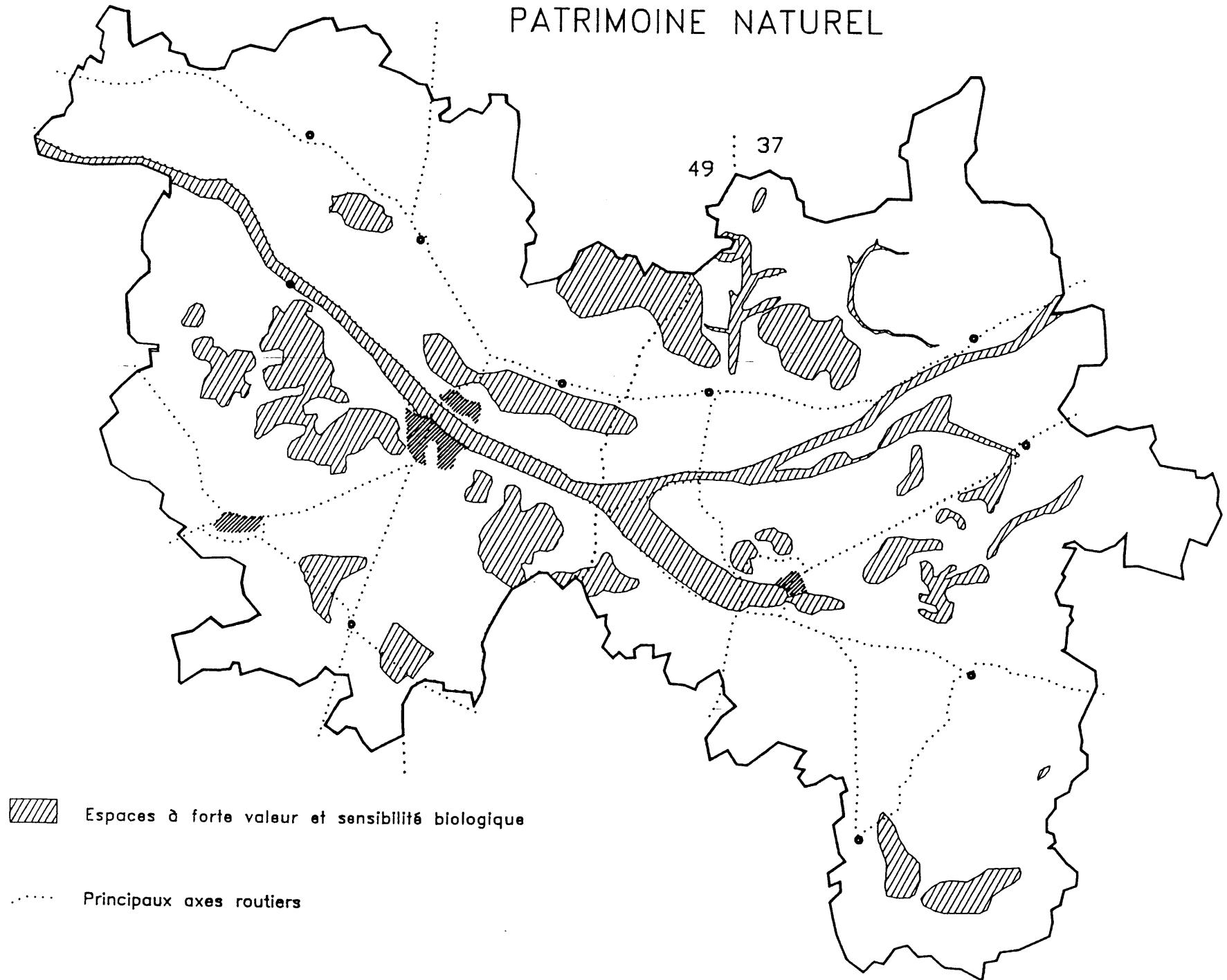
PATRIMOINE PAYSAGER



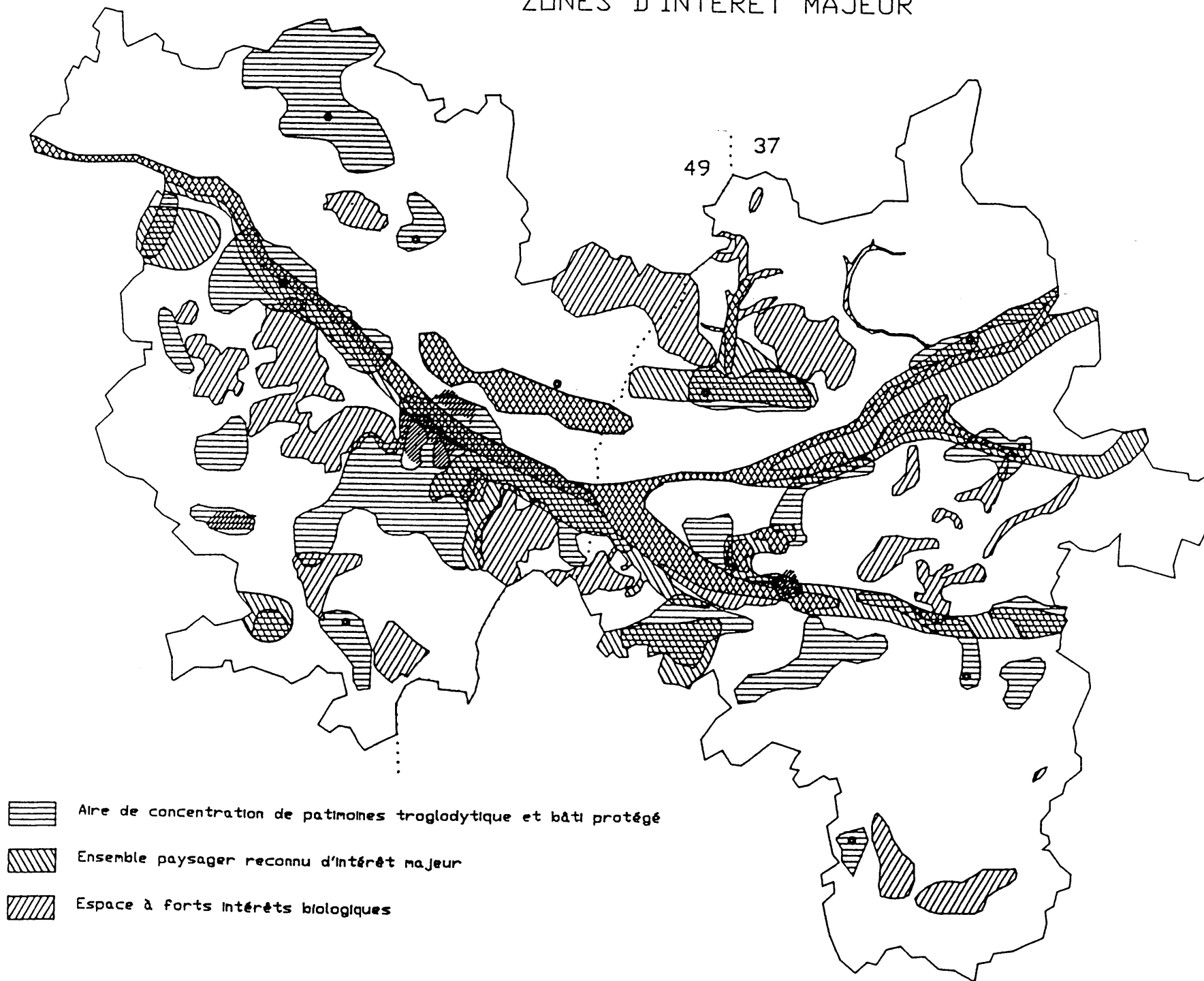
PATRIMOINE BÂTI



PATRIMOINE NATUREL



ZONES D'INTERET MAJEUR



ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

ANNEXE N° 2

**SCHEMA DES ESPACES A FORTE VALEUR
ET SENSIBILITE BIOLOGIQUES**

ESPACES A FORTE VALEUR ET SENSIBILITE BIOLOGIQUES

INTRODUCTION

Le territoire d'étude du futur Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, construit autour de la Loire et certains de ses affluents (Vienne, Indre, Thouet...) constitue un espace de confluences, par nature diversifié et ouvert largement aux influences extérieures.

L'intérêt des milieux naturels liés à cette configuration s'inscrit dans l'ensemble du patrimoine ligérien et des enjeux actuels qui lui sont liés.

A titre d'illustration citons le Chanoine Corillion, éminent botaniste de l'Université d'Angers, qui dans son inventaire de la flore ligérienne entre Orléans et l'estuaire de la Loire a distingué trois sites majeurs.

Parmi ces sites, deux se trouvent au coeur de l'aire du Parc Naturel Régional dans la zone du Véron : les pelouses de Bertignolles et les Puits du Chinonais.

La diversité des milieux engendrée par la situation géographique conduit à les regrouper dans trois grandes catégories :

- *Milieux humides* : vallée de la Loire et vallée affluents. Marais - Prairies inondables. Etangs.

- *Landes - Pelouses - Champagne* : Milieux rencontrés sur les crêtes, côtes plus ou moins boisés mais parfois en zone inondable. La plaine de Montreuil-Bellay engendrant pour sa part un milieu spécifique, le seul portant cette appellation en Maine et Loire, la champagne.

- *Milieux forestiers* : Rencontrés le plus souvent sur des sols pauvres (gâtine tourangelle, Massif du Milly), au sommet des collines ou recouvrant le plateau entre Vienne et Loire.

Ainsi, à partir de **115 ZNIEFF** recensées sur le territoire d'étude du P.N.R. mais également de la connaissance particulière de certaines entités par les scientifiques, notamment en Indre et Loire, **27 sites** méritent une attention spéciale et un suivi de la part du futur parc.

L'intérêt des autres zones recensées n'est pas en cause, sachant d'ailleurs que des inventaires plus approfondis permettront de découvrir, dans des secteurs géographiques peu prospectés, d'autres richesses naturelles comme cela est souligné dans les orientations de la charte constitutive (fascicule n° 1°).

Il faut souligner que dans le Maine et Loire, au cours de 1993, une démarche visant à obtenir une politique cohérente de protection et de gestion des milieux naturels a été initiée par la D.D.A.F., en partenariat avec la DIREN, les scientifiques et les associations, notamment celle conduisant la préfiguration du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine.

Aussi, une hiérarchisation des sites figurant à l'inventaire ZNIEFF, récemment complété et validé, a-t-elle été effectuée, son résultat se trouve dans les fiches jointes, pour ce qui concerne le Maine et Loire.

Néanmoins, le marais des Montils (communes de Longué) s'ajoute à cette liste car il représente pour l'Authion un milieu témoin et très caractéristique dont la sauvegarde et les usages actuels apparaissent importants pour le futur P.N.R.

Un nombre assez faible de protections réglementaires sont proposées car bien souvent elles ne suffisent pas toujours à garantir la pérennité de biotopes sensibles.

Le maintien de certaines pratiques agricoles, de techniques traditionnelles d'entretien, ainsi qu'une connaissance partagée de la nature peuvent garantir durablement l'intérêt biologique du milieu.

Pour que le futur P.N.R. mène à bien ce schéma des espaces à forte valeur et sensibilité biologiques, il faudra deux conditions essentielles :

- Les interventions doivent être programmées et élaborées, à chaque fois, avec les partenaires impliqués (administrations, propriétaires, chambres consulaires, associations, élus locaux).
- Toute protection contraignante, prise par l'Etat au nom de l'intérêt général, doit envisager pour les propriétaires particuliers ou les exploitants des compensations sous les formes les plus appropriées.

LIT ENDIGUE DE LA LOIRE

(lit compris entre les levées)

Toutes les communes de
l'aire d'étude du PNR

Présentation :

Milieu où coule la Loire composé d'îles, de grèves, de francs bords, de prairies humides ou sèches, ripisylves, de boires, de bras secs ou inondés. Il s'agit de faciès variés, d'un chapelet de milieux très inter-dépendants et changeants en fonction des aléas du fleuve. Concerne toute la traversée de la zone P.N.R. (environ 75 km).

Intérêt :

Ornithologique

- site de nidification des espèces typiques des grèves : Sterne Pierregarin, Sterne naine, Petit gravelot.
 - grosses colonies d'Hirondelles de rivage.
 - étape importante pour de nombreuses espèces de limicoles en migration.
 - site d'alimentation pour les Laridés, Ardéidés, Anatidés,... le Balbuzard pêcheur.
- A noter la nidification de la Mouette mélanocéphale et du Goéland leucophée

Botanique

Totalité des associations caractéristiques du lit mineur et du lit majeur, endigué ou non (avec par exemple : *Cyperus michelianus*, *Limosella aquatica*, *Potentilla supina*, *Corrigiola littoralis*, *Xanthium strumarium*) et les associations végétales de rives. Présence du *Frêne oxyphylle* et de l'Orme lisse

Ichtyologique

- peuplements assez riches et diversifiés. L'absence de barrages en Loire aval permet la remontée des poissons migrateurs: Saumon, Truite de mer, l'Alose feinte et la Grande alose, les Lamproies marine et fluviatile.

Mammalogique

- reproduction régulière du Castor d'Europe et présence épisodique de la Loutre (annexe II directive Habitats).

Entomologique

Espèces rares spécifiques à la Loire (Trichoptères, Odonates).
Le milieu ligérien reste propice à la Rosalie des Alpes (annexe II directive Habitats) même si elle n' a pas été vue récemment.

Sensibilité :

- Dégradations dues notamment aux extractions de sable (disparition des grèves par leur végétalisation, abaissement du fil de l'eau ⇔ chenalisation réamorçant la nouvelle dynamique d'enfoncement du lit).

- Diminution des surfaces en prairies inondables.
- Dérangement en période de nidification.
- Variabilité des secteurs de nidification en fonction du niveau d'eau, de l'évolution de la couverture végétale.
- Boisement mono-spécifique (peupleraies) et grandes cultures (maïs).
- Activités de Loisir type 4 X 4.
- Enrochement des berges.
- Anthropisation ou destruction des prairies sèches des francs bords.
- Disparition des zones humides comme les boires et autres frayères.

Secteurs prioritaires :

- La Daguinière - St Mathurin.
- Secteur île de Parnay - Pont de Montsoreau. ; Partie amont et aval du pont de Langeais ; Grèves et îles au droit de La Chapelle/Rigny-Ussé/Bréhémont.
- Forêt alluviale du Bois chétif un des trois ensembles préservé de forêts alluviales de la Touraine.

Gestion :

- Limiter les enrochements
- Acquisition ou convention sur certaines parcelles via TDENS ou Conservatoires des sites (notamment pour mise en place de protections).
- OGAF - Environnement sur certains secteurs de prairies inondables menacées de disparition.
- Coordonner les missions P.N.R. avec les services navigation.
- Suivi Scientifique et connaissance des zones de nidification et d'hivernage notamment.

Rôle du Parc :

- Introduire une continuité des actions de sauvegarde et de mise en valeur du fleuve au-delà des limites départementales et régionales, notamment au travers des commissions de travail, de contacts inter-associatifs et inter-services.
- Plan général de gestion : entretien coordonné et protection de l'ensemble du lit (Ministère de l'environnement, D.D.E, service navigation).
- Proposer des mesures de protection au titre de la loi du 10 juillet 1976, ou autres:
Réserve naturelle sur l'île de Parnay.
Zone spéciale de conservation au titre de la Directive Habitat, au sein de la ZICO Loire, pour le secteur La Daguinière à St Mathurin.
- Coordonner sur son territoire la mise en place d'un PROGRAMME LIFE LOIRE au sein des zones de confluences répertoriées en ZICO.

- Informer et sensibiliser les responsables locaux sur les dispositions françaises et européennes touchant la sauvegarde de la nature en Loire, leur réaliser des documents synthétiques, et explicites avec l'aide des associations et services administratifs.
- Promouvoir des acquisitions ou conventions de gestion avec l'aide des départements et Conservatoires là où la déprise des terrains, les intérêts biologiques et/ou paysagers se conjuguent.
- Inscription dans la future zone RAMSAR Loire.
- Proposition d'achat de certaines parcelles par les conservatoires.

BOCAGE DU VERON ET BASSE VALLEE VIENNE

Communes

- Savigny en Véron 37
- Beaumont en Véron 37
- St Germain sur Vienne 37
- La Roche-Clermault 37
- Candes St Martin 37
- Thizay 37
- Cinais 37
- Chinon 37

Présentation :

Système de prairies inondables et de bocage avec double haie de frênes têtards le plus souvent, à la confluence de la Loire et de la Vienne.

Nombreuses fosses (anciens bras de la Vienne).

Intérêt :

- Ornithologique/piscicole/botanique/batrachologique. A noter :
- Présence d'une espèce menacée sur le plan Européen: le Râle des genêts (environ 40 couples) ainsi que les rares Traquet tarier et Pie grièche écorcheur
- Forte proportion de Fauvettes aquatiques, de Locustelles luscinoïde et tachetée.
- Importante population de Rapaces nocturnes (arbres creux ou morts propices à la Chouette chevêche).
- Large présence d' espèces végétales protégées (liste régionale Centre) ex : la Fritillaire pintade.
- Zone de reproduction pour les poissons, notamment pour Brochets.

Sensibilité :

- Diminution de l'élevage, phénomène de déprise.
- Non entretien des haies frênes têtards
- Eventuels réaménagements fonciers
- Plantations continues de peupliers
- Eventuel développement de cultures céréalières
- Entretien des fossés : remaniements parfois draconiens.

Secteurs prioritaires :

- Rive gauche de la Vienne et Bocage dense du Véron

Gestion :

Sauvegarde et reconquête :

- Opération locale agri-environnementale ex article 19, (dépôt en 93 d'un pré-dossier sur 1 500 ha) pour le programme 1995-99)
- Protections ponctuelles en Arrêté de biotope (lac de Tétine par exemple).
- Conventions de gestion avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la région Centre.

- Classement en ZICO ⇒ mise en oeuvre d'opérations LIFE dans le cadre du programme Loire et affluents.
- Directive européenne Habitats : zone spéciale de conservation

Rôle du Parc :

- Initiation, information et coordination des opérations agri-environnement avec les organismes agricoles compétents (mise en oeuvre dès 1995 d'une opération locale au titre de l'article 2-7 de la circulaire Ministère agriculture de mars 1993).
- Conseil et suivi scientifique avec le Comité Scientifique et Technique du P.N.R.
- Partenariat avec le Conservatoire du patrimoine naturel Centre pour acquisitions ou conventions de gestion.
- Inciter à la mise en place d'un Plan de Développement Durable (programme agri-environnemental) dont la mise en oeuvre incombe à la DDAF et aux organismes agricoles.

SYSTEME BOCAGER DE L'AUTHION ET DU LANE

(en rive droite Loire)

Communes

- Allones 49
- Brain sur Allones 49
- La Chapelle sur Loire 37
- Chouzé sur Loire 37
- Vivy 49
- Varennes sur Loire 49

Présentation :

Zones anciennement inondables par la Loire, encore submersibles par remontée des eaux de l'Authion et remontée de la nappe.

Intérêt :

- Ornithologique: présence de la Pie grièche écorcheur, nombreux passereaux en migration.
- Botanique : prairies à Fritillaire pintade ; prairies de fauche et marécageuses (*Orchis Laxiflora*).
- Zone à forte potentialités de forêt alluviale, prairie et bocage.
- Intérêt en terme de diversification paysagère
- Complémentarité bocagère avec le Véron.

Sensibilité :

- Déprise des prairies humides par chute de l'élevage ⇔ abandon des terres.
- Progression sensible des plantations d'arbres en alignement.
- Quelques cultures intensives (maïs).
- Aménagements lourds et connexes : autoroute - remembrements connexes.

Secteurs prioritaires :

- Zone de bocage à petites parcelles sur Varennes et Brain sur Allones (Authion).

Gestion :

- Acquisition et/ou convention avec les conservatoires
- Aménagement lourd (autoroute). Mission paysagère globale sur tout le tracé confié à Bernard Lassus.
- Mesures compensatoires pour l'autoroute Tours-Angers, notamment pour une prise en compte pilote du paysage et des milieux naturels confiés au CAUE du Maine et Loire. Eu égard aux travaux de remembrement --> mise à disposition d'un chargé de mission environnement auprès de Cofiroute.
- Restitution ou gestion des sites relictuels par le conservatoire conformément aux recommandations de l'étude d'impact.
- Entretien des arbres du bocage par des mesures d'encouragement techniques et économiques.

Rôle du Parc :

- Information des responsables locaux sur la valeur écologique de ces secteurs et sur les zones qui apparaissent prioritaires.
- Discuter avec les organismes agricoles, les moyens d'enrayer la banalisation de l'espace en aidant l'élevage, notamment extensif.

BASSE VALLEE DE L'INDRE

Communes

- Azay le Rideau 37
- Lignéres 37
- Bréhémont 37
- La Chapelle aux Naux 37
- Cheillé 37
- Rivarennnes 37
- Rigny-Ussé 37
- La Chapelle sur Loire 37
- Huismes 37
- Avoine 37

Présentation :

Vaste zone de confluence Cher/vieux Cher/Indre/Loire spécifique de la Touraine de l'Ouest, zone de divagation, complexe prairial inondable s'étendant de Langeais et Azay à l'est au Néman à l'ouest.

Intérêt :

- Intéressant de par sa dimension et son parallélisme avec la Loire (hydraulique).
- ZNIEFF II en projet avec nombreuses ZNIEFF I.
- Zone de migration majeur (limicoles).
- Anastomose complexe.
- Bocage résiduel, anciens bras, fossés avec prairies naturelles de fauche à Rôle des genêts et Fritillaires...
- Nombreuses plantes protégées *Thalictrum flavum*, *Teucrium scordium*,
- Présence d'importantes stations de *Lichaena dispar* (lépidoptère de l'annexe II de la Directive Habitats).
- Interconnection riche avec les côteaux boisés (effet de lisière).
- La plus grande zone humide de Touraine.
- Complémentarité bocagère avec la rive droite de la Loire.

Sensibilité :

- Déprise des prairies inondables par chute de l'élevage ⇔ abandon des terres.
- Progression sensible des plantations d'arbres en alignement.
- Quelques cultures intensives (maïs).
- Aménagements lourds et connexes (remembrements).
- Girobroyage intensif des bords de rivière et peupleraies.
- Engraissement des prairies maigres et modification de la flore (prairies à Orge faux seigle).
- Fermeture des milieux par les peupliers

Secteurs prioritaires :

Plusieurs secteurs prioritaires (confluence de Quinçay, prairies de Rivarennnes...).

Gestion :

- ZICO de la basse Indre : ZPS.
- milieu prioritaire de la Directive Habitats. Candidature au programme LIFE Loire.
- Suivi des populations de Rôle des genêts et de *Lyceana dispar*
- opération locale agri-environnement ex-article 19.
- Acquisition et/ou convention avec les conservatoires pour les zones les plus sensibles.

Rôle du parc :

- Information des responsables locaux sur la valeur écologique de ces secteurs et sur les zones qui apparaissent prioritaires.
- Discuter avec les organismes agricoles, les moyens d'enrayer la banalisation de l'espace en aidant l'élevage, notamment extensif.
- Vaste ensemble pour tourisme de découverte, de nature.
- étude de rentabilité écologique.
- étude de la mise en place d'un Plan de Développement Durable (mesure CEE).
- surveillance des travaux de curage et d'entretien des digues.

VALLEE DU CHANGEON ET AFFLUENTS

Communes

- Bourgueil 37
- Gizeux 37
- Ingrandes de Touraine 37
- Benais 37
- Continvoir

Présentation :

- Vaste complexe tourbeux.
- Vallée Nord-Sud, coupant les massifs forestiers du Nord-Bourgueillois avec plusieurs vallons adjacents parcourus par des cours d'eau. Lien migratoire végétal et animal entre la confluence de Rillé/Parçay-les-pins au nord, la Loire au Sud et continuité du géosystème complexe entre les forêts de Gâtine Est et Gâtine Ouest.
- Ensemble tourbeux majeur de premier ordre en Touraine, ensemble de pelouses calcaires sableuses sèches de côteaux en continuité latérale.

Intérêt :

- Sites botaniques et entomologiques nombreux - (ZNIEFF type I existantes et à l'étude).
- Prairies marécageuses et roselières.
- Plusieurs espèces végétales protégées en région Centre: *Aconitum napellus*, *Coeloglossum viride*, *Sanguisorba officinalis*..).
- Présence de cinq espèces de papillon figurant dans les annexes de la directive européenne Habitats (dont *Lyceana dispar* et *Maculinea teleius*)
- Tout l'ensemble du système est en projet de ZNIEFF II .

Sensibilité :

- Quelques secteurs en déprise agricole (abandon de la fauche).
- Abandon ou destruction de micro-milieus d'intérêt entomologique particulier (enrésinement-redifications routières, curage récent et répétitif, (Changeon, Buton).
- Drainage.
- Populiculture.
- Extraction de tourbe.

Gestion :

- Acquisition par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de certains des micro-milieus cités précédemment.
- Suivi scientifique des différentes stations repérées. suivi des espèces européennes.
- Inscription dans les zones spéciales de conservation de la Directive européenne Habitat.
- Veiller à ce que l'extraction de tourbe ne prenne pas un caractère "industriel".

- Relancer et respecter le plan du Val existant.

Rôle du Parc :

- Information des responsables locaux.
- Présence du parc dans les pré-études d'aménagement foncier (Gizeux par ex).
- Plan Paysager de la Vallée.
- Concertation avec les propriétaires forestiers (enrésinement des côteaux).
- Conseil dans la mise en oeuvre du CRIL.

ETANGS DES HAUTES BELLES ET VOISINS

Communes

La Breille les Pins 49

250 ha

Présentation :

Au sein d'une vaste zone boisée et vallonnée au nord de la commune d'Allonnes:

- Etangs, cours d'eau jalonné de petits étangs avec zones tourbeuses.
- ZNIEFF type I dans un ensemble ZNIEFF type II et ZICO.

Intérêt :

Botanique et ornithologique:

- Tourbières à sphaignes (avec *Drosera intermedia* et *rotundifolia*).
- Potentialités de nidification dans la roselière (Marouette ponctuée ?).
- Complexe humide et forestier de premier ordre.

Sensibilité :

Boisement spontané des secteurs intéressants.

Gestion :

- Les tourbières sont assez rares en Maine et Loire , un arrêté préfectoral de biotope serait envisageable.
- Suivi scientifique pour veiller à ce que ces tourbières ne soient pas colonisées par des espèces moins intéressantes d'un point de vue botanique.

Rôle du Parc :

- Informer les responsables locaux des recensements effectués, de leur validation, et de la sensibilité de certaines parties du site aux aménagements (de loisir par exemple).

ETANG DU MUR ET MARAIS

Communes

- Gizeux
- Continvoir

27 ha

Présentation :

- Etang recouvert en quasi totalité d'une roselière, qui constitue le plus grande roselière d'Indre et Loire.
- Groupement d'hydrophytes, d'hélophytes, prairies tourbeuses, tourbières à *Sphaignes*, aulnaies tourbeuses.
- ZNIEFF I au sein d'une ZICO (zone II de la vallée du Changeon en projet).
- propriété privée.

Intérêt :

Botanique et ornithologique

- Nidification du héron pourpré et présence du Butoir étoilé et de la Marouette ponctuée.
- Passage progressif de la prairie marécageuse à *Schoenus nigricans* et *Cladium mariscus* (cladiaie), au taillis à *Thelypteris palustris* et à la roselière.
- Présence d'espèces remarquables protégées nationalement comme *Drosera intermedia*, *Drosera rotundifolia*, *Spiranthes aestivalis* ou régionalement comme *Aconitum nappellus* ou *Gentiana pneumonanthe*.
- Grand complexe écosystémique.

Sensibilité :

- maintien de l'équilibre eau libre-roselière.
- veiller à la partie amont boisée et tourbeuse.
- modification des prairies marécageuses nord à orchidées par la populiculture.

Gestion :

- Une proposition d'arrêté préfectoral de biotope a été formulée par le Groupe Ornithologique de Touraine en 1992. Celui-ci a réalisé le dossier scientifique.
- Suivi scientifique.
- Si nécessaire, mise en valeur de la roselière selon des méthodes déjà expérimentées ailleurs, Brenne notamment.
- Si accord des intéressés, diffuser la connaissance du milieu par panneaux d'information (digue).

Rôle du Parc :

- Information des propriétaires et élus
- Proposition aux propriétaires d'une convention de gestion en liaison avec les scientifiques et associations.
- Partenariat avec les propriétaires et le conservatoire du patrimoine naturel Centre.
- Participation à l'association de valorisation du patrimoine du Changeon de Gizeux en liaison avec le château.
- Suivre l'instruction de l'arrêté de biotope dont la responsabilité incombe à l'Etat (DIREN Centre notamment).

TOURBIERE DU GUE ET RUISSEAU DU GRAFFIN

Commune

- Gizeux 37

120 ha

Présentation :

Ensemble comprenant des bois humides, saulaies, des prairies tourbeuses, des roselières, des cladiaie ... le tout irrigué par des rigoles en eau qui alimentent également une immense tourbière de plaine alcaline.

Propriété privée.

Intérêt :

Botanique et ornithologique :

- Présence notamment d'*Osmonda regalis*, *Dactylorhiza incarnata* et *Parnassia palustris* (protégée en région Centre). En tout, plus de 15 espèces végétales protégées au moins au niveau régional.
- Nombreuses fauvelles aquatiques et potentialité à Marouette ponctuée.

Sensibilité :

Colonisation par les boisements.

Dégradation accentuée de l'étang par envahissement végétal.

Gestion :

- Une proposition d'arrêté préfectoral de biotope a été formulée par le Groupe Ornithologique de Touraine en 1992. Celui-ci a réalisé le dossier scientifique.
- Suivi scientifique.
- Etude de la remise en eau d'une partie de l'étang (génie écologique).

Rôle du Parc :

- Information des propriétaires et élus
- Proposition d'une convention de gestion avec propriétaires portant notamment sur le nécessaire entretien du milieu (étude des aides possibles).
- Partenariat avec les propriétaires et le Conservatoire du patrimoine naturel Centre (génie écologique et pédagogie, remise en eau)..
- Suivre l'instruction de l'arrêté de biotope dont la responsabilité incombe à l'Etat (DIREN Centre notamment).

PRAIRIES DES MONTILS

Communes

- Longué-Jumelles 49
- Brion 49

750 ha

Présentation :

Dans le Val de l'Authion, secteur relictuel remarquable des prairies de la vallée.
Prairies humides, bocage à *Frêne oxyphylle*.
ZNIEFF type II

Intérêt :

- Ornithologique : A signaler la plus importante colonie de Pie grièche écorcheur du département, également *Traquet tarier*, Caille des blés.- Potentialité du site pour le Rôle des genêts.
- Piscicole : L'un des derniers grands refuges pour la reproduction des poissons (notamment Brochet) dans le val de l'Authion.

Sensibilité :

- Secteur entouré de zones en grande cultures ou de peupliers.
- Menaces par travaux hydrauliques.
- Aménagement foncier à l'étude.

Gestion :

- Eviter la transformation de ce milieu témoin.
- Gestion agri-environnementale pour le maintien de l'agriculture traditionnelle et donc de la bio-diversité de l'Authion.
- Secteur inclu dans la zone du PDD de l'Authion.

Rôle du Parc :

- Porter à la connaissance des responsables locaux l'inventaire des données écologiques.
- Monter avec les organismes agricoles une opération locale agri-environnementale.

ETANGS DE COUZIERS

Commune

- Couziers 37

environ 6 ha

Présentation :

- Trois étangs situés dans un vallon de la forêt de Couziers, coulant vers la Vienne compris dans le domaine militaire du Camp de Fontevraud.
- ZNIEFF type I dans un ensemble forestier complexe bientôt classé en type II (projet).

Intérêt :

- Botanique, mais aussi ornithologique (Passereaux inféodés au milieu palustre).
- Présence de *Pilularia globulifera* (protégée au niveau national), d'*Hottonia palustris* (protégée dans la liste régionale Centre). Magnifique ensemble de végétation de Nanocypéritalia retenue au niveau européen.

Sensibilité :

- Quelques dégradations dûes aux entraînements militaires.
- Dégradation des chaussées d'étang.

Gestion :

- Entretien des chaussées d'étang.
- Nettoyage des lieux après les entraînements militaires.
- Suivi scientifique
- Information du public (lieu de promenade).

Rôle du Parc :

Les points abordés dans le chapitre gestion seront intégrés dans la convention générale P.N.R.-Armée concernant en particulier le Camp de Fontevraud.

Les contacts et les bases de la convention ont d'ores et déjà été établis avec l'autorité militaire.

VALLEE DE LA ROUMER

Communes

- Langeais 37
- Avrillé les Ponceaux 37

Présentation :

- Au nord de Langeais. Vallée marécageuse - présence de tourbière sur le cours.
- Nombreuses ZNIEFF type I ponctuelle en cours d'instruction dans un ensemble linéaire de Zone II (en projet).
- Secteur retenu prioritairement pour Directive Habitat.

Intérêt :

- Botanique: très nombreuses espèces protégées au plan régional en particulier *Osmonda regalis*, *Aconitum nappellus*
- Faunistique : présence du Castor et du Hibou des marais.
- Géosystème remarquable entre les landes, les boisements secs ou frais de pente et la vallée au sein de l'ensemble ZNIEFF de type II des forêts de Gâtine (en projet).

Sensibilité :

- Développement des boisements (peupleraies).
- Problème d'ouverture de carrières.
- Eventuelle traversée par l'autoroute A 85.

Gestion :

- Favoriser le développement de la végétation palustre. Surveiller l'évolution de la population d'*Aconit*.
- Favoriser le fauchage périodique des prairies marécageuses.
- Gérer le niveau d'eau (curage, navigation).
- Maîtriser le développement des saulaies.

Rôle du Parc :

- Information sur la valeur écologique de cette vallée auprès des responsables locaux.
- Soumettre, pour avis préalable, tout projet d'aménagement dans cette vallée, au Comité Scientifique et Technique.
- achats ou gestion ponctuelle des micro-tourbières (pour les cladiaie de la vallée par exemple).

VALLON ET TOURBIERE ALCALINE DE LA MADELEINE

Communes

Panzoult 37

Cravant 37

Présentation :

Ensemble de plusieurs vallées encaissées formant des "doigts de gants" descendant des landes de Cravant et du Ruchard, et du complexe boisé de Chinon. Elles recoupent les terrains acides du sommet et calcaires de la base.

Intérêt :

Site géomorphologique complexe.

Site archéologique (Sybille de Panzoult).

Complexe écologique (landes, bois de pente, pinèdes, vallons humides, tourbières, pelouses calcicoles sur rebord de coteau de même valeur que les pelouses du puy du Chinonais.

Espèces de lépidoptères figurant sur l'annexe de la Directive Européenne Habitats.

Nombreuses espèces protégées (*Osmonda regalis...*)

Sensibilité :

Curage du ruisseau.

Modification du niveau de l'étang.

Modification de la qualité des eaux (acidification).

Modification des boisements périphériques.

Envahissement de la tourbière par la saulaie.

Gestion :

Suivi du site à partir de bio-indicateurs

Opération de débroussaillage

Rôle du Parc :

- Contact auprès des propriétaires des vallons, des coteaux calcaires (viticulteurs), des propriétaires forestiers et du groupement d'intérêt forestier des landes de Cravant afin de les sensibiliser sur la gestion forestière en amont.

- Mise en place d'un point tourisme avec l'accord des propriétaires.

LANDES DU RUCHARD

Communes

- Avon les Roches 37
- Panzoult 37
- Cravant les Côteaux 37
- St-Benoît-la-Forêt 37

Présentation :

- Vaste ensemble de landes et de mardelles au sud-est du Massif de la forêt de Chinon occupé en grande partie par le camp militaire du Ruchard et les communaux de Cravant et Panzoult.
- Plusieurs ZNIEFF type I au sein d'une grande type II (en projet).

Intérêt :

- Botanique-entomologique-ornithologique, exceptionnel :
- *Maculineaalcon* et *Dorcadion*.
- Cinq espèces de bruyères présentes, mais aussi le Nard raide, les *Drosera intermedia* et *rotundifolia* et tout le cortège des landes et tourbières acides.
- A noter: nombreuses Fauvettes aquatiques et Pie-grièches, Engoulevent, Circaète Jean-le-Blanc...

Sensibilité :

- Disparition progressive de très vieilles landes due à un enrésinement commencé en 1976, à certains aménagements cynégétiques et à l'abandon d'une partie des camps militaires.
- Risque d'incendie.
- Fauchage, (girobroyage) trop tôt des allées forestières.

Gestion :

- Depuis 1981, la SEPANT (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine) gère une dizaine d'hectares au lieu-dit "le petit Eplain" en accord avec le groupement forestier de Cravant et St Benoît.
- Nécessité d'un suivi scientifique notamment au regard du développement des boisements ou des risques d'incendie.
- Modalités d'entretien et information réciproque, notamment pour travaux à effectuer avec l'autorité militaire pour le camp, avec l'O.N.F. et les propriétaires forestiers pour les autres secteurs.
- Génie écologique des mares, mardelles et fosses d'incendies.

Rôle du Parc :

- Etendre en partenariat avec les associations, le type de convention semblable à celle de la SEPANT.
- Les actions avec la Défense Nationale et notamment le camp du Ruchard, figureront dans le cadre Général de la Convention et porteront notamment sur les échanges d'information réciproques quant aux milieux naturels.
- Favoriser le suivi scientifique en aidant les associations et experts locaux à circuler sur le camp.
- Soutenir l'exploitation extensive des brandes (cueillette) qui permet de retrouver une activité économique qui entretient le milieu sous la forme de landes.

LANDES DE FONTEVRAUD

Communes

- Couziers 37
- Souzay-Champigny 49
- Dampierre sur Loire 49
- Turquant 49
- Parnay 49
- St Cyr en Bourg 49
- Fontevraud l'Abbaye 49
- Brézé 49
- Epieds 49

2 700 ha

Présentation :

- Le Massif compte le plus vaste ensemble de landes du Maine et Loire.
- Complexe de landes acides, sèches et mésophiles à l'ouest et à l'est du village de Fontevraud.
- Imbrication de pelouses calcaires, landes, chênaies, pinèdes.
- ZNIEFF de type II (environ 2 500 ha).
- 4 ZNIEFF de type I dont une située en Indre et Loire et plusieurs autres en projet (landes, pelouses).

Intérêt :

Botanique-Ornithologique- Entomologique:

- Nombreuses espèces de lépidoptères en limite d'aire (Satyridés par exemple).
- Nombreuses orchidées (*Aceras anthroporum*, *Cephalanthera longifolia*...) 4 espèces végétales protégées au niveau régional, une au niveau national.
- Présence de rapaces rares (Aigle botté, Circaète Jean le Blanc) passereaux (Fauvette pitchou) typiques des landes et Moineau soulcie, exceptionnel pour la région.

Sensibilité :

- La progression de la friche, consécutive à l'abandon de prairies, peut menacer certains sites riches en orchidées.
- Enrésinement de certaines parties de landes amoindrit leur intérêt.
- Ouverture de carrières, dépôts d'ordure divers en l'absence de vocation économique des terrains, notamment en bordure ouest et nord-ouest de l'ensemble.
- mitage pavillonnaire dans la frange la plus proche de Saumur.

Secteurs prioritaires :

- Pelouses et landes du Fourneux : Proposition d'arrêté de biotope à étudier.
- Le bois- Joubert
- Les Fontenelles.

Gestion :

- Les bois et landes méritent d'être gérés et/ou protégés en étroite collaboration avec l'ONF, gestionnaire de la forêt située sur le camp militaire. D'ailleurs, un accord de principe fut passé il y a quelques années entre M. le Chanoine Corillion et le Commandant du camp militaire afin de préserver les zones les plus intéressantes lors des exercices militaires. Cet accord peut servir de base à une préservation de zones sensibles au vu des inventaires actualisés et en fonction des contraintes nouvelles de l'activité militaire.
- L'entretien de certains terrains, par EDF, sous les lignes électriques créé des milieux intéressants d'un point de vue botanique. Il est souhaitable de bien identifier ces zones pour une gestion optimale.

Rôle du Parc :

- La convention liant le Parc avec la Défense Nationale fixera les relations continues de travail entre les deux structures, sur des programmes pluri-annuels avec comité de suivi.
- Les thèmes abordés seront :
- Information sur zones écologiques sensibles situées dans les camps de Fontevraud et du Ruchard.
 - Prescriptions pour leur gestion avec l'ONF
 - Conseils concernant leur sauvegarde
 - Visite des sites par équipes de scientifiques
 - Information sur les travaux envisagés par l'autorité militaire.

LANDES DE LOUERRE

Communes.

- Louerre
- Grézillé
- St Georges des sept voies

190 ha

Présentation :

- Landes à bruyères en bordure du Massif forestier de Milly, présence de mardelles.
- Landes et pelouses des séries atlantique.
- Landes mésophile, faciès à bouleaux.
- ZNIEFF type I.

Intérêt :

- Ornithologique, batrachologique
- Nidification et aire d'alimentation de rapaces forestiers (Circaète Jean le Blanc, Hibou des marais) et d'autres espèces intéressantes comme l'Engoulevent.

Sensibilité :

- Diminution de la surface en landes par l'enrésinement.
- Espace sans usage économique, dans lequel existe un projet d'installation classée (porcherie).

Gestion :

- Limiter l'enrésinement
- Proscrire les usages nuisants du site (installation classée, dépôts divers...).

Rôle du Parc :

- Porter à la connaissance des responsables locaux et expliquer la valeur écologique de ces landes.
- Suivi scientifique par convention avec propriétaires, chasseurs.

PELOUSE DE BERTIGNOLLES

Commune

- Savigny en Véron 37

50 ha

Présentation :

Ensemble exceptionnel de pelouses sableuses (dunes continentales) du lit majeur de la Loire, en amont de la confluence entre la Loire et la Vienne. (région du Véron). Secteur non endigué, en contact direct avec la Loire.

Anciens communaux ; ce sont des formations arides bénéficiant d'un ensoleillement maximum.

- ZNIEFF de type I et site inscrit.

Intérêt :

Botanique majeur, ornithologique, entomologique, batrachologique.

Groupement à *Armoise champêtre*, dunes à Corynéphore, Lichen...

Principale espèce pionnière : *Corynephorus canescens*.

Présence de trois espèces d'*Ornithopus*, de *Lupinus angustifolius*, de *Carex ligerica*...

Plus de 250 espèces sur le site dont une centaine rares en Indre et Loire.

Fosses humides riches en espèces ligériennes rares et protégées (*Damasonium alisma*, *Apium repens*).

Nombreux limicoles en bordure de Loire et sur l'étang.

Sensibilité :

- Nécessité d'un entretien léger qui actuellement fait défaut.

- Maîtrise des activités de loisir (aéromodélisme, moto) sur les terrains jouxtant le site botanique.

- Pas d'usage économique du site, ni de véritable reconnaissance, donc vulnérabilité par des activités éventuellement nuisantes.

- Enrésinement ponctuel à surveiller.

- Extension de la saulaie à maîtriser.

Gestion :

Inclus dans un large site inscrit, un dossier de classement du site fut instruit en 1984, mais pas de décision ministérielle.

- Un comité de gestion existe depuis 1984 sous l'autorité du sous-préfet, il cherche à résoudre les conflits d'usage notamment en délimitant 2 zones A et B à vocation exclusivement botanique.

- Nécessité de maîtriser sur ces deux zones les graminées et saules qui tendent à coloniser les pelouses par fauchage et extirpage ponctuel.

- A terme, proposition d'un arrêté de biotope sur les zones botaniques A et B.

- Etudier, avec le Conservatoire du patrimoine naturel, l'état zéro, le zonage phyto-sociologique et les modes de gestion en accord avec les responsables municipaux.
- Eviter de modifier les fosses.
- Supprimer les saules envahissant.

Rôle du Parc :

- Renforcer le chemin de découverte du site
- Réactiver le comité de gestion et aider le Conservatoire à définir un nouveau mode d'intervention sur l'ensemble du site.
- Co-financer le suivi scientifique des zones botaniques (A et B) délimitées afin d'en déterminer les modalités précises de gestion.
- Réaliser avec les responsables communaux les opérations de gestion déterminées dans le cahier des charges.

LANDES DE ST MARTIN

Communes

- St Patrice 37
- Continvoir 37
- Benais 37
- Les Essards 37
- Ingrandes 37
- Restigné 37

2000 ha

Présentation :

Au sein du vaste massif forestier de la Gâtine Tourangelle, il s'agit d'un ensemble acidiphile avec étangs, landes et de nombreuses mardelles

Présence de divers types de landes plus ou moins tourbeuses avec de nombreux niveaux de la taxonomie - Ingrandes 37
- Plusieurs ZNIEFF type I au sein d'un vaste ensemble de la Gâtine de type II en projet.

Intérêt :

- Botanique, ornithologique et odonatologique :
- Présence de la Cicendie naine, de la Pilulaire, de la Gentiane pneumonante... Plus de 30 plantes rares et /ou protégées au niveau régional et National. Intérêt Européen avec l'*Apium repens* (Directive Habitats)
- Nidification Busard St Martin, Hibou des marais, Fauvette pitchou
- Secteur prioritaire dans la proposition d'application de la Directive Européenne Habitats.

Sensibilité :

Zone plantée en grande partie en résineux, mais la lande reprend rapidement, par endroit (aux alentours des mares, des allées, des chablis et des zones incendiées) son développement. La lande est la vocation naturelle de ces terrains.

Gestion :

- Reconquerir certains secteurs avec la lande, notamment là où les résineux connaissent de grandes difficultés.
- La commune de St Patrice a laissé en landes une réserve de chasse de 5 ha autour de l'étang des Gâtés.

Rôle du Parc :

- Aider au suivi scientifique et à une meilleure connaissance de la dynamique de la lande.
- Initier une information réciproque entre élus locaux, propriétaires, chasseurs et naturalistes.
- Proposer des conventions, formelles ou non, avec des aides, pour encourager le maintien ou la reconquête des stations importantes, à l'image de l'action entreprise aux abords de l'étang des Gâtés.
- aider à la gestion avec des associations, SEPANT, par ex: étang des Gâtés.

PUYS DU CHINONNAIS

Communes

- Chinon 37
- Beaumont en Véron 37

40 ha

Présentation :

Il s'agit de plusieurs buttes calcaires dominant de 30 à 40 mètres la plaine alluviale du Véron:

- Le Pérou, la Butte aux Chilloux, Le Puy Besnard, la Colline font l'objet d'arrêts de biotope.
- Présence de pelouses calcicoles remarquables à *Gagea bohemica*, de chênaie pubescente d'influence méditerranéenne.
- ZNIEFF type I au sein d'un ensemble des Puits de type II (en projet).
- Nombreux géosystèmes allant de pelouses sableuses acides aux rochers calcaires.

Intérêt :

Botanique, ornithologique, entomologique. Plusieurs dizaines d'espèces protégées au niveau régional et national:

- Outre l'intérêt paysager, présence d'une flore exceptionnelle (de type orophile, thermophile et thérophile) très rare ou absente de la région et du Nord-Ouest de la France ex : *Ranunculus gramineus*, *Arenaria grandiflora et controversa*, *Alyssum montanum*, *Limodorum abortivum*, *Pulsatilla vulgaris*... (50 % des espèces sud-européennes présentes sont des espèces de la série du Chêne pubescent).
- Avifaune : Huppe fasciée mais également observations de Bruant fou et Bruant ortolan.
- Lépidoptères : *Euchloe crameri* rare dans tout l'Ouest, *Hipparchia statilinus*, *fagi* et *semele*, *Brintesia circe*... et *Maculinea arion* inscrit en annexe de la Directive habitats

Sensibilité :

Milieus fragiles car très ouverts à certaines activités humaines perturbatrices : moto verte, piétinement, enrésinement, dépôt de gravats, habitat précaire, mais aussi abandon des pâtures qui entraîne une colonisation des pelouses par les arbres.

Gestion :

Le département d'Indre et Loire, grâce à la T.D.E.N.S., s'est porté acquéreur de ces 4 puits qui sont protégés par arrêté préfectoral de biotope depuis le 28/10/83.

La gestion en est confiée au Parc Forestier du Teillay (ancien CPIE) avec le soutien technique et scientifique de la SEPANT qui a fait le dossier de gestion et qui y organise des chantiers d'entretien.

Des actions de signalétique ont été menées et régulièrement les pelouses font l'objet d'entretien (élimination des arbres par des volontaires associatifs).

Nécessité de faire un suivi des insectes en rapport avec les débroussaillages.

Nécessité d'améliorer la signalétique.

Rôle du Parc :

- Aider au suivi scientifique et à la surveillance des sites.
- Veiller à ce que les abords immédiats des puys ne soient pas colonisés par des aménagements nuisants (ex : dépôts de matériaux).
- Réfléchir avec les gestionnaires à une information du public et des élus locaux sur la qualité et les contraintes des sites, tout en encadrant la fréquentation..
- Améliorer la cohérence des actions en trouvant un coordonateur scientifique et unique. Le Conservatoire du patrimoine naturel pourrait être celui-ci soutenu par des scientifiques locaux.

PELOUSE DE RILLY*Commune*

- Rilly 37

- 40 ha

Présentation :

Côteau de la vallée de la Vienne, exposé au Sud-est, à l'est de l'Ile-Bouchard, le long d'un petit thalweg.

Intérêt :

- Botanique. Pelouse calcaire, présence de nombreuses orchidées. Nombreuses espèces d'hémiptères.
- Paysage de pelouse à *Génévriers*.

Sensibilité :

Milieu sans vocation économique ou d'usage, donc vulnérable (sauf la réserve de chasse).

Peu d'appropriation locale (abandon du pastoralisme ⇨ enfrichement).

Diminution progressive de la surface à l'Est et au Sud par le grignotage de l'agriculture.

Gestion :

- possibilité convention de gestion en conservant la chasse.
- peut-être acquisitions ponctuelles.
- entretenir pour éviter le boisement spontané sans l'éliminer.
- reconquérir certaines portions grignotées sans valeur agronomique.

Rôle du Parc :

- information des responsables locaux sur la valeur biologique de cette pelouse.
- négociation de conventions de gestion avec les propriétaires et usagers (chasseurs).
- amélioration de la connaissance scientifique du site et de ses environs.

CHAMPAGNE DE MERON

Commune

- Montreuil-Bellay

2 000 ha

Présentation :

Plaine de cultures céréalières à caractère "steppique". Intérêt majeur en terme de plantes messicoles (de très nombreuses espèces françaises y sont présentes).

Remarque : La zone industrielle située au centre n'est pas comprise dans le périmètre.

Intérêt :

- Ornithologique : nidification d'Outarde canepetière en augmentation, Oedicnème criard en fortes densités et présence des Busards St Martin et Cendré.
- Tout le cortège des messicoles de plaine : Caucalion et Scleranthion. Unique site macrorégional de cette importance. (Exemple: *Adonis aestivalis* et *Reseda phyteuma* exceptionnels pour la région).

Sensibilité :

- En période de nidification, ménager quiétude et pratiques agricoles compatibles respectant la localisation et la période de reproduction.
- Lignes électriques.

Gestion :

- Potentialité des terrains croissante avec la mise en jachère des terres (expertise scientifique 1993). Selon nécessité envisager jachère fixe avec entretien tardif pour augmenter effectifs nicheurs : "jachère écologique"
- Solution : convention avec les agriculteurs car traditionnellement, les agriculteurs y faisaient des jachères.
- Gestion des populations et suivi des messicoles par un botaniste reconnu (comité messicole de la Société Biologique Ligérienne par exemple).

Rôle du Parc :

- Mise en oeuvre d'une opération "jachères faune sauvage" avec les organismes scientifiques et agricoles concernés au vu de l'expertise réalisée en 93 avec L.P.O Anjou, Chambre d'Agriculture, D.D.A.F., et A.P.P.N.R.
- Proposition de convention d'indemnisation des agriculteurs pour les bandes latérales à messicoles.
 - Prélèvement coordonné de graines de messicole et envisager un conservatoire au sein du parc, dans l'entité ligérienne (absence Conservatoire botanique régional).

LANDES DE BRASLOU ET BOIS DE RAZINES

Communes

- Braslou 37
- Braye sous Faye 37
- Razines 37

Présentation :

Vaste ensemble de landes sèches et humides et de taillis, situé au sud du canton de Richelieu. Peu connu, mais néanmoins remarquable, cette zone est encore peu prospectée.

Les bois de St Gilles, indissociables mais à dominante forestière, font l'objet d'une figuration en vert sur la carte des zones sensibles.

Intérêt :

Botanique, ornithologique et entomologique:

- Nombreux rapaces nicheurs (notamment Busard St Martin) et importante population de Pie-grièche écorcheur.
- Landes humides atlantiques à *Erica vagans* (protégée régionalement) et boisements acide à Chêne Tauzin où est présente la rare *Asphodelus albus*...
- Les fonds de vallons humides présentent des prairies à *Lyceana dispar* lépidoptère de l'annexe II de la Directive Habitats.
- Les revers de plateaux calcaires présentent des milieux comparables à ceux des Puys du Chinonais avec notamment *Alyssum montanum*, protégée en région Centre.

Sensibilité :

Abandon des espaces souvent enclavés dans des taillis.

Peu de reconnaissance locale de ce patrimoine naturel remarquable

Les surfaces boisées se développent au détriment des landes.

Gestion :

Veiller à maintenir un équilibre entre les deux types d'occupation des sols: bois et landes.

Développer un réseau de tourisme vert à travers ces milieux remarquables mais méconnus.

Rôle du Parc :

- Favoriser l'inventaire scientifique de ces milieux et leur suivi scientifique.
- Informer les responsables locaux sur la valeur écologique de ces espaces (présence d'espèces protégées).

MASSIF DE CHINON

Communes

- Cheillé 37
- St Benoît la Forêt 37
- Villaines les Rochers 37
- Cravant 37
- Panzoult 37
- Rigny-Ussé 37
- Rivarennnes 37
- Avon les Roches 37

Environ 6 500 ha

Présentation :

A l'est de Chinon vaste massif forestier domanial, communal ou privé.

Milieu très hétérogène (chênaie pédonculé dégradée, hêtraie sessiliflore, hêtraie calcicoles, chênaie pubescente...) dont une partie est en plantation mono-spécifique de résineux (partie sud-ouest du massif).

Présence dans la forêt d'un pôle pédagogique, le Parc du Teillay (ex CPIE), axé sur la forêt et les cervidés.

Intérêt :

Ornithologique, entomologique, botanique - très vaste:

- Les vallées orientées Nord-Sud, difficiles pour l'exploitation forestière, constituent des biotopes originaux (vallons tourbeux avec par exemple *Paris quadrifolia* et frênaie érablière). Présence de fougères rares comme (*Thelypteris palustris*).

- Oiseaux nicheurs remarquables : *Pic mar*, *Pic noir*, *Pie grièche grise*

4 ZNIEFF type I ⇨

Vallons du Doigt et du Maupas (en bordure est de la forêt).

Vallon du gué-droit

Vallon du Chatellier

Vallon du Croulay

Secteurs prioritaires :

Au sein du vallon du Croulay, la tourbière alcaline de la Madeleine constitue un biotope riche, un suivi scientifique permettrait de connaître les conditions de sa pérennité.

Sensibilité :

- Fréquentation touristique importante (Maupas)
- Développement par endroit de plantations mono-spécifiques (populiculture, Maupas, Gué-droit).
- Boisement éventuel de la tourbière de la Madeleine.
- réaménagement ancien camp américain sans étude écologique préalable.
- évolution progressive de vallons tourbeux à surveiller lors des coupes.

Gestion :

- Suivi scientifique des fonds de vallon (avec associations, scientifiques et ONF).
- Possibilité d'acquisition (Maupas), par la T.D.E.N.S. Indre et Loire, d'une partie des terrains (en discussion avec la SEPANT) ou le Conservatoire (location). Convention avec l'O.N.F. dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la forêt et mise en réserve biologique domaniale.
- Convention de gestion avec une association de protection environnement.
- Création de sentiers de découverte pédagogique afin d'encadrer la fréquentation.

Rôle du Parc :

- Appuyer les actions précédemment citées.
- Solliciter le Comité Scientifique et Technique en tant que de besoin
- Aide financière à la mise en valeur pédagogique.
- aide et encouragement aux études scientifiques déjà engagées sur l'ensemble du massif.
- Travailler avec l'ONF et le CRPF dans le cadre des conventions.

MASSIF FORESTIER DE LA BREILLE LES PINS

Communes

- Gizeux 37
- Continvoir 37
- La Breille les Pins 49
- Brain sur Allonnes 49

Présentation :

Massif situé au Nord-Ouest de Bourgueil sur le plateau humide de la Gatine Tourangelle.
Imbrication de bois mixtes, pinèdes, landes, mardelles et tourbières...

Intérêt :

Botanique, ornithologique.

- Landes sèches à Genêts et humides à Bruyère ciliée. Présence de *Gentiana pneumonanthe* protégée régionalement.
- Présence d'une grande ZNIEFF type II au sein d'une vaste zone en ZICO due à la présence de rapaces nicheurs et de la Cigogne noire.
- Secteur prioritaire dans la proposition d'application de la Directive Européenne Habitats.

Sensibilité :

- peu de pression humaine si ce n'est l'étrépage traditionnel de la terre de bruyère qui tend à se moderniser et à prendre un caractère industriel.
- enrichissement des mardelles

Gestion :

- Montage d'une opération LIFE en distinguant les secteurs prioritaires de la ZICO (18.800 ha).
- acquisition éventuelle de milieux ponctuels (mardelles) par le Conservatoire du patrimoine naturel en Indre et Loire.

Rôle du Parc :

- Information des responsables locaux (élus, propriétaires, chasseurs, forestiers).
- Assistance pour l'élaboration d'un dossier LIFE.

MASSIF DE MILLY

Communes

- Grézillé 49
- Louerre 49
- St Georges des sept voies 49
- Gennes 49
- Chênehutte-Trèves Cunault 49
- Rou Marson 49
- Verrie 49
- Dénézé sous Doué 49
- Les Ulmes 49
- Meigné sous Doué 49

5 000 ha

Présentation :

Vaste ensemble forestier au sud de la Loire, à l'ouest de Saumur, percé de nombreuses clairières.
Carrefour bio-géographique avec les séries de Chênes pédonculé, sessile, pubescent et vert
- 3 ZNIEFF type II.

Intérêt :

Ornithologique, botanique et mycologique.
- Ensemble de bois et landes présentant un intérêt majeur pour la nidification de rapaces diurnes (Circaète notamment) et de pics
- L'effet de lisière (écotones) dû aux nombreuses clairières est très intéressant en terme de biodiversité de groupements végétaux.
- Le plus vaste ensemble de taillis sur le territoire Parc Naturel Régional.

Sensibilité :

Non entretien de certaines parcelles de taillis dû à l'éloignement des propriétaires.
Risque d'incendie.
Urbanisation aux abords de Saumur.
Usage agricole des clairières déclinant, favorisant ainsi la diminution du linéaire de lisières.

Gestion :

- Nécessité d'une gestion à l'échelle du massif traduite par la création en 1992 du "syndicat intercommunal d'étude du massif du Sud-Saumurois" (11 communes).
Objectifs du syndicat :
- Valorisation économique, touristique, pédagogique de la forêt.
- Création de la maison de la forêt à Louerre. (Acquisition d'une quinzaine d'hectares par cette communes aux fins pédagogiques et de découverte du milieu - 1991).

Rôle du Parc :

- Soutenir fermement cette initiative intercommunale pour laquelle le P.N.R. est déjà partie prenante.
- Favoriser les acquisitions communales là où la forêt n'est pas gérée.
- Mise en place de sentiers intercommunaux de découverte botanique (action en cours).

FORET DE BROSSAY

Communes

- Brossay 49
- Vaudelnay 49
- Montrueil-Bellay 49
- Le Coudray-Macouard 49
- Cizay la Madeleine 49

1000 ha

Présentation :

Massif forestier situé au Nord-Ouest de Montrueil-Bellay, formé de futaies, taillis, landes.
Série des Chênes pédonculé, sessile et pubescent.

Intérêt :

Botanique, ornithologique:

- Présence de plantes calcicoles caractéristiques : *Melanpyrum cristatum*, *Lathyrus niger*
- Chêne chevelu à l'état subspontané
- Nidification de rapaces.

Sensibilité :

Enrésinement important en partie centrale

Gestion :

Maintien de la diversité des essences.

Rôle du Parc :

- Information des responsables locaux sur la présence d'espèces remarquables dans la forêt.
- Aider au suivi scientifique et à une meilleure connaissance du milieu en accord avec les propriétaires.

MASSIF DE LA PETITE SOLOGNE TOURANGELLE

(Cette zone correspond à l'ensemble du massif nord-bourguillois)

Communes

- Gizeux 37
- Continvoir 37
- St. Michel
- Bourgueil 37
- Benais 37
- Ingrandes de T. 37
- Langeais 37
- St Patrice 37
- Avrillé -les-Ponceaux 37

Présentation :

Vaste ensemble forestier de premier ordre dans l'ouest de l'Indre et Loire (du Chageon à la Roumer). C'est le symétrique du massif de la Breille-les-Pins. Il est en continuité avec les Gâtines du nord-ouest tourangeau et en rapport écologique avec la rive gauche (Fontevault, Chinon) il comprend en son centre les landes de St-Martin décrites précédemment. ZNIEFF type I existantes et type II en projet

Intérêt :

L'alternance de milieux secs ou humides, dégagés ou boisés, offre une grande diversité écologique reconnue par tous les scientifiques locaux et qui se traduit par une proposition jugée prioritaire pour la Directive européenne Habitats:

Botanique:

- Landes à *Erica ciliaris* et *tetralix* en limite d'aire et présence d'*Avena sulcata* spécifique à l'ouest tourangeau
- Le réseau de mares et de milieux humides comprend notamment *Apium repens*, *Luronium latans* (en annexe de la Directive Habitats), *Pinguicula lusitanica*, *Pilularia globulifera*, *Drosera sp*, *Gentiana pneumonanthe*...espèces toutes protégées soit nationalement, soit régionalement.
- Boisements de Chênes tauzin particuliers en limite d'aire

Faunistique :

- Importante zone ornithologique (Cigogne noire, nombreux rapaces, Fauvette pitchou...)
- Lépidoptères rares comme *Maculinea alcon* et *arion* (Directive Habitats).
- Potentiel herpétologique et bat
- Importance de la continuité boisée pour les grands mammifères

Sensibilité :

- Enrésinement.
- Risque d'incendies.
- Girobroyage ou curage parfois drastique des étangs.
- Evolution boisée des mardelles et micro-tourbières.

Gestion de certains secteurs :

- Retour à la lande moyennant indemnités à condition que les surfaces soient grandes.
- Gestion par une activité économique viable des landes à *Erica scoparia* (brandes)
- Achat de quelques parcelles comprenant des mardelles et tourbières.
- Maintien et développement raisonné de l'activité cynégétique.

Rôle du Parc

- Co-financement d'études d'inventaires précis (entomologiques, batrachologiques, botanique...)
- Information directe des collectivités et propriétaires concernés dans un but de sensibilisation en amont de la gestion forestière compatible avec un tourisme de nature vers lequel semble vouloir s'engager le SIVOM du Bourgueillois
- Mise en place de conventions de gestion spécifiques.

BOIS ET LANDES DE ST GILLES VILLEVERT

Communes

- Braslou 37
- Luzé 37
- Marigny-Marmande 37
- Jaulnay 37

Présentation :

- Mozaïque de bois, de pelouses, landes et pinèdes sur sables de plateaux acides au sein du vaste ensemble calcaire du Richelais (revers de plateaux à explorer !). Zone complémentaire à celle des landes de Razine
- Jalon entre les landes tourangelles et les landes aquitaines du Poitou.

Intérêt :

- Landes semi-boisées à *Adenocarpus complecatus* rarissime en plaine.
- Landes mixtes acido-calcaires à *Erica scoparia* et *Erica vagans*.
- Nombreux sites entomologiques : Lépidotères en limite d'aire: *Sylvandre silene*, *Comptosia opacaria*, *Plebicu escheri helenae*, *Hipparchia fagi*, *Brintesia circe*... présence d'un Coléoptère rare: *Lampra festiva*
- Nombreux écotones acide-calcaires avec chênaie ibéro-atlantique (Chêne tauzin) cotoyant de friches calcaires sub-méditerranéenne à chêne pubescent.

Sensibilité :

Enrésinement intense trop régulier en développement.
Modification des allées et chemins.

Gestion :

- Proposition d'acquisition des lambeaux de landes à *Erica vagans* par les conservatoires :
- Suivi des espèces rares (rapaces, lépidoptères menacés en l'absence de liste rouge ou protégée).
- Suivi de l'énrésinement qui peut être non contradictoire avec le maintien de milieux landicoles adjacents.
- Convention(s) pour éviter les enrésinements mécaniques.

Rôle du parc :

- Reconnaissance de ces milieux forestiers en milieu très agricole.
- Développement d'une politique économique d'énrésinement considérant les intérêts écologiques.
- Favoriser l'activité économique de récolte extensive de la brande

SCHEMA DES ESPACES A FORTE VALEUR ET SENSIBILITE BIOLOGIQUES

MILIEUX HUMIDES

- LIT ENDIGUE LOIRE	Zone n° 1
- VERON ET BASSE VALLEE VIENNE	Zone n° 2
- SYSTEME BOCAGER DE L'AUTHION ET DU LANE	Zone n° 3
- BASSE VALLEE DE L'INDRE	Zone n° 4
- VALLEE DE CHANGEON ET AFFLUENTS	Zone n° 5
- ETANGS DES HAUTES BELLES ET VOISINS	Zone n° 6
- ETANG DU MUR ET MARAIS	Zone n° 7
- TOURBIERE DU GUE ET RUISSEAU DU GRAFFIN.....	Zone n° 8
- PRAIRIES DES MONTILS	Zone n° 9
- ETANG DE COUZIERS	Zone n° 10
- VALLEE DE LA ROUMER.....	Zone n° 11
- VALLON ET TOURBIERE ALCALINE DE LA MADELEINE	Zone n° 12

LANDES - PELOUSES - CHAMPAGNES

- LANDES DU RUCHARD	Zone n° 13
- LANDES DE FONTEVRAUD	Zone n° 14
- LANDES DE LOUERRE.....	Zone n° 15
- PELOUSE DE BERTIGNOLLES	Zone n° 16
- LANDES DE ST MARTIN	Zone n° 17
- PUY DU CHINONNAIS	Zone n° 18
- PELOUSE DE RILLY	Zone n° 19
- CHAMPAGNE DU MERON.....	Zone n° 20
- LANDES DE BRASLOU ET BOIS DE RAZINES	Zone n° 21

MILIEUX FORESTIERS

- MASSIF DE CHINON	Zone n° 22
- MASSIF FORESTIER DE LA BREILLE LES PINS	Zone n° 23
- MASSIF DE MILLY	Zone n° 24
- FORET DE BROSSAY	Zone n° 25
- MASSIF DE LA PETITE SOLOGNE TOURANGELLE	Zone n° 26
- BOIS ET LANDES DE ST-GILLES VILLEVERT	Zone n° 27



PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINNE

Fonctionnement Institutionnel Juridique et Financier du Parc

Annexe de la partie IV "Moyens du Parc"

Date de création : 30 mai 1996

Abbaye de Seully - 37500 Seully
Téléphone : 02 47 97 21 00 - Télécopie : 02 47 97 21 09

Armorique
Ballons des Vosges
Brenne
Eure
Euzeray
Flandres
Gâtinais
Grignon
Jura
Lorraine
Morbihan
Normandie
Pays de la Loire
Picardie
Provence
Rhone-Alpes
Savoie
Sud de la France
Touraine
Vallée de la Loire
Vosges
Zones littorales

NOTE LIMINAIRE

Le présent document vient s'inscrire en complément de la charte constitutive du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

Il correspond à une annexe de la partie IV de la charte intitulée "moyens du parc".

SOMMAIRE

1. - LES ORGANISMES DE GESTION	P 1
1.1 - DEUX STRUCTURES COMPLEMENTAIRES.....	P 1
1.1.1 - LE SYNDICAT MIXTE.....	P 1
1.1.1.1 - Un statut adapté	P 2
1.1.1.2 - La pérennité.....	P 2
1.1.1.3 - Des modalités d'organisation et de fonctionnement libérales	P 2
1.1.1.4 - Un régime fiscal spécifique.....	P 2
1.1.2 - LE COMITE D'ANIMATION.....	P 2
1.1.2.1 - S'ouvrir aux partenaires économiques, sociaux et associatifs.....	P 2
1.2 - MODE DE FONCTIONNEMENT.....	P 3
1.2.1 - LE SYNDICAT MIXTE.....	P 3
1.2.2 - LE COMITE D'ANIMATION.....	P 4
1.3 - LE G4.....	P 4
2. - L'EQUIPE TECHNICO-ADMINISTRATIVE.....	P 5
2. - LE DIRECTEUR.....	P 5
2.2 - LE SERVICE TECHNIQUE.....	P 5
2.2.1 - LE CHARGE DE MISSION "MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES"	P 5
2.2.2 - LE CHARGE DE MISSION "ANIMATION ET DEVELOPPEMENT"	P 6
2.2.3 - LE CHARGE DE MISSION "TOURISME-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE"	P 6
2.2.4 - LE CHARGE DE MISSION "DES IMPACTS DE PROCEDURES EN AMENAGEMENT, EAU ET DECHETS	P 7

2.3 - LE SERVICE ADMINISTRATIF	P 7
2.3.1 - L'ATTACHE TERRITORIAL ADMINISTRATIF	P 7
2.3.2 - LA SECRETAIRE DE DIRECTION	P 7
2.3.3 - LA SECRETAIRE	P 7
2.4 - LES CONVENTIONS	P 8
3. - LES MOYENS FINANCIERS DU PARC.....	P 14
3.1 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT	P 14
3.1.1 - LES RECETTES	P 14
3.1.2 - LES DEPENSES	P 15
3.2 - LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	P 16
PROGRAMME D'OPERATIONS PREVISIONNEL	P 17
4. - LISTE DES COMMUNES	P 18
CARTE PERIMETRE PARC NATUREL REGIONAL	P 20
5. - EMBLEME FIGURATIF DU PARC.....	P 21

1 - LES ORGANISMES DE GESTION

1.1 - DEUX STRUCTURES COMPLEMENTAIRES.

La **coopération territoriale** peut s'exprimer à travers des **cadres juridiques très diversifiés** : structures publiques (syndicat intercommunal à vocation multiple, syndicat intercommunal à vocation unique, syndicat mixte, district, communauté de communes...) structures associatives, structures d'économie mixte (société d'économie mixte, groupement d'intérêt public, groupement d'intérêt économique).

Cependant, il n'existe aucun type d'organisme de gestion propre aux Parcs Naturels Régionaux.

Selon le décret n°94-765 du 1er septembre 1994, la **charte** du parc comprend les statuts de l'organisme de gestion.

La **circulaire** du 5 mai 1995 prise pour l'application du décret n° 94-765 relatif aux Parcs Naturels Régionaux précise que la "gestion des Parcs Naturels Régionaux créés à compter de la date de publication de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, est confiée à un syndicat mixte au sens des articles L.166-1 et suivants du code des communes."

A l'instar du syndicat de communes et du district, le syndicat mixte est un établissement public. A ce titre, il est doté de la **personnalité morale** et de l'**autonomie financière**, il **acte en justice**, il **s'administre librement** et peut disposer de **son propre personnel**.

Le syndicat mixte constitue un cadre juridique assez souple : les dispositions législatives et réglementaires étant limitées, ses membres disposent d'une très grande liberté pour définir les modalités et l'étendue de leur coopération.

De fait, la grande majorité des Parcs Naturels Régionaux a choisi de confier sa gestion à un syndicat mixte tel que prévu à l'Art L-166-1 du Code des communes. Il garantit notamment la **mission de service public** qui leur est dévolue. En revanche, la diversité des activités et les multiples partenaires des parcs naturels régionaux impliquent une grande souplesse de fonctionnement qui **s'accommode mal des contraintes du droit public**.

A cet effet, le fonctionnement du Parc Naturel Régional, afin de **palier certaines de ces contraintes** reposera sur **deux structures étroitement liées** : un syndicat mixte et une **association loi 1901** (Comité d'animation).

1.1.1 - LE SYNDICAT MIXTE.

Le **syndicat mixte** est né de la nécessité d'insérer la coopération intercommunale au sein d'un ensemble plus vaste que celui qu'offrait le syndicat de communes. En effet, à la différence de ce dernier (qui regroupe exclusivement des communes), le syndicat mixte "ouvert" de l'Article L 166-1 du code des Communes recouvre un **large éventail de collectivités et d'établissements publics**.

Le syndicat mixte, au fonctionnement éprouvé, offre de ce fait un **cadre de gestion sécurisant** et certains **avantages** :

1.1.1.1 - Un statut adapté.

* Le P.N.R. est une activité de **service public** et le statut de droit public du syndicat mixte est particulièrement approprié à la gestion du Parc Naturel Régional.

* Le P.N.R. est l'**émanation des collectivités territoriales** et le syndicat mixte "**ouvert**" de l'Article 166-1 constitue de ce fait un **lieu de rencontre et de synthèse** entre ces différentes collectivités territoriales.

1.1.1.2 - La pérennité.

* **Pérennité financière** : le vote du budget fait obligation aux partenaires du syndicat mixte. Il constitue une **garantie de ressources** pour le Parc Naturel Régional.

* **Pérennité institutionnelle** : les **règles de dissolution** applicables au syndicat mixte sont moins souples que celles de l'Association.

1.1.1.3 - Des modalités d'organisation et de fonctionnement libérales.

* le régime juridique du syndicat mixte autorise une grande souplesse de coopération. Les **statuts se fondent en effet sur la liberté d'adhésion et d'organisation**.

* Par ailleurs, la vocation du syndicat mixte est très large et s'**adapte bien à la diversité des missions** du Parc Naturel Régional.

1.1.1.4 - Un régime fiscal spécifique.

* **Exonération** de la taxe sur les salaires

* **Perception** de la D.G.E.

* **Perception** de la dotation du fonds de compensation de la T.V.A.

Cependant, le syndicat mixte présente aussi **quelques inconvénients palliés par la création d'un comité d'animation** (Association loi 1901) fonctionnellement lié au syndicat mixte.

1.1.2 - LE COMITE D'ANIMATION.

1.1.2.1 - S'ouvrir aux partenaires économiques, sociaux et associatifs.

Le régime juridique du Syndicat mixte exclut de la gestion la participation organique des associations, des organismes privés des villes hors périmètre du Parc et administrations d'Etat. Or, la **participation** de ces structures est particulièrement justifiée pour les P.N.R., car elle permet de **contribuer aux orientations** du Parc et d'**enrichir la réflexion**. La création d'un **comité d'animation** (association loi 1901) permettra d'**associer** et de **mobiliser** l'ensemble des **partenaires** du projet.

De plus, le syndicat mixte ne peut bénéficier d'un régime fiscal de collectivité tel que défini précédemment que si les partenaires socio-professionnels (Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, des Métiers) sont exclus de la gestion du syndicat. Dans ce cadre, le P.N.R. propose aux **partenaires socio-professionnels** d'être **membre** à part entière dans le **comité d'animation**.

Le comité d'animation s'inspire à l'échelle du P.N.R. du mode de fonctionnement des syndicats de pays en Maine et Loire (ex: Comité d'Animation pour l'Expansion du Sud-Saumurois auprès du Syndicat Mixte Intercommunal du Sud-Saumurois - 42 communes ; ou encore le Comité Loire-Authion) dont le travail notamment au travers de ses commissions, est fort apprécié depuis plus de 10 ans.

1.2 - MODE DE FONCTIONNEMENT.

La mise en place d'une instance formelle de préparation de la décision répond, d'une part au souci d'envisager globalement les problèmes d'aménagement considérés, et d'autre part à la coordination des décisions en la matière. En fin de compte, cette structure de réflexion puis d'action, qui regrouperait les représentants des communes du parc permettra aux différents intéressés de s'exprimer.

A cet effet, comme nous l'avons vu précédemment, la complémentarité entre un syndicat mixte, structure juridique porteuse du Parc Naturel Régional et un comité d'animation (association loi 1901) paraît être une organisation de grand intérêt pour le parc.

Globalement, le **comité d'animation**, composé d'une large palette d'acteurs, aurait pour mission d'élaborer la politique d'aménagement du Parc, et le **syndicat mixte** de **décider** de sa faisabilité et de sa mise en oeuvre.

1.2.1 - LE SYNDICAT MIXTE.

L'**organisme chargé de la gestion** du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine est un **syndicat mixte de gestion**. Il est administré par un **comité syndical** composé de délégués élus conformément aux statuts figurant dans ce document.

- > **Compétence** :
 - décision.
 - financement.
 - exécution.

- > **Composition** : - élus.

--> **fonctionnement** : Le **comité syndical** en liaison avec la **commission des finances** juge la cohérence, l'opportunité et la faisabilité du programme élaboré par le comité d'animation, décide de la mise en oeuvre et de l'attribution des financements.

- **L'équipe P.N.R.** : aide le comité d'animation à soumettre son programme au Syndicat Mixte, et exécute les décisions du comité syndical.

1.2.2 - LE COMITE D'ANIMATION.

Le **comité d'animation** est une association loi 1901 administrée par un **conseil d'administration**. Il a pour objet d'élaborer la politique d'aménagement du parc et de suivre les actions mises en oeuvre par celui-ci.

--> **Compétence** : - réflexion.
- concertation.
- orientations/propositions.

--> **Composition** : - Elus.
- Socio-professionnels.
- Organismes Publics et Para-Publics.
- Associations.
- E.P.C.I.

--> **Fonctionnement** : **6 commissions thématiques** : chacune des commissions prépare les orientations et le programme relatifs à son domaine selon les trois missions dévolues au Parc Naturel Régional et suit les actions mises en oeuvre par le syndicat mixte.

Seront créées **au maximum** six commissions :

- Commission agriculture-sylviculture.
- Commission industrie, artisanat, commerce, services.
- Commission tourisme et culture.
- Commission patrimoine paysager et naturel.
- Commission habitat et cadre de vie.
- Commission formation, insertion, affaires sociales.

Le comité d'animation décide du nombre et de la nature des commissions.

- Le Comité d'animation propose le programme global du Parc Naturel Régional au syndicat mixte du parc, à partir des propositions formulées par les commissions thématiques.

1.3 - LE G4.

Composé des quatre Directeurs Généraux des Services des Régions et des Départements et en tant que de besoin des Présidents de ces quatre collectivités, il se réunira pour coordonner ses interventions sur le territoire du Parc Naturel Régional , notamment pour la préparation du budget.

2 - L'EQUIPE TECHNICO-ADMINISTRATIVE

L'organisme d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional nécessite une **équipe technico-administrative** afin de **mettre en oeuvre les orientations de la politique** du Parc définie dans la charte et les opérations engagées chaque année.

Au regard de l'organisation existante matérialisée par la présence de syndicats intercommunaux qui constituent autant de relais territoriaux pour le parc, le choix a été arrêté d'une **équipe légère** constituée de **deux services** : un **service technique** et un **service administratif** gérés par un directeur.

2.1 - LE DIRECTEUR.

La mission du directeur consistera en la **gestion de l'équipe technique et de l'équipe administrative** du Parc, des relations institutionnelles, du budget, et de la coordination de la politique globale du Parc...

2.2 - LE SERVICE TECHNIQUE.

Composée de **quatre chargés de mission** dont trois devront être recrutés dès création du parc, ils appliquent les différentes missions du parc et constituent le noyau technique opérationnel.

2.2.1 - LE CHARGE DE MISSION "MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES".

Cet agent aura pour principale mission de mettre en oeuvre les orientations ayant trait à l'environnement définies dans la charte. A cette fin, il devra notamment :

- * **Animer** les commissions thématiques du Parc relatives à sa mission.
- * **Concevoir** les opérations définies par les commissions compétentes concernant en premier lieu les domaines touchant aux zones naturelles, à l'équilibre sylvo-agricole, aux opérations agro-environnementales, à l'application du plan du parc notamment sur le volet paysager...
- * **Mettre en oeuvre** et assurer le suivi des opérations.
- * **Mobiliser** les lignes financières nécessaires à la réalisation des orientations.

Cet agent devra travailler en partenariat avec les divers organismes compétents en matière d'environnement. Il pourra être assisté par une personne exécutant son service civil et disposer de stagiaires vacataires si le besoin s'en faisait ressentir.

2.2.2 - LE CHARGE DE MISSION "ANIMATION ET DEVELOPPEMENT".

La mission de cet agent consistera en la mise en oeuvre de ces orientations d'aménagement développement telles que définies dans la charte. A cet effet, il devra principalement :

- * **Animer** les commissions thématiques du parc ayant trait à sa mission.
- * **Animer et concevoir** un schéma d'organisation territoriale du parc : animation du réseau d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, concevoir et initier un réseau de villes.
- * **Concevoir, mettre en oeuvre** et assurer le suivi des opérations définies par les trois commissions compétentes touchant les domaines de l'agriculture, de l'artisanat-industrie-commerce-service, de l'insertion, promotion de l'emploi et formation...
- * **Aider**, conseiller et orienter les porteurs de projets.
- * **Mobiliser** les études et les lignes financières nécessaires à la réalisation des orientations.

Cet agent travaillera en équipe avec les animateurs des E.P.C.I., acteurs locaux du développement, qui seront mis à disposition du parc par leur structure pour partie de leur temps. De plus, il devra travailler en partenariat avec les organismes compétents en matière d'aménagement-Développement. Si le besoin s'en faisait ressentir, il pourrait être assisté par des stagiaires vacataires.

2.2.3 - LE CHARGE DE MISSION "TOURISME-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE".

L'objet de la mission de cet agent sera de mettre en oeuvre les orientations définies dans la charte relatives au patrimoine et au tourisme. Dans ce cadre il devra notamment :

- * **Animer** les commissions thématiques du Parc ayant trait à sa mission.
- * **Concevoir** les opérations définies par les commissions compétentes concernant au premier chef les domaines du patrimoine bâti, du patrimoine culturel et ethnographique, des manifestations et opérations culturelles, du tourisme dans ses multiples dimensions (tourisme de nature, itinérance, maisons à thème).
- * **Mettre en oeuvre** et assurer le suivi des opérations.
- * **Mobiliser** les lignes financières nécessaires à la réalisation des orientations.

Cet agent travaillera en partenariat avec les organismes compétents relatifs à sa mission et pourra disposer si le besoin s'en faisait ressentir de stagiaires vacataires.

2.2.4 - LE CHARGE DE MISSION "DES IMPACTS DE PROCEDURES EN AMENAGEMENT, EAU ET DECHETS".

Un quatrième poste de chargé de mission est programmé, notamment afin de répondre aux termes de l'article R 244-15 du Code Rural et de sa mise en oeuvre progressive. Ses missions seront : conseil et assistance aux communes, associations, dans les domaines eau/déchets, /pollution/infrastructures très liés au développement de la vie économique.

Les **quatre chargés de mission** de ce service technique devront **travailler en équipe**, concevoir et mettre en oeuvre avec le directeur du parc une politique de communication.

Ils pourront également bénéficier du service administratif autant que de besoin pour mener à bien leurs missions respectives.

2.3 - LE SERVICE ADMINISTRATIF.

Composé de **trois personnes**, ce service correspond à toute la **gestion administrative** liée au Parc Naturel Régional.

2.3.1 - L'ATTACHE TERRITORIAL ADMINISTRATIF.

Cet agent aura pour principale mission d'assurer la **gestion du Syndicat mixte et du Comité d'animation** tant sur le plan administratif, que juridique et comptable. De plus, cet agent se devra de concevoir toute banque de données nécessaires au service technique.

2.3.2 - LA SECRETAIRE DE DIRECTION.

La mission de cet agent consistera à assurer tous les travaux qui lui seront confiés par le directeur et les services techniques (rédaction de courrier, archivage, accueil...)

2.3.3 - LA SECRETAIRE.

Cet agent devra assurer l'ensemble des travaux qui lui seront confiés par le directeur et les services techniques (frappe du courrier, standard téléphonique, accueil).

2.4 - LES CONVENTIONS.

Suite à sa création, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine établira des **conventions avec divers organismes** afin d'engager des actions communes conformément aux objectifs de la charte constitutive.

En effet, le P.N.R. n'aura ni la capacité, ni la volonté d'accomplir en régie toutes les actions telles qu'elles sont décrites dans la charte. Au contraire, il conviendra d'utiliser au mieux les compétences et relations privilégiées des organismes existants afin que leurs actions s'inscrivent dans l'esprit Parc et qu'une assistance réciproque puisse être apportée.

En dehors de conventions d'utilisation des crédits, avec les départements et régions décrits dans les statuts du syndicat mixte, ces conventions à caractère pluri-annuel seront de deux types :

- Générales avec les villes de Tours et Angers, les syndicats intercommunaux.
- Thématiques avec :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| * Education Nationale | * DRIRE. |
| * Chambres d'Agriculture | * S.D.A. |
| * Chambres des métiers | * EPALA. |
| * Chambres de Commerce et d'Industrie | * O.N.F. |
| * C.N.F.P.T. | * CAUE 49. |
| * C.R.P.F. | * Associations. |
| * E.D.F. | * C.A.T.P.(Carrefour Anjou Touraine Poitou). |
| * D.D.E | * P.T.I (Pôle Touristique International). |
| * D.D.A.F. | * C.D.T. |
| * D.D.A.S.S. | * C.P.I.E. |
| * Défense Nationale. | * Conservatoires régionaux de sites. |
| * DIREN. | * C.B.E. du Chinonais. |
| * D.R.A.C. | * Agence de Bassin. |
| | * Comités d'Expansion. |

⇒ *P.N.R. et E.P.CI.*

Les modalités de partenariat sont exposées au sein de la charte constitutive.

⇒ *Avec les villes de Tours et Angers :*

La convention tracera les grandes lignes de solidarité pouvant s'établir entre deux agglomérations ligériennes importantes et un espace rural qui souhaite vivre et valoriser son patrimoine. Les thèmes abordés pourront être :

- Tourisme et Patrimoine diffus.
- Sensibilisation à l'environnement (notamment relations avec les scolaires).
- Valorisation et promotion des produits du terroir (labellisés P.N.R.).

- Formation-recherche.
- Transport.
- Zone d'activité.
- Culture.

⇒ ***P.N.R. et DDASS.***

- Traitement des eaux usées.
- Résorption et réhabilitation d'anciennes décharges.
- Effluents viticoles.
- Information et sensibilisation du public.

⇒ ***P.N.R. et Education Nationale.***

A déterminer.

⇒ ***P.N.R. et Chambres d'Agriculture.***

La convention avec les chambres d'Agriculture d'Indre et Loire et Maine et Loire aura pour objet de déterminer les relations et les actions communes à mener pour l'agriculture, la forêt, la prise en compte de l'environnement et l'agro-tourisme.

Le P.N.R. pourra confier aux Chambres d'Agriculture quelques missions plus spécifiques:

- Au sein de la Commission Agriculture-Forêt.
- Pour le montage des dossiers avec l'Equipe du Parc.
- Pour le suivi du programme "agricole" impulsé par le Parc Naturel Régional.

⇒ ***P.N.R. et Chambres des métiers.***

Lors de la préfiguration de la charte, les chambres de métiers de Maine et Loire et d'Indre et Loire ont proposé des actions prioritaires qu'elles se proposaient de suivre pour soutenir et développer l'artisanat dans l'aire du Parc.

Ces actions sont conçues pour inciter les entreprises à intégrer la dimension environnementale dans leurs projets.

A ce titre, une convention pourra être passée notamment sur les thèmes suivants :

- soutien aux entreprises intégrant la dimension environnement dans leur projet.
- outil local de financement des projets environnementaux des entreprises artisanales.
- valorisation des produits et des savoir faire artisanaux.
- artisanat propre : pour un plan vert des professionnels de l'automobile.
- maintien des services de proximité.
- amélioration des zones d'activité.
- recyclage des solvants.
- chantiers de restauration.
- éco-bilan.
- villages d'artisans.
- valorisation des ateliers d'art à vocation touristique.

⇒ *P.N.R. et Chambres de Commerce et d'Industrie.*

Une convention avec les chambres de commerce et d'industrie pourra être passée notamment sur les thèmes suivants :

- Le commerce dans les centres anciens.
- qualité de l'Environnement des zones d'activité.
- éco-audit, éco-produits, éco-matériaux (bois).

⇒ *P.N.R. et E.D.F.*

Thèmes susceptibles d'être traités :

- * Tracé de lignes :
 - application du plan de référence paysager
 - définition et mise en place des mesures compensatoires
- * Enfouissement :
 - définition du programme prioritaire
- * Sponsoring :
 - actions de communication
 - actions de prévention au regard de l'avifaune
 - mise en valeur de Monuments ou sites protégés notamment pour l'éclairage.
- * Soutien aux actions pédagogiques et d'information, du public sur l'environnement (en liaison par exemple avec le C.P.I.E. Val de Vienne).

⇒ *P.N.R. et Service de l'Équipement.*

L'application du travail en commun du parc avec les D.D.E. Indre et Loire et Maine et Loire aura un volet territorial spécifique avec les subdivisions tests. D'une façon générale, les thèmes abordés dans la convention seront :

- Les documents d'urbanisme.
- Permis de construire.
- L'habitat ancien (notamment réhabilitation).
- L'application de la loi Paysage.
- La qualité de la voirie et infra-structures.
- La signalétique.
- L'application de la loi publicité.
- L'entretien des haies et arbres d'alignement.
- Assainissement des eaux usées.
- Gestion des cours d'eau domaniaux (Thouet notamment).

⇒ *P.N.R. et D.D.A.F.*

Les relations étroites existantes entre l'A.P.P.N.R. et les D.D.A.F. pour l'élaboration de la charte constitutive du parc seront poursuivies et formalisés une fois le parc créé, dans une convention pour quelques thèmes :

- mise en oeuvre des mesures agro-environnementales
- traitement des effluents viticoles
- préservation des zones de bocage et des haies
- Déprise agricole et devenir des prairies inondables

- jachères et boisements
- "labellisation" et commercialisation de produits du terroir
- filière agro-biologique

⇒ *P.N.R. et Défense Nationale*

La présence des camps militaires de Fontevraud (Maine et Loire) et du Ruchard (Indre et Loire) a conduit le P.N.R. à collaborer avec les autorités militaires au sein du Comité Scientifique et Technique compte tenu de l'intérêt écologique majeur de ces zones.

Aussi, dans le même esprit qui anime les relations entre le P.N.R. des Vosges du Nord et les responsables du Camp de Bitche, le P.N.R. agira en commun avec les responsables. Les thèmes abordés seront :

- Information sur zones écologiques sensibles situées dans les camps de FONTEVRAUD et du RUCHARD.
- Conseils concernant leur sauvegarde.
- Visite des sites par l'équipe scientifique.
- Information sur les travaux envisagés par l'autorité militaire.

⇒ *P.N.R. et DRIRE.*

- déchets
- carrières
- promotion des technologies propres
- réseaux électriques

⇒ *P.N.R. et DIREN.*

- recensement des données écologiques.
- mesures agri-environnementales.
- procédures européennes de protection et de gestion des milieux.
- mise en oeuvre du Plan Loire.
- opérations de sensibilisation à l'environnement (ex : 1000 défis pour ma planète, journées de l'environnement).
- mesures de protection au titre de la loi du 10 juillet 1976.
- application de la loi Paysage.

⇒ *P.N.R. et EPALA*

Territoire de confluence vers la Loire, premier Parc Naturel Régional ligérien, le P.N.R. Loire-Anjou-Touraine cherchera naturellement auprès de l'EPALA un partenariat durable.

Une collaboration a déjà été initiée sur la définition d'opérations-pilotes de mise en valeur des milieux humides. Les thèmes de la convention P.N.R-EPALA seront :

- valorisation des milieux aquatiques.
- actions dans le cadre du programme de reconstitution des milieux naturels (CIAT Loire 04/01/94).
- Tourisme de nature le long des berges de cours d'eau.

- Interventions avec les SICALA (Syndicats intercommunaux pour l'aménagement de la Loire et affluents) qui financent des aménagements très variés sur les milieux aquatiques.
- restauration du patrimoine fluvial lié à la navigation traditionnelle.

⇒ *P.N.R. et O.N.F.*

A l'image de la convention qui lie le P.N.R. Lorraine et l'O.N.F., une convention sera établie avec les directions de l'O.N.F. Centre et Pays de Loire outre leur participation depuis 1991 au Comité Scientifique et Technique. Les thèmes abordés seront :

- Protection des milieux.
- Mise en commun des connaissances.
- Activités pédagogiques et Touristiques
- Formation.
- Suivi des actions.

⇒ *P.N.R. et C.R.P.F.*

Type de convention similaire à l'O.N.F.

⇒ *P.N.R. et CAUE 49.*

A déterminer.

⇒ *P.N.R. et associations*

Plusieurs associations de protection de l'environnement à caractère départemental agissent depuis de nombreuses années sur le territoire du P.N.R., parmi celles-ci on note la SEPANT, Sauvegarde de l'Anjou, la L.P.O Anjou et le Groupe Ornithologique de Touraine.

D'autres associations exercent également leur activité parfois dans des domaines très précis, sur des zones géographiques plus vastes (ex: Société Botanique ligérienne).

Conformément aux orientations de la charte du parc, et au plan un partenariat durable sera établi avec les associations concernées qui le souhaitent ; une priorité étant accordée à celles agréées au titre de la loi du 10 juillet 1976.

Les thèmes abordés seront, de façon non exhaustive :

- Inventaire des données écologiques.
- Partenariat dans les procédures européennes (Directive Habitat, programme LIFE Loire).
- Participation à la gestion des milieux protégés.
- Participation au Comité Scientifique et Technique du Parc Naturel Régional.
- Journées ou actions de sensibilisation du public, des scolaires à l'Environnement.
- Etudes ou expertises préalables à des opérations d'aménagement.

⇒ *P.N.R. et C.A.T.P.*

A déterminer.

⇒ *P.N.R. et P.T.I.*

A déterminer.

⇒ P.N.R. et C.D.T.

A déterminer.

⇒ P.N.R. et C.P.I.E.

Le C.P.I.E. Val de Vienne en Indre et Loire effectue depuis 1978 des actions de formation à destination des scolaires essentiellement mais aussi de plus longue haleine comme les agents communaux de l'environnement.

Aussi, la convention liant C.P.I.E. et P.N.R., qui par nature ont des relations privilégiées, portera sur l'application pluri-annuelle du programme de formation ou de sensibilisation décrit dans la partie de la charte constitutive "Pour un lieu de rencontre".

A ce titre, deux actions sont d'ores et déjà projetées : action de sensibilisation à l'Environnement et au Patrimoine, découverte du fleuve par la navigation pour les scolaires.

⇒ P.N.R. et Conservatoires régionaux de sites

Comme le signalent à plusieurs reprises les orientations de la charte constitutive du P.N.R. et le plan du parc, notamment pour les zones biologiques sensibles, le partenariat du parc est nécessaire avec le conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre et le conservatoire des Rives de Loire et affluents en région Pays de Loire.

A ce titre deux conventions devront lier ces organismes avec le P.N.R. Les thèmes abordés seront :

- mise en place d'un groupe de suivi permanent pour déterminer les actions communes à engager au vu d'études d'expertises.
- participation du directeur au conseil scientifique du conservatoire des rives de Loire.
- modalités d'achat, locations ou conventions de gestion d'espaces biologiques ou paysagers sensibles.
- suivi scientifique et technique de ces espaces.
- rôle pédagogique du P.N.R. sur le terrain pour ces deux structures.
- actions de sensibilisation communes (plaquettes, expo, concours).

⇒ P.N.R. et C.B.E. du Chinonais.

A déterminer.

⇒ P.N.R. et Agence de Bassin.

A déterminer.

⇒ P.N.R. et Comités d'expansion.

A déterminer.

⇒ P.N.R. et D.R.A.C.

A déterminer.

⇒ P.N.R. et S.D.A..

A déterminer.

3 - LES MOYENS FINANCIERS DU PARC

L'activité du Parc pour ses trois premières années d'existence sera la mise en oeuvre des mesures et opérations qui permettront d'assurer l'engagement de sa politique sur cette période

Les moyens financiers dont disposera le Parc à cet effet sont de deux ordres :

- un budget de fonctionnement.
- un budget d'investissement.

3.1 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT.

3.1.1 - LES RECETTES.

Afin de mener à bien nos ambitions, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine se dote d'un budget dont la section fonctionnement sera alimentée par l'Etat, les régions Centre et Pays de Loire, les départements d'Indre et Loire et du Maine et Loire, les communes adhérentes et la ville de Tours.

Le taux de participation des communes se situera autour de 14 % du budget de fonctionnement et leurs cotisations sont établies selon leur poids démographique. Ainsi, les communes de moins de 600 habitants cotiseront à hauteur de 1F/habitant, celles de 600 à 1 500 à hauteur de 2F/habitant et celles de plus de 1 500 habitants à hauteur de 3F/habitant.

Ce choix a été arrêté en raison des cotisations déjà importantes que les communes versent auprès des EPCI qui constituent les relais permanents du P.N.R. sur son territoire.

RECETTES	ANNUELLES	1996-1998
Ministère de l'Environnement	700 000 F	2 100 000 F
Région Centre	600 000 F	1 800 000 F
Région Pays de Loire	600 000 F	1 800 000 F
Département Indre et Loire	400 000 F	1 200 000 F
Département Maine et Loire	400 000 F	1 200 000 F
Participation Tours	50 000 F	150 000 F
Communes adhérentes	429 193 F	1 287 579 F
TOTAL	3 179 193 F	9 537 579 F

3.1.2 - LES DEPENSES.

Ce tableau de synthèse décrit par grands chapitres, les types de dépenses et leur volume en s'inspirant de façon importante des budgets de P.N.R. nouvellement créés. Le chapitre le plus important correspond au frais de personnel, tel que défini dans l'organigramme partie IV-2 de la charte.

DEPENSES	ANNUELLES	1996-1998
Personnel (1 directeur, 4 chargés de mission, ½ attaché, 1 secrétariat.)	1 592 000,00 F	4 776 000 F
Gestion Générale (Fournitures, combustibles, électricité, téléphone, assurances).	341 000,00 F	1 023 000 F
Divers (cotisation fédé P.N.R., frais déplacement, promotion et publication du journal du parc	406 193,00 F	1 218 579 F
Prestations (Honoraires pour travaux, stagiaires).	130 000,00 F	390 000 F
Services (Inventaires milieux naturels, gestion sites protégés, animation nature...)	300 000,00 F	900 000 F
Conventions (avec EPCI, chambres consulaires, ONF, associations, maisons à thèmes...).	410 000,00 F	1 230 000 F
TOTAL	3 179 193,00 F	9 537 579 F

3-2 LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Un programme prévisionnel d'actions a été conçu pour la période 1996-1998, sachant toutefois que le P.N.R. ne sera créé qu'en cours d'année 1996. A ce titre, un tableau indicatif d'opérations à mener dans les trois années suivant la création du parc et correspondant aux orientations de la charte constitutive, figure dans le présent document.

En matière d'investissement, le financement des opérations fera l'objet de mises au point des programmes et/ou de conventions avec les partenaires concernés :

- ☛ **L'Etat** ; les divers ministères pourront être sollicités selon la nature des opérations ainsi que les fonds de type F.N.A.D.T., P.D.R...
- ☛ **Les Régions** dans le cadre de leurs lignes budgétaires et selon des taux à déterminer au cas par cas.
- ☛ **Les Départements** de la même façon que les régions.
- ☛ **Les Communes** suivant un taux déterminé opération par opération.
- ☛ **L'Union Européenne** certaines opérations pourront être alimentées par des fonds européens notamment dans le cadre d'opérations pilotes.
- ☛ **Tout autre** organisme public para-public ou privé intéressé.

Un programme indicatif pour 1996 est à l'étude par les régions et départements dans le cadre de leur lignes spécifiques.

La masse budgétaire mobilisée sera destinée, conformément à l'esprit de la charte et en adéquation avec les objectifs de sa politique, à financer les opérations telles que mentionnées dans le tableau suivant.

L'ensemble des opérations n'a pas encore fait l'objet de négociations. La période de réalisation de certaines opérations pourra concerner les 10 années de validité du "label" parc et à ce titre ces actions feront l'objet d'une proposition annuelle ou pluri-annuelle avec les différents partenaires financiers.

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS

MISSION	OBJECTIFS	SECTEURS D'INTERVENTION	SOUS-SECTEURS D'INTERVENTION	OPERATION	PRIORITES 1996/1998	ENVELOPPE FINANCIERE	MAITRISE D'OUVRAGE		
POUR UN TERRITOIRE DE QUALITE	<i>Préserver et gérer le patrimoine</i>	Les zones d'intérêt écologique	poursuivre l'inventaire	inventaires des milieux naturels	en cours	150 KF	SM PNR		
				documents d'information et de vulgarisation sur les espèces protégées	x	50 KF	SM PNR		
				équipements pédagogiques ou de génie écologique	en cours	300 KF	assist M d'O		
				procédure internationale	réalisation de plaquettes d'information			SM PNR	
			espaces sensibles	Gestion espaces sensibles	x	250 KF	SM PNR		
				guide de vulgarisation pour les milieux biologiques fragiles	x	50KF	SM PNR		
				eau	lutte contre la pollution	promotion traitement des eaux usées			assist M d'O
						aide au traitement des effluents viticoles			assist M d'O
			milieux aquatiques		assainissement (Candel-St-Martin notamment)	x	250 KF	assist M d'O	
					opérations de restauration de frayères à brochets	x	200 KF	SM PNR	
					étude et réhabilitation des petites vallées			assist M d'O	
					réhabilitation écologique des berges	en cours	300 KF	assist M d'O	
	déchets		aide et promotion de la collecte sélective			assist M d'O			
			promotion et diffusion de nouvelles technologies biologiques			assist M d'O			
	équilibre agro-sylvicole	opérations agri-environnementales	opérations agri-environnementales	en cours	100 KF	assist M d'O			
			jachère faune sauvage			assist M d'O			
			aide à la plantation ou replantation de haies	x	200 KF	assist M d'O			
			aide à la plantation d'essences précieuses			assist M d'O			
			aide à la valorisation touristique et pédagogique de la forêt			assist M d'O			
			dispositions particulières	chasse-pêche	réalisation de documents communs de sensibilisation			SM PNR	
	circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels	actions de sensibilisation et opérations d'entretien de milieux sensibles	x		150 KF	SM PNR			
		circulation des véhicules tout terrain				assist M d'O			
	<i>maîtrise de l'évolution de l'espace et du cadre de vie</i>	les paysages	urbanisme et habitat	opérations de mise en valeur de sites d'intérêt paysager	en cours	300 KF	SM PNR		
				opérations murs et clos de vigne	en cours	150 KF	assist M d'O		
publicité et loi sur l'affichage			maîtrise de la publicité illégale	x	50 KF	assist M d'O			
les infrastructures		dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques	aide à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques	en cours		assist M d'O			
			carrières	réhabilitation d'anciens sites de carrières ou décharges			assist M d'O		
			réseaux routiers	gestion des dépendances routières			assist M d'O		
POUR UN ESPACE VIVANT	<i>Organiser le Territoire</i>	Conseiller, animer, coordonner le réseau d'EPCI		réseau d'EPCI	en cours	50 KF	SM PNR		
				réseau de villes			assist M d'O		
	<i>valoriser les potentialités locales et nouvelles</i>	agriculture	animation et valorisation de l'agriculture	labellisation de produits locaux	en cours	100 KF	SM PNR		
				soutien à la diversification expérimentale			assist M d'O		
				valorisation du monde agricole			assist M d'O		
				améliorer: filières agricoles et sylvicoles	filière bois et énergie			assist M d'O	
				favoriser: opérations agri-environnement	soutien à l'agriculture biologique			assist M d'O	
				Industrie, artisanat, commerce, services	accueil et aide aux entreprises	aide aux zones d'activité intercommunales: une charte de qualité.	x	100 KF	assist M d'O
		opération pilote d'amélioration de zones d'activité: charte de qualité, zone pilote d'activité à maîtrise environnementale	x			50 KF	SM PNR		
		concours entreprises propres	x			200 KF	SM PNR		
		fonds d'incitation pour la limitation des pollutions et pour le recyclage					assist M d'O		
		mobilisation de l'épargne					assist M d'O		
		opération pilote d'audit environnement d'entreprise	x			100 KF	SM PNR		
		politique de filière	soutien aux entreprises intégrant la dimension environnement dans leur projet	outil local de financement des projets d'investissement des entreprises artisanales			assist M d'O		
	valorisation des produits et savoir-faire artisanaux			x	150 KF	SM PNR			
	chantier d'application en artisanat du bâtiment			en cours	50 KF	assist M d'O			
	fonds de valorisation des ateliers d'art à vocation touristique			x		assist M d'O			
	artisanat propre: vers un plan vert pour les professionnels de l'automobile			x	150 KF	assist M d'O			
	recyclage des solvants					assist M d'O			
	service aux populations			le commerce dans les centres anciens	1000 villages parc			assist M d'O	
					chantiers d'insertion pour l'entretien des rivères	en cours	100 KF	assist M d'O	
					chantiers d'insertion pour la valorisation du patrimoine fluvial lié à la navigation			assist M d'O	
					opérations coeur de bourgs: procédure "HORIZONS"	en cours	800 KF	SM PNR	
	Insertion, promotion de l'emploi		chantiers d'insertion pour la réhabilitation du petit patrimoine rural	en cours	150 KF	assist M d'O			
chantiers d'insertion pour la renaissance d'une activité traditionnelle: la batellerie			réalisée	700 KF	assist M d'O				
tourisme			valorisation des patrimoines	tourisme ligérien			assist M d'O		
				une randonnée P.N.R.	x	100 KF	SM PNR		
				assistance technique au patrimoine touristique			assist M d'O		
actions sur les infrastructures			amélioration de l'hébergement	réseau de maison à thème	x	300 KF	SM PNR		
	minérance	développement des activités d'itinérance		x	200 KF	assist M d'O			
	POUR UN LIEU DE RENCONTRÉE	<i>Sensibiliser et former</i>		sensibilisation/formation à l'environnement	sensibilisation des élus locaux à l'environnement			SM PNR	
formation des cadres territoriaux						SM PNR			
formation des personnels des services techniques des collectivités locales						SM PNR			
session de mobilisation pour demandeurs d'emploi						assist M d'O			
séjours scolaires découverte du patrimoine fluvial			en cours		50 KF	assist M d'O			
jours de navigation pour les scolaires: découverte du fleuve			en cours		50 KF	assist M d'O			
animation scolaire: découverte de l'arbre et de la forêt			en cours		50 KF	SM PNR			
actions de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine			en cours		50 KF	SM PNR			
promotion de l'emploi					formation et insertion sociale			assist M d'O	
					formation tourisme			assist M d'O	
					sensibilisation du grand public			SM PNR	
					sensibilisation des chefs d'entreprise			assist M d'O	
		<i>animer et communiquer</i>		vie associative et culturelle	association des amis et usagers du parc			assist M d'O	
					animation culturelle			assist M d'O	
communication			identification du territoire		signature du P.N.R.	x	100 KF	SM PNR	
					signalisation routière	x	600 KF	SM PNR	
					communication interne	promotion du territoire	x	300 KF	SM PNR
					communication externe	outils de communication	x	300 KF	SM PNR

4 - LISTE DES COMMUNES

LISTE DES COMMUNES AYANT APPROUVE LA CHARTE
ET ADHERANT AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION.

INDRE ET LOIRE

(66 communes)

7	Assay	74	Lémeré
8	Avoine	75	Lerné
9	Avon-les-Roches	76	Lignières-de-Touraine
10	Avrillé-les-Ponceaux	77	Ligré
11	Azay-le-Rideau	81	Luzé
13	Beaumont-en-Véron	82	Marçay
14	Benais	83	Marigny-Marmande
17	Bourgueil	93	Panzoult
20	Braslou	94	Parçay-sur-Vienne
21	Braye-sous-Faye	98	Razines
22	Bréhémont	99	Restigné
27	Brizay	100	Richelieu
29	Candes Saint-Martin	101	Rigny-Ussé
31	Champigny-sur-Veude	102	Rilly-sur-Vienne
32	la Chapelle-aux-Naux	103	Rivarennes
33	la Chapelle-sur-Loire	104	Rivière
34	Chaveignes	105	la Roche-Clermault
35	Cheillé	109	Saint-Benoit-la-Forêt
38	Chezelles	114	Saint-Germain-sur-Vienne
39	Chinon	119	Saint-Michel-sur-Loire
40	Chouzé-sur-Loire	120	Saint-Nicolas-de-Bourgueil
41	Cinais	121	Saint-Patrice
45	Continvoir	125	Savigny-en-Véron
48	Courcoué	127	Seuilly
51	Couziers	129	Tavant
52	Cravant-les-Côteaux	130	Theneuil
53	Crissay-sur-Manse	132	Thizay
54	Crouzilles	134	la-Tour-Saint-Gelin
61	Faye-la-Vineuse	138	Vallères
67	Gizeux	142	Verneuil-le-Château
69	Huismes	144	Villaines-les-Rochers
70	l'Ile-Bouchard	145	Villandry
71	Ingrandes-de-Touraine		
72	Jaulnay		

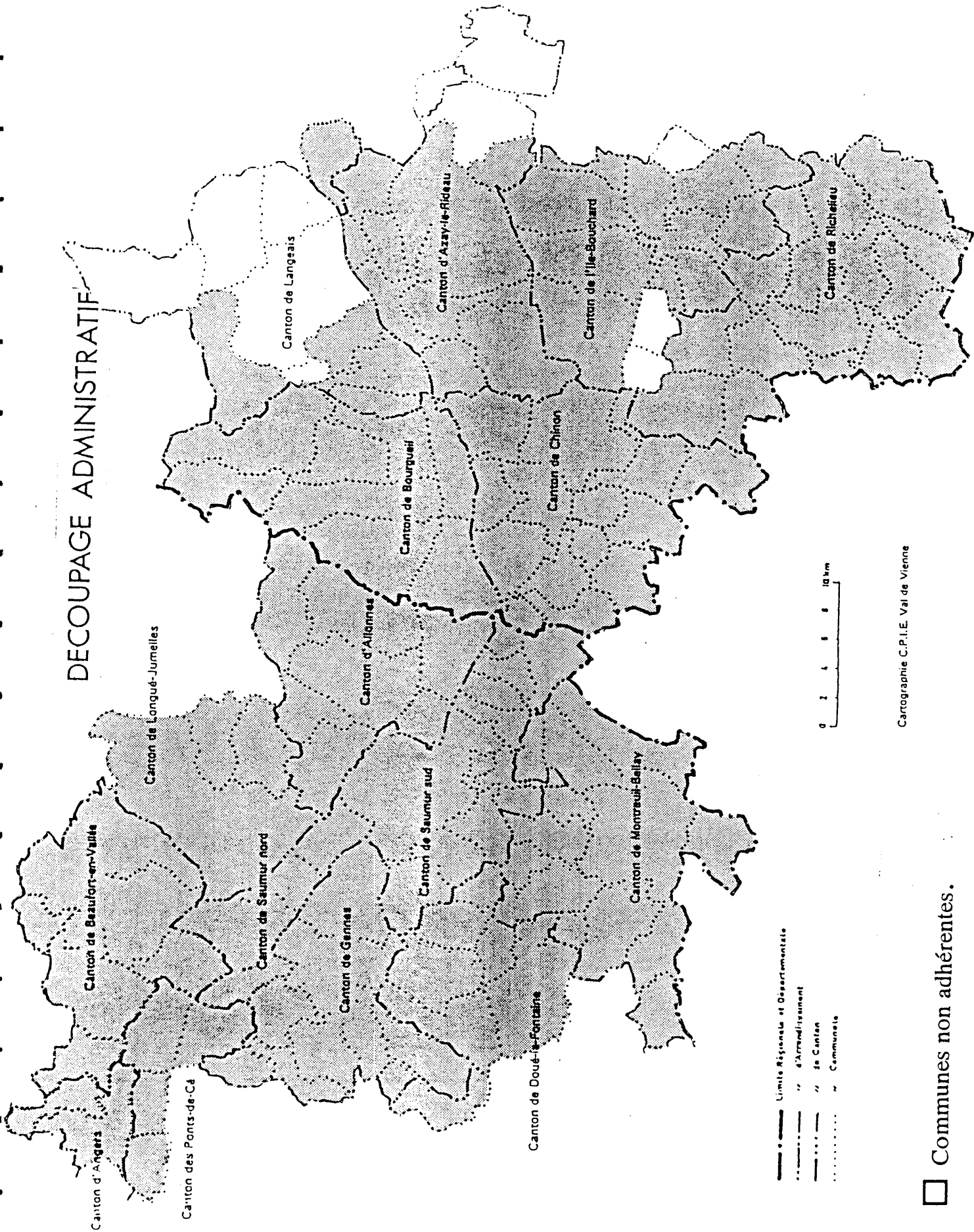
LISTE DES COMMUNES AYANT APPROUVE LA CHARTE
ET ADHERANT AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION.

MAINE ET LOIRE

(70 communes)

1	Allonnes	80	Louresse-Rochemenier
2	Ambillou-Château	84	Mazé
4	Andard	86	Meigné
5	Antoigné	87	la Ménitré
6	Artannes-sur-Thouet	88	Montfort
12	Beaufort-en-Vallée	89	Montreuil-Bellay
15	Blou	90	Montsoreau
16	la Bohalle	91	Neuillé
18	Brain-sur-Allonnes	92	Noyant-la-Plaine
19	Brain-sur-l'Authion	95	Parnay
3	la Breille-les-Pins	97	le Puy-Notre-Dame
24	Brézé	106	les Rosiers-sur-Loire
25	Brigné	107	Rou-Marson
26	Brion	110	Saint-Clément-des-Levées
28	Brossay	111	Saint-Cyr-en-Bourg
30	Chacé	112	Saint-Georges-des-Sept-Voies
36	Chemellier	113	Saint-Georges-du-Bois
37	Chênehutte-Trèves-Cunault	115	Saint-Just-sur-Dive
43	Cizay-la-Madeleine	116	Saint-Macaire-du-Bois
46	Corné	117	Saint-Martin-de-la-Place
47	le Coudray-Macouard	118	Saint-Mathurin-sur-Loire
49	Coutures	122	Saint-Philbert-du-Peuple
50	Courchamps	123	Saint-Rémy-la-Varenne
55	la Daguinière	124	Saumur
56	Dénezé-sous-Doué	128	Souzay-Champigny
57	Distré	133	le Thoureil
58	Doué-la-Fontaine	136	Turquant
59	Epieds	137	les Ulmes
62	Fontaine-Guérin	139	Varennes-sur-Loire
63	Fontevraud l'Abbaye	140	Varrains
64	Forges	141	Vaudelnay
65	Gée	143	Verrie
66	Gennes	146	Villebernier
68	Grézillé	147	Vivy
78	Longué-Jumelles		
79	Louerre		

DECOUPAGE ADMINISTRATIF



Cartographie C.P.I.E. Val de Vienne

□ Communes non adhérentes.

5 - EMBLEME FIGURATIF DU PARC

Le **logotype** du "PARC NATUREL REGIONAL" "LOIRE-ANJOU-TOURAIN" est l'**image** qui l'identifie auprès du grand public et vis à vis des autres Parcs Naturels Régionaux.

Cette image reflète au mieux, les **particularités du patrimoine des régions de Loire**, son graphisme lui procure un caractère à la fois paisible et moderne, elle a été conçue pour apporter une **identité visuelle durable et reconnaissable** à terme.

Conformément à la charte graphique des Parcs Naturels Régionaux et de leur Fédération adoptée le 24 novembre 1994 par le conseil d'administration de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, le logotype du "Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine" répond à des règles strictes et se compose :

⇒ d'un ovale vertical codifié de couleur verte Pantone 430.

⇒ de l'étoile, emblème d'appartenance au réseau des P.N.R., positionnée en haut à gauche dans l'ovale s'inscrivant en réserve blanche.

⇒ d'un symbole propre au Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine caractérisant le particularisme et l'identité du parc soit le patrimoine fluvial représenté par une voile carrée de gabarre de Loire et la confluence Loire-Vienne qui s'inscrivent en réserve blanche dans l'ovale.

⇒ d'une typographie standard, "Parc Naturel Régional" commune à l'ensemble des parcs (Helvetica standard - famille des mécanes) de couleur rouge pantone 187, dont l'interlettrage, le corps et l'interlignage sont codifiés.

⇒ une typographie spécifique qui concerne l'appellation géographique du Parc "Loire-Anjou-Touraine" (Helvetica standard - famille des mécanes) de couleur rouge pantone 187, dont l'interlignage est fonction du nombre de signes typographiques.

Ce logotype, qui fera l'objet d'une composition strictement conforme aux codifications de la charte graphique des Parcs Naturels Régionaux, sera déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Il sera décliné sur les éléments de papeterie, sur différents supports, en signatures multiples, en signalisation et signalétique....



Parc
naturel
régional
Loire
Anjou-Touraine



Parc
naturel
régional
Loire
Anjou-Touraine



Parc
naturel
régional
Loire
Anjou-Touraine



Parc
naturel
régional
Loire
Anjou-Touraine

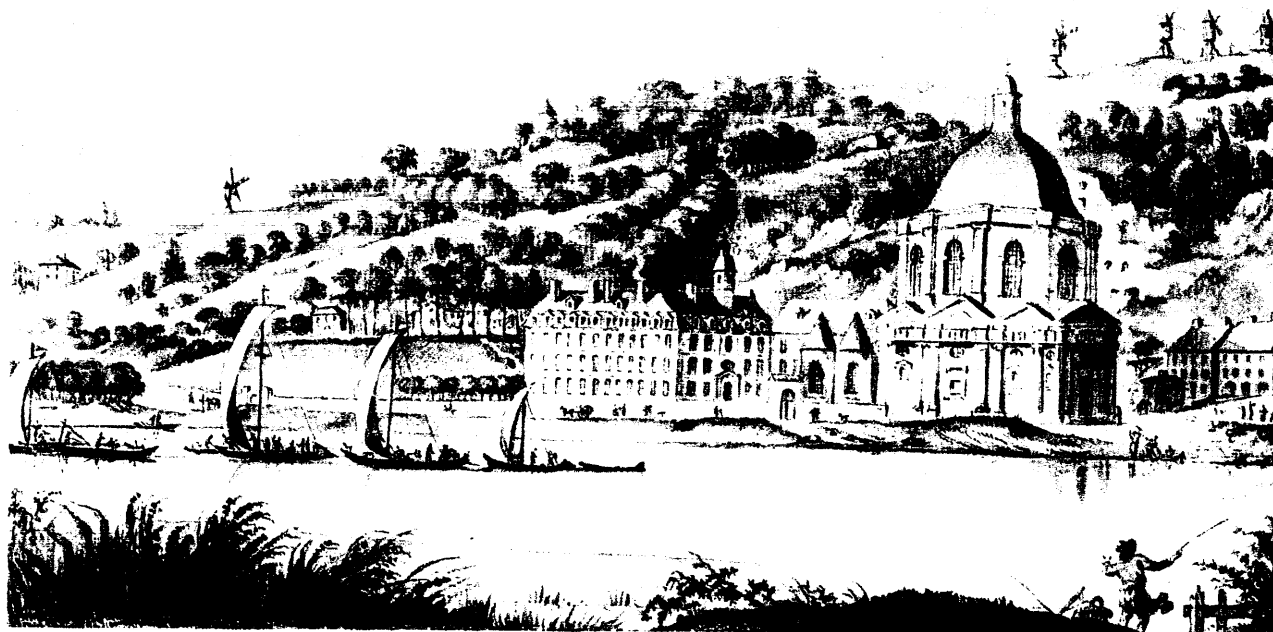


Parc
naturel
régional
Loire
Anjou-Touraine



LA VALLEE DE LA LOIRE

dans le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine



Document d'intention pour l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Décembre 1997

Etude réalisée par le
Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine:
Abbaye de Seully 37500 SEUILLY

La Loire

Perception d'un poète,

Monsieur Jean de La Fontaine

*La Loire est donc une rivière
Arrosant un pays favorisé des cieux
Douce quand il lui plaît ; quand il lui plaît, si fière,
Qu'à peine arrête-t-on son cours impérieux (...)
Belles maisons, beaux parcs et bien plantés,
Prés verdoyants dont ce pays abonde,
Vignes et bois, tant de diversités,
Qu'on croit d'abord être en un autre monde.
Mais le plus bel objet, c'est la Loire sans doute (...)
C'est elle dont le mérite,
Le nom, la gloire et les bords,
Sont dignes des provinces
Qu'entre tous leurs plus grands trésors
Ont toujours placé nos princes.
Elle répand son cristal
Avec magnificence
Et le jardin de la France
Méritait un tel canal.*

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE
LA LOIRE:
DERNIER FLEUVE LIBRE D'EUROPE

I- UN RICHE PATRIMOINE NATUREL

- 1- LA LOIRE TOURANGELLE ET ANGEVINE..... P 2
- 2- LA FAUNE : UN ESPACE IMPORTANT POUR LES ANIMAUX MIGRATEURS
- A- LES OISEAUX P 3
- B- LES POISSONS P 3
- C- DIVERS..... P 3

- 3- LA FLORE : DES ESPECES ADAPTEES ET ADOPTEES..... P 4

II- DES PAYSAGES DE VALLEES BIEN IDENTIFIES P 6

1- LES PAYSAGES FLUVIAUX

- A- PAYSAGES DE LOIRE P 7
- B- PAYSAGES DU VAL DE VIENNE..... P 8
- C- PAYSAGES DES BASSES VALLEES DU CHER ET DE L'INDRE..... P 8

2- PAYSAGES AGRICOLES

- A- LE VERON : DERNIER BOCAGE DE LA LOIRE MOYENNE P 9
- B- LA VIGNE P 10
- C- LES CHAMPIGNONS P 10
- D- LE VAL D'AUTHION, JARDIN DE LA FRANCE P 10

3- ANCIENS ELEMENTS PAYSAGERS IDENTITAIRES

- A- LA BATELLERIE..... P 11
- B- LES MOULINS..... P 12

DEUXIEME PARTIE
LA LOIRE :
AU CŒUR DE LA FRANCE,
UN FOYER DE CIVILISATION

I- UN PATRIMOINE BATI HOMOGENE ET REMARQUABLE

1- UNE TRILOGIE HARMONIEUSE

- A- L'ARDOISE..... P 13
- B- LE TUFFEAU P 13
- C- LA LUMIERE DE LOIRE P 13

2- UNE DENSITE DE MONUMENTS HISTORIQUES ETONNANTE P 14

- A- LES CHATEAUX..... P 15
- B- L'ABBAYE DE FONTEVRAUD P 16

3- DES ENSEMBLES URBAINS PRESERVES ET EXCEPTIONNELS

- A- SAUMUR P 17
- B- CHINON CITE ROYALE..... P 18
- C- MONTSOREAU-CANDES P 19

4- ORIGINALITE ET SPECIFICITE DES TROGLODYTES P 20

II- LA VALLEE DE LA LOIRE, AU COEUR DE L'HISTOIRE ET DE LA CULTURE FRANCAISE

1- UNE TERRE APREMMENT DISPUTEES ENTRE LE ROYAUME DE FRANCE

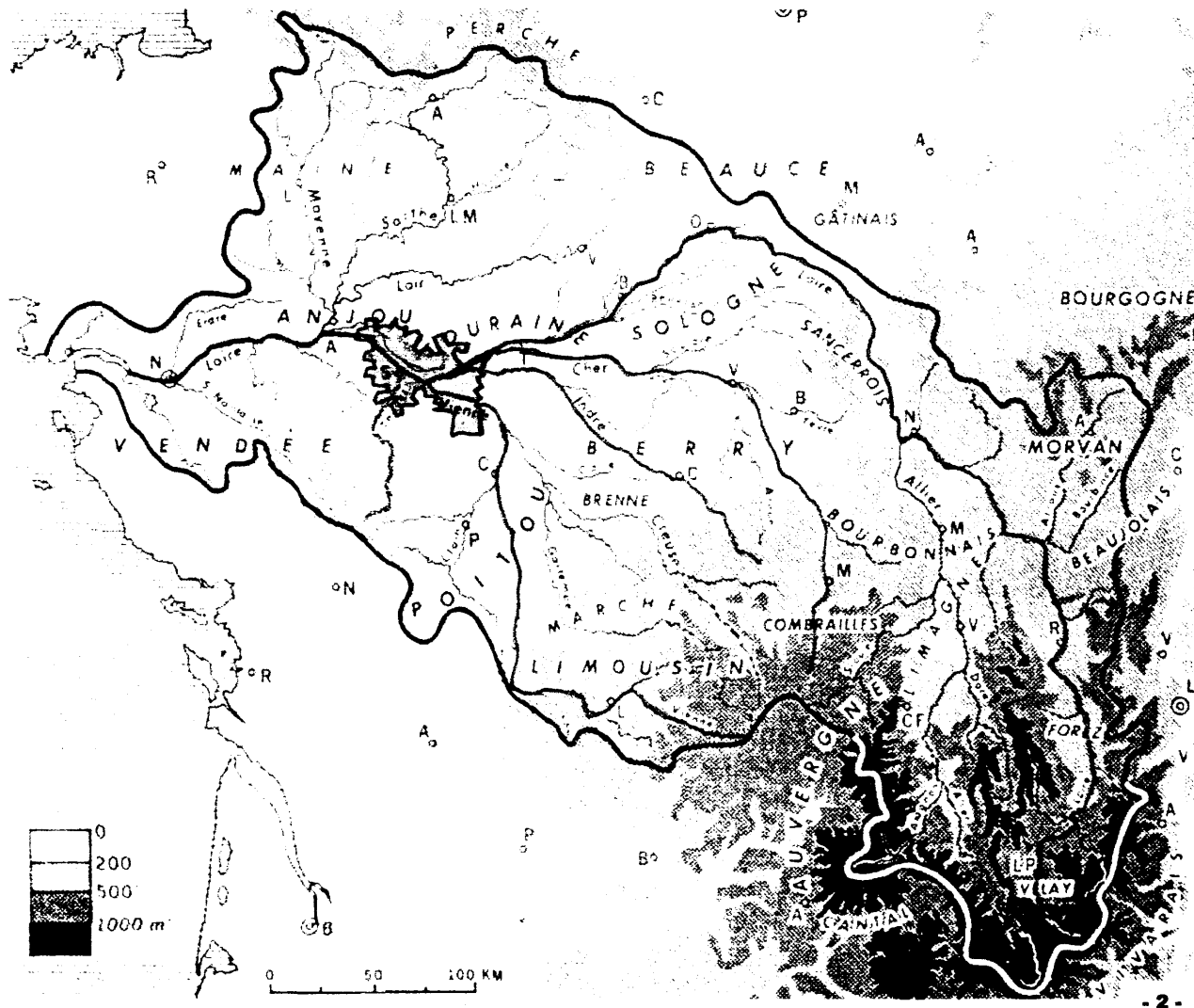
- ET LE ROYAUME D'ANGLETERRE P 21

2- UN CREUSET DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FRANÇAISE..... P 22

BIBLIOGRAPHIE

LA LOIRE : DERNIER FLEUVE LIBRE D'EUROPE

Figure 1 : Localisation du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine position par rapport au bassin versant de la Loire (1970, BABANAUX Y.)



I - UN RICHE PATRIMOINE NATUREL

1 - LA LOIRE TOURANGELLE ET ANGEVINE

La Loire Tourangelle est, déjà depuis longtemps, un fleuve de plaine coulant dans un lit d'alluvions sableuses et tressé de nombreux chenaux ramifiés, actifs ou temporaires : les boires. La caractéristique principale de cette section de Loire est la série de quatre confluences qui se produisent en rive gauche ; celles du Cher, de l'Indre, de la Vienne et du Thouet

D'une largeur de 2 à 3 km en amont de Tours, la vallée s'évase très nettement à 5 km pour atteindre près de 10 km, dans le val d'Anjou, au nord de Saumur. A ce moment, la rive Sud est bordée par les coteaux turoniens desquels furent extraits le tuffeau.

Fleuve nonchalant, voire hésitant, ondulant entre les files boisées ou nues, la Loire a parfois des accès de colère très redoutés. Son régime est caractérisé par des écarts imprévisibles. Les débits moyens à Montsoreau en témoignent : 189 m³/sec en été et 1011 m³/sec en hiver. Ces crues violentes, Grégoire de Tours en effectua déjà la relation au VI^{ème} siècle. Pour en atténuer les effets dévastateurs, les hommes s'engagèrent dans une entreprise colossale : la construction de digues et d'épis.

Malgré ceci, la Loire reste encore un fleuve libre, le dernier d'Europe. Sa vallée présente une grande diversité de milieux : grèves, vasières, herbages, zones humides permanentes ou temporaires, induisant l'existence d'espèces animales et végétales adaptées.

2 - LA FAUNE : UN ESPACE IMPORTANT POUR LES ANIMAUX MIGRATEURS

A - LES OISEAUX

Les animaux les plus représentés, les plus visibles aussi, sont les oiseaux. Parmi ceux ci, certains viennent faire halte dans le lit de la Loire avant d'aller plus loin, d'autres viennent s'y reproduire.

Les oiseaux migrateurs s'installent au printemps, lorsque le niveau de la Loire commence à baisser et découvre des bancs de sable et des grèves. Ainsi les Sternes Pierregarin (*Sterna hirundo*), les Sternes naines (*Sterna albifrons*), le Petit gravelot (*Charadrius dubius*), la Mouette rieuse (*Larus ribundus*), la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*), le Goéland cendré (*Larus canus*) trouvent-ils les conditions nécessaires à leur nidification. C'est principalement le long de l'axe ligérien que les colonies s'installent.

Etape migratoire, la Loire accueille de nombreux limicoles comme le Chevalier gambette (*tringa totanus*) qui se nourrit sur les bords vaseux des berges.

Dans les prairies inondables des confluences et au coeur du bocage, le rarissime Râle des genêts (*Crex crex*) s'établit durant la période de nidification et jusqu'à ce que les jeunes soient matures. Les haies, surtout les arbres les plus âgés, souvent creux, abritent des rapaces nocturnes comme la chouette chevêche (*Athene noctua*).

Figure 2 : Répartition géographique de la Sterne naine en France de 1985 à 1989 (in Yeatmann et al 1994).

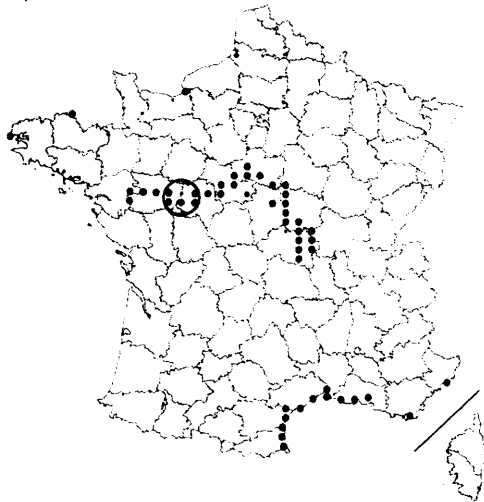
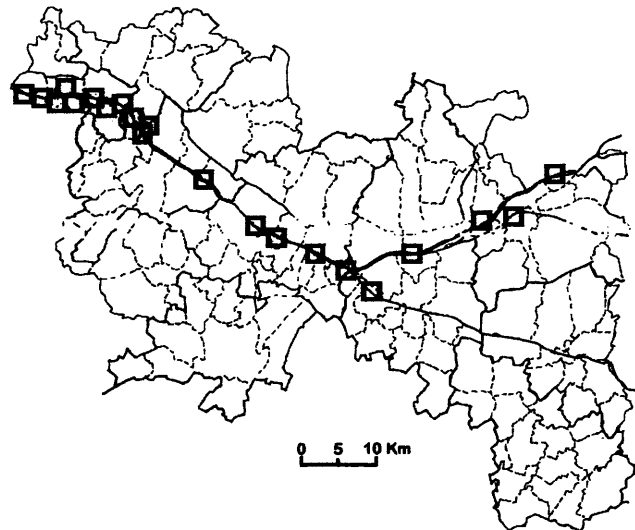


Photo 1 : Râle des genêts (photo L.P.O. Louis-Marie Préau)



Figure 3 : Avifaune, Carte des points majeurs pour les migrations et la nidification (données Maine et Loire) Source : CPIE Val de Vienne, 1995.



Il existe une grande variété d'espèces qui mettent à profit la diversité des habitats rencontrés, fosses, radiers, grèves, bancs de sable, boires, secteurs lents ou rapides, zones destinées à la reproduction ou à l'alimentation.

B - LES POISSONS

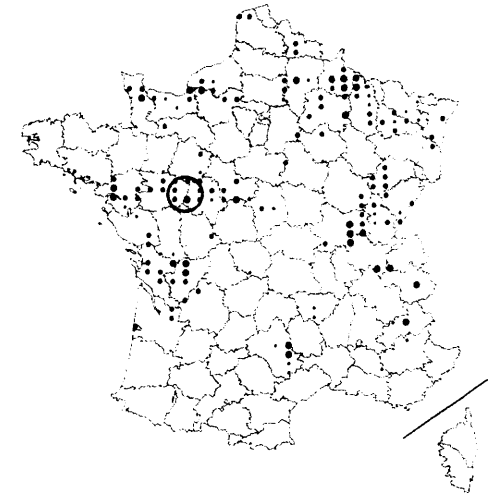
La Loire est aussi un axe de dimension européenne pour les poissons migrateurs, tel le saumon atlantique (*Salmo salar*), la grande alose (*Alosa alosa*), l'alose finte (*Alosa fallax*), la truite de mer (*Salmo trutta trutta*), la lamproie fluviale (*Lampetra fluviatilis*), l'anguille (*Anguilla anguilla*). D'importantes frayères à Brochet (*Esox lucius*) sont localisées le long de la basse Vienne.

Cette diversité spécifique permet le maintien des familles d'oiseaux dont il a été question précédemment.

C - DIVERS

A ces deux catégories animales prépondérantes, s'ajoutent nombre d'espèces d'insectes, de reptiles, de batraciens, et de mammifères dont le célèbre Castor européen (*Castor fiber*).

Figure 4 : Répartition géographique du râle des genêts en France, de 1985 à 1989 (in Yeatmann et al, 1994)



3 - LA FLORE : DES ESPECES ADAPTEES ET ADOPTEES

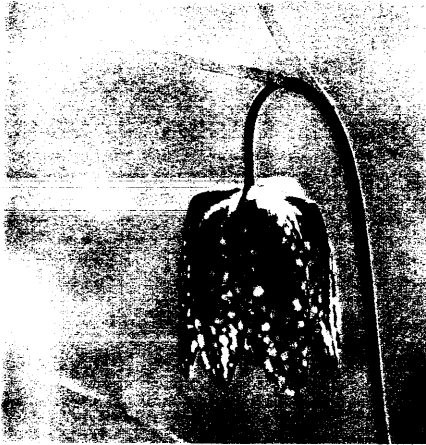


Photo 2 : Fritillaire pintade dans une prairie du bocage du Véron
(photo P.N.R. Michel Mattei)

L'ensemble du milieu fluvial est caractérisé par une série de végétaux ligneux composant la ripisylve. Le couvert végétal qui accompagne le fleuve et les rivières tributaires est très inégal tout au long des 85 km de cours de la Loire dans les limites du P.N.R.

Certaines îles restent boisées, d'autres sont minérales. Les principales formations rencontrées sont les saulaies, les aulnaies-frênaies et des ormaies rudérales. Les espèces caractéristiques sont l'Orme lisse (*Ulmus laevis*) et le Frêne oxyphylle (*Fraxinus oxyphylla*).

Dans les zones bocagères humides, la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) trouve un terrain très propice à son développement. L'*Apium repens* et la *Marsilea quadrifolia* sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat.



Photo 6 : Ophrys mouche
(photo P.N.R. Michel Mattei)

Sur les pelouses sèches des Puyx calcaires du chinonais, des orchidées sont présentes, telles Orchis morio, Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*).

Ces plantes caractéristiques de la zone méditerranéenne occupent, en ce milieu, une station exceptionnelle et symbolisent une adoption réussie. Leur protection est assurée par la mise en place d'un arrêté de biotope sur quatre de ces puyx depuis 1997



Photo 5 : Hale de Frênes oxyphyles
(photo P.N.R. Michel Mattei)

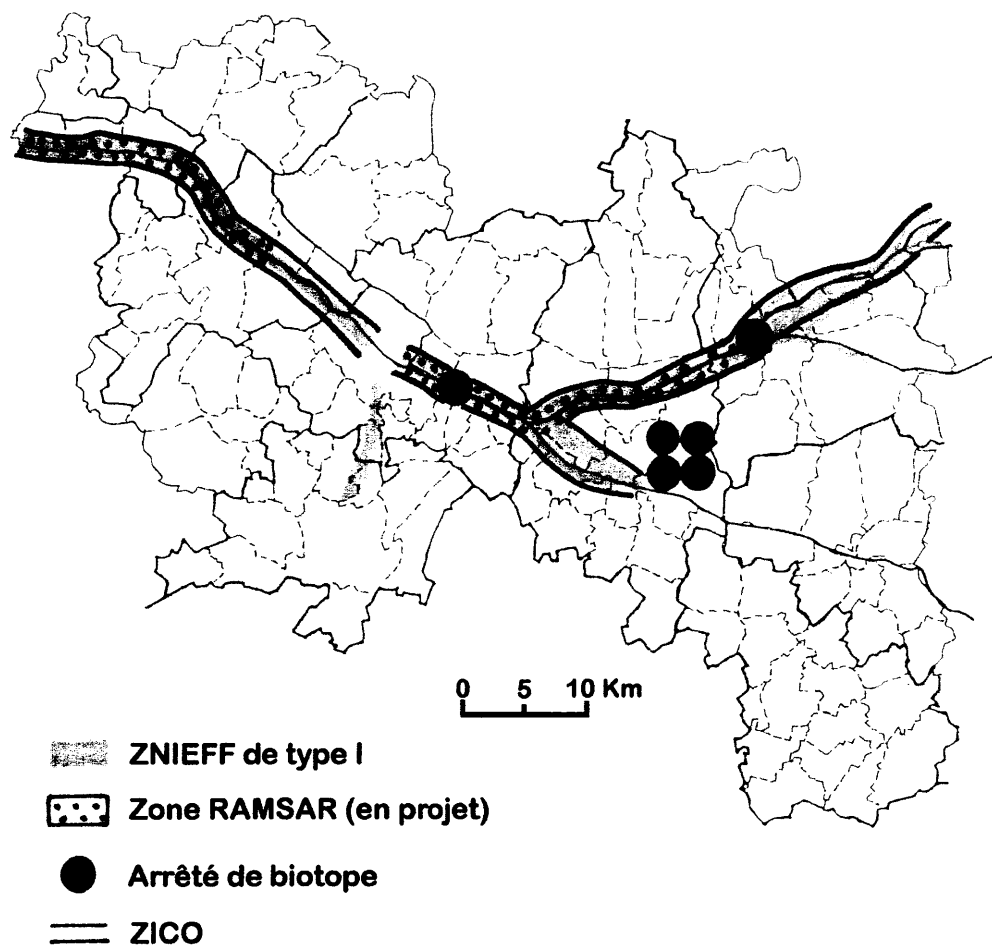


Photo 3 : Ophrys abeille
(photo P.N.R. Michel Mattei).



Photo 4 : Orchis morio
(photo P.N.R. Michel Mattei).

Figure 5 : Milieux naturels, carte des espaces naturels ligériens inventoriés et protégés



Les milieux naturels ligériens, de par leurs qualités, bénéficient d'un grand nombre de mesures (ou projets de mesures) de protection dont les aires se superposent ou se complètent. Toutes expriment la valeur exceptionnelle de ce milieu tant au niveau régional qu'au niveau européen et mondial.

Les **arrêtés de biotopes** (mesures de protection prises par le préfet de département). Ils concernent deux îles où nidifient des oiseaux : l'île Garaud (à St-Patrice Indre-et-Loire) et l'île de Parnay (Maine-et-Loire), ainsi que les quatre Puys du chinonais à la flore exceptionnellement riche.

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Floristiques et Faunistiques** de type I (classification nationale d'inventaire ZNIEFF) : Elles concernent tout le lit endigué de la Loire, exceptée la traversée de Saumur, ainsi que les basses vallées de la Vienne (de Chinon à Candès), de l'Indre et du Thouet.

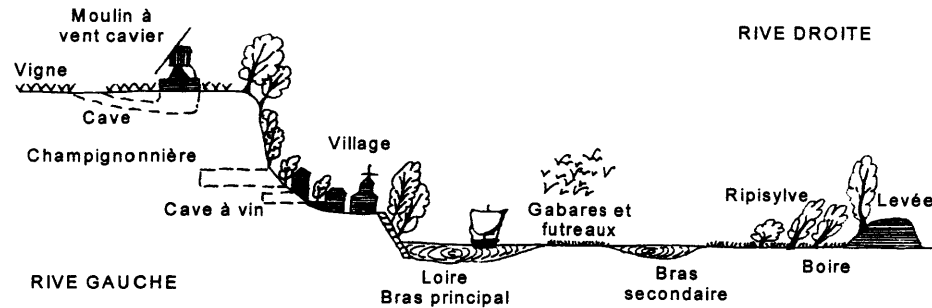
Les **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux** (traduction d'une mesure européenne, la Directive Oiseau) : Ces ZICO se superposent aux ZNIEFF pour la Loire, la Vienne et l'Indre.

Zone "**RAMSAR**" (mesure mondiale) : application d'une convention internationale relative à la conservation des zones humides. Elle se superpose partiellement aux ZNIEFF et ZICO et ne concerne la Loire que de Bréhémont à Saumur et de Gennes à la Daguenière.

II - DES PAYSAGES DE VALLEES BIEN IDENTIFIES

Figure 6 : paysage de Loire "au temps des futreaux"

Coupe de la vallée au niveau de Montsoreau-Varennnes - Dessin J.P. Azéma



Au coeur des plateaux sédimentaires de l'Ouest du Bassin Parisien, la Loire a dégagé une large vallée dissymétrique. L'horizontalité du paysage lui accorde une grande sérénité et d'amples mouvements ondulatoires lui donnent une douceur incomparable. Seul le relief du coteau calcaire, au Sud, crée une cassure de plusieurs dizaines de mètres de haut et renforce le paysage par sa vigueur. A ses pieds, la Loire baigne les agglomérations et les villages qui vécurent longtemps de la navigation et des échanges commerciaux qu'elle permit.

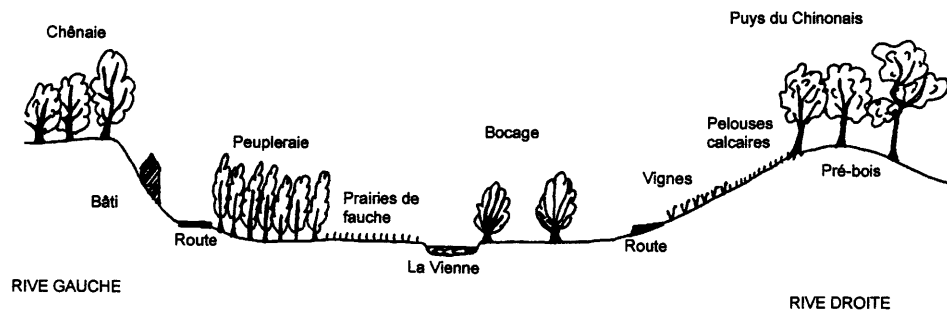
Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle tous les éléments du paysage fonctionnaient en parfaite harmonie.

- **La Loire endiguée** permettait une navigation régulière et de proximité, les cultures se trouvant, par là même, abritées des inondations courantes.
- **La navigation** ainsi rendue possible, assurait la diffusion des marchandises produites ailleurs et l'exportation de celles produites localement : vins, farines, grains, pommes et poires tapées, la pierre de tuffeau, l'ardoise de Trélazé...

- **L'architecture**, d'une grande homogénéité, a eu à sa disposition des matériaux de gros œuvre, empruntés au site même, générant des espaces troglodytiques parfois de grande ampleur.
- **Les moulins** assuraient un rôle de transformation indispensable des matières premières agricoles. Les moulins à eau de la Loire ont disparu au cours du XIX^{ème} siècle. Les moulins à vent implantés en bordure de coteau sont les seuls encore présents dans le paysage.
- **Les arbres**, dans ce paysage dominé par les lignes horizontales, sont les seuls éléments assurant la verticalité. Ils accompagnent le fleuve et les routes sur chacune des rives, colonisent les pentes des coteaux, et localement, structurent le bocage.
- **La vigne**, activité agricole dominante, occupe les fonds de vallées à l'abri des levées, ou les plateaux de la rive sud.
- **La pêche**, longtemps pratiquée, permettait un complément alimentaire non négligeable de l'ancienne économie.

Figure 7 : paysage de Vienne

Coupe de la vallée au niveau de Thizay-Beaumont - Dessin J.P. Azéma



1 - LES PAYSAGES FLUVIAUX

A - PAYSAGES DE LOIRE



Photo 8 : confluence Loire-Vienne à Candes
Les arbres, seuls "reliefs" du paysage du lit, véritable écrin naturel
(photo P.N.R. JP Azéma).



Photo 9 : Candes, la confluence
En haut la Loire, en bas la Vienne (photo O.T. Saumur : M. BLANCHARD).

Les paysages de Loire actuels sont des créations humaines qui résultent d'équilibres savamment maintenus entre les exigences de l'économie (ancienne et actuelle) et celles de l'écologie. L'endiguement, première opération d'aménagement d'importance, a permis une divagation contrôlée du lit mineur et la contention des crues de faible fréquence de retour. De nombreuses îles, hautes ou basses, s'intégrant dans la coulée boisée qui accompagne l'axe fluvial, ponctuent le lit ligérien. Ce ruban végétal, espace en "bosse", sert d'écrin et valorise la surface hydraulique en "creux". Ce mouvement de verdure assure la transition entre la Loire et les espaces environnants. Le développement des peupleraies donne plus d'épaisseur à ce corridor mais bloque parfois certaines perspectives.

Les chenaux ligériens, dégagés, sont associés à de nombreuses îles sableuses, véritables havres de paix pour de nombreuses espèces d'oiseaux qui, au printemps, emplissent l'espace de leurs cris. L'horizontalité du substratum est équilibrée par la verticalité des arbres: frênes, saules, et peupliers. Les couleurs ont aussi une grande importance. On retrouve le blanc des coteaux et des matériaux de construction, les toitures bleutées (comme d'élégants chapeaux), la verdure des feuillages, le bleu de l'eau qui se transforme en miroir et la lumière tamisée du val de Loire qui lie tous ces éléments dans une composition artistique.



Photo 10 : le panorama de Candes
La confluence Loire-Vienne encadrée de végétaux marquant les corridors fluviaux (photo P.N.R. JP Azéma).

B – PAYSAGES DU VAL DE VIENNE



Photo 11 : Saint-Germain sur Vienne
Rassay, les bords de la Vienne (photo P.N.R. Michel Mattei).

De Chinon à Candes (le lieu de la confluence), la Vienne coule dans une large vallée alluviale aux berges hautes et bordées de bocages. En rive droite, les coteaux de tuffeau signalent le site de Chinon avec son château et le secteur de Saint-Louand. En rive gauche, les coteaux servent d'appui à l'implantation des villages, de Thizay à Saint-Germain-sur-Vienne et Candes. De grandes îles s'intègrent dans le lit mineur. Cette zone est classée zone d'intérêt majeur dans le plan de référence du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine. Le seul problème à ce niveau serait le développement des peupleraies qui s'effectue au détriment du bocage.



Photo 12 : Saint-Germain sur Vienne
Les hautes berges, parfois destabilisées par la Vienne (P.N.R. JP Azéma)

C – PAYSAGES DES BASSES VALLEES DU CHER ET DE L'INDRE

Ces deux rivières à faible pente sont très sinueuses. Leurs berges, basses, sont accompagnées de frênes, saules, parfois en formation de taillis. D'importants bras morts sont associés au lit principal. Autrefois destinées aux herbages, les vallées ont connu de grandes transformations. Les larges perspectives ont été réduites par le développement de la culture du peuplier, les prairies permanentes étant remplacées par la culture du maïs. Caractérisée par des confluences longues, parallèles à la Loire, cette zone joue un rôle important dans la régulation des crues. La réhabilitation du vieux Cher, abandonné depuis deux siècles, permettrait une véritable mise en valeur écologique et paysagère du secteur.



Photo 13 : Bréhémont, La basse vallée de l'Indre
(photo P.N.R. Michel Mattei).

2 - PAYSAGES AGRICOLES

A – LE VÉRON : DERNIER BOCAGE DE LA LOIRE MOYENNE

Le bocage du Véron est la seule aire bocagère ligérienne en prise directe avec le fleuve. Sa situation de confluence, entre Loire et Vienne le soumet aux inondations et le transforme en vaste champ d'expansion des crues, facilitant ainsi le rechargement de la nappe alluviale par les eaux de surface.

Parcouru de canaux qui abritent parfois des frayères à Brochets, maillé de haies composées de Frênes oxyphylles et de saules, ce bocage est d'une grande importance écologique au niveau régional.



Photo 14 : Savigny-en-Véron.
Un bocage bien conservé (photo P.N.R. Michel Mattei).



Photo 15 : un arbre caractéristique, le frêne taillé en "têtard"
(photo P.N.R. Michel Mattei).

Les prairies abritent des espèces caractéristiques comme la Fritillaire pintade tandis que les fossés ébergent dans leur vase, le Souchet de Micheli ... Parmi les oiseaux, le Râle des genêts, espèce menacée au niveau européen, trouve dans les prairies de fauche un des rares espaces de nidification.

Cette zone très fragile est classée zone d'intérêt majeur paysager au plan du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine. Elle est, de plus, particulièrement symbolique car une étude réalisée en 1986 est à l'origine de la réflexion ayant aboutit à la création du Parc, quelques années plus tard.

La menace qui pèse sur cette région exceptionnelle est la déprise agricole et la diffusion rapide des peupleraies. Il en résulte un appauvrissement biologique, une fermeture des paysages et des points de vue ainsi qu'une perturbation hydrobiologique du réseau de fossés qui est ici remarquable. La haie, élément rythmique, allant jusqu'à être absorbée, les points de repère disparaissent.



Photo 16 : les peupliers dans le bocage du Véron
Au fond, un frêne têtard témoin de l'ancienne trame bocagère absorbée par les peupliers
(Photo P.N.R. Michel Mattei).



Photo 17 : vignoble de Bourgueil : une vaste ondulation verte reliant la vallée au plateau. (photo P.N.R. Michel Mattei).

B - LA VIGNE

Culture millénaire, la vigne a trouvé dans cette région de la Loire moyenne, une terre d'élection et d'expression. Ici la plante est en parfaite harmonie avec les éléments naturels.

Les plateaux et les plaines portent des cépages adaptés, qui ont donné des vins de renommée très ancienne : Bourgueil, Saumur, Chinon et leurs déclinaisons (affinés en caves troglodytiques). A cela, s'ajoute la présence d'un climat très tempéré où hygrométrie et température sont réguliers.

Les rangs de vigne, soigneusement peignés, renforcent le sentiment de paix et d'équilibre si caractéristique du Val de Loire.



Photo 18 : vignoble de Parnay
Vignes perchées sur le plateau. (photo O.T. Saumur).



Photo 19 : la culture des champignons de Paris, la cueillette.
(photo O.T. Saumur).

C - LES CHAMPIGNONS

Activité souterraine, la culture du champignon de Paris, (en caves troglodytes), fut introduite dans la vallée de la Loire en 1895. Aujourd'hui, le Saumurois assure, à lui seul, 75% de la production française.

Cette activité traditionnelle, longtemps pourvoyeuse d'emplois, traverse une période difficile. La concurrence européenne est de plus en plus dure. Dans le bassin de production, les alliances industrielles et les restructurations provoquent la fermeture de sites. Le tourisme apparaît comme une valorisation intéressante de cette activité.



Photo 20 : la culture des champignons de Paris, une valorisation également touristique intéressante pour les troglodytes
(photo O.T. Saumur).

D - LE VAL D'AUTHION , "JARDIN DE LA FRANCE"

Si depuis des siècles la vallée de la Loire est qualifiée de "Jardin de la France", cette image est plus que jamais d'actualité.

La partie aval du Val d'Authion (au nord-ouest de Saumur) avec 640 exploitations horticoles (produisant, légumes, semences, arbres, fleurs...) s'impose maintenant comme l'un des principaux pôles français en la matière.

3 - ANCIENS ELEMENTS PAYSAGERS IDENTITAIRES

Figure 8 : les ports fluviaux. source étude CPIE 1994

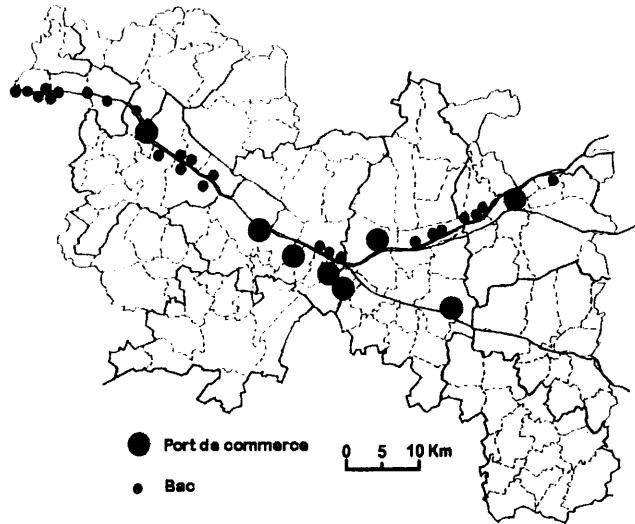


Photo 21 : Chinon
futreux à quai, au port, un jour de fête
(photo P.N.R. Michel Mattei).

A - LA BATELLERIE

On ne peut comprendre la formation des paysages ligériens sans redonner à ceux-ci l'élément essentiel de leur dynamique: la batellerie. L'activité de transport fluvial fut en effet véritablement structurante.

C'est pour protéger terres et villages des crues que furent construites les levées, facilitant ainsi la navigation. La Loire fut le fleuve français qui, très certainement, connut la vocation batelière la plus importante ; Nantes était un port de grande importance pour Paris.

Profitant de cette infrastructure, les activités agricoles s'orientèrent vers l'exportation ou la fourniture de matières premières employées dans la marine (lin, chanvre). Les bateaux permirent le transport des matériaux de construction, tant pour l'habitat traditionnel que pour l'édification ou l'agrandissement des châteaux, notamment durant la période Renaissance.

Les infrastructures portuaires, les cales, perrés et embarcadères sont encore en place. Certains ont été rénovés, d'autres le seront bientôt. Ces témoins architecturaux concourent à la mémoire batelière et à l'animation patrimoniale. Il revivent régulièrement à l'occasion de manifestations où de fidèles copies de gabares, futreaux et autres bateaux traditionnels sont à l'honneur.

Sur le territoire du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine, trente quatre ports ont été inventoriés, mais seulement quatre servirent de point d'appui économique. En Anjou : Saumur et Montsoreau. En Touraine : Candes-Saint-Martin et Chinon.

LA LOIRE, UN AXE DE COMMUNICATION ESSENTIEL

XIII^{ème}-XIV^{ème}siècle

- ◆ Essor considérable de la navigation fluviale.
- ◆ Importants travaux de navigabilité.
- ◆ Mise en place du système des levées.

1661 : ARRET DU CONSEIL D'ETAT:

- ◆ "La rivière de Loire est le plus grand fleuve et le plus important du royaume assurant la meilleure partie du commerce de la France".

XVIII^{ème}siècle

- ◆ Commerce avec les Antilles.
- ◆ Liaison Orléans-Nantes.
- ◆ Approvisionnement de Paris.
- ◆ Trajet Orléans-Saumur 1 à 2 jours.
- ◆ Trajet Nantes-Orléans 6 semaines (remontée à la voile).

1840-1860

- ◆ Mise en place de digues submersibles et d'épis au sein même du lit de la Loire
- ◆ Concentration des courants dans un chenal de 70 à 120 m de large : amélioration de la navigation.
- ◆ Avènement des "inexplosibles" (bateaux à vapeur).

Fin XIX^{ème}siècle

- ◆ Avec le déploiement du réseau de chemins de fer, le trafic fluvial disparaît progressivement.

B - LES MOULINS

Les moulins à vent

Les vallées de la Loire et de la Vienne furent marquées pendant des siècles par la présence massive des moulins à vent. Implantés en bordure de plateaux, ou sur des buttes, ils constituèrent un ensemble industriel de premier ordre. Leurs ailes animaient les paysages et viraient au vent d'ouest. Les moulins à vent typiquement angevins sont les moulins caviers, bâtiments à fort caractère identitaire. La plus grosse concentration s'étend du Saumurois au Véron. Ils sont issus de troglodytes et appartenaient, à l'origine, à des meuniers vigneron, voire à des mariniers. Les moulins à vent tour, en tuffeau, sont beaucoup plus discrets.

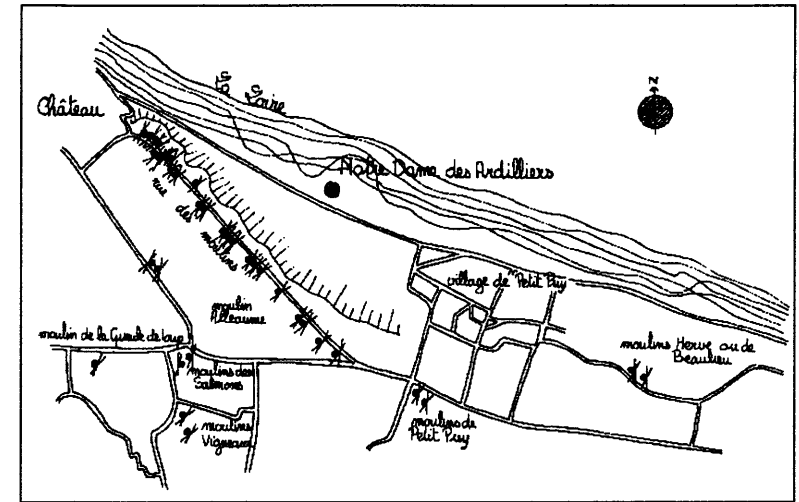
Dans le Saumurois, quelques spécimens restaurés sont encore visibles et parfois visitables.

Figure 9 : Albert Robida (1892) les derniers moulins" sur le coteau de Saumur.



Figure 10 : les moulins de Saumur en 1820

(Cartographie Michel Raclin – A.M.A.)



Les moulins à eau

Ces installations, autrefois fort présentes, ont toutes disparu. Elles étaient de deux types : les moulins pendants et les moulins bateaux.

Les moulins pendants étaient accrochés sur la face aval des ponts. Il en fut ainsi pour le pont sur la Vienne à Chinon et au pont sur la Loire à Saumur. Ils disposaient d'une roue pouvant monter ou descendre en fonction du niveau d'eau.

Les moulins-bateaux, flottant sur la Loire ou la Vienne, étaient parfaitement adaptés aux fluctuations de la ligne d'eau. Ils étaient assez nombreux et cherchaient toujours à profiter du meilleur courant. Il en résultait de nombreux conflits les opposant aux bateliers et mariniers.

LA LOIRE : AU CŒUR DE LA FRANCE, UN FOYER DE CIVILISATION

I - UN PATRIMOINE BATI HOMOGENE ET REMARQUABLE

1 - UNE TRILOGIE HARMONIEUSE

A - L'ARDOISE

Ce matériau de couverture (extrait des carrières de Trélazé, près d'Angers) a contribué à l'affirmation identitaire et culturelle des constructions du val d'Anjou, puis d'espaces plus lointains. La navigation sur la Loire et ses affluents a assuré la diffusion de ce matériau qui supplanta, à partir du XIX^{ème} siècle, la tuile plate produite localement.

Associée au tuffeau, l'ardoise donne, par sa teinte noire bleutée, un équilibre aux bâtiments qu'elle protège des intempéries. La juxtaposition des contrastes noir et blanc avec les couleurs complémentaires du fleuve, donne une noblesse aux constructions, dignes héritières des palais royaux qui peuplent la vallée. Ainsi, le noble comme l'humble restent-ils unis pour nous léguer des ensembles d'une homogénéité et d'une authenticité rarement réunies.

Ce sont ces éléments qu'apprécient de plus en plus les visiteurs du monde entier: équilibre et harmonie des paysages, héritage de savoir-faire ancestraux.



Photo 22 : le port de Montsoreau après 1879.

La Loire, les gabares et les stocks de tuffeau en attente de chargement (photo Archives Départementales du Maine et Loire)

B - LE TUFFEAU

Au cours du XIX^{ème} siècle, l'existence d'une roche homogène, disponible à même le flanc du coteau dominant la rive gauche de la Loire, a permis la production d'un matériau facile à extraire, à employer et peu cher. La présence de la Loire, à proximité des carrières, a facilité la diffusion de cette pierre le long de l'axe fluvial et au delà.

De fait le tuffeau, et localement les faluns, ont donné à cette région une couleur dominante blanche à jaune très pâle, qui sublime la douce lumière du Val de Loire. Les édifices ont des volumes réguliers, même pour ceux qui n'ont pas un caractère monumental. De plus, l'extraction du tuffeau généra d'énormes cavités qui font maintenant partie intégrante du patrimoine culturel: les troglodytes.

C - LUMIERE DE LOIRE

Elément naturel, vibration céleste, la lumière de Loire est indissociable du fleuve et de la vallée qui l'entoure.

Lumière tamisée jouant avec les nuages, lumière apaisée filtrant l'air, baignant l'espace d'une douceur infinie, caressant la pierre tendre du tuffeau, se jouant de l'eau comme d'un immense miroir.

Lumière diffractée les jours de brumes matinales ou automnales, alors que l'air et l'eau ne font plus qu'un ; vaste voile de tulle enveloppant la campagne, les champs, les arbres et les demeures, leur donnant une dimension surnaturelle, un air éternel.

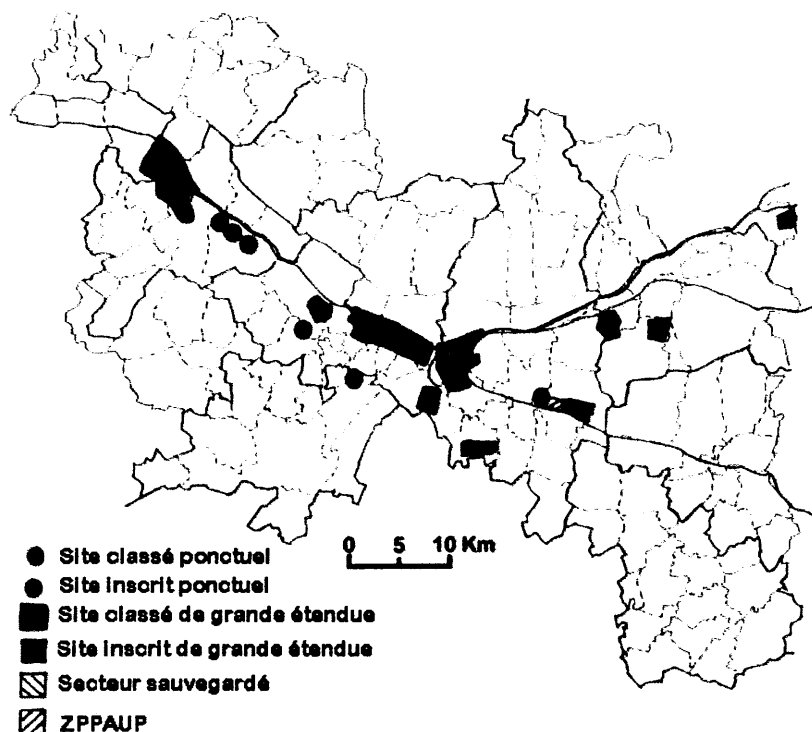
Lumière féconde accompagnant la vie, partenaire des rois de France et d'Angleterre, des grands écrivains et des peintres à la recherche d'équilibre et d'authenticité; écrin incomparable de ces châteaux de Loire, vecteurs de culture et de gloire, ambassadeurs au loin, de l'histoire des arts.

La reconnaissance des artistes lui sera infinie. Gageons qu'ils seront encore nombreux à poser leur chevalet pour capturer son reflet magique dans la Loire.

2 - UNE DENSITE DE MONUMENTS HISTORIQUES ETONNANTE

Figure 11 : patrimoine bâti

Carte des zones bénéficiant d'une protection paysagère et ensembles architecturaux.



Cette carte représente les mesures prises principalement en application de la loi de 1930 sur les paysages, dans l'aire d'étude.

Trois grands secteurs bénéficient d'une protection étendue :

- la confluence Loire-Vienne autour de Candes,
- le coteau qui s'étend de Montsoreau à Saumur,
- la zone du Thoureil.

D'autres, plus restreintes, concernent Cunault, Fontevraud, Ussé, Villandry, Chinon, Azay-le-Rideau.

Deux secteurs sauvegardés sont en place à Chinon et Saumur ainsi qu'un à Richelieu, juste au Sud de la zone d'étude.

Deux ZPPAUP existent à Saint-Louand (Chinon) et Candes. Une est à l'étude à Saumur et plusieurs sont envisagées sur l'axe ligérien.

L'histoire de l'art trouve dans cette région une expression à nulle autre pareille, dont témoignent la diversité et la richesse des éléments architecturaux rencontrés. Il en résulte une densité exceptionnelle de bâtiments protégés comme monuments historiques, au titre de la loi du 31 décembre 1913 : 400 au total.

Les deux tiers de ceux présents au sein du Parc Naturel Régional sont localisés le long d'un axe Le Thoureil / L'isle-Bouchard, avec de grosses concentrations autour de Saumur, Candes et Chinon, qui constituent de superbes ensembles bâtis préservés.

Au sud de Chinon, le long d'un petit affluent de la Vienne, existe aussi deux perles de l'histoire de l'urbanisme : Champigny-sur-Veude et, plus connue, la ville du Cardinal, Richelieu.

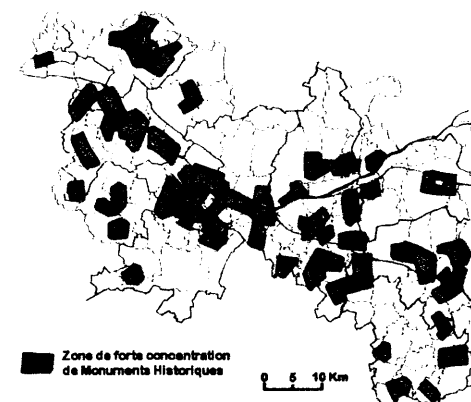
Conjointement à cet ensemble linéaire, le P.N.R. dispose de sites phares de notoriété mondiale tels : L'Abbaye de Fontevraud, les châteaux de Villandry, de Rigny-Ussé, d'Azay le Rideau, des Réaux, de Saumur, de Montsoreau, du Coudray-Montpensier.

Cette richesse est unanimement reconnue au niveau international comme étant une référence. C'est dans ce contexte que nous oeuvrons pour permettre à ce territoire de témoigner de son universalité.



Photo 23 : Chênehutte-Trèves -Cunault.
Eglise de Cunault, le choeur roman
(photo Blanchard OT Saumur).

Figure 12 : Carte du patrimoine bâti :
Répartition géographique des Monuments Historiques.



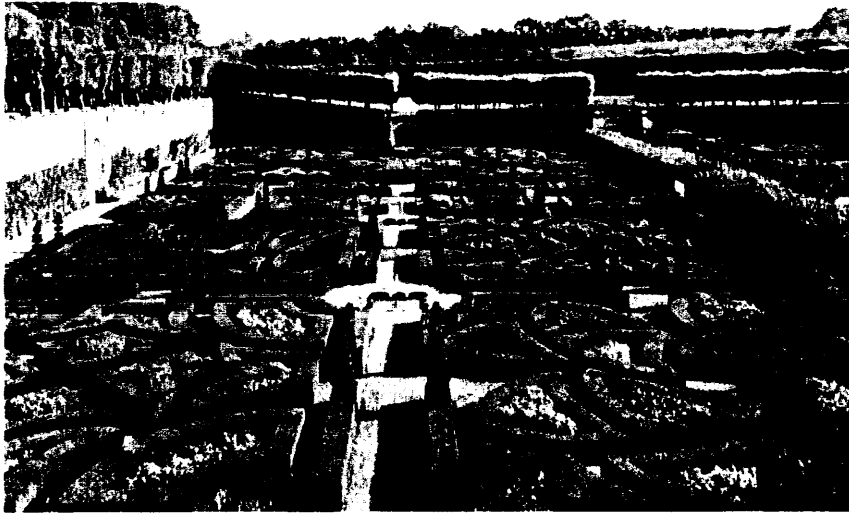


Photo 24 : Villandry : Le jardin d'ornementation
 les quatre carrés d'Amour : L'Amour volage, L'Amour tragique, L'Amour tendre, L'Amour folie. Doté d'un intérieur du XVI^{ème} siècle, ce château richement décoré est mondialement réputé pour ses jardins répartis sur trois niveaux : Le potager, le jardin d'ornement, et le jardin d'eau. (photo Greff).

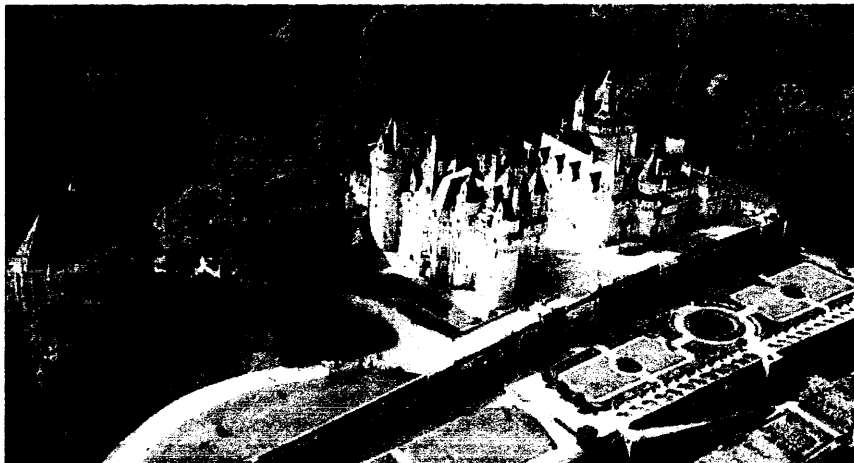


Photo 25 : Ussé
 Ce magnifique ensemble voit sa construction s'étaler sur les XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Dominant la vallée de l'Indre, qui fusionne avec la Loire, placé en lisière de forêt, il est agrémenté, à ses pieds, par deux terrasses avec jardins. Cet ensemble aurait inspiré l'écrivain Charles Perrault comme château de la Belle au Bois Dormant. (photo Valoire).

A - LES CHATEAUX

Le territoire du P.N.R. Loire-Anjou-Touraine fait partie intégrante de la vallée des rois de la Renaissance qui ont construits ou réaménagés durant cette période plusieurs demeures princières. Huit ensembles témoignent du génie créateur de paysages de cette époque. Pour certains d'entre-eux, architecture et jardins sont indissociables.

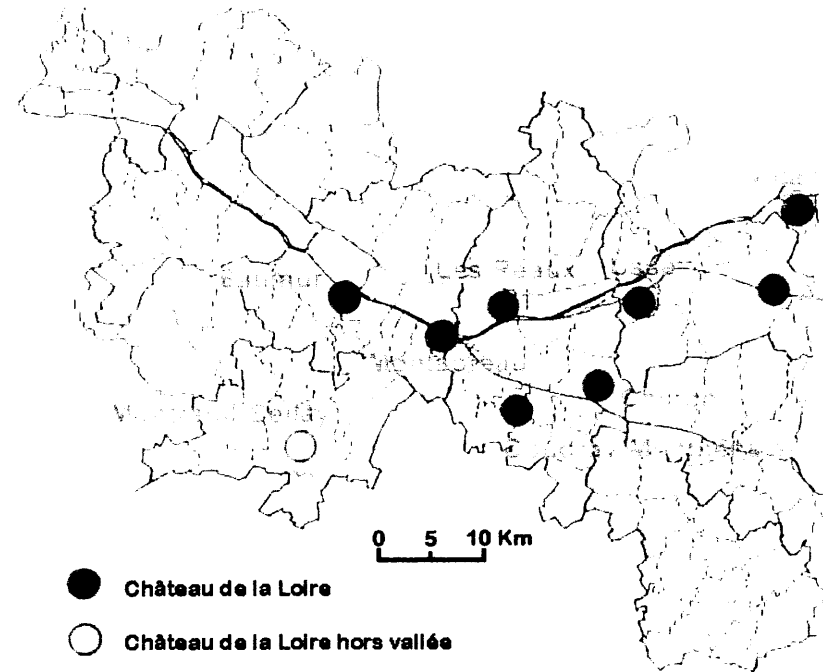
Les critères retenus pour l'installation de ces châteaux, il faut le rappeler, sont en plus de la proximité de Paris :

- De larges vallées, offrant de superbes perspectives.
- Des coteaux qui permettent d'asseoir les constructions et de les dégager du fond de vallée.
- Un climat spécifique, caractérisé par une grande douceur.
- La proximité de vignobles.
- De vastes étendues forestières, très giboyeuses, où pouvaient être organisées des chasses.
- De grands espaces occupés par des jardins peuplés de fleurs.

Sur les 8 Châteaux recensés, 7 sont directement rattachés aux grandes vallées, Loire, Vienne, Cher, Indre : Villandry, Rigny-Ussé, Azay-le-Rideau, Les Réaux, Chinon, Montsoreau, Saumur; seul le château du Coudray-Montpensier se trouve légèrement à l'écart.

Figure 13 : patrimoine bâti :

Carte des châteaux de la Loire sur le territoire du P.N.R.. Loire-Anjou-Touraine



- Château de la Loire
- Château de la Loire hors vallée

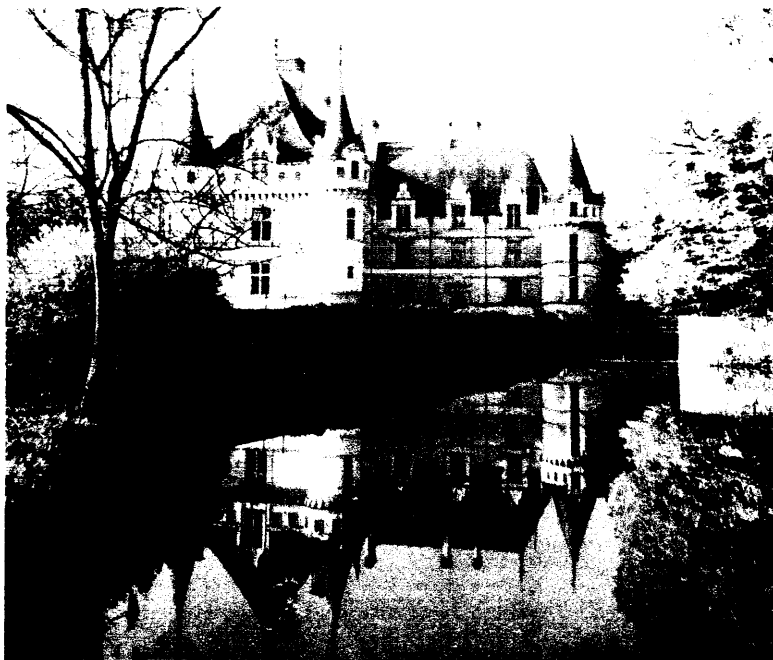


Photo 26 : Azay-le-Rideau

Bâti au milieu de l'Indre, ce château est l'une des premières manifestations de la Renaissance française (photo Greff).

Photo 27 :

Montsoreau
Ce château du XV^{ème} siècle, dont les murs Nord tombaient directement dans la Loire, constituait un point de contrôle de grande importance, au carrefour des provinces d'Anjou, du Poitou, et de Touraine (photo Valoire).



Photo 28 : Fontevraud

une abbaye de renommée mondiale (photo Valoire).

B - L'ABBAYE DE FONTEVRAUD

Cet ensemble monastique qui couvre près de 14 hectares, est l'un des plus grands d'Europe. Fondée au XII^{ème} siècle, cette abbaye royale comporte des éléments architecturaux des XVI^{ème}, XVII^{ème}, XVIII^{ème} siècles. En 1804, Napoléon décida de transformer l'abbaye en prison, ce qu'elle resta jusqu'en 1963.

Connue dans le monde entier, l'Abbaye de Fontevraud abrite les gisants polychromes des rois Plantagenêts (Henry II, Aliénor d'Aquitaine, Richard Coeur de Lion, Isabelle d'Angoulême) ce qui draine un très nombreux public anglo-saxon. Parmi les curiosités, la cuisine romane octogonale.

L'abbaye est aujourd'hui devenue un centre culturel de grande importance où se déroulent chaque année de multiples stages et concerts.

3 - DES ENSEMBLES URBAINS PRESERVES ET EXCEPTIONNELS

A - SAUMUR

En rive gauche de la Loire, au débouché de la vallée du Thouet, la ville occupe un site privilégié, dominé par une avancée de plateau.

Avec son château majestueux, son activité commerciale soutenue, Saumur peut faire valoir un ensemble architectural d'une grande qualité. En effet, on ne dénombre pas moins de 47 monuments historiques (23 inscrits et 24 classés). Cette richesse lui permet d'être aujourd'hui au centre d'un pôle touristique international.



Photo29 : Saumur

Notre Dame de la Providence, aux Ardilliers, détail du dôme (photo P.N.R. JP Azéma).



Photo 30 : Saumur et la Loire

Vue prise du château vers l'ouest : La ville, les

La ville de Saumur est vraiment remarquable :

"L'ensemble est exceptionnel d'équilibre. Seuls les clochers se dressent dans le ciel, rompant ainsi la ligne bleutée des toits. Exceptionnel aussi son raffinement dans les décors : chaque façade, du palais royal à la maison de l'humble vigneron, est unique (...)"

"Pour guider son lit à Saumur, la Loire se sert du coteau sur la rive gauche et de la levée sur la rive droite. C'est sur ce coteau abrupt que la ville a choisi de s'implanter, comme si par esprit de coquetterie, elle cherchait dans le reflet de ses eaux, à tester éternellement sa beauté"

(Saumur paysages, 1993).



Photo 31 : Saumur

Grand rue, un bâti aux volumes équilibrés, non remaniés, fidèle élément de l'expression ligérienne, au coeur du secteur sauvegardé (photo P.N.R. JP Azéma).

B – CHINON, CITE ROYALE



Photo 32 : Chinon, un paysage urbain homogène
Le château domine la vieille ville, (photo As de cœur).

La ville de Chinon s'est développée sur une étroite bande de terre comprise entre la Vienne et le plateau. Dans la partie basse, la vieille ville s'est déployée autour de la rue Haute Saint Maurice, dominée par la forteresse qui abrita, durant les heures troubles de la Guerre de Cent Ans, le Dauphin de France, le futur Charles VII et sa cour.

Le vaste ensemble du château, composé de trois éléments, s'étend sur plus de 400 mètres de long et 70 mètres de large. Les principaux bâtiments datent des XII et XIII^{ème} siècles. C'est dans cette dernière partie que Jeanne d'Arc vint chercher Charles VII pour entreprendre la reconquête du royaume de France.

De cette ville du Moyen Age, un grand nombre de maisons nous est parvenu en très bon état. Ce patrimoine, légué aux chinonais, constitue un ensemble architectural homogène, dont la seule marque de vieillesse se manifeste par le délitement du tuffeau sur certains édifices.

Les maisons bourgeoises (XIV^{ème}, XV^{ème} siècles), les hôtels particuliers en tuffeau ou en pans de bois, animent de leurs pignons altiers ce quartier historique. Les volumes réguliers des constructions, les décors moulurés et les hautes toitures couvertes d'ardoises fines se fondent dans le paysage.



Photo 33 : Chinon
Un destin indissociable de la Vienne (photo P.N.R. Michel Mattei).

Surmontée par le coteau de tuffeau, la ville est protégée par la monumentale enfilade des remparts.

De très anciennes églises renforcent la valeur exceptionnelle de cette ville : Saint Maurice, Saint-Mexme (XII^{ème} siècle), Sainte-Radegonde.

Avec 29 monuments historiques (21 inscrits et 8 classés), Chinon constitue le deuxième pôle architectural du P.N.R.



Photo 34 : Chinon
La maison rouge (XIV^{ème} siècle)
quartier du Grand Carroi, dans le
secteur sauvegardé (photo Greff).

C - DE MONTSOREAU A CANDES-SAINT-MARTIN



Photo 35 : Montsoreau
Le village et le château baignés par la Loire. Vue vers le nord-est
(photo P.N.R. Michel Mattei)

La rive gauche de la Loire en aval de la confluence Loire-Vienne porte un ensemble architectural d'une grande richesse. Nous sommes là en présence d'un site inscrit fourmillant de monuments historiques. Les villages, organisés de façon linéaire, occupent une bande de terre entre la Loire et le coteau, réalisant une véritable symbiose avec le fleuve. Ces villes-ports se sont organisées autour d'éléments forts : la collégiale Saint-Martin de Candes, le château de Montsoreau, la Grande Vignolle...

De Saumur à Montsoreau, le paysage est marqué par un front visuel continu, entièrement occupé par des ensembles architecturaux de grande qualité ; maisons rurales, maisons bourgeoises, manoirs, auxquels s'ajoutent de très nombreux troglodytes.

Cette bande de terre a été reconnue comme spécialement digne d'intérêt , puisque la partie relevant du Maine et Loire de Saumur à Montsoreau est site inscrit depuis 1965, et la partie relevant de l'Indre et Loire est site inscrit depuis 1976.



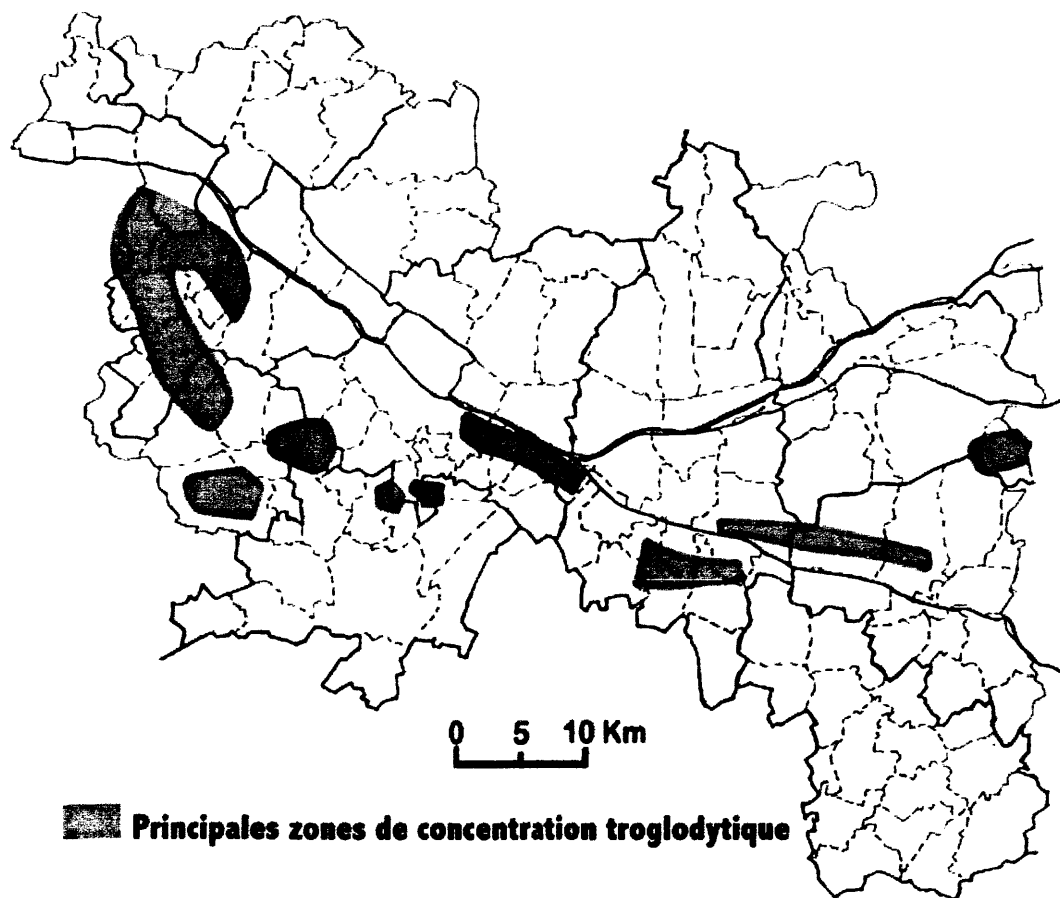
Photo 36 : Candes Saint-Martin
Collégiale Saint-Martin XI-XIII^{ème} siècle et la cale se mirant dans la Loire . Né à Sabaria en Panonie (Hongrie) Saint Martin décéda à Candes. Son corps fut embarqué à bord d'un fûtreau pour être inhumé à Tours. (photo P.N.R. M.Mattei)



Photo 37 : Candes Saint-Martin
Un village entièrement organisé autour de sa collégiale Saint-Martin
(photo P.N.R. Michel Mattei)

4 - ORIGINALITE ET SPECIFICITE DES TROGLODYTES

Figure 14 : Patrimoine bâti
Répartition géographique des troglodytes.



La présence et la qualité du tuffeau principalement dans le secteur Sud du P.N.R., en rive gauche de la Loire, a induit pendant des siècles une activité extractive sans équivalent.

Les cavités qui résultèrent de cette production de matériaux de construction ont très vite été utilisées à d'autres fins. Certaines furent transformées en habitations, en pigeonniers et donnèrent lieu à la création d'un type de moulin à vent très caractéristique du secteur : le moulin cavier. Au XIX^{ème} siècle, deux activités agricoles vont reconquérir ces vastes espaces souterrains.

A partir de 1811, le fils d'un banquier d'Anvers y installa ses chais pour affiner ses vins selon la méthode champenoise. A partir de 1895, ce fut la culture des champignons de Paris qui investit les lieux.

Depuis quelques années, un mouvement de réhabilitation s'est développé autour d'activités orientées vers le tourisme.



Photo 38 : Turquant.
La Grande Vignolle (partie est) Ce magnifique ensemble (manoir et pavillon) est un des fleurons du troglodytisme européen (photo P.N.R. J.P. Azéma).

II - LA VALLEE DE LA LOIRE AU COEUR DE L'HISTOIRE ET DE LA CULTURE FRANCAISE

1 - UNE TERRE APREMENT DISPUTEES ENTRE LES ROYAUMES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE



Photo 39 : arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon
tapisserie d'Azeglio - 1430 - (musée Jeanne d'Arc, Orléans)

Durant le XII^{ème} siècle, l'axe ligérien fut marqué par la personnalité du très célèbre Foulque Nerra qui fit édifier une kyrielle de châteaux et places fortes en pierre : Montbazou, Sainte Maure, Langeais, Montreuil-Bellay...

Son fils Geoffroy épousa Catherine d'Angleterre, la région fut alors sous dépendance anglaise. Le couple eut un fils, Henri II dit Plantagenêt, lui même épousant Aliénor d'Aquitaine.

Il devint alors le roi le plus puissant d'Europe. Son mariage apportait l'Aquitaine (jusqu'aux Pyrénées) l'Auvergne, le Poitou. C'était l'empire Plantagenêt.

L'abbaye de Fontevraud abrite les gisants de cette étonnante famille.

Plus tard, au cours de la Guerre de Cent ans, Chinon hébergea le Dauphin, futur Charles VII, et sa cour. En 1429, Jeanne d'Arc, partie de Lorraine, vint trouver Charles VII pour le convaincre de lui donner des troupes afin de libérer Orléans du siège des anglais.

2 - UN CREUSET DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FRANÇAISES

La région est profondément marquée par la vie et le séjour de Saint-Martin. Sa popularité dépassa bien vite le cadre local. La légende de Saint Martin est mondialement connue. Nommé évêque en 371, Saint-Martin décède à Candès le 11 novembre 397. Son corps repose en la basilique Saint Martin de Tours.

Une autre personnalité religieuse a profondément marqué la région : Grégoire de TOURS, évêque de Tours et premier historien français (VI^{ème} siècle).

La période de la Renaissance verra apparaître les écrivains humanistes qui oeuvreront à la codification et à la fixation de la langue française: DU BELLAY à travers son œuvre célèbre "*Défense et illustration de la langue française*" et RONSARD, membres fondateurs de la Pléiade.

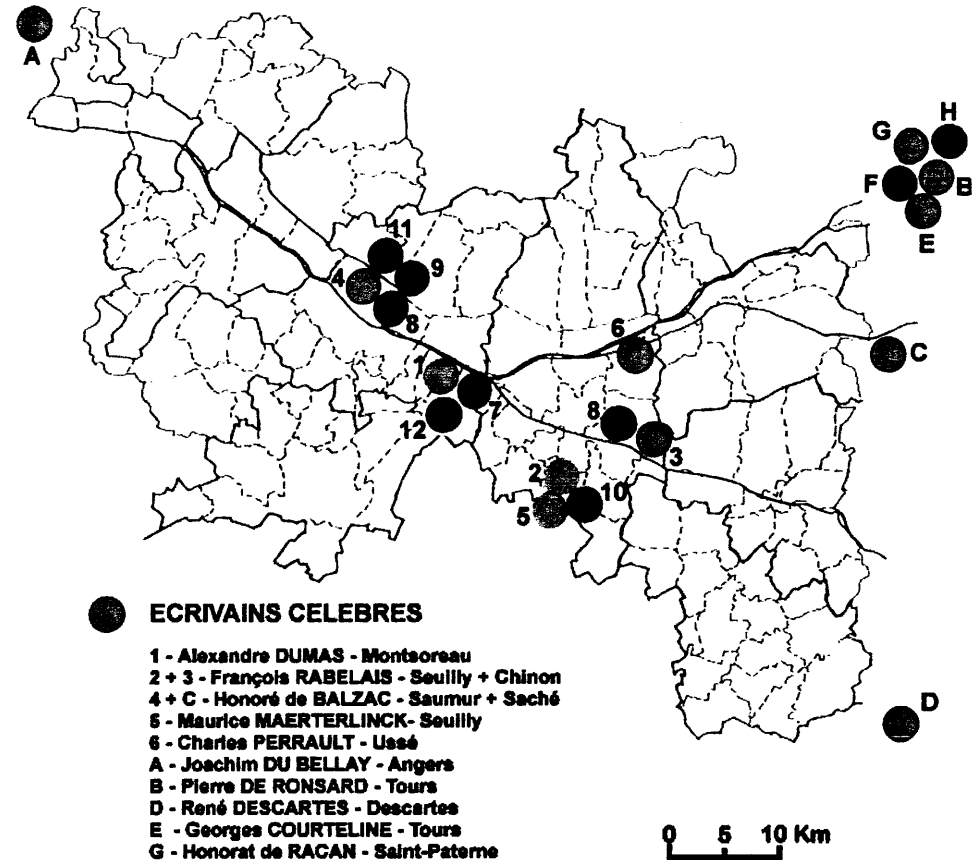
Le plus illustre représentant de cette période est François RABELAIS, né dans le chinonais. Dans son œuvre "*Gargantua*", les guerres de Picrochole ont pour cadre la vaste zone de confluence de la Loire avec la Vienne : Cunault, Saumur, Léré, L'île-Bouchard, Cinq Mars la Pile, Bourgueil. L'œuvre de cet humaniste est l'une des composantes majeures de la littérature française. RACAN, poète tourangeau du XVII^{ème} siècle, fut choisi par le Cardinal de Richelieu pour faire partie de la première Académie Française en 1634.

Au XIX^{ème} siècle Alexandre DUMAS, s'inspirant de l'histoire du château de Montsoreau, écrit "*La Dame de Montsoreau*". Honoré de BALZAC choisira la ville de Saumur pour établir le cadre de son roman "*Eugénie GRANDET*".

Le romancier Maurice MAETERLINCK, au début du XX^{ème} siècle, séjourna très souvent au château du Coudray-Montpensier (propriété de son beau-père) sur la commune de Seuilly, à deux encablures de la Devinière, maison natale de RABELAIS.

Dans le domaine pictural, l'anglais TURNER immortalisa les fleurons architecturaux de la vallée, tels Chinon et Saumur. Le graveur et dessinateur français ROBIDA, qui dessina de nombreux paysages tourangeaux, avait un faible pour le chinonais.

Figure 16 : Personnalités du monde culturel et artistique du PNR.



Charte d'engagement

Val de Loire - patrimoine mondial de l'UNESCO

« Cette Charte constitue pour nous, Collectivités du Val de Loire - Patrimoine mondial, un engagement solennel vis-à-vis de la Communauté internationale à conserver et mettre en valeur notre formidable héritage paysager et culturel »



Préambule

Le 30 novembre 2000, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a décidé d'inscrire le Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Val de Loire est le site le plus vaste jamais inscrit en France par l'UNESCO. Le territoire s'étend sur une longueur de 280 km de long et une superficie de 800 km², depuis Sully-sur-Loire en région Centre jusqu'à Chalonnes-sur-Loire en région Pays de la Loire. Il concerne 2 régions, 4 départements, 6 agglomérations, 11 pays, 1 parc naturel régional, 160 communes et accueille une population de plus d'un million d'habitants.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO constitue une reconnaissance internationale et consacre plusieurs décennies d'efforts d'une politique publique dont le Plan Loire grandeur nature adopté en 1994, représente une étape majeure.

Plus qu'un aboutissement, cette distinction doit être le point de départ d'une démarche exemplaire de valorisation du Val de Loire dans le respect de son intégrité patrimoniale pour faire vivre et partager la valeur universelle de notre paysage culturel .



Cadre de l'inscription

En 1972, la Conférence Générale de l'UNESCO a adopté une Convention pour l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur des biens culturels et naturels dont la perte serait irremplaçable pour la mémoire collective de l'Humanité. Ces biens sont reconnus « Patrimoine mondial de l'UNESCO » car ils témoignent, de façon authentique et intègre, d'une valeur universelle exceptionnelle.

Le Val de Loire est inscrit sur la base des critères du Patrimoine mondial de l'UNESCO suivants¹ : *« Paysage culturel exceptionnel, il témoigne d'un développement harmonieux entre l'homme et son environnement sur deux mille ans d'histoire ; il illustre parfaitement l'influence des idéaux de la Renaissance et du Siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale ; remarquable pour son patrimoine monumental de renommée internationale et pour la qualité de ses sites urbains, il est considéré comme une expression du génie créateur humain ».*

Le Val de Loire est inscrit au titre des paysages culturels vivants. Aux termes de l'article 1 de la Convention, ces paysages sont définis comme *« des oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature qui conservent un rôle social actif dans une société contemporaine. Etroitement associés au mode de vie traditionnel, ils sont évolutifs et montrent des preuves manifestes de cette évolution au cours du temps ».*

Portée de l'inscription

Aux termes de l'article 4 de la Convention, l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel revient aux Etats membres.

Une procédure d'exclusion éventuelle peut être prononcée par la Conférence générale annuelle de l'UNESCO dans le cas où « un bien se serait détérioré jusqu'à perdre les caractéristiques qui avaient déterminé son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. »

Aux termes de l'article 29 de la Convention, les Etats doivent présenter des rapports périodiques d'évaluation, tous les 6 ans, sur les dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent, sur les mécanismes de gestion retenus et sur l'état de conservation des biens.

Les collectivités publiques du site du Val de Loire sont, dans le cadre de leurs compétences respectives, les partenaires de l'Etat vis-à-vis de l'UNESCO dans l'exercice de la garantie du respect des termes de la Convention.

1

* Critère i = Représentation d'un chef-d'œuvre du génie créateur humain,
Critère II = Témoignage d'un échange d'influences considérables sur l'architecture, les arts monumentaux, la planification des villes ou la création de paysages .
Critère iv= Témoignage éminent d'un ensemble architectural ou paysager illustrant une période significative de l'histoire.

Dispositif de gestion et de valorisation

L'Etat et les collectivités locales, à la demande du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO, ont mis en place un dispositif de gestion s'appuyant sur trois organes constitutifs :

Un organe d'orientation

La Conférence territoriale Val de Loire - Patrimoine mondial

➤ Rôle

La Conférence territoriale du Val de Loire - Patrimoine mondial, présidée par le Préfet coordonnateur du Plan Loire, est le lieu d'expression des collectivités maîtres d'ouvrage. La Conférence définit les orientations de la Mission et valide le programme d'actions annuelles.

➤ Composition

La Conférence territoriale regroupe autour de l'Etat les collectivités du Val de Loire concernées. Elle comprend :

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du Plan Loire,
- Les Présidents des Conseils régionaux du Centre et des Pays de la Loire,
- Les Présidents des Conseils généraux du Loiret, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire,
- Les Maires des villes d'Orléans, Blois, Tours, Chinon et Saumur,
- Les Présidents des agglomérations d'Orléans (CAO), de Tours (Tours Plus), d'Angers (Grand Angers), de Blois² et de Saumur (Saumur Loire Développement),
- Le Président de l'Etablissement Public Loire,
- Le Président du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine,
- Quatre représentants de communes du site désignés par les SICALA.

Le Directeur du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO est l'invité permanent de la Conférence territoriale.

Un organe de proposition

Le Comité de développement Val de Loire - Patrimoine mondial

Le Comité de développement a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs concernés notamment dans les domaines de l'économie et du tourisme, de l'environnement, du patrimoine, de la culture, de l'éducation et de la recherche.

Il est appelé à exercer, avec le soutien de la Mission Val de Loire - Patrimoine mondial, un rôle consultatif auprès de la Conférence territoriale. Lieu d'expression privilégié des compétences et des savoir-faire, il constitue une force de réflexion et de proposition.

Ce Comité fonctionne dans le cadre de rendez-vous annuels, ainsi que de groupes de travail thématiques créés selon les priorités retenues par la Conférence territoriale.

Un organe de proposition

La Mission Val de Loire - Patrimoine mondial

La Mission coordonne, anime et participe à la mise en œuvre et au suivi du programme d'actions « Val de Loire - Patrimoine mondial » validé par la Conférence territoriale. La Mission est portée juridiquement par un Syndicat Mixte Interrégional créé par les régions Centre et Pays de la Loire.

Elle assure notamment, par délégation de l'Etat, la gestion du label. Elle agit pour informer et sensibiliser les acteurs locaux et promouvoir l'image du Val de Loire à l'échelle nationale et internationale. Elle impulse et favorise le développement d'actions innovantes susceptibles de contribuer à la valorisation du Val de Loire.

² La Communauté de communes du Blaisois doit devenir Communauté d'Agglomération à partir de janvier 2003

Engagement des signataires

Les collectivités publiques signataires de la présente charte s'engagent à :

CONTRIBUER, dans le cadre de leurs compétences et de leurs missions, à la valorisation du site Val de Loire - Patrimoine mondial de l'UNESCO dans le respect de l'intégrité de ses paysages culturels vivants ;

RENFORCER l'attractivité du Val de Loire - Patrimoine mondial par une exigence de qualité dans leurs interventions en matière de préservation du patrimoine paysager, naturel et bâti, de développement économique et social du territoire et d'accueil résidentiel et touristique ;

UTILISER avec le concours de la Mission Val de Loire le label UNESCO selon les modalités d'un cahier des charges validé par la Conférence territoriale ;

SE CONCERTER avec les différents partenaires institutionnels, privés et publics du site pour instaurer un échange permanent d'informations sur leurs initiatives respectives en matière de valorisation du paysage culturel ligérien ;

PARTICIPER à des actions de coopération avec les collectivités territoriales des sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment le long des grands fleuves mondiaux ;

DEVELOPPER des programmes d'actions, concertés et concrets, de mise en valeur conformes aux principes de l'inscription du Val de Loire sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment dans les domaines :

- o De la protection et la mise en valeur de l'environnement et du paysage naturel,
- o De la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et fluvial, monumental et vernaculaire,
- o De la valorisation de produits et services culturels, économiques, touristiques, et artistiques,
- o De la communication locale, nationale et internationale,
- o De la sensibilisation des scolaires et du grand public,
- o De l'animation et la mise en réseau des centres d'interprétation culturels et naturels,
- o Du soutien au développement d'activités universitaires de formation et de recherche liées à la gestion et la valorisation du patrimoine.

Ces thèmes feront l'objet de documents d'informations à destination des élus et des associations concernées.

La préservation et la conservation du patrimoine naturel et bâti le long de la Loire sont étroitement liées à l'existence de mesures de protection contre les inondations. Le Plan Loire Grandeur Nature constitue un cadre politique et financier essentiel pour la réalisation de ces engagements, notamment au titre de la valorisation du patrimoine.

Ces engagements, fidèles aux principes de la Convention pour la protection du Patrimoine mondial de l'UNESCO, tendent vers un objectif commun :

METTRE EN OEUVRE un Projet territorial de valorisation durable, à l'échelle du site, dans une perspective internationale d'échanges économiques, culturels et scientifiques.

➤ ***Suivi***

Le suivi des engagements sera assuré par la Mission Val de Loire - Patrimoine mondial. Il fera l'objet d'une communication annuelle devant la Conférence Territoriale et d'une diffusion auprès de l'ensemble des collectivités signataires.

Cette communication annuelle sera l'occasion d'un bilan, d'un débat et d'une mise en cohérence concertée des initiatives.

➤ ***Modification des engagements***

Toute proposition de modification du contenu de la Charte fera l'objet de la même procédure d'approbation que celle utilisée pour la présente Charte.

➤ ***Adhésion à la Charte***

L'ensemble des Collectivités locales et des structures et associations représentatives de la société civile sont invités à approuver la Charte. Une publication des adhésions pourra être faite à l'occasion de chaque Conférence territoriale.

En présence de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, *Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable*, et de Monsieur Jean-Pierre LACROIX, *Préfet de la Région Centre, Coordonnateur du Plan Loire*, Orléans, le 25 novembre 2002,

Les membres de la Conférence territoriale,

Le Conseil régional du Centre,
Le Conseil régional des Pays de la Loire,
Le Conseil général du Maine et Loire,
Le Conseil général d'Indre et Loire,
Le Conseil général du Loir et Cher,
Le Conseil général du Loiret,
La Ville d'Orléans,
La Ville de Blois,
La ville de Tours,
La ville de Saumur,
La Ville de Chinon,
La Communauté d'Agglomération d'Orléans,
La Communauté d'Agglomération de Blois³
La Communauté d'Agglomération de Tours,
La Communauté d'Agglomération d'Angers,
La Communauté d'Agglomération de Saumur,
L'Etablissement Public Loire,
Le Parc Régional Loire - Anjou - Touraine,
Le SICALA du Loiret,
Le SICALA de Loir et Cher,
Le SICALA d'Indre et Loire,
Le SICALA du Maine et Loire

³ La Communauté de communes du Blaisois doit devenir Communauté d'Agglomération à partir de janvier 2003









Loire Valley (France)

No 933

Identification

<i>Nomination</i>	The Loire Valley between Maine and Sully-sur-Loire
<i>Location</i>	Départements of Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, and Maine-et-Loire, Régions of Centre and Pays de la Loire
<i>State Party</i>	France
<i>Date</i>	29 June 1998

Justification by State Party

During the Renaissance the Loire Valley between Sully-sur-Loire and Maine was an important cultural area for meetings and influences between Mediterranean Italy, *la douce France*, and Flanders. This cultural area witnessed the emergence of a landscape civilization, first French, then European, which produced some of the most perfect models for modern landscapes.

The inhabitants of the Valley certainly cultivated, cared for, and loved to contemplate their land before the Renaissance, managing it according to the classic sequence *domus-hortus-ager-saltus* between the two great natural environments of the river and the surrounding forest. However, it was from the Renaissance, alongside the appearance of the word “landscape” in Europe, that original development of this spatial organization began to be represented in the form of writings, paintings, and gardens created as the aesthetic, and more specifically landscape, models needed to be able to speak of cultural landscapes.

Before the Renaissance the earliest literary accounts of these landscapes were those of Charles d’Orléans and then, in a different way, of Rabelais, whose Abbey of Thélème is still today a symbolic model. With the arrival of the Renaissance the main writers on landscape were Pierre de Ronsard, Honorat de Racan, and Joachim du Bellay. Their works described and celebrated the beauties of these landscapes, at times comparing them favourably with other famous examples, such as that of Rome, where Du Bellay spent time.

In parallel with these celebrations of the land, representations in the form of gardens that were laid out according to aesthetic principles, and which were more than simple subsistence gardens decorated with flowers, accompanied the transformation of the great medieval castles into country houses (*châteaux*) for pleasure and diversion. In these very numerous gardens, *l’aquosité*, a typical Renaissance term meaning enjoyment of water in all its forms, whether still,

running, or gushing forth, which has nowadays fallen into disuse, took its place alongside the love of plants and animals in the designs, considerably expanding the dimensions and the aspirations of medieval gardens.

This emergence of new models, celebrated by poets and laid out by architects, was not a passing fashion. The movement born out of Humanism on the banks of the Loire evolved and expanded over the centuries to become modern. The Loire landscapes were to establish themselves and contribute smoothly to the development of the modern landscape.

In the 17th century the Loire landscapes were celebrated by Jean de la Fontaine and the Marquise de Sévigné. The art of the garden led to the great classic masterpieces in which *l’aquosité* developed such a high profile that gardens became in a sense laboratories of the “hydraulic architecture” that was to reach its climax in the great canals of the Age of Enlightenment.

The Loire landscapes were celebrated in the writings of, among others, Alfred de Vigny, Gustave Flaubert, Honoré de Balzac, Charles Baudelaire, and even Victor Hugo, whose romantic sensibility was in full agreement with that of Turner, the most important painter of the Loire. The Loire Valley was also studied and celebrated by a glittering array of geographers. Some of them, the two Reclus for example, went so far as to talk of “the most beautiful realm under the heavens” and to assert that the middle reaches of the Loire had “more than any other province contributed to the birth and development of the nation.” The great pioneers of modern tourism – the Joannes, Abel Hugo, and Ardouin-Dumazet – joined their voices to those of these scholars to make the Valley one of the main tourist destinations of Europe and then of the world, a role that it continues to occupy. The 19th century witnessed the growth of pictorial and photographic depictions of the river, which played a part in the spread of its fame and in strengthening the will to protect the treasures of its heritage, a phenomenon that began in the mid 19th century and persists to the present day.

In fact, pictorial representations of the Loire landscapes were later than those in literature and in gardens. René Bazin attributed this timelag to the difficulty of painting the Loire because of the vast dimensions of the valley and its “delicate and hazy light which gives no deep shadows, no contrast.” It is true that in the Seine Valley painters could find viewpoints that would allow them to take in the river in its totality, from one line of hills to the other, so as to be able produce a framed view of the river. The size of the Loire is such that this type of framing is almost impossible, with the exception of those elements that painters and engravers generally took advantage of – the bridges, the quays, and the urban facades of its towns, all of which were often depicted from early on. This was the case in the 19th century with Joseph Mallord William Turner; however, he was able to create other viewpoints and, in addition, to use the transparency of watercolours to suggest the delicacy of the light of the Loire Valley. The series of paintings that he made during his journey between Nantes and Orléans in 1826 is both a monument and a dedication.

It is a source of regret that Delacroix, who painted the Loire with a sensibility that foreshadowed modern works of art, did not devote himself more to subjects that were so worthy of his visions of grandeur. It must finally be regretted that Stendhal appears not to have known the main work, because his romantic genius would doubtless have discovered a

dimension in these landscapes that he appears to have known nothing about.

There have been many painters of the Loire in the modern period, such as Debré, Boller, Kolsek, and Verdenet, but there have been many more photographers. In the Loire Valley, as in many of the natural mountain landscapes discovered in the last century, photography has been able to go beyond the limitations of painting in order to express the monumental and grandiose character of the river. Nevertheless, these graphic representations have not replaced those of writers and poets. In this long list, the name of Maurice Genevoix first comes to mind, but the many others who have found their sources of inspiration in the Loire, such as Charles Péguy, René Bazin, René Boylesve, Julien Gracq, Francis Ponge, and those who made up the Loire School at the end of the last century around Hubert-Fillay.

The celebration over the years of artists, not only those from the region but also from elsewhere in France and abroad, have all contributed to the growth of the Loire myth. They have all described at length and often addressed the Loire with the admiration mixed with respect and fear appropriate for a very high personage, in fact to a royal personage. One very recent work, which summarizes the unanimous opinion, celebrates the Loire as a queen, with the middle reaches as the crown. As such she is worthy of admiration, of respect, and of fear, for which monarch, although subject to the demands of the etiquette and rituals of his role, would not preserve a royal freedom to be moved to rages that are sometimes devastating? This is how it is with the Loire in her kingdom. Conscious of the requirements of rank, she submits to the constraints from the knowledge and needs of her subjects and allows her course to be managed in order to shower them better with her benefits, yet remaining royally free. Is the Loire “the last untamed river in Europe?” It is rather “the last free river in Europe.” **Criterion ii**

The landscape models developed during the Renaissance in the Loire Valley were based on the spatial distribution system *domus-hortus-ager-saltus*. The contribution of the Renaissance can be measured by the impact that it had on three of these elements.

The major contribution was the metamorphosis of the *hortus* into a pleasure garden attached to a grand house and then, over time, to other residences and finally becoming a very large part of the space separating the two *saltus* from the river on one side and the forest on the other. It was not because this space was explicitly designed as a pleasure garden, but because types of cultivation connected specifically with gardens, in particular orchards and vineyards, where pruning and especial care play a major role, gradually took over most of the space, often replacing the arable fields of the *ager*. This extension of the garden and its techniques to the Loire Valley lands between the river and the forest found its most pronounced expression in Touraine, early celebrated as the Garden of France and itself often put forward as the representative model for the whole national territory: is France not first, for many people, a country whose most striking quality is that of being a garden?

The other models in the Valley during the Renaissance relate to buildings, in the form of the famous *châteaux* but also its towns and villages. The towns are all ports, laid out on a simple and effective plan which picks up the Roman *cardo* and *decumanus*. Thus the main elements are the quay flanked by the esplanade and the built-up river front; at right-

angles are the river, which is extended by the main street on or near which is the main square, surrounded by public buildings. These are the features most depicted and disseminated by designers and engravers. The villages are divided into those built at the foot of the hills on the highest flood terrace and those on the slopes themselves along the main communication routes, such as the Paris-Tours road. Today these models seem so complete in their design and function that they form an integral part of the image of the Loire and benefit from careful protection and restoration activities. Thus, the Loire bridges destroyed during World War II were rebuilt to their original design.

As for the two *saltus*, the river itself on one side and the forest on the other, they also bear the imprint of the creators of the Renaissance and in their turn served as examples in the organization of other landscapes, as, for example, in the transformation of the large forests into royal hunting parks. Elements that can still be discerned in the Loire forests, like that of Chambord, such as straight alleys several kilometres long, clearings, and crossroads, are to be found later in all the forests of the Ile-de-France, and gave rise to the famous series of maps known as the *Cartes des Chasses*, one of the most famous manifestations of which is the water-colour series of the Abbé Lagrive. **Criterion iv**

Category of property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *site*. It is also a cultural landscape, as defined in paragraph 39 of the *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention*.

History and Description

History

The Loire Valley was important over much of pre- and protohistory. The Roman impact on the landscape was massive, and it today still strongly influences settlement location and form (especially urban) and road communications. The Loire was one of the most important arteries for communications and trade in Gaul.

In the late Roman period St Martin, Bishop of Tours, founded an abbey at Marmoutier around 372, and this was to serve as the model for many other monastic settlements in the Loire Valley in the centuries that followed. The sanctuary at Tours was one of the most important pilgrimage centres in Europe until it was superseded by Santiago de Compostela. The many monasteries served as focal points for settlement in the Middle Ages.

Seigneurial power developed in the 10th century and made a profound impression on the landscape. Land allotment followed the patterns of feudal society and strongly fortified residences were built by the overlords. These, too, acted as focal points for settlement. The Loire Valley was a frontier zone during the Hundred Years' War and the scene of many confrontations between French and English. The castles were rebuilt and extended to become massive fortresses, the forerunners of the *châteaux* of today.

The ever-present danger to Paris from the English during the War resulted in the Royal court spending long periods at

Tours. With the end of the War in the mid 15th century the Valley was an ideal place for Humanism and the Renaissance to take root in France. This involved *inter alia* the dismantling of the massive medieval fortresses and their reconstruction as palaces for pleasure and recreation.

The 17th-18th centuries saw the development of a secular commercial economy based on industry, crafts, trade, shipping, the river, and the towns alongside the feudal survival of the *Ancien Régime*. The late 18th century also saw the first water-management controls introduced in the Valley; these were intensified throughout the 19th century.

The romantic representation of the Valley in the 19th century by writers and painters led to the Loire becoming a magnet for tourists, first from France, then Europe, and then in the 20th century the rest of the world. This interest in the scenic qualities of the Valley and its monuments encouraged efforts to preserve the heritage of the landscape, in the form of its monuments, its towns, and its rural structure.

Description

The basin of the River Loire occupies a huge area in central and western France, stretching from the southern part of the Massif Central to an estuary on the Atlantic coast. Some 200km of the central part of the main river valley are the subject of this proposal, stretching from Sully east of Orleans to the junction of the Loire and the Maine near Angers in the west. Essentially this is the “new” Loire, for the river originally drained north-eastwards into the Paris basin. This length now lies in two Régions, Centre and Pays de la Loire, and four Départements.

The valley runs almost exclusively from west-south-west to east-north-east along the length of the proposed World Heritage cultural landscape and is much affected by the prevailing south-westerly wind. The Loire itself is fed direct by two long tributaries running off the Massif Central some 350km to the south. In the length nominated for inscription there are numerous other tributaries, all coming in from the south and including three important ones, the Cher, the Indre, and the Vienne. They substantially drain areas of limestone, clays, and sands, producing significant deposits in the valleys.

Along the Loire between Orléans and Angers, the valley is characterized by low cliffs of tufa and limestone and, often below one or more river terraces, there is a flood plain dissected by old channels. The river itself contains many islands and gravel and sand banks; it also fluctuates significantly in depth and width from season to season and year to year. Some of the flood plain is regularly under water in winter, a phenomenon welcomed as refreshment for the soil rather than a hazard. The valley has, however, a long history of periodic catastrophic flooding, carefully recorded as stone-cut water levels at numerous places along it, and even today its inhabitants live perennially under threat of severe inundation. Much contemporary river management is concerned to minimize that risk.

For most of its length in the proposed area the Loire is confined within dykes. Its banks are also punctuated at intervals of only a few kilometres by a series of villages, small towns, and cities. Notable among the urban settlements are (from north-east to south-west) Sully, Orleans, Blois, Amboise, Tours, Saumur, and Angers. Land-use is extremely varied, from urban density through intense horticulture to vineyards (some reliant on flooding) to hunting forest. In

general, the economy of the region is buoyant, only in part based on a tourist industry primarily concerned to extol a quality of life associated with the heritage in general and the *chateaux* in particular.

The area selected for nomination is characterized by an integrity of heritage values. Many of the individual monuments and urban settlements are in themselves of great heritage value; they are to be seen, in the words of the nomination dossiers, as “precious stones in a diadem.” It is the overall landscape that has evolved over time that is considered to be of outstanding universal value, and so the nomination concentrates on the Loire Valley as a cultural landscape (as does this evaluation).

Management and Protection

The nominated area covers 745km² and is surrounded by a buffer zone of 400km².

Ownership of the myriad individual properties that make up the nominated area is varied, ranging through descending levels of government body to private individuals. The river itself and its banks are public property.

Protection is similarly very diverse in nature. Different natural areas may be listed under the 1930 Law on the Protection of Sites, designated as natural reserves, biotopes, natural zones of ecological, floral, and faunal interest (ZNIEFF), or important bird-conservation zones (ZICO), or included within a regional natural park. All these forms of legal designation involve varying measures of control over human interventions.

Cultural monuments may be protected under the 1931 Law on Historic Monuments, they may be protected areas (*Secteurs sauvegardés*) or zones for the protection of the architectural, urban, and landscape heritage (ZPPAUP).

The French Government decided in 1994 to implement a ten-year master plan for the coherent planning and management of the Loire Valley (*Plan Loire Grandeur Nature*). This covers the protection of the environment and the economic development of the area. It is operated in close collaboration with the relevant organizations and institutions – territorial collectivities, economic agencies, and associations. The following are the main objectives: protection of the inhabitants against flooding; specific planning measures for the Middle and Lower Loire; measures to ensure that water demands can be met; and restoration of the ecological diversity. In 1997 a “landscape” section was added to this plan; among other features, it envisages increasing the number of protected historic monuments in the nominated area.

Overall supervision of the nominated landscape at national level is exercised by the Ministry of Land Use Planning and the Environment (Directorate of Nature and Landscapes, Sub-Directorate of Sites and Landscapes) and by the Ministry of Culture and Communication (Directorate of the Heritage, Sub-Directorate of Historic Monuments). The Centre and Pays de la Loire Régions each have Regional Directorates of the Environment and of Cultural Affairs, and the Départements of Loiret, Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, and Indre-et-Loire have Departmental Services of Architecture and Heritage.

On the perimeter of the nominated area is to be found the Loire-Anjou-Touraine Regional Natural Park whose management is covered by its charter.

Conservation and Authenticity

Conservation history

Conservation of the different and diverse elements that make up the nominated area has been in progress at varying rates over a long period. Most of the *châteaux* and many other historic buildings have been protected as historic monuments or sites for many years, a number of them since the beginning of the present century at least. With the enactment of the 1962 Law, a number of urban centres were protected as *Secteurs sauvegardés*, and ZPAUPP were declared in several villages following the promulgation of the 1983 Law.

All of these actions of designation and protection have brought in their train systematic programmes of conservation.

Authenticity

When assessed as a cultural landscape, the Loire Valley exhibits a high degree of authenticity. Its historical trajectory can plainly be seen in the present-day landscape. There are some obtrusive modern features, such as recent mineral extraction, a concentration of overhead electric lines, and some low-quality modern housing, including mobile homes, at certain points. However, regulation of this type of intrusion is covered in the master plan.

Since this nomination is of a cultural landscape, it would not be appropriate to consider the authenticity of every natural or cultural component. However, it may be relevant to note that the ICOMOS expert mission report commented favourably on the overall authenticity of materials and design at the numerous cultural monuments that it visited.

Evaluation

Action by ICOMOS

An ICOMOS expert mission visited the Loire Valley in March 1999.

Qualities

The dynamic relationship between the river and the landscape that has grown up along its valley over two millennia is a powerful one. The diversity of settlement reflects both the physical characteristics of different sections of the river and their historical evolution. The settlement pattern ranges from isolated farms through villages to small and important provincial towns. The social and political history of France and of western Europe in the Middle Ages and the Renaissance is illustrated by the series of magnificent great houses (*châteaux*) for which the Loire Valley is famous. The land-use patterns are also richly indicative of social and economic change over the past millennium.

Comparative analysis

Great rivers have played a fundamental role in the evolution and spread of culture: the great Old World civilizations can clearly be seen to have evolved along waterways such as the Tigris/Euphrates, the Nile, the Indus, the Mekong, and the Yangtze. In Europe the Danube, the Rhine, and the Rhône

have all been cultural and economic vectors of great significance.

The special character of the Loire is the coherence of its relationship with its natural environment. All rivers and their valleys exhibit abundant traces of the course of their use and settlement over time. However, this is more clearly evident and better preserved in its historical integrity in the valley of the Loire, which is a paradigm of human interaction within a riverine cultural landscape.

ICOMOS recommendations for future action

The ICOMOS mission report made a number of recommendations relating to the boundaries of the nominated area and its future management. These were referred back to the State Party, and the nominated area has been slightly revised, in accordance with the ICOMOS recommendations. A Steering Committee has been established to oversee the management of the area, with representation from the government authorities and institutions involved-

Brief description

The Loire Valley is an outstanding cultural landscape of great beauty, containing historic towns and villages, great architectural monuments (the *châteaux*), and cultivated lands that has been formed as a result of many centuries of interaction between human beings and their physical environment, and primarily the river Loire itself.

Recommendation

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii and iv*:

Criterion ii The Loire Valley is an outstanding cultural landscape along a major river which bears witness to an interchange of human values and to a harmonious development of interactions between human beings and their environment over two millennia.

Criterion iv The landscape of the Loire Valley, and more particularly its many cultural monuments, illustrate to an exceptional degree the ideals of the Renaissance and the Age of the Enlightenment on western European thought and design.

ICOMOS, September 1999

Vallée de la Loire (France)

No 933

Identification

<i>Bien proposé</i>	La vallée de la Loire entre la Maine et Sully-sur-Loire
<i>Lieu</i>	Départements : Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et Loire et Maine-et-Loire. Régions : Centre et Pays de la Loire
<i>Etat partie</i>	France
<i>Date</i>	29 juin 1998

Justification émanant l'Etat partie

La vallée de la Loire entre Sully-sur-Loire et la Maine a été, à la Renaissance, une aire culturelle majeure de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la douce France et les Flandres. Cette aire culturelle a vu l'émergence d'une civilisation paysagère, française en premier lieu, puis européenne, qui a élaboré certains des modèles les plus achevés des paysages de la modernité.

Les habitants de la vallée avaient certes cultivé, soigné et aimé contempler leur pays avant la Renaissance, en l'aménageant selon la séquence classique *domus-hortus-ager-saltus* entre les deux grands milieux naturels du fleuve et de la forêt environnante. Mais c'est à partir de la Renaissance, et conjointement à l'apparition du mot "paysage" en Europe, que les développements originaux de cette organisation de l'espace commencèrent à faire l'objet de représentations littéraires, picturales et jardinières qui les érigèrent en modèles esthétiques et explicitement paysagers, conditions requises pour que l'on puisse parler de paysages culturels.

Avant la Renaissance, les premières représentations littéraires de ces paysages sont dues à Charles d'Orléans puis, sur un autre mode, à Rabelais, dont l'Abbaye de Thélème restera un modèle emblématique jusqu'à aujourd'hui. A la Renaissance, les représentations littéraires seront principalement dues à Pierre de Ronsard, Honorat de Racan et Joachim du Bellay. Elles décrivent et célèbrent les beautés de ces paysages, non sans marquer leur excellence par rapport à d'autres, pourtant fameux, ceux de Rome par exemple, où séjourna Du Bellay.

Parallèlement à ces célébrations du pays, les représentations jardinières proprement esthétiques – et dépassant donc les simples jardins de subsistance ornés de fleurs – accompagnèrent la métamorphose des grandes forteresses moyenâgeuses en châteaux de

plaisance et d'agrément. Dans ces jardins si nombreux, *l'aquosité*, ce terme typique de la Renaissance aujourd'hui tombé en désuétude, qui signifiait la jouissance de l'eau sous toutes ses formes, stagnantes, courantes et jaillissantes, ne le céda en rien à l'amour des plantes et des animaux dans des mises en scène amplifiant considérablement les dimensions et les ambitions des jardins du Moyen Age.

Cette émergence de modèles nouveaux, célébrés *in visu* par les poètes et mis en œuvre *in situ* par les architectes, ne fut pas sans lendemain. Le mouvement né de l'Humanisme sur les bords de la Loire allait se poursuivre et se répandre pendant des siècles, et ce fut la modernité. Les paysages ligériens allaient s'y inscrire et contribuer sans rupture au développement du paysage moderne.

Au XVII^e siècle, les paysages ligériens furent célébrés par Jean de la Fontaine et la marquise de Sévigné ; quant à l'art des jardins, il se prolongea dans les grands chefs d'œuvre classiques où l'aquosité s'étoffa si bien qu'ils devinrent en quelque sorte les laboratoires de « l'architecture hydraulique » qui devait s'épanouir dans la construction des grands canaux au siècle des Lumières.

Au XIX^e siècle, les paysages ligériens furent célébrés, entre autres, par Alfred de Vigny, Gustave Flaubert, Honoré de Balzac, Charles Baudelaire et même Victor Hugo, dont la sensibilité romantique rejoignait celle d'un Turner, peintre majeur de la Loire. Le Val de Loire fut également étudié et célébré par une pléiade de géographes dont certains, les deux Reclus par exemple, allèrent jusqu'à parler "du plus beau royaume sous le ciel" et affirmer que la Loire moyenne avait "plus que toute autre province contribué à la naissance et au développement de la nation". Quant aux grands initiateurs du tourisme moderne, les Joanne, Abel Hugo et autres Ardouin-Dumazet, ils joignirent leurs voix à ces savants pour faire du Val une des plus grandes destinations touristiques d'Europe puis du monde, ce qu'il est resté. C'est d'ailleurs le XIX^e siècle qui vit le développement des représentations picturales et photographiques du fleuve, lesquelles jouèrent le rôle que l'on sait dans la diffusion de son renom et dans le renforcement de la volonté de protection de ses trésors patrimoniaux, souci apparu au milieu du siècle et demeuré intact jusqu'à nos jours.

Les représentations picturales des paysages ligériens apparurent en effet plus tardivement que leurs représentations littéraires et jardinières. René Bazin a attribué ce décalage à la difficulté de peindre la Loire du fait des trop vastes dimensions de sa vallée et de sa lumière, "fine, voilée, que ne relève aucune ombre forte, aucun contraste". Il est vrai que, dans la vallée de la Seine par exemple, les peintres pouvaient trouver des points de vue leur permettant d'en embrasser la totalité, de coteau à coteau, de façon à représenter le fleuve dans son cadre. Les dimensions de la Loire sont telles que ce type de cadrage y est quasi impossible, exception faite – et les peintres et graveurs en ont largement profité – des ponts, des quais et des fronts urbains de ses villes, tous motifs très tôt et très souvent représentés. Tel fut du reste le cas, au XIX^e siècle, de Joseph Mallord William

Turner. Mais il sut aussi inventer d'autres points de vue et, de plus, utiliser les transparences de l'aquarelle pour suggérer la finesse de la lumière ligérienne dans le Val. La série des tableaux qu'il réalisa lors de son voyage entre Nantes et Orléans en 1826 reste un monument et une consécration.

Et l'on peut regretter que Delacroix, qui peignit la Loire avec une sensibilité prémonitrice des œuvres modernes, ne se soit pas davantage consacré à ces motifs si dignes de ses visions de grandeur. Regrettons enfin, pour tout dire, qu'un Stendhal n'ait pas eu connaissance, à ce qu'il semble, de ces œuvres majeures. Son génie romantique aurait sans doute découvert dans ces paysages une dimension qu'il semble avoir ignorée.

L'époque moderne compte de nombreux peintres de la Loire, un Debré, un Boller, un Kolsek, un Verdenet. Mais les photographes sont bien sûr les plus nombreux. La photographie a pu, en Loire comme dans bien des paysages naturels de montagne inventés au siècle dernier, suppléer aux limites de la peinture pour exprimer le caractère monumental et grandiose du fleuve. Pour autant, ces représentations picturales et photographiques n'ont pas supplanté celles des écrivains et de poètes. Dans cette longue lignée, c'est surtout le nom de Maurice Genevois qui vient à l'esprit, mais il ne doit pas faire oublier les autres, très nombreux, qui ont trouvé et trouvent encore dans la Loire leur source d'inspiration, on pense à Charles Péguy, René Bazin, René Boylesve, Julien Gracq, Francis Ponge, et à ceux qui ont formé l'École de la Loire à la fin du siècle dernier autour d'Hubert-Fillay.

Les célébrations séculaires des artistes, non seulement ligériens mais encore français et étrangers, auront toutes contribué à l'éclosion du mythe ligérien. Tous auront longuement décrit et souvent apostrophé la Loire avec l'admiration mêlée de respect et de crainte qui conviennent à un très haut personnage, un personnage royal en vérité. Un ouvrage tout récent, résumant le sentiment unanime, la célèbre précisément comme une reine dont le cours moyen marque le couronnement. Comme telle en effet, elle est digne d'admiration, de respect et de crainte, car quel est le souverain qui, tout soumis qu'il soit aux exigences de l'étiquette et des rituels de sa fonction, ne resterait souverainement libre, jusque dans ses colères, parfois dévastatrices ? Ainsi en va-t-il de la Loire en son royaume. Consciente des exigences de son rang, elle se soumet aux contraintes des savoir-faire et des besoins de ses sujets et accepte de les voir aménager son lit pour mieux les combler de ses bienfaits, tout en restant souverainement libre. La Loire "dernier fleuve sauvage d'Europe" ? Proposons plutôt cette autre figure du mythe : "La Loire dernier fleuve libre d'Europe".

Critère ii

Les modèles paysagers élaborés au cours de la Renaissance dans la vallée de la Loire se sont développés sur le fond de l'ordonnement *domus-hortus-ager-saltus*. L'apport spécifique de la Renaissance se mesure par les développements qu'elle a apportés à trois des domaines de ce schéma d'organisation de l'espace.

L'invention majeure fut la métamorphose de l'*hortus* en jardin de plaisance attendant au château, puis, au fil du temps, aux autres demeures, et finalement à une part très importante de l'espace séparant les deux *saltus*, du fleuve d'un côté et de la forêt de l'autre. Non pas que cet espace fût explicitement conçu comme un jardin de plaisance, mais parce que les cultures relevant spécifiquement du jardin, notamment les vergers et la vigne, où la taille et les soins les plus attentifs tiennent une place prépondérante, y occupèrent progressivement la majeure partie de l'espace, en y supplantant souvent les labours de l'*ager*. Cette extension du jardin et de ses techniques au territoire ligérien entre fleuve et forêt a trouvé son expression la plus forte en Touraine, très tôt célébrée comme le Jardin de la France, lui-même fréquemment érigé en modèle représentatif de l'ensemble du territoire national : la France n'est-elle pas d'abord, pour beaucoup, un pays dont le caractère le plus frappant est d'être jardinée ?

Les autres modèles développés dans le Val à la Renaissance sont ceux du bâti, sous la forme des célèbres châteaux, mais aussi des villes et des villages de la vallée. Les villes sont toutes des ports, construits sur un schéma simple et puissant reprenant à sa façon le *cardo* et le *décurmanus* romains. Les motifs maîtres en sont ainsi le quai, longé par l'esplanade puis par le front bâti, et, perpendiculairement à eux, le pont, prolongé par la voie monumentale sur laquelle ou près de laquelle, s'organise la place, elle-même entourée des édifices de la vie publique. Ce sont ces motifs qui ont été les plus représentés et répandus comme modèle par les dessinateurs et les graveurs. Quant aux villages, leur typologie se partage entre ceux qui s'installent dans le lit majeur, au pied du coteau, sur la terrasse fluviale la plus élevée et ceux qui occupent le bord du coteau en jalonnant les grandes voies de communications telle la route de Paris à Tours. Ces modèles nous semblent aujourd'hui encore tellement achevés dans leur conception et leur mise en œuvre qu'ils font partie intégrante de l'image du Val et bénéficient des mesures de protection, voire de restauration, les plus attentives. Ainsi, les ponts de Loire détruits lors de la deuxième guerre mondiale furent-ils tous reconstruits à l'identique.

Quant aux deux *saltus* caractéristiques du Val, le fleuve lui-même d'un côté et la forêt de l'autre, ils reçurent aussi la marque des créateurs de la Renaissance et eurent à leur tour un rôle exemplaire dans l'organisation d'autres territoires. On en prendra pour exemple le traitement des grandes forêts en parcs voués au loisir de la chasse royale. Les motifs qui se lisent encore dans les forêts ligériennes telles que celle de Chambord, allées rectilignes de plusieurs kilomètres de longueur, clairières et carrefours, se retrouvèrent plus tard dans toutes les forêts d'Ile-de-France, et donnèrent lieu à la fameuse série des cartes dites Cartes des Chasses, dont un des avatars les plus connus fut la série aquarellée de l'Abbé Lagrive.

Critère iv

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du

Patrimoine mondial de 1972, le bien proposé en un *site*. C'est aussi un paysage culturel, tel que défini au paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

L'occupation humaine de la vallée de la Loire remonte à la préhistoire et à la protohistoire. L'influence romaine a profondément marqué le paysage et reste aujourd'hui très forte puisqu'en dépendent encore les lieux et la forme (urbaine particulièrement) des établissements humains et des voies de communication. La Loire était l'un des axes majeurs de communication et de commerce de la Gaule.

Dans la dernière période gallo-romaine, vers 372, St Martin, évêque de Tours, fonda l'abbaye de Marmoutier qui servit de modèle à de nombreux établissements monastiques du Val de Loire dans les siècles suivants. Le sanctuaire de Tours était l'un des principaux lieux de pèlerinage en Europe jusqu'à ce qu'il soit remplacé par Saint-Jacques-de-Compostelle. Les nombreux monastères servirent de points de convergence pour les implantations au Moyen-Age.

Le pouvoir seigneurial se développa au X^e siècle et marqua profondément le paysage. La société féodale investit les terres et les seigneurs se construisirent des châteaux fortifiés qui attirèrent également autour d'eux l'installation de villages. La vallée de la Loire fut une zone frontière pendant la guerre de Cent-Ans et le lieu de nombreuses luttes entre Français et Anglais. Les châteaux furent reconstruits, agrandis, et devinrent des forteresses massives, les ancêtres des *châteaux* d'aujourd'hui.

Le danger permanent que représentaient les Anglais pour Paris a poussé la cour du roi à séjourner longuement à Tours. La paix revenue au milieu du XV^e siècle, la vallée fut le lieu idéal où s'enracinèrent l'Humanisme et la Renaissance en France. Ainsi furent démantelées les grandes forteresses médiévales, remplacées par des châteaux de plaisance et d'agrément.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, parallèlement à la survivance féodale de l'*Ancien Régime*, se développa une économie séculière basée sur l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports, le fleuve et les villes. A la fin du XVIII^e siècle furent réalisés les premiers ouvrages de régulation du fleuve, qui furent complétés tout au long du XIX^e siècle.

Les représentations romantiques de la vallée que donnèrent les écrivains et les peintres du XIX^e siècle attirèrent les touristes vers la Loire, venus d'abord de France, puis d'Europe, puis, au XX^e siècle, du monde entier. L'intérêt porté aux attraits naturels du Val et à ses monuments encouragea les efforts de préservation du patrimoine paysagé et de ses monuments, de ses villes et de ses structures rurales.

Description

Le Bassin de la Loire s'étend sur une vaste région dans le centre et l'ouest de la France, du sud du Massif Central jusqu'à la côte Atlantique. Quelque 200km du cours moyen du fleuve sont l'objet de la présente proposition, de Sully à l'est d'Orléans jusqu'au confluent de la Loire et de la Maine près d'Angers, à l'ouest. Il s'agit essentiellement de la « nouvelle » Loire car le fleuve à l'origine s'écoulait vers le nord-est dans le bassin parisien. Cette partie du fleuve traverse deux régions, le Centre et les Pays de la Loire, et quatre départements.

Le paysage culturel proposé s'inscrit dans la vallée le long du fleuve orienté ouest-sud-ouest à est-nord-est et qui reçoit les vents dominants du sud-ouest. La Loire est alimentée par deux grands affluents qui prennent leur source dans le Massif Central à quelque 350km au sud. Sur la partie proposée pour l'inscription, le fleuve reçoit de nombreux autres affluents, tous venant du sud, dont trois très importants : le Cher, l'Indre et la Vienne. Ils drainent des zones calcaires, argileuses et sableuses et charrient des alluvions dans la vallée.

Le long de la Loire, entre Orléans et Angers, la vallée comporte des petites falaises de tuffeau et de calcaire, souvent une ou deux terrasses formées par le fleuve et une plaine alluviale parcourue d'anciens chenaux. Le fleuve lui-même est parsemé de nombreux îlots et bancs de sable ou de gravier ; sa profondeur et sa largeur fluctuent énormément d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre. Une partie de la vallée inondable est régulièrement sous les eaux en hiver, phénomène accueilli par les habitants comme une revivification des sols plutôt que comme un danger. La vallée a cependant une longue histoire de crues et d'inondations catastrophiques, dont la mémoire est soigneusement gardée par des niveaux d'eau taillés dans des blocs de pierre en de nombreux endroits de son cours, et encore à ce jour, les habitants vivent sous la menace de graves inondations. Des travaux d'aménagement du fleuve ont été réalisés pour réduire ce risque.

Sur la partie de son cours proposé pour l'inscription, la Loire coule le plus souvent entre des digues. Ses rives sont ponctuées tous les quelques kilomètres par des villages, des bourgades et des villes. A noter parmi les villes, du nord-est au sud-ouest, Sully, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur et Angers. L'utilisation des terres est très diversifiée : villes denses, horticulture, vignoble (certaines activités dépendant des inondations) et chasse en forêt. En général, l'économie de la région est prospère, en partie seulement basée sur l'industrie du tourisme, d'abord soucieuse d'exalter la qualité de la vie qu'offre le patrimoine en général et les châteaux en particulier.

La zone choisie pour la proposition d'inscription se distingue par l'homogénéité des valeurs du patrimoine. De nombreux monuments, villes et villages sont en eux-mêmes d'une grande valeur patrimoniale. Il faut les considérer, selon les mots mêmes du dossier de proposition comme "les pierres précieuses d'un diadème." Cependant, c'est le paysage dans sa globalité, qui a évolué au cours des âges, qui est considéré comme

ayant une valeur universelle exceptionnelle, de sorte que la proposition est centrée sur le Val de Loire en tant que paysage culturel (comme le fait cette évaluation).

Gestion et protection

La zone proposée couvre une superficie de 745km² et elle est entourée d'une zone tampon de 400km².

Les formes de propriété des milliers de parcelles qui constituent la zone proposée sont variées, allant du domaine public à la propriété privée. Le fleuve et ses rives sont propriété publique.

Les modes de protection sont également très diversifiés. Différentes zones naturelles peuvent être inscrites sur la liste des sites à protéger au titre de la Loi de 1930, conçues comme des réserves naturelles, des biotopes, des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) ou des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ou encore intégrées dans un parc naturel régional. Toutes ces formes de classifications légales impliquent le contrôle des interventions humaines.

Les monuments culturels peuvent être protégés au titre de la loi sur les Monuments Historiques de 1931, dans le cadre des *Secteurs sauvegardés* ou des Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Le gouvernement français a décidé en 1994 de mettre en œuvre un plan de dix ans pour la planification et la gestion cohérentes de la vallée de la Loire (*Plan Loire Grandeur Nature*). Celui-ci prévoit la protection de l'environnement et le développement économique de la région. Il est mené en étroite collaboration avec les organisations et institutions concernées – collectivités territoriales, agences économiques et associations. Les objectifs principaux sont les suivants : protection des habitants contre les inondations ; mesures spécifiques de planification pour la Loire moyenne et maritime ; mesures pour assurer l'approvisionnement en eau ; restauration de la diversité écologique. En 1997, une section "paysage" a été ajoutée à ce plan ; parmi d'autres caractéristiques, elle envisage d'augmenter le nombre de monuments historiques protégés dans la zone proposée.

Le contrôle global du paysage proposé au niveau national est assuré par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (Direction nature et paysages, Sous-direction des sites et des paysages) et par le ministère de la Culture et de la Communication (Direction du Patrimoine, Sous-direction des Monuments Historiques). Les régions Centre et Pays de la Loire ont chacune des directions régionales de l'environnement et directions régionales des affaires culturelles, et les départements du Loiret, du Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher, de Loire-Atlantique et d'Indre-et-Loire ont des Services départementaux de l'architecture et du patrimoine.

Sur le périmètre de la zone proposée se trouve le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dont la gestion est déterminée par sa charte.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La conservation des différents éléments qui composent la zone proposée est un processus en cours depuis longtemps. La plupart des *châteaux* et de nombreux autres bâtiments historiques sont protégés en tant que monuments ou sites historiques depuis de nombreuses années, un certain nombre depuis le début du XX^e siècle. Avec la promulgation de la loi de 1962, certains centres urbains sont protégés en tant que *Secteurs sauvegardés*, et des ZPPAUP ont été déclarés dans plusieurs villages suivant la promulgation de la loi de 1983.

Toutes ces mesures de classement et de protection ont apporté dans leur sillage des programmes systématiques de conservation.

Authenticité

L'évaluation du paysage culturel de la vallée de la Loire fait ressortir un haut degré d'authenticité. Sa trajectoire historique est clairement visible dans le paysage actuel. Il existe bien ici et là quelques éléments modernes gênants tels qu'une carrière en exploitation, une concentration de lignes électriques et quelques immeubles de logements modernes de qualité médiocre, incluant des mobile homes, mais la réglementation des intrusions de ce type est prévue au plan directeur.

Etant donné que cette proposition concerne un paysage culturel, il ne convient pas d'étudier l'authenticité de chaque composante culturelle ou naturelle. A noter cependant que le rapport de la mission d'expertise de l'ICOMOS porte un jugement favorable à l'authenticité globale des matériaux et des conceptions des nombreux monuments culturels visités.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité la Vallée de la Loire en mars 1999.

Caractéristiques

La relation dynamique entre le fleuve et le paysage est un phénomène puissant qui marque la vallée depuis deux mille ans. La diversité des établissements humains, des fermes isolées aux villes de province en passant par les villages, traduit à la fois les caractéristiques physiques des différentes parties du fleuve et leur évolution historique. L'histoire politique et sociale de la France et de l'Europe de l'ouest au Moyen-Age et à la Renaissance est illustrée par les magnifiques demeures et châteaux qui ont fait la célébrité de la vallée de la Loire. L'utilisation des sols est également riche

d'indications de l'évolution sociale et économique au cours du dernier millénaire.

de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale.

Analyse comparative

Les grands fleuves ont joué un rôle fondamental dans l'évolution et le rayonnement culturel : les anciennes grandes civilisations ont évolué le long de voies fluviales telles que le Tigre et l'Euphrate, le Nil, l'Indus, le Mekong et le Yangtse. En Europe, le Danube, le Rhin et le Rhône ont tous été des vecteurs culturels et économiques de première importance.

ICOMOS, septembre 1999

Le caractère particulier de la Loire réside dans la cohérence de sa relation avec son environnement naturel. Les cours d'eau et leur vallée montrent en général d'abondantes traces de leur utilisation et des établissements humains au cours des temps. Cela se ressent encore plus nettement et est mieux préservé dans son intégrité historique dans la vallée de la Loire qui est un modèle de l'interaction humaine dans un paysage culturel fluvial.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Le rapport de la mission de l'ICOMOS a fait certaines recommandations concernant les limites de la zone proposée pour inscription et sa gestion future. Ces recommandations ont été renvoyées à l'Etat partie et la zone proposée pour inscription a été légèrement modifiée en accord avec les recommandations de l'ICOMOS. Un comité de pilotage composé de représentants des autorités gouvernementales et des institutions impliquées a été établi pour superviser la gestion de la zone.

Breve description

Le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel d'une grande beauté, comprenant des villes et des villages historiques, de grands monuments architecturaux (les *châteaux*) et des terres cultivées et façonnées par des siècles d'interaction entre les hommes et leur environnement physique, essentiellement la Loire elle-même.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii Le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel le long d'un grand fleuve. Il porte témoignage sur un échange d'influences de valeurs humaines et sur le développement harmonieux d'interactions entre les hommes et leur environnement sur deux mille ans d'histoire.

Critère iv Le paysage du Val de Loire, et plus particulièrement ses nombreux monuments culturels, illustre à un degré exceptionnel les idéaux

Loire Valley (France)

No 933

Identification

<i>Nomination</i>	The Loire Valley between Maine and Sully-sur-Loire
<i>Location</i>	Départements of Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, and Maine-et-Loire, Régions of Centre and Pays de la Loire
<i>State Party</i>	France
<i>Date</i>	29 June 1998

Justification by State Party

During the Renaissance the Loire Valley between Sully-sur-Loire and Maine was an important cultural area for meetings and influences between Mediterranean Italy, *la douce France*, and Flanders. This cultural area witnessed the emergence of a landscape civilization, first French, then European, which produced some of the most perfect models for modern landscapes.

The inhabitants of the Valley certainly cultivated, cared for, and loved to contemplate their land before the Renaissance, managing it according to the classic sequence *domus-hortus-ager-saltus* between the two great natural environments of the river and the surrounding forest. However, it was from the Renaissance, alongside the appearance of the word “landscape” in Europe, that original development of this spatial organization began to be represented in the form of writings, paintings, and gardens created as the aesthetic, and more specifically landscape, models needed to be able to speak of cultural landscapes.

Before the Renaissance the earliest literary accounts of these landscapes were those of Charles d’Orléans and then, in a different way, of Rabelais, whose Abbey of Thélème is still today a symbolic model. With the arrival of the Renaissance the main writers on landscape were Pierre de Ronsard, Honorat de Racan, and Joachim du Bellay. Their works described and celebrated the beauties of these landscapes, at times comparing them favourably with other famous examples, such as that of Rome, where Du Bellay spent time.

In parallel with these celebrations of the land, representations in the form of gardens that were laid out according to aesthetic principles, and which were more than simple subsistence gardens decorated with flowers, accompanied the transformation of the great medieval castles into country houses (*châteaux*) for pleasure and diversion. In these very numerous gardens, *l’aquosité*, a typical Renaissance term meaning enjoyment of water in all its forms, whether still,

running, or gushing forth, which has nowadays fallen into disuse, took its place alongside the love of plants and animals in the designs, considerably expanding the dimensions and the aspirations of medieval gardens.

This emergence of new models, celebrated by poets and laid out by architects, was not a passing fashion. The movement born out of Humanism on the banks of the Loire evolved and expanded over the centuries to become modern. The Loire landscapes were to establish themselves and contribute smoothly to the development of the modern landscape.

In the 17th century the Loire landscapes were celebrated by Jean de la Fontaine and the Marquise de Sévigné. The art of the garden led to the great classic masterpieces in which *l’aquosité* developed such a high profile that gardens became in a sense laboratories of the “hydraulic architecture” that was to reach its climax in the great canals of the Age of Enlightenment.

The Loire landscapes were celebrated in the writings of, among others, Alfred de Vigny, Gustave Flaubert, Honoré de Balzac, Charles Baudelaire, and even Victor Hugo, whose romantic sensibility was in full agreement with that of Turner, the most important painter of the Loire. The Loire Valley was also studied and celebrated by a glittering array of geographers. Some of them, the two Reclus for example, went so far as to talk of “the most beautiful realm under the heavens” and to assert that the middle reaches of the Loire had “more than any other province contributed to the birth and development of the nation.” The great pioneers of modern tourism – the Joannes, Abel Hugo, and Ardouin-Dumazet – joined their voices to those of these scholars to make the Valley one of the main tourist destinations of Europe and then of the world, a role that it continues to occupy. The 19th century witnessed the growth of pictorial and photographic depictions of the river, which played a part in the spread of its fame and in strengthening the will to protect the treasures of its heritage, a phenomenon that began in the mid 19th century and persists to the present day.

In fact, pictorial representations of the Loire landscapes were later than those in literature and in gardens. René Bazin attributed this timelag to the difficulty of painting the Loire because of the vast dimensions of the valley and its “delicate and hazy light which gives no deep shadows, no contrast.” It is true that in the Seine Valley painters could find viewpoints that would allow them to take in the river in its totality, from one line of hills to the other, so as to be able produce a framed view of the river. The size of the Loire is such that this type of framing is almost impossible, with the exception of those elements that painters and engravers generally took advantage of – the bridges, the quays, and the urban facades of its towns, all of which were often depicted from early on. This was the case in the 19th century with Joseph Mallord William Turner; however, he was able to create other viewpoints and, in addition, to use the transparency of water-colours to suggest the delicacy of the light of the Loire Valley. The series of paintings that he made during his journey between Nantes and Orléans in 1826 is both a monument and a dedication.

It is a source of regret that Delacroix, who painted the Loire with a sensibility that foreshadowed modern works of art, did not devote himself more to subjects that were so worthy of his visions of grandeur. It must finally be regretted that Stendhal appears not to have known the main work, because his romantic genius would doubtless have discovered a

dimension in these landscapes that he appears to have known nothing about.

There have been many painters of the Loire in the modern period, such as Debré, Boller, Kolsek, and Verdenet, but there have been many more photographers. In the Loire Valley, as in many of the natural mountain landscapes discovered in the last century, photography has been able to go beyond the limitations of painting in order to express the monumental and grandiose character of the river. Nevertheless, these graphic representations have not replaced those of writers and poets. In this long list, the name of Maurice Genevoix first comes to mind, but the many others who have found their sources of inspiration in the Loire, such as Charles Péguy, René Bazin, René Boylesve, Julien Gracq, Francis Ponge, and those who made up the Loire School at the end of the last century around Hubert-Fillay.

The celebration over the years of artists, not only those from the region but also from elsewhere in France and abroad, have all contributed to the growth of the Loire myth. They have all described at length and often addressed the Loire with the admiration mixed with respect and fear appropriate for a very high personage, in fact to a royal personage. One very recent work, which summarizes the unanimous opinion, celebrates the Loire as a queen, with the middle reaches as the crown. As such she is worthy of admiration, of respect, and of fear, for which monarch, although subject to the demands of the etiquette and rituals of his role, would not preserve a royal freedom to be moved to rages that are sometimes devastating? This is how it is with the Loire in her kingdom. Conscious of the requirements of rank, she submits to the constraints from the knowledge and needs of her subjects and allows her course to be managed in order to shower them better with her benefits, yet remaining royally free. Is the Loire “the last untamed river in Europe?” It is rather “the last free river in Europe.”

Criterion ii

The landscape models developed during the Renaissance in the Loire Valley were based on the spatial distribution system *domus-hortus-ager-saltus*. The contribution of the Renaissance can be measured by the impact that it had on three of these elements.

The major contribution was the metamorphosis of the *hortus* into a pleasure garden attached to a grand house and then, over time, to other residences and finally becoming a very large part of the space separating the two *saltus* from the river on one side and the forest on the other. It was not because this space was explicitly designed as a pleasure garden, but because types of cultivation connected specifically with gardens, in particular orchards and vineyards, where pruning and especial care play a major role, gradually took over most of the space, often replacing the arable fields of the *ager*. This extension of the garden and its techniques to the Loire Valley lands between the river and the forest found its most pronounced expression in Touraine, early celebrated as the Garden of France and itself often put forward as the representative model for the whole national territory: is France not first, for many people, a country whose most striking quality is that of being a garden?

The other models in the Valley during the Renaissance relate to buildings, in the form of the famous *châteaux* but also its towns and villages. The towns are all ports, laid out on a simple and effective plan which picks up the Roman *cardo* and *decumanus*. Thus the main elements are the quay flanked by the esplanade and the built-up river front; at right-

angles are the river, which is extended by the main street on or near which is the main square, surrounded by public buildings. These are the features most depicted and disseminated by designers and engravers. The villages are divided into those built at the foot of the hills on the highest flood terrace and those on the slopes themselves along the main communication routes, such as the Paris-Tours road. Today these models seem so complete in their design and function that they form an integral part of the image of the Loire and benefit from careful protection and restoration activities. Thus, the Loire bridges destroyed during World War II were rebuilt to their original design.

As for the two *saltus*, the river itself on one side and the forest on the other, they also bear the imprint of the creators of the Renaissance and in their turn served as examples in the organization of other landscapes, as, for example, in the transformation of the large forests into royal hunting parks. Elements that can still be discerned in the Loire forests, like that of Chambord, such as straight alleys several kilometres long, clearings, and crossroads, are to be found later in all the forests of the Ile-de-France, and gave rise to the famous series of maps known as the *Cartes des Chasses*, one of the most famous manifestations of which is the water-colour series of the Abbé Lagrive.

Criterion iv

Category of property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *site*. It is also a cultural landscape, as defined in paragraph 39 of the *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention*.

History and Description

History

The Loire Valley was important over much of pre- and protohistory. The Roman impact on the landscape was massive, and it today still strongly influences settlement location and form (especially urban) and road communications. The Loire was one of the most important arteries for communications and trade in Gaul.

In the late Roman period St Martin, Bishop of Tours, founded an abbey at Marmoutier around 372, and this was to serve as the model for many other monastic settlements in the Loire Valley in the centuries that followed. The sanctuary at Tours was one of the most important pilgrimage centres in Europe until it was superseded by Santiago de Compostela. The many monasteries served as focal points for settlement in the Middle Ages.

Seigneurial power developed in the 10th century and made a profound impression on the landscape. Land allotment followed the patterns of feudal society and strongly fortified residences were built by the overlords. These, too, acted as focal points for settlement. The Loire Valley was a frontier zone during the Hundred Years' War and the scene of many confrontations between French and English. The castles were rebuilt and extended to become massive fortresses, the forerunners of the *châteaux* of today.

The ever-present danger to Paris from the English during the War resulted in the Royal court spending long periods at

Tours. With the end of the War in the mid 15th century the Valley was an ideal place for Humanism and the Renaissance to take root in France. This involved *inter alia* the dismantling of the massive medieval fortresses and their reconstruction as palaces for pleasure and recreation.

The 17th-18th centuries saw the development of a secular commercial economy based on industry, crafts, trade, shipping, the river, and the towns alongside the feudal survival of the *Ancien Régime*. The late 18th century also saw the first water-management controls introduced in the Valley; these were intensified throughout the 19th century.

The romantic representation of the Valley in the 19th century by writers and painters led to the Loire becoming a magnet for tourists, first from France, then Europe, and then in the 20th century the rest of the world. This interest in the scenic qualities of the Valley and its monuments encouraged efforts to preserve the heritage of the landscape, in the form of its monuments, its towns, and its rural structure.

Description

The basin of the River Loire occupies a huge area in central and western France, stretching from the southern part of the Massif Central to an estuary on the Atlantic coast. Some 200km of the central part of the main river valley are the subject of this proposal, stretching from Sully east of Orleans to the junction of the Loire and the Maine near Angers in the west. Essentially this is the “new” Loire, for the river originally drained north-eastwards into the Paris basin. This length now lies in two Régions, Centre and Pays de la Loire, and four Départements.

The valley runs almost exclusively from west-south-west to east-north-east along the length of the proposed World Heritage cultural landscape and is much affected by the prevailing south-westerly wind. The Loire itself is fed direct by two long tributaries running off the Massif Central some 350km to the south. In the length nominated for inscription there are numerous other tributaries, all coming in from the south and including three important ones, the Cher, the Indre, and the Vienne. They substantially drain areas of limestone, clays, and sands, producing significant deposits in the valleys.

Along the Loire between Orléans and Angers, the valley is characterized by low cliffs of tufa and limestone and, often below one or more river terraces, there is a flood plain dissected by old channels. The river itself contains many islands and gravel and sand banks; it also fluctuates significantly in depth and width from season to season and year to year. Some of the flood plain is regularly under water in winter, a phenomenon welcomed as refreshment for the soil rather than a hazard. The valley has, however, a long history of periodic catastrophic flooding, carefully recorded as stone-cut water levels at numerous places along it, and even today its inhabitants live perennially under threat of severe inundation. Much contemporary river management is concerned to minimize that risk.

For most of its length in the proposed area the Loire is confined within dykes. Its banks are also punctuated at intervals of only a few kilometres by a series of villages, small towns, and cities. Notable among the urban settlements are (from north-east to south-west) Sully, Orleans, Blois, Amboise, Tours, Saumur, and Angers. Land-use is extremely varied, from urban density through intense horticulture to vineyards (some reliant on flooding) to hunting forest. In

general, the economy of the region is buoyant, only in part based on a tourist industry primarily concerned to extol a quality of life associated with the heritage in general and the *chateaux* in particular.

The area selected for nomination is characterized by an integrity of heritage values. Many of the individual monuments and urban settlements are in themselves of great heritage value; they are to be seen, in the words of the nomination dossiers, as “precious stones in a diadem.” It is the overall landscape that has evolved over time that is considered to be of outstanding universal value, and so the nomination concentrates on the Loire Valley as a cultural landscape (as does this evaluation).

Management and Protection

The nominated area covers 745km² and is surrounded by a buffer zone of 400km².

Ownership of the myriad individual properties that make up the nominated area is varied, ranging through descending levels of government body to private individuals. The river itself and its banks are public property.

Protection is similarly very diverse in nature. Different natural areas may be listed under the 1930 Law on the Protection of Sites, designated as natural reserves, biotopes, natural zones of ecological, floral, and faunal interest (ZNIEFF), or important bird-conservation zones (ZICO), or included within a regional natural park. All these forms of legal designation involve varying measures of control over human interventions.

Cultural monuments may be protected under the 1931 Law on Historic Monuments, they may be protected areas (*Secteurs sauvegardés*) or zones for the protection of the architectural, urban, and landscape heritage (ZPPAUP).

The French Government decided in 1994 to implement a ten-year master plan for the coherent planning and management of the Loire Valley (*Plan Loire Grandeur Nature*). This covers the protection of the environment and the economic development of the area. It is operated in close collaboration with the relevant organizations and institutions – territorial collectivities, economic agencies, and associations. The following are the main objectives: protection of the inhabitants against flooding; specific planning measures for the Middle and Lower Loire; measures to ensure that water demands can be met; and restoration of the ecological diversity. In 1997 a “landscape” section was added to this plan; among other features, it envisages increasing the number of protected historic monuments in the nominated area.

Overall supervision of the nominated landscape at national level is exercised by the Ministry of Land Use Planning and the Environment (Directorate of Nature and Landscapes, Sub-Directorate of Sites and Landscapes) and by the Ministry of Culture and Communication (Directorate of the Heritage, Sub-Directorate of Historic Monuments). The Centre and Pays de la Loire Régions each have Regional Directorates of the Environment and of Cultural Affairs, and the Départements of Loiret, Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, and Indre-et-Loire have Departmental Services of Architecture and Heritage.

On the perimeter of the nominated area is to be found the Loire-Anjou-Touraine Regional Natural Park whose management is covered by its charter.

Conservation and Authenticity

Conservation history

Conservation of the different and diverse elements that make up the nominated area has been in progress at varying rates over a long period. Most of the *châteaux* and many other historic buildings have been protected as historic monuments or sites for many years, a number of them since the beginning of the present century at least. With the enactment of the 1962 Law, a number of urban centres were protected as *Secteurs sauvegardés*, and ZPAUPP were declared in several villages following the promulgation of the 1983 Law.

All of these actions of designation and protection have brought in their train systematic programmes of conservation.

Authenticity

When assessed as a cultural landscape, the Loire Valley exhibits a high degree of authenticity. Its historical trajectory can plainly be seen in the present-day landscape. There are some obtrusive modern features, such as recent mineral extraction, a concentration of overhead electric lines, and some low-quality modern housing, including mobile homes, at certain points. However, regulation of this type of intrusion is covered in the master plan.

Since this nomination is of a cultural landscape, it would not be appropriate to consider the authenticity of every natural or cultural component. However, it may be relevant to note that the ICOMOS expert mission report commented favourably on the overall authenticity of materials and design at the numerous cultural monuments that it visited.

Evaluation

Action by ICOMOS

An ICOMOS expert mission visited the Loire Valley in March 1999.

Qualities

The dynamic relationship between the river and the landscape that has grown up along its valley over two millennia is a powerful one. The diversity of settlement reflects both the physical characteristics of different sections of the river and their historical evolution. The settlement pattern ranges from isolated farms through villages to small and important provincial towns. The social and political history of France and of western Europe in the Middle Ages and the Renaissance is illustrated by the series of magnificent great houses (*châteaux*) for which the Loire Valley is famous. The land-use patterns are also richly indicative of social and economic change over the past millennium.

Comparative analysis

Great rivers have played a fundamental role in the evolution and spread of culture: the great Old World civilizations can clearly be seen to have evolved along waterways such as the Tigris/Euphrates, the Nile, the Indus, the Mekong, and the Yangtze. In Europe the Danube, the Rhine, and the Rhône

have all been cultural and economic vectors of great significance.

The special character of the Loire is the coherence of its relationship with its natural environment. All rivers and their valleys exhibit abundant traces of the course of their use and settlement over time. However, this is more clearly evident and better preserved in its historical integrity in the valley of the Loire, which is a paradigm of human interaction within a riverine cultural landscape.

ICOMOS comments and recommendations for future action

The ICOMOS mission report made a number of recommendations relating to the boundaries of the nominated area and its future management. These were referred back to the State Party, and the nominated area has been slightly revised, in accordance with the ICOMOS recommendations. A Steering Committee has been established to oversee the management of the area, with representation from the government authorities and institutions involved.

At the 23rd Session of the World Heritage Committee held in Marrakesh (Morocco) on 29 November–4 December 1999, there was a lengthy and substantive debate with regard to this nomination and on the general issue of cultural landscapes.

It was generally recognised that the Loire Valley had outstanding universal value and was worthy of being inscribed as a cultural landscape on the World Heritage List under cultural criteria (ii) and (iv). However, several delegates raised concerns about the nuclear power plant located within the boundaries of the proposed site. Concern was expressed that this issue was not raised in the ICOMOS evaluation.

During the debate that followed, two differing positions emerged. Some delegates supported the view that modern elements are acceptable in a continuing landscape and noted that, in this case, adequate measures and contingency plans were in place. Other delegates stressed the need for more in-depth consideration of this issue and recommended that consideration of this nomination be deferred. Following a vote the Chairperson declared the examination of the nomination deferred.

In March 2000 the State Party submitted a complementary dossier. In this cogently argued statement it stressed that in its opinion the nuclear power stations should be considered as integral components of the landscape and representative of the continuity of human occupation over many centuries. This was the view of ICOMOS, which determined its original evaluation of the nominated property. It therefore reiterated its original recommendation that the Loire Valley should be inscribed on the World Heritage List.

However, following the closed session of the Bureau in June 2000, ICOMOS undertook to study the revised nomination to be submitted by the State Party, omitting the nuclear power station. This was received by ICOMOS in September. The boundary of the nominated area has been modified so as to exclude the nuclear power station. It has also been extended to the south, so as to include the World Heritage site of the Château and Estate of Chambord, inscribed on the World Heritage List in 1981 (which will cease to constitute a separate World Heritage monument). ICOMOS considers that these modifications are fully in conformity with the

wishes of the Committee expressed at the Marrakesh meeting in December 1999, and they are in no way in conflict with the integrity of the overall cultural landscape of the Loire Valley, as set out in the overall nomination.

Brief description

The Loire Valley is an outstanding cultural landscape of great beauty, containing historic towns and villages, great architectural monuments (the *châteaux*), and cultivated lands that has been formed as a result of many centuries of interaction between human beings and their physical environment, and primarily the river Loire itself.

Recommendation

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii* and *iv*:

Criterion ii The Loire Valley is an outstanding cultural landscape along a major river which bears witness to an interchange of human values and to a harmonious development of interactions between human beings and their environment over two millennia.

Criterion iv The landscape of the Loire Valley, and more particularly its many cultural monuments, illustrate to an exceptional degree the ideals of the Renaissance and the Age of the Enlightenment on western European thought and design.

Since Chambord was inscribed on the List on the basis of criterion *i* alone, the Committee may wish also to apply this criterion to the new inscription:

Criterion i The Loire Valley is noteworthy for the quality of its architectural heritage, in its historic towns such as Blois, Chinon, Orléans, Saumur, and Tours, but in particular in its world-famous castles, such as the Château de Chambord.

ICOMOS, October 2000

Vallée de la Loire (France)

No 933

Identification

Bien proposé La vallée de la Loire entre la Maine et Sully-sur-Loire

Lieu Départements : Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et Loire et Maine-et-Loire.
Régions : Centre et Pays de la Loire

État partie France

Date 29 juin 1998

Justification émanant l'État partie

La vallée de la Loire entre Sully-sur-Loire et la Maine a été, à la Renaissance, une aire culturelle majeure de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la douce France et les Flandres. Cette aire culturelle a vu l'émergence d'une civilisation paysagère, française en premier lieu, puis européenne, qui a élaboré certains des modèles les plus achevés des paysages de la modernité.

Les habitants de la vallée avaient certes cultivé, soigné et aimé contempler leur pays avant la Renaissance, en l'aménageant selon la séquence classique *domus-hortus-ager-saltus* entre les deux grands milieux naturels du fleuve et de la forêt environnante. Mais c'est à partir de la Renaissance, et conjointement à l'apparition du mot « paysage » en Europe, que les développements originaux de cette organisation de l'espace commencèrent à faire l'objet de représentations littéraires, picturales et jardinières qui les érigèrent en modèles esthétiques et explicitement paysagers, conditions requises pour que l'on puisse parler de paysages culturels.

Avant la Renaissance, les premières représentations littéraires de ces paysages sont dues à Charles d'Orléans puis, sur un autre mode, à Rabelais, dont l'Abbaye de Thélème restera un modèle emblématique jusqu'à aujourd'hui. À la Renaissance, les représentations littéraires seront principalement dues à Pierre de Ronsard, Honorat de Racan et Joachim du Bellay. Elles décrivent et célèbrent les beautés de ces paysages, non sans marquer leur excellence par rapport à d'autres, pourtant fameux, ceux de Rome par exemple, où séjourna Du Bellay.

Parallèlement à ces célébrations du pays, les représentations jardinières proprement esthétiques – et dépassant donc les simples jardins de subsistance ornés de fleurs – accompagnèrent la métamorphose des grandes forteresses moyenâgeuses en châteaux de plaisance et d'agrément. Dans ces jardins si nombreux, *l'aquosité*, ce

terme typique de la Renaissance aujourd'hui tombé en désuétude, qui signifiait la jouissance de l'eau sous toutes ses formes, stagnantes, courantes et jaillissantes, ne le céda en rien à l'amour des plantes et des animaux dans des mises en scène amplifiant considérablement les dimensions et les ambitions des jardins du Moyen Âge.

Cette émergence de modèles nouveaux, célébrés *in visu* par les poètes et mis en œuvre *in situ* par les architectes, ne fut pas sans lendemain. Le mouvement né de l'Humanisme sur les bords de la Loire allait se poursuivre et se répandre pendant des siècles, et ce fut la modernité. Les paysages ligériens allaient s'y inscrire et contribuer sans rupture au développement du paysage moderne.

Au XVII^e siècle, les paysages ligériens furent célébrés par Jean de la Fontaine et la marquise de Sévigné ; quant à l'art des jardins, il se prolongea dans les grands chefs d'œuvre classiques où l'aquosité s'étoffait si bien qu'ils devinrent en quelque sorte les laboratoires de « l'architecture hydraulique » qui devait s'épanouir dans la construction des grands canaux au siècle des Lumières.

Au XIX^e siècle, les paysages ligériens furent célébrés, entre autres, par Alfred de Vigny, Gustave Flaubert, Honoré de Balzac, Charles Baudelaire et même Victor Hugo, dont la sensibilité romantique rejoignait celle d'un Turner, peintre majeur de la Loire. Le Val de Loire fut également étudié et célébré par une pléiade de géographes dont certains, les deux Reclus par exemple, allèrent jusqu'à parler « du plus beau royaume sous le ciel » et affirmer que la Loire moyenne avait « plus que toute autre province contribué à la naissance et au développement de la nation ». Quant aux grands initiateurs du tourisme moderne, les Joanne, Abel Hugo et autres Arduin-Dumazet, ils joignirent leurs voix à ces savants pour faire du Val une des plus grandes destinations touristiques d'Europe puis du monde, ce qu'il est resté. C'est d'ailleurs le XIX^e siècle qui vit le développement des représentations picturales et photographiques du fleuve, lesquelles jouèrent le rôle que l'on sait dans la diffusion de son renom et dans le renforcement de la volonté de protection de ses trésors patrimoniaux, souci apparu au milieu du siècle et demeuré intact jusqu'à nos jours.

Les représentations picturales des paysages ligériens apparurent en effet plus tardivement que leurs représentations littéraires et jardinières. René Bazin a attribué ce décalage à la difficulté de peindre la Loire du fait des trop vastes dimensions de sa vallée et de sa lumière, « fine, voilée, que ne relève aucune ombre forte, aucun contraste ». Il est vrai que, dans la vallée de la Seine par exemple, les peintres pouvaient trouver des points de vue leur permettant d'en embrasser la totalité, de coteau à coteau, de façon à représenter le fleuve dans son cadre. Les dimensions de la Loire sont telles que ce type de cadrage y est quasi impossible, exception faite – et les peintres et graveurs en ont largement profité – des ponts, des quais et des fronts urbains de ses villes, tous motifs très tôt et très souvent représentés. Tel fut du reste le cas, au XIX^e siècle, de Joseph Mallord William Turner. Mais il sut aussi inventer d'autres points de vue et, de plus, utiliser les transparences de l'aquarelle pour suggérer la finesse de la lumière ligérienne dans le Val. La série des tableaux qu'il réalisa lors de son voyage entre

Nantes et Orléans en 1826 reste un monument et une consécration.

Et l'on peut regretter que Delacroix, qui peignit la Loire avec une sensibilité prémonitoire des œuvres modernes, ne se soit pas davantage consacré à ces motifs si dignes de ses visions de grandeur. Regrettons enfin, pour tout dire, qu'un Stendhal n'ait pas eu connaissance, à ce qu'il semble, de ces œuvres majeures. Son génie romantique aurait sans doute découvert dans ces paysages une dimension qu'il semble avoir ignorée.

L'époque moderne compte de nombreux peintres de la Loire, un Debré, un Boller, un Kolsek, un Verdenet. Mais les photographes sont bien sûr les plus nombreux. La photographie a pu, en Loire comme dans bien des paysages naturels de montagne inventés au siècle dernier, suppléer aux limites de la peinture pour exprimer le caractère monumental et grandiose du fleuve. Pour autant, ces représentations picturales et photographiques n'ont pas supplanté celles des écrivains et de poètes. Dans cette longue lignée, c'est surtout le nom de Maurice Genevois qui vient à l'esprit, mais il ne doit pas faire oublier les autres, très nombreux, qui ont trouvé et trouvent encore dans la Loire leur source d'inspiration, on pense à Charles Péguy, René Bazin, René Boylesve, Julien Gracq, Francis Ponge, et à ceux qui ont formé l'École de la Loire à la fin du siècle dernier autour d'Hubert-Fillay.

Les célébrations séculaires des artistes, non seulement ligériens mais encore français et étrangers, auront toutes contribué à l'éclosion du mythe ligérien. Tous auront longuement décrit et souvent apostrophé la Loire avec l'admiration mêlée de respect et de crainte qui conviennent à un très haut personnage, un personnage royal en vérité. Un ouvrage tout récent, résumant le sentiment unanime, la célèbre précisément comme une reine dont le cours moyen marque le couronnement. Comme telle en effet, elle est digne d'admiration, de respect et de crainte, car quel est le souverain qui, tout soumis qu'il soit aux exigences de l'étiquette et des rituels de sa fonction, ne resterait souverainement libre, jusque dans ses colères, parfois dévastatrices ? Ainsi en va-t-il de la Loire en son royaume. Consciente des exigences de son rang, elle se soumet aux contraintes des savoir-faire et des besoins de ses sujets et accepte de les voir aménager son lit pour mieux les combler de ses bienfaits, tout en restant souverainement libre. La Loire « dernier fleuve sauvage d'Europe » ? Proposons plutôt cette autre figure du mythe : « La Loire dernier fleuve libre d'Europe ».

Critère ii

Les modèles paysagers élaborés au cours de la Renaissance dans la vallée de la Loire se sont développés sur le fond de l'ordonnement *domus-hortus-ager-saltus*. L'apport spécifique de la Renaissance se mesure par les développements qu'elle a apportés à trois des domaines de ce schéma d'organisation de l'espace.

L'invention majeure fut la métamorphose de l'*hortus* en jardin de plaisance attenant au château, puis, au fil du temps, aux autres demeures, et finalement à une part très importante de l'espace séparant les deux *saltus*, du fleuve d'un côté et de la forêt de l'autre. Non pas que cet espace fût explicitement conçu comme un jardin de plaisance,

mais parce que les cultures relevant spécifiquement du jardin, notamment les vergers et la vigne, où la taille et les soins les plus attentifs tiennent une place prépondérante, y occupèrent progressivement la majeure partie de l'espace, en y supplantant souvent les labours de l'*ager*. Cette extension du jardin et de ses techniques au territoire ligérien entre fleuve et forêt a trouvé son expression la plus forte en Touraine, très tôt célébrée comme le Jardin de la France, lui-même fréquemment érigé en modèle représentatif de l'ensemble du territoire national : la France n'est-elle pas d'abord, pour beaucoup, un pays dont le caractère le plus frappant est d'être jardiné ?

Les autres modèles développés dans le Val à la Renaissance sont ceux du bâti, sous la forme des célèbres châteaux, mais aussi des villes et des villages de la vallée. Les villes sont toutes des ports, construits sur un schéma simple et puissant reprenant à sa façon le *cardo* et le *décumanus* romains. Les motifs maîtres en sont ainsi le quai, longé par l'esplanade puis par le front bâti, et, perpendiculairement à eux, le pont, prolongé par la voie monumentale sur laquelle ou près de laquelle, s'organise la place, elle-même entourée des édifices de la vie publique. Ce sont ces motifs qui ont été les plus représentés et répandus comme modèle par les dessinateurs et les graveurs. Quant aux villages, leur typologie se partage entre ceux qui s'installent dans le lit majeur, au pied du coteau, sur la terrasse fluviale la plus élevée et ceux qui occupent le bord du coteau en jalonnant les grandes voies de communications telle la route de Paris à Tours. Ces modèles nous semblent aujourd'hui encore tellement achevés dans leur conception et leur mise en œuvre qu'ils font partie intégrante de l'image du Val et bénéficient des mesures de protection, voire de restauration, les plus attentives. Ainsi, les ponts de Loire détruits lors de la Seconde Guerre mondiale furent-ils tous reconstruits à l'identique.

Quant aux deux *saltus* caractéristiques du Val, le fleuve lui-même d'un côté et la forêt de l'autre, ils reçurent aussi la marque des créateurs de la Renaissance et eurent à leur tour un rôle exemplaire dans l'organisation d'autres territoires. On en prendra pour exemple le traitement des grandes forêts en parcs voués au loisir de la chasse royale. Les motifs qui se lisent encore dans les forêts ligériennes telles que celle de Chambord, allées rectilignes de plusieurs kilomètres de longueur, clairières et carrefours, se retrouvèrent plus tard dans toutes les forêts d'Île-de-France, et donnèrent lieu à la fameuse série des cartes dites « Cartes des Chasses », dont un des avatars les plus connus fut la série aquarellée de l'Abbé Lagrive.

Critère iv

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *site*. C'est aussi un paysage culturel, tel que défini au paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

L'occupation humaine de la vallée de la Loire remonte à la préhistoire et à la protohistoire. L'influence romaine a profondément marqué le paysage et reste aujourd'hui très forte puisqu'en dépendent encore les lieux et la forme (urbaine particulièrement) des établissements humains et des voies de communication. La Loire était l'un des axes majeurs de communication et de commerce de la Gaule.

Dans la dernière période gallo-romaine, vers 372, saint Martin, évêque de Tours, fonda l'abbaye de Marmoutier qui servit de modèle à de nombreux établissements monastiques du Val de Loire dans les siècles suivants. Le sanctuaire de Tours était l'un des principaux lieux de pèlerinage en Europe jusqu'à ce qu'il soit remplacé par Saint-Jacques-de-Compostelle. Les nombreux monastères servirent de points de convergence pour les implantations au Moyen Âge.

Le pouvoir seigneurial se développa au Xe siècle et marqua profondément le paysage. La société féodale investit les terres et les seigneurs se construisirent des châteaux fortifiés qui attiraient également autour d'eux l'installation de villages. La vallée de la Loire fut une zone frontière pendant la guerre de Cent Ans et le lieu de nombreuses luttes entre Français et Anglais. Les châteaux furent reconstruits, agrandis, et devinrent des forteresses massives, les ancêtres des châteaux d'aujourd'hui.

Le danger permanent que représentaient les Anglais pour Paris a poussé la cour du roi à séjourner longuement à Tours. La paix revenue au milieu du XVe siècle, la vallée fut le lieu idéal où s'enracinèrent l'Humanisme et la Renaissance en France. Ainsi furent démantelées les grandes forteresses médiévales, remplacées par des châteaux de plaisance et d'agrément.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, parallèlement à la survivance féodale de l'Ancien Régime, se développa une économie séculière basée sur l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports, le fleuve et les villes. A la fin du XVIIIe siècle furent réalisés les premiers ouvrages de régulation du fleuve, qui furent complétés tout au long du XIXe siècle.

Les représentations romantiques de la vallée que donnèrent les écrivains et les peintres du XIXe siècle attirèrent les touristes vers la Loire, venus d'abord de France, puis d'Europe, puis, au XXe siècle, du monde entier. L'intérêt porté aux attraits naturels du Val et à ses monuments encouragea les efforts de préservation du patrimoine paysagé et de ses monuments, de ses villes et de ses structures rurales.

Description

Le Bassin de la Loire s'étend sur une vaste région dans le centre et l'ouest de la France, du sud du Massif Central jusqu'à la côte Atlantique. Quelque 200 km du cours moyen du fleuve sont l'objet de la présente proposition, de Sully à l'est d'Orléans jusqu'au confluent de la Loire et de la Maine près d'Angers, à l'ouest. Il s'agit essentiellement de la « nouvelle » Loire car le fleuve à

l'origine s'écoulait vers le nord-est dans le bassin parisien. Cette partie du fleuve traverse deux régions, le Centre et les Pays de la Loire, et quatre départements.

Le paysage culturel proposé s'inscrit dans la vallée le long du fleuve orienté ouest-sud-ouest à est-nord-est et qui reçoit les vents dominants du sud-ouest. La Loire est alimentée par deux grands affluents qui prennent leur source dans le Massif Central à quelque 350 km au sud. Sur la partie proposée pour inscription, le fleuve reçoit de nombreux autres affluents, tous venant du sud, dont trois très importants : le Cher, l'Indre et la Vienne. Ils drainent des zones calcaires, argileuses et sableuses et charrient des alluvions dans la vallée.

Le long de la Loire, entre Orléans et Angers, la vallée comporte des petites falaises de tuffeau et de calcaire, souvent une ou deux terrasses formées par le fleuve et une plaine alluviale parcourue d'anciens chenaux. Le fleuve lui-même est parsemé de nombreux îlots et bancs de sable ou de gravier ; sa profondeur et sa largeur fluctuent énormément d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre. Une partie de la vallée inondable est régulièrement sous les eaux en hiver, phénomène accueilli par les habitants comme une revivification des sols plutôt que comme un danger. La vallée a cependant une longue histoire de crues et d'inondations catastrophiques, dont la mémoire est soigneusement gardée par des niveaux d'eau taillés dans des blocs de pierre en de nombreux endroits de son cours, et encore à ce jour, les habitants vivent sous la menace de graves inondations. Des travaux d'aménagement du fleuve ont été réalisés pour réduire ce risque.

Sur la partie de son cours proposé pour inscription, la Loire coule le plus souvent entre des digues. Ses rives sont ponctuées tous les quelques kilomètres par des villages, des bourgades et des villes. À noter parmi les villes, du nord-est au sud-ouest, Sully, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur et Angers. L'utilisation des terres est très diversifiée : villes denses, horticulture, vignoble (certaines activités dépendant des inondations) et chasse en forêt. En général, l'économie de la région est prospère, en partie seulement basée sur l'industrie du tourisme, d'abord soucieuse d'exalter la qualité de la vie qu'offre le patrimoine en général et les châteaux en particulier.

La zone choisie pour la proposition d'inscription se distingue par l'homogénéité des valeurs du patrimoine. De nombreux monuments, villes et villages sont en eux-mêmes d'une grande valeur patrimoniale. Il faut les considérer, selon les mots mêmes du dossier de proposition d'inscription comme « les pierres précieuses d'un diadème ». Cependant, c'est le paysage dans sa globalité, qui a évolué au cours des âges, qui est considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, de sorte que la proposition d'inscription est centrée sur le Val de Loire en tant que paysage culturel (comme le fait cette évaluation).

Gestion et protection

La zone proposée pour inscription couvre une superficie de 745 km² et elle est entourée d'une zone tampon de 400 km².

Les formes de propriété des milliers de parcelles qui constituent la zone proposée pour inscription sont variées, allant du domaine public à la propriété privée. Le fleuve et ses rives sont propriété publique.

Les modes de protection sont également très diversifiés. Différentes zones naturelles peuvent être inscrites sur la liste des sites à protéger au titre de la loi de 1930, conçues comme des réserves naturelles, des biotopes, des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) ou des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ou encore intégrées dans un parc naturel régional. Toutes ces formes de classifications légales impliquent le contrôle des interventions humaines.

Les monuments culturels peuvent être protégés au titre de la loi sur les Monuments Historiques de 1931, dans le cadre des Secteurs sauvegardés ou des Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Le gouvernement français a décidé en 1994 de mettre en œuvre un plan de dix ans pour la planification et la gestion cohérentes de la vallée de la Loire (Plan Loire Grandeur Nature). Celui-ci prévoit la protection de l'environnement et le développement économique de la région. Il est mené en étroite collaboration avec les organisations et institutions concernées – collectivités territoriales, agences économiques et associations. Les objectifs principaux sont les suivants : protection des habitants contre les inondations ; mesures spécifiques de planification pour la Loire moyenne et maritime ; mesures pour assurer l'approvisionnement en eau ; restauration de la diversité écologique. En 1997, une section « paysage » a été ajoutée à ce plan ; parmi d'autres caractéristiques, elle envisage d'augmenter le nombre de monuments historiques protégés dans la zone proposée pour inscription.

Le contrôle global du paysage proposé au niveau national est assuré par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (direction Nature et Paysages, sous-direction des Sites et des Paysages) et par le ministère de la Culture et de la Communication (direction du Patrimoine, sous-direction des Monuments Historiques). Les régions Centre et Pays de la Loire ont chacune des directions régionales de l'Environnement et des directions régionales des Affaires Culturelles, et les départements du Loiret, du Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher, de Loire-Atlantique et d'Indre-et-Loire ont des services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine.

Sur le périmètre de la zone proposée pour inscription se trouve le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dont la gestion est déterminée par sa charte.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La conservation des différents éléments qui composent la zone proposée pour inscription est un processus en cours depuis longtemps. La plupart des châteaux et de nombreux autres bâtiments historiques sont protégés en tant que monuments ou sites historiques depuis de nombreuses années, un certain nombre depuis le début du XXe siècle. Avec la promulgation de la loi de 1962, certains centres urbains sont protégés en tant que Secteurs sauvegardés, et des ZPPAUP ont été déclarées dans plusieurs villages suivant la promulgation de la loi de 1983.

Toutes ces mesures de classement et de protection ont apporté dans leur sillage des programmes systématiques de conservation.

Authenticité

L'évaluation du paysage culturel de la vallée de la Loire fait ressortir un haut degré d'authenticité. Sa trajectoire historique est clairement visible dans le paysage actuel. Il existe bien ici et là quelques éléments modernes gênants tels qu'une carrière en exploitation, une concentration de lignes électriques et quelques immeubles de logements modernes de qualité médiocre, incluant des mobile homes, mais la réglementation des intrusions de ce type est prévue au plan directeur.

Étant donné que cette proposition d'inscription concerne un paysage culturel, il ne convient pas d'étudier l'authenticité de chaque composante culturelle ou naturelle. À noter cependant que le rapport de la mission d'expertise de l'ICOMOS porte un jugement favorable à l'authenticité globale des matériaux et des conceptions des nombreux monuments culturels visités.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité la vallée de la Loire en mars 1999.

Caractéristiques

La relation dynamique entre le fleuve et le paysage est un phénomène puissant qui marque la vallée depuis deux mille ans. La diversité des établissements humains, des fermes isolées aux villes de province en passant par les villages, traduit à la fois les caractéristiques physiques des différentes parties du fleuve et leur évolution historique. L'histoire politique et sociale de la France et de l'Europe de l'ouest au Moyen Âge et à la Renaissance est illustrée par les magnifiques demeures et châteaux qui ont fait la célébrité de la vallée de la Loire. L'utilisation des sols est également riche d'indications de l'évolution sociale et économique au cours du dernier millénaire.

Analyse comparative

Les grands fleuves ont joué un rôle fondamental dans l'évolution et le rayonnement culturel : les anciennes grandes civilisations ont évolué le long de voies fluviales telles que le Tigre et l'Euphrate, le Nil, l'Indus, le Mekong et le Yangtse. En Europe, le Danube, le Rhin et le Rhône ont tous été des vecteurs culturels et économiques de première importance.

Le caractère particulier de la Loire réside dans la cohérence de sa relation avec son environnement naturel. Les cours d'eau et leur vallée montrent en général d'abondantes traces de leur utilisation et des établissements humains au cours des temps. Cela se ressent encore plus nettement et est mieux préservé dans son intégrité historique dans la vallée de la Loire qui est un modèle de l'interaction humaine dans un paysage culturel fluvial.

Observations et recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Le rapport de la mission de l'ICOMOS a fait certaines recommandations concernant les limites de la zone proposée pour inscription et sa gestion future. Ces recommandations ont été renvoyées à l'État partie et la zone proposée pour inscription a été légèrement modifiée en accord avec les recommandations de l'ICOMOS. Un comité de pilotage composé de représentants des autorités gouvernementales et des institutions impliquées a été établi pour superviser la gestion de la zone.

Lors de la 23^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial qui s'est tenue à Marrakech du 29 novembre au 4 décembre 1999, cette proposition d'inscription et le thème général des paysages culturels ont donné lieu à de longues discussions.

Il a été généralement reconnu que le Val de Loire présentait une valeur universelle exceptionnelle et qu'il était digne d'être inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en tant que paysage culturel au titre des critères culturels (ii) et (iv). Toutefois, plusieurs délégués se sont inquiétés de l'implantation d'une centrale électrique nucléaire dans l'emprise du site et se sont émus du fait que ce problème n'avait pas été signalé dans l'évaluation de l'ICOMOS.

Au cours du débat qui s'est ensuivi, deux positions différentes se sont dégagées. Certains délégués étaient d'avis que les éléments modernes sont acceptables dans un paysage vivant et on fait remarquer que, dans ce cas précis, des mesures adéquates et des plans d'urgence étaient prévus. D'autres ont insisté sur la nécessité d'approfondir l'examen de cette question et ont recommandé que soit différée la prise en compte de cette proposition d'inscription. À l'issue d'un vote, le Président a différé l'examen de la proposition d'inscription.

En mars 2000 l'État partie a soumis un dossier complémentaire. Dans ce rapport argumenté, il soutient que les centrales nucléaires doivent être considérées comme des composantes à part entière du paysage, représentatives de la continuité de l'occupation humaine sur plusieurs siècles. L'ICOMOS partageait cette opinion qui a motivé sa première évaluation du bien proposé pour

inscription. L'ICOMOS a donc réitéré sa recommandation d'origine d'inscrire le Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial.

Toutefois, à la suite d'une séance privée du Bureau en juin 2000, l'ICOMOS s'est engagé à étudier la proposition d'inscription révisée qui devait être soumise par l'État partie, excluant la centrale nucléaire. L'ICOMOS a reçu cette documentation en septembre. La délimitation de la zone proposée pour inscription a été modifiée de manière à exclure la centrale nucléaire. Elle a également été étendue au sud pour intégrer le site du patrimoine mondial du château et domaine de Chambord, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1981 (qui ne constituera plus un monument du patrimoine mondial distinct). L'ICOMOS considère que ces modifications se conforment pleinement aux souhaits exprimés par le Comité à la réunion de Marrakech en décembre 1999 et, qu'elles ne remettent pas en cause l'intégrité du paysage culturel du Val de Loire dans son ensemble, tel que présenté dans la proposition d'inscription globale.

Breve description

Le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel d'une grande beauté, comprenant des villes et des villages historiques, de grands monuments architecturaux (les châteaux) et des terres cultivées et façonnées par des siècles d'interaction entre les hommes et leur environnement physique, essentiellement la Loire elle-même.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii Le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel le long d'un grand fleuve. Il porte témoignage sur un échange d'influences de valeurs humaines et sur le développement harmonieux d'interactions entre les hommes et leur environnement sur deux mille ans d'histoire.

Critère iv Le paysage du Val de Loire, et plus particulièrement ses nombreux monuments culturels, illustre à un degré exceptionnel les idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale.

Puisque Chambord avait été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du seul critère i, la Comité pourrait souhaiter également que ce critère soit appliqué à la nouvelle inscription :

Critère i Le Val de Loire est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural, avec ses villes historiques telles que Blois, Chinon, Orléans, Saumur et Tours, mais plus particulièrement pour ses châteaux de renommée mondiale, comme celui de Chambord.

ICOMOS, octobre 2000

WORLD HERITAGE CULTURAL NOMINATION – IUCN COMMENTS

LOIRE VALLEY (FRANCE)

The nomination of the Loire Valley as a cultural landscape was discussed at the 1999 World Heritage Committee Meeting in Morocco. At this meeting there was a lengthy discussion with regard to this nomination and also in general in relation to cultural landscapes. It was generally recognized that the Loire Valley has outstanding universal value and includes values which meet World Heritage Cultural Criteria (ii) and (iv). However, several State Parties and IUCN raised concerns in relation to the inclusion of nuclear power stations within the boundary of the proposed World Heritage site.

The State Party submitted a complementary report on the Loire Valley in March, 2000 and this has been reviewed by IUCN. In line with agreed practice in relation to cultural landscapes, IUCN has submitted the comments below directly to ICOMOS and has included these comments within the overall IUCN evaluation report submitted to the World Heritage Centre.

IUCN has the following comments:

1. IUCN's view is that the credibility of the Convention is paramount. This has consistently been the position of IUCN. The debate should relate to this and not to the pros or cons of nuclear power. The issue is an unequivocal one: the appropriateness of large industrial developments, including nuclear power stations, within World Heritage sites inscribed under the Cultural Landscape category.
2. IUCN feels the World Heritage Committee should consider the message that a decision to inscribe this site, with nuclear power stations within its boundaries, could send to the outside world. That is, that, World Heritage sites, sites of outstanding universal value, can have large industrial developments, including nuclear power stations, within their boundaries. Few people will appreciate the finer points of what is or is not appropriate within a cultural landscape, in the context of debates at various World Heritage fora.
3. A decision to inscribe this site with the inclusion of nuclear power stations will set a negative precedent not only for other World Heritage sites but also for sites which command a lower level of protection. If the World Heritage Committee can accept a landscape with a nuclear power station within it as a World Heritage site, how can one argue against such developments in hundreds of lesser landscapes in Europe and elsewhere? This could therefore potentially amount to a serious challenge to the protection of landscape heritage within Europe and other regions.
4. IUCN believes that this argument raises the issue of cultural landscapes and their relation to the issue of their authenticity and integrity. IUCN notes that the essence of cultural landscapes, as defined in the Operational Guidelines, is that they should: be "illustrative of the evolution of human society and settlement over time"; that they "illustrate the essential and distinct cultural elements of ... regions"... and "the interaction between human kind and its natural environment." IUCN feels that, to accept nuclear power stations (or other large industrial developments) in this context, would miss the key issues of scale and authenticity. It is noted that they do not use local materials taken from the landscape (except river water for cooling); nor are they an illustration of "distinct cultural elements of ..." the region: they are the very antithesis of the concept of a sustainable interaction between nature and culture which the idea of cultural landscapes is supposed to capture.
5. IUCN strongly endorses and believes that this debate should not blur the significance nor the value of the cultural landscapes concept.

In conclusion, IUCN endorses the ICOMOS recommendation to inscribe Val de Loire under the criteria recommended but that, as well as the revisions to the boundaries made following referral to the State Party, the boundaries should be further revised to exclude the nuclear power stations.

At the twenty-fourth ordinary session the Bureau and the advisory bodies agreed to request the State Party to exclude the nuclear power plant from the nominated area and therefore to submit a proposal with revised boundaries. This revision was requested by 1 October 2000.

CANDIDATURE CULTURELLE AU PATRIMOINE MONDIAL – COMMENTAIRES

DE L'UICN

VAL DE LOIRE (FRANCE)

La proposition d'inscription de la vallée de la Loire en tant que paysage culturel a été discutée lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial, au Maroc, en 1999, à l'occasion de débats approfondis qui ont porté sur cette proposition, en particulier et sur les paysages culturels, en général. Chacun a reconnu la valeur universelle exceptionnelle de la vallée de la Loire qui remplit les critères culturels (ii) et (iv) du patrimoine mondial. Plusieurs États parties et l'UICN se sont toutefois déclarés préoccupés par la présence de centrales nucléaires à l'intérieur des limites du bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

En mars 2000, l'État partie a présenté un rapport complémentaire sur la vallée de la Loire qui a été évalué par l'UICN. Conformément à la pratique convenue pour les paysages culturels, l'UICN a transmis les commentaires qui suivent, directement, à l'ICOMOS et a inclus ces commentaires dans son rapport d'évaluation général, soumis au Centre du patrimoine mondial.

Commentaires de l'UICN:

1. L'UICN a toujours été d'avis que c'est la crédibilité de la Convention qui prime. Le débat devrait, en conséquence, porter sur ce point et non sur le «pour» et le «contre» de l'énergie nucléaire. La question est claire: il s'agit de déterminer dans quelle mesure un grand site industriel, notamment une centrale nucléaire, a sa place parmi les biens du patrimoine mondial inscrits dans la catégorie des paysages culturels.
2. L'UICN estime que le Comité du patrimoine mondial ne doit pas négliger le message qui serait transmis au monde au cas où il serait décidé d'inscrire ce site avec des centrales nucléaires à l'intérieur de ses limites. Ce message serait que l'on peut admettre la présence de grands complexes industriels, notamment des centrales nucléaires, dans les limites d'un bien du patrimoine mondial - c'est-à-dire un site de valeur universelle exceptionnelle. Si l'on en juge par les débats qui ont eu lieu lors de différentes réunions du patrimoine mondial, rares sont ceux qui apprécient les subtilités de ce qu'il convient d'inclure ou non dans un paysage culturel.
3. La décision d'inscrire ce site avec les centrales nucléaires créera un précédent négatif, non seulement pour les autres biens du patrimoine mondial mais aussi pour les sites qui bénéficient d'une moindre protection. Si le Comité du patrimoine mondial peut accepter un paysage avec centrale nucléaire parmi les biens du patrimoine mondial, comment justifier l'exclusion d'établissements industriels dans le cas de centaines de paysages d'importance moindre, en Europe et ailleurs? La protection des paysages du patrimoine de l'Europe et d'autres régions pourrait, en fin de compte, souffrir de cette décision.
4. L'UICN estime que ce débat soulève la question des paysages culturels, de leur authenticité et de leur intégrité. L'UICN note que dans leur essence, les paysages culturels, tels qu'ils sont définis dans les Orientations: «illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges»; ... «les éléments culturels essentiels et distincts de [la] région» et l'interaction «entre l'homme et son environnement naturel.» L'UICN estime qu'accepter des centrales nucléaires (ou d'autres grands établissements industriels) dans ce contexte serait faire fi des questions fondamentales de l'échelle et de l'authenticité. En outre, ces centrales n'utilisent pas de matériaux locaux prélevés dans le paysage (à l'exception de l'eau de la rivière pour le refroidissement) et n'illustrent pas «les éléments culturels distincts de [la] région»: elles sont l'antithèse même du concept d'interaction durable entre la nature et la culture que l'idée de paysage culturel est censée représenter.
5. L'UICN est d'accord et convaincue que le débat ne doit voiler ni l'importance ni l'intérêt du concept de paysage culturel.

Lors de sa vingt-quatrième session ordinaire, le Bureau et les organismes conseils sont convenus de demander à l'Etat partie d'exclure les centrales nucléaires du site proposé, et de présenter par conséquent une nouvelle proposition avec des limites révisées. Cette révision a été demandée pour le 1^{er} octobre 2000.